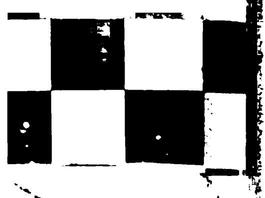
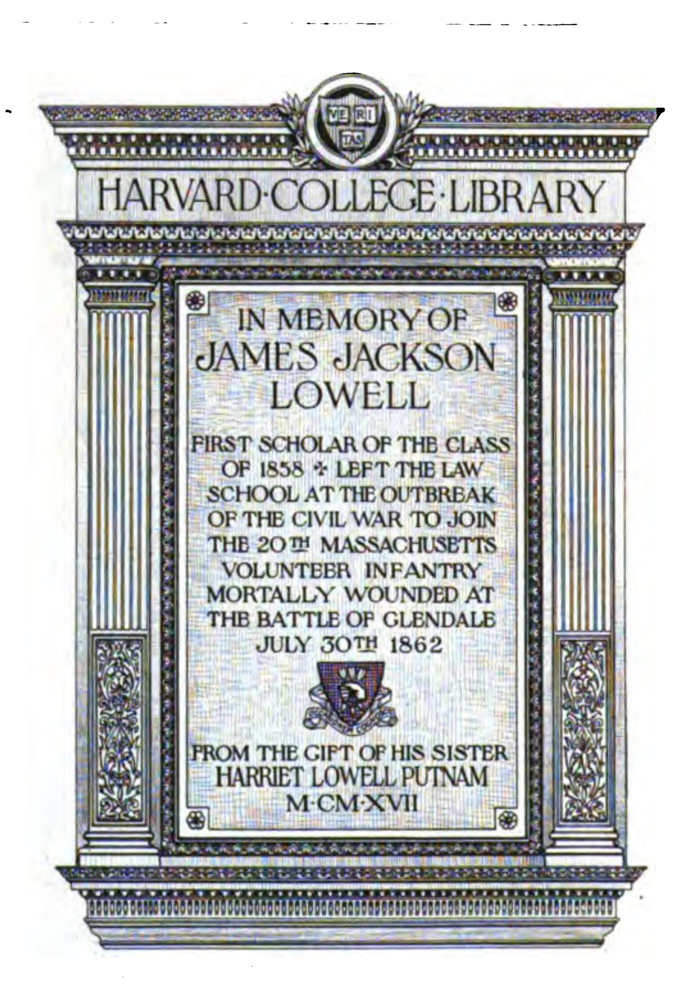





VE RI TAS
HARVARD·COLLEGE·LIBRARY
IN MEMORY OF
JAMES JACKSON
LOWELL
FIRST SCHOLAR OF THE CLASS
OF 1858 ✣ LEFT THE LAW
SCHOOL AT THE OUTBREAK
OF THE CIVIL WAR TO JOIN
THE 20TH MASSACHUSETTS
VOLUNTEER INFANTRY
MORTALLY WOUNDED AT
THE BATTLE OF GLENDALE
JULY 30TH 1862
FROM THE GIFT OF HIS SISTER
HARRIET LOWELL PUTNAM
M·CM·XVII

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

RECUEIL PÉRIODIQUE,

Publié trois fois par Mois,

PAR

M. PELTIER.

VOL. XXXVII.

Solus habet scelerum quicquid possedimus omnes,
CLAUD.

A LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE SCHULZE ET DEAN.
No. 13, Poland-Street, Oxford-Street,

ON SOUSCRIT CHEZ M. PELTIER,

ET CHEZ M. DECONCHY, LIBRAIRE, 100, NEW BOND-STREET.

Le Prix de la Souscription est de cinq Guinées par An.

1812.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXXV.—*Le* 10 *Avril*, 1812.

BEAUX-ARTS.

Apollon, vainqueur de Python, dit l'Apollon du Belvédere.

NOTICE DE M. VISCONTI.

Les écrits que Protogene, le prince peut-être des peintres grecs, avait laissés sur les arts, ont péri comme ses peintures. S'ils étaient parvenus jusqu'à nous, nous aurions eu, sans doute, des modeles à imiter dans la description des chefs-d'œuvre de la sculpture antique. Le temps qui n'a point respecté ces écrits, a épargné seulement ceux de Philostrate et de Callistrate, où la rhétorique des sophistes et les expressions vagues d'une imagination

exaltée ont pris souvent la place des connaissances, du sentiment et de la vérité. Ces exemples ont été trop suivis par les modernes.* Dans la crainte de m'égarer sur leurs traces, je présenterai ici plutôt quelques remarques sur la plus belle de toutes les statues, qu'une description complette de cette merveille de l'art.

Le moment de l'action que le statuaire a voulu représenter n'est point incertain, et cette évidence doit être comptée parmi les beautés de l'ouvrage. Le dieu vient de décocher ses fleches : ses membres frémissent encore du mouvement qu'ils ont fait en tirant de l'arc ; sa main gauche qui tient cette arme est encore éloignée du corps. Il a rejeté sa chlamyde toute entiere de ce même côté, et l'a relevée autour de l'avant-bras ; sans cette précaution, la draperie aurait gêné le mouvement de la main droite qui, en laissant échapper la fleche, a dû se rapprocher de la poitrine. Cette main qui vient d'abandonner la corde, accompagne du geste † l'expression de contentement qui brille sur le front et dans les yeux du vainqueur de Python, tandis que les narines et les levres conservent encore quelques traces légeres de la colere divine.

L'art avec lequel l'inimitable statuaire a su retracer par des contours nobles, sveltes et délicats,

* Je n'hésite pas à ranger dans ce nombre la description emphatique de l'Apollon par Winckelman. *Hist. de l'art.* l. xi, c. 3, § 12. Quelle différence entre ce morceau de déclamateur et les réflexions excellentes sur cette statue, qu'on lit dans les *Recherches sur l'art statuaire*, pag. 266, 313 et 376.

† On ne peut pas douter que la main droite antique ne fût dans la même attitude que la main moderne qui la remplace : on est seulement fondé à croire que la main sculptée par Fr. Jean Ange s'éloigne du corps un peu plus que l'antique ne le faisait.

la beauté surnaturelle du fils de Latone; le goût qu'il a montré en choisissant dans la nature les plus belles formes, et en les réunissant dans un accord si parfait que le même caractere individuel se retrouve dans chaque trait; * le discernement avec lequel il a fait valoir le nud par les plis ondoyants de la draperie, qui en forment en quelque sorte le fond et le cadre; l'heureuse idée de reculer le pied gauche, de l'élever sur la pointe, et de donner à l'ensemble de la figure, par cette attitude naturelle, de la légéreté, de la grâce et de la grandeur: cette sorte de mérite, l'antiquaire ne peut que l'indiquer; c'est au spectateur à l'apprécier suivant la mesure de son goût et de ses connaissances. Il est plus facile de faire remarquer combien l'artiste a su donner de noblesse et de dignité à une figure nue, par la richesse des accessoires. Rien de plus élégant que l'arrangement de la coiffure. Le nœud de cheveux qui couronne le front, les touffes qui serrées par un cordon autour de la tête, se bouclent en retombant sur le col; l'attache ciselée de la chlamyde, les plis demi-circulaires que ce vêtement forme en se développant, ces autres plis moins sensibles qui, en le sillonnant transversalement, en font sentir la fraîcheur, et annoncent qu'il a été nouvellement déployé; les ornements recherchés de la chaussure qui pare, sans les cacher, les pieds d'Apollon, ces beaux pieds dont le dieu, suivant la vision poétique de Callimaque, heurtait et faisait ouvrir les portes de son sanctuaire; * sont autant de témoignages qui, en attestant le goût exquis et le génie de l'artiste, contribuent à l'effet surprenant que la statue produit aux yeux mêmes du vulgaire.

---

* Meng, *Riflessioni sopra Raffaelle, Corregio, Tiziano e gli antichi*, n. 119.

† *Hymn. in Apoll.* v. 3.

Apollon est victorieux ; mais comment le statuaire a-t-il fait connaître l'ennemi que le dieu vient de terrasser ? Un serpent, symbole de la médecine, de la santé et de la vie, s'entortille au tronc d'olivier qui sert de soutien à la figure. Cet accessoire n'a point été placé ici sans intention : il faut en conclure que le combat livré par Apollon doit offrir quelqu'analogie avec l'emblême de la vie et de la santé ; et il est naturel de penser que l'objet de la colere d'un dieu bienfaisant était le terrible Python, monstre que les eaux du déluge avaient fait sortir des champs marécageux de la Phocide, reptile impur, symbole des exhalaisons envénimées de la terre et des maladies épidémiques et pestilentielles. Ce triomphe d'Apollon est un des traits les plus fameux de la mythologie : l'institution de l'oracle de Delphes et celles des jeux pythiques s'y rattachent ; les épithetes données à Phœbus de Pan, de Pythien, d'Averrunque et de Salutaire, lui ont été acquises par cette victoire.

Lorsqu'Athenes, pendant la guerre du Péloponese, fut ravagée par la peste, la cessation de ce fléau fut attribuée à la protection d'Apollon et à ses oracles. Une statue de ce dieu, sous le titre d'*Alexikakos* ou de *dieu qui détourne les maux*, fut placée dans le Céramique, à l'entrée de son temple. Cette figure était un ouvrage de Calamis.* Il est probable que le dieu avait les symboles que nous remarquons dans l'Apollon Pythien, et qu'il était dans une attitude semblable. Mais ce qui doit empêcher de croire que cette figure soit l'ouvrage même de Calamis, c'est la rigidité que les écrivains anciens ont reconnue comme un caractere particulier des statues exécutées par cet artiste contemporain de Phidias.

---

* Pausanias, l. 1, d. 3.

Les statuaires grecs qui florissaient à des époques postérieures au siecle d'Alexandre, ou sous les Romains, étaient persuadés qu'ils pourraient atteindre à un degré de perfection supérieur à celui où leurs prédécesseurs s'étaient élevés, si en adoptant à-peu-près les attitudes et les caracteres des statues déjà célebres, ils pouvaient en ennoblir et en épurer encore les formes. C'est par un effet de cette maxime que la Vénus de Gnide est devenue, avec quelques changements, sous le ciseau de Cléomene, la Vénus de Médicis, et sous celui d'un autre artiste inconnu, la Vénus du Capitole; c'est par ce même principe que l'Hercule de Lysippe, dont il nous reste une copie antique en marbre,* est devenu, par l'habileté de Glycon, l'Hercule colossal de Farnese; et c'est par ce moyen que des statuaires ignorés dans l'histoire, parce qu'ils ont été postérieurs à la plupart des auteurs grecs qui avaient écrit sur les arts, nous ont laissé des ouvrages tels que le Faune dormant, le Torse, les Antinoüs,† chefs-d'œuvre accomplis qui nous portent à croire que ces artistes avaient surpassé les maîtres de l'ancienne Ecole. Ils ne craignaient pas, ces hommes habiles, le nom d'imitateurs, pourvu que leurs imitations pussent éclipser leurs modeles. Je suis persuadé que l'Apollon du Belvédere est un ouvrage de ce genre, qu'il a été exécuté pour les Romains, qu'il nous offre une imitation perfectionnée d'une figure plus ancienne et d'un ouvrage de bronze.

Le marbre de Luni, dans lequel on peut presqu'assurer que cette statue a été exécutée, donne

---

* Maffei, *Raccolta di statue*, pl. 49.

† Je puis indiquer plus particulierement la tête et la statue colossales d'Antinoüs, dont l'une est dans le Musée Napoléon, l'autre à Rome, dans le palais Braschi.

beaucoup de vraisemblance à l'opinion que j'adopte. Les tenons réservés dans le marbre, et qui interrompent les contours de la figure, paraissent prouver qu'elle n'a été jamais exposée au culte public dans la Grece où l'on aurait eu le soin de les faire disparaître. Les ouvrages des artistes grecs, destinés à l'ornement des palais de Rome, étaient considérés comme des meubles précieux,* et disposés de maniere à pouvoir subir des déplacements sans danger. Telle est la cause qui a dû faire ménager ces tenons qui étaient des moyens de conservation. Plusieurs particularités font d'ailleurs conjecturer que cette figure a été inventée pour être exécutée en bronze. Le pied gauche a eu besoin, dans le marbre, d'un support qui en diminue la légéreté et qui n'aurait pas été nécessaire dans une statue de bronze. La beauté de la cuisse et de la jambe droite frapperait davantage si ces parties ne touchaient pas au tronc d'olivier dont l'artiste n'a pu se passer dans une figure de marbre; † enfin l'habile statuaire, pour rendre moins fragile la partie isolée de la chlamyde en ménageant l'épaisseur a été

---

* Juvenal, sat. III. v. 215. sqq.

† Je suis persuadé que le serpent ainsi que l'olivier étaient aussi dans la statue d'Apollon salutaire de Calamis; mais ces symboles, dans une statue de bronze, pouvaient être plus légers et détachés entierement de la figure. L'olivier était un accessoire convenable à toute statue d'Apollon, qui était né à Delos, auprès d'un olivier (Callimaque, *Hymn. in Delum*, v. 262 et 322); et plus particulierement il était convenable à la statue d'une divinité irritée qui s'appaise, telle que l'Apollon de Calamis, puisqu'on mettait des branches de cet arbre dans les mains des suppliants; ainsi elles étaient devenues un emblême de la priere et de la miséricorde (S.-Jean Chrysostôme, *Homilia de non contemnendâ ecclesiâ.*)

obligé, contre les principes de l'imitation de disposer différemment les plis sur les deux faces, de maniere que les sinuosités que l'on voit par derriere ne répondent pas exactement à celles qu'on y remarque sur le devant, variation qu'il a exécutée si habilement qu'elle échappe à l'attention et ne paraît faire aucun tort à la vérité.

On a découvert dans la Grece, vers la fin du siecle dernier, une tête d'Apollon en marbre de Paros, qui, par la sévérité des traits, par le caractere de la chevelure traitée dans le style étrusque et par la maigreur de l'exécution, paraît bien plus ancienne que l'Apollon Pythien, mais qui présente une physionomie parfaitement semblable.* Cette ressemblance qu'on ne peut attribuer au hasard, démontre qu'il a existé, dans les temps reculés, une statue d'Apollon dont l'artiste qui a sculpté l'Apollon Pythien n'a pas dédaigné d'imiter les traits.

Ce sacrifice du titre dangereux d'inventeurs, que l'amour du beau inspirait souvent aux artistes anciens, dévoile un des secrets de l'excellence de leurs ouvrages. Le même esprit animait la littérature : Catulle imitait Callimaque, Horace Alcée, et Virgile Homere ; et même dans les temps modernes, les chefs-d'œuvre de la scene tragique ne sont-ils pas, presque tous, ceux que Racine a imités d'Euripide ?

Remarques.

Cette statue qui, dans sa plinthe, a 2 metres un décimetre de haut (6 pieds 6 pouces) est sculptée en marbre de Luni, d'une espece qui ressemble au *pre-*

---

* Ce morceau avait appartenu à M. Dolomieu, qui l'avait acheté à Malte, sur un navire venant de la Grece. Il me fit l'amitié de le faire transporter à Rome, chez moi, où j'eus tout le loisir de l'examiner ; il est maintenant à Venise parmi les antiques de la bibliotheque de St.-Marc.

chetto, et dont on a trouvé des morceaux à Carrare. Cette remarque, faite déjà par Mengs, a été confirmée par les observations de feu M. Dolómieu ; et malgré la déclaration contraire de quelques marchands et marbriers de Carrare, insérée dans le 1er volume du *Museo Pio-Clementino*, page 92, elle paraît aujourd'hui incontestable. (Voyez les *Osservazioni* à la fin du 7e volume du même ouvrage.) L'Apollon fut découvert sur la fin du 15e siecle, près d'Antium, aujourd'hui *Capo d'Anzo*, lieu de délices des empereurs romains, situé sur le bord de la mer. La statue, dite le Gladiateur combattant, fut découverte dans le même endroit, Jules II, étant encore cardinal, fit acquisition de l'Apollon; et après son avénement au pontificat, il fit placer cette statue, par Michel-Ange, dans le Jardin de Belvédere, au Vatican. Frere Jean-Ange de Montorsolo, éleve de ce maître, exécuta les deux mains et l'avant-bras, qui manquaient. Le traité de Tolentino a donné ce chef-d'œuvre à la France.

Comme l'Apollon a été de tout temps un des principaux sujets d'étude pour les artistes, on en a examiné les dimensions dans le plus grand détail, et on a trouvé que le pied gauche est plus long que le pied droit d'environ une 50e partie. Cette inexactitude imperceptible aux yeux a été probablement l'effet de quelque légere négligence dans les travaux mécaniques de l'ébauche. On prétend aussi que la clavicule est un peu plus éloignée de l'épaule gauche que de l'épaule droite ; mais comment déterminer au juste le degré d'extension qu'un effort momentané peut donner aux ligaments ?

POÉSIE.

LES PORTRAITS DE L'HYMEN.

Conte.

Oui, l'hymen a bien des appas;
Et cependant sur lui l'opinion varie;
Faut-il s'en étonner, amis? on ne voit pas
Du même œil table bien servie,
Avant comme après le repas.
Dorante aimait à la folie,
Comme j'aimai parfois, comme sans doute aussi
Chacun de vous a dû le faire;
Notre amoureux jurait d'aimer toujours ainsi,
Et prenait à témoin et le ciel et la terre;
Mais, par expérience, un peintre son ami
Lui soutenait froidement le contraire.
" Ne me comparez point aux amants d'aujourd'hui,
" Disait Dorante, oh! ma Glycere
" Un seul instant ne peut cesser de plaire!
" Le temps peut-être un jour flétrira tant d'attraits,
" Mais son esprit, son caractere
" Sont à l'abri de ses cruels effets;
" Je veux, je dois, toute ma vie entiere,
" L'aimer d'amour, l'aimer comme on n'aima jamais."
Passez-lui ces transports, ces serments indiscrets,
Il était au moment d'aller chez le notaire;
Ce jour-là vous savez qu'on ne raisonne guere.
Son incrédule ami riant de son accès:
Montez chez moi, dit-il, présentement je fais
Un tableau de l'hymen; s'il peut vous satisfaire,
J'en attends au salon le plus brillant succès.
L'autre y consent, promet d'être sincere:
Le tableau par le peintre est placé dans son jour;
Dorante se place à son tour,
Et de sa main comme un tube arrondie
En éteignant les objets d'alentour,

D'un rayon droit son œil fixe étudie
D'abord l'ensemble, et puis chaque partie.
(On fait ainsi quand on est amateur.)
Pendant ce temps le peintre avec candeur
Fait remarquer les traits de son génie,
Ne voulant rien déguiser au censeur,
Car en peinture ainsi qu'en poésie,
Vous le savez, grande est la modestie!
Cette vertu s'attache au nom d'auteur.
—Dorante, eh bien! dites-moi, je vous prie,
Ce que l'on peut me reprocher ici?
L'attribut de l'hymen n'est il pas bien choisi?
Chaque détail offre une allégorie,
Tout est pensé, tout est senti.
Vous vous moquez de moi, lui répond celui-ci,
Votre tableau, mon cher, est sans âme et sans vie,
Cet hymen paraît endormi,
Son flambeau jette à peine une faible lumiere,
Cet amour qui le porte est triste au dernier point,
Et pourquoi placez-vous derriere
Ce vieillard-là qui n'y voit point?
Plutus? Fi donc! menez-moi sur ses traces
Les plus belles vertus sous l'emblême des grâces.
Un essaim de ris et de jeux.
Effacez ce tableau de grâce,
Effacez-le, vous dis-je, il fatigue mes yeux,
Il est d'un froid, d'un sérieux
Qui me pétrifie et me glace.
Le peintre à ce discours fit un peu la grimace.
Avant d'y retoucher j'attendrai quelques mois,
Dit-il, de mes couleurs l'effet est fort étrange,
Le temps jusqu'à tel point les change,
Qu'on ne reconnaît plus mes tableaux quelquefois;
De celui-ci j'attends la même chose,
Et vous serez surpris de la métamorphose.
—Nous verrons.—Vous verrez.—Je vous quitte —Bon soir.
Dorante un jour vint le revoir.
Dorante avait alors un an de mariage.
—Et ce tableau?—Je l'ai tout corrigé.
—Voyons donc.—Le voilà.—Quoi! c'est-là cet ouvrage?
Ah bon Dieu! comme il est changé!
Mais vous avez donné dans un excès contraire,

Cet hymen ressemble à son frere,
Son visage est par trop riant.
Je blâme encor ce cortége brillant :
Mettez-en la moitié dans l'ombre,
De ce flambeau rendez l'éclat plus sombre,
La vérité le veut ainsi ;
L'illusion, je sais, aux beaux-arts est permise,
Mais c'est en abuser. Excusez ma franchise,
Je crois devoir vous parler en ami.
—Ah ! dites mieux, vous parlez en mari.

PAPIERS DU GÉNÉRAL BLAKE,

[Insérés dans le Moniteur.]

Le général espagnol Blake, président de la Régence insurrectionnelle de Cadix, avait gardé sa volumineuse correspondance, où se trouvent des choses importantes. Nous en donnerons quelques extraits.

On verra dans ces pieces, que les chefs de l'insurrection sont convaincus de l'inutilité de leur lutte, combien ils redoutent l'infanterie et la cavalerie françaises, et à quel point ils portent le mécontentement et la haine contre l'armée anglaise.

PIECES RELATIVES A L'AFFAIRE DU 25 OCTOBRE 1811.

Analises et Traductions.

Extrait d'une Lettre du Général Blake au Conseil de Régence sur les Opérations de la Journée du 25 Octobre.

Le général adresse au conseil les détails de la journée du 25, dont il semble imputer les résultats malheureux à la faible conduite des troupes qui composaient l'aile gauche et le centre. Il modifie ensuite cette insinuation par l'observation de l'incertitude qui s'attache nécessairement aux circonstances de toute affaire qui a lieu en rase campagne et sur des points différents, et ajoute: que les chefs de ces troupes ont réparé le mal autant qu'il était en eux par une conduite pleine d'intelligence et de fermeté. Il signale particulierement la petite division de Cuença.

A Valence, le 15 Novembre 1811.

Rapport du Général Mahy au Général en Chef Blake, sur l'Affaire du 25 Octobre.

Très-excellent Seigneur,

Conformément aux instructions que j'avais reçues de V. Ex. sur l'attaque générale du 25, je sortis, dans la soirée du 24, de Bettera, pour me rapprocher des positions de Ca-

berbort et Germanels, occupées par la division O'Donell, et que je devais prendre moi-même dès que celle-ci les aurait quittées: en effet, la journée étant déjà assez avancée, ce général se mit en marche, et les points que je viens d'indiquer, furent occupés par mes divisions. Je plaçai la 2e, commandée par le brigadier don Juan Creagh, et forte de 1500 hommes et de 80 chevaux, à Caberbort, présumant que la position du Saint-Esprit serait déjà occupée par le général Obispo avec sa division, ou peut-être par le colonel O'Ronan avec deux bataillons et une portion suffisante de cavalerie de la division du général O'Donell; et moi-même, avec la 1re division commandée par le comte de Montijo, j'occupai Germanells, formant mon arriere-garde des deux bataillons de chasseurs de Burgos, et des tirailleurs de Cadix, avec l'artillerie et la cavalerie dans l'espace intermédiaire des deux positions, pour être tout prêt à agir comme les circonstances l'exigeraient. Dès que je me fus placé à Germanells, on commença à voir paraître des troupes dans le vallon du Saint-Esprit; et n'étant pas certain, dans le moment, que ce fût celles d'Obispo ou d'O'Ronan, je pouvais croire que c'était celles de l'ennemi; mais bientôt, convaincu que le général Obispo n'était pas arrivé à son poste non plus que le colonel O'Ronan, je le fus également que ces troupes étaient françaises. Elles commencerent aussitôt à évoluer avec leurs colonnes, dans toutes les directions pour faire supposer leur nombre plus considérable; ils n'étaient cependant pas au-dessous de 3,000 à 3,500 hommes, avec quelque peu de cavalerie qu'ils laissaient voir et couvraient par moments.

Dans cet état de choses, et le général O'Donell se trouvant encore dans ma position de Germanells, j'envoyai à O'Ronan, qui probablement s'était trompé dans sa marche, et se trouvait en arriere de Caberbort, l'ordre d'attaquer par le flanc la position des Français (je croyais toujours leurs forces peu considérables), et de s'entendre pour exécuter cette opération avec Creagh. Je prévins ce dernier pour qu'il fût à portée d'y concourir. L'ennemi ne montrait qu'environ 600 hommes placés sur les diverses sommités qui entrecoupent la gorge ou vallon du St.-Esprit. Ces deux chefs ne se virent point, parce que le colonel O'Ronan prit une direction inclinée à sa gauche pour attaquer l'arriere-garde de l'ennemi par le côteau dit le *Cheval,* et que Creagh se mit en mouvement pour soutenir celui d'O'Ronan prenant les ennemis en flanc; mais comme ceux-ci déployaient progressivement leurs forces qu'O'Ronan ne pouvait juger, et qui

étaient ostensibles pour Creagh, ce dernier rallentit son opération ; il cessa de sembler vouloir attaquer, et craignant d'en venir aux mains avec un ennemi qui avait le double de nos forces. O'Ronan commenca son attaque ; il fut vigoureusement reçu par les Français qui parurent craindre cependant d'engager de ce côté toutes leurs forces, étant d'un autre menacés par Creagh, et probablement aussi parce que j'étais en position de profiter, en divisant leurs forces, d'un événement quelconque qui les eût compromis.

Cependant, comme j'avais suivi vos ordres qui me prescrivaient de ne soutenir O'Donell que dans le cas d'une parfaite sécurité pour ma gauche, mes forces étaient paralysées à Germanells, et je voyais la division O'Donell, après avoir commencé son opération d'une maniere brillante, retourner battue et sur le point d'une déroute complette: j'avais la certitude que la fortune nous était aussi contraire du côté du chemin Royal, on pouvait en juger de ma position ; alors je détachai les bataillons de troupes légeres de Burgos et de Cadix avec un escadron de cavalerie pour soutenir O'Donell ; ils servirent à prévenir la déroute des divisions de son commandement : mais il ne me fut pas possible de disposer de toutes mes forces pour contenir les détachements ennemis qui occupaient la gorge de Calderona ou du Saint-Esprit, et de les empêcher de cerner les troupes qui faisaient leur retraite en se battant toujours, à l'abri de la montagne *longue* ; il ne me fut pas moins impossible d'empêcher qu'ils ne chargeassent fortement Creagh et O'Ronan. Peu de moments après, j'appris la retraite du général Miranda et je vis venir à ma position O'Donell. Voyant alors que mes forces séparées de celles de Creagh, sans communication possible avec elles, ne pouvaient me permettre d'entreprendre rien de plus avantageux que de chercher à réunir les troupes dispersées qui inondaient le terrein de partout ; et pour empêcher qu'on ne prévînt l'exécution de mon projet en tournant l'arriere-garde de mon corps, j'ordónnai ma retraite de la maniere suivante : l'artillerie marcha au-devant de la colonne escortée par un escadron de cavalerie et ayant le général O'Donell à sa tête : l'adjudant-général d'état-major don Fernando Miyacer eut ordre de couvrir la retraite avec les bataillons de troupes légeres qui étaient en avant, et en faisant agir ses guerillas avec un escadron de cavalerie. Ces troupes occupant ainsi la base de la position que je laissais, mais où restaient encore la cavalerie et le régiment de Badajoz pour protéger, en échelons, la retraite et pour donner le temps aux troupes

dispersées de se remettre en ordre en s'incorporant à la colonne, je vis mon plan réussir et je parvins assez facilement à réunir cinq ou six cents hommes, indépendamment des divisions de Creagh et d'O'Ronan, que je voyais engagées dans les montagnes, et qui, selon toute apparence, allaient se réunir au général Obispo, qui devait passer par le Saint-Esprit, ainsi que j'en eus connaissance par une lettre qu'il adressait à O'Donell, son chef, et que j'ouvris pour me mettre au fait de sa situation; mais après avoir marché environ une heure, on remarqua sur ma gauche une troupe de chevaux, et je craignis dans le premier moment de surprise, que la cavalerie ennemie ne s'avançât pour me couper la retraite, et me déterminai, par cette raison, à faire halte, et à faire armer la baïonnette; bientôt, reconnaissant ma cavalerie, j'allai à sa rencontre dans le dessein de la protéger, et m'apercevant que quelques cuirassiers poursuivaient mes troupes et n'étaient déjà plus qu'à la distance d'une portée de pistolet, je fis faire feu sur eux. Cette volte-face détermina celle des dernieres divisions des tirailleurs de Cuença et de quelques autres de Molina qui s'étaient incorporés à ma colonne. Ils se détacherent en guerillas, et parvinrent non-seulement à contenir les cuirassiers, mais encore à les mettre en fuite avec une perte assez forte. Je continuai ma marche, et passant par Bettera, je me dirigeai sur Villa-marchant par Rivarosa. C'est le lieu que j'avais indiqué comme point de réunion générale, pour mes divisions. Rivarosa, était celui des divisions d'O'Donell.

Le résultat de cette journée, dont j'entrepris les opérations avec l'idée de faciliter à V. Ex. une attaque pour le lendemain, espérance qui sembla d'abord se réaliser, a été la perte des bataillons de troupes légeres de Burgos et de Cadix, et d'une partie du régiment de Badajoz. Ils furent écrasés par notre cavalerie et la cavalerie française, qui, mêlées et confondues, abîmerent tout ce qu'elles trouverent sur leurs pas jusqu'au point que j'occupais dans la colonne, et qui était l'arriere-garde formée par le régiment de Cuença. Les fusiliers de ce régiment et un nombre de ceux de Molina, la soutinrent dans le chemin contre la cavalerie ennemie.

La division Creagh ayant rencontré le général Villa-Campa (qui se retira avec ses troupes, en bordant la montagne *longue*), et non le général Obispo et le colonel O'Ronan, auxquels elle aurait dû et pouvait se réunir selon mon ordre, en se retirant au moment qu'elle devait; essaya de se réunir à moi à Villamarchant, en se dirigeant par Liria, et parvint

à me joindre. De façon que si la cavalérie amie et ennemie n'eussent pas mis le désordre dans mon arriere-garde, V. Ex. aurait pu compter sur 7000 hommes le 26, et le 29 sur 8 à 9000 réunis sur ce point avec la division d'Obispó.

L'exactitude rigoureuse avec laquelle ont rempli leurs devoirs le général O'Donell, chef d'état-major; les brigadiers comte de Montijo, don Juan Creagh, chef de division; le brigadier don Joaquim Harra, commandant de l'artillerie, et tous mes aides-de-camp, ne m'a rien laissé à désirer. Je puis dire la même chose des divers corps, spécialement du lieutenant-colonel don Pedro Laquer-y-Laquer, commandant le bataillon de Molina : lui seul pouvait se charger de commander les fusilliers de Cuença en même-temps que son bataillon, qui s'étaient incorporés à la colonne pour contenir la cavalerie ennemie, qui mit la nôtre en déroute. Je dois recommander encore le capitaine en second de ce bataillon, don Joaquim Guimoner, &c.

Voilà tous les détails que je puis transmettre à V. Ex. sur les opérations du 25.

Que Dieu conserve, &c.

NICOLAS MAHY.

Au quartier-général de Cuarte,
4 de Novembre 1811.

Extrait du Rapport du Général O'Donell sur les Opérations de la Journée du 25 Octobre, Division volante de la 2e Armée.

Le général Carlos O'Donell arriva le 24 au soir, sur les hauteurs de Germanells, avec sa division forte de 2969 hommes d'infanterie, 665 de cavalerie, une compagnie de sapeurs et 6 pieces d'artillerie. Le général Miranda arrivait au même instant et prenait sa position sur le flanc droit d'O'Donell.

Forcé d'envoyer par sa gauche et derriere la hauteur de Caberbort, deux bataillons de troupes légeres et 50 dragons pour protéger la marche du général Obispo, qui devait le lendemain marcher de Kraguera vers le Saint-Esprit, et au général Miranda 140 chevaux, le général O'Donell resta avec 1912 hommes d'infanterie et 475 chevaux.

Le 25, à huit heures du matin, moment signalé pour l'exécution d'un mouvement général, le général C. O'Donell opéra le sien par le chemin qui conduit de Germanells à

Murviedro. Les ennemis occupaient les hauteurs qui couvrent le Val de Jésus.

Son artillerie couverte par la cavalerie sous les ordres du maréchal-de-camp San Juan, fait une décharge de très-près sur les troupes ennemies qui se présentaient au-devant des hauteurs. Les régiments de Soria et de la Princesa attaquent en colonnes serrées, la baïonnette au bout du fusil, et aux cris répétés de "Vive España." Tout, dit le général O'Donell, présentait l'aspect le plus flatteur, et l'ennemi cédait, lorsque tout-à-coup de la gauche, où j'étais placé, je vis ma cavalerie se retirer dispersée fuyant devant une cavalerie qui n'était pas plus nombreuse qu'elle.

L'infanterie de la gauche continua son attaque jusqu'au moment où chargée de front par l'infanterie ennemie, et de flanc par un parti de cavalerie, elle fut forcée de céder le terrein. Elle se replia par la droite et la gauche et dans le meilleur ordre possible, sur la division du 3e corps d'armée, placé à Germanells.

La cavalerie ne put être ralliée. L'artillerie tomba au pouvoir des Français avec un assez bon nombre de chevaux du train, et presque tous les artilleurs furent tués.

Les restes de la division, infanterie et cavalerie, réunis sous la position de Germanells, effectuerent leur retraite d'après les ordres du général Mahy sur Rivarosa par Bettera. A une demie-lieue de là, attaquée de nouveau par la cavalerie française, la cavalerie espagnole, ou plutôt les restes de cette cavalerie, mirent le désordre parmi l'infanterie, et n'échapperent à une entiere destruction que par le secours des bataillons de Molina, d'Avila et de Cuença.

Le colonel Edmond Ronan, ayant pénétré aussi dans la matinée du 25 par le chemin de la Calderona, et comptant être soutenu par la division Obispo, engagea avec l'ennemi une action très-vive, fut battu, et parvint cependant à faire sa retraite en assez bon ordre.

Le général O'Donell, joint à son rapport un état constatant la perte qu'il a éprouvée. Elle monte à 38 hommes tués, 148 blessés et 198 égarés.

A Rivarosa, le 26 Octobre 1811.

Extrait du Rapport du Général Miranda, Commandant la 1re Division de la 2e Armée, adressé à D. R. Perez, Chef d'Etat-Major.

Le général Miranda sortit de Valence le 23, bivouqua à Cuarte; prit sa position le lendemain 24, entre Rafael-Bu-

ñol et les hauteurs des Germanels, commença son mouvement le 25 à huit heures du matin, en direction du Val de Jésus, d'après les instructions du général O'Donell. Lorsqu'il joignit ce dernier, l'affaire était déjà engagée avec les Français, les Espagnols déjà en déroute, et les fuyards de cette division se précipitaient sur le front de sa colonne au moment où elle arrivait. Le général Miranda tenta vainement de les rallier; prêt à se voir couper la retraite par l'ennemi qui tournait par la gauche, il se replia sur les Germanells, et là, se réunirent à sa division environ 1500 hommes des troupes déjà battues. Atteint et chargé une seconde fois dans cette position par la cavalerie française, il prolongea la base des hauteurs, suivant le même chemin que le général Mahy, qui occupait déjà quelques-unes de ces hauteurs. Chemin faisant, se joignirent à lui le comte de Montijo et divers corps du 3e corps d'armée. La retraite commençait à s'effectuer en assez bon ordre, lorsque la cavalerie française, tombant de nouveau sur leur arriere-garde, précipita la cavalerie espagnole dans les rangs de l'infanterie et mit tout en désordre; ce fut inutilement que pour l'arrêter le général se jeta lui-même au devant des fuyards le pistolet et le sabre à la main: "Telle était, dit-il, la terreur dont-ils étaient possédés, qu'ils fuyaient leur épée dans le fourreau devant une quarantaine de cavaliers ennemis." Il acheva sa retraite sur les traces du général Mahy, bien, dit-il, que je n'eusse plus de troupes à commander, ayant perdu dans cette colonne environ 5 ou 600 hommes. Parvenu à Rivarosa, il se présenta au général O'Donnell pour recevoir ses ordres, et (*sumamente satisfecho*) satisfait au dernier point de la conduite de ses officiers.

Un état constatant la perte éprouvée par sa division est joint au rapport de ce général; elle monte à 69 hommes tués, 172 blessés, 1154 égarés.

A Monte Olivete, le 29 Octobre 1811.

Extrait du Rapport du Général Obispo, Commandant la 4e Division du 2e Corps d'Armée.

Le général Obispo se dirigea le 24 sur Naguera; il reçut l'ordre d'attaquer le lendemain l'ennemi qui était descendu par la Calderona ou chemin du Saint-Esprit. Il forma sa division en bataille, s'avança sur le chemin, et au bout d'un quart-d'heure de marche rencontra un escadron

des dragons du roi qui se retiraient avec précipitation; les rallia, se porta sur les hauteurs de la gauche sachant que l'affaire avait commencé au côteau d'Algeras entre les chemins du Puig et de la Calderona, renforça les guerillas de sa droite engagées avec les tirailleurs de l'ennemi, et se préparait à un combat plus décisif sur la gauche, lorsqu'il reçut l'ordre de se replier sur ses premieres positions, c'est-à-dire, dans l'endroit où ses troupes avaient passé la nuit précédente; continua sur Bettera par une contre-marche, attendu que les ennemis se dirigeaient également sur ce point, et entra dans ce village après bien des peines et des pertes.

Un état des morts, blessés et prisonniers ou égarés, est annexé à ce rapport. Il porte 8 morts, 28 blessés et 216 égarés.

A Alcublas, le 27 Octobre 1811.

Extrait du Rapport des Opérations de la Division de Réserve de la 2e Armée, Commandant, Don Joseph de Livoy.

Trois mille hommes de cette division furent destinés à coopérer au mouvement général qui devait avoir lieu contre l'ennemi. Ces 3000 hommes furent divisés en deux sections.

Une partie des troupes composant la premiere section se placerent sur la hauteur de Santa-Barbara. Trois compagnies furent détachées sur la droite en observation et pour soutenir la 4e division. Le régiment d'Avila prit position sur le côteau del Castillo; et avança trois compagnies pour soutenir l'artillerie.

La retraite ayant été commandée, les corps désignés ci-dessus l'exécuterent, et les canons furent portés à force de bras pendant un court espace de pays.

La 2e section, arrivée à la Chartreuse qui est à la gauche du chemin Royal, entre les hauteurs du Puig et le canal de Moncada, couvrit deux ponts situés à sa gauche sur ce canal, embusqua 150 hommes de troupes légeres derriere un mur qui, partant du chemin Royal croise le pont le plus avancé, et le reste du bataillon se déploya, s'appuyant sur le monastere. Les autres troupes prirent respectivement leurs positions.

Le désordre de la cavalerie mise en déroute et la retraite tumultueuse de la division Lardizabal les obligerent d'abandonner des positions, de se replier et de se former en échelons pour soutenir la retraite. Cette mesure produisit d'heureux effets : elle contint la cavalerie et les voltigeurs ennemis qui cependant et malgré la vigueur du feu se précipiterent sur les premieres positions et sur les premieres échelons. L'artillerie suivit celle du général Lardizabal, etc.

Nota. A ce rapport est joint celui du brigadier don Velateo, commandant la 1ere section, et un état de la perte éprouvée par la division de réserve. Elle monte à 9 hommes tués, 12 blessés, et 93 égarés.

A Valence, le 27 Octobre 1811.

Extrait du Rapport du Général Lardizabal, commandant la 1re Division du Corps d'Expédition, sur les Opérations de la Journée du 25 Octobre.

A trois heures du matin du 25 d'Octobre, le général Lardizabal a dirigé la 2e section composée des régiments d'Afrique et de Cuença, et commandée par son commandant en second don Vennolas Prieto, par le chemin qui mene en droite ligne de l'Ostalet de Purol au couvent de Val de Jésus. Lui s'est placé avec les régiments de Murcie et le 1er de Badajoz sur le chemin Royal, au-dessus de la 2e section, et à la gauche de la 4e division Zayas.

L'engagement a commencé par un feu très-vif de la part des guerillas ou tirailleurs. L'ennemi a paru faiblir à sa gauche et à son centre; mais en effet, pour attirer vers lui, et charger ensuite par leur flanc gauche et leur arriere-garde Lardizabal et Prieto.

Ce général a fait protéger le flanc gauche de Prieto par 500 chevaux.

Ils chargerent tous les deux vigourensement, et à mesure que la 4e division, commandée par Zayas, commençait à s'avancer. " L'ennemi s'ébranlait, dit l'auteur du rapport, et nous avions la victoire dans les mains, lorsque sans savoir pourquoi ni comment, je vis la cavalerie et l'infanterie de notre gauche se retirer en toute hâte presqu'en désordre, les ennemis à sa suite, et joignant presque déjà l'arriere-garde de Prieto."

Le général Lardizabal embarrassé de dix pieces d'artillerie avec leurs trains, et dans un terrein coupé de fondrieres et de canaux, se résout, suivant son expression, à *perdre tout pour sauver tout*, forme sa colonne en masse, et parvient à sauver huit de ses pieces. Retiré à la Chartreuse, il apprend que deux colonnes considérables de cavalerie viennent par la Crus de Muscros pour le couper dans le chemin Royal. Il fait un mouvement de flanc sur le village de Puig, ordonne la retraite de l'artillerie et des bagages sur Valence; il y fait également marcher le reste de sa cavalerie, et lui-même effectuait la retraite des autres troupes de sa division, lorsqu'il est atteint par l'ennemi à la sortie du village et sur un point obstrué par la chûte d'un charriot. Là il tint tête pendant une heure à l'ennemi qui se replie enfin sur le Puig.

Malgré cet échec, le général Lardizabal s'applaudit singulierement de la conduite de ses soldats. Il les compare aux *intrépides vainqueurs de Chiclana et d'Albuera.* Il désigne nominativement ceux de ses officiers qui se sont particulierement distingués.

Le général Lardizabal joint à son rapport une lettre à lui adressée par le commandant de bataillon Bartholomé Dobero. Cet officier rend un compte détaillé de la conduite de son bataillon et demande à son général qu'il en soit donné connaissance au général en chef. Il résulte du rapport de cet officier, que son bataillon, coupé dans sa retraite et pressé dans le village de Purol, s'est ouvert un chemin à travers l'ennemi par la force de la baïonnette.

Dans la lettre d'envoi qui accompagne ces pieces, le général Lardizabal prie le général en chef de témoigner sa satisfaction sur la belle conduite des troupes composant sa division, dans l'affaire du 25 Octobre, et de le faire d'une maniere assez éclatante pour réduire au silence une jalouse opinion. Il paraît craindre la rivalité de la 4e division, commandée par Zayas que le hasard des circonstances a mieux servie dans la même affaire.

A Rusafa, le 30 Octobre 1811.

Extrait du Rapport du Général Zayas, Commandant la 4e Division du Corps d'Expédition.

Dans la matinée du 25, ce général se plaça avec sa division à la sortie du Puch et sur le chemin de Purol. A

huit heures, il fit un mouvement pour appuyer la gauche de la division d'avant-garde. Les chasseurs réunis sous les ordres du brigadier don Carlos Daunoy, tenaient la tête de la colonne, que suivaient les autres corps par front de compagnie, en se dirigeant sur Purol : les guerillas tiraillaient sur le chemin Royal.

Daunoy reçut l'ordre de s'emparer du village de vive force ; l'ennemi s'avança pour s'opposer à l'exécution de ce dessein et l'action fut engagée.

Les autres troupes de la division prirent respectivement leurs positions, soit à la gauche, soit à la droite des bataillons engagés avec l'ennemi pour les soutenir. Le terrein fut chaudement disputé, et les Français le céderent enfin, le laissant tout couvert de leurs cadavres et de leurs dépouilles. Les troupes espagnoles, et notamment les gardes-vallonnes, demandaient à marcher la baïonnette en avant, mais le général les retint, s'appercevant que l'ennemi renforcé se préparait à tourner sa position. En effet, son artillerie se montra, peu de moments après, sur les hauteurs du Puc. Le général replia sa premiere ligne sur celle de réserve, en la faisant manœuvrer par la droite. Cependant, par un défaut de régularité dans l'exécution de ce mouvement, la cavalerie française pénétra par la gauche, rompit les troupes qui ne l'avaient point achevé, et fit prisonniers les restes des bataillons des gardes qui avaient si héroïquement combattu, dit le général, depuis neuf heures jusqu'à une heure du matin.

Les dragons français essayerent d'entamer la deuxieme ligne ; ils furent repoussés avec perte par le feu du régiment de Ciudad-Rodrigo, formé en bataillon quarré. Ils attaquerent ensuite le régiment de la Patrie, d'abord avec plus de succès ; mais ayant été secouru par un escadron de chasseurs de Cuença, sous les ordres du colonel don Rio, ce régiment a été sauvé. Le général Zayas, forcé cependant d'abandonner sa position, effectua sa retraite, toujours poursuivi par la cavalerie ennemie, et n'ayant d'avance sur elle qu'environ une portée de fusil.

Le général Zayas joint à son rapport l'état de sa perte en officiers : il y en a 34 égarés, 1 tué, et 15 blessés.

A Quarte, le 1er Novembre 1811.

Extrait du Rapport du Maréchal-de-Camp San Juan, Commandant la Division de Cavalerie du 3e Corps d'Armée.

Manille, le 28 Octobre 1811.

Le 25 au matin, le général San Juan, placé à l'avant-garde avec sa division de cavalerie, et suivi du bataillon de Molina et de deux pieces d'artillerie, forma ses troupes en colonne. Le feu commença par la gauche; les tirailleurs et partis avancés de l'ennemi furent acculés au pied des hauteurs du Val-de-Jésus. La division Miranda battue et en déroute, se repliait dans ce moment sur le flanc droit du général San-Juan. Celui-ci, qui devait agir conjointement avec Miranda, suspendit ses opérations, pour demander et attendre du secours. O'Donnell et Villa-Campa vinrent se joindre à lui par la gauche. Une forte colonne d'infanterie ennemie s'avançait rapidement sur le flanc droit: le régiment espagnol des dragons du Roi chargea cette colonne; mais un ravin s'opposa à l'effet de cette charge, sans empêcher cependant que le feu des Français ne mît les dragons en déroute. Cette cavalerie fut secourue par le régiment de Molina, et se replia avec ce bataillon sur la position de Germanells. L'ennemi poursuivant toujours, rompit une seconde fois les débris ralliés de la cavalerie du 2e corps d'armée. Celle du 3e corps effectuait sa retraite dans le plus grand ordre, lorsqu'à la descente d'un petit côteau, un parti de cavalerie française embusqué tomba dessus au grand galop, la dispersa; du même coup rompit les rangs de l'infanterie, dont la meilleure partie resta prisonniere.

Et toujours, quoique l'affaire ait été malheureuse *(aunque Deo graciada)*, les chefs et les officiers n'en sont pas moins dignes d'un éternel éloge, etc.

Ce général termine son rapport par les réflexions suivantes: Les désavantages qu'éprouve habituellement notre cavalerie, viennent de l'abus qu'on en fait. On la fait combattre toute seule, on l'emploie dans toute occasion sans égard à la nature du terrein. Le soldat, tout grossier qu'il est, a remarqué enfin la différence qu'il y a, à cet égard, entre la maniere d'agir de nos ennemis et la nôtre. C'est injustement que l'opinion publique accuse notre cavalerie d'infériorité: elle serait plus heureuse si nous savions l'employer différemment, etc.

Le rapport du commandant de la section de cavalerie, de la division volante, *Cayetano,* accompagne celui du maréchal de camp San Juan. A ce dernier rapport sont joints par pieces doubles et triples, les états qui constatent les pertes de la journée du 25 en hommes, en chevaux et bagages. Ce rapport, daté de Maniles, est adressé au chef d'état-major du 2e corps d'armée.

Cette division de cavalerie a perdu le 25, 21 hommes tués, 01 blessés et 110 égarés.

Extrait du Rapport au Brigadier Rick, Second Commandant général de la Cavalerie du Corps d'Expédition.

Cet officier dit que la division de cavalerie réduite à un petit nombre d'hommes, fut placée en premiere ligne sur le chemin Royal, entre les points d'attaque pour protéger les mouvements de l'infanterie; que la gauche de celle-ci ayant été attaquée, la cavalerie se trouva engagée dans l'action et exposée à la fois au feu de l'artillerie ennemie et au choc d'une cavalerie supérieure qui s'était avancée sur la gauche; mais que l'ennemi les ayant vu décidés à charger eux-mêmes avec fureur, s'était mis à couvert derriere un petit mur qui se trouvait à très-peu de distance du point d'attaque; que ce mur ayant été franchi par les cavaliers espagnols, l'ennemi, malgré la supériorité du nombre, fut sabré, poursuivi à plus d'un quart de lieue de là; et qu'au même instant une cinquantaine de chevaux ayant tourné le mur marcherent sur l'artillerie et l'infanterie, et s'emparerent de deux canons; mais que la gloire de ce combat resta sans fruit, parce que chargés à leur tour par deux escadrons de cuirassiers, et n'ayant pas de seconde ligne pour les protéger, ils furent surpris en désordre, reperdirent les deux canons, et furent taillés en pieces. Il ajoute, que la perte de l'ennemi a été plus grande que la leur. Il s'excuse de ne pas donner des détails plus étendus sur cette journée, parce que, dit-il, la disposition du terrein sur lequel l'affaire s'est passée et la maniere dont il s'y trouvait placé ne lui ont pas permis de juger de l'ensemble des opérations. Il renvoie au premier commandant de la division expéditionnaire, don Casimir Loy. J'étais, dit-il, si étroitement retenu dans les limites du commandement particulier de ma division que jusqu'au dernier moment, j'ai été dans

la persuasion que le régiment de Numance, ainsi que celui d'Alcantara, nous suivaient de près pour soutenir notre charge; mais j'ai appris depuis que ces deux régiments avaient reçu l'ordre de quitter la seconde ligne peu de moments avant l'attaque.

Du faubourg de San Vicente, le 26 Octobre.

Rapport du Chef d'Etat-Major de cette Division, conforme au précédent.

Etat des pertes de cette division dans l'affaire du 25 Octobre.—61 hommes tués, 28 blessés, 17 égarés.

Etat de situation de cette division au 26 Octobre.—161 hommes, 160 chevaux.

Extrait du Rapport du Commandant du 3e Escadron du corps royal d'Artillerie attaché au Corps Expéditionnaire.

Le commandant don Joseph Sarravia sortit de Valence le 24 d'Octobre avec l'état-major et dix pieces d'artillerie, et se réunit à l'avant-garde de la division Lardizabal. Deux pieces furent destinées à accompagner la cavalerie; deux autres furent placées à la tête de la colonne, et les six restantes à l'arriere-garde de l'infanterie. Les deux premieres ne purent servir parce que la cavalerie s'arrêta sur le flanc gauche du chemin Royal, ou le terrein présentait de grandes difficultés; les deux autres firent feu et tinrent bon même après que la colonne se fut retirée et jusqu'au point que les hommes qui les servaient furent égorgés et qu'elles tombèrent enfin au pouvoir de l'ennemi.

Nota. Ce rapport ne présente pas d'autres détails. Tout le reste est une énumération des officiers et sous-officiers qui se sont distingués, et une demande des récompenses, qu'ils méritent. Il n'y est nullement question des six pieces placées à l'arriere-garde de la division Lardizabal.

Etat de la perte joint par double à cette piece; 3 hommes blessés, 10 prisonniers, 1 piece de 4, 1 obusier pris par l'ennemi.

Etat sans Signature de la Perte éprouvée par l'Armée du Général Blake dans la Bataille du 26 Octobre.

Corps expéditionnaire de la 3e armée.—13 tués, 9 blessés, 1248 prisonniers, 14 égarés.

Seconde armée,—154 tués, 440 blessés, 1742 prisonniers, 359 égarés.

Corps expéditionnaire de la 4e armée.—90 tués, 230 blessés, 507 prisonniers, 52 égarés.

Total de la perte des trois corps :

Tués	247
Blessés	679
Prisonniers	410
Egarés	425
	1761

Etat des blessés provenant de la bataille du 25, qui se trouvaient le 26 dans trois des hôpitaux de Valence.—7 officiers, 178 soldats,

---

PROCÈS-VERBAL.

Premiere Délibération des Autorités militaires de la Place de Valence.

Le très-excellent seigneur Don Joakim-Blake, général en chef des 2e et 3e corps d'armée, ayant résolu d'entendre l'avis de MM. les généraux et officiers d'état-major sur le changement survenu dans la situation de l'armée réunie sous ses ordres et dans celle de la place de Valence, il les a convoqués ce jour 26e de Décembre de 1811 à 6 heures du soir, dans le convento de los Remedios, et là se sont trouvés les seigneurs maréchaux-de-camp Don Carlos O'Donnell, second commandant-général du 2e corps et gouverneur de la

place de Valence; Don Joseph Miranda, commandant-général de la 1re division du 4e corps d'armée; Don Ramon Perex, chef d'état-major du 2e corps d'armée: Don Francisco Marco-del-Ponte, sous-inspecteur de l'infanterie du même corps, et Don Joseph Lardizabal, commandant-général de l'avant-garde du 4e corps. Les trois brigadiers Don Joakim de Zea, sous-inspecteur de la cavalerie du 2e corps; Don Antonio Burriel, chef d'état-major du corps expéditionnaire, et les colonels Don Francisco Arze, commandant-général de l'artillerie du 2e corps, et Don Juan Zapatero, commandant-général des ingénieurs du même corps.

S. Exc. le général en chef a proposé les questions de savoir, si Valence pouvait ou non se défendre, et si l'armée devait ou non demeurer dans ses lignes? Ouï M. l'intendant du 2e corps d'armée sur la quantité de vivres existants, et après avoir mûrement pesé les raisons exposées et celles qui continuent à l'être, tous les membres de la présente assemblée ont opiné que l'armée devait sortir de ses lignes et s'ouvrir un chemin au travers des ennemis, à l'exception du maréchal de camp Don Joseph Miranda dont le dire a été qu'il fallait demeurer dans Valence.

S. Exc. le général en chef a proposé la question de savoir quel jour et à quelle heure devait s'effectuer cette opération. MM. les généraux ont opiné, qu'attendu l'impossibilité de l'effectuer cette nuit même, par faute de temps pour distribuer les rations et de pourvoir aux autres besoins du soldat; et attendu aussi l'ignorance où l'on était de la position des ennemis, son exécution serait remise à l'époque la plus prochaine possible.

Les raisons qui motivent le vœu respectif des membres de l'assemblée sont les suivantes:

1°. Que le général Mahy s'est retiré avec ses troupes et qu'on est dans l'ignorance de son sort; que la communication avec ce général est coupée de façon qu'il est impossible de déterminer aucune opération avec lui, et de savoir s'il pourrait concourir à son exécution.

2°. Que la fortification de Valence est de telle nature, qu'elle ne peut être considérée que comme un camp retranché d'une trop grande étendue, en ce qu'il ne peut soutenir un siége en regle, et surtout lorsqu'il n'y a nul espoir de secours.

3°. Que d'après l'état de la quantité des vivres existants dans les magasins, présenté par l'intendant de l'armée, il y a en farine, biscuit, maïs et froment, pour environ 200,000 ra-

tions de pain; 398,686 rations de légumes; 452,560 de merluche et sardines; 36,500 de vin ordinaire et de vin généreux; 117,000 d'eau-de-vie, et 68,000 de sel: d'où il suit qu'en évaluant la consommation journaliere à 20 ou 22,000 rations, il n'y a que pour neuf ou dix jours de pain; de légumes pour 19 ou 20; de merluche pour 20 ou 25; de vin environ pour 2; d'eau-de-vie pour 5 ou 6, et de sel pour 3 ou 4; de maniere que, compensant l'un par l'autre, l'armée pourrait subsister encore 16 ou 18 jours.

4°. Qu'il est plus avantageux à la nation de perdre Valence que de la conserver 16 ou 17 jours en sacrifiant à sa défense tout un corps d'armée, qui peut s'augmenter, se fortifier encore, et assurer la conservation des places d'Alicante et de Carthagene et du royaume de Murcie, et même préparer les moyens de reconquérir le royaume de Valence; et qu'au contraire ces troupes une fois perdues, ces places le seraient également.

5o. Que si la sortie est retardée, les inconvénients augmenteront, parce que les ennemis commenceront leurs travaux et fermeront les chemins.

S. Ex. ayant ensuite proposé la question de savoir si l'on devait emmener l'artillerie, l'avis unanime de MM. les généraux a été, qu'attendu les difficultés nombreuses que doit entraîner nécessairement avec soi le transport des pieces, de leurs trains, dans une marche comme celle dont il s'agit, et par des chemins impraticables pour l'artillerie, il fallait se borner à mettre ces pieces hors d'état de servir et les abandonner, pour éviter de faire connaître à l'ennemi le mouvement de l'armee, et aussi pour éviter de compromettre le peuple de Valence.

Quartier-général de Valence, le 26 de Décembre 1811.

(Suivent les signatures de tous les officiers énoncés au commencement du procès-verbal.)

A cette délibération est joint l'état des vivres existants dans Valence au 26 Décembre; les résultats en sont conformes à ce qui est dit dans le procès-verbal.

Minute d'une Lettre du Général Blake au Général O'Donell, relativement à l'Evacuation de Valence par l'Armée.

Après de mûres réflexions sur l'état critique de cette capitale, et après avoir consulté l'opinion de MM. les généraux de l'armée, chefs d'état-major, sous-inspecteurs com-

mandants les corps d'artillerie et ingénieurs, convaincu que par la nature des ouvrages qui défendent cette place, comme par le défaut de subsistances, elle ne pouvait se conserver que peu de jours encore; et que cet intervalle étant insuffisant pour laisser espérer qu'un changement de circonstances la délivre du siége, une prolongation de résistance ne servirait qu'à l'exposer à tous les maux qu'une attaque et une défense également opiniâtres peuvent entraîner avec elles et peut-être enfin à toutes les horreurs d'un assaut: dans cette idée, et considérant en même temps combien il importe à la chose publique de conserver, pour la continuation de la guerre, l'armée qui forme la garnison de la ligne extérieure sur le même pied qu'elle existe aujourd'hui, j'ai résolu de faire un effort pour la sauver. La garnison qui est actuellement dans la place y restera, afin que sous l'ombre de cette force, le gouverneur puisse capituler; et s'il faut que Valence succombe, et reçoive le joug ennemi, que du moins cette cité, modele de patriotisme et de dévouement religieux, soit à l'abri des calamités, inséparables d'une invasion sans condition ni traités.

Je communique ma résolution a V. S., pour qu'elle soit à portée d'agir en conséquence, et je l'assure en même temps que jamais le regret de n'avoir pu conserver à Valence un destin digne d'elle, ne s'éteindra dans mon cœur.

Que Dieu conserve, etc.

Le 27 Décembre 1811.

Minute d'une Lettre du Général Blake au Général O'Donell, relative à l'Evacuation de Valence par l'Armée.

L'évacuation de la ligne ou camp retranché que l'armée occupe, ayant été résolue, comme votre seigneurie le sait, dans les assemblées d'officiers-généraux qui ont eu lieu hier et avant-hier, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'en instruire préalablement la commission du district et l'administration municipale de la ville par les dépêches ci-jointes que votre seigneurie voudra bien transmettre cette nuit même où doit s'exécuter l'opération concertée.

Votre seigneurie verra par ces lettres que mon intention n'est point d'exiger que Valence se défende avec obstination. Je ne m'opposerai point à ce qu'elle ne se défende qu'autant qu'il sera nécessaire pour se faire respecter de l'ennemi et obtenir une capitulation honorable, capable d'assurer aux

habitants l'exercice de leur religion, la sécurité de leurs personnes et leurs propriétés, avec tous les avantages enfin qu'il sera possible d'obtenir. Toutefois votre-seigneurie aura ce point important à examiner avec les autorité que je lui indique et avec les autres personnes auxquelles il pourrait apparteuir d'en connaître. Quel que soit le parti qu'embrasse Valence, je recommande à votre seigneurie, comme une chose sacrée, de s'appliquer à conserver la tranquillité du peuple et de n'épargner aucun soin pour adoucir l'amertume du sort que nous n'avons pu lui éviter.

Que Dieu conserve, etc.

De la ligne de Valence, le 28 de Décembre 1811.

PROCÈS-VERBAL.

Seconde Délibération des Autorités militaires de la Place de Valence.

Dans la place de Valence, le huit de Janvier de mil huit cent douze, le très-excellent seigneur Don Joakim Blake, capitaine-général des armées du royaume et général en chef des 2e et 3e corps d'armée, a convoqué au lieu ordinaire pour la formation d'une junte militaire, MM. les maréchaux-de-camp Don Carlos O'Donell, Don Joseph Miranda, Don Joseph de Zayas, Don Ramon Perex, Don Francesco Marco del Ponte et Don Joseph Lardizabal; MM. les brigadiers Don Joakim de Zea, Don Venceslas Prieto, Don Antonio Burriel et Don Manuel Velasco; M. le commandant-général de l'artillerie, le colonel Don Francesco de Arze et le colonel des ingénieurs Don Juan Zapatero, et en qualité de secrétaire sans droit de suffrage, le colonel adjudant-général de l'état-major, Don Joseph de Lavangos;

Et tous étant réunis, son Excellence a communiqué la sommation à lui faite par le général ennemi, à la date du six du courant (dont l'original est ci-joint sous le No 1er, avec la réponse sous le No 2), et a témoigné que, désirant connaître l'avis de tous les susnommés dans les circonstances critiques où se trouve cette place, il soumettait à leur considération tout ce que les habitants ont souffert par le bombardement qui a duré trois jours, les cris du peuple demandant la fin de ses maux, l'impossibilité de trouver des moyens de prolonger le siége d'une maniere utile à la patrie et sans exposer les habitants à toutes les horreurs d'un assaut, comme

il ne manquerait pas d'arriver, attendu le mauvais état des troupes en général, la faiblesse du mur qui forme l'enceinte de la place, bon tout au plus pour résister à un coup de main, et nullement pour tenir contre une batterie qui l'abîmerait dans quelques heures; que d'après toutes ces circonstances, jointes au désir de sauver l'armée, et d'éviter la désolation et la ruine entiere de cette ville, S. Exc. s'est décidée à envoyer au général ennemi deux officiers avec la lettre ci-jointe, contenant les conditions honorables auxquelles il consent de traiter de l'évacuation de la place; et qu'en attendant la réponse, S. Exc. désirait entendre l'avis et le dire de tous pour résoudre ce qui serait le plus convenable.

On a longuement discuté les considérations énoncées, et l'on est généralement convenu que la place manque de moyens de défense et qu'elle est également privée des secours nécessaires pour faire, avec autant de promptitude que l'exige la proximité de l'ennemi, les tranchées et ouvrages capables de la prolonger; que le peuple, non-seulement n'est pas disposé à y contribuer et à seconder les troupes, mais au contraire, qu'il est dans la consternation et veut capituler, comme le prouvent ses différentes députations au général en chef; qu'on manque absolument de blindages et de tous autres objets nécessaires pour former de nouveaux retranchements, et que la brêche peut être ouverte dans très-peu d'heures, et le peuple exposé à être mis à sang et à feu, et d'autant plus que la troupe n'est pas disposée à remplir ses devoirs; en conséquence de cet exposé, dont la vérité est avouée de tous et fortifiée par le témoignage des commandants respectifs des divers corps, tous les membres de la présente assemblée ont opiné, qu'avant tout il fallait connaître la réponse de l'ennemi, et que si, se prévalant de ses avantages, il voulait imposer des conditions honteuses, plutôt que d'y souscrire, il fallait s'anéantir sous les ruines de Valence.

Les officiers envoyés au général ennemi, de retour de leur mission, ont présenté un simple papier contenant quelques notes dans lesquelles le général ennemi exprime les conditions qu'il met à la capitulation (les originaux sont annexés à la présente); et ces conditions entendues par tous et discutées, on a recueilli les voix, et la majorité a prononcé:

Qu'attendu les circonstances de l'état de la place, la lassitude des troupes, l'éloignement du peuple pour la prolongation de la défense, ses clameurs et ses plaintes, et attendu surtout l'impossibilité de vouloir résister plus long-temps sans lui attirer de plus grands malheurs, et par toutes les autres

raisons indiquées dans les votès respectifs dont lès originaux sont ci-joints, il fallait traiter de la sortie de l'armée aux termes proposés par le seigneur général en chef, et que, si on ne pouvait obtenir leur acceptation, il faudrait souscrire celles proposées par le général ennemi.

Ensuite de quoi le très-excellent seigneur général en chef a proposé de discuter le vœu du maréchal de camp Don Francesco Marco del Ponte qui a opiné qu'il fallait se frayer un chemin à travers l'ennemi, l'épée à la main. Tous d'une voix unanime ont rejeté cette proposition comme impraticable, inutile et préjudiciable ; ainsi qu'il conste par la piece originale relative à ce sujet et ci-jointe.

Valence, le 8 de Janvivr 1812.

Suivent les signatures de tous les officiers présents.

A cette délibération sont joints les votes individuels conformes à ce qui a été dit ci-dessus. Ils sont suivis des votes sur la proposition du maréchal de camp Marco del Ponte, tendante à se faire jour l'épée à la main. Elle est unanimement rejetée à cause de l'indiscipline des troupes, et de la crainte d'abandonner Valence à la vengeance de l'ennemi.

Lettre du Général Blake au Conseil de Régence, pour lui annoncer la Reddition de Valence.

Sans date.

Quoique la perte de Valence fût depuis long-temps prévue et annoncée, il est impossible de prendre la plume pour en faire part à V. S. sans éprouver la plus profonde douleur. On a dû craindre et on a craint ce funeste événement depuis qu'on a vu succomber la place de Tarragone. La brillante défense de Sagonte, la réunion de forces à laquelle ce siége avait donné lieu, les énergiques dispositions que manifestaient les officiers et les soldats, leur serment de combattre en braves, avaient fait concevoir des espérances fondées et flatteuses : elles ont duré jusqu'au 25 Octobre. Depuis ce jour tout avait pris un aspect d'abattement et de tristesse. Une révolution politique ou tout autre événement extraordinaire qui eût privé le maréchal Suchet des secours et des renforts qu'il attendait, pouvait retarder un moment la destinée de Valence; et mon plan était de soutenir ses murs aussi long-temps qu'il serait possible, sans compromettre absolument le sort de la petite armée qui composait sa garnison. La sécurité de ses troupes dépendait de la maniere

dont elles allaient défendre la position de Cuarte et de Saint-Onuphre. Appuyé sur cette position et fort de notre cavalerie placée tout auprès ; je pouvais à mon gré, et suivant les circonstances, choisir et livrer une affaire générale, en tirant de Valence toutes les troupes, au moins la meilleure partie, ou évacuer cette place en n'y laissant qu'une petite garnison pour capituler, et sauver l'armée. Si les forces nombreuses de l'ennemi ou le grand circuit qu'il avait fait par le flanc droit de la position nous avaient empêché de profiter du chemin vieux qui est la grande route de Madrid, il était certainement impossible que nous n'approchassions pas des deux routes de Cullera, qui bordent la rive droite et gauche de l'Albufera. Le 25 Décembre, les ennemis passerent la Furia entre Manilles et Rivarosa, et menacerent de couper les troupes à Cuarte. Mais la division Zayas, qui était à Mislata, s'opposa à ce mouvement et en annulla l'effet. Je ne puis pas assurer si ce fut par la crainte de ce mouvement ou de toute autre combination, que les retranchements de Cuarte et de Saint-Onuphre furent évacués sans avoir éprouvé d'attaque. Ceux de Manilles, seulement, supporterent un feu assez léger. La cavalerie manœuvra en toute liberté, l'artillerie n'ayant pas fait de retraite, resta abandonnée, à l'exception de cinq pieces qui furent traînées à Valence. Dans cet intervalle, on envoya à Cuarte un renfort de deux bataillons du régiment des volontaires de Castille ; mais trouvant Cuarte déjà évacué, ils prirent leur position auprès de Chirivella, et l'on renforça Mislata avec quelques pieces d'artillerie et un bataillon de la division d'avant-garde. Deux autres se tenaient prêts à exécuter le même mouvement. Lorsqu'on vit que le corps de Cuarte non-seulement n'occupait plus son poste, mais qu'il défilait vers Chirivella, rompu en partie et en partie absolument en déroute, et que l'ennemi le poursuivait, il ne resta autre chose à faire à la division Zayas, qui n'avait plus d'intérêt à s'occuper de Mislata, que d'exécuter sa retraite, petit à petit, sur Valence, en se faisant respecter de l'infanterie et de la cavalerie ennemie qu'il avait à son front.

Il était aisé de prévoir l'embarras dans lequel nous tombions à Valence, et qu'il n'eût pas été difficile d'éviter, si, ne nous occupant que de notre conservation particuliere, nous n'avions pas songé à ceux qui étaient dehors. Mais voulant délivrer le plus grand nombre de troupes possible sans forcer à un trop grand sacrifice la ville qui n'était ni préparée ni prévenue, il fallait tout disposer avec la plus grande circon-

spection ; et comme cette entreprise devait, à cause de son extrême importance, être mûrement réfléchie, il me parut convenable de la soumettre à la délibération des autres généraux. Tous furent de l'avis qu'il fallait sortir, et il fut convenu de le faire dans la nuit du 28 au 29, par la porte de Saint-Joseph. Les dispositions qui servaient de prélude à ce mouvement furent heureusement exécutées à la faveur du silence et des ténebres : mais les troupes qui se trouvaient en tête rencontrerent quelques obstacles dans la nature du terrein, à peu de distance de la place. Les avant-gardes s'allarmerent, on commença de part et d'autre un feu assez vif, et c'est ainsi qu'échoua une entreprise qui ne pouvait réussir qu'à la condition d'être ignorée par les enenmis, jusqu'à l'entiere sortie des colonnes, qui devaient marcher avec célérité et surmonter toute opposition. Alors la ligne se tourna du côté de Cuarte, sans désordre et sans nouvel incident. Mon projet avait été de tenter de nouveau la même opération à quelques jours de là, mais un mouvement inconsidéré de la part du peuple me fit renoncer à cette idée et me restreignit à la courte défense dont Valence était susceptible, sur tout avec des moyens aussi bornés que ceux qui étaient en notre puissance, et dans l'espoir très-vague d'un secours extérieur, auquel se fussent associés nos efforts.

Les ennemis commencerent leurs travaux d'attaque contre la ligne en toutes regles et avec la plus grande vigueur du côté de Saint-Vincent et de Monte-Olivete, et le 4, ils étaient à peu de distance de notre fossé. L'opinion des généraux et des chefs formant le conseil militaire fut de se resserrer dans l'enceinte de la place, et d'abandonner la ligne, et ainsi s'effectua la retraite de l'artillerie de bataille et de quelques pieces de position en bronze ; les autres furent enclouées. Tout s'exécuta sans désordre ni confusion, et sans que l'ennemi s'en apperçut jusqu'au matin, quoique dans certains endroits les sentinelles d'observations ne fussent qu'à huit ou dix pas du fossé.

Le même jour, entre une et deux heures de l'après-midi, le bombardement commença ; ses ravages sur les édifices et parmi les habitants furent d'abord terribles. Il continua les jours 6, 7 et 8, et la dévastation et les gémissements augmenterent à mesure. La situation du peuple était d'autant plus cruelle, que la ville de Valence, dépourvue d'édifices voûtés assez forts pour résister à la bombe, ne lui présentait d'ailleurs aucun asyle certain.

Le 6, je reçus environ à l'heure de midi une sommation

du maréchal Suchet auquel je répondis convenablement, c'est-à-dire par le refus de sa proposition. Mais le 8, le peuple était dans une telle consternation, et moi-même j'étais à un tel point étonné de me voir sans ressources, sans espérance de secours, par le défaut absolu de nouvelles du dehors, que je résolus d'entrer en négociation sur l'évacuation de la place, et ce qui me fortifia dans cette résolution ce fut la considération de l'état des travaux de l'ennemi, et de la faiblesse des ouvrages de la place. Il paraissait impossible que 48 heures s'écoulassent sans que les brèches fussent ouvertes, et de ce moment dépendait le sort de la place ; une fois passé elle pouvait être livrée à toutes les horreurs imaginables. Je frémissais à l'idée de continuer sa défense pendant 4 ou 5 jours sans aucune utilité et au prix de tant et de si terribles sacrifices de la part des malheureux citoyens.

Le général ennemi n'adhéra point à mes propositions, je convoquai une assemblée des chefs pour en délibérer de nouvelles ; et c'est d'après cette délibération établie sur le principe de la majorité des suffrages qu'a été conclue la capitulation dont la copie est ci-incluse et en vertu de laquelle les Français prennent cette nuit même possession de la citadelle et de la porte de mer. Demain sortiront les troupes espagnoles.

J'espere que V. A. voudra bien ratifier l'échange convenu des prisonniers et envoyer en conséquence ses ordres à Mayorque. Pour ce qui me touche, l'échange des officiers de mon grade étant extrêmement reculé, je me crois condamné à la captivité pour le reste de ma vie, et regarde le moment de mon expatriation comme celui de ma mort; mais si mes services ont été agréables à la patrie, et si jusqu'à ce moment je n'ai cessé de bien mériter d'elle, je supplie instamment V. A. de daigner prendre sous sa protection ma nombreuse famille.

Que Dieu conserve, etc.

COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES.

Fin de la Lettre du Président et Vice-Président de la Cour Secrete des Directeurs de l'Honorable Compagnie des Indes Orientales, au très-honorable Robert Dundas, Président du Bureau du Contrôle de l'Inde.

En premier lieu, ce serait, quant à la substance et à la forme, abolir entierement le monopole du commerce de l'Inde dont la Compagnie est autorisée à jouir. L'admission de tous les négociants particuliers et de tous leurs vaisseaux, selon leur bon plaisir, dans ce commerce, le rendrait aussi parfaitement libre que l'est celui de nos colonies d'Amérique et des Indes Occidentales. Ce ne serait pas une modification de l'acte de 1793; c'en serait l'abandon. Cet acte ne permettait que l'exportation des manufactures Britanniques, et il n'avait pour objet que de pourvoir aux retours de ces exportations, et *aux remises en marchandises, des fortunes britanniques faites dans l'Inde; les uns et les autres sur les vaisseaux de la Compagnie.* Par sa nature, la mesure proposée ne se bornera pas à servir de moyen pour rapporter les fortunes faites dans ce pays-là, ou les retours des manufactures britanniques; mais de plus elle rendra général ce commerce. Ce qui opérerait encore un changement plus radical, c'est qu'au lieu d'un nombre limité de navires marchands, nombre qui n'est pas incompatible avec le système de la Compagnie, tous les vaisseaux y seraient admis sans limitation, ou sans l'option de la Compagnie. Ce serait donc ouvrir l'Inde à tous les vaisseaux, et mettre ainsi la Compagnie de côté. Elle ne serait plus ni le moyen ni le canal de ce commerce, ni par ses propres vaisseaux, ni par ceux qu'elle prend à son service; ce qui la dépouillerait complétement de tout le reste de son privilége exclusif.

Ce ne serait pas un bon argument que de dire que, dans un commerce où elle gagne peu de chose, elle peut, sans faire par conséquent un grand sacrifice, y admettre le reste des

commerçants. La perte du monopole de l'Inde, sur le pied où il fut laissé par l'acte de 1793, conduirait rapidement à la subversion entière de la Compagnie, sous ses rapports commerciaux et politiques, ainsi qu'à celle du système adopté par la législature pour le gouvernement de l'Inde britannique, système dont la Compagnie forme une partie intégrante et essentielle.

Si le commerce de l'Inde était ouvert, d'abord ce pays-là fourmillerait de vaisseaux, et il y aurait sur les marchés une compétition ruineuse tant ici que dans l'Inde. Les marchandises y hausseraient de prix, et seraient d'une moins bonne qualité. Les prix de vente, déjà trop bas ici, le deviendraient encore davantage, et le marché serait encombré. Tel fut à un certain point, le résultat de la liberté accordée au commerce de l'Inde, du temps de Cromwell, qui, après une expérience de quelques années, rétablit la Compagnie. Tel fut encore l'effet de la collision de la vieille et de la nouvelle Compagnie, au commencement du siecle dernier, ce qui les força à former entre elles une union qui reçut la sanction du gouvernement. Il ne suffit pas de dire à cet égard que l'augmentation des demandes dans l'étranger, produira de plus grandes importations, et que la diminution du prix des marchandises chez nous, en occasionnera un plus grand débit, en sorte que les choses, tant là qu'ici, trouveront naturellement leur niveau. Vu le caractere des Indiens et leurs différentes castes, il n'est pas aussi aisé parmi eux, qu'il l'est en Europe, de fournir à une augmentation de demandes; et il l'est encore moins, pouvant subsister d'un travail à bas prix et d'une qualité ordinaire, de les engager à viser à cette perfection que réquerrait la prétendue augmentation de débit. Mais nous avons déjà assez parlé de cette augmentation actuelle et future du commerce des Indes, pour en démontrer l'improbabilité; et, avant que cette supposition pût se réaliser dans aucun cas, la ruine des parties intéressées dans ce commerce (dans un commerce aussi éloigné, exigeant de si gros capitaux et où les rentrées sont si lentes,) serait complete, ainsi que celle de la Compagnie dont l'établissement aurait été bouleversé par ce grand changement. Que si ce changement n'occasionnait pas la chute de la Compagnie, les mauvais succès que ne manqueraient pas d'éprouver les particuliers courant les mêmes aventures, seraient par eux attribués à la Compagnie, et à l'influence des privilèges qui lui resteraient, et ils n'auraient ni paix ni aise qu'elle ne fût entièrement

éteinte. Ici l'on peut observer, et c'est une observation sur laquelle on pourrait plus pleinement et plus cathégoriquement insister, que bien que la Compagnie ait les plus justes prétentions sur des possessions qu'elle a été en état d'acquérir au moyen des pouvoirs dont elle a été investie par les lois de ce pays, de l'habileté de ses employés, et des hasards qu'elle a courus, prétentions qui n'ont jamais été révoquées en doute avant que ces acquisitions, et par conséquent le mérite de les avoir faites, fussent aussi considérables; néanmoins, et rigoureusement parlant, tous les principaux marchés et les factoreries de l'Inde britannique sont la propriété de la Compagnie, propriété acquise pendant une époque purement commerciale, soit de son argent, soit par concession des princes du pays, et conséquemment le droit d'y admettre des établissements et des commerçants lui appartient strictement.

Une partie du système actuel, et c'en est une qui est avantageuse à tous, c'est de n'avoir qu'un seul marché pour la vente des marchandises de l'Inde; c'est-à-dire Londres; de procéder à toutes les ventes par enchere publique et à des époques fixes, et de n'avoir que la Compagnie pour régler et conduire ces ventes. En aggrandissant le système, il serait presque impossible de continuer sur ce plan. Différentes villes feraient leurs ventes au temps qui leur conviendrait. Les particuliers disposeraient fréquemment de leurs marchandises comme il leur plairait. Le concours général des acheteurs que ces ventes ont coutume d'attirer à Londres, ce concours qui est souvent la cause d'autres spéculations commerciales, n'existerait plus; et l'avantage d'une enchere publique serait également perdu au milieu de toutes ces concurrences et de ces ventes particulieres. Si l'on ne disposait pas publiquement des marchandises de la Compagnie, ce serait ouvrir la porte à mille abus, et toute autre maniere de vendre ne conviendrait nullement à sa maniere de gérer ses affaires. Avec cette compétition, elle ne pourrait plus aller acheter de marchandises dans l'Inde. Avec la cessation de son commerce indien, ses factoreries subordonnées, créées dans ce pays-là depuis plus d'un siecle, et qui y sont actuellement le siége d'autant d'excellentes manufactures, il faudrait les abandonner; et tous ses employés civils dans ce commerce, il faudrait aussi qu'elle les laissât sans emploi.

Ses emplettes dans ce pays-ci pour les marchés de l'Inde cesseraient aussi, ainsi que la circulation du numéraire qui l'a mise en état de soutenir son crédit en Angleterre, et de

pourvoir au payement des lettres de change que, necessairement et depuis long-temps, on a été dans l'usage de tirer de l'Inde sur elle, ce qui ne pourrait plus avoir lieu, s'il y avait un changement de système. En général, la grande assistance que les affaires politiques de l'Inde Britannique ont, de tout temps, tirée du crédit commercial et des ressources de la Compagnie, serait détruite, ainsi que tous les avantages de la coopération réciproque de toutes les parties du système de la Compagnie. Pareillement elle serait dans la nécessité de ne plus se servir de ce grand nombre d'excellents bâtiments employés au commerce de l'Inde, construits autant pour se défendre contre l'ennemi que pour le commerce, et qui n'ont coûté autant que parce qu'ils étaient nécessairement destinés à rendre des services politiques. La compagnie s'est engagée par contrat à s'en servir tant qu'ils dureraient. On y a consacré d'énormes capitaux et on ne peut s'en servir que pour l'usage pour lequel ils ont été construits. Lorsqu'on ne pourra plus les conserver, alors les moyens de transport qu'ils ont si bien fournis jusqu'à ce jour, tant pour les troupes que pour les immenses approvisionnements militaires que l'on envoie tous les ans dans l'Inde, seront perdus.

Mais qu'on ne croie pas que le mal s'arrêtera là! Le monopole du commerce de la Chine, que l'on se propose de permettre encore, ne serait plus en sûreté. Les vaisseaux britanniques à qui l'on permettrait de courir toutes les mers des Indes, malgré que ce commerce leur fût séverement défendu, n'en essayeraient pas moins d'y participer, soit en y allant comme le font déjà les vaisseaux du pays, sous prétexte de ne faire que le cabotage, soit en employant d'autres moyens pour acheter des thés et des marchandises de la Chine dans les ports indiens qui leur conviendraient le mieux. L'appât du gain, des espérances trompées d'un autre côté, l'espoir de l'impunité, n'exciteraient que trop les capitaines de ces vaisseaux à enfreindre les restrictions mises dans ce pays-ci. Les sujets britanniques qui maintenant naviguent sur les mers des Indes, font toujours voile d'un des ports de nos établissements, et ils sont amenables devant leurs tribunaux; il n'en serait pas de même, avec des gens qui n'auraient point de domicile dans les Indes. En parcourant les îles nombreuses et les côtes des mers orientales, où ils ne seraient pas connus, et d'où l'on ne pourrait pas porter de plaintes contre eux en Angleterre, l'espoir de rester impunis pourrait les porter à commettre envers les faibles natifs, accoutumés à donner toute con-

fiance aux Anglais, des actes d'injustice et de licence qui blesseraient le caractere national, feraient naître des plaintes dans toute l'Inde, et en feraient insurger les peuples contre nous. C'est ainsi que les Portugais se rendirent autrefois odieux dans l'Orient, et y préparerent l'anéantissement de leur puissance. En Chine, où l'on aurait encore plus à craindre les effets d'un pareil esprit, nous ne pourrions exercer aucune autorité capable de contenir des hommes qui ne dépendraient point des gouvernements de l'Inde, et nous ne pourrions déjouer leurs plans et leurs associations pour éluder les lois. L'habitude les rendrait plus audacieux, et le temps les multiplierait. On ne saurait douter qu'ils ne tinssent une conduite irréguliere qui offenserait le gouvernement de la Chine; et ce gouvernement, voyant les délinquants se sauver avec impunité en Angleterre, ne manquerait pas d'exiger une satisfaction de la factorerie nationale; l'orgueil, la jalousie de ce gouvernement alarmé des exemples répétés du même genre, fatigué des visites de cette nouvelle espece d'Anglais, qui ne reconnaîtraient point les autorités de la nation, pourraient le déterminer à renvoyer un jour tous les Anglais à la fois. Si l'on admet cette donnée qui n'est que trop probable et trop sérieuse dans ses suites pour en courir le risque, peut-on douter que les droits sur le thé, ne fussent-ils même que du quart de ce qu'ils sont à présent, des vaisseaux anglais courant les aventures sur les mers orientales, ne tâcheraient point, à l'aide des vaisseaux du pays, d'obtenir des thés, et de reprendre l'habitude de les faire entrer en contrebande dans ce royaume? Ces suites paraissent inévitables, et les vaisseaux anglais, surtout si on leur permet de venir se décharger dans le port qu'il leur plaira, ainsi que semble l'insinuer le changement que l'on propose, auraient des facilités que ne peuvent avoir les vaisseaux étrangers de l'Europe et de l'Amérique. De cette maniere, le monopole du commerce de la Chine dont jouit la Compagnie, réduit dans ses profits, jouissant de peu de sûreté, n'y pourrait également pas enir, et il lui faudrait aussi abandonner la noble flotte qu'elle emploie à ce commerce.

Dans ce cas, il se présentera une question de grande importance, et, ce semble, d'une nature très-difficile, qui sera de savoir comment on pourra percevoir ou remplacer l'immense revenu que le gouvernement tire des droits sur le thé?

Mais il resterait quelque chose de plus à craindre encore. Le commerce libre de l'Inde y amenerait infailliblement un nombre d'Européens qui s'y établiraient et augmenteraient

continuellement. En vain voudrait-on s'y opposer; une fois que toutes les restrictions seront ôtées pour l'importation des marchandises sur toute espece de vaisseaux, il faudra bien permettre aux gens de suivre leur propriété, et de demeurer au lieu où ils la débarqueront, jusqu'à ce qu'ils en aient disposé. Il faudra leur accorder la navigation libre des mers de l'Inde, et la faculté de retourner au meme lieu quand leurs affaires les y appelleront. Donc infailliblement et insensiblement ils s'y établiront, sans que l'on ait à peine un juste motif de s'y opposer. Un commerce malheureux ne les en empêcherait pas; nombre d'entr'eux voudraient s'établir à terre pour se dédommager d'un voyage qui n'aurait pas réussi. Ces exemples seront fréquents; il sera impossible de faire des réglements qui concernent tout le monde, et d'exercer à la rigueur un système d'exclusion. On n'a point jusqu'à présent usé de cette rigueur, bien que comparativement il y eût moins de difficulté. Dans un nouvel ordre de choses, cette tentative serait bientôt abandonnée comme impraticable. La colonisation en serait une conséquence nécessaire. De grandes communautés d'Européens voudront jouir des droits populaires; alors il s'élevera contre la mere-patrie de nouveaux intérêts et d'autres sentiments, et dans un pays si éloigné, si populeux, si riche, accoutumé à céder à l'ascendant Européen, la pente, le cours naturel des choses ne sont pas difficiles à deviner.

Ayant sous les yeux toutes ces conséquences commerciales et politiques, la Cour, fidele gardienne des intérêts commis à ses soins, et cherchant sincerement le bien du pays, ne peut pas conseiller à ses commettants de désirer le renouvellement de leur charte à des conditions qui les dépouilleraient de tous ses avantages solides, enleveraient à la Compagnie ses priviléges les plus précieux, et la rendraient incapable de remplir, envers eux et la nation, le rôle qu'elle a rempli jusqu'ici dans le système Indien. Très-certainement la Cour recommandera, dans les circonstances actuelles toute la latitude qu'il sera possible de donner dans le commerce de l'Inde aux particuliers, sans porter atteinte à ces objets essentiels. Elle est prête à entrer dans le plus mûr examen des concessions que l'on peut faire, sans empiéter sur les principes établis par l'acte de 1793, espérant de la justice et de la sagesse des Ministres de Sa Majesté, qu'ils n'exigeront de la Compagnie aucun sacrifice essentiel, pour le plaisir d'accorder au public ce qui, après tout, serait bien plus un bienfait idéal qu'un bien réel, et

qui, sous d'autres rapports, produirait d'incalculables désavantages.

L'autre proposition importante qu'il faut maintenant considérer, est celle de remettre au roi l'armée de l'Inde. Les raisons qu'on en donne, sont que cela mettrait fin aux jalousies et aux divisions qui n'ont eu que trop souvent lieu entre les officiers de Sa Majesté et ceux de la Compagnie, et qu'ainsi la responsabilité pour la défense militaire de l'Inde, deviendrait plus sûre et plus forte.

L'armée de l'Inde est le principal instrument au moyen duquel la Compagnie a acquis et conservé les possessions territoriales qu'elle a ajoutées à l'empire britannique. Les peuples de ces pays-là se sont plus volontairement soumis à une autorité exercée par un corps formé au milieu d'eux. Nous nous sommes battus et nous avons gouverné comme les puissances du pays, et nos nouveaux sujets, n'ayant point le dégoût du spectacle de la conquête par une armée étrangere, ont regardé le gouvernement comme étant substantiellement le même, et n'ont vu de changement que dans les individus qui gouvernaient. La constitution et le caractere de cette armée Indienne, ont fait le sujet d'une admiration méritée. On le doit à un juste mélange de bravoure et de générosité, de fermeté et de bonté, envers les Cipayes, de la part de leurs officiers Européens. La supériorité des lumieres et l'énergie Européenne, ont dirigé la force, et vaincu les préventions des troupes natives; mais c'est parce que les officiers connaissaient bien ces peuples et leurs préjugés. Ces officiers s'étaient formés de bonne heure au milieu d'eux. La nature, les usages, la langue des natifs leur étaient devenus familiers; et les natifs, remarquablement gens d'habitude, par la force seule de cette habitude leur étaient attachés à leur tour. Sans cette connaissance de la part des officiers, ils auraient pu tous les jours révolter cette espece particuliere d'hommes, et aliéner leurs esprits contre notre service et notre gouvernement.

Il faut qu'un bon officier Cipaye reçoive de bonne heure une éducation militaire Indienne; et il n'est pas moins nécessaire qu'il s'éleve en grades par ancienneté. C'est ainsi que l'armée Indienne a été constituée, et qu'elle a pu rendre tant de services signalés. On ne saurait donc que déplorer tout changement qui tendrait à désorganiser et affaiblir cette belle machine. Lorsqu'à l'exception de quelques régiments Européens d'infanterie et d'artillerie, les Cipayes formaient seuls toute la force de l'Inde britannique, les officiers de cette armée recevaient tous les émoluments et tous les avantages

qui résultaient du service militaire. Cet état de choses fut altéré par l'introduction des troupes Européennes de Sa Majesté. De jeunes officiers qui ne connaissaient pas l'Inde, et qui avaient acheté leurs brevets, prirent rang parmi des hommes éprouvés et qui servaient depuis long-temps. On regarda ces officiers du Roi comme arrivant également pour s'emparer d'une trop grande part dans les emplois et les avantages militaires. Le principal objet du plan militaire que Lord Cornwallis proposa en 1794, fut d'obtenir le redressement des griefs des officiers de la Compagnie, qui se plaignaient de trop de partialité, et d'être ainsi supplantés. Si, dans ce plan, il était question de transférer au Roi l'armée de l'Inde, c'est que Lord Cornwallis ne vit aucun autre moyen de remédier au mal ; à quoi, néanmoins, l'on parvint, au moins quant au fond, par les réglements militaires de 1796, qui furent concertés avec les ministres du Roi, et l'on n'eut pas besoin de cette translation, dont Sa Seigneurie ne rappela pas même la pensée la derniere fois qu'il retourna dans l'Inde, ces réglements ayant pourvu à l'avancement ainsi qu'à la paie de retraite des officiers de l'armée de la Compagnie. Toutes les plaintes, il est vrai, ne furent pas étouffées. Pour éviter la collision des autorités, la Compagnie avait adopté l'usage de nommer le commandant en chef des armées de Sa Majesté, aussi pour commandant en chef de ses propres troupes ; la conséquence de cet arrangement a été que les officiers de la Compagnie, habitant l'Inde dès leur jeunesse, n'ayant que peu de crédit en Angleterre, inconnus aux officiers de rang de Sa Majesté, se sont regardés comme traités avec moins de faveur et de distinction que de jeunes officiers récemment arrivés, mais beaucoup mieux protégés. Il est à votre connaissance, Monsieur, qu'il y a eu des exemples de ce genre ; et, qu'avec la sanction de votre département, notre Cour s'est interposée pour les réprimer. Mais aussi long-temps que la force britannique dans l'Inde sera formée de deux armées si différemment composées, où il y aura un si grand nombre des officiers du Roi, et que le tout sera sous le commandement des généraux de Sa Majesté, il y aura probablement toujours à craindre des plaintes fondées ou non fondées. S'il s'en éleve, ce n'est point parce qu'une des armées a l'honneur d'appartenir au Roi et que l'autre sert la Compagnie, mais parce que la constitution de l'une et de l'autre est radicalemenr différente, et qu'il en doit être ainsi, soit que ces armées aient un seul chef où qu'elles en aient deux. L'armée Indienne ne peut subsister si, de bonne heure, on ne

lui donne pas des officiers qui s'y avancent par ancienneté. Il est impossible d'éviter de fréquentes mutations dans les régiments du Roi servant dans l'Inde, non plus que l'arrivée fréquente de jeunes gens placés dans ces régiments au moyen de brevets achetés. Les premiers seront à peu près inconnus au commandant du Roi ; les autres auront des connexions avec eux, ou du crédit en Angleterre. Il n'est donc pas bien difficile de prévoir de quel côté se portera la faveur militaire. Cependant c'est une affaire très-importante pour le gouvernement de l'Inde, que ces plaintes n'aient pas lieu, et que la balance soit tenue par une main équitable. Mettre l'armée Indienne entierement sous les ordres du commandant en chef, n'en paraît pas le moyen. C'est de la partialité qui regne dans cette place, que les officiers de la Compagnie se sont plaints quelquefois, en sorte que les mettre entierement sous ce contrôle, n'est pas une raison, pour cette Cour, de supposer qu'ainsi l'on écartera toute jalousie et tout mécontentement. Effectivement, en plaçant sous le même maître deux armées composées d'especes d'hommes si différentes et si différemment constituées, il serait difficile que l'armée Indienne ne pensât pas qu'elle est regardée comme inférieure. Il ne faut pas non plus considérer comme une chose accordée que les Cipayes sur qui l'habitude a tant de force, consentissent de bon gré à être transférés d'un service auquel ils sont accoutumés, à un autre service dont ils n'ont point l'expérience, et dont cette expérience ne serait pas toujours un moyen de nous concilier leurs esprits. Placer leurs officiers sous les mêmes autorités dont ils ont eu jusqu'à présent à se plaindre, ne semble certainement pas être une bonne maniere de les satisfaire ; au contraire, cela pourrait les porter à un mécontentement sérieux ; et, quoique cette Cour soit bien éloignée d'encourager cet esprit parmi ces officiers, ou de céder aux mouvements irréguliers qui en seraient la suite, il faut cependant dire, d'un autre côté, que ces officiers sont un corps qui a trop bien mérité de la Compagnie et de leur pays, pour lui donner de véritables sujets de mécontentement, et qu'il serait fort impolitique d'adopter un systême qui pût lui en donner, ou aux gens qu'ils commandent.

Quant à l'autre raison mise en avant à l'appui du changement proposé, cette Cour demande qu'il soit permis d'observer, en premier lieu, qu'elle n'aperçoit point de connexion nécessaire entre l'inconvénient dont on parle et le remede que l'on suggere. S'il est vrai que la responsabilité de la nomination du commandant en chef, est en Angle-

terre dans une obscurité nuisible au service public, il ne paraît pas s'ensuivre que, pour remédier à cela, il faille transférer au roi l'armée de l'Inde. Mais la Cour prend la liberté de dire que, dans son humble maniere de voir, il n'y a sur cette question aucune obscurité. La nomination des commandants en chef des forces du Roi dans ce pays-là, appartient à Sa Majesté, et l'officier qu'elle choisit, commandera ordinairement, en vertu de sa patente, l'armée de la Compagnie en activité. La nomination des commandants en chef des armées de la Compagnie appartient, par la loi, en premiere instance, à la cour des directeurs de la Compagnie ; mais Sa Majesté est investie du droit d'annuller ces nominations. Cela indique que relativement à ces nominations, il faut que le gouvernement de Sa Majesté et la cour des directeurs viennent à s'entendre, et la cour ne sache pas que jamais elle ait fait usage du pouvoir qui lui a été laissé par les traités et dont elle est responsable, de maniere que le service public en ait souffert. En même temps elle doit humblement énoncer son opinion, que la loi, telle qu'elle est, a été sagement conçue ; parce qu'au lieu de partager la responsabilité, elle la double, en rendant également responsables de la nomination du commandant en chef, et le gouvernement de Sa Majesté et la cour des directeurs. Que si l'on dit encore que, dans le fait, le choix d'un commandant en chef pour les forces de Sa Majesté peut devenir difficile par l'opposition de la Compagnie à accepter le même officier pour commander l'armée qui est à elle, il doit lui être permis de dire qu'elle fait un sacrifice au bien public, en consentant que le commandant en chef de l'armée de Sa Majesté soit aussi le commandant en chef de la sienne, et, lorsque non-seulement il commande celle-ci, mais encore qu'il est membre du gouvernement civil et politique de la compagnie, on ne doit pas regarder comme une chose déraisonnable, qu'elle ait le droit de s'assurer, pour sa satisfaction, de son aptitude à remplir de si grands emplois. Elle ne pense pas non plus, soit que l'on recoure à la théorie ou que l'on invoque les faits, que l'on puisse montrer que jamais le service public soit ou ait été dans le cas de souffrir du droit qu'elle réclame.

Mais où la cour trouve les plus fortes objections à la translation proposée, c'est dans des considérations politiques. Elle conçoit que pour l'administration des affaires civiles, politiques et financieres de l'Inde britannique dans le systême actuel, il est essentiel que l'armée Indienne reste entre les mains de la Compagnie. Le gouvernement de la Compagnie a été respecté jusqu'ici et de ses propres sujets et des

puissances étrangeres, par la raison qu'elle avait une grande force militaire. Organisant cette force, l'augmentant ou la diminuant à son gré, récompensant le mérite, punissant les coupables, pourvoyant à l'honnête retraite des soldats et des officiers vétérans, en un mot, exerçant toutes les fonctions d'une puissance gouvernante, et les exerçant sur un corps nombreux de gens animés d'un grand esprit militaire elle a joui de tout leur respect et des avantages de leur attachement et de leur fidélité. Considérant les membres du gouvernement civil, tout le corps des officiers civils comme appartenant au même maître et comme étant le premier ordre de l'état, le militaire a obéi volontairement à ces autorités, et en a soutenu l'administration intérieure, ainsi que la considération au-dehors.

L'introduction de quelques régiments du Roi n'a été regardée que comme une mesure venant à l'appui de l'intérêt public dans l'esprit du système actuel. Mais si la Compagnie était dépouillée de toute sa force et puissance militaire, si elle n'avait plus un seul régiment à ses ordres, pas un seul soldat à sa solde, pas un brevet à donner ; si cette masse immense d'hommes qui ont toujours eu les yeux sur elle, lui était enlevée, le peuple la regarderait comme déchue de sa puissance et comme marchant rapidement à sa fin. Quand même on laisserait à son gouvernement la grande main sur l'emploi de l'armée, et à ses fonctionnaires civils l'administration intérieure de ses intérêts, rien de tout cela ne serait capable de désabuser le peuple. En remplissant leurs fonctions, les juges, les magistrats, les receveurs ne pourraient ni dans l'opinion publique, ni dans l'affection des troupes du pays, s'attendre au même respect, au même appui que lorsque tout le monde ne voyait qu'un seul chef pour défendre, protéger et récompenser. En vérité, vouloir mettre tant de distance entre la force militaire et le pouvoir civil, changer l'organisation, la constitution intérieure, et avec cela ôter au gouvernement local le patronage de l'armée, pour placer tout cela entre les mains d'un commandant en chef, sous une autorité qui n'en pourrait surveiller l'exercice qu'à la distance de la moitié du globe, ce serait offrir la tentation et les moyens de s'emparer d'un bien dangereux ascendant, et à qui ? à un établissement militaire qui, se voyant constitué par Sa Majesté, pourrait aisément être entraîné à mépriser les fonctionnaires civils d'un maître inférieur, et à ne pas redouter des plaintes qui ne pourraient être entendues qu'à une si grande distance. Parmi les natifs de l'Inde, le pouvoir militaire et ceux qui en sont revêtus ont été toujours considérés comme

ayant la prééminence: Aujourd'hui ils voient ce même pouvoir, sous prétexte d'aider l'administration civile et politique, lui faire la loi dans quelques occasions. En un mot, le gouvernement de la Compagnie, s'il était affaibli ou éclipsé de cette maniere, cesserait, selon l'opinion de cette cour, de jouir de l'autorité nécessaire pour l'administration de ses intérêts dans ce grand empire; en sorte qu'on peut bien s'imaginer que tout changement ultérieur ne ferait qu'ajouter encore à ce qui est défectueux.

Mais ce n'est pas là le seul point de vue sous lequel la mesure proposée paraisse pleine de dangers à cette cour. On veut mettre à la disposition de la couronne, une armée réguliere de 140,000 hommes, commandée par plus de trois mille officiers Européens. Ayant ainsi beaucoup d'emplois honorables et lucratifs, tout le vaste patronage de cette armée (à l'exception de la nomination des cadets) serait immédiatement ou médiatement confié à quelques-uns des membres du gouvernement de Sa Majesté. Ce serait s'éloigner d'une maniere insigne et de l'esprit et de la lettre des actes de 1784 et 1793, dont un principe positif était que le patronage Indien, soit civil ou militaire, serait entierement hors des mains des serviteurs de la couronne. Cette cour ne doit pas s'étendre sur une proposition d'une si grande importance; mais elle doit solliciter la permission d'établir que ce serait là un abandon de ses devoirs, et que nulle considération ne pourrait la porter à soumettre, ni recommander aucune mesure de ce genre à ses commettants pour la leur faire adopter. Connaissant, Monsieur, votre zele pour le bien public, zele dont nous avons été souvent témoins, cette Cour se flatte encore que l'on procédera au renouvellement de la charte de la Compagnie, (renouvellement qu'elle croit autant dans les intérêts de la nation que dans ceux de la Compagnie), sans que vous insistiez sur ce point, ni sur aucun de ceux qui viennent d'être discutés, qu'autant le comportera la conservation du système de l'Inde.

Nous avons l'honneur, &c.

(Signé) EDWARD PARRY,
CHARLES GRANT.

Au Très-Hon. Robert Dundas, &c.

Voici les principales suggestions ou propositions de la Compagnie au Bureau du Contrôle, sur lesquelles les Directeurs et le Ministre semblent être tombés d'accord pour le renouvellement de la Charte de la Compagnie:

On prendra pour base de la nouvelle Charte, l'acte de 1793, avec les modifications ci-après.

Aucun bâtiment particulier, Anglais ou de l'Inde, ne pourra aller ni directement ni indirectement en Chine. Aucun sujet britannique ne pourra résider en Chine sans une licence de la Compagnie. Il ne sera importé aucune espece de marchandise de Chine en Angleterre que par les vaisseaux de la Compagnie. Le pouvoir d'imposer des taxes sur les sujets britanniques dans l'Inde et sur les nations etrangeres, sera confirmé à la Compagnie, mais il ne pourra être ajouté au tarif actuel sans la sanction du gouvernement anglais. Le salpêtre sera réservé exclusivement à la Compagnie, étant considéré comme un article politique. Tout le commerce de l'Inde aboutira au port de Londres; les ventes se feront exclusivement dans les magasins et sous la direction de la Compagnie. Il sera accordé à la Compagnie une indemnité de 3 à 5 pour cent pour magasinage et frais de vente des marchandises des particuliers. Les navires particuliers qui s'expédieront du Royaume Uni pour les Indes, ne seront pas bornés au seul port de Londres. Ces bâtiments seront pourvus d'une licence de la Compagnie, et seront tenus de lui remettre une copie du journal de leur navigation. Il sera fait des réglements pour l'exportation des munitions navales et militaires. Les bâtiments des individus seront soumis pour les convois aux mêmes réglements que ceux de la Compagnie. Il sera fait des réglements afin de pourvoir à l'entretien et au retour des Lascars et des matelots Chinois que les bâtiments particuliers ameneront en Angleterre. On prendra des précautions pour empêcher des relations illimitées avec l'Inde, et les restrictions actuelles contre une trop longue résidence dans l'Inde, continueront d'être en force. Le nombre de troupes de Sa Majesté qui doit être maintenu aux frais de la Compagnie, sera limité; mais comme les territoires actuels que l'Angleterre possede dans l'Inde, sont beaucoup plus étendus qu'ils ne l'étaient lorsque le nombre fut fixé, il y sera fait une augmentation considérable, en raison de cette extension. Le dividende de 10 et demi pour cent sera assuré aux propriétaires. Le surplus des revenus annuels de la Compagnie sera employé à l'extinction de sa dette, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à dix millions sterling dans l'Inde, et à trois millions en Angleterre. Le commerce particulier ne sera point exclus des îles à épices. Les bâtiments particuliers ne pourront pas aller à l'Est plus loin que la pointe Romania, à l'entrée des mers de la Chine, et au Nord plus haut que la ligne équinoctiale.

(Nous donnerons dans les Numéros suivants, les meilleurs articles, extraits d'ouvrages ou lettres qui ont été ou seront publiés en faveur du commerce libre.)

AFFAIRES DU PORTUGAL.

GAZETTE DE LA COUR.

Downing-street, le 2 Avril 1812.

Le comte de Liverpool a reçu des dépêches du comte de Wellington, dont suivent des extraits :

Elvas, le 13 *Mars.*

J'ai quitté le quartier-général de Freynada le 6, et je suis arrivé ici le 11 du courant. Il n'y a point de troupes ennemies dans l'Estramadure, excepté la partie du 5e corps qui n'est pas en garnison à Badajoz, et dont le quartier-général est à Villa-Franca, et un détachement formant environ une division, sous le général Daricau, dont le quartier-général est à La Serena.

L'ennemi n'a point fait de mouvement, et je n'ai eu connaissance d'aucune opération importante, depuis que j'ai adressé ma derniere lettre à Votre Seigneurie. Suivant les derniers avis, le Maréchal Soult était dans les lignes devant Cadix.

Au Camp devant Badajoz, le 20 *Mars.*

Suivant les intentions dont j'avais fait part à Votre Seigneurie, j'ai fait sortir l'armée de ses cantonnements le 15 et le 16 de ce mois, et j'ai investi Badajoz sur la rive gauche de la Guadiana, le 16, avec la division légere et les 3e et 4e divisions d'infanterie, et une brigade de la division du Lieutenant-général Hamilton, sur la droite. Ces troupes sont sous le commandement du Maréchal Sir William Beresford et du Lieutenant-général Picton. Nous avons ouvert la tranchée le lendemain, et établi une parallele à 200 toises de l'ouvrage extérieur appelé Picurina, laquelle renferme tout l'angle Sud-Est du fort. Les travaux ont continué depuis ce jour avec une grande célérité, malgré le très-mauvais temps que nous avons eu depuis le 17.

L'ennemi a fait hier une sortie par la porte appelée la Trinidad, sur la droite de notre attaque, avec environ 2000 hommes. Il a été presque immédiatement repoussé avec beaucoup de perte, sans avoir accompli aucun objet, par le

Major-général Bowes, qui commandait la garde dans les tranchées. Nous avons perdu en cette occasion un officier qui promettait beaucoup, le capitaine Cuthbert, aide-de-camp du lieutenant-général Picton, qui a été tué ; et le lieutenant-col. Fletcher a été légerement blessé, mais j'espere qu'il sera bientôt en état de reprendre son service. Je n'ai pas encore reçu les rapports, mais je crois que notre perte depuis le commencement des opérations monte à 120 hommes tués et blessés.

Le même jour où Badajoz a été investi, le Lieutenant-général Sir Thomas Graham a passé la Guadiana, avec les 1ere, 6e et 7e divisions d'infanterie, et les brigades de cavalerie du Général Slade et du Général le Marchant, et il a dirigé sa marche sur Valverde et Sta. Martha, et de là vers Llerena ; pendant que le Lieutenant-général Sir R. Hill, avec la seconde division et celle du Lieutenant-général Hamilton, et la cavalerie du Major-général Long, a marché de ses cantonnements près d'Albuquerque, sur Merida, et de là sur Almendralejo. Ces mouvements ont induit le Général Drouet à se retirer de Villa-Franca sur Hornachos, afin, à ce que je présume, d'être en communication avec la division de Daricau, qui était près de La Serena.

J'ai des nouvelles de Sir Thomas Graham et de Sir R. Hill, jusqu'au 19 du courant. Le premier était à Los Santos et à Zafra, et la cavalerie du Général Slade à Villa-Franca ; et le dernier était à Almendralejo. Le Lieutenant-général Sir R. Hill a fait prisonniers trois officiers et quelques hussards, à Merida.

J'ai des rappôrts des environs de Ciudad-Rodrigo jusqu'au 17 de ce mois. L'ennemi avait envoyé un petit détachement à Bejar, principalement pour piller ; mais il n'y avait aucune apparence d'un mouvement immédiat. La 6e division avait quitté Talavera, traversant le Puerto del Pico, les 8 et 9 du courant, et les mêmes jours la 4e division était partie de Tolede, traversant le Guadarrama, et il ne restait sur le Tage que la premiere division, près de Talavera.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

CORTES.

Séance du 18 *Mars* 1812.

Jamais les yeux n'ont été frappés d'un spectacle plus auguste, ni plus digne d'une nation généreuse et détestant la tyrannie, que celui qu'a présenté aujourd'hui l'assemblée générale et extraordinaire des Cortes des Espagnes ! Des députés des quatre parties du monde occupaient les siéges de la salle. Des personnes de la premiere distinction appartenant au corps diplomatique remplissaient une loge qui leur avait été destinée, et un nombreux concours de citoyens Espagnols étaient dans d'autres loges et dans les galleries. Un respectueux silence fut observé pendant qu'un message de la Régence vint faire part des arrangements adoptés pour solenniser la promulgation de la constitution Espagnole, ainsi que pour la réception, avec les honneurs convenables, de la députation du Congrès chargée de présenter à la Régence un des deux exemplaires du code constitutionnel.

Les secrétaires s'étant placés sur les deux estrades du Congrès, l'un d'eux fit la lecture de la constitution, tandis que l'autre s'assurait que la copie en était conforme à l'original manuscrit qu'il tenait à la main. Cette lecture achevée, l'un des secrétaires, d'une voix haute et intelligible, demanda si c'était là la constitution politique de la monarchie espagnole que les Cortes avaient sanctionnée. A quoi, tous les députés se levant de leurs siéges, rendirent aussitôt témoignage.—Ces députés s'étant rassis, le président Don Vicente Pascual, parla ainsi qu'il suit :

« Sire, le jour tant désiré de la nation Espagnole, est enfin arrivé. Après avoir sanctionné la constitution politique de cette grande monarchie, vous allez mettre le dernier sceau á cette charte incomparable, en y ajoutant la signature de tous les députés qui composent cet auguste Congrès. Ce jour, Sire, sera mémorable à jamais, parce qu'en ce jour les représentants de la nation Espagnole, assemblés des quatres parties du monde, auront prouvé à tous les Espagnols, qu'ils ont rempli le grand objet de leur mission, en sanctionnant une constitution qui fera le bonheur de la nation, en assurera la liberté et l'indépendance, protégera la personne et la propriété de tous les citoyens, et les garantira de ce despotisme sous le joug duquel ils ont gémi dans ces derniers siecles, où les droits les plus sacrés de l'humanité

étaient foulés aux pieds, et où tous nos anciens priviléges étaient ensevelis dans l'oubli. Un événement extraordinaire, bien que déplorable sous d'autrès rapports, a fait enfin revivre ces siecles de liberté qu'ont vus nos ancêtres, et nous a portés, nous les représentants de cette nation de héros, à renouveler nos anciennes institutions, en y mettant de l'ordre, de la clarté, avec les modifications convenables, et en les réduisant à cette loi fondamentale dont vous venez d'entendre la lecture.

" Représentants du peuple Espagnol, dans cet heureux jour, je vous vois tous remplis de joie, et je vous félicite de la conclusion d'un ouvrage qui fera l'envie des autres nations. En considérant les pénibles conjonctures durant lesquelles il a été achevé, elles admireront votre constance, votre calme et l'attention sans relâche avec laquelle vous avez cherché à mériter la haute confiance dont vous étiez investis par vos concitoyens. Il ne reste plus qu'à graver vos noms sur le piédestal de ce magnifique édifice de la liberté Espagnole, afin qu'à jamais soient assurés les droits de la nation, ceux du trône, et ceux de tous les Espagnols de l'un et l'autre hémisphere."

Après ce discours généralement couvert d'applaudissements, les députés procéderent à la signature des deux exemplaires de la constitution : il y eut en tout 184 signatures. Alors on fit la lecture du décret suivant, relatif à la succession de la monarchie Espagnole, approuvé auparavant dans une séance à huis clos.

DÉCRET.

L'assemblée générale et extraordinaire des Cortes, considérant que le bonheur et la sûreté de l'état sont incompatibles avec les circonstances où se trouvent les personnes de l'Infant Don Francisco de Paula, et de l'Infante Donna Maria Louisa, reine douairiere d'Etrurie, frere et sœur de Don Ferdinand VII, a résolu de déclarer et décrete : Que l'Infant Don Francisco de Paula et ses descendants, sont exclus de la succession à la couronne des Espagnes. En conséquence, au défaut de l'Infant Don Carlos Maria, et ses légitimes descendants, arriveront à la couronne l'Infante Donna Carlota Joaquina, princesse du Brésil et ses descendants ; et, au défaut de leurs héritiers, Donna Maria Isabel, princesse héreditaire des deux Siciles et ses légitimes descendants ; puis, au défaut de ces trois plus proches parents de Ferdinand VII et de leur descendants, arriveront à la succession les autres personnes et branches qui doivent succéder selon la constitution, dans l'ordre et la forme qui ont été établis. En même temps les Cortes déclarent et décrétent exclue de la succession à la couronne des Espagnes l'Archiduchesse d'Autriche Donna Maria Louisa fille du premier lit, de François II, Empereur d'Autriche ; sont aussi exclus les descendants de la susdite Archiduchesse.

Ensuite le président fit la motion reçue par acclamation, que, le 19 du même mois, jour où la constitution serait publiée, il serait donné une gratification aux troupes de mer et de terre qui sont à Cadix, et que pareille gratification serait accordée aux troupes de toutes les autres villes le jour que la constitution y serait proclamée.

La commission nommée pour porter la constitution à la Régence, étant de retour, l'évêque de Majorque adressa ainsi la parole aux Cortes.

" Sire, nous avons rempli la commission que Votre Majesté nous a confiée. La Régence a reçu, avec le plus grand respect et la plus vive émotion, la constitution politique de la monarchie espagnole, et s'est engagée à la faire observer dans toute les vastes dominations de Votre Majesté. Hé! qui, Sire, ne serait pas profondément ému d'un événement aussi heureux? Jour fortuné, où le moins que je puisse faire, est de féliciter Votre Majesté d'avoir, par un travail sans relâche, enfin achevé un ouvrage digne d'un accueil universel! En dire davantage, serait abuser des moments de Votre Majesté. Nous sommes libres! nous sommes Espagnols! ces paroles renferment tout. "

Emus du discours touchant du prélat, le congrès, les spectateurs, firent retentirent la salle d'applaudissements, et cette séance se termina aux acclamations de Vive l'Espagne! Vivent les Cortes! Vive la Constitution!

CADIX.

Hier, à neuf heures du matin précises, tous les députés sans exception, se rassemblerent dans la salle du congrès pour jurer la constitution. La séance ouverte, un des secrétaires lut la formule du serment conçue en ces termes:—Nous jurons de maintenir la constitution politique de la monarchie espagnole décrétée et sanctionnée par les Cortes. Les députés s'approcherent, selon leur ordre et deux à deux, de la table du Président qui le premier prêta le serment. Les autres, imitant son exemple et posant leurs mains sur les saints évangiles, dirent individuellement; Je le jure!—Le serment prêté, le secrétaire prononça ces paroles à haute voix: Si vous le faites, que Dieu vous en récompense; si vous ne le faites pas, puisse-t-il vous en faire rendre compte!

Alors on fit entrer la Régence avec les cérémonies ordinaires, et elle alla prendre place sur le trône avec le président des Cortes. Elle descendit ensuite auprès de la table, et le secrétaire lui lut la formule du serment prescrit par l'article 173e de la constitution. Après quoi, les Régents, posant les mains sur les saints évangiles, jurerent—de défendre et main-

tenir la religion Catholique, Apostolique et Romaine sans en permettre aucune autre en Espagne; d'observer et faire observer la constitution et les lois de la monarchie; de n'aliéner, céder ou démembrer aucune partie du royaume: de n'exiger aucune production, aucun argent, aucune autre chose sans un décret des Cortes; de ne priver personne de sa propriété; de respecter la liberté politique de la nation, et la liberté personnelle de tous les individus; d'être fideles au roi; d'observer les conditions à eux imposées par les Cortes dans l'exercice de l'autorité royale; et, quand le roi pourrait reprendre le gouvernement, de le lui remettre entre les mains.

Cela étant fait, le secrétaire, dit ton élevé: Si vous vous conduisez ainsi, que Dieu vous aide; si non, qu'il vous en demande satisfaction; puis, suivant les lois, sachez que vous en serez responsables à la nation. Alors la Régence reprit sa place et le président des Cortes lui adressa ainsi la parole:

« L'assemblé générale et extraordinaire des Cortes, après avoir renversé là masse immense d'obstacles que présentait le triste état de la patrie, s'est appliquée avec un zele particulier à dresser la constitution politique de la monarchie espagnole; et, hier, elle a eu la satisfaction, pour couronner ses travaux et ses efforts, de la sanctionner dans une séance publique; le même jour l'original en a été transmis à la Régence et lui a été mis sous les yeux. Ce qui est pour le Congrès une satisfaction plus grande encore, c'est, après avoir conclu ses travaux par la signature d'hier, par la prestation du serment et la promulgation d'aujourd'hui, que ces deux jours sont les jours anniversaires et de la rupture des chaines de l'esclavage et de l'avénement au trône de Ferdinand, notre bien-aimé monarque. Par cette grande charte, est fermement assuré l'exercice de la religion Catholique, Apostolique et Romaine, en même temps que celui de toutes les autres est défendu; les droits imprescriptibles de la nation et de tous les Espagnols de l'un et l'autre hémisphere sont connus et garantis; le gouvernement monarchique continue dans la personne de Ferdinand VII, de Bourbon et ses légitimes successeurs; et enfin de sages précautions ont été prises pour empêcher la nation d'être de nouveau plongée dans les malheurs produits par le pouvoir arbitraire et la tyrannie. Une fois que cette loi fondamentale sera mise en exécution, la religion et ses ministres seront respectés, le Roi jouira de ses droits de monarque, la nation conservera ses droits intacts, et nul Espagnole ne sera opprimé ni en sa personne ni en sa propriété. Mais, comme les meilleures lois sont inutiles quand on ne les observe pas, moi, au nom du congrès et au nom de la nation qu'il représente, je place l'exécution de la constitution à la charge de la Régence du royaume, à qui il appartient de la faire exécuter et de la faire observer, par tous les individus et par toutes les autorités. C'est là le devoir parti-

culier de la Régence, non-seulement parce que son autorité dépend de cette même constitution, mais encore parce que le soin de faire observer les lois étant une attribution du pouvoir exécutif, il est encore plus tenu de ne pas souffrir la moindre infraction à celles qui sont fondamentales. Je suis persuadé que la régence qui vient de prêter serment à la constitution, est bien pénétrée de ces sentiments; et, quoique le congrès n'ait aucune raison de douter du zele d'un gouvernement qu'il a créé lui-même, qui a mérité et continue de mériter toute confiance, je ne puis cependant me dispenser de lui rappeler que le bonheur de la nation est dans ses mains; et, qu'autant la patrie bénira et immortalisera le nom de ses régents, s'ils n'enfreignent point et ne souffrent pas qu'on enfreigne cette charte pleine de bienfaits, autant ils en seront responsables, dans le cas que nous ne prévoyons point, où ils manqueraient à remplir les devoirs sacrés dont ils sont chargés par Dieu et la patrie. Les Cortes attendent donc de l'honneur, du zele et de l'énergie de tous les individus composant la régence, qu'ils n'oublieront point cette derniere et terrible alternative, qu'ils seront les fideles gardiens et pourvoiront à l'exécution de la constitution; et qu'ainsi ils se rendront dignes de la reconnaissance et des bénédictions éternelles de leurs concitoyens.

Le Président de la Régence réplique, ainsi qu'il suit:

"Il y a, pour les nations, aussi bien que pour les individus, des époques remarquables. Comme eux, elles naissent, grandissent, languissent et périssent. Les symptômes du mal qui attaquait l'héroïque nation espagnole, indiquaient qu'il était d'un genre extraordinairement sévere. Comment n'aurait-il point été extrémement grave, lorsque la licence qui viole les lois, occupait la place de la vertu qui doit les maintenir? Par cette funeste pente, nous étions arrivés, à pas précipités, au bord d'un précipice où une main profane, venant à nous comme amie, espérait nous plonger par une impulsion aussi légere que traîtresse. Elle était au moment de réussir, tant l'ordre des choses avait préparé ses succès, et tant ils paraissaient certains par les mesures que lui avait suggérées son infernale perfidie; mais ses audacieux desseins étant connus, les fils de Pelage, frappés comme de l'étincelle électrique, résolurent de ne jamais se soumettre à son joug. Se sentant ainsi noblement animés, ils coururent aux armes, et, prenant une attitude déterminée, ils s'opposerent à ce fourbe usurpateur, commençant avec lui une lutte qui n'était jamais entrée dans les vastes plans de son ambition, et dont toute l'Europe n'avait pas eu le courage de lui donner une seule leçon. Ceci était réservé à l'Espagne seule qui sut tirer de ses calamités même et de ses éléments de discorde, des moyens de résistance qui ne paraissent appartenir qu'à l'opulence. Ainsi animée, l'Espagne leva son front majestueux, fixa ses regards sur les dangers qui la menaçaient,

et ne perdit point de vue les causes éloignées qui les lui avaient attirés. Pour le délivrer des uns et des autres à la fois, elle résolut de combattre d'une main, et avec l'autre de graver ses lois, des lois qui fussent sa constitution politique, qui fussent chères au cœur des Espagnols, et fussent plus durables que le cèdre et le marbre. Tel est, Sire, l'ouvrage qui, conçu au milieu des dangers et des alarmes, a été consommé et voit la lumière en ce jour, jour où commence l'époque la plus mémorable pour la nation espagnole. C'est là une émanation de la sagesse de Votre Majesté, qui, communiquée aux plus lointaines extrémités et dans tous les lieux les plus éloignés de vos possessions dans les quatre parties du monde, y fera répandre des larmes de joie pour tant de larmes de douleurs, et y fera éprouver des sensations pleines de délices, à-peu-près comme on dit que pour célébrer la naissance de Minerve, le ciel donna une pluie d'or. C'est-là l'égide impénétrable de notre défense, et l'arche sacrée qui contient les lois tutélaires de notre liberté et de notre indépendance, et qui nous feront estimer pendant la paix et redouter pendant la guerre. La Régence, Sire, qui vient de promettre solennellement de faire observer la constitution, apportera tous les soins qui dépendront d'elle, à ce que le peuple espagnol des deux hémispheres, réconcilié par le baiser de paix, jouisse, à l'ombre de la constitution, de tous les avantages qu'elle lui offre."

Ensuite les Cortes et la Régence sortirent de la salle et se rendirent en procession à l'église des Cames où il fut célébré une messe, un *Te Deum* chanté, et des actions de grâces rendues au tout puissant des bienfaits accordés à la nation espagnole, et de l'heureux achevement de la constitution de la monarchie. Les ducs de Aijar, Veragua et Ossuna ouvraient la marche. Ensuite venaient les comtes de Santa Coloma et Talara avec les gentilshommes de la maison royale; suivaient après cela les députés des Cortes, et après eux leur président et la régence, chacun à un côté de la procession; venait ensuite l'ambassadeur d'Angleterre, après que marchait un magnifique cortége militaire, et enfin le comte de la Bisbal un des régents suivi d'escadrons des gardes, fermait la marche, puis, dans cet ordre, traversant la place San-Antonio, on se rendit à l'Alameda.

La présence de l'auguste congrès dépositaire de la confiance de la nation espagnole—celle du gouvernement chargé d'assurer l'indépendance et de préparer la prospérité et la splendeur future de l'Espagne—le rassemblement de tant de personnages illustres par leurs dignités, par leurs services, leur amour de la patrie, leurs sacrifices pour elle, leur habileté et leurs vertus.—le concours et la jubilation du peuple, la décoration des maisons, le bruit des cloches, le ronflement du canon et la musique militaire—le souvenir des événements qui ont

produit et amené à ce point notre glorieuse révolution—la perspective des travaux, des dangers et enfin, des triomphes qui nous attendent. ici une nation magnanime toute entiere se livrant aux sentiments du plus pur patriotisme—et là, à une très-petite distance, à un des coins de la baie, l'ennemi s'amusant méchamment mais bien vainement à troubler notre tranquillité et à porter le désordre dans l'ordre tracé par la providence pour consolider l'indépendance de l'Espagne.—Toutes ces circonstances et considérations réunies produisaient un ensemble sublime, un spectacle magnifique qui remplissait l'âme, et qu'il est plus aisé de concevoir que de décrire.

A trois heures après midi, Don Cayetano Valdes, gouverneur de Cadix, précédé d'un détachement de cavalerie et suivi de beaucoup de personnes de distinction se rendit sur la place San-Antonio, où la constitution fut solennellement proclamée. Il y eut un grand dîner au palais d'Aduana où se trouva l'ambassadeur britannique. La premiere santé, fut pour la constitution, Ferdinand VII et George III. La seconde, celle du Prince Régent de la Grande Bretagne, la troisieme pour la délivrance de Ferdinand VII et pour la Princesse du Brésil. Le ministre britannique proposa celle des Côrtes et de la Régence d'Espagne.—Les illuminations furent brillantes, entre autres, celle du comte Palmela, ministre de Portugal.

LA RUSSIE, LA SUEDE. etc.

Extrait d'une Lettre de Gothenbourg, du 3 Avril.

Vous auriez eu de mes nouvelles plus tôt, si j'avais eu quelque chose d'important à vous communiquer. Je vous écris aujourd'hui, pour vous mettre pleinement au fait de la véritable situation des choses dans nos quartiers, afin que vous ne vous en laissiez pas imposer par de faux rapports.

M. Thornton est arrivé ici, et s'est mis en route de suite et sans s'arrêter pour Stockholm *incognito*, afin de s'y aboucher avec le général Von Suchtelen. On espere que cette entrevue aura les plus heureux résultats. Chaque jour, la bonne intelligence entre les gouvernements suédois et britannique, se manifeste de plus en plus. Un traité de commerce entre les deux pays est fort avancé ; et je sais positivement qu'il y a un jour très-prochain déjà fixé pour l'admission des denrées coloniales et de toute sorte de marchandises de manufacture britannique. Bernadotte est fer-

mement fixé sur la politique qu'il veut suivre, qui est de faire cause commune avec la Russie et l'Angleterre contre la France. La Diete s'assemblera le 13 de ce mois, et on laissera transpirer alors plusieurs des vues politiques de la Suede.

Les Français, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, ont un ascendant complet sur la pauvre Prusse. Ils ont forcé cette malheureuse puissance à prohiber l'exportation du blé de tous les ports de Prusse, sans même en excepter Swinemunde et Colberg.

Les Français inondent le territoire prussien, mais ils n'ont pas encore mis le pié dans Colberg. Par la derniere convention avec la Prusse, cette forteresse doit être regardée comme sacrée, condition que le roi de Prusse n'a pu obtenir qu'avec les plus grandes difficultés. J'ai reçu, hier, des nouvelles de Konisberg jusqu'au 20 du courant, et mes amis me mandent que, tout considéré, ils étaient passablement tranquilles et sans alarmes. Les Français n'étaient pas encore entrés dans Konisberg à cette époque. La politique n'était point fixée, et il ne devait être pris aucunes mesures décisives ni pour la paix, ni pour la guerre, jusqu'à ce que le courier envoyé en dernier lieu à St. Pétersbourg, ne fût retourné à Paris.

Le corps de Davoust est fort de 60 à 70,000 hommes. Lors des dernieres nouvelles, le quartier-général était à Stettin, où l'aile gauche était aussi postée; l'aile droite était à Custrin; l'avant-garde de l'aile gauche à Stargard, et celle de l'aile droite à Landsberg. Le gouvernement prussien s'est engagé à fournir des provisions aux troupes françaises pendant leur marche au travers des états prussiens et le gouvernement français, en reconnaissance de ce service, a consenti à remettre les contributions que la Prusse lui devait de la derniere guerre. Un contingent de 20,000 hommes est tout ce que la Prusse doit fournir à la France, et cela seulement dans le cas où la guerre avec la Russie aurait éclaté.

Quoique la poste de St. Pétersbourg à Stockholm ne soit point arrivée régulierement en raison des glaces, il a pourtant été reçus des avis de la capitale de Russie par un courier qui en est parti le 25 du mois dernier. A cette époque, on n'avait pas de nouvelles à Pétersbourg que les troupes russes eussent fait aucun mouvement dans la direction de Memel. Le change était à 14 et demi.

La gazette de Gothenbourg d'aujourd'hui contient un

long article sur l'état présent et ancien de la Suede, qui est probablement destiné à préparer le public à quelque plan militaire qui doit être soumis à la Diete. Il commence par faire le tableau de la Suede lorsqu'elle avait des possessions étendues sur les côtes opposées de la Baltique, et l'on y attribue la différence entre ce qu'elle était lorsque ses armes victorieuses plaçaient des rois sur le trône de Pologne, menaçaient les portes de Vienne, et faisaient le siége de Copenhague, et ce qu'elle est aujourd'hui, à ce que le courage des Suédois n'avait pas été dirigé par des rapports éclairés. Il porte ensuite :

" Que la Suede n'ayant point de possessions d'outremer d'aucune conséqnence, celles qu'elle avait ne valaient pas la peine que les puissances étrangeres lui cherchassent dispute à leur sujet ; qu'elle acquiert plus de force par les barrieres que la nature elle-même a placées entre elle et le voisin qui voudrait l'envahir. Le passage de ces barrieres présentera toujours à l'agresseur des difficultés considérables ; et cette circonstance, jointe à sa situation, rendra le succès impossible à tout pouvoir qui voudrait l'attaquer, ce qui lui assure conséquemment les avantages de la paix. Comme d'ailleurs toutes les attaques qui pourraient être faites par la suite affecteraient le cœur du royaume, tout ceux qui mettent quelque prix à leur pays et à leur propre liberté, doivent chercher à réveiller l'esprit national. La Suede compte 460 mille hommes entre les âges de 20 à 50 ans, en état de porter les armes, tous tenus de défendre leur liberté, leurs familles et leurs propriétés. Autrefois sur ce nombre on mettait un homme sur cinq en réquisition, selon les circonstances. Ce fut au temps de Charles XII, qu'on vit pour la premiere fois une armée de troupes réglées ; mais on ne vit jamais ni des conscriptions partielles, ni l'établissement d'une armée réguliere, exempter aucune partie de la population de prendre les armes en cas de nécessité."

Un courier russe nommé Heylinger, vient d'arriver, à Londres, chargé de dépêches qu'il a remises au bureau des affaires étrangeres. Nous apprenons que les communications de la cour de St. Pétersbourg sont de la nature la plus importante. Indépendamment des troupes qui sont rassemblées sur la frontiere, la Russie organise une forte armée dans l'intérieur, comme armée de réserve. Selon les der-

nieres nouvelles, il a été établi des dépôts à cet effet à Novogorod, Jamburg et Kostroma; et indépendamment des lévées autorisées par les derniers Ukases, on avait tiré des troupes des garnisons, et l'on avait rappellé les deux tiers de celles qui étaient en Georgie et elles retournaient à marches forcées. L'Etat-major de l'armée avait reçu une augmentation de près de trois-cents officiers; le département médical avait subi un changement important, et l'on avait fait des marchés considérables avec les plus riches propriétaires de terres pour toute espece de grains. Cette manifestation des sentiments du gouvernement russe dans l'importante crise actuelle est une chose qui doit causer beaucoup de satisfaction. La formation de cette armée intérieure semble indiquer que le gouvernement russe est déterminé à ne pas se laisser décourager par aucun succès que l'ennemi pourrait avoir sur les frontieres; et si le hasard favorisait ses premieres attaques, à continuer de combattre dans le cœur du pays jusqu'à ce qu'il soit en possession de la victoire. Un plan semblable, mis à exécution avec fermeté, déjouerait tous les calculs de Buonaparte qui ne peut gueres avoir en vue de faire en Moscovie une guerre d'une nature aussi désespérée et aussi destructive que celle d'Espagne. Nous avouons néanmoins, que nous appréhendons bien que la Cour de Russie ne soit pas assez énergique pour adhérer à une résolution aussi vigoureuse. En même temps nous devons dire sur l'autorité de lettres privées de Gothenbourg, que l'Empereur Alexandre a refuté des céder aux sollicitations de Buonaparte pour une autre entrevue. Ce refus nous donne des motifs d'espoir. Voici les derniers avis que nous avons du nord.

Gothenbourg, le 6 Avril. On a reçu ici aujourd'hui l'avis que le 12 de ce mois il doit y avoir à Dresde une entrevue entre les Empereurs de France, de Russie et d'Autriche, mais on n'ajoute aucune foi à cette nouvelle. D'autres avis portent que l'Empereur Français est dangereusement malade, en conséquence de quoi les troupes ont fait halte. Il est certain que depuis quelque temps l'immense armée Française du Nord n'a fait aucun mouvement digne de remarque. Il est dû maintenant onze millions de Russie.

De Saxe, le 16 Mars. Selon les dernieres nouvelles reçues de Dresde, le général français Régnier était arrivé dans cette ville, et après un court séjour était reparti pour Varsovie par la route de Pest. On attendait à

Dresde avant le 15, 30,000 Bavarois: ils y devaient y rester un jour et faire place à 10,000 Wirtembergeois qui devaient arriver dix jours après, ensuite de quoi l'on attendait un corps Français qui s'était assemblé à Lintz et Botzen, réuni à un certain nombre de troupes Italiennes qui s'étaient déjà mises en marche pour continuer leur route par Ratisbonne et la Baviere. On a préparé à Dresde des écuries pour 400 chevaux des équipages impériaux. *Presbourg, le 20 de Mars.* Nous n'avons aucunes nouvelles positives de la Valachie et de la Moldavie; mais on pense généralement que les Russes resteront sur la défensive pendant la prochaine campagne. Un article de *Trieste,* cité dans la feuille d' Hambourg *le Correspondenten du 24 Mars,* parle d'un bruit de paix entre les Russes et les Turcs. On dit que cette paix a été conclue à la suite de plusieurs actions désespérées dans lesquelles les Russes avaient été victorieux. Les lettres d'Allemagne attribuent ce délai de la marche de l'armée française vers la frontière de Russie au défaut absolu de provisions. En cas de guerre, dit-on, les Polonais, sont resolus d'adhérer fidélement aux Russes, n'ayant plus de confiance aux promesses de Buonaparte, qui a si souvent trompé l'espoir qu'il leur avait donné de les rendre indépendants. Il en a déserté un grand nombre du Duché de Varsovie.

Un messager Autrichien est arrivé, dit-on, avec des dépêches de la Cour de Vienne. On le dit porteur d'une proposition de médiation, ainsi que de félicitations et de présents pour le Prince Régent, à l'occasion de son investiture des pleins-pouvoirs de la Couronne Britannique. On dit que l'Autriche ne joindra pas la France dans la guerre qui se prépare contre la Russie, et que la conséquence nécessaire du refus qu'elle fait de se réunir à Buonaparte, sera de forcer celui-ci à abandonner son entreprise. L'Empereur de Russie vient de publier un Ukase relatif aux arrangements de commerce de 1812. Le contenu de ses dispositions confirme l'attitude ferme et hostile dans laquelle la Russie n'a pas craint de se placer vis-à-vis la France, puisqu'au mépris du système continental que celle-ci veut maintenir par la force dans tous les ports, elles admettent en Russie le sucre brut, et les toiles du cotton.

Nous ne pouvons pas déterminer s'il y a eu, ou non une déclaration de guerre par la Russie contre la France, mais nous pouvons assurer qu'une maison de commerce respectable a reçu de la Baltique une lettre, écrite par une maison non moins respectable, dans laquelle il est dit: "nous avons la déclaration de guerre entre nos mains."

Une autre circonstance bien digne d'attention, est l'état du change. Cet utile et infaillible barometre de la politique est monté à Pétersbourg de 14¼ à 16¾.

Il n'y a pas la moindre idée que l'empereur Alexandre consente à se soumettre à la France; mais suivant un grand nombre de lettres, l'opinion uniforme en Suede et en Russie était que la guerre aurait lieu sur-le-champ entre la Russie et la France, et que le ministre de France à Copenhague avait déclaré positivement et distinctivement à l'ambassadeur Suédois à cette cour que les hostilités allaient commencer tout de suite. Une lettre très-récente de Gothenbourg, porte que la France regarde la Suede comme une colonie anglaise, et qu'une partie de la grande armée Russe était déjà en quartiers au delà des frontieres des états Prussiens.

Lord Vicomte Sidmouth ayant été nommé par son Altesse Royale le Prince Régent, Président du conseil privé de Sa Majesté, S. S. prit en conséquence sa place au conseil qui fut tenu le 8 Avril à Carle ton-House. Quelques jours auparavant, le comte de Buckinghamshire avait été nommé président du Bureau du Contrôle de l'Inde à la place de lord vicomte Melville qui a été fait premier lord de l'amirauté, M. York s'etant retiré.

Finances de l'Angleterre.—Dans un débat qui a eu lieu récemment à la chambre des communes, au sujet du bill qui étend à l'Irlande pour un temps limité la faculté d'offrir comme payement légal des billets de la banque d'Angleterre au lieu d'especes métalliques, M. Perceval a prononcé le discours suivant:" Je conviens qu'il y a quelques parties de l'Irlande auxquelles le bill ne s'appliquerait pas facilement; mais comme il s'applique à la plus grande partie de ce pays, il serait extrêmement injuste de permettre au propriétaire de terres en Irlande de jeter son fermier en prison à défaut de payement en especes, tandis que dans toutes les autres parties de l'empire les propriétaires n'ont pas le même droit. Quant au principe de la

monnaie, il a été allégué, qu'il nous précipitera dans le même abîme de maux que les autres nations dont le papier-monnaie a causé la ruine. Pour que ce raisonnement fût exact, pour que telle fût la tendance de ce bill, nous aurions dû voir au moins une partie de ces maux éclater parmi nous depuis un an que cet acte est en vigueur pour l'Angleterre. Pendant cet intervalle, si les raisonnements de ces messieurs étaient justes, le pays aurait dû voir le papier-monnaie augmenter et multiplier tous les jours, le prix des métaux s'élever, et les changes étrangers tomber progressivement. Eh bien! c'est tout le contraire qui est arrivé; la quantité de billets de banque qui sont aujourd'hui en circulation, est moindre que celle qui existait au mois d'Avril de l'année derniere. Les changes se sont considérablement améliorés, au lieu de se détériorer systématiquement. Au mois d'Avril dernier ils étaient de 30 pour cent au dessous du pair; maintenant ils ne perdent plus que de 14 à 15. Cette amélioration ne s'est pas seulement fait sentir sur le change d'Hambourg, mais même sur celui de Paris qui ne perd maintenant que 18½, tandis qu'il en perdait 25 il y a un an. L'or, au lieu de monter, est également tombé sensiblement de prix. Toutes ces circonstances prouvent et démontrent qu'il y a une très-grande différence entre le papier de la banque d'Angleterre, considéré sous le rapport qu'il a avec les procédés de cette chambre, et les papiers-monnaies des autres nations qu'on nous cite comme devant nous servir de flambeaux et d'avertissements pour nous garantir de leurs conséquences. J'ai aussi la satisfaction de pouvoir en ce moment annoncer à la chambre que malgré les malheurs et la détresse que le commerce et les manufactures britanniqnes ont éprouvés depuis un an, dans diverses parties du royaume, la consommation intérieure d'articles payant l'excise, a plutôt augmenté que diminué. Dans l'année qui a fini le 5 Avril 1812, l'excise, a rapporté 17,900,000 liv. (447 millions tournois) tandis que l'an dernier la même branche de revenu ne produisit que 17,300,000. Cette augmentation de 600 mille liv. st. peut provenir en partie de quelques-unes des taxes additionnelles de l'an dernier; mais je crois pouvoir assurer qu'il y a eu quelques centaines de milliers de pounds qui proviennent d'une augmentation de consommation sur des articles sujets à l'excise. Il est vrai que la branche des douanes a prodigieusement souffert; mais je puis dire aujourd'hui que le produit général des taxes pour l'année finissant le 5 Avril 1812, a monté à 61,330,000 liv. st. (1533 millions tournois). Le revenu, du 5 Avril 1810 au 5 Avril 1811, s'était élevé à 62 millions et une fraction. Ainsi la défalcation de cette année, pendant laquelle on a éprouvé tant de difficulté, n'excédera pas 8 à 900 mille livres, ce qui, considérant le grand déchet du produit des douanes, offre au total un aperçu satisfaisant de l'état des finances du pays. Je crois de-

voir faire cett e communication à la chambre, la regardant comme de nature à lui causer une vive satisfaction.

La garnison de Vienne est partie le 23 Mars de cette capitale, et s'est mise en marche pour la Galicie. C'est la garde nationale qui fait aujourd'hui le service à Vienne. Il a été formé près de Kaschau en Hongrie un corps de réserve composé presque en entier de régiments hongrois. On attendait à la fin de Mars l'Empereur d'Autriche à Leipzig. S. M. devait y avoir une entrevue avec des personnages *de la plus haute distinction.*

Buonaparté était encore à Paris, le 6 de ce mois.

LE COMTE DE GOTTORP:

L'article suivant a été publié à Basle par autorité.

Basle, 27 Février, 1812.—" Le comte de Gottorp fait savoir que comme sujet du Roi de Dannemarc,* à dater du 29 de ce mois, il se nommera et signera Gottorff." Des lettres de Suisse du 12 Mars, disent au sujet de ce malheureux prince: " le comte de Gottorp continue de résider ici dans une auberge et mene une vie très-retirée. Il n'a qu'un domestique, paraît rarement en public, ne porte qu'un seul ordre, et ne voit que des personnes qui pensent comme lui. Le bruit public est qu'il n'a divorcé d'avec la reine que pour épouser une jeune suisse, nommée madlle J....."

---

* Peu de personnes savent encore que le roi de Suede, lorsqu'il arriva d'Héligoland à Husum, après son voyage en Angleterre, proposa au roi de Dannemarc d'être son ambassadeur auprès de Buonaparté.

NUITS D'ASSUÉRUS.

[Suite.]

Buonaparté, à qui la nouvelle du siége de Badajoz avait donné une troisieme insomnie, fit appeler Réal pour lui faire continuer la lecture des *fastes*, et cette fois il exigea que la jeune Impératrice fût présente. « Réal, dit-il, laissez tout le fatras qui est relatif à la victoire du 13 Vendémiaire, et lisez-nous ce que vous avez écrit sur mon premier mariage.

—Sire, je ne crois pas que V. M. en soit satisfaite. J'ai écrit sur cet événement à peu près dans le temps où il a eu lieu ; j'ai recueilli, commenté les anecdotes du jour, j'y ai amalgamé un tableau des mœurs et du ton qui régnaient à la cour du directeur Barras, et enfin j'ai expliqué par quelles vues ce mariage vous avait été conseillé, ainsi que les motifs qui vous y ont fait consentir.

—Ah ! ah ! M. Réal, mais cela doit être curieux ; vous écrivez donc des mémoires secrets au lieu d'écrire l'histoire ; belle fonction pour un historiographe !

—Sire, j'ai rassemblé quelques matériaux, j'ai écrit à la hâte quelques réflexions qu'on ne peut qualifier du titre imposant d'histoire, et je me réservais de leur donner la couleur du temps où il m'aurait été possible d'écrire sans partialité comme sans passion. Pour convaincre V. M. de la vérité de ce que j'avance ici, je me permettrai de lui soumettre l'esquisse que je fis alors de ses qualités morales et de ses dehors physiques, et d'y opposer celle que j'ai faite de son grand caractere et de son auguste personne depuis que ses hauts faits ont fatigué la renommée et découragé l'histoire.

—Eh! mais cela doit être assez piquant : lisez moi l'ancien portrait et remettez l'autre au sénat ou au comte Regnault pour qu'ils fondent cela dans un discours d'appareil ; je n'aime la flatterie qu'en public.

Réal lit ainsi qu'il suit :—Ici se présente naturellement le portrait de l'homme étonnant qui dès ce jour mémorable sembla devoir maîtriser également les événements et les hommes. L'aspect de Buonaparté est repoussant. (Coquin ! dis imposant). Sa stature, qui est bien au-dessous de la taille ordinaire, le rend ridicule au premier coup d'œil.—(Imbécile ! eh ! depuis quand une petite taille a-t-elle rendu un héros ridicule ? lis l'histoire ancienne et moderne et tu verras si les grands monarques et les grands capitaines étaient remarquables par leurs formes extérieures. Ecris, misérable libelliste, écris ce que je vais te dicter à la place de cette insolente et stupide réflexion :—" Quoique ce grand homme fût petit de stature, tout en lui offrait des proportions si exactes et des formes si parfaites, que son extérieur plaisait aux yeux et qu'on ne s'appercevait pas qu'il fût au-dessous de la taille commune.")

—Sire ! dit Réal, ne ferais-je pas bien d'ajouter qu'à Paris, dans ce temps-là, on vous appelait l'Apollon Corse.—(Quoi ? qu'a-t-il dit ? qui a parlé de Corse ? qui, moi un Corse ? Gredin je suis Français, je suis Empereur des Français. Je hais la Corse, cet affreux pays nous a déclaré infâmes ma famille et moi ; continuez Réal.) Son regard paraît d'abord aussi sombre que celui de Robespierre, mais il a plus de feu.—(Effacez cet infâme nom de Robespierre ; dites son regard participe à la fois du feu du génie, du calme de la sagesse, et du repos de la force : il est perçant comme celui de l'aigle, imposant comme celui du lion ; personne n'en peut soutenir l'éclat ni la majesté.) L'impératrice sourit. (Eh ! quoi Madame, me trouvez-vous trop flatté.)

"Mais pas mal." (Buonaparté la regarde quelque temps avec dédain et finit par lui dire à voix basse: "Vous ne pouvez pas me comprendre; non, vous ne me comprendrez jamais, vous n'êtes qu'une Autrichienne." Continuez Réal.) — Ses mouvements brusques, son ton emporté, n'annoncent ni de la réserve, ni de l'éducation; mais ils dénotent un homme fait pour jouer un rôle dans les convulsions politiques. (Changez-moi ça, Réal, écrivez: Tout en lui respire une prodigieuse activité; tout en lui décele le tourment de la force et celui du génie; il commande, il entraîne, il subjugue; et, dès qu'il parut revêtu d'un commandement, il s'avança comme un dieu au milieu des mortels éperdus; chacun en lui vit son maître.)

—*Réal*: Sire, c'est ce que j'ai dit dans le second portrait que j'ai fait de Votre Majesté; mais à la vérité avec moins de précision et de chaleur que V. M. ne vient de l'exprimer. (Eh! c'est ce que vous deviez dire dès le principe; comment, Réal, n'avez vous pas alors flairé en moi le grand homme, le héros, le souverain né pour gouverner la terre?)—Qui aurait pu croire alors que V. M. s'élancerait avec tant de vigueur et de bonheur dans la carriere de la gloire et du pouvoir?—(Vous êtes tous un tas d'imbéciles, d'hommes à petites vues. Que seriez-vous sans moi, sans mes conseils, sans mes ordres, sans mon impulsion? Vous autres Messieurs les philosophes révolutionnaires, vous aviez fait un beau gâchis de la France. Continuez Réal.)—Si l'on s'arrête à l'expression de sa figure, on est saisi d'une sorte d'effroi que ne calme guere un espece de sourire convulsif qui indique la fourberie et la cruauté. (Comment, coquin! c'est ainsi que tu m'as peint; c'est là l'effet que je te faisais alors! Ecris misérable.)—Sa figure a ce caractere de sévérité imposante, de hautaine majesté, que les combinaisons de plusieurs siécles empreignent rarement sur la figure d'un mortel,

mais pour diminuer l'effet que produit sur ceux qui le voient son visage austere, la nature déposa sur ses levres un sourire qui les rassure, qui leur montre qu'il peut, quelquefois, rapprocher sa grandeur de leur infériorité.—(Sa voix forte, sans être sonore, a quelque chose de sépulcral qui donne de la solennité aux sentences courtes par lesquelles il déguise son défaut d'instruction et la stérilité de ses idées. (Vous en avez menti, Réal; ma voix est harmonieuse, éclatante, écrivez : " Sa voix a quelque chose de solennel lorsque, dans des occasions rares, il daigne communiquer aux hommes de ces axiômes, fruits de sa réflexion et de sa préscience, et qui, comme des fanaux éblouissants, éclairent et dirigent ceux auxquels il daigne ainsi manifester sa haute sagesse et son profond jugement. Mais lorsque la colere l'agite, lorsque sa volonté rencontre des obstacles, lorsqu'il faut qu'il soumette ou qu'il effraye ceux qui lui résistent, alors, sa voix, semblable aux rugissements du lion, gronde, tonne, éclate, et répand au loin une terreur salutaire.)

—*Réal :* " Sire, si vous me permettez de lire ce que j'ai dit dans mon second portrait de V. M. de sa voix solennelle et formidable tour-à-tour, j'ose croire qu'elle trouvera que j'en ai peint avec assez de bonheur et même d'exaltation les effets extraordinaires. D'ailleurs, la voix de V. M. s'est perfectionnée depuis le jour où je l'entendis pour la premiere fois. L'habitude du commandement lui a donné quelque chose de plus sonore, de plus mordant.... (Imbécile, me prends-tu pour un chanteur? Ecoutez, maître Réal, ce n'est pas tout de flatter, il faut flatter bien et à propos. Mais tandis que nous nous occupons de portraits, je suis curieux de connaître celui que vous fîtes de l'Impératrice Joséphine dans le temps où je l'associai par le mariage à mes hautes destinées. C'est une question d'ailleurs que je suis bien aise de traiter devant la nouvelle Impératrice.

Ne boudez pas, Madame, je suis maître de mes affections comme je le serai bientôt de l'univers.) *Réal* " Sire, c'est intervertir l'ordre des événements, et je crois qu'avant de lire ce que j'écrivis alors sur la femme que V. M. honora de son choix, il serait à propos de rappeler les épisodes qui ont précédé et accompagné cette grande époque d'où date principalement l'étonnante fortune de Votre Majesté." Prétendriez-vous, Réal, que c'est ce mariage qui a fait ma fortune.—Sire, il en est une des causes.—Nous verrons vos preuves, quelque nouveau libelle sans doute.—Sire, à de certaines distances et après de grands changements, la vérité paraît quelquefois un libelle, mais la fonction de l'historien étant de classer les événements, d'en rechercher les causes, d'en développer les conséquences, il ne peut rien déguiser, il ne doit rien taire.—(Mais si la plume de l'histoire tombe dans les mains d'un raisonneur absurde ou mal intentionné comme toi, crois-tu qu'on doive lui permettre de transmettre à la postérité comme des faits certains, ses rêveries, ses conjectures, surtout quand elles ont pour but de ternir la mémoire d'un grand homme? Mais en attendant que je fasse justice de toi et de tes libelles, apprends-moi comment, il y a dix-sept ans, tu traitais ma Joséphine.)

—*L'Impératrice :* Demandez plutôt comment le public la traitait.

—Madame, le public lui rendait hommage.

—Eh ! qui le nie ? mais on sait de quelle nature était cet hommage ; oh ! c'est qu'il y avait foule...

—Madame, oseriez-vous accuser ce que j'ai aimé, ce que j'aime peut-être encore ?

—Ce n'est pas moi qui l'accuse, c'est cette histoire qu'on vous va lire. C'est ces vérités que vous appelez des libelles.

—Madame, vous voulez une leçon. Eh bien ! vous l'aurez sans ménagement. Réal lisez.

L'Impératrice interrompt Réal.—" Est-il donc si important," dit-elle, " que je sois présente à de tels récits ? Est-il bien délicat de me forcer à entendre l'éloge ou la censure d'une femme qu'on ne devrait jamais mentionner devant moi?

—Madame, lui répond Napoléon, vous ne connaissez pas toute ma pensée. J'ai épousé d'abord en France une femme qui était comme mon point de contact entre l'ancien et le nouveau régime ; qui appartenait à l'ancien par sa naissance et ses alliances, et au nouveau par le rôle que son premier époux a joué dans la révolution. Lorsque mes affections ont dû changer avec les circonstances préparées par mon génie, lorsque je me suis mis au rang des souverains, j'ai dû prendre aussi une épouse qui me servît de point de contact avec eux, et je vous ai épousée, madame. Si demain il convenait à ma politique de reprendre la femme que ma politique a répudiée, je céderais à l'intérêt de mon empire plus qu'à celui de mon bonheur, et je serais obligé de faire à votre égard le même sacrifice que celui dont avant vous elle a été victime. Le mariage n'est pour les grands souverains qu'une chose de convenance et non de plaisir, et il ne les lie qu'autant qu'il s'accorde avec la raison d'état.

—Vous voulez sans doute me faire entendre par-là que je ne suis qu'une concubine.

—Non, madame, aussi long-temps que je vous avoue comme femme aux yeux de l'univers, vous êtes l'Impératrice légitime, et si je cessais de vous considérer comme mon épouse, vous seriez encore impératrice, mais vous n'en conserveriez que le rang et vous en perdriez les honneurs. Si vous pouviez entendre ma pensée, je vous dirais qu'appelé par les destins à changer la face de l'univers, à avoir à ma disposition toutes les couronnes de la terre, c'est à moi à recommencer toutes les dynasties qui doivent dans ce grand changement régner sur les humains.

Ainsi mon fils de Rome commencera la dynastie qui doit régner sur la France et sur l'Autriche: dans quelques jours j'irai conquérir une princesse à Pétersbourg, et les rejetons que j'aurai par elle commenceront la dynastie du Nord. J'irai jusques dans le Harem arracher la fille d'un sultan pour former les éléments d'une dynastie qui se rattachera à celle des empereurs grecs. La Perse me verra aussi mêler mon sang à celui de ses Sophis, et je verrai avant que la mort ait pour jamais fermé mes paupieres, tous mes enfants assis sur des trônes auxquels ils auront des droits, par la conquête et par la naissance. . .

L'Impératrice se leve avec humeur et se retire brusquement. Napoléon dit en haussant les épaules: « C'est un enfant, cela n'a pas de vues, pas d'idées. Vous pouvez vous retirer, Réal, je ne sais pas si je vous ferai rappeler pour lire la suite de votre fatras; vous êtes un bien pauvre historiographe.

OPÉRA.

Nous regrettons de manquer d'espace dans ce cahier pour rendre compte avec quelque étendue du nouveau ballet de M. Didelot, intitulé *Zéphir inconstant, puni, fixé,* ou *les Noces de Flore;* mais ce que nous ne faisons qu'indiquer aujourd'hui, nous le développerons davantage dans un autre article. Ce serait rendre une bien faible justice à M. Didelot en annonçant le succès éclatant qu'il vient d'obtenir, que de ne pas apprendre en public par quels efforts extraordinaires, par quelle infatigable persévérance il est parvenu à enlever dans cette circonstance, tous les suffrages, à désarmer l'envie, à satisfaire les réminiscences des connaisseurs les plus difficiles. Le préambule dont il a accompagné le programme de son ballet, annonce un homme qui connaît les grands

principes de l'art, qui en a étudié toutes les ressources, combiné tous les effets, et qui est à la fois poëte, peintre et compositeur. M. Didelot ne se borne pas à quelques scenes piquantes, à quelques peintures fraîches, à quelques effets pittoresques ; il embrasse l'ensemble, il forme un tout auquel il rattache avec autant de génie que d'habileté, tous les accessoires ; aussi point d'incidents parasites, point de hors d'œuvre déplacés ; l'œil et l'imagination toujours satisfaits et jamais détournés, suivent avec délices les progrès de l'action et arrivent au dénouement également enchantés et sans rien désirer de plus que ce qui leur a été offert. Ce qui contribue aussi beaucoup à ce bel ensemble, c'est le soin avec lequel M. Didelot distribue aux divers sujets, le rôle qui convient à leur phisique et à leur talent, ce qui produit une harmonie de tons et de couleurs sans laquelle tous les tableaux paraissent froids et toutes les scenes décousues. Les sujets gagnent aussi beaucoup à cette heureuse combinaison qui les offre au public sous le point de vue qui leur est le plus avantageux et qui les sort tout-à-coup de la ligne de médiocrité dans laquelle il semblaient confinés. On sent tout ce qu'il faut de soin, de travail et de tact pour rendre ainsi les sujets secondaires dignes des premiers emplois ; aussi le nouveau ballet de M. Didelot est-il une suite de créations. C'est ainsi que dans la premiere scene où Zéphyre se montre inconstant, chacun demandait quelle était cette grâce, cette Cleïse jolie, gracieuse et légere qui vient folâtrer autour de lui et court après une rose qu'il ne lui dispute que pour la rendre le prix d'un baiser, et qu'on a reconnu avec étonnement une jeune danseuse dont personne n'avait encore soupçonné les grâces et les talents, parce qu'il n'appartenait qu'à un grand maître comme M. Didelot de les deviner et de les faire éclore. Mais nous ne multiplierons pas ici les exemples, nous réservant dans un autre article de les indiquer comme des

preuves éclatantes du zele, des efforts et de l'habileté de M. Didelot. Nous ne pouvons cependant, malgré la réserve que le peu d'espace nous impose, nous refuser à mentionner Madame Didelot qui, dans la danse d'Erigone, montre une chaleur qui jamais n'exclut la grâce et une vivacité qui ne nuit point à l'à plomb; et ensuite dans le rôle de Vénus déploie tout le charme et le moëlleux des attitudes les plus heureusement dessinées.

Nous nous proposons de réfuter dans un autre Numéro un article d'un journal anglais qui, quoique rédigé avec talent et dans des intentions que nous ne croyons pas défavorables à M. Didelot, renferme des observations qui ont dû lui faire croire que l'éditeur lui refusait la justice qui lui est due. Celui-ci lui reproche de ne s'adresser qu'à la Noblesse dans le préambule de son programme ; mais en examinant le passage, nous trouvons que M. Didelot a également mentionné la Noblesse et le public, et nous sommes d'autant plus étonnés de cette remarque chagrine, qu'en cela il s'est assujéti à la formule invariablement adoptée dans tous les avertissements que des artistes adressent au public anglais. On objecte à M. Didelot d'exposer la vie des danseurs en les faisant fuir dans les airs ; si cette tentative avait eu lieu pour la premiere fois, nous essayerions d'en justifier M. Didelot ; mais comme elle date de l'existence des ballets, et comme on ne cite pas dans un siecle un seul incident où elle ait coûté la vie à un danseur, nous ferons seulement remarquer qu'en supposant qu'elle offre quelques périls, chaque état a les siens, et que sur terre même, un danseur risque souvent de se casser une jambe en faisant quelque saut hasardé ou quelque pirouette ambitieuses ? La seconde représentation du ballet de M. Didelot en a pleinement assuré le succès, et nous n'avons jamais vu un public qui est naturellement froid et réservé, mettre plus d'unanimité dans ses applaudissements, ni plus de chaleur dans ses éloges.

BADAJOZ.

Il est arrivé des dépêches de Lord Wellington, datées du 27 Mars.

Les batteries avaient ouvert leur feu sur le fort *Picurina* le 25, mais comme cet ouvrage avancé était bâti sur un roc, et que l'artillerie n'y faisait que peu ou point d'impression, Lord Wellington résolut de l'emporter de vive force et d'assaut.

Le major-général Kempt, commandant les troupes de l'assaut, attaqua le fort le 25, à neuf heures du soir, et l'emporta en moins d'une heure, après une résistance désespérée. Ses canons furent tournés aussitôt contre la place, et la seconde parallele fut ouverte.

On s'attendait que les batteries auraient commencé à battre en brêche le 29 ou le 30, et que la place aurait succombé dans les premiers jours d'Avril.

Les corps des généraux Sir T. Graham et Sir R. Hill, avaient marché, le premier, de Villa-Franca, et le second, de Mérida, dans l'intention de couper le corps du général Drouet.

Les pluies avaient enflé la Guadiana au point d'emporter le pont de bateaux, et avaient endommagé le pont volant, mais le beau temps étant revenu, le pont volant avait été réparé, et l'on avait fait un nouveau pont de bateaux.

La garnison de la *Picurina* consistait en 250 hommes, dont 180 ont été passés au fil de l'épée, et les 70 restants faits prisonniers. Philippon leur avait coupé la retraite sur Badajoz, de crainte que les poursuivants n'entrassent dans la place avec les fuyards.

On souscrit chez M. Peltier, et chez M. Deconchy, Libraire, No. 100, New Bond Street.

De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland-street, Londres.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXXVI.—*Le* 20 *Avril,* 1812.

FEUILLETONS DE GEOFFROY.

THÉATRE DE L'IMPÉRATRICE.

Seconde Représentation des Prometteurs, *ou l'*Eau bénite de Cour, *Comédie en trois Actes, par* PICARD.

Elle a été moins malheureuse que la premiere, mais le vice radical subsiste, et les spectateurs ont été plus indulgents sans que la piece soit meilleure. L'auteur a montré le côté odieux de son sujet plus que le côté comique; il en résulte un spectacle froid et triste. On remarque parmi les personnages, un sot, trois fripons et un honnête homme; l'honnête homme est le seul qui fasse plaisir; le sot l'est trop, ce qui nuit à la leçon; car chacun peut se flatter

d'être en affaires un peu plus déniaisé. Celui des trois fripons qui est fait pour l'être, est un bas et lâche coquin qui n'a rien de gai; les deux autres sont dégradés parce que leur état et leur fortune ne s'accordent point avec l'escroquerie. Regle générale, il ne faut jamais avilir sur la scene ceux qui tiennent un rang dans le monde: on peut s'égayer de leurs travers et de leurs ridicules: mais jamais on ne doit leur prêter des vices odieux et des bassesses honteuses: il faut laisser aux valets, aux aventuriers, aux gens de rien, sans état, sans éducation et sans fortune, réduits à vivre d'intrigue, tout ce qui est du domaine des fourberies et des friponneries.

Moliere a manqué à cette regle dans le rôle de Dorante du Bourgeois Gentilhomme: on y voit un courtisan escroc; mais ce genre d'escroquerie était en quelque sorte excusé à cette époque par le préjugé dominant; il était presque reçu qu'un homme de qualité, mal dans ses affaires, pouvait vivre aux dépens d'un bourgeois, lui emprunter de l'argent, prendre chez lui à crédit, profiter de sa sottise et de sa vanité. Le monde disait, dans ce temps-là: Eh quoi! ruiner bourgeois, canaille, sotte espece! vous leur faites, seigneur, en les volant, beaucoup d'honneur: on trouvait alors de l'esprit, de la gaieté, et même une sorte de bon ton dans la conduite d'un courtisan malaisé, qui régale une marquise, sa maîtresse, lui fait des cadeaux aux dépens d'un vieux marchand aussi riche qu'imbécille, et ridiculement amoureux de cette même marquise: c'était toujours un crime en morale; mais ce n'était alors qu'un tour plaisant sur la scene et dans les idées du monde. Il en résulte d'ailleurs une si bonne leçon pour le bourgeois; la friponnerie est faite avec tant de légéreté et d'aisance; elle est couverte de tant de grâces et de si belles manieres; le tout est si comique que le côté odieux de la per-

fidie et de la trahison disparaît entierement aux yeux du spectateur. Mais si Moliere a pu, par la supériorité de son génie, faire une exception à la regle, ou plutôt s'il a profité du préjugé de son siecle pour s'en affranchir, ce n'est pas cela que les auteurs doivent imiter de Moliere, eux qui n'ont pas le même génie, et qui ne vivent pas dans le même siecle.

On me demandera sans doute dans quelle poétique j'ai puisé cette regle, et par quelle raison il faut se borner à faire rire au théâtre des folies des gens appelés comme il faut, sans jamais les flétrir par des actions méprisables: je réponds que la regle est fondée non-seulement sur les convenances sociales, mais encore sur la nécessité d'être comique ou du moins intéressant dans une comédie. Or les fourbes, les fripons pris dans la classe des honnêtes gens, sont trop odieux pour être comiques: on ne rit point de ces êtres déshonorés, on les haît, on les méprise; rien n'est moins plaisant au théâtre que les vices bas que l'on prête aux hommes faits pour penser avec quelque délicatesse.

Passe pour Philippe Souplet, qui n'est, dans la piece nouvelle, qu'un régisseur des biens de Varicour, par conséquent une sorte de domestique: c'est son métier d'être fourbe et fripon; mais son maître, mais Varicour lui-même, mais sa tante Madame de Saint-Hilaire, ont un vernis d'escroquerie tout-à-fait indigne de la place qu'ils occupent dans la société. Varicour vend à Franchard sa protection et ses promesses pour une somme de dix mille francs, et Madame de Sainte Hilaire fait donner à vil prix la terre de ce même Franchard, en lui prodiguant des espérances et des offres de services: ces deux personnages, qui veulent dépouiller un homme simple et bon font une vilaine action qui n'a rien de plaisant, et qui les désho-

nore ; s'il y a de la vérité en cela, c'est une vérité triste. Le général lui-même, dont les sentimens ont tant de franchise et de noblesse, semble un peu se ressentir de la contagion de sa sœur et de son neveu : il dément son caractere et s'abaisse jusqu'à une sorte d'intrigue pour retirer des mains de Souplet le brevet du maître de poste. Je ne parle point des autres personnages ; ils sont aussi insipides qu'inutiles, ce n'est qu'un vain remplissage qui embarrasse l'action et refroidit la scene.

L'auteur est estimable par le but moral qu'il s'est proposé, quoiqu'à vrai dire, il soit difficile d'éclairer des sots et de les prémunir contre les fripons : la comédie ne donne pas de l'esprit et du sens : elle n'est utile qu'à ceux qui en ont ; ce n'est point la leçon, c'est la maniere dont on la donne qui fait le mérite d'une comédie. L'auteur ne nous apprend rien de nouveau quand il nous dit qu'il y a des prometteurs, et des gens assez bêtes pour les croire. Mais s'il nous avait montré dans un cadre tout à la fois intéressant et comique, comment les choses s'arrangent entre les fripons et les dupes, il eût fait une bonne comédie : ce qui est dans ce temps-ci quelque chose de très-nouveau. Sifflé le Mardi, applaudi et demandé le Jeudi, l'auteur n'en a ni plus ni moins de mérite : il est plus facile d'avoir des amis dans le parterre, que de mettre de bonnes scenes dans une piece. *Les Prometteurs* sont un sujet manqué ; c'est de *l'eau bénite* de la basse-cour.

Conserts spirituels.

L'Odéon a été bien plus heureux en concerts qu'en comédies. La salle, toute vaste qu'elle est, ne suffisait pas à la foule des amateurs. C'était une fureur, une rage : il y en a qui disent que cet enthousiasme musical n'était pas fondé sur le mérite

de la musique, mais sur la modicité du prix des places ; on est persuadé qu'un concert doit être plus cher qu'un autre spectacle, que le son doit être payé plus que l'esprit, et le bruit plus que la pensée : dans cette idée, chacun a voulu profiter du bon marché.

Quoique le succès prodigieux de ces concerts soit la preuve d'une bonne spéculation, quoique la recette soit d'un bien plus grand poids que mes conseils, je suis tenté de risquer ici quelques observations sur les concerts en général : on oublie trop qu'un concert est une fête; que ceux qui viennent à la fête, veulent que leurs sens soient flattés : je suppose qu'ils ne manquent ni d'esprit ni d'âme ; mais il faut faire, ce jour-là, comme s'ils n'en avaient point ; il faut les prendre pour des ignorants, et les traiter comme tels : la musique ne saurait être trop brillante, trop vive, trop légere : c'est là que le luxe, la pompe et tous les ornements de l'art sont de premiere nécessité ; c'est là que tous les prestiges du gosier sont permis et même ordonnés. Les symphonies concertantes d'instruments à vent méritent la préférence sur les concertos de violon, qui ennuient presque toujours ; tous les concertos doivent être courts, chantants, variés : il vaudrait cent fois mieux y jouer de petits airs, que d'y exécuter des difficultés ingrates et baroques, qui rendent l'auditeur martyr de la vanité de l'artiste. Malheureusement la derniere chose dont on s'occupe dans un concert, c'est de ce qui peut plaire au public. Le choix des morceaux et des instruments dépend d'une foule de petits motifs très-frivoles, et se regle trop souvent par le caprice. Rien de plus essentiel dans un concert que les belles voix : ce sont les plus beaux des instruments ; souvent ce sont les voix qui font les airs : la plupart des auditeurs ne jugent de la beauté de la musique que par les ornements que lui prête un organe flexible et brillant ; ce sont les

chanteurs et les cantatrices qui sont les compositeurs de la plupart des opéras modernes : la partition porte un autre nom; mais les vrais auteurs sont Elleviou, Martin, Madame Duret, et Mlle Regnault: à Feydeau les opéras ne sont plus que des concerts.

Bannissez, surtout bannissez d'un concert tout ce qui est triste, lugubre et pathétique, tout morceau de sentiment et d'expression. Fût-ce le jour de la Passion, le Vendredi-Saint! point de *Stabat*, point de *Requiem*, point de musique funebre, point de scene tragique et sépulcrale! les spectateurs viennent pour s'égayer: ils ont de la peine à se transporter à Jérusalem, au pied du Calvaire, au milieu des saintes femmes: ils ne savent ce que c'est que tristesse religieuse; leur imagination ne veut ni ne peut se représenter la Vierge pleurant debout auprès de la croix : il en est de même des grands morceaux des tragédies lyriques, l'auditeur ne se met jamais dans la situation que le musicien a voulu peindre. Voilà les conseils que j'ai cru devoir à ceux qui donnent des concerts : il n'est pas toujours nécessaire de les suivre pour attirer les spectateurs ; mais, quand les spectateurs sont venus, si on veut les amuser, il n'y a pas de meilleure maniere que celle que j'indique. Il est vrai que songer à l'amusement des spectateurs, c'est bien bourgeois: le meilleur ton est de les ennuyer quand on tient leur argent. Plaisanterie à part, les concerts de l'Odéon, particulierement ceux du Lundi et du Mercredi, ont été très-agréables au public ; et si je ne craignais de passer pour un *prometteur*, j'assurerais que le concert de Samedi sera supérieur encore à tous les autres, par l'avantage qu'il procurera d'entendre Tachinardi pour la derniere fois.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Le Roman d'un Jour.

Le roman que vous allez voir
Dure à peine une heure, je gage,
C'est ce qui me donne l'espoir
Combien de romans très-fameux,
Au public n'en plairaient que mieux,
S'ils ne duraient pas davantage.

Il ne faut pas prendre à la lettre ce que dit Arlequin: les mauvais romans sont toujours trop longs, les bons toujours trop courts; il en est de même des pieces de théâtre.

Le sujet de ce petit vaudeville est très-romanesque; ce qu'il y a de pis, c'est qu'il n'est pas intéressant: Un jeune homme nommé Luzi, prêt à épouser la charmante Clarice, se refroidit pour elle, et devient amoureux d'un portrait qu'il a trouvé dans un bal; mais il reprend sa raison en apprenant que le fatal portrait est celui de la grand' mere de sa future. Un fond si mince avait grand besoin de broderie: il est parsemé de couplets frais et jolis, du style le plus fleuri et le plus gracieux, sans que toutes ces gentillesses puissent tout-à-fait tenir lieu de l'action et de l'intérêt qui manquent. La scene la plus comique est celle de l'amoureux à qui l'on fait accroire que l'original du portrait est dans un pavillon du jardin: il en orne le siége, il veut l'escalader, lorsqu'à son grand étonnement, il en voit sortir deux vieilles, dont l'une, qui a quatre-vingts ans, est en effet l'original du portrait fait, il y a soixante ans. La piece s'est bien soutenue jusqu'à la fin par le mérite des détails. Quelques sifflets ont fait éclater leur mauvaise humeur au dénoûment. Après avoir attendu jusque-là, il ne leur fallait plus qu'un moment de patience. Les au-

teurs ont été demandés et nommés, *nonobstant clameur de haro :* ce sont MM. Coster et Dumolard. Ce qu'ils ont tiré d'un fond si stérile, fait honneur à leur esprit et à leur imagination ; et quelques retranchements donneront à l'ouvrage plus de vivacité. Mad. Bodin a joué aussi agréablement qu'il est possible de jouer une grand' mere ; Mlle Desmares, très-aimable dans son jeu et dans son chant, n'est cependant pas exempte d'une certaine affectation dont elle n'a pas besoin pour plaire ; Mad. Saint-Oler, encore nouvelle à ce théâtre, a mis beaucoup d'aisance, d'enjouement et d'aplomb dans un petit rôle de soubrette villageoise : son chant a paru ferme et sa voix fraîche.

On assure que la représentation au bénéfice de la veuve Dugazon, si long-temps attendue, aura lieu au Théâtre Français dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Jeanne d'Arc.

Quelque nom qu'on juge à propos de donner à la piece ; qu'on l'appelle tragi-comédie, comédie, vaudeville, mélodrame, drame mêlé de couplets, ou tout ce qu'on voudra, ce qui n'est pas douteux c'est qu'elle attire la foule, et que les représentations en sont très-brillantes, soit que la nouveauté de l'héroïne sur un théâtre de chansons, soit que la magnificence du spectacle peu usitée sur cette scene, riche seulement en bons mots, pique la curiosité par un stimulant extraordinaire, soit plutôt que l'actrice qui représente si bien Jeanne d'Arc, ait un charme auquel on ne résiste pas, on veut absolument voir Jeanne d'Arc et Mlle Riviere. Amis, ennemis, tous s'accordent sur le mérite étonnant de l'actrice : tous conviennent qu'il n'est pas possible d'avoir plus de dignité et de grace, un aspect plus

imposant et des attitudes plus pittoresques. Les auteurs, forcés de se rapprocher du vaudeville, ont créé deux rôles plaisants, l'intendant des vivres et le sénéchal: ce dernier est joué par Joly avec le comique naturel et franc qui distingue le talent de cet acteur; mais, au milieu de ce comique, Jeanne conserve toute sa noblesse. Henri et Isambert, l'un dans le rôle du roi, l'autre dans celui de Dunois, méritent des éloges. Mlle Arsene représente fort bien Mad. la sénéchale, et justifie par sa beauté la jalousie de son vieux mari.

La tragédie de M. Dumolard, sur le même sujet, a beaucoup de mérite; mais l'auteur n'a pas celui de l'invention et de l'originalité. Schiller, poëte allemand, a fait une Jeanne d'Arc où il y a des beautés mêlées à beaucoup de défauts, suivant l'usage: elle a obtenu un grand succès. Celle de M. Dumolard est plus réguliere et plus sage; il a bien accommodé l'histoire à la scene: on voit dans sa piece le général Talbot mêler quelques remords, quelques sentiments généreux à la perfidie. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, devenu traître à son roi par excès de piété pour son pere, est toujours Français par le cœur, et fait tous ses efforts pour sauver l'héroïne d'Orléans. Isabeau de Baviere, cette mere dénaturée, n'agit point en reine: elle n'est que messagere du roi et du régent anglais, dont elle apporte les ordres à Talbot; mais ce monstre paraît assez pour étaler toute sa barbarie. Le comte de Ligni, que son ressentiment a jeté dans le parti anglais, n'en est pas moins un des plus zélés champions de Jeanne. Rien de plus noble et de plus touchant que le rôle de cette guerriere: elle se justifie avec autant de raison que d'éloquence, et montre dans son malheur un courage mêlé de sensibilité. Le dénoûment est très-attendrissant: le contraste du fanatisme et de la cruauté de Pierre

Cauchon, évêque de Beauvais, avec l'humanité et la générosité de frere Isamberg de la Pievre, religieux augustin, est très-intéressant et très-honorable à la religion. Je n'oserais prédire le sort que cette tragédie pourrait avoir sur la scene française; mais je puis assurer qu'il y a des morceaux bien pensés, bien écrits; que la conduite a de l'art; et l'ouvrage, quoiqu'un peu froid, fait honneur à l'auteur de Vincent de Paule.

THÉATRE FRANÇAIS.

Le Bourgeois Gentilhomme.

Cette représentation est annoncée comme la derniere; je les ai suivies presque toutes, et en assistant à la derniere, j'ai cru voir la piece pour la premiere fois: le naturel, le bon sens et la vérité ont un charme qui ne s'efface point; on ne s'en lasse jamais: ce sont ces qualités-là qui rendent un ouvrage éternel. Que d'instruction, que de morale cachées sous cette gaieté folle et sous cette débauche de comique! Que Moliere a bien peint la vanité des artistes qui ont toujours de leur art une opinion exagérée, et qui peut-être doivent l'avoir pour le bien exercer! Les arguments du maître de danse et du maître de musique pour relever l'excellence de leur profession, sont très-faux, et c'est ce qui les rend très-plaisants. Sans la musique, dit le musicien, il ne peut y avoir ni accord, ni harmonie entre les hommes: et quels hommes furent jamais moins d'accord que les musiciens! Y eut-il jamais moins d'harmonie que parmi ceux qui par état en pratiquent les regles? La musique a excité en France des guerres civiles: J. J. Rousseau se plaint

qu'on l'attendait à la porte de l'Opéra pour l'assassiner, parce qu'il préférait la musique italienne à la musique française. Les musiciens ne s'accordent sur rien, ni sur le mérite des compositeurs, ni sur le meilleur genre de composition, pas même sur les premiers principes de l'art qu'ils professent ; les uns veulent que la mélodie soit dame et maîtresse, l'harmonie compagne et suivante ; les autres renversent cet ordre naturel : il faut, à leur avis, que l'orchestre domine sur le chant qu'il doit seulement accompagner ; de l'accessoire ils font le principal, sans égard pour ce mot d'accompagnement qui devrait trancher la difficulté. Mais ils ont bien leur raison pour ne pas démordre de leur systême sur cet article essentiel et fondamental. Tout le monde peut faire de l'harmonie ; ne fait pas du chant qui veut : d'ailleurs, l'âme, le sentiment et le goût sont nécessaires pour se bien pénétrer du charme de la mélodie ; or, l'âme, le sentiment et le goût sont les trois choses les plus rares, et dans les professeurs, et dans les amateurs de musique, auxquels il ne faut guere que du son. Il n'y a point d'art sur lequel il soit plus désagréable et plus inutile de raisonner, et sur lequel on s'entende moins ; ce n'est plus qu'une branche de commerce et d'industrie, qui, pour être lucrative, demande dans ceux qui l'exploitent, plus d'adresse et de savoir-faire que de talent et de génie.

Ecoutons maintenant le maître de danse : il assure que lorsqu'on sait danser, on est à l'abri des mauvais pas. On a vu cependant des danseurs tomber et se blesser sur le théâtre ; et pour peu que la fureur des pirouettes s'augmente, ces accidents deviendront peut-être moins rares. Sans même parler des chutes, les danseurs qui veulent faire plus qu'ils ne peuvent, font beaucoup de mauvais pas dans leurs pirouettes et autres tours de force ; sou-

vent ils perdent l'aplomb, et n'échappent à la censure qu'à la faveur de la distraction et de l'ignorance des spectateurs qui n'y prennent pas garde. Si du théâtre nous passons dans les maisons particulieres, nous y voyons quelquefois des maîtres de danse faire de mauvais pas, et en faire faire à leurs écolieres. Que dirons-nous des danseurs et danseuses de société ? de combien de mauvais pas les bals ne sont-ils point la source! combien ils forment d'intrigues! combien ils enflamment de passions! combien ils font naître d'aventures! Il y a peu d'art où l'on soit plus sujet à broncher que dans celui-là.

Le maître de musique et le maître de danse, dans cette comédie, ont l'air de se moquer de leur art plutôt que d'en faire l'éloge; leurs louanges ne sont que du persifflage; mais, ce qui est très-remarquable dans nos mœurs, on prend au sérieux toutes les ironies de ces deux artistes; notre conduite confirme et sanctionne leurs hyperboles comiques; nous agissons comme si réellement il n'y avait rien de plus nécessaire à un Etat que la musique et la danse; comme s'il n'y avait rien de plus important, de plus essentiel à la société, que de savoir chanter, danser, et jouer des instruments: la musique et la danse sont la partie principale de l'éducation des demoiselles, et non pas seulement de celles dont le rang et la fortune admettent ces amusements, mais des plus petites bourgeoises qui, par leur état, ont plus besoin d'être au comptoir qu'au piano.

Je ne dois cependant pas dissimuler sur quelle grave autorité peut s'appuyer cet engouement pour la musique: cet art, chez les Grecs, était en si grand honneur, que celui qui, dans un festin, ne savait pas chanter et s'accompagner de la lyre, était regardé comme un homme sans éducation: c'est un affront qu'éprouva le fameux Thémistocle; il n'en sauva pas moins sa patrie à Salamine. Mais en quoi nous différons prodigieusement des Grecs,

c'est que les femmes et filles honnêtes ne s'occupaient ni de musique, ni de danse, ou du moins ne s'y essayaient qu'en secret pour leur amusement particulier ; elles avaient coutume d'abandonner ces deux arts aux esclaves et aux courtisanes qui faisaient métier de plaire aux hommes. Nous voyons dans les auteurs grecs, que toutes les débauches étaient accompagnées du chant, de la danse et des instruments : chez nous, la dame et la demoiselle de la maison se font un point d'honneur d'amuser la société après le dîner ; elles reçoivent avec reconnaissance les éloges prodigués à leur complaisance et à leur talent ; les moindres écolieres sont toujours, dans le salon des artistes, admirables pour les convives qui sortent de la salle à manger.

Quelle est la femme qui voudrait apprendre la musique et la danse, si elle n'y trouvait pas une ressource pour la coquetterie et la vanité ? Elle a besoin d'être soutenue par le desir de plaire dans des études ingrates et pénibles ; et encore la plupart des femmes sont toujours plus flattées de plaire par leurs agréments naturels que par leurs talents acquis : pour faire des conquêtes, elles comptent plus sur leur esprit et sur leur beauté que sur leur musique ; rarement elles parviennent à un certain degré dans un art qui exige tant de travail et d'exercice : les savantes musiciennes sont ordinairement celles qui veulent faire leur état de la musique.

Il est donc assez inutile de tourmenter si longtemps les demoiselles pour ne leur donner qu'un talent très-médiocre, dont elles jouiront peu après leur mariage : il y a tant de choses à leur apprendre, bien plus utiles au bonheur de leur vie, bien plus propres à cultiver l'esprit et surtout la raison dont les femmes mariées ont un si grand besoin, puisque les hommes ont un si grand soin de la mettre à l'épreuve.

Le maître d'armes de M. Jourdain est le plus orgueilleux et le plus insolent de tous, parce qu'il se sent le plus fort : ce personnage était plus intéressant dans le temps où la piece parut ; les duels étaient fréquents ; on s'y servait de l'épée, l'arme du gentilhomme, et le pistolet n'était pas encore à la mode. Il serait à souhaiter que *la raison démonstrative* par laquelle le maître d'armes prétend tuer infailliblement son homme fût réelle et véritable ; car la même démonstration servant également à empêcher qu'on ne soit tué, il en résulterait qu'aucun de ceux qui auraient appris l'escrime ne succomberait dans le combat, et il y aurait bien du sang d'épargné. Moliere se moque agréablement de la jonglerie et du charlatanisme des tireurs d'armes, et Cartigni est assez plaisant dans cette scene. Il faut que les maîtres de danse et de musique ne soient pas bien persuadés de l'infaillibilité de la science du maître d'armes ; et tout se termine sans effusion de sang. Le philosophe lui-même qui insulte le plus hardiment le maître d'escrime, en est quitte pour quelques coups.

Il paraît que du temps de Moliere, le nom de chanteur n'était pas noble, puisque le maître de philosophie, voulant avilir les maîtres de danse, de musique et d'escrime, les désigne sous les noms de gladiateur, de chanteur et de baladin. Le nom de gladiateur est ignoble, puisque les Romains le donnaient à des esclaves forcés de se battre publiquement pour l'amusement du peuple : aujourd'hui, ceux qui se battent en duel cherchent des lieux solitaires ; ils ne se battent pour l'amusement de personne, pas même pour le leur ; ils se battent de leur propre gré, pour la vengeance, pour le point d'honneur : tout ce qu'ils ont de commun avec les gladiateurs, c'est qu'ils tirent vanité de leur adresse et de leur bonne grâce à blesser ou à tuer leur

homme. Les gladiateurs attachaient de la prétention et même de la coquetterie à leurs attitudes martiales et triomphantes, qui séduisaient certaines femmes, s'il faut en croire le satirique Juvénal. Des hommes balafrés, défigurés, dégoûtants, faisaient des passions uniquement par le charme de leur air de bandit déterminé. Il y avait des dames de qualité que cette tournure grivoise faisait tomber en syncope ; et la plupart des gladiateurs étaient hommes à bonnes fortunes. Ceux qui se battent en duel n'ont pas toujours de si brillants avantages.

Baladin est aussi un terme de mépris qui désigne des farceurs faits pour amuser la populace sur les derniers tréteaux ; mais chanteur est une dénomination qui n'a rien que d'honorable ; c'est un titre, et non pas une injure : on dit d'un musicien dont on veut faire l'éloge, que c'est un chanteur distingué, un excellent chanteur. Le maître de philosophie, si savant sur le mécanisme de la prononciation des lettres de l'alphabet, ne me paraît pas si habile sur la propriété des mots ; car même, dans le dix-septieme siecle, aucun déshonneur ne s'attachait au terme de chanteur ; dans le dix-huitieme siecle, il est devenu beaucoup plus honorifique et plus respectable encore ; et maintenant un chanteur est un personnage important, depuis que l'agréable obtient une si grande supériorité sur ce qui n'est qu'estimable et utile.

Le Joueur.

Jamais vol plus fameux ne fut commis sur le Parnasse : jamais poëte ne fit un plus beau coup de main ; car Regnard, adroit filou, ne s'était pas amusé à prendre quelques méchants chiffons de la toilette de Thalie : c'étaient des perles fines et des bijoux précieux qu'il avait dérobés. Regnard et Dufresny, les deux meilleurs comiques de leur temps, étaient

liés d'amitié et d'intérêt : ils travaillaient de compagnie. Les sociétés d'auteurs ne sont guere plus heureuses que les liaisons des coquettes entr'elles : la gloire et l'intérêt divisent les auteurs ; l'amour et la vanité brouillent les coquettes. Tant que nos deux associés ne s'occuperent que de farces satiriques pour l'ancien Théâtre Italien, qui leur rapportaient plus de profit que d'honneur, ils resterent amis ; mais quand ils s'aviserent de convoiter les faveurs de la Comédie Française, ils devinrent rivaux, par conséquent ennemis.

Dufresny était plus observateur, plus philosophe que Regnard ; Regnard avait plus d'art et d'intelligence de l'économie théâtrale ; il avait peu d'invention, mais il savait bien le métier. Dufresny, toujours absorbé dans ses idées, avait imaginé le sujet du Joueur, les incidents, les situations, les divers personnages ; en un mot, tout le fond d'une bonne comédie de caractere ; fidele aux lois de la communauté, il fit part de ce riche fonds à Regnard, comme devant l'exploiter avec lui : c'étaient des diamants auxquels il ne manquait que la main-d'œuvre ; Regnard en sentit tout le prix, et fut tenté de se les approprier. Il était excellent ouvrier ; il dit à Dufresny : cela est bon ; il faudra voir. Tout était déjà vu pour lui.

Il se met en besogne, assemble adroitement les matériaux de Dufresny, exécute ses conceptions, travaille, expédie, prend soin de versifier lui-même les principaux endroits, répand son coloris et sa gaieté sur les scenes les plus essentielles, fait faire tout le remplissage au poëte Gacon, pauvre diable, vivant misérablement de sa plume, et doué d'une incroyable facilité pour composer très-vite des vers médiocres. Regnard enferme ce versificateur à la toise dans une chambre de son château de Grillon ; on ne lui donne à manger que lorsqu'il a fait un certain nombre de vers sur la prose qu'il est chargé de rimer : bref,

voilà l'ouvrage fini ; voilà les diamants montés. Regnard présente la piece aux comédiens ; ils l'acceptent, et se hâtent de la jouer : elle a le plus brillant succès.

Que faisait pendant ce temps-là l'insouciant Dufresny ? Il rêvait ; il s'amusait de ses pensées, attendant sans inquiétude le moment d'exécuter son plan avec son cher ami Regnard. Quel est son étonnement, quand il voit sur la scene, bien arrangés et bien développés, les brouillons informes qui étaient encore dans son cabinet ! Alors la colere et le dépit font violence à sa paresse naturelle ; il se presse de réunir et de lier en prose, tous les motifs de scenes qu'il avait jetés sur le papier, il s'en occupe nuit et jour ; et cet homme, si indolent, parvient, dans l'espace de deux mois et huit jours, à faire jouer sa piece : prodige de vitesse et d'activité pour ceux qui savent combien de cérémonies préliminaires exige la représentation d'une comédie en cinq actes ; combien il est difficile de faire accepter une piece aux comédiens dans le temps où ils viennent d'en jouer une sous le même titre avec le plus grand succès. Dufresny fut sans doute vivement secondé par les acteurs qui plaignaient son injure, et voulurent bien se prêter à sa vengeance. Le Joueur de Regnard avait paru le 19 Décembre 1696 ; le Joueur de Dufresny fut représenté le 27 Février 1697, sous le titre du Joueur ; c'est ainsi qu'elle est inscrite sur les registres de la Comédie. Dans les diverses éditions des Œuvres de Dufresny, on a donné à cette piece le titre du *Chevalier Joueur*.

Le Joueur de Dufresny n'eut qu'une représentation. L'auteur avait en vain prévenu les spectateurs par un prologue très-adroit : le public fit peu d'attention au prologue, et ne considéra que la piece, qui lui parut très-inférieure à celle de Regnard pour la conduite et la disposition des scenes ; mais cette piece, qu'on ne put supporter au théâtre, se lit avec

grand plaisir. Il y a dans le dialogue une foule de traits charmants, de traits ingénieux, dont la finesse se perd sur la scene. Cette disgrace détruisit aux yeux du monde, tous les droits de Dufresny : le succès justifia Regnard, et légitima son larcin ; on jugea que celui qui avait fait la meilleure piece, en était le véritable propriétaire. Le public égoïste ne considere que son plaisir ; peu lui importe par qui il soit amusé, pourvu qu'il s'amuse ; il est très-disposé à pardonner au voleur, pourvu que ce soit un bon larron.

J'avoue que dans mon âme et conscience, je suis intimement convaincu que dans son chef-d'œuvre du Joueur, Regnard n'a que le mérite d'avoir bien senti celui des idées de Dufresny, et d'avoir su se les approprier par une exécution très-heureuse. Il suffit de connaître le caractere de ces deux auteurs pour décider quel est le voleur. Dufresny avait les mœurs simples et douces ; c'était un homme négligent, ne suivant que son goût et son caprice, incapable d'une perfidie littéraire, plus propre à être dupe qu'à être fripon ; ayant beaucoup du caractere de La Fontaine dans sa conduite, quoiqu'il n'eût rien de sa naïveté, de son naturel et de sa grâce dans ses écrits ; cet homme-là ne pouvait être un écumeur de portefeuilles. Regnard, trésorier de France, homme du monde, homme de plaisirs, grand joueur lui-même ; Regnard, qui avait vu tant de pays, était bien plus habile, bien plus délié en affaires que le pauvre Dufresny : Regnard avait su faire sa fortune ; Louis XIV n'avait pas pu faire celle de Dufresny : tant cet homme d'esprit était inepte sur ses intérêts et sur les choses du monde !

Il n'y a rien de si singulier ni de si frappant que cette étrange conformité des deux pieces ; et il est démontré comme une proposition de géométrie que l'un des deux auteurs a volé l'autre : ce sont les mêmes personnages, les mêmes caracteres, et jus-

qu'aux mêmes noms ; ce sont les mêmes incidents, les mêmes traits comiques, les mêmes plaisanteries. Le joueur de Dufresny s'appelle le Chevalier: mais son oncle et son rival s'appelle Dorante ; il a pour maîtresse Angélique qui loge dans la même maison que lui; la soubrette s'appelle Nérine ; il y a aussi une comtesse, non pas sœur, mais tutrice d'Angélique ; les deux joueurs sont peints des mêmes couleurs : celui de Dufresny est peut-être un peu plus vrai ; il y en a qui veulent que celui de Regnard soit plus noble: du reste, tous les deux très-amoureux quand ils ont perdu, oublient leurs maîtresses quand ils ont gagné ; dans les deux pieces, le valet présente un mémoire des dettes de son maître : dans la piece de Regnard, c'est au pere ; dans celle de Dufresny, c'est à la comtesse que le mémoire est présenté. On trouve dans les deux mémoires à peu près les mêmes facéties, et particulierement cette phrase comique : " Plus, 200 livres à quatre-vingt-" treize quidams pour nous avoir coiffé, chaussé, " ganté, parfumé, rasé, médicamenté, voituré, porté, " alimenté, désaltéré." Regnard n'a eu que la peine de mettre cette phrase en vers. Dans la premiere scene entre Nérine et le valet, on rencontre souvent les mêmes pensées, les mêmes jeux d'esprit, et jusqu'au germe de ce trait :

Les filles d'ordinaire
Aiment mieux le fruit vert.

Dans la scene de Dufresny, la soubrette vante l'esprit solide et doux de Dorante, et le valet répond, *vert et piquant, c'est ce qu'il faut pour éveiller le goût des femmes.*

La comtesse est moins folle chez Dufresny ; le marquis est d'un comique plus vrai : celui de Regnard est un bas farceur : celui de Dufresny est un vieux marquis de Lansquenet, dont la poitrine est usée par les veilles du jeu, qui tousse continuellement

et n'en est pas moins joueur. Ce qui appartient à Dufresny, c'est la scene de M. Toutabas, qui est une caricature ; le rôle de Mad. la Ressource, qui est excellent, et le portrait d'Angélique mis en gage, qui opere un dénoûment très-heureux. L'idée de mettre ce portrait en gage vient du joueur de Dufresny ; il charge son valet de le montrer aux joailliers pour savoir le prix des diamants dont il est enrichi ; mais il n'en est plus question dans la suite de la piece. A ces exceptions près, les deux comédies sont deux sœurs jumelles, parfaitement semblables ; celle de Regnard, outre plusieurs avantages, a celui d'être écrite en vers.

Il n'y avait personne aux loges et aux galeries le jour de cette représentation ; mais le parterre était assez plein. La piece est aussi bien jouée qu'elle peut l'être. Saint-Fal est chargé du rôle du joueur, trop fatiguant pour Fleury. Thénard joue le valet d'une maniere très-comique : mais il oublie qu'il a écrit et lu couramment son mémoire, et il épelle Séneque comme s'il ne savait pas lire : il a le ton trop larmoyant pendant cette lecture. Mad. Pélicier est un peu froide dans le rôle de la comtesse, et Lacave aussi dans celui de Géronte. Baudrier a détruit tout le comique du personnage de Toutabas. Mad. la Ressource a été représentée par Mlle. Dupont, avec plus d'agrément et de gentillesse qu'il n'appartient au personnage d'une usuriere. Mlle. Demerson a de la vivacité et du nerf dans Nérine ; Mlle. Dupuis, de la décence et de la grâce dans le rôle d'Angélique. Faure fait le marquis : il saute assez bien ; mais son jeu est outré dans un rôle qui déjà dégénere en farce.

Le Mariage de Figaro.

Les trois premiers jours de la semaine ont été marqués par des représentations brillantes : le Dimanche, Figaro : le Lundi, Iphigénie en Aulide ;

le Mardi, la Femme jalouse. Figaro aurait dû naturellement disparaître avec l'anarchie qui le fit éclore; mais cette satire, après avoir perdu le mérite de l'à-propos et des circonstances, a conservé assez d'esprit, de gaieté et de chaleur pour attirer encore la foule au théâtre. Tout le monde convient que c'est un mauvais ouvrage, et il amuse tout le monde: celui-là n'est pas du genre ennuyeux: il était, quand il parut, du genre dangereux; il est aujourd'hui du genre des bouffonneries dont la hardiesse est piquante:

Ce n'est pas que les mauvais quolibets n'y soient en beaucoup plus grand nombre que les bonnes plaisanteries. Ce n'est pas que les bêtises ne s'y rencontrent plus souvent que les traits d'esprit; mais ces mauvais quolibets, ces bêtises font rire: elles ont un air de prétention qui frappe et trompe le vulgaire: par exemple, *tant va la cruche à l'eau qu'enfin elle s'emplit*, n'est qu'une sottise, car la cruche s'emplit nécessairement la premiere fois qu'elle va à l'eau. Le sens du proverbe est absolument détruit, et celui qu'on a voulu y substituer n'a que le mérite d'offrir une allusion libertine. Figaro a donc grand tort de louer ce mot de Basile, en disant, *pas si bête, pas si bête*; il aurait du dire, *assez bête, assez bête*: mais Figaro se connaît mal en bons mots, si l'on en juge par ceux qu'il se permet.

Ce qui m'étonne le plus dans la destinée de Figaro, c'est que notre parterre actuel, si chicaneur sur les expressions, admette toutes les locutions triviales, tous les termes grotesques et barbares, toutes les façons de parler étranges et bizarres, dont le style de la piece est *diapré*, pour me servir d'un mot que Figaro a pris à La Fontaine. Il y a dans le dialogue assez d'impertinences pour faire tomber dans la nouveauté la meilleure piece, si jamais un pareil fatras pouvait se trouver dans une bonne piece.

Le Mariage de Figaro est une espece de saturnale; les valets y sont égaux et même supérieurs aux maîtres; M. le comte et Mad. la comtesse s'occupent du mariage d'un domestique avec une femme de chambre. Le fond de la piece n'est qu'un contraste entre un grand seigneur et son valet de chambre, dont le résultat est que le valet de chambre a plus d'esprit et de mérite personnel que le grand seigneur. Le proverbe dit qu'il n'y a point de héros pour son valet de chambre: dans la piece, c'est le valet de chambre qui est le héros; et le grand seigneur, bien loin d'être un héros, n'est pas même égal à son valet de chambre. Une des principales causes des désordres arrivés à cette époque, c'est l'orgueil des particuliers qui ont prétendu avoir plus de droit aux honneurs et aux dignités que les grands seigneurs, parce qu'ils croyaient avoir plus d'esprit, de science et de talent.

Je dis, moi, que Figaro est, dans cette piece, aussi sot que le comte Almaviva, mais beaucoup plus vain: cet intrigant ne fait que des sottises; c'est lui qui est cause que le comte surprend sa femme avec le page: sans une reconnaissance burlesque, il serait forcé, avec tout son esprit et ses intrigues, d'épouser la vieille Marcelline. Tous ses mensonges sont découverts: il échoue dans tous ses projets; on ne lui a pas même fait confidence du déguisement de la comtesse et de la suivante. Ridiculement jaloux avant le mariage, il est mystifié, pris pour dupe: son grand bavardage, ses grandes intrigues aboutissent à un grand soufflet qu'il reçoit de monseigneur.

Il y a cinq rôles principaux dans cet imbroglio: le comte, la comtesse, le page, Figaro, et Suzanne: c'est ce qui le soutient. Damas est en possession du rôle du comte que Molé et Fleury ont joué avant lui; il ne s'y montre point indigne de ses illustres prédécesseurs; il y met assez de chaleur,

d'énergie et de noblesse pour n'être jamais avili dans la piece, quoiqu'il y soit presque toujours berné. Thénard a du nerf, de la vivacité et du comique dans le rôle de Figaro: on lui désirerait plus de grâce, un enjouement plus fin, des manieres plus distinguées: Figaro est un bel esprit; il a fait des vers galants et des pieces de théâtre à Madrid: Thénard ne marque pas assez cette nuance; son jeu sent plus le barbier que l'auteur. Il m'a paru que Mlle Boissiere avait beaucoup gagné dans le rôle du page, du côté de l'aisance, de la légereté et de la grâce; son organe est toujours faible, sa prononciation embarrassée; son chant surtout est très-peu sûr: la romance, qui devrait faire plaisir, peut à peine se supporter.

Les deux rôles qui fixent le plus l'attention sont ceux de la comtesse et de Suzanne; ils sont joués par deux actrices rivales de talent, et toutes les deux cheres au public. Mlle Leverd fait la comtesse, la femme délaissée par son mari, mais adorée d'un petit page; cetté comtesse n'est mariée que depuis trois ans, et s'est mariée fort jeune. Cependant parce que c'est une femme qui pourrait être mere, on s'est permis de la faire représenter quelquefois par des actrices à qui les jeunes rôles ne convenaient plus. Mlle Leverd y est très-convenablement placée pour l'âge et la figure: elle le joue avec décence, noblesse et sensibilité: il y a certains endroits où l'on voudrait un débit plus vif et plus léger; quelquefois aussi, et spécialement quand elle est surprise par son mari au second acte, son émotion est trop forte; quand elle voit entrer le comte, elle se trahit trop; elle s'accuse par son trouble: elle manque de cet art et de cette adresse qu'on accorde généralement aux femmes. Ce rôle de la comtesse est difficile, ingrat, un peu triste. Je ne sais pas pourquoi on rit toujours quand la comtesse dit qu'elle va se retirer aux Ursulines: il n'y a rien de plaisant dans le nom d'Ursulines, et cependant c'est

ce nom seul qui fait rire. Ce qui est comique, c'est la fausseté de la femme, qui menace son mari de se retirer au moment même où elle le trompe, et lorsqu'elle n'a pas la conscience nette sur l'article du petit page.

Suzanne est bien plus à son aise dans son rôle ; elle peut se montrer vive, enjouée, coquette autant qu'elle veut, et autant qu'elle peut ; et, à cet égard, les moyens de Mlle Mars sont proportionnés à ses désirs : ses yeux étincellent de coquetterie ; elle pétille d'envie de plaire ; peut-être même y a-t-il un peu d'effort et d'excès ; car une honnête fille qui va se marier le jour même à l'homme qu'elle aime, n'est pas si éveillée, et ne montre pas une si grande ardeur de conquêtes ; mais on serait bien fâché que Mlle Mars n'eût pas ce petit défaut-là, si c'en est un : les spectateurs y perdraient beaucoup. Si la fiancée de Figaro ne doit chercher qu'à lui plaire, l'actrice qui la représente plaît et doit plaire à tout le monde.

Ces deux actrices ont un instant dans la piece où elles peuvent mesurer le degré de faveur dont elles jouissent auprès du parterre : le comte, au second acte quand il demande pardon à sa femme de ses soupçons sur le petit page, lui dit : *Madame, vous jouez fort bien la comédie* ; on conçoit que ces mots sont suivis d'une salve brillante d'applaudissements. Suzanne qui a fort bien joué son rôle dans la mystification du comte, piquée de l'éloge exclusif qu'il donne à la comtesse, lui dit vivement : *et moi, Monseigneur ?* Nouvelle décharge de l'artillerie du parterre en l'honneur de Mlle Mars. J'ai observé avec l'attention la plus scrupuleuse ces deux explosions que je regardais comme les thermometres de l'opinion du parterre sur les deux actrices ; je n'ai pu y remarquer aucune différence, soit que la justice ait influé sur la dose d'applaudissements, soit que les amis de Mlle Mars se trouvassent alors par hasard en nombre égal sur la place.

VARIÉTÉS.

Les jeunes élégants de Paris avaient commencé à porter dans cette nouvelle saison des habits gris d'épine, et déjà l'on croyait que ce serait la couleur à la mode mais elle a été bien vîte remplacée par une nouvelle couleur, imitant parfaitement le lapis-lazuli. C'est un bleu mélangé de pine-marine, ce qui lui donne au soleil un reflet semblable à l'or. Cette couleur fabriquée par MM. Ternaux, freres, de Louviers, a mérité les suffrages des amateurs de la belle draperie.

Le comte Stanislas de Girardin a été nommé préfet du département de la Seine-inférieure.

Au lever du Dimanche 5 Avril, ont été présentés à Napoléon, le Duc de Carignano, ministre plénipotentiaire de Murat; le Duc de Navoli, conseiller de légation Napolitaine; le Chevalier Crivelli, secrétaire de la légatiou, et M. Caracciolo, chargé d'affaires de Naples près la cour de Madrid; par Mad. la Comtesse de Girardin, M. de Contades Gizeux, M. le Baron de la Vareine, M. de la Châtre, M. de St. Chamans; et par Mad. la Comtesse de Brignole, Mad. Poterat.

La troisieme classe de l'institut a nommé M. Bernardi à la place vacante dans son sein par la mort de M. l'Evêque.

Les Comédiens Français ont représenté le 30 Mars le *Joueur* sur le théâtre des petits appartements au palais de l'Elysée, (l'hôtel Baujon).

Le général en chef de l'armée russe, le Comte de Langeron, a fait une chute dangereuse de cheval en parcourant les cantonnements, tant pour passer les troupes en revue que pour assurer les subsistances de l'armée qui éprouvent quelque embarras.

Le pont du Danube à Vienne, connu sous le nom du pont du Tabor, va être remplacé par un pont de pierre. Ce pont, comme l'on sait, est destiné à la communication de l'Autriche avec la Bohême et la Moravie. L'entreprise

est grande, hardie et difficile, parce que le Danube au nord de Vienne est impétueux, large et profond. Trois millions de florins de Vienne ont déjà été assignés pour l'exécution des premiers devis. Le plan est de MM. les conseillers auliques de Paccasi et de Schemerle. Ils sont aussi chargés de l'exécution.

La seconde classe de l'institut a décerné le prix pour l'*éloge de Montaigne* à M. Villemain, professeur au lycée impérial, âgé de 22 ans.

Le Cardinal Maury a prêché la passion le Vendredi-Saint, à huit heures du matin, dans l'église métropolitaine de Notre Dame.

NÉCROLOGIE.

M. Dusseck, célebre pianiste, qui était attaché au Prince de Bénévent, est mort à Paris le 21 Mars presque subitement d'une goutte remontée. Il était âgé d'euviron 55 ans. Il est regretté de tous ceux qui connaissaient ses talents et son caractere.

M. le Couteulx, baron de l'empire, auditeur au conseil d'état, préfet de la Côte d'or, vient de mourir à Dijon, regretté de toutes les classes de la société. Nommé très-jeune encore à cette préfecture, il se montra dès le début habile et sage administrateur.

Le coche d'Auxerre a coulé bas le 1er. d'Avril aus dessous de Montereau. Sur 29 passagers qu'il contenait 24 ont été sauvés, 2 hommes et 3 femmes ont péri.

S. A. le Landgrave Charles Emmanuel de Hesse Rheinfels et Rothenbourg, est mort à Frankfort le 23 Mars, à l'âge de 66 ans. Les restes mortels de ce prince ont été transportés à Schwalback pour y être inhumés avec les honneurs dus à son rang.

M. Levêque, membre de la 3eme classe de l'Institut, vient de mourir à Paris. Il était auteur d'une longue histoire de Russie, et de plusieurs ouvrages estimés sur les Romains.

Les journaux ont annoncé la mort de M. Archenholtz, arrivée le 28 Février près d'Altona. On lira avec intérêt quelques détails de la vie de ce littérateur distingué. Il commença par servir dans l'armée prussienne, et quoique fort jeune, il fit les 5 dernieres campagnes de la guerre de Sept-Ans. Mais le genre de son esprit le fit renoncer à la gloire des armes. Il quitta le service et entreprit de grands voyages; il séjourna long-temps en Angleterre, puis il vint se fixer à Leipsick qu'il abandonna pour Hambourg. Il débuta dans la carriere littéraire, en 1782, par la publication d'un ouvrage périodique estimé sur la littérature et la statistique, qu'il continua pendant neuf ans. L'ouvrage va jusqu'en 1791. Il publia un nouvel ouvrage sur l'Angleterre et l'Italie, en cinq volumes, renfermant les observations qu'il avait faites dans ces contrées. Cet ouvrage, écrit avec beaucoup de partialité, lui attira de vifs reproches. Ses Annales Britanniques, en vingt volumes (depuis 1788 jusqu'en 1796) furent mieux accueillies. Mais son meilleur ouvrage, qui sera toujours lu avec un vif intérêt, est son Histoire de la Guerre de Sept-Ans, en deux volumes, traduit dans presque toutes les langues européennes. Depuis 1792 il était l'éditeur d'un ouvrage périodique, politique et historique, intitulé : *la Minerve*, qu'il commença pendant son séjour à Paris, qu'il continua à Hambourg, et qui renferme beaucoup de matériaux intéressants pour l'histoire. Il s'y livrait un peu trop à un sentiment de haine qui l'agitait contre l'Angleterre, depuis le séjour peu agréable qu'il avait fait dans ce pays. Ses petits écrits historiques en deux volumes, se distinguent surtout par une excellente Histoire des Flibustiers. On vante beaucoup son Histoire de Gustave Wasa, en deux volumes, qu'il publia en 1801, et pour laquelle il avait reçu des matériaux précieux du ministre de Suede à Hambourg, M. Rowenskiold.

GÉOGRAPHIE.

Voyage Pittoresque à l'Isle-de-France, au Cap de Bonne-Espérance, et à l'Isle de Ténériffe, par J. M. Milbert, *Peintre.* Deux vol. in-8vo. et Atlas.

Le titre de cet ouvrage est justifié par un atlas rempli de vues et de paysages d'un genre neuf et d'une exécution fine et spirituelle ; je pourrais me contenter de parler de ces gravures ; elles présentent assez d'intérêt et méritent assez d'éloges pour, qu'en m'étendant sur ce seul point, je puisse facilement louer le talent de l'auteur et faire apprécier son travail, ou au moins une partie de son talent et de son travail. Je me garderai bien, en effet, de passer sous silence ces portraits fideles d'une nature inconnue à nos paysagistes ; mais le titre de l'ouvrage n'en dit pas assez, et l'atlas qui contient les gravures ne renferme pas tout ce que l'auteur donne au public sans l'en prévenir ; je dois suppléer à l'insuffisance du titre, et à la modestie ou à la timidité du voyageur, et prévenir mes lecteurs que deux volumes in-8vo joints à l'atlas, qui est le véritable Voyage Pittoresque, contiennent aussi, sur l'Isle-de-France, les détails statistiques, commerciaux, géologiques, physiques, etc. les plus étendus et les plus soigneusement rassemblés.

La colonie de l'Isle-de-France est peut-être celle dont l'établissement soit le plus honorable pour le caractere et l'industrie du peuple qui l'a fondée, et qui l'a portée, en peu de temps, à un degré remarquable de richesse, de population et d'activité ; ce n'est point en la dépeuplant de ses habitants primi-

tifs, en l'inondant de sang et de pleurs que les Français sont parvenus à s'y établir; les premiers colons n'ont point été, comme dans les Antilles, des brigands, vil rebut de toutes les nations, épouvantant l'ancien et le nouveau monde par leurs exploits gigantesques, par leur férocité, plus inconcevable encore. La patience, le zele du bien public, le dévouement, l'industrie, l'économie et les connaissances physiques, tels ont été les moyens employés par les meilleurs citoyens, par les plus dignes administrateurs, pour faire fleurir, prospérer, accroître une population établie dans un pays presque désert, et pour y transporter, y naturaliser les productions les plus précieuses des deux Indes; ce n'est qu'à l'arrivée des Français qu'on peut placer l'origine réelle de cette colonie; les Hollandais avaient, à la vérité, visité l'Isle-de-France, nommée alors Isle Maurice, et y avaient formé précédemment quelques établissements, plusieurs fois repris et abandonnés; ils prirent enfin le parti de l'évacuer en 1708 ou en 1712; M. Dufresne, capitaine de vaisseau, y débarqua trois ans après; mais ce ne fut qu'en 1721, que le chevalier de Fougeray en prit possession au nom du roi de France; un destin favorable à cette colonie allait y conduire un de ces hommes dont les talents et les vertus répandent d'inappréciables bienfaits partout où le Ciel daigne les envoyer, et dont la noble mémoire ne laisse que des souvenirs attendrissants. M. de la Bourdonnaye, nommé gouverneur-général de l'Isle-de-France, y débarqua en 1736; il en devint aussitôt le pere, le défenseur et le législateur; toutes les institutions nécessaires au maintien et à la prospérité de l'ordre social furent créées par lui; tous les encouragements, tous les secours, propres à favoriser l'agriculture, le commerce et l'industrie furent prodigués par ses mains généreuses et souvent à ses propres dépens; la canne à sucre, l'indigo, le manioc furent les trésors

que lui durent ses colons ; leur repos, leurs mœurs même furent son ouvrage: les peines continuelles que demandaient les besoins d'une colonie naissante; les obstacles qui naissaient de l'indifférence du gouvernement, l'envie, les contrariétés n'étaient senties, supportées et détournées que par la Bourdonnaye, qui ne se contenta pas de faire prospérer la colonie, et qui sut aussi la rendre redoutable aux ennemis de sa patrie. Les expéditions parties de l'Ile-de-France porterent la terreur dans les établissements anglais. Les divisions qui s'éleverent entre M. de la Bourdonnaye et M. Dupleix causerent la disgrâce du premier; mais l'Isle-de-France retrouva dans M. Poivre un nouveau bienfaiteur qui ne cessa d'améliorer sa situation et de l'enrichir de toutes les productions végétales qu'il courut lui-même rassembler sur des rives lointaines: il mourut en 1806 ; mais la colonie se souviendra, dans les siecles les plus reculés, des bienfaits et des noms de MM. de la Bourdonnaye et Poivre.

Dans un moment où la communication de l'Isle-de-France avec la Métropole est suspendue par les événements de la guerre, on lira sans doute avec un nouvel intérêt des détails aussi exacts que circonstanciés sur la situation de cette île et sur tout ce qui est relatif à son histoire, à son commerce, à sa population, à sa culture, à ses productions ; l'auteur s'est procuré, sur tous ces points, de très-bons Mémoires, et chaque partie y est traitée de maniere à être entendue par les savants de profession comme par le plus grand nombre des lecteurs ; je crois pouvoir regarder cet ouvrage comme un travail complet sur l'une des plus importantes colonies ; on n'y trouve ni aventures, ni découvertes ; *mais on peut y puiser, je crois, tous les renseignements qu'il est possible de désirer sur un pays étranger ; au reste, je me reproche cette expression de pays étranger ; on se convaincra, en lisant cet ouvrage,*

*que l'Isle-de-France n'en peut devenir un ; elle est par ses habitants, par ses avantages, par sa population, par ses mœurs, par tout ce qui fait le sort des nations, une partie de l'Empire auquel elle ne peut manquer d'être rattachée**.

M. Milbert, auteur de cet ouvrage intéressant, était parti comme dessinateur, avec l'expédition destinée pour les Terres-Australes, composée des deux corvettes *le Géographe* et *le Naturaliste*, qui mirent à la voile du Hâvre en 1800. Le dérangement de sa santé força notre voyageur à rester à l'Isle-de-France, et il profita d'un séjour de deux ans, pour rassembler les matériaux de l'ouvrage qu'il publie aujourd'hui, et dont j'ai encore à examiner la partie pittoresque.

Tous les voyageurs n'ont pas, comme M. Milbert, l'avantage de pouvoir peindre ce qu'ils ont à décrire : il en résulte que, pour se faire entendre, ils ont recours à de longues descriptions qui sont encore bien loin de faire connaître au lecteur les lieux dont on veut lui donner une idée. L'auteur n'a pas eu besoin de recourir à ces moyens ; son style est simple, clair et précis ; mais il est vrai que l'écrivain avait à ses ordres un crayon fidele qui retraçait les sites de la colonie d'une maniere plus précise et moins vague que les meilleurs morceaux descriptifs ne l'auraient fait. S'il ne s'agissait que de satisfaire l'imagination, que de lui faire concevoir un tableau neuf, sans doute, mais fantastique sur plus d'un point, ce serait dans les pages charmantes de *Paul et Virginie* qu'il faudrait étudier le paysage de l'Isle-de-France ; mais si l'on veut en avoir une connaissance plus fixe et plus matérielle, il faut avoir recours à l'atlas de M. Milbert, et surtout oublier *Paul et Virginie* ; car, je ne cache pas que la

---

* "Cet oracle est moins sûr que celui de Calchas."

réalité ne désenchante un peu le tableau ; en général, les sites retracés par M. Milbert, sont plus remarquables par la nouveauté des objets qui les composent, par la singularité d'une végétation et d'un feuillé tout-à-fait étrangers à nos paysages, que par la beauté des plans et des lignes, ou par l'élégance des formes. Les montagnes de l'Isle-de-France sont peu élevées, leurs têtes sont décharnées par la violence des ouragans ; la végétation des vallées est plus épaisse qu'élevée ; mais les arbres qui la composent produisent un effet singulier ; nous ne sommes accoutumés ni à ces bambous, ni à ces lataniers, ni aux palmistes, ni aux bananiers, ni à ces lianes qui donnent à quelques arbres la figure d'un mât retenu par des cordages ; en un mot, tout est neuf dans cette nature, si tout n'est pas également agréable. Les planches qui représentent les diverses sites de l'Ile, et quelques vues générales, sont gravées avec finesse, et je les crois dessinées avec exactitude. Quelques-unes, cependant, manquent d'effet. Peut-être l'auteur, après en avoir pris le trait sur la nature, aura-t-il ombré et terminé ses desseins à loisir, maniere plus commode, mais moins sûre et moins vraie ; au reste, il est certain qu'à moins de parcourir, soi-même, cette belle colonie, on ne saurait trouver un meilleur moyen de bien la connaître que de lire l'ouvrage de M. Milbert et d'en examiner les gravures.

(Extrait de la Gazette de France.)

CONDAMNATION DU CAPITAINE SAINT-CRICQ.

Jugement rendu par le Conseil de Guerre formé pour juger le Capitaine de Vaisseau Saint-Cricq, *ci-devant Commandant la Frégate de S. M., la Clorinde; le Capitaine de Frégate* Ponée, *ci-devant Commandant la Frégate de S. M., la Néréide; et le Lieutenant de Vaisseau* Defrédot-Duplanty, *ci-devant Commandant la Frégate de S. M. la Renommée.*

AU NOM DE L'EMPEREUR ET ROI.

Napoléon, par la grâce de Dieu et les Constitutions, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc., etc., etc., à tous présents et à venir, Salut:

Aujourd'hui 13 Mars 1812, à 9 heures du matin, s'est assemblé à Paris, rue du Cherche Midi, au local du conseil de guerre, celui créé par décret de S. M. I. et R. du 7 Février, et convoqué par M. le vice-amiral, comte Rosily. Ce conseil formé, conformément à l'esprit de l'art. 39, tit. 3, sect. 3, du décret du 22 Juillet 1806, et composé de

Messieurs,

François-Etienne Rosily, vice-amiral, comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur, directeur-général du dépôt de la marine, président;

Honoré Ganteaume, comte de l'empire, vice-amiral, inspecteur-général des côtes de l'Océan: conseiller-d'état, et grand-aigle de la légion d'honneur;

Edouard-Thomas Burgues Missiessy, vice-amiral, comte de l'empire, grand officier de la légion d'honneur;

Alain Joseph Dordelin, contre-amiral, comte de l'empire, l'un des commandants de la légion d'honneur;

Julien Marie Cosmao, contre-amiral, baron de l'empire, officier de la légion d'honneur;

Jacques Felix Emmanuel Hamelin, contre-amiral, baron de l'empire, commandant de la légion d'honneur.

Eléonore Jean Nicolas Soleil, capitaine de vaisseau, officier de la légion d'honneur.

René Coustant Lemarant, capitaine de vaisseau, membre de la légion d'honneur.

Maurice Julian, vice-amiral, comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur, nommé aussi par décret du 7 Février 1812, pour remplir près ledit conseil les fonctions de rapporteur et de procureur impérial.

Et Ciprien Sanson, commissaire de marine, nommé greffier d'office, par décision de S. Exc. le ministre de la marine, du 10 Février.

Le dit conseil convoqué et assemblé pour juger M. le capitaine de vaisseau Jacques Saint Cricq, ci-devant commandant la frégate de S. M. la *Clorinde*, prévenu, 1o de n'avoir pas pris toute la part qu'il devait au combat du 20 Mai 1811, et notamment de n'en avoir pris aucune à l'action dans laquelle a succombé la frégate la *Renommée*, montée par le commandant de la division dont il faisait partie; 2o de s'être séparé dudit commandant presque à l'instant même de cette action, lorsqu'il devait le conserver de très-près et ne se permettre aucune manœuvre qui pût l'en éloigner; 3o de n'avoir pas, quoique la *Clorinde* fût très en état de le faire, attaqué l'ennemi lorsqu'il s'en est trouvé à petite portée, peu après cette séparation, et presqu'au moment où celle-ci cessait son feu contre la *Renommée*, tandis qu'il aurait pu résulter de cette attaque que l'ennemi abandonnerait la poursuite de la *Renommée*, si elle n'était pas réduite; ou, dans le cas contraire, qu'il ne pourrait en prendre possession; 4o enfin, d'avoir volontairement manqué la mission de se rendre à l'Isle de Java, ainsi que le lui prescrivaient ses instructions, en date du 29 Décembre 1810, dans le cas où il ne pourrait entrer à l'Isle de France.

Et M. M. le capitaine de frégate François Ponée et le lieutenant de vaisseau Defrédot Duplanty, prévenus, le premier, de la reddition à l'ennemi de la *Néréide*, et l'autre, de celle de la *Renommée*, qu'ils se sont trouvés commander après la mort des capitaines titulaires.

La séance ayant été ouverte, le président a fait apporter et déposer sur le bureau un exemplaire de la loi du 22 Juillet 1806, l'ordonnance de la marine de 1689, celles de 1765, et de 1786, le code pénal des vaisseaux du 22 Août

1790, de la loi du 18 Germinal an 7, de celle du 24 Ventose an 12, et de celle du 20 Septembre 1791.

Le président a ensuite demandé à M. le vice-amiral rapporteur, la lecture du procès-verbal d'informations, et celle des pieces à charge comme à décharge envers les prévenus.

Cette lecture ayant été commencée, et le grand nombre des pieces ainsi que leur volume n'ayant pas permis de la terminer, et l'heure étant tardive, M. le vice-amiral président s'est levé, et a prononcé à haute voix, à cinq heures du soir, que la séance était levée et renvoyée à demain 14 Mars, pour procéder à la continuation de la communication des pieces.

Arrêté le 13 Mars 1812.

Signé : *Soleil, Lemarant, Cosmao. Dordelin, E. Hamelin, Ed. Burgues Missiessy, H. Ganteaume, Rosily, Emeriau, Sanson*, greffier.

Et advenant le 14 Mars 1812, à neuf heures du matin, MM. les membres du conseil de guerre assemblés au local des conseils, rue du Cherche-Midi, ainsi que M. le rapporteur et procureur impérial et le greffier, M. le vice-amiral président a ordonné la continuation de la lecture des pieces relatives à la procédure ; cette lecture ayant été terminée à une heure de l'après-midi, et l'audition des témoins ainsi que celle des prévenus ne pouvant être entreprise, M. le vice-amiral président a annoncé à haute voix que la séance était levée et renvoyée à Lundi, 16 Mars, pour procéder à l'audition des témoins et à celle des prévenus.

Arrêté à Paris, le 14 Mars 1812.

Signé : *Soleil, Lemarant, E. Hamelin, Cosmao, Dordelin, Ed. Burgues Missiessy, H. Ganteaume, Rosily, Emerian* et *Sanson*, greffier.

Et advenant le 16 Mars 1812, à 9 heures du matin, la séance ayant été ouverte, M. le président a fait introduire les accusés libres et sans fers, lesquels interpellés de décliner leur noms, prénoms, lieux de naissance, âges, qualités et demeures, et s'ils avaient un défenseur.

Le premier a répondu se nommer François Ponée, natif de Granville, département de la Manche, âgé de 36 ans, capitaine de frégate, membre de la légion d'honneur, ci devant commandant la frégate de S. M. *La Néréide*, à

l'époque du 26 Mai 1811, à laquelle cette frégate a été rendue à l'ennemi dans la baie de Tamatave, n'ayant point de défenseur, étant lui-même dans l'intention de prononcer sa défense.

Le second a dit s'appeler Louis Auguste Defredot Duplanti, natif de Saint Malo, département d'Ile-et-Vilaine et y résidant, âgé de 27 ans, lieutenant de vaisseau, ayant cette qualité le 20 Mai 1811, ci-devant commandant la frégate de S. M. *la Renommée*, lorsque cette frégate a été rendue à l'ennemi dans la nuit du 20 Mai, étant dans l'intention de se défendre lui-même, mais ayant cependant choisi pour son conseil M. Delagrange, avocat en la cour de cassation, dont il a été assisté.

Le troisieme a déclaré s'appeler Jacques Saint-Cricq, natif de l'Escars, département des Basses-Pyrenées, n'ayant pas de résidence fixe, âgé de 31 ans, capitaine de vaisseau, membre de la légion d'honneur, ci-devant commandant la frégate de S. M. *la Clorinde*, ayant choisi pour son défenseur M. Guichard, avocat en la cour de cassation, et dont il a été assisté.

Immédiatement après, M. le président a interrogé séparément les accusés MM. Ponée, capitaine de frégate; Louis-Aug. Defredot-Duplanty, lieutenant de vaisseau, et Jacques Saint-Cricq, capitaine de vaisseau. Cet interrogatoire a eu lieu sur les circonstances relatives aux faits qui sont imputés à chacun d'eux par le décret impérial du 7 Février 1812; y ayant personnellement répondu, MM. les membres du conseil ont fait des questions aux accusés, auxquelles ils ont aussi répondu personnellement.

Puis ont été appelés et sont successivement comparus les témoins ci-après indiqués par M. le capitaine de vaisseau Saint-Cricq : Nicolas-François Lecamus, natif de Dieppe, département de la Seine-Inférieure, âgé de 36 ans : chef de piece sur *la Clorinde*, dans la journée du 20 Mai 1811, et actuellement matelot de premiere classe dans les marins de la garde impériale; Pierre Alexandre Martin, natif d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, âgé de 21 ans, matelot de premiere classe sur *la Clorinde*, faisant fonction de chef de piece, employé au combat sur le gaillard d'avant à la 3e de carronnade, matelot de premiere classe actuellement dans la garde impériale; Joseph-Marie Blezeux, de Loudeac, département des Côtes-du-Nord, âgé de 21 ans, matelot de deuxieme classe, employé comme chargeur à la troisieme caronade de l'arriere, sur *la Clorinde* à l'époque du 20 Mai 1811,

actuellement matelot de deuxieme classe dans les marins de la garde impériale; Nicolas-Constant Cochoix, natif de Lorient, département du Morbihan, âgé de 22 ans, matelot de premiere classe, employé sur *la Clorinde* au combat du 20 Mai 1811, comme chargeur à la cinquieme piece de l'arriere de la batterie de 18, actuellement dans les marins de la garde impériale; Jean-Mathurin Ordonnau, natif de Nantes, département de la Loire-Inférieure, âgé de 21 ans, matelot de deuxieme classe sur *la Clorinde*, employé au combat du 20 Mai 1811 à la huitieme piece; François Nignon, natif de l'île Tudi, près Quimper, département du Finistere, âgé de 22 ans, matelot de troisieme classe, employé au combat du 20 Mai 1811 sur *la Clorinde*, comme chargeur de la derniere caronade, de l'avant; Jean Rondeau, natif de Machecoul, département de la Loire-Inférieure, âgé de 23 ans, matelot de deuxieme classe, employé au combat du 20 Mai 1811, sur *la Clorinde*, comme chargeur de la troisieme caronade du gaillard d'arriere.

Lesquels sept témoins, après avoir promis sous serment, de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, ont été interrogés séparément par M. le président et par MM. les membres du conseil, et ont individuellement répondu aux questions qui leur ont été faites.

Sont comparus ensuite les témoins ci-après cités par M. le vice-amiral rapporteur, pour être entendus oralement dans la séance de ce jour, quoique leurs dispositions soient insérées dans le procès-verbal d'informations : MM. Joseph Garnier, lieutenant de vaisseau, sur *la Néréide*, natif de Granville, département de la Manche, âgé de 42 ans; Jean-Baptiste-François-René Gautherin, enseigne de vaisseau, âgé de 25 ans, embarqué sur *la Néréide* à l'époque du combat, natif de Saint-Brieux, département de l'Yonne; Aaron-Louis-Frédéric Regnault de la Tusse, natif de Saint-Brieux, département des Côtes-du-Nord, âgé de 24 ans, enseigne de vaisseau, embarqué sur *la Néréide* à l'époque du 20 Mai 1811; Hippolyte Fertou-Villeblanche, natif de Guingamp, département des Côtes-du-Nord, âgé de 20 ans enseigne de vaisseau, embarqué sur *la Néréide* lors des événements arrivés à cette frégate; Eugene Danican, natif de Dinan, département des Côtes-du-Nord, âgé de 25 ans, enseigne de vaisseau, embarqué sur *la Néréide* lors des événements arrivés à cette frégate; François Ponée capitaine de frégate, commandant *la Néréide*, à l'époque de la reddition de cette frégate, questionné comme témoin, natif de Granville, département de la Manche, âgé de 36 ans;

Antoine-Desiré Besse, natif de Clermont, département du Puy-de-Dôme, âgé de 27 ans, lieutenant de vaisseau, et employé en qualité d'enseigne sur *la Renommée*, à l'époque des événements arrivés à cette frégate; Joseph Serrec, lieutenant de vaisseau sur *la Clorinde*; natif de Musillac, département du Morbihan, âgé de 33 ans; Julien-Armand Soret, enseigne de vaisseau sur *la Clorinde*, natif de Lorient département du Morbihan, âgé de 28 ans; Alexandre-Michel Huon de Kermadec, natif de Brest, département du Finistere, enseigne de vaisseau sur *la Clorinde*; Charles-Pierre-Antoine Gaudesvoves, aspirant sur *la Clorinde*; Charles-Pierre-Antoine Gaudesvoves, aspirant sur *la Clorinde*, actuellement enseigne de vaisseau, natif de Villeneuve-sur-Yonne, département de l'Yonne, âgé de 23 ans; Julien-Pierre Boulet, natif de Nantes, département de la Loire-Inférieure, âgé de 25 ans, enseigne de vaisseau, aspirant au départ, et enseigne provisoire sur *la Clorinde*, dans la journée du 20 Mai 1811 et suivantes; Joseph Ducrest-Lorgene, aspirant sur *la Clorinde*, actuellement enseigne de vaisseau, natif de Martigné, département d'Ille-et-Vilaine, âgé de 23 ans; Jean-Charles Maréchal, chef de bataillon, passager sur *la Clorinde*, natif de Troyes, département de l'Aube, âgé de 38 ans; Eustache-Louis-Jean Guernel, enseigne de vaisseau sur *la Renommée*, à l'époque de la reddition de cette frégate à l'ennemi, natif de Granville, département de la Manche, âgé de 25 ans; Luc Fichoux, enseigne de vaisseau sur *la Renommée* à l'époque de la reddition de cette frégate à l'ennemi, natif de Lorient, département du Morbihan, âgé de 27 ans; Jacques Pierre-Marie Jarosson, natif de Poitiers, département de la Vienne, âgé de 24 ans, aspirant sur *la Renommée* au départ de cette frégate et lors de sa reddition à l'ennemi, et actuellement enseigne de vaisseau.

Lesquels témoins, après avoir promis, sous serment, de dire la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité, ont entendu séparément la lecture de leur déposition, et ont ensuite été interrogés par M. le président, MM. les membres du conseil, et M. le vice-amiral, rapporteur, ayant ensuite personnellement répondu aux questions qui leur ont été faites.

Est également comparu par-devant le conseil M. François-Dominique-Benjamin-Laurence Duchoisy, enseigne de vaisseau sur *la Néréide*, lequel n'ayant pas assisté au combat du 20 Mai 1811, n'a point été interrogé.

Et attendu qu'il est 5 heures du soir, M. le président

s'est levé et a prononcé à haute voix que la séance était levée et renvoyée à demain, 17 Mars, à 9 heures du matin, pour procéder par continuation à l'audition des témoins, et par suite aux débats, après quoi les personnes composant l'auditoire se sont retirées de même que les défenseurs, et les accusés ont été reconduits à la prison militaire de l'Abbaye.

Fait et arrêté à Paris, le 16 Mars 1812.

Signé, *E. Hamelin, Soleil, Lemarant, Dordelin, Cosmao, Rosily, Ed. Burgues Missiessy, H. Ganteaume, Emeriau, Sanson*, greffier.

Et advenant le 17 Mars 1812, à 9 heures du matin, MM. les membres du conseil de guerre assemblés au local ordinaire, rue du Cherche-Midi, ainsi que M. le président, il a ordonné l'introduction des accusés et de leur défenseur dans la chambre dudit conseil; lesquels y étant entrés, M. le président a dit à haute voix que la séance était ouverte.

Il a été de suite procédé, par continuation, à l'audition des témoins, et ont en conséquence été appelés et se sont successivement présentés MM. Esprit Lachelier, natif de Rouen, département de la Seine-Inférieure, enseigne de vaisseau sur *la Renommée*, lors des événements arrivés à cette frégate dans la journée du 20 Mai 1811, et actuellement lieutenant de vaisseau; Jean-Baptiste Stevenau, natif de Sedan, département des Ardennes, âgé de 29 ans, enseigne de vaisseau sur *la Clorinde*; Geret Fabritius, natif d'Enkhuyzen, âgé de 35 ans, lieutenant de vaisseau sur la frégate *la Clorinde*; lesquels témoins ont été séparément entendus, après avoir prêté le serment de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, et ont répondu personnellement aux questions qui leur ont été faites par M. le président, MM. les membres du conseil et M. le lieutenant de vaisseau Fabritius n'étant pas familier avec la langue française et craignant de ne point rendre exactement ses expressions dans cette langue, a demandé à être questionné en anglais, ce qui lui a été accordé, et l'assentiment du conseil ainsi que de celui de M. le capitaine Saint-Cricq; M. le capitaine Ponée a servi, à cette occasion, d'interprête, et a communiqué au conseil les réponses de M. Fabritius aux questions qui lui avaient été faites.

Le Conseil a ensuite entendu M. le vice-amiral rapporteur dans son rapport et ses conclusions, les accusés par eux et par leur conseil sur leurs moyens de défense; M. le président a de nouveau questionné M. Serec, lieutenant de

vaisseau sur *la Clorinde*, et M. le chef de bataillon Maréchal, passager sur cette même frégate. M. le président a démandé au conseil si la cause était suffisamment instruite, et sur la réponse négative, M. le président a annoncé que, vu l'heure tardive, 5 heures un quart du soir, les débats ne pouvant continuer, la séance était levée pour procéder demain 18 Mars, par continuation, aux débats à 11 heures du matin. Alors les personnes composant l'auditoire et les défenseurs se sont retirés ; les accusés ont été reconduits à la prison militaire de l'Abbaye.

Arrêté le 17 Mars 1812.

Signé, *E. Hamelin, Soleil, Lemarant, Cosmao, Ed. Burgues-Missiessy, Dordelin. H. Ganteaume, Rosily, Emeriau, Sanson*, greffier.

Et advenant le 18 Mars 1812, à onze heures du matin, MM. les membres du conseil, M. le vice-amiral rapporteur procureur-impérial, et le greffier, étant réunis dans la salle du conseil des guerres, rue du Cherche-Midi, M. le président a ordonné la comparution des trois accusés et de leurs défenseurs devant le conseil ; ce qui a eu lieu de suite. Immédiatement, M. le président a annoncé à haute-voix que la séance était ouverte pour fiinir d'entendre les défenses des accusés Defredot-Duplanty et Jacques Saint-Cricq.

Le conseil déclare que M. le vice-amiral rapporteur procureur-impérial a répliqué dans la séance d'hier, 17 Mars, aux défenses des accusés, et qu'il a annoncé persister dans ses conclusions prises à l'égard de chacun d'eux dans la même séance.

Ont ensuite été de nouveau entendus M. le lieutenant de vaisseau Defredot-Duplanty et M. le capitaine de vaisseau Jacques Saint-Cricq ; par eux et leurs défenseurs, dans leurs moyens de défense.

Les débats terminés, M. le président a demandé aux accusés et à leurs défenseurs s'ils avaient des observations à faire ; sur leur réponse négative, M. le président a demandé aux membres du conseil s'ils avaient aussi des observations à faire ; ils ont unanimement répondu que non, et qne la cause était instruite. Alors les personnes composant l'auditoire et MM. les défenseurs se sont retirés, sur l'invitation de M. le président ; ensuite les accusés ont été reconduits à la prison militaire de de l'abbaye.

Le conseil, après avoir délibéré à huis clos, M. le président, après avoir recueilli les voix, suivant les dispositions

de l'article 68, section 4 titre 3 du décret du 22 Juillet 1806, en présence de M. le vice-amiral rapporteur, procureur-impérial, a déclaré à l'unanimité que la procédure était régulierement instruite.

Le conseil a ensuite unanimement déclaré que l'accusé François Ponée, capitaine de frégate, membre de la légion d'honneur, n'est pas coupable dans la reddition à l'ennemi de la frégate *la Néréide*, le décharge de l'accusation intentée contre lui, l'acquitte honorablement, et ordonne que son épée lui sera rendue par M. le président.

Relativement à l'accusé Defredot-Duplanty, le conseil déclare à l'unanimité qu'il n'est pas coupable dans la reddition à l'ennemi de la frégate *la Renommée*, dans la nuit du 20 au 21 Mai 1811, le décharge de l'accusation intentée contre lui, et ordonne que son épée lui sera rendue par M. le président.

En ce qui concerne l'accusé Jacques Saint-Cricq, capitaine de vaisseau, membre de la légion d'honneur, ci-devant commandant la frégate de S. M. *la Clorinde*, le conseil déclare, à la majorité de six voix contre deux, sans avoir égard aux conclusions de M. le vice-amiral rapporteur, qu'il est coupable de désobéissance aux ordres de son commandant, mais non en présence de l'ennemi, et le condamne à être cassé et déclaré indigne de servir, tant pour ce fait que pour n'avoir pris aucune part au second engagement dans lequel a succombé *la Renommée*, et d'avoir abandonné cette frégate par fausse manœuvre, irrésolution et défaut de jugement, et ce, en conformité de l'article 19 de la loi du 22 Août 1790, dont la lecture lui a été faite par M. le président, et qui est ainsi conçu :

" Tout commandant d'un bâtiment de guerre, coupable d'avoir désobéi aux ordres ou aux signaux du commandant de l'armée, escadre ou division, sera privé de son commandement, et si sa désobéissance occasionne une séparation, soit de son vaisseau, soit d'un autre vaisseau de l'escadre, il sera cassé et indigne de servir.

" Si elle a eu lieu en présence de l'ennemi, il sera condamné à la mort.

Le conseil condamne en outre, à l'unanimité, l'accusé Jacques Saint-Cricq à la détention pendant trois ans, dans le lieu qui sera indiqué par le Gouvernement.

Le conseil, sur le réquisitoire de M. le vice-amiral rapporteur, procureur-impérial, a condamné encore ledit sieur Jacques Saint-Cricq, à être dégradé de la légion

d'honneur par M. le président, en vertu de l'article 6 de la loi du 24 ventôse an 12.

Le conseil ordonne que le présent jugement sera imprimé au nombre de deux cents exemplaires, pour être publié et affiché partout où besoin sera.

Le conseil condamne à l'unanimité l'accusé Saint-Cricq aux frais de la procédure, qui seront réglés par qui de droit, et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 18 germinal an 7, dont lecture a été donnée par M. le président, et qui est ainsi conçu :

« Tout jugement d'un tribunal criminel, correctionnel ou de justice, portant condamnation à une peine quelconque, prononcera en même temps, au profit de la République, le remboursement des frais auxquels la poursuite et punition des crimes et delits aura donné lieu."

Fait, clos et arrêté en séance au local du conseil de guerres, rue du Cherche-Midi, à Paris, le 18 Mars 1812, à huit heures et demie du soir, et les membres du conseil ont signé avec M. le vice-amiral rapporteur, procureur-impérial et le greffier, la minute du présent jugement.

Signé, *Lemarant, Soleil, E. Hamelin, Cosmao. Dordelin, Ed. Burgues Missiessy, H. Ganteaume, Rosily, Emeriau, Sanson*, greffier.

Les signatures ci-dessus apposées, M. le président a fait ouvrir les portes du conseil, et a prononcé en présence de l'auditoire le jugement rendu.

Signé, *Rosily, Sanson*, greffier.

Le présent jugement a été lu dans le délai prescrit par l'art. 73, sect. IV, tit. III du décret impérial du 22 Juillet 1806, aux accusés Defredot-Duplanty et Poncé, absous, et au condamné Jacques Saint-Cricq.

A Paris, le 18 Mars 1812, à 10 heures du soir.

Signé, *Sanson*, greffier.

Immédiatement après la lecture de la sentence ci-dessus et des autres parts, M. le président a fait venir devant lui le condamné Saint-Cricq, auquel il a dit : que faisant partie des légionnaires et se trouvant condamné par le jugement dont il vient de lui être donné lecture, avoir manqué à l'honneur, il lui déclare, au nom de la légion qu'il a cessé dès ce moment d'en faire partie et d'en être membre, et ce conformément à l'art. 6 de la loi du 24 ventôse an 12.

A Paris, le 18 Mars, 1812, à 10 heures du soir.

Signé, *Rosily*.

SUR LE COMMERCE LIBRE DE L'INDE.

Lettre à l'Editeur du Times.

Monsieur,

Dans un moment d'extrême embarras, lorsque le peuple de ce pays se soumet avec autant de bon sens que de patriotisme aux charges que les malheurs de la révolution d'Europe lui impose, il convient au moins à mes compatriotes d'y regarder de près, et de faire attention à toute espece d'innovations qui peuvent encore augmenter leurs souffrances.

Je les exhorterai donc avec le sentiment qui prévoit des malheurs, de surveiller avec soin les tentatives faites par des individus égarés, pour bouleverser le systême par lequel le vaste empire de la Grande-Bretagne dans l'Inde est parvenu à cette grandeur colossale qui fait l'envie, l'admiration du despote de France, et le pénetre de frayeur.

C'est sur le commerce que repose ce magnifique édifice ;—sur un systême commercial sanctionné par des siécles d'expérience ;—sur un commerce régulier partant du port de Londres pour l'Inde et la Chine, et revenant au port de Londres, le cœur de cette métropole, d'où circule le sang qui anime et fortifie tout l'empire.—Ce systême dont la Grande-Bretagne a, non-seulement tiré d'énormes revenus mais encore de l'agrandissement et beaucoup de force politique, est attaqué par des prétextes, (car cela ne peut pas s'appeler des raisonnements), uniquement fondés sur des théories terrassées depuis long-temps. Une autre fois Monsieur, j'examinerai peut-être ces plans visionnaires, car les examiner, c'est les réfuter. Quant à présent, je ne veux arrêter vos lecteurs que sur deux points.

Le premier, est de savoir si, quand même les spéculateurs réussiraient dans leurs spéculations, et réaliseraient pour l'état les grands revenus qu'il retire du commerce Indien par le moyen de la Compagnie des Indes, si, dis-je, la nation gagnerait quelque chose à cela ?

Serait-ce autre chose que transférer les bénéfices du commerce des uns aux autres ? or cet essai vaut-il le danger auquel on s'expose ? D'un autre côté, si les spécula-

teurs échouent, qui est-ce qui indemnisera la nation des pertes qu'elle fera dans son revenu?—La réponse est très-simple: la seule ressource du gouvernement sera d'augmenter les taxes.

Les considérations que fait naître un pareil sujet, sont très-nombreuses. Permettez-moi, Monsieur, de m'arrêter ici à une seule. Que deviendra cette grande puissance militaire à la solde de la Compagnie de l'Inde orientale, cette puissance qui a conquis pour ce pays des possessions emphatiquement appelées: le plus beau fleuron de la couronne britannique, et qui a déjoué l'usurpateur de France dans la plus chere de ses espérances, qui était de nous dérober ce joyau et de l'ajouter à son diadême ensanglanté? Une fois que la Compagnie des Indes ne sera plus, nos aventuriers trouveront-ils que la même chaussure convient à leurs pieds? Sont-ils disposés à payer plusieurs millions pour la défense de nos possessions dans l'Inde? Non, diront-ils; à force de clameur populaire, nous avons enfin tué la poule aux œufs d'or; mais voyant qu'elle n'en pond plus, il faut nous retirer d'un commerce que nous avons ruiné, et laisser au public, notre dupe, la charge très-lourde de payer l'établissement militaire de l'Inde, pour qu'il défende un pays qui, sous le rapport commercial, ne vaut point la peine d'être défendu, mais que cependant il faut conserver, coûte qui coûte, pour qu'il ne tombe pas sous la griffe du tyran de France.

Le moindre des maux à prévoir dans cet abîme de miseres, est *encore une augmentation de taxes*; c'est un mal, Monsieur, qui retombera sur vous, sur moi, sur chacun de nous, et il n'est pas aisé de voir jusqu'où cette ruine peut s'étendre.—Mais j'espere que le bon sens de mes compatriotes saura déjouer tous ces pernicieux projets et en prévenir les suites calamiteuses. Pour cela, je ne demande à vos lecteurs que de considérer (mais mûrement) les arguments renfermés dans les papiers qui circulent aujourd'hui dans le public, surtout ceux qui ont été mis sous les yeux des actionnaires de la Compagnie des Indes Orientales, dans la derniere séance de leur Cour.

(Signé) VERAX.

SÉNAT-CONSERVATEUR.

Séance du 10 *Mars.*

La séance s'est ouverte à midi, sous la présidence de S. A. S. le Prince Archi-Chancelier de l'Empire.

S. A. S. le Prince Vice-Connétable y était présent.

LL. EExcl. les Ministres des Relations Extérieures et de la guerre, le Comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Ministre d'Etat, et M. le Comte Dumas, Conseiller-d'Etat, sont introduits :

S, Exc. M. le Duc de Bassano, Ministre des Relations Extérieures, donne communication du rapport suivant.

Rapport du Ministre des Relations Extérieures à S. M. l'Empereur et Roi.

Sire,

Les droits maritimes des neutres ont été réglés solennellement par le traité d'Utrecht, devenu la loi commune des nations.

Cette loi textuellement renouvelée dans tous les traités subséquents, a consacré les principes que je vais exposer.

Le pavillon couvre la marchandise. La marchandise ennemie sous pavillon neutre est neutre, comme la marchandise neutre, sous pavillon ennemi, est ennemie.

Les seules marchandises que ne couvre pas le pavillon, sont les marchandises de contrebande, et les seules marchandises de contrebande sont les armes et les munitions de guerre.

Toute visite d'un bâtiment neutre par un bâtiment armé ne peut être faite que par un petit nombre d'hommes, le bâtiment armé se tenant hors de la portée du canon.

Tout bâtiment neutre peut commercer d'un port ennemi à un port ennemi, et d'un port ennemi à un port neutre.

Les seuls ports exceptés sont les ports réellement bloqués, et les ports réellement bloqués sont ceux, qui sont investis, assiégés, en prévention d'être pris, et dans lesquels un bâtiment de commerce ne pourrait entrer sans danger.

Telles sont les obligations des puissances belligérantes envers les puissances neutres; tels sont les droits réciproques des unes et des autres; telles sont les maximes consacrées par les traités qui forment le droit public des nations. Souvent l'Angleterre osa tenter d'y substituer des regles arbitraires et tyranniques. Ses injustes prétentions furent repoussées par tous les gouvernements sensibles à la voix de l'honneur et à l'intérêt de leurs peuples. Elle se vit constamment forcée de reconnaître dans ses traités les principes qu'elle voulait détruire, et quand la paix d'Amiens fut violée, la législation maritime reposait encore sur ses anciennes bases.

Par la suite des événements, la marine anglaise se trouva plus nombreuse que toutes les forces des autres puissances maritimes. L'Angleterre jugea alors que le moment était arrivé, où n'ayant rien à craindre, elle pouvait tout oser: elle résolut aussitôt de soumettre la navigation de toutes les mers aux mêmes lois que celle de la Tamise.

" Ce fut en 1806 que commença l'exécution de ce systême, qui tendait à faire fléchir la loi commune des nations devant les ordres du conseil, et les réglements dc l'amirauté de Londres.

" La déclaration du 16 Mai anéantit d'un seul coup les droits de tous les Etats maritimes, mit en interdit de vastes côtes, et des empires entiers: de ce moment l'Angleterre ne reconnut plus de neutres sur les mers.

Les arrêts de 1807 imposerent à tout navire l'obligation de relâcher dans un port anglais, quelle que fût sa destination, de payer un tribut à l'Angleterre, et de soumettre sa cargaison aux tarifs de ses douanes.

Par la déclaration de 1806, toute navigation avait été interdite aux neutres; par les arrêts de 1807, la faculté de naviguer leur fut rendue, mais ils ne dûrent en faire usage que pour le service du commerce anglais dans les combinaisons de son intérêt, et à son profit.

Le gouvernement anglais arrachait ainsi le masque dont il avait couvert ses projets, proclamait la domination uni-

verselle des mers, regardait tous les peuples comme ses tributaires, et imposait au continent les frais de la guerre qu'il entretenait contre lui.

Ces mesures inouies exciterent une indignation générale parmi les puissances qui avaient conservé le sentiment de leur indépendance, et de leurs droits, mais à Londres elles porterent à un plus haut degré d'exaltation, l'orgueil national; elles montrerent au peuple anglais un avenir riche des plus brillantes espérances; son commerce, son industrie devaient être désormais sans concurrence, les produits des deux mondes devaient affluer dans ses ports, faire hommage à la souveraineté maritime et commerciale de l'Angleterre en lui payant un droit d'octroi, et parvenir ensuite aux autres nations chargés des frais énormes dont les seules marchandises anglaises auraient été affranchies.

V. M. aperçut d'un coup-d'œil les maux dont le continent était menacé. Elle en saisit aussitôt le remede; elle anéantit par ses décrets cete entreprise fastueuse, injuste, attentatoire à l'indépendance de tous les Etats, et aux droits de tous les peuples.

Le décret de Berlin répondit à la déclaration de 1806. Le blocus des Isles Britanniques fut opposé au blocus imaginaire établi par l'Angleterre.

Le décret de Milan répondit aux arrêts de 1807; il déclara *dénationalisé* tout bâtiment neutre qui se soumettrait à la législation anglaise, soit en touchant dans un port anglais, soit en payant tribut à l'Angleterre, et qui renoncerait ainsi à l'indépendance et aux droits de son pavillon: toutes les marchandises du commerce et de l'industrie de l'Angleterre furent *bloquées* dans les Isles Britanniques; le systême continental les exila du continent.

Jamais acte de représailles n'atteignit son objet d'une maniere plus prompte, plus sûre, plus victorieuse. Les décrets de Berlin et de Milan tournerent contre l'Angleterre les armes qu'elle dirigeait contre le commerce universel. Cette source de prospérité commerciale qu'elle croyait si abondante, devint une source de calamité pour le commerce anglais; au lieu de ces tributs qui devaient enrichir le trésor, le discrédit, toujours croissant, frappa la fortune de l'Etat et celle des particuliers,

Dès que les décrets de V. M parurent, tout le continent prévit que tels en seraient les résultats, s'ils recevaient leur entiere exécution; mais, quelqu'accoutumée que fût l'Europe à voir le succès couronner vos entreprises, elle avait

peine à concevoir par quels nouveaux prodiges Votre Majesté réaliserait les grands desseins qui ont été si rapidement accomplis. Votre Majesté s'arma de toute sa puissance ; rien ne la détourna de son but. La Hollande, les villes Anséatiques, les côtes qui unissent le Zuyder-Zee à la mer Baltique, dûrent être réunies à la France et soumises à la même administration et aux mêmes réglements : conséquence immédiate inévitable de la legislation du gouvernement Anglais. Des considérations d'aucun genre ne pouvaient balancer dans l'esprit de V. M. le premier intérêt de son empire.

Elle ne tarda pas à receuillir les avantages de cette importante résolution. Depuis quinze mois, c'est-à-dire, depuis le sénatus-consulte de réunion, les décrets de V. M. ont pesé de tout leur poids sur l'Angleterre. Elle se flattait d'envahir le commerce du monde, et son commerce devenu un agiotage, ne se fait qu'au moyen de 20,000 licences livrées chaque année : forcée d'obéir à la loi de nécessité, elle renonce ainsi à son acte de navigation, premier fondement de sa puissance. Elle prétendait à la domination universelle des mers, et la navigation est interdite à ses vaisseaux repoussés de tous les ports du continent ; elle voulait enrichir son trésor des tributs que lui payerait l'Europe, et l'Europe s'est soustraite non-seulement à ses prétentions injurieuses, mais encore aux tributs qu'elle payait à son industrie ; ses villes de fabriques sont devenues désertes ; la détresse a succédé à une prospérité jusqu'alors toujours croissante ; la disparution alarmante du numéraire et la privation absolue du travail alterent journellement la tranquillité publique. Tels sont pour l'Angleterre les résultats de ses tentatives imprudentes. Elle reconnaît déjà, et elle reconnaîtra tous les jours davantage, qu'il n'y a de talent pour elle que dans le retour à la justice et aux principes du droit des gens, et qu'elle ne peut participer aux bienfaits de la neutralité des ports, qu'autant qu'elle laissera les neutres profiter de la neutralité de leur pavillon. Mais jusqu'alors, et tant que les arrêts du conseil britannique ne serout pas rapportés, et les principes du traité d'Utrecht envers les neutres remis en vigueur, les décrets de Berlin et de Milan doivent subsister pour les puissances qui laisseront dénationaliser leur pavillon. Les ports du continent ne doivent s'ouvrir ni aux pavillons dénationalisés ni aux marchandises anglaises.

Il ne faut pas le dissimuler ; pour maintenir sans atteintes ce grand système, il est nécessaire que V. M. employe les moyens puissants qui appartiennent à son empire, et

trouve dans ses sujets cette assistance qu'elle ne leur demanda jamais en vain. Il faut que toutes les forces disponibles de la France puissent se porter partout où le pavillon anglais, et les pavillons *dénationalisés* ou convoyés par les bâtiments de guerre de l'Angleterre voudraient aborder. Une armée spéciale exclusivement chargée de la garde de nos vastes côtes, de nos arsenaux maritimes, et du triple rang de forteresses qui couvre nos frontieres, doit répondre à V. M. de la sûreté du territoire confié à sa valeur et à sa fidélité ; elle rendra à leur belle destinée, ces braves accoutumés à combattre et à vaincre sous les yeux de V. M. pour la défense des droits politiques et de la sûreté extérieure de l'empire. Les dépôts même des corps ne seront plus détournés de l'utile destination d'entretenir le personnel et le matériel de vos armées actives. Les forces de V. M. seront ainsi constamment maintenues sur le pied le plus formidable, et le territoire français, protégé par un établissement permanent que conseillent l'intérêt, la politique et la dignité de l'empire, se trouvera dans une situation telle qu'il méritera, plus que jamais le titre d'inviolable et de sacré.

Dès long-temps le gouvernement actuel de l'Angleterre a proclamé la guerre perpétuelle, projet affreux dont l'ambition même la plus effrénée n'aurait pas osé convenir, et dont une jactance présomptueuse pouvait seule laisser échapper l'aveu ; projet affreux qui se réaliserait cependant, si la France ne devait espérer que des engagements sans garantie, d'une durée incertaine et plus désastreux que la guerre même.

La paix, Sire, que V. M. au milieu de sa toute-puissance, a si souvent offerte à ses ennemis, couronnera vos glorieux travaux, si l'Angleterre, exilée du continent avec persévérance et séparée de tous les états dont elle a violé l'indépendance, consent à rentrer enfin dans les principes qui fondent la société Européenne, à reconnaître la loi des nations, à respecter les droits consacrés par le traité d'Utrecht.

En attendant, le peuple français doit rester armé, l'honneur le commande, l'intérêt, les droits, l'indépendance des peuples engagés dans la même cause, et un oracle plus sûr encore, souvent émané de la bouche même de V. M. en font une loi impérieuse et sacrée.

DÉCLARATION.

Le Gouvernement de France ayant, par un rapport officiel, communiqué par son Ministre des Affaires Etrangeres au Sénat-Conservateur, le 10 Mars dernier, levé tous les doutes sur la persévérance de ce Gouvernement à avancer des principes et à maintenir un système non moins hostiles aux droits maritimes et aux intérêts commerciaux de l'Empire Britannique, qu'incompatibles avec les droits et l'indépendance des nations neutres ; et ayant ainsi mis clairement à découvert les prétentions déréglées que ce système, tel qu'il est promulgué dans les Décrets de Berlin et de Milan, fut, dès le principe, destiné à mettre en vigueur ; Son Altesse Royale le Prince Régent, agissant au nom de Sa Majesté, croit devoir, à l'occasion de cette nouvelle publication formelle et authentique des principes de ces décrets, déclarer publiquement ici la détermination où est Son Altesse Royale de continuer à résister avec fermeté à l'introduction et à l'établissement de ce code arbitraire, que le Gouvernement Français avoue ouvertement avoir le dessein d'imposer de force au monde, comme la loi des Nations.

Depuis le moment où l'injustice et la violence progressive du Gouvernement Français rendirent impossible à Sa Majesté de restreindre plus longtemps dans ses bornes ordinaires l'exercice des droits de guerre, sans se soumettre à des conséquences non moins ruineuses pour le commerce de ses Etats, que dérogatoires aux droits de sa Couronne, Sa Majesté, en faisant un usage limité et modéré des droits de représailles, que les Décrets de Berlin et de Milan

l'appelaient nécessairement à exercer, a cherché à faire agréer aux Etats Neutres les mesures que la conduite de l'Ennemi avait rendues inévitables, et que Sa Majesté s'est, dans tous les temps, déclarée prête à révoquer, aussitôt que les décrets de l'ennemi qui leur donnaient lieu, seraient abrogés formellement et sans conditions, et dès que le commercer des Nations aurait repris sa marche accoutumée.

A une époque subséquente de la guerre, Sa Majesté, se prévalant de la situation où se trouvait alors l'Europe, et sans abandonner le principe et l'objet des Ordres du Conseil de Novembre 1807, consentit à limiter leur opération de maniere à alléger matériellement les restrictions qui étaient ainsi imposées sur le commerce neutre. L'Ordre du Conseil d'Avril 1806 fut substitué à ceux de Novembre 1807, et le système de représailles de la Grande-Bretagne cessa d'être mis à exécution contre tous les pays où les mesures d'agression de l'ennemi étaient en vigueur; mais il fut borné dans ses effets à la France et aux pays que la France tenait le plus étroitement sous son joug, et qui étaient devenus virtuellement partie de ses Etats.

Les Etats Unis d'Amérique ne furent cependant pas satisfaits; leur mécontentement s'est même fortement accru, en raison de l'artifice que l'ennemi n'a employé qu'avec trop de succès, en prétendant que les Décrets de Berlin et de Milan étaient rapportés, quoique le décret qui effectuait leur rapport n'ait jamais été promulgué; quoique la notification de ce prétendu rapport énonçât distinctement qu'il dépendait de certaines conditions auxquelles l'ennemi savait que la Grande-Bretagne ne pouvait jamais souscrire: et quoiqu'il ait paru depuis d'abondantes preuves que ces Décrets avaient continué d'être mis en exécution.

Mais enfin l'Ennemi a mis de côté toute dissimulation. Il déclare aujourd'hui d'une maniere publique et solennelle, non-seulement que ces décrets continuent toujours d'être en vigueur, mais encore qu'ils seront rigoureusement exécutés jusqu'à ce que la Grande-Bretagne accede à de nouvelles conditions, également extravagantes; et il annonce en outre que les peines statuées par ces Décrets auront leur plein et entier effet contre toutes les Nations qui souffriront que leur pavillon soit, suivant l'expression de ce nouveau code, "dénationalisé."

Outre le désaveu du blocus de Mai 1806 et des principes sur lesquels ce blocus fut établi, et indépendamment du rappel des Ordres du Conseil Britannique, il demande qu'on admette en principe "que la marchandise ennemie, sous pavillon neutre, soit neutre, comme la marchandise neutre sous pavillon ennemi, est ennemie;—qu'il n'y aura que les armes les munitions de guerre qui seront regardées comme contrebande de guerre, sans y comprendre les bois de construction et les autres articles de munitions navales: et que l'on ne considérera comme légalement bloqués que les ports qui seront investis et assiégés, en prévention d'être pris, et dans lesquels un bâtiment de commerce ne pourrait entrer sans danger."

Par ces demandes, et d'autres encore, l'ennemi requiert dans le fait que la Grande-Bretagne et toutes les Nations civilisées, renoncent, au gré de sa volonté arbitraire, aux droits usités et incontestables de la guerre maritime; que la Grande-Bretagne en particulier renonce aux avantages de sa supériorité navale, et permette que les propriétés du commerce, ainsi que les produits et les manufactures de la France et de ses Confédérés, traversent l'Océan en

sûreté, tandis que les sujets de la Grande-Bretagne seront, dans le fait, proscrits et interdits de toutes relations commerciales avec les autres Nations ; et que les produits et manufactures de ces Royaumes seront exclus de tous les pays du monde où les armes et l'influence de l'ennemi peuvent s'étendre.

Telles sont les demandes auxquelles le Gouvernement Britannique est sommé de se soumettre, en abandonnant ainsi ses droits maritimes les plus anciens, les plus essentiels et les plus reconnus. Tel est le code, en vertu duquel la France espere, à l'abri d'un pavillon neutre, rendre son commerce inattaquable par mer ; tandis qu'elle continuera d'envahir ou d'incorporer à ses possessions tous les Etats, qui hésiteront à sacrifier leurs intérêts nationaux selon ses ordres, et à adopter, en abdiquant leurs justes droits, un code par lequel il leur est prescrit d'exclure de leurs possessions, sous le masque de réglement municipal, tout ce qui est Britannique.

Le prétexte que l'on met en avant pour ces demandes extravagantes, est que quelques-uns de ces principes furent adoptés par un pacte volontaire dans le traité d'Utrecht : comme si l'on devait regarder comme déclaratoire du droit public des Nations, un Traité qui exista autrefois entre deux pays particuliers ; un traité fondé sur des considérations spéciales et réciproques, qui n'étaient obligatoires que pour les parties contractantes, et qu'on n'a pas même fait revivre dans le dernier traité de paix entre les mêmes puissances.

Il est inutile pour Son Altesse Royale de démontrer l'injustice de telles prétentions. Elle pourrait d'ailleurs en appeler à ce que la France elle-même a fait dans cette guerre et dans des guerres

précédentes, ainsi qu'à ses propres codes de loi maritime. Il suffit que ces nouvelles demandes de l'ennemi s'écartent fortement des conditions auxquelles le prétendu rapport des Décrets Français a été accepté par l'Amérique ; et d'après lesquelles, regardant d'une maniere erronée ce rapport comme complet, l'Amérique a demandé la révocation des Ordres du Conseil Britannique.

Son Altesse Royale, après un mûr examen de toutes ces circonstances, s'est convaincue qu'aussitôt que cette déclaration formelle que le Gouvernement de France a faite de sa persévérance inaltérable dans les principes et les provisions des Décrets de Berlin et de Milan, sera connue en Amérique, le Gouvernement des Etats-Unis, animé non moins par un sentiment de justice envers la Grande-Bretagne, que par celui de sa propre dignité, sera disposé à révoquer les mesures hostiles d'exclusion, que l'Amérique, égarée par une fausse notion des vues réelles et de la conduite du Gouvernement Français, a appliquées exclusivement au commerce et aux vaisseaux de guerre de la Grande-Bretagne.

Afin d'accélérer un résultat aussi avantageux aux véritables intérêts des deux pays, et aussi propre à rétablir une parfaite amitié entre eux ; et voulant donner une preuve décisive des dispositions où elle est de remplir les engagements du Gouvernement de Sa Majesté, en révoquant les Ordres en Conseil dès que les Décrets Français seront révoqués en réalité et sans conditions ; il a plu à Son Altesse Royale le Prince Régent, au nom de Sa Majesté, et de l'avis du Conseil Privé de Sa Majesté, d'ordonner et déclarer :

" Que si jamais par la suite les Décrets de-

Berlin et de Milan, par quelque acte authentique du Gouvernement Français, promulgué publiquement, sont révoqués absolument et sans conditions; alors, et à dater de là, l'Ordre du Conseil du 7 Janvier 1807, et celui du 26 Avril 1809, seront, sans qu'il soit besoin d'aucun ordre ultérieur, et sont dès ce moment par la présente Déclaration, entierement et absolument révoqués: et en outre que le plein et entier bénéfice du présent ordre s'étendra à tout navire ou bâtiment qui serait capturé postérieurement à la promulgation d'un tel acte authentique de la révocation des Décrets Français; quand bien même, antérieurement à cette révocation, le dit navire ou bâtiment aurait commencé ou poursuivrait un voyage qui, en vertu des Ordres du Conseil, ou d'un d'eux, l'aurait rendu sujet à être pris et condamné; et le réclamant de tout bâtiment ou cargaison qui serait pris ou amené dans une cour de prises, pour raison de la violation d'aucun des dits Ordres du Conseil subséquemment à un pareil acte authentique de révocation de la part du Gouvernement Français, aura, sans qu'il soit besoin d'aucun nouvel ordre ou déclaration à ce sujet du Gouvernement de Sa Majesté, la liberté de fournir à la Haute Cour d'Amirauté, ou à toute Cour de Vice-Amirauté, devant laquelle ce navire ou bâtiment et sa cargaison auraient été amenés pour y être adjugés, la preuve qu'une telle révocation de la part du Gouvernement Français aurait été authentiquement promulguée antérieurement à sa capture; ce qui étant prouvé, le voyage sera jugé et tenu pour avoir été aussi légitime que si les dits Ordres du Conseil n'avaient jamais été rendus; sauf néanmoins pour les capteurs, la protection et l'indemnité auxquels ils pourront avoir de justes droits, au jugement de la dite Cour, en raison de leur ignorance et de leur incertitude au sujet de la révocation des Décrets

Français, ou de la reconnaissance d'une telle révocation par le Gouvernement de Sa Majesté, à l'époque d'une telle capture.

Son Altesse Royale juge néanmoins à propos de déclarer que si la suite vient à prouver que la révocation des Décrets Français, ainsi prévue et anticipée, et pour laquelle il a été pourvu comme ci-dessus, n'est qu'une chose illusoire de la part de l'Ennemi : et que celui-ci continue d'en mettre les restrictions en vigueur par le fait, ou qu'il les fasse revivre ; alors la Grande Bretagne sera contrainte, quoiqu'à regret, après en avoir donné suffisante notice, de recourir aux mesures de représailles qui pourront alors paraître justes et nécessaires.

AFFAIRES DE LA PENINSULE.

GAZETTE DE LA COUR.

Dépêche Officielle sur la Prise du Fort Picurina.

Downing-street, le 14 Avril 1812.

Le Comte de Liverpool a reçu aujourd'hui une dépêche du général Comte de Wellington, datée du camp devant Badajoz, le 27 Mars 1812, dont ce qui suit est extrait.

Les opérations du siége de Badajoz ont été continuées depuis que je vous ai adressé ma lettre du 20, malgré le mauvais temps, jusqu'au 26 du présent mois. Ce jour-là nous ouvrîmes notre feu avec vingt-huit pieces d'artillerie, en six batteries, dans la premiere parallele, dont deux devaient jouer sur l'ouvrage avancé appelé La Picurina, et les quatre autres devaient enfiler ou détruire les ouvrages du fort du côté attaqué. J'ordonnai au major général Kempt, qui commandait cette après-midi dans les tranchées, de donner l'assaut à La Picurina le soir, lorsque la nuit serait tombée; service qu'il exécuta avec autant d'intelligence que de bravoure.

L'attaque fut faite par cinq cents hommes de la 3e division, formés en trois détachements; la droite sous le commandement du major-général Shaw, du 74e; le centre sous celui de l'honorable capitaine Powys, du 83e; et la gauche sous le major Rudd, du 77e régiment. Les détachements de droite et de gauche, composés chacun de deux cents hommes, sont entrés par la droite et par la gauche dans la communication entre l'ouvrage avancé et le corps de la place; la moitié de chacun de ces détachements protégeait l'attaque contre les sorties du fort, pendant que l'autre en attaquait la gorge.

Cependant il a été forcé en premier lieu par le détachement du centre, composé de cent hommes, sous le commandement de l'honorable capitaine Powys, du 83e régiment, qui a escaladé l'ouvrage, à l'angle saillant sur un point où les palissades avaient été endommagées par notre feu. Les détachements qui attaquerent le fort par la gorge, eurent à surmonter les difficultés les plus sérieuses, attendu qu'il était enclos par non moins de trois rangs de fortes palissades, défendu avec de la mousqueterie et une place d'armes pour la garnison, à l'épreuve des coups de fusil, et crénelée de toute part. Mais lorsque l'attaque sur l'angle saillant eut réussi, tous les détachements entrerent dans le fort.

La garnison ennemie de cet ouvrage extérieur consistait

en deux cents cinquante hommes, avec sept pieces d'artillerie, sous le commandement du colonel Gaspard Thierry, de l'état-major de l'armée du Midi, mais aucuns n'ont échappé, ou du moins très-peu. Le colonel, trois autres officiers et 86 hommes ont été faits prisonniers, et le reste a été ou tué par le feu de nos troupes, ou noyé dans les eaux débordées de la riviere de Rivellas. L'ennemi fit une sortie du ravelin appelé St. Roch, soit pour reprendre La Picurina, soit pour couvrir la retraite de la garnison; mais il fut repoussé immédiatement par les détachements postés dans la communication, pour protéger l'attaque.

Le major-général Kempt loue grandement dans son rapport le sang-froid et la ferme intrépidité des officiers et des troupes, dont à la vérité la force de l'ouvrage dont ils se sont emparés offre la meilleure preuve. Il fait une mention particulière du lieutenant-colonel Hardinge, de l'état-major de l'armée Portugaise, qui l'a accompagné en cette occasion; du capitaine Bennett, son aide-de-camp; et du major de brigade Wilde, qui malheureusement a été tué d'un coup de canon, après que le fort a été en notre pouvoir; ainsi que du capitaine Holloway, des lieutenants Gibbs et Stanway, du corps royal du génie, qui ont conduit les différents détachements aux points d'attaque; et des majors Shaw et Rudd, et de l'honorable capitaine Powys, qui commandaient les divers détachements. Ces trois officiers ont été blessés; ce dernier l'a été sur le parapet du fort, où il était monté le premier à l'escalade.

Je dois en outre exprimer dans ce rapport ma haute satisfaction de la maniere judicieuse et intrépide dont le major-général Kempt a exécuté l'opération que je luis avais confiée.

Ainsi nous nous établîmes dans La Picurina dans la nuit du 25, et nous ouvrîmes la 2e parallele à trois cents toises du corps de la place, où nous avons commencé durant la nuit derniere, à établir deux batteries.

Il m'est impossible de rendre justice au zele, à l'activité et aux travaux infatigables des officiers et soldats par lesquels ces opérations ont été poursuivies, par le temps le plus défavorable. La Guadiana a tellement débordé que, malgré toutes nos précautions, notre pont formé avec des pontons a été emporté le 22 du courant, et les ponts volants ont été endommagés au point de devenir presque inutiles; néanmoins les opérations ont été suivies sans interruption.

Depuis que j'ai écrit à Votre Seigneurie ma lettre du 20, le général Drouet a eu ses troupes sur la ligne entre Me-

dellin sur la Guadiana et Zalamea de la Serena et Llerena, en apparence dans le dessein d'entretenir la communication entre l'armée du midi et les divisions de l'armée du Portugal postées sur les bords du Tage.

Le lieutenant-général Sir Thomas Graham a fait un mouvement vers Llerena le 25 au soir; mais l'ennemi, qui avait trois bataillons d'infanterie et deux régiments de cavalerie, ayant eu avis de sa marche, s'est retiré dans les montagnes pendant la nuit.

Le lieutenant-général Sir Rowland Hill a aussi envoyé un détachement vers la Guarena, et il se proposait de marcher lui-même ce matin sur Medellin, pour coopérer avec le lieutenant-général Sir T. Graham.

Je joins ici l'état des tués, blessés et manquants depuis le 18 de ce mois.

Suivent deux états de la perte de l'armée du général comte de Wellington, au siége de Badajoz; le premier comprend la perte essuyée du 18 au 23 Mars inclusivement, et l'autre celle du 23 au 26 Mars inclusivement.

Récapitulation.

Perte des Anglais du 18 au 22 Mars;—3 sergents, 39 soldats, tués:—10 officiers, 6 sergents, 1 tambour, 222 soldats, blessés;—4 soldats manquants.

Perte des Anglais, du 23 au 26:—7 officiers, 2 sergents, 56 soldats, tués;—18 officiers, 9 sergents, 1 tambour, 222 soldats, blessés;—7 soldats manquants.

Total de la perte des Anglais:—7 officiers, 5 sergents, 95 soldats, tués;—28 officiers, 15 sergents, 2 tambours, 444 soldats, blessés;—11 soldats, manquants.

Perte des Portugais, du 18 au 22 Mars:—1 officier, 1 tambour, 9 soldats, tués; 4 officiers, 4 sergents, 44 soldats, blessés.

Perte des Portugais, du 23 au 26 Mars:—1 officier, 10 soldats, tués;—2 officiers, 1 sergent, 83 soldats blessés.

Total de la perte des Portugais:—2 officiers, 1 tambour, 19 soldats, tués;—6 officiers, 5 sergents, 83 soldats, blessés.

Total de la perte, du 18 au 26 Mars;—9 officiers, 5 sergents, 1 tambour, 114 soldats, tués;—34 officiers, 20 sergents, 2 tambours, 530 soldats, blessés;—11 soldats manquants.

Lettre de M. Tupper, Consul d'Angleterre à Valence, à l'Editeur du Times, *en Réponse aux Calomnies du Maréchal Suchet.*

Cadix, ce 23 Mars 1812.

Monsieur,

J'arrive en ce moment dans cette ville, venant de la province de Valence, et j'ai lu dans votre papier du 21 du mois dernier le compte que rend le maréchal Suchet de ses opérations devant la capitale de cette province. Les injures personnelles auxquelles il se livre contre moi, sont, je l'espere, la meilleure preuve que mes efforts pour la cause de la nation espagnole ont fatigué et molesté l'ennemi. Je regarde donc ces injures comme le plus bel éloge que ce maréchal pût donner à mes services, aussi humbles que pleins de zèle; et, s'il ne s'était autrement servi de sa plume contre moi, je ne saisirais pas cette fois l'occasion de vous importuner. Mais je ne saurais passer sous silence l'accusation fausse, noire, déloyale, contenue dans son bulletin de la reddition de Valence, transcrit dans les papiers anglais, vers la date ci-dessus mentionnée. Le maréchal dit "que les principaux chefs des insurgés qui fréquentaient la maison du consul d'Angleterre, avec un nombre d'assassins ligués avec cet être méprisable, ont été arrêtés et exécutés sur la place publique. Cette mesure a donné une satisfaction générale à tous les bons habitants qui n'avaient point participé au massacre des français résidents dans cette ville." Cependant les chefs dont parle ce maréchal, étaient de braves et fideles patriotes qui méprisaient l'usurpateur, ses satellites, et abhorraient leur tyrannie. Ils ont vaillamment combattu pour la cause qu'ils avaient embrassée, et ils en sont devenus les victimes. Je me glorifierai toujours d'avoir été associé à de si braves gens, dont la mémoire sera toujours respectée et en vénération au milieu de leur malheureuse mais reconnaissante patrie.

Mais je défie le maréchal de prouver que jamais j'aie encouragé, même de la maniere la plus éloignée, les infâmes desseins d'aucun assassin. Cette accusation est aussi fausse et déloyale, que le crime qui l'a suivie est barbare et atroce,

Il n'y a pas un homme à Valence qui ne puisse ici rendre témoignage. Je me flatte qu'aucun anglais n' ajoute foi à cette accusation, et j'espère aussi que les français eux-mêmes ne l'ont pas entendue sans refuser d'y croire. Cependant comme l'accusation d'un crime aussi affreux que celui de l'assassinat a été mise en avant, publiquement et d'une maniere circonstanciré, contre moi, par le maréchal Suchet, j'espere que vous voudrez bien accorder une place dans votre papier au récit court et véritable de ma conduite pendant le massacre des français dont parle ce maréchal.

Un chanoine de l'église de St. Isidore, de Madrid, était à la tête d'une faction composée des gens de la plus vile espece. Tous étaient coupables de meurtres et condamnés à une prison perpétuelle. Néanmoins ils furent *illégalement* remis en liberté ; et, sous la conduite de leur chef, ils s'emparerent de la citadelle de Valence, au mois de Juin 1808. Alors ils déclarerent nulle l'autorité de la Junte Suprême dont j'étais membre, mais dont les séances ne cesserent point pour cela. Avant que cette faction se fût saisie du pouvoir, les Français s'étaient réfugiés dans la citadelle et ils étaient alors protégés par la Junte. Mais aussitôt que le chanoine et sa faction furent maîtres de la place, ces malheureux réfugiés devinrent victimes de ces hommes sanguinaires.

Dans la nuit du 4 Juin, il y en eut environ 150 d'inhumainement massacrés ; et, le lendemain l'infâme chanoine ordonna que 175 autres fussent enchaînés, et fussent conduits dans les champs où ils furent tous égorgés par une douzaine de gens envoyés exprès et appartenant à cette bande d'assassins. Dès que j'eus connaissance de leur barbare projet, j'accourus sur le lieu, pour m'opposer à cette boucherie ou pour soustraire ou moins quelques victimes. Tous mes efforts furent inutiles. Pendant ce temps-là la ville présentait partout le spectacle de l'anarchie et d'une scene sanglante. Les assassins se livraient au pillage et commettaient les plus horribles meurtres. Alors on recherche très-soigneusement le Consul de France, Lanusse. Je lui écrivis au péril de ma vie, lui offrant ma maison et ma protection qu'il accepta avec reconnaissance ; ce fut ainsi qu'il échappa à ces hommes altérés de sang. Son sort dépendait de moi, et cependant, toujours au hasard de ma propre sûreté, je le cachai ainsi plusieurs jours jusqu'à ce j'eusse le moyen de le conduire au port et de le faire embarquer pour France à bord d'un bâtiment anglais avec 60 autres de ses compatriotes, du salut desquels la providence voulut que je fusse l'instrument, et que je dérobai au cou-

teau de ces scélérats. Leur audace augmenta tellement que, même pendant une séance de la junte, ils amenerent dans la salle où elle était et y massairerent cinq malheureux et respectables français. Alors je fus d'abord le seul membre qui essayai de m'opposer à ces monstres, mais je fus bientôt secondé par PADRE RICO. M'élançant hors de ma place, j'allai me placer entre ces victimes et leurs bourreaux, tâchant d'apaiser leur rage, effort inutile et où je faillis d'être assassiné moi-même. Il y eut un bras levé contre moi, mais le coup qui m'était destiné fut peré par un coup de la providence. Vers ce temps-là, et pendant que le consul de France était encore caché chez moi sous ma protection, ma maison fut plusieurs fois assaillie par les assassins; mais avec l'aide de quelques amis j'eus le bonheur de les empêcher d'y mettre le pied, et enfin je finis par détacher quelques individus de cette bande sanguinaire. Un jour je fus assez heureux pour en rassembler 30 sur la place du marché. Ces hommes armés de pied en cap, accoutumés au meurtre, et disposés à commettre d'autres crimes, formerent un cercle autour de moi, et je leur parlai pendant fort long-temps. J'oubliai que ceux dont je plaidais la cause, étaient français; je ne voyais plus le danger que je courais; l'humanité seule m'animait; je fis des promesses, j'offris de l'argent, si bien que je parvins à calmer la fureur des plus brutaux et des plus atroces d'entre eux. Il y en eut même qui passeront de mon côté; et, dès ce jour, on ne vit plus couler les torrents de sang qui avaient inondé la malheureuse ville de Valence.—Bientôt après, la Junte reprit toute son autorité. Le chef de ce complot sanguinaire fut arrêté. La Junte lui fit son procès; il fut trouvé coupable d'assassinat et exécuté avec 90 de ses complices. J'ajouterai que je fus un des plus actifs à leur faire subir ce supplice.

Telle a été, Monsieur, ma conduite dans le cours de cette malheureuse affaire; et telle serait encore, je le sens, celle que je tiendrais si j'étais de nouveau destiné à voir le massacre de citoyens paisibles.

Si tous ces faits étaient à la connaissance du Maréchal Suchet quand il m'a accusé d'avoir trempé dans le crime de ces assassins qui auraient pu échapper à la punition qu'ils méritaient, cette imputation est du genre le plus vil et le moins généreux; s'il les ignorait, il aurait au moins dû alléguer les raisons qu'il avait de former, même contre un ennemi, une accusation aussi grave.

J'ai &c.

(Signé) P. CARRY TUPPER.

Adresse de Don P. Carey Tupper aux Peuples du Royaume de Valence.

Cette Adresse est venue de Cadix ; elle fut publiée à Alicante peu de temps après la chute de Valence ; elle a été distribuée parmi les habitants de ce royaume. C'est un fort bel écrit qui fait honneur à celui qui en est l'auteur, dont les efforts et le noble enthousiasme méritent toute sorte d'éloges. Le fruit de cet écrit a été de soutenir la valeur de ces peuples contre leur oppresseur.

Quand le devoir sacré de défendre vos droits, votre indépendance, l'honneur national, vous détermina à vous prononcer contre la perfidie et la trahison consommées à Bayonne envers votre roi innocent et outragé, vous me fîtes l'honneur de me choisir membre du gouvernement qui alors exerçait la souveraineté, nous chargeant de diriger votre ardeur et vos conseils, pendant la guerre éternelle que vous déclarâtes unanimement à l'usurpateur de vos droits. J'acceptai cette honorable distinction, et je jurai d'employer tous les moyens en mon pouvoir, pour répondre à vos intentions héroïques. Votre cause était juste, noble et nécessaire, et par un heureux hasard je fus le premier Anglais qui s'unit à vous, pour s'opposer aux vues fallacieuses et ambitieuses de Napoléon. Vos admirables décrets, votre résolution, votre valeur, vos sacrifices, tout est présent à notre mémoire et nous nous en souvenons avec plaisir. Dans ces jours de deuil universel, le sort vous a condamnés à gémir sous le joug de l'usurpation ; mais vos cœurs n'en sont pas moins animés des mêmes sentiments, de la même valeur, du même patriotisme. Vos premiers efforts ont rempli l'Europe d'admiration ; en les annonçant au monde, vos oppresseurs ont publié vos vertus, et ont fait connaître en même temps, votre résistance à la tyrannie et la haine inextinguible que vous avez jurée à l'usurpateur.

Peut-être de belles promesses vous feront-elles illusion quelque temps ; mais vous ne tarderez pas à faire la fatale expérience que la trahison, la perfidie, la férocité sont les

conséquences des opérations qui ont amené cette inique invasion.

Peuples de Valence, vous avez rempli vos devoirs, et vous avez été fideles à vos serments. Vos ennemis confessent avec chagrin que votre volonté, que votre opinion ne sauraient êtres conquises. Toutes les baïonnettes, tous les satellites de Napoléonne soumettront pas le cœur d'un Espagnol digne de ce nom. Mais avec quelle surprise et quel mépris l'univers n'a-t-il pas remarqué que le royaume de Valence est maintenant condamné à un état orphelin, sans autorités qui le représentent; et que ceux qui d'abord furent membres de cette représentation, frappés de timidité, de pusillanimité, sans résolution, sans dignité, ou peut-être sans caractere, et s'enveloppant dans des principes douteux, ont lâchement abandonné les fonctions sacrées qui leur avaient été confiées, fuyant honteusement à la premiere alarme, au premiers revers de fortune, lorsqu'ils devaient montrer la plus grande fermeté et tout leur patriotisme, résignant leur autorité, se rangeant eux-mêmes parmi vos ennemis, pour orner un char triomphal qui roule sur tout ce que les hommes ont de plus respectable et de plus sacré! Quel exemple, quel spectacle la junte de Valence ne vient-elle pas de donner! Quel indélébile opprobre pour ses membres! Quel déshonneur pour ce royaume qui, avec tant de raison, s'énorgueillisait d'avoir le premier levé la tête contre la perfidie de Napoléon!

Au commencement de la révolution espagnole, vous, peuples de Valence, vous déclarâtes à l'unanimité la guerre à vos oppresseurs, n'ayant ni armes, ni munitions, ni troupes; mais par les efforts d'un peuple généreux, guidé par des hommes d'un patriotisme reconnu, on eut bientôt des armes et des ressources. Maintenant les fruits, les soucis, les travaux de trois années, par la criminelle conduite de vos imbéciles et pusillanimes représentants, sont au moment d'être anéantis. De telles gens n'étaient pas dignes de vous diriger, de vous gouverner. Leurs procédés font rougir ces Français eux-mêmes dont ils ont si bassement imploré la protection. Où sont les serments de vos représentants? N'y a-t-il plus de ressources dans le royaume? Ne vous reste-il plus de places fortes, point de troupes, plus d'esprit public?

Peuples de Valence, malgré la faiblesse et la trahison, la nation existe et ne cessera pas d'exister; à la nation appartiennent les districs si traîtreusement abandonnés. D'un autre côté, quels exemples ne vous ont pas donnés vos voi-

sins de l'Arragon, de Soria, Guadalaxara et de la Catalogne. Là, vous pouvez voir, au milieu même de l'ennemi, les autorités ranimant l'esprit public, et jurant toujours une guerre éternelle au vil usurpateur du trône. Ces hommes illustres ont ajouté un nouvel éclat au nom espagnol. Mais, vous, junte de Valence, portant le sceau de l'ignominie, vous n'êtes digne ni du nom Français, ni du nom Espagnol. Votre désertion sans exemple en Espagne, vous raye de la liste de ses fils, et vous condamne à la classe obscure des gens sans patrie.

Enfin, peuples du royaume de Valence, il va s'élever au milieu de vous de nouvelles autorités qui mériteront mieux votre confiance. Elles donneront une impulsion brillante et énergique à votre valeur et à votre patriotisme. Vos ressources sont grandes; l'esprit national est le même; vous égalerez, vous surpasserez les peuples de la Gallice ou de la Catalogne en déintéressement, en enthousiasme, en vertu. Ils craignent le déshonneur de porter, en esclaves, le nom Français. Peuples de Valence, vous conduirez-vous avec moins de dignité et de résolution? Non. Des malheurs actuels s'élevera un feu sacré qui dévorera vos oppresseurs. De tous côtés, on ne voit que des Espagnols, et il n'y a pas le moindre doute que le jour de la délivrance de Valence n'arrive enfin.

En Catalogne, une armée formidable s'organise, et le général Lacy fait le siége de Tarragone. Dans presque tout l'intérieur de l'Espagne, il n'y a point d'ennemis, et les divisions de Mina, Duran, Empecinado, Amor, Montijo et autres, présentent un formidable aspect, et augmentent considérablement. A Alicante, l'armée rejoint; Roche, général anglais au service d'Espagne, s'est chargé d'en stipendier, habiller et armer la garnison, ainsi que tout soldat qui se présente à lui. Bientôt il sera en état d'attaquer l'ennemi, si fier de sa conquête. A Majorque, il s'organise également des forces considérables, qui viendront bientôt se signaler dans la Péninsule. Il se forme une nouvelle armée à Carthagene. Dans la Manche, il y a une division sur un pied respectable; et la forteresse de Las Penas de San Pedro est le boulevard de sa liberté. Le général Ballasteros marche de victoire en victoire, et sa division s'augmente tous les jours. Devant Tariffa, 3000 ennemis ont été mis en déroute par le général Copons et les Anglais. L'ennemi a été obligé de lever le siége, et a perdu toute son artillerie qui avait déjà fait une brêche tellement praticable que c'est par-là

qu'est sorti le colonel Anglais Skenett avec 2000 hommes. A Cadix, il s'organise très-rapidement une armée de plus de 30,000 hommes. L'armée qui assiége cette ville convient avec douleur qu'elle est imprenable. Dans l'Estremadoure, l'ennemi n'occupe que le terrein où il est ; on tire parti de ses ressources, et l'on met ses troupes en activité. La Gallice est égalemeut libre, et l'on y voit une armée nombreuse et aguerrie. Les Asturies, envahies quatre fois par l'ennemi, l'ont forcé à quitter cet ancien asile de la liberté espagnole. En Castille, il y a une armée disciplinée sous les ordres du général Mendizabel ; et enfin, l'armée des alliés commandée par l'illustre Wellington, menace l'eunemi sur plusieurs points, et occupe la plus grande partie de ses forces.

Tels sont les efforts de la nation pour assurer son indépendance, et chasser de son territoire un ennemi cruel, dévastateur, perfide. Valence voudra-t-elle rester hors de la liste des vaillantes provinces qui honorent la nation ? Consentira-t-elle à être effacée de la carte de l'Europe, et à se voir attachée au joug de l'usurpateur Napoléon ?

Peuples de Valence, l'occasion est encore favorable ; il est encore en votre pouvoir de choisir entre l'ignominie de devenir Français, et la gloire de vous appeler Espagnols. Vous ne pouvez balancer sur le parti que vous avez à prendre.—Nous sommes Espagnols ! c'est le cri qui retentit de toutes parts. La Catalogne, l'Arragon, la Soria, toute l'Espagne, en un mot, nous donnent l'exemple et nous montrennotre devoir.

Réunissez-vous, formez des bandes patriotiques, selon l'invitation du gouvernement suprême ; interceptez les convois de l'ennemi ; empêchez les contributions forcées, la dévastation, le pillage. Tout ce que vous lui arracherez, est le patrimoine de votre valeur, et la récompense de vos travaux ; tout est pour vous ; tout est votre profit. Pour réussir selon vos intentions, rendez-vous à Alicante, où il vous sera remis par moi-même, des armes, des provisions et toutes les choses nécessaires qui vous sont offertes par la généreuse nation anglaise.

La confiance que j'ai eue en vous, est écrite au fond de mon cœur, en caracteres indélébiles ; et comme je fus l'un des premiers qui s'unirent à vous pour soutenir votre noble cause, je serai le dernier à l'abandonner. Je redoublerai d'efforts jusqu'à ce que nous ayons conquis l'indépendance nationale. Ainsi, en soutenant votre cause, j'aurai la satisfaction de m'acquitter du plus précieux de mes devoirs.

Peuples de Valence, je ne vous arrêterai point pour vous dire de faire connaître ma proclamation aux soldats de l'armée française, et encourager leur désertion. Il sera donné à tout Allemand, Polonais, Suisse, Italien, qui se présentera, une gratification de 20 dollars, avec des habits et la liberté d'aller où bon leur semblera. Par-là nous affaiblirons l'ennemi, nous briseront les chaînes de beaucoup de braves gens bien malheureux, et nous les rétablirons enfin dans leur patrie..

(Signé) P. C. TUPPER.

Alicante, ce 14 Février 1812.

LE LOGOGRAPHE,

OU

Le Moniteur Secret.

No. XXXVII.

" Son empire est détruit, si l'homme est reconnu."

Lettre de Mademoiselle... à Madame N. à Vienne.

On ne nous aime plus, ma chere; nous en sommes plus libres, mais guere plus heureuses. Marie-Louise, notre chere princesse, a perdu l'attrait de la nouveauté; hélas! elle a aussi perdu tous ses attraits. Quand elle est arrivée en France, chacun disait: " Comme elle est fraîche!!!" et maintenant on s'écrie: " qu'elle est changée!!!" Aussi comment y tenir? il faut être toujours prête à obéir à ce terrible homme quand il commande; il faut veiller quand il veille, courir sur terre, voguer sur l'onde quand cela lui convient, gravir avec lui les montagnes, se plonger dans les précipices quand sa fantaisie l'y entraîne; risquer toutes les fatigues; s'exposer à toutes les températures, essuyer le froid, la pluie, la chaleur. Il suppose à chacun son corps de fer; car, ma chere, cet homme n'est pas comme les autres; il a, au lieu de peau, un cuir épais qui le garantit même des balles, et je suis sûr que ses os sont d'acier de la plus fine trempe; du moins tous ses médecins le disent. Vous pensez que cette vie continuellement fatiguante, que des chagrins secrets que la pauvre princesse n'ose confier, mais que

je devine, et que toute la cour soupçonne, ont étrangement altéré ce teint de roses dont brillait sa figure, et cette santé qu'à son arrivée à Paris, on qualifiait de santé germanique. Aussi je la vois se flétrir comme une fleur qui languit; cela fend le cœur, et si je n'avais pas un attachement à la cour, rien ne me ferait rester en France pour être le témoin du dépérissement rapide de cette princesse infortunée. Et cependant avec le chagrin dans le cœur et toutes les marques extérieures de la faiblesse et de la maladie, il faut qu'elle paraisse au milieu des fêtes extravagantes de la cour, il faut qu'elle danse après avoir essuyé les fatigues d'une longue promenade, et qu'elle trouve des sourires gracieux et des paroles aimables après avoir éprouvé de la part de son époux les traitements les plus humiliants. Car il faut que vous sachiez qu'il la bat en particulier, et qu'il la pince en public. C'est certainement le premier Empereur qui ait battu sa femme, mais celui-là n'était pas né pour l'être, on le voit bien à ses manieres sans dignité, et à sa grosse et courte taille qui lui a fait donner, par les Parisiens, le sobriquet de Rampaneau second.

Je ne connais rien de plus hideux que lui si ce n'est son rejeton le Roi de Rome. Ah! celui-là n'a rien d'Autrichien dans la figure, avec sa tête énorme, ses grands yeux hagards et son corps d'araignée. Une des bonnes du marmot a déjà été mise à Bicêtre, pour avoir dit qu'il n'y avait que le diable ou Napoléon qui ait pu faire un pareil monstre. Quant à moi, je ne dis rien, parce qu'il est un peu du sang de mes maîtres; mais j'avoue que je serais fâchée qu'il ressemblât en rien à notre chere Princesse. Combien il est fâcheux cependant, de se mésallier! au lieu de beaux enfants, on ne fait que des monstres. Ma chere, on ne voit que de ces petits monstres-là à la cour; on ne voit que des enfants avec des têtes disproportionnées, des yeux caves,

des sourires hideux, et des corps qu'on n'aurait pas besoin de disséquer pour les anatomiser, tant ils sont maigres. Je crois que cet homme a juré d'infester tous les lieux qu'il gouverne, de sa progéniture. Aucune femme un peu passable, (excepté moi, cependant, qu'il déteste et qui le lui rends bien) n'est à l'abri de ses violences. Il fait enlever les actrices sur les théâtres, les demoiselles dans les bals, les femmes dans le lit de leurs époux ; il ne respecte rien.

Vous souvenez-vous, ma chere, de cette jolie femme dont je vous ai parlé dans mes deux premieres lettres, qui était si gaie, si jolie, si espiegle, et qui fut si bonne pour moi? eh bien! elle y a passé comme les autres ; je ne vous l'avais jamais nommée, mais aujourd'hui que son aventure est connue et que vous en entendrez probablement parler à notre cour, je puis vous dire que c'est ce qu'on appelle ici la duchesse de Montebello, jeune et fringante veuve, mais dont la vertu n'avait pas même été soupçonnée par les femmes qui n'en ont point. Ce Napoléon, qui flétrit tout ce qu'il touche, a ôté en un instant à cette intéressante femme, sa réputation et son repos, et aujourd'hui elle est menacée de l'affreux malheur de contribuer à perpétuer la race de ce terrible empereur. Après avoir longtemps lutté contre les sarcasmes de la cour, les preuves de la violence qu'elle a éprouvée (car je suis bien sûre qu'il ne l'a pas eue par séduction) sont devenues si apparentes, qu'il a enfin fallu qu'elle songeât à la retraite.

Savez-vous qu'on répand que Napoléon a des vues politiques en se donnant une progéniture illégitime, et qu'il destine des trônes à tous ses bâtards ; on prétend même qu'il a dit qu'alors l'univers serait sous l'empire de l'amour. Sans doute parce qu'il pense que tous ces bambins sont des enfants de l'amour ; qu'il dise plutôt des rejetons de l'enfer,

conçus dans les larmes, dans les convulsions, dans l'agonie, et qui n'ont jamais fait tressaillir que d'horreur le sein maternel.

Au milieu de tous ces scandales, nous avons cependant beaucoup de fêtes, et pour ne pas toujours vous offrir des idées fâcheuses et des tableaux hideux, je vais vous raconter ce que j'en ai vu et ce que j'en ai entendu dire. Je n'ai pas été, à la vérité, témoin de ce qu'on appelle à la cour des quadrilles, on n'y admet pas des femmes non présentées, mais j'en ai connu les apprêts et j'ai vu arriver les danseurs et les danseuses en costumes. Du reste, pour les bals grotesques du carnaval, il y avait dans la salle des Tuileries une gallerie de laquelle on pouvait tout voir, et où toutes les femmes attachées aux grandes dames de la cour étaient admises. Ainsi j'ai vu en grande partie ce que je vais vous raconter. Le premier ballet qui fut donné pour ce qu'on appelle ici les jours gras, était un ballet héroïque des nations. La France fut personnifiée par Mme Murat, et Rome par Mme Borghese. (Je ne peux pas, ma chere, appeler ces femmes-là des princesses avec leurs airs évaporés, leurs tournures de grisettes et la maniere plutôt hardie que hautaine avec laquelle elles regardent les hommes.) Les boucliers, lances, casques, tuniques, tout était couvert de diamants. Madame la France avait des brodequins brodés en rubis. Je n'ai jamais vu tant d'ostentation et si peu de magnificence, tant d'éclat et si peu de majesté. J'ai vu passer toutes ces dames, et je m'étonnais, les voyant si parées, de les trouver si bourgeoises. Il y avait là un Chambellan de mes amis, qui disait qu'en ôtant les diamants, les dentelles, la plupart de ces dames figureraient bien au bal de la Rotonde. Je me suis fait expliquer ce que c'était que ce bal-là : on m'a dit que c'était une réunion où on louait des hommes pour faire danser les dames, parce que quiconque se respecte, ne peut danser avec celles qui

se rassemblent dans ce mauvais lieu-là. J'ai trouvé la remarque juste, mais dure, et dans le fait, quel homme un peu jaloux de sa réputation aurait dansé en public avec Paulette et Caroline Buonaparté, avant que leur terrible frere n'en eût fait des princesses ?

Le bal dont j'ai été témoin oculaire, fut donné le jour du Mardi gras, et présenta des scenes grotesques qui étaient assorties à ce jour-là, et aussi à l'éducation des parvenus qui y étaient invités ou qui en étaient les acteurs. On appelait cela *Vendredi à la broche*, par une double allusion au Carême et au sauvage, compagnon de Robinson Crusoe. C'était un nommé Arrighi, que Napoléon a fait duc de Padoue parce qu'il est son parent éloigné, qui représentait Vendredi. Je n'ai jamais vu tant de sauts, tant de cabrioles ; je me croyais chez Nicolet. Eugene Beauharnais, aussi un vice-roi de la nouvelle fabrique, jouait le rôle d'Atkins, et M. de Stenose, seigneur Autrichien, attaché je crois à notre ambassade, était chargé de celui de Robinson Crusoe. Les princesses et les autres dames de la cour, étaient déguisées en sauvages, quoiqu'elles ne le soient guere, et le seul qui n'eût pas de costume de caractere, était Napoléon. J'ai vu celui-ci se dérider quelquefois, et je crois même qu'il a ri ; mais quel rire ! Notre chere princesse n'a pas voulu rester à ce bal, quoique son époux l'y engageât ; enfin, quand celui-ci vit qu'elle insistait sous prétexte d'une indisposition— "Bah ! dit-il, indisposition de commande, prétexte de bégueule." Il y avait dans le fait, à ce bal, des scenes très-hazardées, des attitudes fort libres. Tout cela est, dit-on, maintenant dans le goût de Napoléon, qui, après avoir introduit d'abord par politique une grande sévérité dans les cercles et les assemblées de la cour, se relâche extrêmement depuis qu'il croit n'avoir plus à craindre les sarcasmes du public, ni à respecter l'opinion des puissances. En sorte que si

j'en crois ce que pronostiquent certaines personnes qui croient le bien connaître, sa cour sera dans quelque temps, une des plus dissolues qui aient jamais existé. Eh! comment ne serait-elle pas extrêmement scandaleuse? on n'y voit pas de femme jolie qui n'ait été ou qui ne doive être un jour l'objet des désirs de l'empereur ou plutôt de ses violences?

Enfin, ma chere, Berthier, cet homme si sec, si froid et si vieux, qui est venu à notre cour chercher la tendre victime que nos souverains ont été obligés de sacrifier à leur vainqueur, a donné aussi des bals à sa terre de Grosbois. Comme il est plutôt utile que cher à Napoléon qui n'aime rien, celui-ci lui a voulu donner une marque de distinction en l'invitant à danser avec l'Impératrice; peut-être aussi voulait-il mortifier celle-ci. Imaginez une femme de 19 ans dansant avec un homme de 60; croyez-vous que l'une sera assez inspirée ou bien dirigée par l'autre, pour développer des grâces et de l'agilité? aussi notre chere princesse, qui d'ailleurs était fatiguée d'avoir suivi le matin la chasse à pied par ordre de son terrible époux, dansait-elle comme une jeune fille qui sort du couvent; c'est-à-dire, qu'elle y mettait beaucoup de mollesse et un peu de gaucherie. Eh bien! le croirez-vous? Napoléon lui a fait une scene presque publique, il lui a dit assez haut pour être entendu de trente personnes... "*Que vous êtes gauche, que vous dansez mal, ne sauriez-vous avoir plus de grâces*, et ensuite comme s'il avait voulu paraître lui indiquer de quel côté elle devait se diriger, il lui a pris le bras et l'a pincé cruellement; j'ai vu la marque. Voilà, ma chère, à quoi est exposée la fille de nos augustes maîtres, issue d'un si beau sang, née pour de si hautes destinées. Croiriez-vous que l'infortunée boite depuis qu'il prit un jour envie à son forcené de mari de la forcer à monter sur un de ses bateaux plâts. Son pied fut pris entre deux planches, et depuis elle a eu une

entorse dont elle n'est pas encore remise, dont, hélas! elle ne guérira jamais, puisqu'elle est toujours sur pied, et que quand elle ne marche pas, il faut qu'elle danse. Adieu ... Adieu ... Il y a long-temps que je serais allée retrouver notre chere ville de Vienne, et ses bons, ses heureux habitants, si l'amour, le cruel et traître amour, ne me retenait ici. Je vous conterai cela quelque jour.

NOUVELLES A LA MAIN.

Napoléon avait donné à Joséphine le palais de l'Elysée, que celle-ci avait fait meubler avec assez de goût : Tout à coup des ordres arrivent de la part de Buonaparté; les meubles, les vins, les vases, les tableaux, les porcelaines sont enlevés par une pluie affreuse, mis pêle mêle sur une vingtaine de voitures et remplacés sur-le-champ par un ameublement magnifique. Tout Paris apprit le lendemain avec étonnement que le soi-disant Empereur, sa princesse et le petit bambin, dit le Roi de Rome, avaient quitté les Tuileries et étaient venus s'établir dans cette habitation resserrée. Les uns disaient que Buonaparté, trop entouré auxTuileries, ne pouvait pas battre à son aise celle qu'il appelle sa femme, et que plus libre et plus isolée à l Elysée, il espérait pouvoir se donner ce passe-temps plus fréquemment; d'autres annonçaient, et ceux-là pourraient avoir raison, que l'humeur dartreuse qui le travaille, était rentrée, et que ne pouvant recevoir aux Tuileries les soins qu'exigeait son état sans mettre un grand nombre de personnes dans ses confidents, il s'était fait transporter brusquement dans une maison où n'ayant autour de lui que sa confidente, il avait pu sans divulguer sa maladie se faire couvrir de vissicatoires des pieds jusqu'à la tête. Le fait est qu'il fut invisible pendant plusieurs jours,

et que les conjectures auxquelles on s'est livré pendant cette éclipse, tendent toutes à montrer l'horreur que le tyran inspire et le vœux qu'on fait pour sa mort.

On dit que les préparatifs de guerre sont gigantesques: du moins les affidés du gouvernement le prétendent, pour effrayer sans doute d'avance la puissance contre laquelle ils sont dirigés. Tous les chevaux et les bœufs de la France et de l'Allemagne sont, disent-ils, en réquisition. Il y a dix mille chariots en mouvement, quatre trains d'artillerie avec tout ce qui est nécessaire pour les remonter quatre fois ; des munitions de guerre pour quatre ans, et des magasins qu'on a approvisionnés depuis un an sur tous les points où l'armée française doit se porter. Tout cela, dit-on, marche vers le Nord. Voici maintenant à ce sujet les conjectures des Parisiens. Ils prétendent que Buonaparté ne ferait pas tant de préparatifs pour faire la guerre à son grand ami l'Empereur Alexandre ; que quoiqu'on en dise, il compte sur la Suede, et qu'aidé des troupes de ces deux puissances ainsi que de 100,000 hommes que son beau-pere doit lui fournir en passant, il va droit à Constantinople, qu'il y renverse l'empire des Turcs, passe ensuite le Bosphore, détruit la Perse en passant, et va dans l'Inde attaquer les possessions anglaises; qu'ensuite il ira au Tibet, de là en Chine, et reviendrait en France par la Tartarie, la Russie, la Suede et le Dannemarc ! ! !

On a donné aux Tuileries pendant les jours gras, un quadrille intitulé les douze heures de la nuit. Chaque heure était figurée par une, deux, trois, etc. étoiles en diamants sur le front. Madame Grand, femme d'un général, y dansa le pas du shawll sous le costume de l'Aurore, avec une robe qui, par une dégradation insensible, commençait en blanc sur la poitrine et se terminait en couleur aurore. Les franges de la robe étaient en petits

chapelets de diamants. Jamais on n'a vu tant de pierres précieuses que dans les bals dits de la cour. Les femmes qui n'en avaient pas assez mirent des contrats de rente engage pour en louer, au point que pendant les jours gras on n'aurait pas trouvé pour cent louis de pierreries chez tous les joailliers de Paris.

Madame la Maréchale Soult et Mlle Bourgoing de la Comédie Française, ont eu dernierement une correspondance qui a fait rire tout Paris. Il s'agissait du serin de Madame la Maréchale et du chat de l'actrice. La fille de la Révolution écrivit à la fille de Melpomene de tenir son chat à la maison, parce qu'il effrayait le serin de la duchesse, et elle signa son billet : *Elisabeth de Dalmatie.* L'actrice réclama les grands principes de la liberté et de l'égalité en faveur de son chat, et signa sa réponse : *Iphigénie en Aulide.*

RÉSUMÉ POLITIQUE.

Nous avons différé de quelques jours la publication de ce Numéro dans l'espérance de pouvoir donner à nos lecteurs des nouvelles agréables de l'armée de Lord Wellington. Nous avons le plaisir de le terminer, au bruit du canon du parc qui annonce et célebre la prise de Badajoz, par assaut, dans la nuit du 6 Avril.

La lettre suivante de Lord Liverpool au Maire de Londres, contient les premiers détails de cette importante conquête.

Lettre du Comte de Liverpool, Secrétaire d'Etat de la Guerre, au Lord Maire de Londres.

Downing Street, 23 Avril 1812.
à 10 heures du soir.

Mylord,

J'ai la satisfaction de vous informer que le Capitaine Canning, aide-de-camp de Lord Wellington, vient d'arriver à l'instant, avec la nouvelle de la prise de Badajoz, d'assaut, dans la nuit du 6 de ce mois, après un sévere conflit, dans lequel les troupes de S. M. et celles de son allié se sont distinguées particulierement.

Je regrette d'être dans la nécessité d'ajouter que cette importante forteresse n'a pas été conquise sans une perte considérable de notre part. Notre perte dans l'assaut consiste en 51 officiers et 580 bas officiers et soldats anglais tués, et 218 officiers, 153 sergents et 1938 soldats blessés, La perte des Portugais est d'environ 170 hommes tués et plus de 500 blessés *(total 800 tués, 2800 blessés.)*

Le Comte de Wellington parle dans les termes les plus relevés de la bravoure et de la bonne conduite de toutes les parties de l'armée dans cette opération importante.

Aucun officier général n'a été tué; mais les majors-généraux Colville, Walker et Bowes, ont été grièvement blessés, et le lieutenant-général Picton, ainsi que le major-général Kempt légerement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LIVERPOOL.

Nous avons donné dans une autre partie de ce cahier la dépêche officielle de Lord Wellington relative à la prise d'assaut du fort Picurina, qui a servi de préface à celle de Badajoz, comme celle du couvent de San Francisco servit de prélude à la conquête de Ciudad Rodriga. Nous accélérerons, au-

tant que possible la publication de notre prochain Numéro, afin de donner promptement la traduction de la Gazette extraordinaire qui va être publiée à cette occasion.

Nous tirons d'un fort bon papier anglais les réflexions qui suivent sur la prise de Badajoz.

« Tandis que nous n'avions sous nos yeux que la dépêche télégraphique qui nous annonçait purement et simplement la conquête de Badajoz, nous n'éprouvions aucun autre sentiment que celui de la joie et de l'orgueil que nous inspirait cette acquisition si importante pour nos alliés, arrachée ainsi à l'ennemi commun ; ainsi que les nouveaux lauriers que nos braves compatriotes venaient de cueillir d'une maniere aussi glorieuse. Les détails de la perte que cette difficile entreprise nous a causée, diminuent beaucoup la satisfaction que nous aurions goûtée autrement à la vue d'un exploit aussi héroïque. Les calamités et les incidents de la guerre forment un affligeant contrepoids à sa gloire. Lorsque nous réfléchissons à l'espece d'hommes qui ont succombé, nous sommes presque tentés d'estimer moins notre conquête en raison du prix qu'elle nous a coûté : mais lorsque nous contemplons l'augmentation de force que l'armée alliée reçoit en cette conjoncture, non-seulement de la forteresse reprise sur l'ennemi, mais encore de la supériorité de réputation qu'elle acquiert ainsi, sans qu'il soit possible de la lui contester, nous ne pouvons nous empêcher de regarder l'objet que nous avons obtenu, quelque chérement acheté qu'il soit, comme valant bien tout ce qu'il nous a coûté.

« Nous ne faisons pas de doute qu'il ne manquera pas ici de personnes qui décrieront la valeur de notre conquête, en faisant des lamentations déclamatoires sur le nombre des hommes que nous avons perdus. Certes, le siége a été poussé avec une vigueur et une énergie peu communes ; mais il faut bien se rappeler aussi que s'il n'avait pas été

pressé aussi vivement, les généraux français auraient pu venir à son secours, qu'il aurait pu y avoir une action générale, dont l'issue aurait été douteuse, et qu'il est presque moralement sûr que nous y aurions éprouvé une perte encore plus forte que celle que le siége nous a coûtée. Dans ce cas, l'armée alliée aurait souffert également ou plus séverement, tandis que la forteresse et la garnison de Badajoz seraient restées dans la possession de l'ennemi. L'une et l'autre sont au contraire perdues aujourd'hui pour les Français, le comte de Wellington s'est assuré de toute la ligne occidentale de la frontiere d'Espagne, et il a posé les bases de l'expulsion des Français du Midi de ce pays, en leur ôtant le poste important qui liait entr'elles leurs armées d'Espage du nord et du sud. Mais ces avantages militaires, quelques grands qu'ils soient sans doute, ne sont pas ce qui constitue la plus grande valeur de notre conquête: c'est l'impulsion morale que l'événement doit donner à l'énergie physique du peuple espagnol et à la vigueur politique de son nouveau gouvernement."

Autre Bulletin.

Il paraît que dans la nuit du 6, il fut fait une attaque générale, et qu'il y eut trois brêches d'effectuées. Le lieutenant-général Picton attaqua le château de Badajoz, et emporta par escalade le bastion de San Vincente ; et prit possession de la ville, après une attaque très-brillante ; dans cette derniere affaire, le major-général Walker fut blessé griévement. Le major-général Colville, qui fut aussi sevérement blessé, conduisait la 4eme division qui, après avoir été obligée de se replier par la vivacité du feu qu'elle eut à essuyer, renouvela l'attaque, un peu avant que les deux autres divisions eussent effectué la reddition de la place.

Outre les officiers nommés ci-dessus, le major-général Bowes a été séverement blessé, le lieutenant-général Picton et le major-général Kempt légerement.

La totalité de notre perte à l'assaut de Badajoz, y compris les Portugais, monte à environ 750 tués et plus de 2500 blessés. Le nombre total de tués, blessés et égarés pendant le siége, excede 4000 hommes.

Il paraît que la garnison passait 5000 hommes. Le nom-

bre de ceux qui se sont rendus a été d'environ 4000. Le général Philippon, commandant des forces, et le général Veilande sont au nombre des prisonniers. On a trouvé dans la place une quantité prodigieuse d'artillerie; le capitaine Canning a apporté avec lui un drapeau.

Les dépêches sont datées de Badajoz le 7 de ce mois. Nous sommes très-fâchés d'avoir à dire que la liste des officiers tués et blessés est très-longue.

C'est ainsi que nous avons exécuté un nouveau fait d'armes bien glorieux, quoique bien pénible et bien douloureux, sur le territoire espagnol, et que nous avons placé une seconde forteresse précieuse dans les mains de ses propriétaires légitimes. Nous espérons sincerement que ces actes seront regardés par nos alliés plutôt comme des objets d'émulation que de jalousie. Nous ne triomphons que pour mettre en liberté; nous n'avons aucune vue d'ambition privée ni de gain à satisfaire. Tous les vœux que notre cœur peut former seront remplis, si l'Espagne, soit par son énergie, soit par notre assistance, soit par la réunion de l'une et de l'autre, peut se soustraire au joug du tyran.

Nous avons consacré la plus grande partie de ce Numéro à des articles tirés des journaux français. Nous en avions été privés depuis plus d'un mois. Nous nous remettrons, dans le prochain au courant des événements de l'Angleterre.

Un parlementaire arrivé de Calais à Douvres, le 19 de ce mois, a apporté une lettre du ministre Maret, (duc de Bassano) au ministre des affaires étrangeres à Londres (Lord Castlereagh). On suppose cette nouvelle correspondance relative à une proposition de négocier, telle que Buonaparté en a fait jusqu'ici au moment où il allait se mettre en campagne.

Le 17, il n'était pas encore parti pour le Nord.

Quelques nouvelles de Russie annoncent que l'Empereur Alexandre avait quitté sa capitale pour aller se mettre à la tête de ses armées; mais ces nouvelles du Nord continuent à porter un caractere désespérant d'incertitude et d'irrésolution. Nous n'osons croire qu'à peine à un commencement prochain d'hostilités. On dit que la Suede et la Russie ont fait un traité d'alliance offensive et défensive; mais ce n'est encore qu'un *on dit*. M. de Romanzow est toujours à la tête des conseils de Russie.

On souscrit chez M. Peltier, et chez M. Deconchy, Libraire, No. 100, New Bond Street.

De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland Street, Londres.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES, ET POLITIQUES.

No. CCCXXVII.—*Le* 30 *Avril,* 1812.

PIE VII VENGÉ,

OU

Le Blanchardisme dans le Tombeau pour toujours.

C'est là le titre d'un pamphlet de 18 pages, publié à Londres, sous la date du 1er. Mars 1812, et sans nom d'auteur.

L'objet avoué est de faire une apologie complete de Pie VII et de tous ses actes relatifs à l'église de France, aux droits du Roi de France, à ceux de la noblesse de France et de toutes les familles émigrées. *Pie VII vengé:* tout est compris dans ces mots, et l'ouvrage entier n'offre pas l'ombre de restriction. Ce qu'il y a de plus fort et de plus malheureux pour nous, c'est que cette pleine justification des actes de Pie VII, il faut la recevoir *ou renoncer au ciel.* L'impitoyable auteur nous déclare en termes formels qu'il *n'y a pas de milieu.* Il faut, sous peine de *damnation éter-*

nelle, accueillir son pamphlet comme une production excellente, bien rédigée, solidement raisonnée et victorieuse. Il n'y va de rien moins. Quel est donc mon sort, à moi qui pense et prétends prouver qu'elle n'a pas le sens commun ! C'est peu d'être infortunés : les victimes de la révolution se voient aujourd'hui dans une étroite obligation de conscience d'applaudir aux coups d'autorité qui les accablent, aux injustices qui les oppriment ; d'abandonner jusqu'à l'espoir du rétablissement du trône et de l'autel, et d'une meilleure destinée ; d'approuver les affreux succès de l'impiété et de la félonie qui les révoltent ; de favoriser le tyran de la France, le fléau du monde, l'implacable ennemi de l'Angleterre qui les accueille et les nourrit ; de le favoriser, dis-je, ce tyran détesté, parce qu'on ne peut se dissimuler que dans les *actes vengés*, Pie VII n'ait été son instrument et qu'ils ne servent encore ses exécrables projets ; enfin de payer, à l'exemple du rédacteur, les bienfaits de l'Angleterre par la plus noire ingratitude !..

L'abbé Blanchard, sous l'autorité des évêques légitimes de France, a surtout prouvé la nullité canonique et les suites désastreuses des actes préconisés de Pie VII. Le pamphlet s'attaque aussi principalement à l'abbé Blanchard ; et la massue dont il le frappe est bien lourde. *Le Blanchardisme dans le tombeau pour toujours.* Cet abbé avait heureusement survécu à des assauts en apparence plus redoutables ; mais il est jeté, cette fois, *dans le tombeau*, et il n'a aucun espoir d'en jamais sortir. Aussi est-il incontestablement l'auteur d'une secte : ce mot *Blanchardisme* en est la marque certaine. C'est donc un nouvel hérésiarque. Il a ses sectateurs parmi lesquels il faut compter au premier rang les téméraires approbateurs d'un de ses écrits qui renferme les principes de tous les autres ; l'inconsidéré docteur de Sorbonne qui a cru devoir les soutenir par un simple exposé des faits, en prouvant la nullité de toutes ces censures qu'il croit le scandale de nos jours ; enfin tous ceux, sans nulle exception, qui ne se font pas un scrupule indispensable d'adopter une doctrine que l'auteur du pamphlet vient de déclarer solennellement *horrible, affreuse, digne d'anathème, déjà anathématisée.*

Cet homme sans miséricorde ne fait grâce à personne. Il est, par charité, inaccessible à toute indulgence, et par la vivacité du zèle qui l'emporte, inexorable à toute prière ; au point que, simple prêtre ou même laïque (car jusqu'à ce jour il s'est tenu dans l'ombre), il lance, sans balancer, ses

foudre vengeresse jusques sur un de nos évêques, alors qu'il défend les droits sacrés de son titre, et parce qu'il les défend. Mais lui, l'auteur du pamphlet, n'en juge pas ainsi; il ne fournit aucune preuve. Qu'importe? De quoi s'avise en effet le prélat? N'avons-nous pas décidé, dans nos petites sociétés clandestines entre nous autres concordatistes, que les titres épiscopaux, si respectés par nos peres, ne sont plus rien; qu'il n'y a plus aujourd'hui de successeurs des apôtres, ni proprement d'évêques, mais uniquement des vicaires apostoliques; que St. Pierre vit encore dans ses successeurs; mais que les autres apôtres sur lesquels l'église avait aussi été fondée, ne vivent plus dans leurs héritiers; que l'autorité du Pape est *seule* de droit divin; que toute juridiction, tout pouvoir, tout droit résident dans le Pape *seul*, et que de sa volonté *seule* dépendent les principes constitutifs, les propriétés, l'organisation, la destinée de l'église entiere? Tel est le fond du pamphlet, telle en est l'analise exacte que nous devions à nos lecteurs. Pour revenir à la maniere dont l'auteur traite le prélat, je suis étonné qu'il n'ait pas craint qu'on ne prît les élans de sa charité, d'un genre en effet tout nouveau, pour de l'amertume, de l'aigreur, des sarcasmes impertinents, scandaleux, impardonnables, et moins comme l'effet d'un véritable zele que comme celui de la rage impuissante du désespoir.

C'est ce qui est justement arrivé; il s'est manifesté une indignation publique contre le rédacteur, et on a fait une éclatante justice de l'ouvrage. Tous les feux d'un nouvel autodafé n'ont pu satisfaire la vindicte générale. L'écrit est tombé dès sa naissance d'une chûte irréparable, ou plutôt il n'a jamais eu d'existence réelle.

Pourquoi donc le réfutez-vous? Je réponds: C'est que je veux exposer au grand jour les raisons d'une indignation qui peut n'avoir pas été assez motivée; garantir une bonne fois pour toutes les simples de la séduction de ces paroles mensongeres: *On n'a osé ni pu nous répondre*; montrer, pour réprimer la présomption de l'auteur et renverser l'ouvrage, la source où le pamphlet a été puisé tout entier; réclamer authentiquement contre l'inculpation que l'on pourrait faire aux catholiques, s'ils se taisaient, d'admettre la forme monstrueuse de gouvernement ecclésiastique dont on nous offre l'image; surtout convaincre le téméraire auteur d'une imposture manifeste sur un point capital. C'est par où je finirai cet écrit. Cet auteur, alors, sortira des ténebres qui le couvrent; nos concordatistes

l'y forceront, pour n'être pas enveloppés dans l'accusation ; mais il n'en sortira que pour subir une honte ineffaçable. On verra si je tiendrai parole.

C'est déjà un malheur pour lui que j'aie eu besoin d'une apologie auprès de tant d'hommes qui jugent son ouvrage digne du plus profond mépris. Cette derniere aventure y mettra le comble. Ces hommes respectables craignent qu'il ne soit au-dessous de moi de me mesurer avec un si misérable écrivassier. Ils me font beaucoup d'honneur ; qu'ils reçoivent ici mes remercîments ; mais qu'ils se rassurent ; il n'y aura pas d'égalité entre lui et moi. Je lui donnerai des leçons dont il n'aura qu'à profiter. Le public jugera entre nous.

Quand c'est pour moi une douce consolation et un puissant encouragement de ne pas voir les principes de mes ouvrages plus solidement attaqués par un homme tel que M. Barruel, pourquoi me serait-il interdit de saisir cette occasion d'en témoigner publiquement ma joie dans un journal aussi répandu et accueilli que l'*Ambigu* ?

Oui, *par un homme tel que M. Barruel* ; et voilà le fatal secret dévoilé. Ce que l'effronté rédacteur nous débite avec emphase comme sien, n'est point à lui, mais à M. Barruel. Tout est puisé dans l'ouvrage de cet écrivain, intitulé : *Du Pape et de ses droits religieux, à l'occasion du Concordat* ; tout, les autorités, les faits, les preuves, presque toutes les expressions, jusqu'au ton de suffisance, de morgue, de mépris et de sarcasme amer qui y domine*. Comme les *Trois Propositions, les Préjugés Légitimes, Pierre et Thomas*, cette derniere brochure ne nous offre que les lambeaux, ou, si vous voulez, les haillons de M. Barruel. C'est toujours M. Barruel mis en pieces, et dont toutes les parties divisées les unes des autres, paraissent successivement sur la scene pour y recevoir un tribut d'admiration et pour emporter tous les suffrages. Nos concordatistes, qui sont la faiblesse même, se croient assez forts avec un membre de ce géant. Son ouvrage est pour eux une mine inépuisable qu'ils ne cessent de fouiller, ou un arsenal d'où ils tirent des armes toujours nouvelles avec lesquelles ils se tiennent assurés de vaincre.

---

* Tom. II. pages 447, 48, 50, 52, 58, 59, 594, 95, 611, 23, 26, 29, 35, 39, 43, 45, etc. et l'addition sur la *Controverse Pacifique*, pag. 793, qui fournit au copiste plusieurs de ses petits faits insignifiants.

L'auteur du pamphlet est donc un pur copiste ; c'est le seul nom par lequel je vais maintenant le désigner. C'est, dis-je, un pur copiste avec ces deux circonstances aggravantes, qu'il ne nous a pas laissé échapper un seul mot qui pût nous faire soupçonner l'ouvrage copié, et qu'il n'a pas même énoncé une seule fois le nom de l'auteur dont il s'appropriait les dépouilles. Il n'en fait pas moins sonner bien haut ces paroles : *Mes raisons, mes preuves, mes autorités, mes raisonnements.*

Convenons néanmoins que dans cette besogne il lui appartient quelque chose en propre. Il a trouvé le secret d'enchérir sur les injures, la virulence, le ton détestable de son guide, et de défigurer encore des faits déjà mal représentés par son auteur. Il a aussi déduit quelques conséquences excessives dont M. Barruel s'était prudemment abstenu, et omis de précieux aveux qu'un reste de pudeur et de bonne éducation ecclésiastique avait arrachés au premier apologiste du Concordat. Son copiste, qui probablement n'est pas dans ce cas, ne s'est point cru obligé à cette franchise. Il est vrai que l'insertion de ces aveux dans l'ouvrage de M. Barruel le met en contradiction évidente avec lui-même ; mais il est vrai aussi que leur suppression absolue dans l'écrit de son copiste est en lui une preuve sans replique de mauvaise foi. On verra par ces aveux, que le copiste a pris ce qui était mauvais, et laissé ce qui était bon et pouvait servir de correctif, qu'il n'a emprunté que le poison, sans adopter ce qui pouvait apporter le remede.

Allons plus avant. Le copiste n'a pu ignorer que dans l'*Etat politique et religieux de la France*, depuis la p. 116 jusqu'à la p. 292, j'ai réfuté les autorités, expliqué les faits, montré la fausseté des conséquences et la vaine montre d'érudition qu'il emprunte de M. Barruel. Il n'a pu ignorer que mes raisons, simples et à la portée de tout le monde, ont été jugées péremptoires. Je suis fondé à penser qu'il en a eu la même idée. Du moins il n'en attaque pas une seule ; il dissimule jusqu'à leur existence. A lire son pamphlet, on ne soupçonnerait jamais que tout ce qu'il écrit avec tant de confiance, est déjà réfuté.

Mais voici quelque chose de plus singulier. M. Barruel copié, n'est lui-même que le copiste de cet anonime réfuté par Bossuet, qui l'appelle *fougueux*, et dans un autre endroit, *crassissimum autorem*. La plus légere confrontation de la *Défense du Clergé* et de l'*Apologie du Concordat*, ne laisse aucun doute sur cette vérité. De là, M. Barruel et son co-

piste sont en même temps accablés sous le poids de ces victorieuses raisons du grand Bossuet qui forcerent même les théologiens de Rome à dire : " C'en est fait, la cause est " perdue sans aucune ressource. Il est impossible de résis- " ter à la force des preuves de l'illustre adversaire, en ne " leur opposant que les subtilités scholastiques et les petites " distinctions dont jusqu'ici on a fait usage." Aveu du cardinal Orsi, préf. de son livre *Du Jugement irréformable du Pontife Romain, etc.**

Autre trait plus étonnant encore de singularité : *M. Barruel et son copiste allegueut en faveur de leur doctrine, le grand Bossuet, qui l'a expressément réfutée, le rédacteur de la déclaration du clergé de 1682, le savant défenseur de cette déclaration, le constant appui des canons et des regles saintes, l'infatigable vengeur du droit des ordinaires !* Ils le citent pour consacrer par son autorité, des actes qui suppriment tous les titres d'une grande église, destituent tous les titulaires, renversent tous les droits, et remettent entre les mains du pape seul, la forme, le gouvernement, les propriétés, l'existence même de toutes les églises catholiques !

C'est là un vrai délire, ou plutôt l'effet, non de la conviction, mais de la politique, le résultat nécessaire de l'embarrassante position où ils se trouvent. Pressés entre la crainte de paraître avoir contre eux l'imposante autorité de Bossuet, s'ils ne le citent pas, et une autre crainte qui est de s'exposer au ridicule en le citant, ils prennent de désespoir, ce dernier parti. Comme leur conscience leur fait de secrets reproches et qu'ils craignent qu'ils ne soient aperçus par leurs lecteurs, ils montrent, pour les entraîner, une contenance assurée, ils haussent la voix. Il n'y a pas le moindre doute : l'immortel évêque de Meaux, l'oracle de son temps et la lu-

---

* Il est vrai que le Cardinal Orsi a tenté, par l'ouvrage mentionné, de relever l'ultramontanisme de sa chute. Mais il n'a fait que prouver qu'elle était réellement *sans aucune ressource.* Car tout savant qu'il était, il n'a pu que ressasser fastidieusement les *subtilités scholastiques et les petites distinctions* de Bellarmin, de Turrecremata et autres semblables auteurs ; ou bien il s'est jetté sur des questions oiseuses, étrangeres au sujet, et qui ne peuvent le décider. Voilà ce dont il a été évidemment convaincu par la *dissertation* qui termine la *défense du clergé.*

miere de la postérité, a pensé, écrit, enseigné précisément tout ce qu'ils ont imaginé ou rêvé. La grande apostrophe de M. Barruel à Bossuet sur la fin de l'apologie, est un monument remarquable de cet enthousiasme factice auquel le copiste ne cede gueres. Ils ne sont pas difficiles sur les preuves d'une conformité qui les sauverait. Une phrase, un mot leur suffisent. Ils prennent les expressions de respect envers le siége apostolique, si naturelles à ce grand homme et si énergiques sous sa plume; mais les expressions théologiques qui exposent les principes avec précision, ils les suppriment comme importunes, ils diront bien que Bossuet reconnaît dans le pape, une *plénitude de puissance*; *qu'il n'est rien qu'il ne puisse faire dans le droit ecclésiastique, qu'il a été établi par Jésus-Christ, dispensateur prévoyant et universel*; mais il n'ajouteront jamais avec Bossuet que la *plénitude de puissance est bornée par les canons fondements de la foi; que tout ce que le pape fait, même dans le droit ecclésiastique, doit être réglé par les lois, et jusques aux dispenses qui n'en sont pas affranchies.* Ils amenent forcément les passages à leurs sens; il ne leur faut que la plus légere ressemblance dans les termes; peu inquiets s'ils rompent l'ensemble de la doctrine de l'auteur le plus conséquent, et s'ils le mettent en contradiction avec lui-même. Sous le masque imposteur du respect, ils déshonoreraient, s'il était possible, l'écrivain incomparable qui fait la principale gloire de l'épiscopat français, et de la France entiere.

Il semble que l'apôtre avait en vue le copiste de M. Barruel, lorsqu'il écrivait à son disciple Timothée: "Il viendra un temps que les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine; mais que pour satisfaire la démangeaison de leurs oreilles, ils écouteront une foule de docteurs propres à contenter leurs désirs, et se détournant de la vérité, ils se repaîtront de fables." II. c. iv. v. 3.

Ce temps est venu, l'oracle s'accomplit. Nous avons parmi nous, dans les membres d'un clergé confesseur de la foi, en exil pour la foi, nous avons des hommes qui, sans vouloir écouter les instructions de leurs maîtres légitimes, se font des maîtres nouveaux, intrus et sans autorité; nous avons des hommes qui ne peuvent plus souffrir la doctrine qui les a amenés dans cette terre étrangere, et qui se réconcilient à l'erreur dont ils avaient évité la contagion; nous avons des hommes pour lesquels M. Barruel est un docteur irréfragable, une espece d'oracle infaillible, puisqu'ils reçoivent de lui, aveuglément et sur parole, des faits ou controu-

vés ou mal appliqués, de prétendues preuves qui n'offrent aucune conséquence légitime, et ce nombre considérable d'incompréhensibles aberrations, concertées dans le maître, indiscrétement adoptées par les disciples comme indubitables et sans replique.

Le copiste s'est distingué parmi ces hommes dévoués à M. Barruel. Il est entraîné par cet enthousiasme, au point qu'il se montre en tout, comme un homme éclairé d'en-haut, ou illuminé, tranchant, décidant sur tout et sans preuve, avec une hardiesse qui n'annonce pas un sens rassis: au point qu'à son dire, tout ce qu'il débite est *de foi divine*; tout ce qui le contredit, est *schismatique, hérétique, impie, sacrilége*. Il ajoute plusieurs fois *qu'il n'y a pas de milieu*. Au risque de mériter de plus en plus ces terribles notes, je vais prouver que tout le pamphlet n'offre qu'un défaut perpétuel de raisonnement; que c'est son vice radical et universel, comme celui de l'ouvrage de M. Barruel; et qu'en accordant au copiste tout ce qu'il avance comme vrai, mais qui est faux, il n'est pas encore arrivé à son but, c'est-à-dire qu'il n'a pas établi ce qu'il devait prouver. Cette marche simple, en m'exemptant de trop longues discussions, me conduira sûrement à mon but propre, qui est de montrer, pour la confusion de nos concordatistes, que loin d'avoir cette pleine victoire dont il se targue, le copiste n'a pas même le bon sens.

Il n'est pas jusqu'au titre du pamphlet qui ne soit mal posé: *Pie VII vengé*; le copiste a donc voulu défendre le pontife de toutes les accusations intentées contre lui par les évêques légitimes de France, et par les écrivains anti-concordatistes: ou en d'autres termes, prouver la *validité* et la *légitimité de tous ses actes*. *Le Blanchardisme dans le tombeau pour toujours*; il a donc aussi voulu porter un coup mortel à tous les principes de mes ouvrages, à toutes les vérités que j'ai développées.

Mais pour remplir ce vaste projet qui comprend tous les points, il se réduit à en prouver seulement deux; savoir: la validité de la suppression des siéges, malgré les évêques, et celle de la destitution arbitraire de ces mêmes évêques légitimes de France. Quant aux autres points qui sont l'objet de leurs plaintes et de leurs réclamations, il les passe absolument sous silence. C'est-à-dire, qu'au lieu de l'apologie de Pie VII, qu'il nous promettait complète, générale, embrassant tous les chefs, il ne nous en donne qu'une particuliere, et sous tous les rapports imparfaite, en soutenant néanmoins le Pontife irrépréhensible sur tous les articles. C'est-à-dire

que, relativement à moi-même, quand il m'aurait donné la mort à l'égard des deux points mentionnés de la suppression et de la destitution, il me laisse dans les autres principes inattaqués, un souffle précieux de vie, seul capable par lui-même, s'il est bien ménagé, de me rendre toute ma vigueur : et je tâcherai de le bien ménager. Je suis *dans le tombeau*, partie vivant et partie mort. Je me servirai de ce qui est vivant en moi pour soulever la poussiere qui me couvre et paraître au grand jour.

Que devait donc faire le copiste pour remplir son titre ? C'est à moi de le lui dire. Il devait prouver la validité et la légitimité, 1°. De l'autorisation des lois organiques par le premier article du concordat, qui est contraire au dogme fondamental de l'indépendance ecclésiastique. 2o. De la transaction pour une simple *diminution* de servitude dans un point capital, qui est la perpétuité du divin ministere, atteinte encore plus directe au même dogme. 3o. De l'injonction du serment de fidélité à l'usurpateur du trône et du sacre de cet usurpateur, qui est elle-même une usurpation manifeste de puissance. 4o. De la cession des biens de l'Eglise Gallicane, faite aux ravisseurs, qui est contraire aux regles canoniques, au droit naturel même, et jusqu'aux déclarations solennelles de Pie VII.* 5°. De l'institution canonique donnée aux constitutionnels, hérétiques condamnés et non rétractés, dont même quelques-uns, tel que Primat, institué à Toulouse, avaient été apostats publics ; laquelle institution est ouvertement opposée tant aux décisions des conciles généraux qu'aux premiers éléments de l'unité : et le reste qu'il serait trop long de marquer.

Si le copiste a reconnu l'impossibilité de donner à de tels actes, même une apparence de couleur, son titre, *Pie VII vengé*, est une imposture ; et s'il n'a pas été jusques-là, ce même titre est en lui la preuve authentique d'une ignorance profonde.

Mais il n'a pas même prouvé la validité, soit de la suppression des siéges, soit de la destitution des évêques.

---

* Pie VII a déclaré, dans ses protestations, que céder les richesses de son église particuliere de Rome, aurait été en lui un crime. Sur quoi j'ai toujours fait cette question, à laquelle on n'a jamais tenté de répondre : Les propriétés de l'Eglise Gallicane étaient-elles moins sacrées, ou plus à Pie VII, que les biens de celle de Rome, en sorte que l'abandon des uns aux ravisseurs eût été de sa part criminel, au lieu que celui des autres est de sa part irrépréhensible ?

Comme les regles canoniques nous serviront principalement à montrer que, dans les preuves dont il triomphe avec plus d'éclat, le copiste n'est pas même dans la question ; il faut, avant tout, poser cette base des regles canoniques. Que ces regles, concernant la suppression des siéges et la déposition des évêques existent ; qu'elles soient émanées de l'église, soit dans les conciles généraux, soit dans les conciles particuliers adoptés par le consentement général, ou qu'elles aient été faites par les papes et ensuite universellement reçues ; qu'elles soient obligatoires, comme ne pouvant pas être inutiles à raison de leur source et de leur objet ; qu'elles obligent ainsi le pape, auquel le droit de suppression et de déposition a été dévolu, suivant la discipline actuelle ; que de cette obligation du pape, il suive que ses actes contraires aux lois canoniques, sont non-seulement *illégitimes mais nuls* ; voilà autant de vérités enchaînées les unes aux autres, qu'aucun écrivain judicieux, qu'aucun théologien ou canoniste ne peut révoquer en doute. Etablissons cependant encore la derniere, en peu de mots, par trois autorités non suspectes au copiste, qui cite avec une vaine confiance les deux premieres, et dont la derniere est le guide et l'oracle, J'entends Pie VI, Van-Espen et M. Barruel.

Les actes du pape contraires aux regles canoniques sur la suppression des siéges et la destitution des évêques, sont *nuls*, d'après Pie VI. Les évêques légitimes de France dans leurs réclamations canoniques, ont développé et appliqué aux circonstances actuelles les décisions de Pie VI. Je l'ai fait moi-même avec plus d'étendue et de nouveaux éclaircissements, P. S. p. 10 et suiv. et dans l'*opposition* aux évêques d'Irlande. Je ne m'y arrêterai donc pas ici, je rappellerai seulement un fait, et les principes de ces décisions solennelles. Le fait, c'est que l'on demanda à Pie VI d'*approuver la division décrétée des Dioceses*, ce sont ses termes ; pour couvrir par l'autorité pontificale l'incompétence des décrets séculiers. Ainsi, les objets étaient les mêmes, j'entends la suppression des siéges, et dès lors la destitution des évêques ; le cas était aussi le même et les circonstances absolument semblables. Cependant Pie VI refusa de munir de son approbation ces actes que son prédécesseur a opérés. Il refusa, et rien ne fut capable de vaincre son inflexible fermeté. Il en est mort victime, puisqu'il n'a été en proie à toutes les cruautés auxquelles il a enfin succombé, que pour n'avoir pas voulu accorder la révocation de ses brefs.—Les cardinaux consultés prononcerent qu'il devait plutôt subir la mort; décision solidement fondée, puisque celle du pape

l'avait été elle-même, 1°. Sur l'*opposition* de la suppression et de la destitution arbitraire *aux regles canoniques.* 2° Sur la *nécessité* d'avoir le consentement des évêques. 3°. Sur leur *droit.* 4°. Sur les *lois de la justice.* 5°. Sur des *droits sacrés et inviolables, qui touchent de près au dogme et à la substance de la religion, et sans lesquels la liberté et l'indépendance de l'église ne peuvent subsister* : autant de paroles de Pie VI. Demander maintenant si un acte pontifical opposé à de tels droits, peut être *valide*, ou si le pape a reçu de Jésus-Christ, le pouvoir d'anéantir *validement* les regles saintes, la nécessité du concours des évêques, leurs titres, les lois de la justice, les droits sacrés et inviolables, et de porter ainsi atteinte au dogme même, à la liberté et à l'indépendance de l'église? C'est une question superflue pour les hommes sensés et de bonne foi, et inutile à plusieurs de nos concordatistes que rien ne peut ramener.

Les actes contraires aux regles canoniques sur la suppression des siéges et de la destitution des évêques sont *nuls*, d'après Van-Espen. Tel est le fond de la doctrine de ce célebre canoniste. Il faut être sans pudeur, comme M. Barruel, ou aussi ignorant que son copiste, pour oser citer un pareil auteur dans le dessein d'établir la validité des suppressions et des destitutions arbitraires. Dans le titre V des juges ecclésiastiques c. i. art. vi, Van-Espen pose en these, et prouve que " La juridiction ordinaire ne peut-être, ni enlevée, ni " restrainte, sans cause et sans employer l'ordre du droit, " *citrà juris ordinem.*" C'est l'essentielle et nécessaire différence qu'il reconnait entre la juridiction *ordinaire* et la juridiction *déléguée*. L'une peut être enlevée *sans cause*, par la seule volonté, par le caprice même de celui qui l'a confiée; l'autre ne le peut sans motifs, et ces motifs doivent se trouver dans le *droit*, dans les lois canoniques. D'où il conclusit, en plusieurs endroits, que tout acte en opposition à ce droit, à ces lois, était *nul*. Dans le ch. iii. *de Unione*, il établit que " L'on doit appeler pour l'union des " Dioceses tous ceux qui y ont intérêt, suivant la regle de la " chancellerie romaine et du concile de Trente;" où l'on voit la nécessité de l'agrément et du concours des évêques pour ce qui concerne leurs siéges. Dans son *Petit Commentaire sur la seconde partie du Décret de Gratien*, il prouve par l'autorité de Gratien même, " Qu'un évêque ne " peut être dépouillé de son siége, qu'en observant l'ordre du " droit, *nisi servato juris ordine.*" Et il ajoute " Qu'un " évêque dépouillé autrement, doit, avant tout, être rétabli." Il suppose un évêque réellement coupable, mais dépouillé

contre les formes du droit, sans avoir été, ni entendu, ni jugé, et il décide que ce dépouillement est *nul : antè omnia restitui debet*. Voilà le canoniste à qui l'on fait consacrer la destitution arbitraire, et sans aucun jugement préalable, d'une foule d'évêques innocents, confesseurs de la foi, en exil pour la foi ! Enfin, au ch. vi. des translations, si imprudemment cité par le copiste, Van-Espen dit d'une décrétale qui paraît insinuer les idées du pamphlet, ces paroles remarquables : " N'est-ce pas à cette décrétale et à d'autres semblables, " qu'il faut imputer cette opinion perverse de quelques igno- " rants canonistes, de laquelle parle le cardinal Contarini, " dans sa lettre à Paul III, savoir : que *la volonté du pape " lui tient lieu de regle pour diriger ses actions, et que dans " l'établissement, dans l'abrogation, dans la dispense du droit " positif, il n'y a aucune regle fixée au souverain pontife.*" Et certes, continue Van-Espen, " il est à peine croyable que " ces jurisconsultes, eussent osé mettre en avant cette *pro- " position impie*, s'ils n'avaient pas reconnu dans le pontife " quelque chose de supérieur à la puissance humaine." Puis, il rapporte en ces termes le jugement du cardinal Contarini sur cette même proposition : " Elle est si fausse, si répu- " gnante au sens commun, si contraire à la doctrine chré- " tienne ; elle déprave tellement le gouvernement de tout " peuple chrétien, qu'on n'a pu inventer rien de plus perni- " cieux. De plus, elle ressent l'idolâtrie. Car à quelle " créature peut-on attribuer le privilége de n'avoir que sa " volonté pour regle de ses actions ? Ce privilége n'est-il " pas celui de Dieu seul ?" C'est cependant cette *proposition impie* que renouvellent en effet ceux qui disent que les canons ne sont pas obligatoires pour le pape, et qu'il peut les violer, ou agir en opposition, ou *s'élever au-dessus sans les violer*, comme s'exprime M. Barruel, par des actes *valides* et *légitimes*. Rien ne peut les défendre de cette accusation. Voyez *Premiere Suite*, p. 71 et suiv.

Il n'est pas jusqu'à l'apologiste du concordat, M. Barruel, qui n'ait combattu, par de solides raisons, la puissance arbitraire du souverain pontife. Ici vont paraître ces précieux aveux dont nous avons parlé, que le copiste a soigneusement supprimés, mais que nous avons promis de faire connaître.

M. Barruel dit : " La toute-puissance du pape doit, " dans son usage, se régler sur les lois de l'église, c'est-à- " dire sur celles portées par les conciles écuméniques . . . " et sur les lois que les papes ont faites pour le bien de

" l'église. . .. De toutes les chaires, celle qui doit le plus
" religieusement observer tout décret rendu dans un concile
" et approuvé par le consentement de l'église, c'est préci-
" sément la premiere."

M. Barruel donne pour motif puissant de cette obligation que " les lois portées par un concile écuménique, le " sont par l'esprit-saint; qu'elles émanent de Dieu; et " qu'elles sont celles du sénat auguste dont nous sommes " certains que les cieux dirigent les oracles."

M. Barruel tire la conséquence qui résulte nécessairement des vérités qu'il vient d'énoncer. " Ils sont trop mauvais, " dit-il, ils annoncent trop de dépravation, tous ces actes " contraires aux saints canons." Il emprunte ces fortes paroles du pape S. Léon le Grand. Et pour montrer qu'elles s'appliquent aux papes comme aux autres chefs de l'église, il ajoute immédiatement cette décision du pape S. Martin Ier: " Nous ne pouvons délier des canons ecclésiastiques, nous " qui en sommes les gardiens et non les transgresseurs."

M. Barruel, frappé de la force des raisons qu'il a exposées, s'écrie: " Que serait-ce dans les papes, que ce droit " de violer les regles posées par le Saint-Esprit? L'étrange " privilége pour Pierre lui-même que celui de se jouer des " lois prononcées au nom de cet esprit divin! C'est le pri- " vilége du despote!"

Enfin, comme s'il eût prévu l'incompréhensible abus que son copiste devait faire du mot de *plénitude de puissance*, M. Barruel répond à l'objection tirée de cette expression: " La plénitude de puissance religieuse emporte essentielle- " ment plénitude de devoir; et le premier de ces devoirs " est nécessairement de ne pas mettre cette puissance en " action contre les lois émanées de Dieu même, ou inspi- " rées par l'esprit-saint dans le sénat de Pierre et de ses " freres."—Tom. II, p. 452, 494, 573 *et passim*.

Il est évident que tous ces passages emportent la nullité des actes, et que toute autorité, même celle du souverain pontife, est impuissante contre les lois que vient de caractériser M. Barruel. D'ailleurs les témoignages si formels de deux grands papes, S. Léon et S. Martin Ier, allégués par l'apologiste; la conformité frappante des paroles qu'il emploie avec le langage de toute l'antiquité; cette empreinte de sagesse, ces résultats heureux, cette tendance au bon ordre, cette image vivante de la douceur du gouvernement donné par Jésus-Christ à son église, que présente la doctrine de M. Barruel; cet ensemble de preuves, joint au défaut absolu de suppressions et de destitutions semblables à celles

de France, dans des circonstances pareilles où il aurait semblé avantageux et même nécessaire de conjurer ou d'arrêter les plus furieuses tempêtes par de telles concessions ; tout confirme les beaux et incontestables principes que nous venons d'extraire de l'apologie du Concordat.

Ce fondement des regles canoniques une fois posé, examinons le plus succinctement possible, les principaux raisonnements du copiste ; les *principaux raisonnements* ; car dans un écrit où nul principe ne donne la conséquence tirée, je ne pourrais discuter tous les points, sans faire un livre.

Pie VII a-t-il pu, sans blesser les regles canoniques, supprimer validement et légitimement un nombre considérable de siéges, malgré les évêques, et destituer tous les évêques de pays immenses, pour obéir à des persécuteurs connus, ou par l'effet de leurs menaces, et pour mettre en leur place des hérétiques notoires, publiquement opiniâtres dans leur hérésie ? Telle est la question qu'il ne faut pas perdre de vue. La circonstance, qui est un fait, d'avoir agi pour obéir aux persécuteurs, ou par l'effet de leurs menaces, est importante, jamais les plus outrés ultramontains n'ayant pensé, ni écrit que dans le gouvernement de l'église, le pape pût obéir aux persécuteurs, ou céder à leurs menaces, ce qui, en effet, eût été remettre la stabilité de la religion même au pouvoir et à la volonté des persécuteurs. La seconde circonstance, que Pie VII ait destitué les évêques pour les remplacer par des hérétiques notoires, n'est pas moins essentielle. Car ce remplacement est destructif de l'unité sainte que jamais aucun ultramontain n'a laissée à la discrétion du pape. Cependant, pour raisonner juste, il faut prendre la question toute entiere, telle que les faits et les actes nous la présentent avec les circonstances et tous les annexes qui en sont inséparables : sans quoi on raisonne en l'air, et on ne conclud rien. C'est ce que fait le copiste.

1°. Il met pour base de ses raisonnements une erreur qui est de dire que la juridiction des évêques n'est pas de droit divin. Mon objet présent n'est pas de réfuter cette erreur, mais d'examiner, si on en peut déduire, avec notre copiste, la validité et la légitimité des suppressions et des destitutions arbitraires. Or, cette conséquence n'est pas juste. En effet, quelle que soit l'origine de la juridiction des évêques, qu'elle ait sa source immédiatement dans Jésus-Christ ou dans le pape, les regles canoniques qui proscrivent ces suppressions et ces destitutions arbitraires, n'en subsistent pas moins dans toute leur force, et n'en sont pas moins obli-

goires. Quand l'église les a faites, elle a voulu qu'elles eussent un effet propre, indépendant de l'opinion où l'on serait sur l'origine de l'autorité épiscopale. Si elle avait pensé que l'opinion sur l'origine de cette autorité eût, seule et par elle-même, décidé la question de la validité des suppressions et des destitutions, elle ne les aurait pas faites.

Donc avoir prouvé que la juridiction des évêques émane, comme de sa source, du souverain pontife, c'est encore n'avoir rien fait pour la validité des suppressions et des destitutions opérées en France. Il resta toujours une barriere à franchir, celle des lois canoniques; toujours on demandera si Pie VII a eu le pouvoir de la renverser. Répondre qu'il a eu ce pouvoir en vertu de sa primauté, c'est supposer ce qui est en question, regarder les regles canoniques comme si elles n'existaient pas, et mettre en réalité tout le droit public de la catholicité dans la seule volonté du pape. Voilà cette *proposition impie* dont parlait Van-Espen, qui se reproduit dans toute sa difformité. De quelque côté que l'on se tourne, il faut supposer effacé et anéanti le code des saints canons, pour tirer de la source de la juridiction épiscopale une conséquence légitime en faveur des suppressions et des destitutions arbitraires.—La preuve tirée de ce que la juridiction épiscopale aurait son origine dans le souverain pontife, n'est donc pas concluante.

J'ai ajouté que c'était là une erreur On le verra d'une maniere sensible par le simple exposé des prétendues preuves du copiste.

Il s'appuie d'abord sur l'autorité. Il cite Benoît XIV, archevêque de Bologne, lorsqu'il fit son synode diocésain, Durand, évêque de Meaux, Pierre de Marca, Hincmar, archevêque de Rheims, S. Thomas et Van-Espen: toutes autorités modernes, en opposition avec la sainte antiquité, et qui ne sont pas pour lui, comme nous l'avons prouvé dans l'*Etat Politique et Religieux de la France*.

Il ne s'en écrie pas moins d'un air de triomphe: "Voilà " des autorités graves, et si graves, que je vous défie d'y " porter la moindre atteinte. En effet, que pourriez-vous " leur opposer? L'autorité des Vasquez, des Navarre, " des Paul de Castro? Eh! bien, voyez notre réponse." Je vois clairement, mon ami, que vous avez été étrangement mistifié par M. Barruel. Cet auteur, plus savant que vous, s'est joué de votre ignorante crédulité, et vous êtes imprudemment tombé dans le piége qu'il vous tendait; il a voulu vous donner le change, et vous l'avez pris. Quand on n'est pas plus instruit que vous ne le paraissez, on est aisé-

ment dupé. M. Barruel savait très-bien qu'il y a beaucoup d'autres autorités en faveur du droit divin de la juridiction des évêques, que celle de Vasquez, de Navarre et de Paul de Castro*. Il savait très-bien que, pour soutenir la juridiction des évêques de droit divin, il n'était nullement nécessaire de la soutenir *intimement unie à la consécration.* Il savait très-bien qu'en parlant ainsi il ne faisait qu'un sophisme. Mais il voulait en imposer. De là, cette précaution de vous dire qu'il s'était *assuré de toute la tradition.* De là ce ton d'assurance factice qu'il prend comme un homme profondément convaincu. Il a complétement réussi par rapport à vous, qui ignoriez tout cela, avec beaucoup d'autres choses. Vous avez cru sur la parole de ce docteur, au point de vous emporter jusqu'à l'insulte. Quel fruit recueillez-vous, maintenant auprès des personnes tant soit peu instruites, de cette présomption fondée sur l'ignorance, que la honte et le désespoir ? Du moins serez-vous corrigé par cette malheureuse aventure ?

* Ces autorités sont celles de S. Paul même au 20e ch. des actes : " Veillez surtout le troupeau sur lequel le " Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'é- " glise de Dieu ;" passage que M. Barruel cite, en supprimant ces mots : *le Saint-Esprit,* comme si ce nom, qui marque trop clairement la source de l'autorité épiscopale, l'eût effrayé ; celle des papes S. Célestin Ier. tom. 3. p. 615, S. Martin Ier. ibid. t. 6. p. 94, celle de Pie VII lui-même, Encyclique p. 10. celle de S. Cyprien et de S. Augustin, *passim,* celle du concile général de Trente, sess. 23, c. 4, qui ont appliqué formellement aux évêques les paroles citées du grand apôtre ; enfin celle de S. Célestin, dans une autre lettre aux peres du concile écuménique d'Ephese, de S. Jean Ier à Zacharie, de S. Grégoire le Grand, hom. 26 sur l'évan. et de S. Léon le Grand, 3e sermon pour le jour de son exaltation, c'est-à-dire de ce que le siége apostolique a eu de plus illustre et de plus saint parmi ses pontifes, dont j'ai recueilli les déclarations suivantes : " Jé- " sus-Christ a confié son église aux apôtres, et par droit " héréditaire, aux evêques ; non-seulement il a remis le " soin de sa providence sur son église aux pontifes romains, " mais à tous ceux qu'il a établis sur elle, pasteurs et évêques ; " aux évêques comme aux pontifes romains, la sainte église " a été confiée pour qu'ils travaillent au salut commun ; les " évêques tiennent la place des apôtres ; la puissance donnée " par Jésus-Chrit à St. Pierre, a été communiquée par Jé- " sus-Christ aux autres apôtres, et à tous les princes de " l'église."

[*La fin au Numéro prochain.*]

BULLETINS DE PARIS.

LES SIX ÉTAGES D'UNE MAISON DE LA RUE SAINT-HONORÉ.

—*Mores multorum vidit*—
(Hor. *Ars Poet.* v. 142.)

Il a vu beaucoup d'hommes et beaucoup de mœurs différentes.

" C'est un beau titre à acquérir que celui de *propriétaire sur le pavé de Paris;* il est bien agréable d'entendre dire de soi: *C'est un homme qui a pignon sur rue;* cela vous donne, dans le monde, un à-plomb que vous n'obtenez pas toujours de l'état le plus brillant, du poste le plus honorable. Je me fais aisément l'idée du bonheur et de l'importance d'un propriétaire qui passe son temps à visiter sa maison de la cave au grenier; à recevoir les hommages de son portier, les réclamations de ses locataires; à donner et à recevoir des congés; à signer des beaux, des états de lieux et des quittances. Je sais qu'il est moins doux d'ordonner des réparations, de régler avec son architecte, de solder les mémoires sans fin du menuisier, du charpentier, du serrurier, du couvreur et de vingt autres sangsues de même espece qui s'attachent aux possesseurs d'immeubles; mais par combien de jouissances ces désagréments ne sont-ils pas compensés? Quel plaisir de se créer de douces habitudes qui peuvent vous prendre régulierement six heures par jour d'un temps dont on est si souvent embarrassé; de pourvoir à la location d'une boutique; de tirer parti d'une mansarde: d'augmenter son revenu en prenant un entresol sur la hauteur des premiers étages; de placer, en temps utile, les écriteaux de location: de

faire sa visite à tous les locataires le 8 du mois qui suit chaque trimestre, et de percevoir sans frais, et par soi-même, un revenu à l'abri des orages et des mauvaises années. Il faut voir de quel ton un propriétaire gourmande ceux de ses locataires qui ne paient pas exactement leur terme! Avec quelle sagacité il prévoit tous les moyens que ceux-ci pourraient employer pour faire sortir clandestinement leurs meubles. Quelle magistrature de rigueur il exerce contre les plus récalcitrants, qu'on exproprie, à sa requête, sur la place du Châtelet!..... Tout bien considéré, il n'est pas dans l'ordre social d'homme mieux placé que le propriétaire d'une bonne maison *sise* à Paris, et assurée contre les incendies."

Voilà ce que me disait, il y a quelques jours, un M. Courvieres, ancien maître des eaux et forêts de ma province, en me priant de venir visiter avec lui les maisons qui se trouvaient à vendre dans la rue St.-Honoré, où il avait l'intention d'en acheter une. Je consentis à l'accompagner; nous suivîmes le boulevard de la Madeleine, et nous entrâmes dans la rue St.-Honoré, de maniere à la parcourir dans toute sa longueur. Il s'agissait, dans cette acquisition, de concilier l'argent et les convenances, la situation de la maison et son rapport. Le haut de cette rue n'est guere occupé que par des hôtels d'un prix fort au-dessus de celui que mon compagnon pouvait y mettre; les environs de St.-Roch lui paraissaient trop bourgeois; ceux du Palais-Royal trop bruyants, ceux de l'Oratoire trop sales, ceux de St.-Eustache trop marchands, et le voisinage de la halle trop populeux et trop incommode pour les gens qui n'ont pas le sommeil dur. Enfin nous découvrîmes, presqu'en face du marché des Jacobins, une jolie petite maison à porte-cochere, dont l'entrée aboutissait à une espece de cour dans laquelle, avec beaucoup d'adresse, il n'était pas impossible de tourner un cabriolet ou une demifortune

Deux tringles de fer, surmontées d'une plaque de cuivre aux armes impériales, annonçaient qu'un notaire, logé au rez-de-chaussée, pourrait nous donner des renseignements plus détaillés que l'écriteau suspendu au balcon du premier étage. En effet, après nous avoir informé des conditions principales de la vente, un des clercs de l'étude s'offrit à nous accompagner dans la visite de la maison; et le portier, supposant déjà qu'un de nous deux pouvait devenir son maître, debout, à la porte de sa loge, le bonnet de laine à la main, se présenta de la meilleure grâce possible pour me faire l'histoire des locataires: je me gardai bien de perdre une si bonne occasion de m'amuser ou de m'instruire. Me voilà donc nouvel Asmodée (mais sans aucune de ses vertus cabalistiques), initié, en un moment, dans les mysteres de vingt ménages: munis de ces informations préalables, nous entrâmes d'abord dans une boutique de mercier, à l'enseigne du *Gagne-Petit*. Depuis trente ans que le marchand qui l'occupait s'y était établi, il avait trouvé le moyen, en commençant avec un fonds de cent écus, de nourrir, d'établir trois enfants, et de s'assurer un petit revenu pour ces vieux jours; tant il est vrai *que la pauvreté*, (comme dit le bonhomme Richard) *regarde souvent à la porte de l'homme laborieux sans jamais entrer chez lui;* mais où l'ambition ne va-t-elle pas se nicher? Le petit mercier s'était mis en tête de devenir un gros marchand, et se disposait à aller s'établir dans un grand magasin de nouveautés situé vis-à-vis, et que des créanciers faisaient vendre par autorité de justice. Au moment où nous entrâmes, le mercier ambitieux traitait du comptoir d'acajou, de la devanture à pilastres dorés, des metres d'ébene, de l'enseigne peinte par Giroult, en présence de l'acquéreur de son propre fond, qui, flattant avec adresse son ambition et sa vanité, profitait de la circonstance pour acquérir, à peu de frais, le comptoir de noyer, les aunes de bois blanc, les padoux et

les lacets, modestes instruments de la fortune de son prédécesseur. Nous laissâmes l'intrigant et sa dupe achever leur marché, et nous allâmes visiter l'appartement qu'occupait le notaire.

Une espece d'antichambre obscure, où deux petits clercs subalternes s'essayaient à grossoyer sur un pupitre de sapin, nous conduisit à la grande salle de l'étude : huit ou dix jeunes gens sous la conduite d'un maître-clerc, y travaillaient en silence, et l'on n'y entendait d'autre bruit que celui des plumes, dont les becs affilés sillonnaient le papier timbré d'une façon très-expéditive. Un petit escalier, pratiqué dans l'intérieur de cette même piece, communiquait au cabinet du notaire. Nous le trouvâmes installé dans son fauteuil de maroquin verd, en robe de chambre de gros de Naples, à ramage, la tête couverte d'un bonnet de perkale à chou, noué avec un ruban couleur de feu, et recevant les dispositions testamentaires d'un vieux mari qui instituait sa jeune femme héritiere de tous ses biens. Celle-ci, le mouchoir sur les yeux, essuyait des larmes que rien n'empêche de croire véritables, car la reconnaissance a aussi les siennes. Dans la piece à côté, un petit homme joufflu se disputait avec le secrétaire particulier du notaire sur le paiement d'un trimestre de rente viagere, dû à la personne qui occupait le premier étage de cette maison. Ce débiteur impatient invoquait en vain les tables de mortalité de Buffon et de Duvillard, pour prouver qu'il devait être délivré d'une rente qu'il payait depuis vingt-cinq ans à un vieillard cacochyme : " M. Dufrénay vit encore, " était la seule réponse du secrétaire ; et notre homme, en comptant ses écus, soutenait toujours qu'il était contre toutes les regles mathématiques que ce créancier éternel lui envoyât tous les trois mois une quittance au lieu d'un billet d'enterrement. L'humeur de cet homme avait bien son côté comique et ridicule ; mais je ne voulus y trouver qu'une source de réflexions affligeantes sur

les inconvénients de prêter son argent de maniere à faire désirer son trépas.

Nous montâmes à l'appartement du créancier septuagénaire, lequel gissait dans une bergere à oreillettes qu'il n'avait pas quitté, à ce qu'il nous dit, depuis l'assemblée des Notables. Ce riche et malheureux célibataire n'occupait qu'une seule piece de son vaste logement ; le reste était à l'usage d'une vieille gouvernante dont la domination me parut, au premier abord, moins solidement établie sur les services actuels qu'elle rendait à son maître, que sur ceux qu'elle avait pu lui rendre en des temps plus heureux. Elle donna ordre à un des laquais de nous conduire dans les différentes chambres, et imposa silence au bonhomme qui paraissait avoir envie d'entrer avec nous en conversation. On pourrait croire que ces deux personnages ont servi de modele à Colin d'Harleville pour peindre le Dubriage et la dame Evrard de son *Vieux Célibataire*.

Une actrice du Vaudeville logeait au second ; le portier sonna ; une femme de chambre coiffée d'un madras artistement arrangé, en petite robe d'indienne, recouverte d'un tablier à poches, de batiste bien fine, vint nous ouvrir, et, jugeant au premier coup-d'œil du motif qui nous amenait : " André, dit-elle avec humeur, vous avez vu le *Karicle* à la porte ; vous savez bien que Madame n'est pas visible !—C'est que voyez vous, Mlle Adele, ce n'est pas Madame, c'est l'appartement qu'on veut voir.—Impossible à présent.—Cependant, on ne peut pas refuser à deux heures . . . .—Quand on vous dit qu'il ne fait pas jour, imbécille !—J'entends bien." Nous entendions aussi ; et comme nous savions que le second étage n'était qu'une répétition du premier, nous montâmes au troisieme où logeait un employé du trésor public.

Sa femme nous fit de très-bonne grâce les honneurs de son appartement, et si pendant quelques minutes que nous y restâmes, nous n'avions pas eu

à nous défendre contre une demi-douzaine de petits chiens qui nous assourdissaient de leurs cris en cherchant à nous mordre les jambes, et contre les importunités de trois marmots d'enfants qui s'emparaient de nos cannes, de nos chapeaux, et se pendaient à nos chaînes de montres, nous n'aurions eu qu'à nous louer de cette visite.

Une scene d'un autre genre nous attendait au quatrieme : le jeune homme qui occupait cet appartement, décoré avec beaucoup de recherche et de goût, était aux prises avec quatre récors, chargés, à la réquête d'un marchand bijoutier, de le conduire à Ste-Pélagie. Avant de les suivre, il voulait terminer une affaire d'honneur pour laquelle il était attendu au bois de Vincennes. Les huissiers, très-peu experts en matiere d'honneur, prétendaient qu'un jugement de la chambre de commerce devait passer avant tout ; le jeune homme invoquait la législation des duels, et pour *mezzo termine*, proposait aux sbirres de l'accompagner, et de lui servir de témoins. Ceux-ci, craignant la chance d'un combat qui pouvait envoyer le gage de leur créance *ad patres*, n'insistait que plus fortement sur la nécessité de le mettre à l'abri. Dans l'intervalle de ce plaisant débat, où je cherchais à intervenir comme médiateur, l'adversaire du jeune homme arrive, et de la maniere du monde la plus noble et la plus généreuse, commence par faire lâcher prise aux suppôts de la justice, en les payant. Nos deux jeunes gens sortirent ensuite avec leurs témoins et j'ignore comment s'est terminée leur querelle ; mais il me semble qu'on se bat avec bien de la peine contre un adversaire qui a sur vous l'avantage d'un pareil procédé.

Un petit escalier très-roide nous conduisit au cinquieme étage : c'était la demeure d'un de ces peintres en miniature qui exposent leur chef-d'œuvres, sous les galeries du Palais-Royal ; il achevait, en

buvant, le portrait d'une jolie grisette, qu'il défigurait à plaisir, et dont le minois charmant était digne d'exercer de plus habiles pinceaux. L'artiste, à moitié gris, quitta sa palette pour nous faire remarquer les avantages qu'un pareil logement offrait à un homme de sa profession. Il est certain qu'il avait le jour de la premiere main, et qu'il pouvait promener ses regards sur toutes les cheminées et sur tous les toits des environs. Nous ne restâmes pas long-temps dans un lieu où la misere paraissait être le fruit du désordre. Le portier, en sortant, nous apprit que cet homme ne manquait pas d'ouvrage, qu'il avait une femme laborieuse, et qu'il aurait pu vivre dans une sorte d'aisance, s'il eût eu pour le vin une passion plus modérée. Il en coûte plus cher pour alimenter un vice que pour élever deux enfants.

Il ne nous restait plus à voir que les mansardes; nous y parvînmes à l'aide d'une espece d'échelle. On avait pris sur la longueur de ce premier deux petites chambres où l'on ne pouvait se tenir debout qu'à la porte. L'une était occupée par un garçon cordonnier très-habile dans sa profession, mais qui, n'ayant pas assez d'argent pour lever boutique, travaillait pour le compte d'un des plus habiles bottiers de la capitale, dont il faisait la fortune en lui livrant, à 20 francs, l'ouvrage que le cordonnier passé maître faisait payer quarante à ses pratiques. Dans tous les états, dans toutes les conditions, comme dans la montre que nous avons en poche, *c'est un roue de cuivre qui fait mouvoir une aiguille d'or*.

Le voisin du cordonnier était, bien certainement, le plus pauvre et le plus fou de tous les locataires de cette maison : en était-il le moins heureux? Il avait pour manie incurable de se croire toujours à la veille de faire fortune à la loterie ; il y dépensait la presque totalité de son mince revenu, et l'expérience de vingt ans n'avait pu affaiblir un espoir que chaque tirage voyait expirer et renaître. Cet

homme, partageant sa vie entre les privations qu'il souffre et les espérances dont il jouit, m'a fait souvenir de cette égalité parfaite de bonheur que Pascal établit entre un pauvre diable qui rêverait toutes les nuits qu'il est roi, et un roi qui rêverait toutes les nuits qu'il n'est qu'un pauvre diable.

DEUX JOURNÉES A QUARANTE ANS DE DISTANCE.

Qui n'a pas l'esprit de son âge,
De son âge a tout le malheur.

VOLTAIRE.

Aura du génie qui pourra, je ne prétends gêner personne ; mais pour consoler la foule immense des humains à qui la nature a dénié comme à moi, cette rare et précieuse faculté, il est bon de répéter qu'il n'y a pas, au Palais, de si mince procureur qui ne soit, en affaire, plus habile, ou du moins plus adroit que ne l'eussent probablement été Newton et Corneille. A défaut du génie qu'on ne se donne pas, j'ai ambitionné l'esprit d'ordre que l'on peut acquérir, et je crois en être suffisamment pourvu. Entr'autres avantages dont il est pour moi la source, celui auquel j'attache le plus grand prix est de pouvoir me rendre compte de toutes mes actions, pour ainsi dire de toutes mes pensées au moyen d'un journal que j'ai tenu sans la moindre interruption, dès ma plus tendre jeunesse. Ceux qui ne se sont jamais occupé d'un pareil travail, ne peuvent avoir l'idée du plaisir que je trouve quelquefois à parcourir ces éphémérides de ma vie, à rappeler, en feuilletant les pages de cette volumineuse et indispensable collection, les événements, les chagrins, les folies, et jusques aux futilités qui tiennent une si grande place dans l'histoire d'un homme du monde ; avec quel mépris, avec quelle supériorité le vieillard

de soixante-dix ans traite aujourd'hui le jeune homme de vingt-cinq ? Que de journées perdues ou follement employées ! Que de voyages sans motif, de visites sans objet, de liaisons sans estime, de bonnes fortunes sans plaisir et de dépenses sans profit ! Je suis convaincu qu'un pareil *fatras* rédigé avec un peu de scrupule, enrichi de réflexions et de commentaires tels qu'il pourrait en fournir, offrirait à la jeunesse une espece de manuel où l'expérience tiendrait lieu de précepte, et où la raison se ferait sentir quand elle ne se ferait pas écouter. Cependant, de quelqu'utilité que pût être mon journal à l'instruction, à l'amusement et surtout à la malignité publique, je proteste de mon vivant, contre tout héritier, contre tout éditeur qui prétendrait avoir le droit de me faire figurer, après sa mort, sur l'étalage d'un libraire, à côté des *Correspondances secretes* de Mirabeau, de Mlle Lespinasse, *des Mémoires de la princesse de Bareuth ;* qui s'ingérerait, par un motif quelconque, de me rendre justiciable de l'opinion pour des actions et pour des pensées que je n'ai jamais eu l'intention de lui soumettre ; de m'abandonner au scalpel des journalistes, lesquels ne manqueraient pas de faire de l'esprit et de la morale à mes dépens, en prouvant le plus sérieusement du monde que mes *Annales* ne valent pas celles de Tacite, et qu'une mere ne doit pas mettre dans les mains de sa fille les lettres qu'un jeune homme de vingt-cinq ans écrivait à sa maîtresse. Comme nous n'en sommes plus au temps où l'on tenait compte de la volonté des morts, et que je ne veux pourtant pas brûler mon journal aussi long-temps que j'en croirai pouvoir encore barbouiller quelques feuilles, je préviens le public que j'ai pris soin d'en effacer tous les noms propres, de déguiser les anecdotes, d'en inventer quelques-unes qui en contrediront d'autres, d'altérer les dates et les faits de maniere à les

rendre méconnaissables, et à tromper jusqu'à l'œil de la haine. Il y a quelques jours qu'après avoir inséré cette déclaration sur la derniere page de mon fidele calepin, je m'amusais à en parcourir rapidement les feuillets et les marges. Me voilà au collége. — J'en sors pour entrer au régiment de Savoie-Carignan. Ici, ma premiere affaire. — Là, mon premier amour. — Que de réputations aux bougies, mortes au grand jour ! d'héritiers de Voltaire que le public a forcés de renoncer à la succession ! d'ouvrages mis, à leur naissance, à côté de *Mérope* et de *la Métromanie*, dont le nom ne se trouve plus même dans le *Dictionnaire des Théâtres* ! Que de Colbert, que de Turgot en espérance, qui ne sont pas sortis des bureaux de la ferme générale ! Que de Turenne à *l'œil de bœuf* qui n'ont jamais entendu que le canon des invalides ! Que d'établissements de musique depuis le concert spirituel jusqu'au Conservatoire ! de spectacles nouveaux depuis les Beaujolais jusques aux *Puppi Napolitani !* Que de jardins publics depuis le Wauxhall Thoré jusqu'au Ranelagh ! Que de modes depuis les paniers, les engageantes, les parfaits-contentements, jusqu'aux schals, aux par-dessus et aux Médicis ! Que de Charlatans poliques, religieux, littéraires, depuis.... La plus simple nomenclature excéderait les bornes qui me sont prescrites. Quoiqu'un changement de goûts, de mœurs, d'habitudes, soit le résultat nécessaire de la succession et de l'accroissement des années, je n'ai pu remarquer, sans rire (du bout des levres, il est vrai), la différence que quarante ans révolus ont apporté en moi et dans les objets contemporains. Je me suis arrêté à relire mes notes du 22 *Mars* 1772, et à les comparer avec celles du 22 *Mars* 1812. Ce rapprochement m'a paru assez piquant pour être mis sous les yeux de mes lecteurs.

Extrait de mon Journal.—22 Mars 1772.

" Le chevalier de Pierrevert est venu me prendre à sept heures du matin : je m'étais couché à cinq, et je ne me serais pas levé s'il n'eût été question d'une affaire d'honneur. Il s'était pris de querelle à l'hôtel d'Angleterre avec un officier irlandais qui lui avait gagné son argent. Nous sommes montés à cheval ; le rendez-vous était dans le parc de St. Cloud.—L'Irlandais, dont j'ai oublié le nom, s'en est tiré avec trois pouces de lame dans la poitrine : nous l'avons remis dans sa voiture, où l'attendait son valet-de-chambre.—Ne pas oublier de l'aller voir *rue du Paon, hôtel de Tours*."

—" Nous avons déjeûné à Ville-d'Avray, chez le gros Despares. Pour se dispenser de nous tenir compagnie, il a prétendu qu'il avait la fievre tierce. Pierrevert dit qu'il connaît cette *fievre-là* ; qu'il l'a eue pendant six mois, et qu'il frissonne encore quand il y pense.—Le chevalier m'a proposé d'aller à Versailles, où il avait besoin d'aller pour emprunter de l'argent à son oncle, le bailli de Feres : nous étions à moitié chemin ; je n'avais rien de mieux à faire ; je l'ai accompagné.—Le roi déjeûnait à Luciennes, après avoir chassé dans les bois de Meudon. Feres l'avait suivi : on est revenu pour la messe ; nous avions eu le temps de nous habiller.—J'ai aperçu, dans une travée, Mme de Co . . . . , qui m'a fait la plus jolie petite mine du monde. Cette femme-là n'a pas la moindre rancune."

—" La parade n'a été ni plus longue, ni plus brillante qu'à l'ordinaire : une ligne d'*habits bleus*, une ligne d'*habits rouges*, le salut des espontons, et marche à la caserne ! Le roi s'est montré un moment sur le balcon, un bouquet à la main."

—" J'ai dîné chez la belle comtesse de R....

qui est de service chez Madame la Dauphine ; je n'ai rien vu de plus joli, de plus aimable. . . . Décidément, j'en suis amoureux. Je ne suis pas sorti sans le lui dire. Pendant le dîner on a beaucoup parlé de la brouillerie du chancelier et de Mme Dubarri. Qu'est-ce que cela me fait ? J'ai rencontré plusieurs fois les yeux de Mme de R..... Il y avait dans son regard plus que de l'obligeance. Le hasard m'a placé, à table, auprès du jeune abbé Delille, traducteur des *Géorgiques* ; sa conversation brille d'esprit ; je serai bien surpris si ce petit abbé-là n'est pas mis un jour au rang des plus grands poëtes. On dîne très-tard chez Mme. de R....; il était près de quatre heures quand nous sommes sortis de la table. La comtesse nous a quittés pour se rendre chez Madame la Dauphine, où son service l'appelait ; elle n'a point esquivé la déclaration ; les choses n'iront pourtant pas aussi vîte que je croyais."

—" J'ai été rejoindre Pierrevert, chez son oncle, et nous avons été ensemble à la comédie, où jouaient, par extraordinaire, Lekain et quelques autres acteurs de Paris. On donnait *Sémiramis* ; nous sommes entrés sur le théâtre en même temps que l'ombre de Ninus, et en riant aux éclats. Le parterre n'a-t-il pas voulu se fâcher ! nous en avons fait bonne justice."

—" A huit heures, j'étais de retour à Paris ; je n'ai pas mis une heure à faire le chemin. Mes deux *anglais* pourraient bien en crever. Je suis descendu aux Italiens, où j'ai trouvé l'abbé de Voisenon, dans les coulisses, qui se lamentait sur la maladie de Mme. Favart ; on ne croit pas qu'elle passe la semaine."

—" Soupé chez Mlle Clairon, chez qui j'ai rencontré une très-jeune et très-belle personne, destinée au théâtre, et que j'ai entendu appeler Mlle. Raucourt ; elle nous a déclamé le monologue du 5e acte de *Didon* : voix dure, intentions outrées, de

l'intelligence, nulle sensibilité ; voilà mon pronostic. On a joué jusqu'à trois heures du matin ; le comte de Valbelle m'a gagné deux cents louis, et m'a offert de me reconduire ; il a été bien surpris de me voir descendre à la petite porte du jardin de l'hôtel de L...... Je lui ai demandé le secret ; il me l'a promis et j'espère qu'il ne le gardera pas."

Le 22 Mars 1812.

"Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit ; c'est ma faute, je me suis avisé de faire le jeune homme hier soir et de boire deux grands verres de punch. Lapierre m'a grondé."

—"Mon petit neveu, Emmanuel, est venu me voir ; il est guéri de la blessure qu'il a reçue le mois dernier, dans un duel, au bois de Vincennes. Je l'ai grondé de ne m'avoir pas pris pour témoin. Il prétend que, s'il s'en était avisé, je l'aurais grondé bien davantage : je crois qu'il a raison. J'allais déjeûner chez Mme de R...... Cet étourdi d'Emmanuel ne voulait-il pas me conduire dans ce qu'il appelle son *Karicle*? Je me croirais plus en sûreté, pendant l'orage, dans la voiture de Garnerin. La goutte me tracasse depuis quelques jours, le pavé était bien glissant ; j'ai pris le bras de Lapierre.

—"Nous avons déjeûné tête-à-tête, au coin du feu, avec Mme. de R...... Le temps ne l'a pas plus épargnée que moi : nous avons beaucoup parlé de nos plaisirs passés, de nos infirmités présentes ; et je lui ai renouvelé, en toussant, la déclaration que je lui avais faite à Versailles, il y a quarante ans jour pour jour ; cette fois, elle m'a pris au mot ; mais le véritable amour est si respectueux ! . . .

—"Je suis revenu par le Carrousel, où je me suis arrêté pour voir passer la revue. Quel magnifique spectacle !

—" J'ai dîné avec l'abbé Delille ; je l'avais connu en 1772 ; il donnait dès-lors de bien grandes espérances ; il les a surpassées. L'âge semble ajouter aux charmes de son esprit et de son imagination. En serait-il des grands talens comme des bons vins, qui gagnent à vieillir ? Nous avons beaucoup parlé de M. Turgot, dont la mémoire nous est chere à tous deux, et je l'ai fait rire en lui citant quelques vers d'un M. de Cournand, qui n'a pas craint de traduire aussi les *Géorgiques*."

—" On donnait *Andromaque* aux Français. Je n'étais pas homme à manquer cette représentation ; j'avais vu Lekain dans le rôle d'Oreste : Talma (dans la derniere partie de ce rôle) lui est incontestablement supérieur. L'art du comédien ne peut aller au-delà, et c'est en jugeant ce grand acteur sur cette prodigieuse élévation où il parvient, qu'on peut être surpris de le trouver quelquefois fort au-dessous de lui-même."

—" Je suis sorti, après la tragédie, pour me rendre rue de Carême-Prenant, chez ma cousine, la présidente de Mezières, où je vais une fois par semaine retrouver d'anciennes habitudes et de vieilles connaissances. Cette société se compose de quelques débris du Parlement et de la Chambre des comptes. Il était neuf heures et demie lorsque je suis arrivé : le souper venait de finir. On m'a forcé de faire un boston avec trois veuves de la Chambre des enquêtes : j'ai joué de malheur, et, dans l'espace d'une heure de temps, je suis parvenu à perdre 53 sols."

—" A onze heures, le docteur Paulet, qui demeure à ma porte, m'a ramené chez moi dans sa demi-fortune."

POÉSIE.

Fragments du Poëme nouveau de M. Delille, intitulé : LA CONVERSATION.

PROLOGUE.

Je suis content de ma journée;
De mes poétiques travaux,
Ma diligente matinée
A vu naître les fruits nouveaux.
Dans ma paisible solitude
J'ai rassemblé mes amis les plus chers,
Amateurs, comme moi, des beaux arts, des beaux vers,
Eclairés par l'usage et polis par l'étude,
Que chaque soir dans mon humble réduit,
Auprès de moi l'habitude conduit;
Non l'habitude routiniere,
Qui se traînant dans son orniere,
Dans la même assemblée et dans les mêmes lieux,
S'en va porter sa face coutumiere
Et ses propos fastidieux;
Mais l'habitude libre et fiere
Qui, chez ses bons amis, les mêmes qu'autrefois,
S'acheminant par goût et s'arrêtant par choix,
Dans sa visite journaliere,
Sans faste, sans bruit, vient à pied,
Avec sa grâce familiere,
Vider, en causant, la théiere,
Ou le flacon de l'amitié.
Par une amere et douce souvenance,
Nous sommes remontés aux jours de notre enfance :
Ces jours d'insouciance et de captivité;
Ces jours de crainte et d'espérance,
Et de tristesse et de gaîté.
Nous aimions à revoir, dans cette douce image,
Et les fruits de l'étude et les fleurs du jeune âge;
Nos peines, nos amusements,
Nos raquettes, nos rudiments,
La liberté des champs, les barreaux du collége;

En hiver nos boules de neige,
Et dans l'été, nos ricochets;
Nos frivoles plaisirs, nos douleurs passagères,
Pour tromper nos pédants, nos ruses mensongères,
Et leur férule et nos hochets,
La balle, le sabot tournant sous la courroie;
Le cerf-volant, objet de surprise et de joie
Pour les marmots qui, le suivant des yeux,
Croyaient monter avec lui dans les cieux.
Souvent encore avec délices,
De nos scholastiques essais,
Nous nous rappelions les esquisses,
Et nos premiers travaux, et nos premiers succès;
Qui, de nous du laurier classique,
Vit ceindre son front jeune encor;
Qui, dans la lice poétique,
Risqua le premier son essor.
Tantôt, des mœurs, du caractere,
Boudeur ou gai, folâtre ou sérieux,
Dans notre enfance et dans nos premiers jeux
Nous recherchions l'élan involontaire;
Ces premiers traits, ces préludes obscurs,
Des défauts, des vertus, et des talents futurs.
Qui de nous, sous les lois d'un pédagogue austere,
Sujet obéissant et docile écolier,
De bonne heure apprit à plier
Au joug d'une regle sévere,
Son caractere moutonnier?
Lequel de nous, malgré sa chaire dominante,
Sa coiffure carrée et sa robe imposante,
Sur le nez du régent faisait, d'un doigt hardi
Voler le pain en boulette arrondi:
Sans pesanteur, sans morgue doctorale,
Souvent nous raisonnions des lois, de la morale,
Des défauts de l'esprit et des vices du cœur,
De la science, peu commune,
D'unir la gloire et le bonheur;
Du grand chemin de la fortune,
Du sentier étroit de l'honneur.
Aucun, par son babil frivole,
Sur son voisin n'usurpait la parole;
Chacun parlant, se taisant à son tour,
Du discours circulaire attendait le retour;

Et comme ces pinces fidelles
Qui, des tisons de mon ardent foyer,
De temps en temps, pour m'égayer,
Font pétiller les vives étincelles,
Par un commun accord passaient de main en main;
Ainsi venant, revenant à la ronde,
L'entretien, tour-à-tour, sérieux ou badin,
Sans désordre suivait sa marche vagabonde,
Et faisait jaillir à propos
Le feu de la saillie et l'éclair des bons mots.

De ces aimables causeries,
Qui me charmerent tant de fois,
J'ai conservé les images chéries
J'en goûtai les plaisirs; j'en dicterai les lois.

Dans les sociétés et les âges antiques,
Causer, fut le premier des plaisirs domestiques;
Et dans cette altiere cité,
Mere du despotisme et de la liberté,
Dont les bandes républicaines,
Aux bords de l'Eurotas, aux rives africaines,
A travers les débris de vingt trônes divers,
Allaient porter ses lois, ses drapeaux et ses fers;
Si du Forum les fougueuses cabales,
Ou du sénat les discordes fatales,
Ou les attentats des méchants
Les avaient exilés dans leurs maisons des champs,
Ce qui restait d'illustres personnages,
Ediles, consuls, dictateurs,
Magistrats renommés, ou fiers triomphateurs;
Sitôt que dans leurs paysages
Les bosquets paternels reprenaient leurs ombrages,
De leur sainte union, resserrant les liens,
Chaque jour renouait leurs graves entretiens.
Là, n'étaient point traités ces objets inutiles,
Ces petits intérêts, ces nouveautés futiles,
Qui, des grandes cités, composent les rumeurs;
De la mode du jour le caprice fantasque,
Ou les plis d'une toge, ou les plumes d'un casque.
Les bonnes lois, les bonnes mœurs,
Le chemin du bonheur, la route de la gloire,
Les regles de la vie et de l'art oratoire,
Les grands tableaux de la terre et des cieux;
Les droits des citoyens, la nature des dieux;

La constante amitié, la tranquille vieillesse,
Cueillant en paix les fruits de la sagesse:
Voilà leurs entretiens. De frivoles esprits
Aux interlocuteurs ne donnaient point le prix.
A Tuscule, à Tibur, aussi bien que dans Rome,
De grands hommes toujours écoutaient un grand homme:
C'étaient les Cicéron, les Caton, les Brutus,
Les grands talents et les grandes vertus.
Tous oubliaient, dans leurs riants domaines,
Et les ambitions et les pompes romaines;
Et, dans le fonds d'un bois, sous l'abri d'un berceau,
Au bord paisible d'un ruisseau,
D'où leurs discours pesaient sur les destins du Monde,
Entre eux se préparaient, dans une paix profonde,
Ces grands édits et ces puissantes lois
Qui commandaient à Rome et maîtrisaient les rois.

D'Athenes, plus galante et moins majestueuse,
L'habitude voluptueuse,
Dans ce séjour des arts et de la liberté,
A qui Rome, à regret, cédait son cher Virgile,
Donnait souvent à la beauté,
Sur un auditoire docile,
Une plus douce autorité.
Sa grâce commandait à la foule attentive;
Et sa douceur persuasive,
Des plus mâles vertus et des plus hauts talents,
Quelquefois, j'en conviens, arrêtait les élans;
Mais plus souvent, d'une austere sagesse
Son tact, plus délicat, corrigeait la rudesse;
Du génie encor brut, polissait l'âpreté;
Des naturels hautains abaissait la fierté.
Tous, à ses lois, soumettant leur audace,
De leur brillant modele ils admiraient la trace;
Inspirés par l'amour, par le goût applaudis,
Et discoureurs plus gais, novateurs moins hardis,
Ce qu'ils perdaient en force, ils le gagnaient en grâce.

Ainsi dans son salon, par les arts embelli,
Encor brillante de jeunesse,
Aspasie assemblait ce que toute la Grece
Avait de grand et de poli.

Sur ce terrain brillant de grâce et de richesse
Tous les fruits avaient leur saison;

La gravité sévere y animait la vieillesse,
Le calme l'âge mûr, l'audace la jeunesse.
Instruits, par la comparaison,
De ce qui plaît, de ce qui blesse,
Tous devaient l'un à l'autre une heureuse souplesse.
Le riant épicurien
Y déridait l'âpre stoïcien ;
Sous les yeux de l'enchanteresse,
Pleins de grâce, à la fois, et de sévérité,
Le bon sens n'eût osé se montrer sans finesse,
L'illusion sans vérité,
L'enthousiasme sans justesse :
Le bon exemple y formait le bon ton ;
La critique sévere avait sa politesse,
L'éloge sa délicatesse ;
C'était la fleur de la raison
Et la moisson de la sagesse.
Là, dans les doux transports d'une amoureuse ivresse,
Le front paré de fleurs ou de lauriers,
Les fameux orateurs, l'élite des guerriers,
De leurs combats, ou de leurs ambassades,
Rapportant d'un grand nom l'illustre autorité,
Sans froid raisonnement, sans folles incartades,
Déployaient avec liberté
Leur vieille expérience, ou leur jeune gaîté.
Là, brillaient sans orgueil, mais non sans dignité,
Les Périclès et les Alcibiades,
Qui, parant leur autorité
Du suffrage de la beauté,
L'aimaient comme la gloire et bien plus que la vie,
Et, pour un regard d'Aspasie,
Oubliaient la postérité.
Là, les yeux pétillants et d'amour et de verve,
Le divin Phidias venait à la beauté
Offrir, avec timidité,
Son Jupiter et sa Minerve.
Là, de Platon le maître respecté,
Par des accents pleins de noblesse,
Ramenant à l'espoir la triste humanité,
Faisait entendre à la faiblesse
Le dogme consolant de l'immortalité.
Aussi son amante ravie
Aspirant, pour lui plaire, à la célébrité,
Après l'avoir aimé toute sa vie,

Voulait suivre son vol vers la postérité.
Tous deux, en même temps, admirés dans la Grece,
L'un à l'autre payaient un encens mérité.
Aspasie, en beaux vers célébrait la sagesse,
Et Socrate amoureux encensait la beauté.
D'accord avec ses yeux, son cœur l'avait choisie;
Comme lui, ses concitoyens
Fiers d'être admis à ses doux entretiens,
De la belle adoraient l'aimable fantaisie;
Et les plus beaux esprits, les plus fameux héros,
Ne tenaient pas contre un des mots
Ou des sourires d'Aspasie.
Mais toute chose a son danger.
A ces réunions charmantes,
Où quelquefois accouraient se ranger
Des amants en crédit, d'illustres intrigantes,
L'intérêt de l'état n'était point étranger.
Là, comme parmi nous, aux époques fameuses
De nos princes ligueurs, de nos belles frondeuses,
Dans un cercle affidé d'ambitieux amants,
Pour dominer par eux la fortune publique,
Oubliant du plaisir les vains amusements,
Et l'humble autorité du pouvoir domestique;
Par d'adroites faveurs, des entretiens charmants,
La beauté préparait les grands événements;
Et, par une double tactique,
Avec adresse unissait tour à tour
Et l'amour à la politique,
Et la politique à l'amour.
Ainsi d'une voix éloquente,
Dictant la paix ou les combats,
Aspasie entraînait la foule obéissante;
Ou, des troubles publics prévenant les éclats,
Composait sa triple couronne
Des myrtes de Vénus, du laurier de Bellone.
Et de l'olivier de Pallas.

GAZETTE EXTRAORDINAIRE DE LA COUR,

DU VENDREDI, 24 D'AVRIL, 1812.

Prise de Badajoz.

Downing-Street, 24 Avril, 1812.

Le capitaine Canning, aide-de-camp du général Comte de Wellington, est arrivé, la nuit dernière, au Bureau de la Guerre, apportant des dépêches, adressées par Sa Seigneurie au Comte de Liverpool, dont ce qui suit est la copie et l'extrait.

Extrait d'une Dépêche du Comte de Wellington, datée du Camp devant Badajoz, le 8 d'Avril, 1812.

Le 31 de Mars, nous avons commencé notre feu avec 36 pieces de canon, de la seconde paralelle, pour battre en brêche, à l'angle sud est, le front du bastion du fort appelé *la Trinidad*, ainsi que le flanc du bastion appelé Santa-Maria, servant de défense au front du premier. Notre feu a toujours ainsi continué avec le plus grand effet.—L'ennemi a fait une sortie, la nuit du 29, contre les troupes de la division du général Hamilton, qui investissaient la place à la droite de la Guadiana ; mais il a été aussitôt repoussé avec perte. Nous n'avons pas perdu un homme dans cette occasion.—Les mouvements du lieutenant-général Sir Thomas Graham et du lieutenant-général Sir Rowland Hill, ont obligé l'ennemi à se retirer par différentes routes dans la direction de Cordoue, à l'exception d'un petit corps d'infanterie et de cavalerie qui est resté à Zalamea en avant de Batalcazar.—Le maréchal Soult, partant de devant Cadix le 23 et le 24, a marché sur Séville avec les troupes qui étaient là, à l'exception de 4000 hommes.—J'apprends qu'il doit partir de Séville le 30 ou le 31.—Je n'ai point de nouvelles de Castille depuis le 30 du mois dernier. Une division de l'armée de Portugal qui était dans la province d'Avila, était

arrivée ce jour là à Guadapero, à deux lieues de Ciudad-Rodrigo; et l'on supposait que le maréchal Marmont était parti des environs de Salamanque avec d'autres troupes. L'Agueda n'était pas guéable, le 30, pour des troupes.

Copie d'une Dépêche du Comte de Wellington, datée du Camp devant Badajoz, le 7 Avril, 1812.

Milord,

Ma dépêche du 3 de ce mois aura informé Votre Seigneurie de l'état des opérations contre Badajoz jusqu'à ce jour-là; elles ont été terminées, dans la nuit du 6, par la prise d'assaut de cette ville. Le feu continua le 4 et le 5 contre le front du bastion la Trinidad et le flanc du bastion Santa-Maria; le 4, au matin, nous ouvrîmes une autre batterie de six canons, de la seconde parallele, contre l'épaulement du ravelin S. Roch et le mur de sa gorge.—On fit à ces bastions des brêches praticables dans la soirée du 5; mais ayant observé que l'ennemi avait retranché le bastion la Trinidad, et qu'il faisait toujours les préparatifs les plus formidables pour défendre ce bastion et le bastion Santa-Maria, je me déterminai à remettre l'attaque à un autre jour, et à dresser tous les canons des batteries de la seconde parallele contre la courtine de la Trinidad, espérant qu'en faisant une troisieme brêche, les troupes pourraient tourner les ouvrages de l'ennemi pour la défense des deux autres, dont l'attaque serait liée à celle qui serait faite par les troupes contre la brêche de la courtine—cette derniere brêche fut praticable dans la soirée du 6, et ayant ainsi réduit au silence le feu du front du bastion Santa-Maria et du flanc du bastion la Trinidad, je résolus d'attaquer la place cette nuit-là même.—J'avais gardé en réserve, dans le voisinage du camp, la 5e division aux ordres du lieutenant-général Leith, qui n'avait quitté la Castille qu'au milieu du mois de Mars, et qui ne faisait que d'arriver dans les environs. Je les fis arriver vers le soir.—Le plan de l'attaque fut que le lieutenant-général Picton escaladerait le château de Badajoz avec la 3e division; qu'un détachement de la garde à la tranchée, tiré ce soir-là de la 4e division, commandé par le Major Wilson du 48e régiment, attaquerait le ravelin de St. Roch à la gauche, pendant que la 4e division sous l'honorable major-général Colville, et la division légere sous le lieutenant-colonel Barnard, attaqueraient les brêches des bastions la

Trinidad et Santa-Maria, et de la courtine qui les liait l'un à l'autre. La 5e division devait occuper le terrain que la 4e division avait occupé avec la légere pendant le siége. Le lieutenant-général Leith devait faire une fausse attaque sur l'ouvrage extérieur appelé Pardeleras, et sur un autre des ouvrages du fort vers la Guadiana, avec la brigade de gauche de la division sous le major-général Walker, laquelle attaque devait devenir réelle, si les circonstances étaient favorables. Le brigadier-général Power qui investissait la place avec la brigade portugaise, à la droite de la Guadiana, avait ordre de faire de fausses attaques contre la tête de pont, contre le fort St. Christoval, et la nouvelle redoute appelée Mon-cœur. L'attaque fut faite sur ce plan, à dix heures du soir, par le lieutenant-général Picton, précédant, de quelques minutes, l'attaque par le reste des troupes.—C'est le major-général Kempt qui ouvrit cette attaque partant de la droite de la premiere parallele. Malheureusement il fut blessé en traversant la riviere Rivellas au-dessous de l'inondation ; mais, malgré cet accident et la résistance opiniâtre de l'ennemi, le château fut emporté par escalade, et la 3e division s'y établit vers les onze heures et demie.—Pendant ce temps-là, le Major Wilson du 48e régiment, emporta le ravelin St. Roch par la gorge, avec un détachement de deux cents hommes de la garde à la tranchée ; et, aidé du major Squire des ingénieurs, il s'établit dans cet ouvrage.—La quatrieme division et la légere marcherent à l'attaque, en partant du camp, et côtoyant la gauche de la riviere Rivellas et de l'inondation. Elles ne furent remarquées par l'ennemi que quand elles arriverent au chemin couvert. Les avant-gardes de ces deux divisions descendirent, sans difficulté, dans le fossé, protégées par le feu des détachements postés exprès sur le glacis ; puis elles monterent à l'assaut des brêches avec la plus grande intrépidité, conduites par leurs braves officiers. Mais telle était la nature des obstacles que l'ennemi avait préparés au-dessus et en arriere des brêches, et sa résistance y fut si déterminée, que nos troupes ne purent s'y établir. Plusieurs braves officiers et soldats furent tués ou blessés par des explosions au haut des brêches ; d'autres qui les remplacerent furent forcés de se replier, voyant qu'il était impossible de renverser les obstacles que l'ennemi avait préparés pour s'opposer à leurs progrès. Ces tentatives furent renouvelées jusqu'après minuit ; alors m'apercevant qu'on ne réussirait pas de ce côté, et sachant

le général Picton établi dans le château, j'ordonnai à la quatrieme division et à la légere de se retirer sur le terrain où elles s'étaient d'abord assemblées pour aller à l'attaque.—En même temps, le major général Leith avait poussé à la gauche vers la brigade du général-major Walker, soutenue par le 38e régiment commandé par le lieutenant-colonel Nugent, et par le 15e régiment portugais commandé par le lieutenant-colonel de Reyon; il avait fait une fausse attaque contre le Pardeleras, avec le 8e des Caçadores sous le major Hill. Le major-général Walker força la barriere sur la route d'Olivença, et entra dans le chemin couvert à la gauche du bastion St. Vincente, tout près de la Guadiana. Là, il descendit dans le fossé, et escalada le front St. Vicente. Cette attaque fut soutenue par le lieutenant-général Leith, par le 38 régiment et le 15 régiment portugais. Nos troupes étant ainsi établies dans le château qui commande tous les ouvrages de la ville et la ville elle-même; puis la 4e division et la légere s'étant formées de nouveau pour revenir à l'attaque des brêches, toute résistance cessa. Au point du jour, le gouverneur, le général Philipon, qui s'était retiré au fort St. Christoval, se rendit ainsi que le général Veilande, tout l'état-major et toute la garnison.—Je n'ai pas encore des rapports exacts de la force de la garnison ni du nombre des prisonniers; mais je sais, du général Philippon, qu'au commencement du siége elle était de cinq mille hommes, dont douze cents avaient été tués ou blessés pendant les opérations du siége, sans y comprendre la perte faite dans l'assaut de la place. Il y avait cinq bataillons français, outre deux bataillons du régiment de Hesse Darmstadt, l'artillerie, les ingénieurs, etc. J'apprends que nous avons fait 3000 prisonniers.—Il m'est impossible de trouver des expressions pour rendre à Votre Seigneurie le sentiment que j'ai de la bravoure des officiers et des troupes dans cette occasion.—La liste des tués et des blessés fera voir que les officiers généraux, leurs états majors, les officiers commandants et les autres officiers des régiments se sont eux-mêmes mis à la tête des attaques qu'ils avaient chacun à conduire, donnant, ainsi, l'exemple d'une intrépidité qui a été si bien imitée par leurs gens.—C'est le maréchal Sir W. Beresford qui m'a aidé dans les détails de ce siége. Je lui suis très-redevable de l'assistance cordiale que j'en ai reçue et pendant le siége et au moment de la derniere opération qui l'a terminé.—Le ser-

vice dans les tranchées a été conduit successivement par l'honorable major-général Colville, le major-général Bowes, et le major-général Kempt, sous la surveillance du lieutenant-général Picton. J'ai eu occasion de parler de ces officiers pendant le cours des opérations; tous se sont distingués, et tous ont été blessés à l'assaut. J'ai une obligation particuliere au lieutenant-général Picton, pour la maniere dont il a conduit l'attaque du château, dont il a soutenu l'attaque, et établi ses troupes dans ce poste important.

Les dispositions du lieutenant-général Leith pour la fausse attaque du Pardeleras, et l'attaque qui a eu lieu sous les ordres du major-général Walker, ont pareillement été fort judicieuses; il a saisi d'une maniere qui lui fait le plus grand honneur, le moment favorable de marcher en avant pour supporter l'attaque exécutée par le major-général Walker.

La bravoure et la conduite du major-général Walker, des officiers et des troupes sous son commandement, ont été extrémement brillantes.—Les dispositions du major-général Colville pour l'attaque que devait faire la quatrieme division ont été fort sages, et il a conduit cette attaque de la maniere la plus déterminée.—Le major-général Vandeleur et le colonel Beckwith étant absents pour raison de maladie, c'est le lieutenant-colonel Barnard qui amené à l'assaut la division légere; il ne s'est pas moins distingué par ses dispositions que par sa valeur personnelle dans l'exécution. Je dois aussi faire mention du major-général Harvey, au service portugais, commandant une brigade de la 4e division; ainsi que du brigadier-général Champlemond commandant la brigade portugaise de la 3e division; ils se sont l'un et l'autre signalés; et le brigadier-général Harvey a été blessé à l'assaut—Dans la liste des tués et des blessés, Votre Seigneurie trouvera celle des officiers commandants des régiments. Dans la personne du lieutenant-colonel Macleod, du 43e régiment, tué à la brêche, Sa Majesté a perdu un officier qui honorait sa profession, et qui était capable de rendre les services les plus importants à son pays. Je dois également parler du lieutenant-colonel Gibbs, du 52e régiment, qui a été blessé; du major O'Hara, du 95e, malheureusement tué à la brêche; du lieutenant-colonel Elder, du 3e; du major Algeo du 1er des Caçadores; du lieutenant-colonel Harcourt, du 40e, qui a été blessé, et s'est beaucoup distingué; du lieutenant-colonel Blakeney des fusiliers royaux; de Knight du 27e; d'Erskine du 48e et du capitaine Leaky qui commandait le 23e

régiment à la place du lieutenant-colonel Ellis qui avait été blessé auparavant pendant les opérations du siége.—Dans la 5e division, je dois faire mention du major Hill du 8e des Caçadores, qui a dirigé la fausse attaque sur le fort Pardeleras. Il est impossible de se mieux conduire qu'il ne l'a fait dans cette occasion. Je dois aussi parler du lieutenant-colonel Brook du 4e régiment, de l'honorable lieutenant-colonel Carlton du 44e, et du lieutenant-colonel Grey, du 30e qui malheureusement a été tué. Le second bataillon du 38e, sous le lieutenant-colonel Nugent, et le 15e régiment Portugais sous le colonel De Regon se sont acquittés de leur devoir d'une maniere exemplaire. Les officiers et les troupes de la 3e division se sont distingués, comme à l'ordinaire, dans toutes ces opérations. Le lieutenant-général Picton m'a fait un rapport avantageux de la conduite du lieutenant-colonel Williams du 60e; du lieutenant-colonel Ridge du 5e, malheureusement tué à l'assaut du château, du lieutenant-colonel Forbes du 45e régiment, du lieutenant-colonel Fitzgerald du 60e, des lieutenants-colonels Trench et Manners du 74e, du major Carr du 83e, et de l'honorable major Pakenham, aide-adjudant-général de la 3e division. Il m'a pareillement fait un rapport avantageux de la bonne conduite du colonel Campbell du 94e, commandant la brigade de l'honorable major-général Colville, pendant que celui-ci commandait la 4e division, de la conduite duquel j'ai déjà eu plusieurs fois occasion de parler à Votre Seigneurie. Les officiers et soldats des corps d'ingénieurs et de l'artillerie se sont également distingués durant le cours et à la fin des opérations du siége. Le lieutenant-colonel Fletcher a continué d'en diriger les travaux, bien qu'il eût été blessé dans la sortie faite par l'ennemi, le 19 de Mars: et, sous sa direction, les travaux ont été poussés par le major Squire et le major Burgoyne. C'est ce dernier qui a établi les détachements sous le major Wilson, dans le ravelin St. Roch, pendant la nuit de l'assaut, et c'est l'autre qui surveillait l'attaque de la 3e division contre le château. Je dois également mentionner dans mon rapport, la bonne conduite du major Jones, du capitaine Nicholas et du capitaine Williams des ingénieurs royaux.—C'est le major Dickson qui a conduit les détails du service de l'artillerie pendant ce siége, ainsi que dans d'autres occasions précédentes, sous la surveillance générale du lieutenant-colonel Framingham qui, depuis que le major-général Borthwick est absent, a commandé l'artillerie de cette armée.—Je ne puis donner assez d'éloges aux officiers et

soldats de l'artillerie britannique et portugaise pendant ce siége, particulierement au lieutenant-colonel Robe, qui a commencé à battre en brêche, aux majors May et Holcombe, au capitaine Gardiner et au lieutenant Bourchier de l'artillerie royale, au capitaine De Rettberg de l'artillerie germanique royale, et au major Tulloh, de l'artillerie portugaise. En réfléchissant à l'étendue des détails du département de l'artillerie pendant ce siége, aux difficultés du temps, &c. dont le major Dickson avait à triompher, je dois faire de sa personne une mention particuliere à Votre Seigneurie. Les officiers des départements des adjudants et des quartiers-maîtres-généraux m'ont rendu toute sorte de services dans cette occasion, ainsi que ceux de mon état-major personnel; à quoi j'ajouterai que j'ai reçu des officiers généraux commandant les divisions, rapport du zele qu'ils ont éprouvé de la part des officiers de ces mêmes départements, qui leur sont attachés, et dont le plus grand nombre ont été blessés, ainsi qu'eux.

Dans une dépêche antérieure, j'ai fait part à Votre Seigneurie des difficultés que j'éprouvais en conséquence de la négligence des autorités civiles de la province de l'Alentejo à s'acquitter de leur devoir, de fournir à l'armée des moyens de transport. Ces difficultés n'ont pas cessé d'exister, mais je dois au général Victoria, gouverneur d'Elvas, la justice de dire que lui et les troupes sous son commandement ont fait tous leurs efforts et tout ce qui dépendait d'eux pour contribuer à notre succès.

Le 1er. de ce mois, le maréchal Soult a quitté Séville, avec toutes les troupes qu'il a pu rassembler dans l'Andalousie. Le 3, il était en communication avec les troupes qui se sont retirées de l'Estramadoure, sous les ordres du général Drouet, et le 4, il était arrivé à Llerena. Je me proposais de concentrer mon armée à mesure que le maréchal Soult avancerait, et j'avais demandé au lieutenant-général Sir T. Graham de se retirer graduellement, pendant que le lieutenant-général Sir Rowland Hill ferait la même chose, partant de Don Benito et des parties supérieures de la Guadiana.

Je ne regarde pas comme une chose assurée que le maréchal Soult ait fait quelques mouvements marqués en avant de Llerena, depuis le 4, bien qu'il ait poussé en avant des patrouilles de petits détachements de cavalerie, et que l'avant-garde de son infanterie ait été à Usagre. Personne de l'armée de Portugal n'a bougé pour le joindre. Suivant les derniers rapports du 4 du courant que j'ai reçus des frontières de Castille, il

paraît que le maréchal Marmont a établi un corps de troupes entre l'Agueda et la Coa, et qu'il a reconnu Almeida le 3 de ce mois. La division de milice du brigadier-général Trant était arrivée sur la Coa; la division du brigadier-général Wilson la suivait avec la cavalerie, et le lieutenant-général comte d'Amarante, était en marche vers le Douro avec une partie du corps sous son commandement.

J'ai l'honneur de joindre ici le rapport des tués et blessés depuis le 31 Mars, ainsi que dans l'assaut de Badajoz, auquel est joint un état de l'artillerie, mousqueterie et munitions trouvées dans la place; celui des provisions sera joint à ma premiere dépêche.—Celle-ci sera remise à Votre Seigneurie par mon aide-de-camp, le capitaine Canning, pour qui je vous prie de me permettre de vous demander votre intérêt. Il emporte aussi les drapeaux de la garnison, et ceux du régiment de Darmstadt, pour être mis aux pieds de Son Altesse Royale le Prince Régent. Les bataillons français de la garnison n'avaient point d'aiglès.

(Signé) WELLINGTON.

Copie d'une Dépêche du Comte de Wellington, datée du Camp de Badajoz, le 8 *Avril*, 1812.

Milord,

J'ai beaucoup de plaisir à informer Votre Seigneurie que le grand nombre de nos officiers et soldats blessés, vont fort bien.—J'ai grandement lieu d'être satisfait des soins qui leur sont donnés par M. M'cGregor, inspecteur-général des hôpitaux, et les gens de l'art sous ses ordres. J'espere donc qu'il en résultera que notre perte dans cette occasiou sera moins grande.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) WELLINGTON.

Suit la liste des tués et blessés, d'où il résulte que, depuis le 18 Mars jusqu'au 7 Avril inclusivement, c'est-à-dire, durant tout le siége

la perte des Anglais a èté

En officiers tués	60	820
En sergents do.	45	
En soldats, do.	715	

En officiers blessés	251	3007
En sergents do.	178	
En tambours do.	14	
En soldats do.	2564	

Sergents manquant à l'appel	1	33
Soldats do.	32	

La perte des Portugais a été

En officiers tués	12	215
En sergents do.	6	
En tambours do.	2	
En soldats do.	195	

En officiers blessés	55	780
En sergents do. . . .	38	
En tambours, do. . . .	3	
En soldats do. . . .	684	

Portugais manquant à l'appel 30

TOTAL.—Morts, 1035.—Blessés, 3787.—Egarés 63.

Etat de l'Artillerie, Mousqueterie et Munitions trouvées dans Badajoz.

Canons de bronze Espagnols.—39 du calibre de 24 ; 19 de 16 ; 17 de 12 ; 3 de 9 ; 12 de 8 ; 4 de 6 ; 39 de 4.

Mortiers de bronze Espagnols.—7 du calibre de 12 ; 5 de 10 ; 7 de 6.

Obusiers de bronze Espagnols.—11 du calibre de 8 ; 9 de 6 ——TOTAL, 172.

5481 mousquets avec baïonnettes ; 163,000 cartouches de fusil ; 10 tonnes de balles à mousquet ; 12,000 livres de poudre : 23,630 boulets de 24 ; 3,200 de 18 ; 12,847 de 16 ; 3,167 de 12 ; 22,850 de 8 ; 50 de 5 ; 20,000 de 4.—311 gargouses de 24 ; 10 de 18 ; 60 de 16 ; 30 gargousses vides de 16 ; 183 de 4.—150 bombes pleines, de 16 ; 70 vides de 16 ; 60 de 12 ; 150 de 10 ; 100 de 8 ; 75 de 6 ; avec beaucoup de matériaux pour affuts.

GAZETTE DE LA COUR

Du Samedi 25 *Avril* 1812.

Downing Street, le 25 Avril 1812.

Le Comte de Liverpool a reçu hier une dépêche du Lieutenant-Général Campbell, datée de Gibraltar, le 25 Février 1812, dont suit une copie.

Gibraltar, le 25 Février 1812.

Milord,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la traduction d'une lettre du général Ballasteros, annonçant le résultat de son action avec l'eunemi, à Cartamar, dans le voisinage de Malaga.

Une partie du renfort venant de l'Isle-de-Léon est arrivée; le général Ballasteros est nommé Capitaine-Général des quatre royaumes d'Andalousie, et Commandant en Chef de la 4e armée.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) Colin Campbell.

Yunquera, le 17 Février 1812.

Monsieur,

J'ai la satisfaction d'informer V. Ex. que hier matin, avec 2000 hommes d'infanterie et 300 de cavalerie, j'ai attaqué le Général Marancin, gouverneur de Malaga, qui était à Cartamar, avec 2000 hommes d'infanterie et 400 chevaux.

Il a été mis en déroute complete et poursuivi jusqu'à une lieue de Malaga; Marancin et tous les chefs ont été tués; beaucoup d'officiers et plus de 1200 hommes ont été mis hors de combat.

Connaissant l'intérêt que V. Ex. prend à mes succès, je ne perds pas un moment à vous en faire part, en assurant V. Ex. que la bonne discipline que mes troupes ont montrée en cette occasion a surpassé leur conduite à Albuera.

Par mes opérations j'ai attiré vers moi toutes les forces de l'ennemi qui sont dans l'Andalousie, mais je me flatte qu'elles seront bientôt obligées de se disperser, et qu'elles ne

retireront d'autres avantages que les inconvénients qui doivent accompagner leurs marches, et une disette de vivres, et qu'ainsi j'aurai rempli mon objet dans cette expédition.

J'ai l'honneur, etc.

F. BALLASTEROS.

Bureau de l'Amirauté, le 25 Avril 1812.

Lettre du Capitaine Taylor, *du Vaisseau de S. M. l'Apollo, transmise à l'Amirauté par le Vice-Amiral Sir* Edward Pellew.

A bord du vaisseau de S. M. l'Apollo, à la hauteur du Cap Corse, le 14 Février 1812.

Monsieur,

Hier au point du jour, en doublant le Cap Corse, j'ai rencontré un bâtiment français armé en flûte et construit en frégate, et une corvette. Après que je l'ai eu rallié sous le vent, le premier s'est rendu ; c'est le Merinos, commandé par M. Honoré Coardonan, capitaine de frégate et membre de la Légion d'Honneur ; ce vaisseau est tout neuf, du port de 850 tonneaux, ayant des sabords pour 36 canons, mais n'en portant que 20 de 8 livres, avec 128 hommes, dont 6 ont été tués et 20 blessés. Il allait à Sagona chercher du bois de construction. J'ai la satisfaction d'ajouter que nous n'avons essuyé aucune perte, quoique nous ayons été exposés pendant plus de quatre heures au feu des batteries du Cap et de l'Isle de Gioeglia, par un temps presque calme. Malgré les signaux faits par le commodore à la corvette pour requérir son assistance, elle s'est échappée, avec l'aide des bateaux de la côte. C'est le Mohawk, bâtiment ci-devant Anglais, pris en 1799 ; il avait à bord 130 matelots et quelques conscrits.

J'ai tout lieu d'être content de la conduite de tous les officiers et soldat de ma frégate, et particulierement de M. J. Begbie, premier lieutenant de l'Apollo, qui s'est distingué en diverses occasions.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) B. W. TAYLOR.

Sir Edward Pellew a transmis aussi à l'Amirauté une lettre du Capitaine Stewart, du Blossom, par laquelle il annonce qu'il a capturé le 23 Février, à la hauteur de Cabrera, la goëlette Française le Petit-Jean, lancée à Marseille six semaines auparavant, portant 100 hommes et 7 canons, commandée par J. F. Coulomé, qui avait pris le Blossom pour un bâtiment marchand.

Lettre d'un Officier de l'Etat-Major sur la Prise de Badajoz.

Du Camp de Badajoz, le 9 Avril, 1812.

Lorsque je vous écrivais, le 5 de ce mois, on avait résolu de monter à l'assaut cette nuit-là même; mais, à peine ma lettre fut-elle partie, que j'appris que Lord Wellington avait différé l'exécution de son plan, et, par ses dépêches, vous verrez que c'est la nuit du 6 qu'il a attaqué et pris Badajoz. La gazette vraisemblablement entrera dans les détails; je ne puis cependant m'empêcher de dire que, de tous les exploits désespérés qui jamais ont été entrepris, celui-ci est le plus glorieux, convaincu, comme je le suis, que toutes les autres troupes du monde y auraient échoué. Dans ma lettre précédente, je vous mandais que nous avions fait deux brèches praticables; on en fit une autre le 6. Quoiqu'elles nous parussent praticables, l'ennemi avait mis tant d'activité à se retrancher derriere ces brèches, que, quand nos braves gens furent sur le rempart, ils trouverent qu'il leur était absolument impossible de pénétrer dans la ville, en sorte qu'ils furent rappelés dans leur premiere position. Sans l'attaque faite contre le château par le général Picton, qui l'a emporté en héros, nous aurions pu être forcés de discontinuer l'attaque. Nous fûmes long-temps à savoir si le château était en notre possession; jusque-là, le succès était douteux; mais nous étant assurés de ce poste important, et le général Walker ayant réussi dans une attaque du côte opposé, l'issue ne parut plus incertaine; puis le colonel Barnard eut le bonheur avec les troupes légeres, de pénétrer par une des brèches. Etant ainsi logés sur le flanc et le centre de la place, nous fûmes bientôt maîtres de tout le reste; et, dès que le jour parut, la garnison se rendit prisonniere de guerre. Le gouverneur Philipon et la plupart de ses officiers s'étaient refugiés dans le fort St. Christoval; mais ils se rendirent à la premiere sommation. Vous remarquerez que notre perte a été effectivement très-grande, surtout en officiers, mais vous voudrez bien considérer que, si Lord Wellington n'avait pas poussé ce siége avec cette rapidité inattendue et sans exemple, Soult serait arrivé pour le faire lever, et qu'en perdant

Badajoz, nous eussions fait une autre perte probablement plus forte dans une action générale.

Vous ne crierez donc pas en Angleterre que l'on a sacrifié du monde inutilement. Grand nombre d'excellents officiers ont été tués ou sévérement blessés, et j'en regrette plusieurs qui étaient de mes amis intimes ; à peine m'informé-je de quelqu'un, que j'ai la douleur d'apprendre qu'il a été tué ou qu'il est blessé. J'espere que vous ne trouverez dans la liste aucun de vos amis. Le capitaine James, parent de Lord Camden, a été grièvement blessé, et je crains bien qu'il ne s'en tire pas ; mais le colonel Harding, qui est aussi son parent, prendra sur lui d'écrire. Le colonel Blakeney qui fut blessé à Albuera, l'a encore été cette fois, mais légerement, et j'apprends qu'il va bièn. Le major Pakenham, dont la blessure a été plus sérieuse, va aussi très-bien. Il en est de même du colonel Trench, parent de Lord Cloncarty. Je ne cite que ceux-là de tant de braves officiers qui ont été écrasés dans cette occasion. Comme à mon ordinaire, je m'en suis tiré, Dieu merci, sans égratignure ; mais aux siéges, les officiers de l'état-major ne sont pas aussi exposés que dans les affaires générales. De toutes les scenes terribles dont j'aie jamais été témoin, l'attaque de Badajoz est celle qui m'a fait le plus d'impression. Elle commença vers les dix heures du soir, l'ennemi venant de jeter une fusée et jetant encore des pots à feu. Du moment que nos troupes s'approcherent des brèches, d'horribles explosions se firent entendre; et, comme la nuit était très-noire, vous pouvez vous figurer le grand et impressif effet de tout cela. Je n'essayerai pas de le décrire. Personne n'a mieux mérité de son pays que le général Picton. Sans l'habileté qu'il a montrée dans l'attaque du château, nous pourrions bien être encore hors de la ville. C'est un officier d'un mérite extraordinaire, grandement estimé de toute l'armée. Maintenant que nous sommes maîtres de Badajoz, il est naturel de penser que Soult n'avancera point. Son armée ne vaut plus ce qu'elle valait l'année derniere que nous eûmes affaire avec elle, et la nôtre vaut tout ce qu'elle peut valoir. Marmont a traversé l'Aguéda et investi Ciudad-Rodrigo ; mais il ne pourra rien faire, avant que nous envoyons des troupes au Nord. J'espere qu'en Angleterre vous serez contents de nous. Nous qui gémissons sur la perte de nos camarades, nous savons apprécier celle que font en eux nos compatriotes ; mais il n'y a personne parmi nous qui n'éprouve aussi le sentiment que, pour triompher enfin de l'ennemi, la prise de Badajoz était

indispensable ; et il n'y avait que l'habileté et la célérité de Lord Wellington qui pussent mettre en notre pouvoir cette forteresse, sans donner une bataille qui, toute glorieuse qu'elle eût été, nous aurait coûté bien davantage. C'est de ce côté qu'il faut considérer cet exploit. Dans nos premieres campagnes, nous avons vu que nous étions au moins de pair avec l'ennemi, dans celle-ci nous voyons que dans l'art des siéges, où il n'avait point d'égal, nous lui sommes supérieurs au moins en célérité.

Lettre Particuliere.

Lisbonne, ce 11 Avril 1812.

Les dépêches officielles de notre bien-aimé commandant en chef vous instruiront de tout ce qu'il vous est nécessaire de savoir concernant la prise de Badajoz ; mais il y a des faits à ma connaissance qui ne sont point indignes de vous. Un officier, présent à l'assaut, me mande que, pendant tout cet événement, Lord Wellington a été exposé à tous les dangers qui se sont présentés, et que souvent l'on a eu les plus grandes craintes pour sa vie. Peu d'heures après que le général Philippon se fut rendu, deux divisions de notre armée étaient déjà en route vers le Nord, et je suis fondé à vous dire qu'elles sont destinées pour Ciudad-Rodrigo. Quant à Sa Seigneurie, elle marche au devant de Soult, dont nous espérons vous rendre bon compte dans fort peu de temps. Suivant tous les avis, Ballasteros, agissant de concert avec nous, est entré à Séville. L'armée qu'il commande, est de 13,000 hommes, bien habillés et sous tous les rapports bien équipés ; ce sont les meilleures des troupes espagnoles—Castanos marche en Gallice avec les troupes qu'il commande. Le général Graham était à Mérida avec 24,000 hommes ; et deux petites divisions de troupes espagnoles sont dans le comté de Niebla, s'élevant à 8,000 hommes, tous prêts à nous seconder dans l'occasion. Nous voyons d'avance le siége de Cadix levé ; Soult n'ayant laissé pour en défendre les lignes, que 4,000 hommes. Enfin nous commençons à espérer que l'Espagne sera bientôt délivrée. Depuis une demi-heure, j'apprends que, dans plusieurs rencontres avec les Espagnols, les forces de Soult ont été diminuées de 4,000 hommes.

Journaux de Cadix et Lisbonne, jusqu'au 11 Avril.

D'après les avis reçus ici, le 4 de ce mois, Brennier avec sa division, dans le dessein d'opérer une diversion en faveur de Badajoz, a paru devant Almeida, menaçant de prendre cette forteresse par escalade. Mais jusqu'au 6, il ne s'en était pas encore assez approché pour l'investir. Nos troupes campent près de la ville, et le général qui les commande, est allé conférer avec le gouverneur d'Almeida. On a fait prisonniers 6 Français; quatre autres se sont rendus à nous volontairement. ils disent que l'ennemi souffre beaucoup du manque de provisions, et que Brennier mene avec lui 40 chariots d'échelles pour prendre Almeida, et de l'artillerie pour entreprendre le siége de Ciudad-Rodrigo. Maintenant il est évident que les Français ont perdu avec cette énergie qui caractérisait leurs mouvements et leurs opérations, la rapidité devenue l'héritage des armées combinées. Si nous considérons les moyens qu'avait Soult de défendre Badajoz, et combien sa vanité, son orgueil étaient intéressés à ne pas le laisser tomber, afin d'établir un contraste entre sa conduite et celle de Marmont à l'égard de Ciudad-Rodrigo, nous nous formerons une juste idée de cet événement, un des plus brillants de nos jours, par la rapidité et le concours des circonstances qui ont eu lieu. En apprenant que Ciudad-Rodrigo avait succombé, et prévoyant que pareille aventure menaçait Badajoz, Soult y avait placé un habile gouverneur et y avait mis en garnison des troupes d'élite. Habile et vaillant, Philippon s'était préparé à soutenir un long siége; il s'était pourvu de provisions pour trois mois, ordonnant aux habitants d'en faire autant. La garnison était de 4 à 6,000 hommes dont 1,500 avaient été constamment employés à construire de nouvelles fortifications et à réparer les vieilles, depuis le mois de Janvier dernier; en un mot, connaissant l'ennemi à qui il aurait affaire, et la récompense qui l'attendait s'il réussissait à défendre Badajoz, Philippon n'avait rien négligé de son devoir. Peines perdues! tant de fatigues, d'espérances, de vanteries, tout cela s'est évanoui dans l'espace de 15 jours: et ce qu'il y a de bien singulier dans une affaire de siége et d'assaut, c'est que Philippon, après avoir fait tous les préparatifs pour continuer à se défendre dans le château, n'a pas pu le conserver deux heures. L'intrépidité de nos troupes renversant tout, avant minuit ce fort était en leur pouvoir. A 11 heures et demie, Philippon ne pouvant rallier ses troupes, et prenant avec lui son état-major et une petite partie de la garnison, se retira au fort Christoval, pour tâcher d'y capituler; mais il fut obligé de se rendre à discrétion et d'envoyer son épée par son adjudant au grand

Lord. Nos alliés ont fait des prodiges de valeur. Les Portugais se sont également vaillamment comportés. Le 9e et le 21e qui entrerent au château et enclouerent les canons, se sont couverts de gloire. Soult a poussé jusqu'auprès d'Albuera ; notre armée s'avance contre lui ; mais on croit qu'il s'est retiré. On calcule que l'ennemi n'a plus que 25,000 hommes. Nous apprenons de Cadix du 3, que le 7 Ballasteros, Marilla et Penne devaient investir Séville.

Dépêche Télégraphique,
Lisbonne, ce 9 Avril.

Elvas ce 8 Avril, à 4 heures un quart du soir.—Hier, dans l'après-midi, sont arrivés ici 117 officiers et 2,938 soldats, faits prisionniers à Badajoz. Ce matin, Philippon et tous ces prisonniers sont partis pour Lisbonne.

PARLEMENT BRITANNIQUE.

Chambre des Pairs.

Séance du 27 Avril, 1812.

Remercîments à Lord Wellington et à l'Armée alliée.

Le *Lord Liverpool* se leva, suivant la notice qu'il en avait donnée le Vendredi 24, pour proposer les remercîments de l'assemblée au comte de Wellington, et aux divisions de l'armée qui ont eu part à la conquête de Badajoz. "En appelant, dit-il, l'attention de Vos Seigneuries sur cette glorieuse action, il n'est presque pas nécessaire que je fasse remarquer que cette opération combine en elle-même deux circonstances qui ont toujours été regardées comme formant le plus juste titre à l'honneur des remercîments de Vos Seigneuries—d'abord, l'importance de l'objet, et ensuite la grandeur de l'effort et l'opiniâtreté de la résistance. Si Vos Seigneuries jettent les yeux sur l'histoire militaire de Badajoz pendant cette guerre, aussi bien que dans celles qui ont eu lieu autrefois dans la Péninsule, elles trouveront que cette forteresse, située sur la frontiere sud-ouest de l'Espagne, a toujours été regardée comme un objet de la premiere importance. Dans les guerres antérieures cette place avait soutenu plusieurs siéges; et il est assez singulier que toutes les entreprises qui furent faites contr'elle, n'eurent jamais de succès. Dans l'année 1658, lors de la guerre pour l'indépendance du Portugal, cette forteresse fut regardée comme un objet de la plus haute importance pour les Portugais, et elle fut en conséquence attaquée avec vigueur. Les Portugais en firent le siége pendant plus de quatre mois, et ils y perdirent la moitié de leur armée, et, après tout, la tentative ne réussit pas, et l'entreprise fut abandonnée. Dans la guerre de 1705, connue généralement sous le nom de Guerre de la Succession, Badajoz fut assiégé par les troupes Anglaises, Hollandaises et Portugaises, sous les ordres d'un des ancêtres d'un noble Lord que j'ai en ce moment sous les

yeux : un grand effort fut fait dans cette occasion ; il aurait réussi selon toute apparence sans des circonstances particulieres ; mais quatorze jours après l'ouverture des tranchées, la chose fut abandonnée comme désespérée. Dans le courant de la guerre actuelle de la Péninsule, Badajoz a encore été regardé comme un poste de la plus grande importance militaire. Vos Seigneuries peuvent se rappeler qu'au commencement de l'année derniere, cette place fut attaquée par les Français, sous les ordres du maréchal Soult, le 3 de Février ; ils éprouverent une vive résistance de la part du gouverneur et des troupes sous ses ordres. Cette résistance aurait probablement rempli son objet, ou au moins la prise de la place aurait été retardée assez long-temps pour contribuer essentiellement au succès final de la guerre ; mais malheureusement le gouverneur périt au commencement du mois de Mars ; et soit par la faute de son successeur, soit par quelque autre cause plus sérieuse, le onze de Mars la forteresse capitula. Mais, même ici, il faut observer que les Français, sous les ordres du chef habile que j'ai nommé, ne se rendirent maîtres de la place qu'après un siége de trente-six jours. Vos Seigneuries savent qu'à une époque subséquente Badajoz fut attaqué par le Lord Wellington, lorsque les Français réunirent leurs troupes de toutes les parties de la Péninsule. Leur armée du Nord, qu'ils appelaient l'armée du Portugal, l'armée du Midi, les troupes employées dans la partie orientale de la Péninsule, et des détachements de la garnison de Madrid, tous s'assemblerent pour forcer l'armée alliée à lever le siége, ou à risquer une bataille générale pour la protection de ses opérations. De telles forces s'avançant contre lui, Lord Wellington ne crut pas qu'il fût prudent de continuer le siége et de livrer en même temps bataille à l'ennemi ; en conséquence, il jugea prudent, et avec grande raison, de s'éloigner de la place et de l'abandonner pour le moment. Le siége ne pouvait alors se reprendre qu'au mois de Juin, et dans cette saison, l'insalubrité de l'air dans cette partie du pays est telle, que les opérations n'auraient pu se continuer sans des grandes pertes.

Cette année, après la prise de Ciudad-Rodrigo, Lord Wellington résolut de diriger à la premiere occasion ses efforts contre Badajoz. Il était à croire que les Français feraient tout ce qui serait en leur pouvoir pour empêcher ces siéges ; il était donc de la derniere importance de prendre possession de ces forteresses aussitôt que possible après

le commencement des opérations. Vos Seigneuries ont déjà déclaré leur opinion sur le siége de Ciudad Rodrigo. Cette place a été prise avec une rapidité sans exemple, et qui a étonné même l'ennemi, lequel comptait être à temps pour la secourir s'il y arrivait à une certaine époque, mais ce qu'il ne fut en état de faire que neuf ou dix jours après que la place fut prise. Les efforts qui ont été faits au siége de Badajoz ne sont pas moins extraordinaires que ceux qui ont distingué les attaques de Ciudad Rodrigo. Vos Seigneuries ont vu les preuves de la grande résistance qui fut faite en cette occasion, ainsi que des difficultés qu'on a éprouvées durant le siége ; mais, malgré tous les obstacles, douze jours après l'ouverture des tranchées, la place est tombée au pouvoir de l'armée anglaise. En considérant les circonstances qui ont accompagné ce noble effort, tous les cœurs doivent être pénétrés d'admiration pour la science et la décision du commandant en chef, ainsi que pour la bravoure des officiers et des troupes. La conduite du général Picton a inspiré la plus grande confiance à l'armée, et a offert un exemple d'habileté, et de courage qui n'a été surpassé par aucun autre militaire." Son attaque du 6 ne peut manquer d'exciter les plus vifs sentiments d'admiration. Il paraît que trois brêches pratiquables avaient été faites ; que l'ennemi s'attendait à être attaqué par ces brêches, et qu'il avait employé tous les moyens imaginables pour une résistance effective ; cette résistance (je le tiens d'un témoin oculaire) a été un des plus formidables efforts qui ayent peut-être jamais été faits dans aucune guerre. Vos Seigneuries peuvent juger de la nature de cet effort par l'effet qu'il a eu sur des troupes qui, certes, ne se laissent par effrayer pas les difficultés qu'elles éprouvent dans l'exécution d'une entreprise hasardeuse, quels que soient les obstacles à surmonter. D'un côté le général Picton, et de l'autre le général Walker, ont cependant réussi par escalader aux extrémités de la place. Il est impossible de contempler sans admiration, la maniere dont a été conduite l'attaque faite par ce dernier général, qui au commencement n'était qu'une fausse attaque, mais qui devait ensuite devenir une attaque véritable, si les circonstances le permettaient. Cette division escalada la forteresse dans un endroit où il n'y avait pas de brêche, et sous le feu d'un gros bastion. Il est impossible de réfléchir à ceci sans penser à ce qu'on doit au général Walker, et on ne saurait gueres lui adresser un plus grand éloge, que de dire que par sa conduite il a soutenu la réputation qu'il s'est ac-

quise dans d'autres occasions. J'espere qu'il vivra assez pour donner à son pays l'avantage des services qu'il a prouvé être en son pouvoir de lui rendre. C'est le même officier qui s'était déjà si fort distingué à la bataille de Vimiera ; il y commandait le 50e régiment, et le fit manœuvrer de maniere à repousser les efforts d'un corps de troupes dont le nombre était cinq fois plus grand que celui du régiment. Son mérite fut si grand en cette occasion, que le général Français qui fut pris alors, sans connaître le général Walker, désira instamment lui être présenté, déclarant qu'il lui avait vu faire ce qu'il n'avait jamais vu auparavant à aucune bataille. Je crois qu'il est dû au général Walker de rappeler cette circonstance, et j'ajouterai seulement que la vigueur, la promptitude, et la hardiesse que cet excellent officier a déployées à Vimiera, ont été au moins égalées par sa conduite à l'attaque de Badajoz. On essayerait en vain de louer individuellement la conduite des autres officiers qui se sont si éminemment distingués. Les dépêches ont déjà instruit Vos Seigneuries de la bravoure des généraux Colville, Kempt, Bowes, et des autres officiers qui ont eu part à cette glorieuse entreprise. Il est cependant encore une autre circonstance que je ne dois pas omettre, car elle mérite une attention particuliere. Il arriva que par suite d'indisposition de quelques autres officiers, le commandement d'une division importante, la division légere, fut dévolu à un jeune officier dont le grade ne passait pas celui de lieutenant-colonel. C'est le lieutenant-colonel Barnard, dont la conduite a obtenu l'admiration qu'elle méritait. Plusieurs considérations m'engagent à rappeler cette circonstance, d'abord parce que j'ai l'honneur de connaître ce brave officier, et je suis fier qu'il ait eu l'occasion de se distinguer ; mais ensuite, et principalement dans une vue plus importante, celle d'attirer l'attention de Vos Seigneuries sur cette race de jeunes officiers qui s'éleve sous les auspices et sous les yeux du chef distingué des armées combinées. Il se forme un corps d'officiers sous Lord Wellington, qui formera un jour un bouclier de force tel que peut-être il n'en a jamais existé de semblable dans aucun autre pays, ni dans celui-ci avant cette époque. Après avoir ainsi retracé le glorieux exploit pour lequel je demande les remercîments de Vos Seigneuries, et sur le mérite de ceux qui y ont eu part, il m'est impossible de ne pas parler de la perte que notre armée a éprouvée. A ce sujet il ne peut y avoir qu'un seul et même sentiment dans la chambre, et dans tout le pays. Mais j'espere que les amis

et les parents de ceux qui ont péri si glorieusement, éprouveront quelque consolation en pensant au renom qu'ont acquis ces illustres morts; et en réfléchissant qu'ils ont rendu le service le plus éminent à leur patrie, et que s'ils ont péri ils n'ont pas péri en vain. Ils ont combattu, et ils sont morts pour une cause glorieuse, sous un chef qui est regardé par l'armée avec admiration et enthousiasme, et en remplissant le devoir le plus essentiel pour le succès de la guerre. Comme membres du parlement et comme individus de la nation, Vos Seigneuries observeront qu'il n'y a pas de trait dans la conduite de Lord Wellington plus remarquable que son anxiété, dans toutes les occasions pour épargner autant que possible la vie des hommes qu'il commande. J'ai été plus qu'un autre à même de savoir que ce premier principe de sa conduite était de ne jamais acheter par une bataille ce qu'il pouvait gagner autrement. C'est un grand principe dans toutes les occasions, mais particulierement par rapport à ce pays-ci. Vos Seigneuries ont vu avec quelle persévérance le Lord Wellington a agi selon ce principe dans ses opérations à Torres Vedras. Il disait alors:—"J'ai trouvé l'occasion d'attaquer l'ennemi avec une pleine confiance dans le succès; mais je crois pouvoir parvenir à mes fins sans exposer la vie de mes hommes à un hasard inutile." Dans d'autres occasions, Lord Wellington a agi d'après le même principe. L'accomplissement de l'objet actuel a été, il est vrai, acheté par une grande perte pour l'armée anglaise, mais il faut se rappeler, qu'il fallait éviter avec soin une opération qui aurait éprouvé des lenteurs; et que même ayant en vue la conservation de la vie de ses soldats, aussi bien que le succès final de la guerre, l'attaque de Badajoz de vive force devait être regardée comme une entreprise judicieuse. La perte doit être comparée avec la grandeur de l'objet, et sous ce point de vue on la trouvera, en cette occasion, moindre que dans plusieurs des opérations de l'époque la plus distinguée de notre histoire militaire. Si Vos Seigneuries jettent les yeux sur les opérations du Duc de Marlborough, elles verront qu'au siége de Lille, les armées alliées perdirent 12,000 hommes; au siége de Douai, 8,000; au siége d'Aire, 7,000; et au siége de Toulon, où ils échouerent, 13,000. Le perte, dans une attaque telle que celle de Badajoz, doit nécessairement être considérable, mais quelque regrettable qu'elle soit, elle est, en toute probabilité, moindre qu'elle ne l'eût été dans un siége prolongé.

Avant de finir, il faut que j'appelle l'attention de Vos

Seigneuries sur un autre point. Elles ont sans doute observé, avec la plus grande satisfaction, que les opérations militaires de ce pays-ci ont pris depuis quelques années, une face entierement nouvelle. Je ne dis nullement ceci pour dépriser ses efforts dans d'autres guerres ; mais, tel est aujourd'hui l'état du monde, qu'une nation, pour être indépendante, doit, outre la force et les ressources, combiner avec cette force, l'art et la science. L'opération qui est sous nos yeux ne pouvait manquer de suggérer les remarques que je viens de faire. Dans toute les occasions, les troupes britanniques ont montré en campagne une valeur distinguée et prééminente ; mais dans le cours du siecle dernier, elles n'ont été que peu accoutumées à la science de l'attaque des places fortifiées. Si elles étaient encore défectueuses dans cette espece de guerre, nous n'en serions pas découragés, et nous saurions que l'expérience apprendrait bientôt à nos soldats cette tactique si essentiellement nécessaire ; mais nous avons la satisfaction de voir par les attaques de Ciudad Rodrigo et de Badajoz que si nos troupes sont les meilleures de l'Europe, en campagne, ce qui, je crois, ne nous sera disputé par personne, elles ne sont pas moins formidables dans l'attaque des places fortifiées. La résistance que ces places étaient capables de faire, et qu'elles avaient faite contre d'autres troupes, est bien connue : et il ne l'est pas moins que Ciudad Rodrigo a été pris par l'armée Britannique sous le Lord Wellington, en onze jours, et Badajoz en vingt. Cette circonstance doit causer la plus vive satisfaction à ceux qui croient que la guerre dans la Péninsule présente les plus belles espérances du succès final. Ils doivent sentir la haute importance de cette opération, et même à ceux qui doutent, ou qui pensent différemment, si toutefois il y en a maintenant, elle doit paraître un grand avantage. Ils ne peuvent manquer de voir la force qu'elle offre pour la défense du pays, s'il nous faut jamais combattre sur notre propre sol, dans la discipline et dans l'habileté qui ont été acquises dans le cours de ces opérations, par une telle armée Britannique, sous un pareil commandant. *(Ecoutez ! Ecoutez !)* Je finis en proposant les remercîments de l'assemblée au général, aux officiers, et aux troupes.

Lord Holland.—J'ai toujours reconnu les grands talents et les services de Lord Wellington, et dans cette occasion, je ne puis m'empêcher de déclarer que je m'empresse de concourir aux louanges que le noble secrétaire donne à ce grand capitaine, au mérite duquel j'ai l'honneur de rendre témoignage. Je suis un de ceux qui croient que tout notre espoir de parvenir à chasser l'ennemi de la Péninsule est fondé sur l'habileté et l'activité de Lord Wellington ; et cet espoir est augmenté par l'opération brillante pour laquelle on demande les remercîments de Vos Seigneuries. L'habileté, le jugement et la décision de Lord Wellington n'ont jamais été plus signalés, quant à la na-

ture de l'action et du temps choisi pour l'exécuter. (*Ecoutez, Ecoutez.*) Je regrette vivement, et tout le monde doit déplorer, la perte qui l'a suivie; mais quoique ces pertes soient plus apparentes dans des opérations de cette nature, elles sont rarement plus grandes que celles que l'on éprouve dans des siéges prolongés. Si nous considérons les effets moraux de l'accomplissement de ce grand objet, ils balanceront la perte que nous avons faite, quelque grande qu'elle soit. Je suppose qu'il fût nécessaire ou d'emporter la p'ace, ou de l'abandonner, ou de risquer une bataille avec Soult. Le moment choisi était donc le plus favorable pour l'attaque de l'armée britannique. Quant à l'espoir du succès final, j'ai toujours eu pour principe de ne pas mêler des spéculations politiques de cette espece à des motions de cette nature. Je suivrai actuellement ce systême. Je dirai, cependant, qu'il est clair que les Français, soit qu'ils fussent extrêmement occupés ailleurs, ou pour quelqu'autre cause, n'ont pu faire dans la Péninsule, pour l'accomplissement de leur objet, les efforts qu'ils ont faits dans d'autres parties du monde. C'est là déjà un grand motif d'espérance; et, si le nouveau gouvernement de l'Espagne veut agir avec l'énergie nécessaire pour assurer la discipline et l'obéissance chez eux, et s'il veut adopter la politique d'une parfaite confiance en leurs alliés, et des moyens de conciliation envers l'Amérique, s'ils veulent aussi placer leurs grandes ressources à la disposition d'un militaire aussi distingué que Lord Wellington, l'espoir de sauver la Péninsule peut encore se réaliser. Nous aussi, nous avons peut-être nos préjugés à surmonter, et nos efforts à faire; mais les talents et l'habileté de Lord Wellington, et la valeur éminente et les efforts de l'armée sous ses ordres, ne manqueront pas d'amener la guerre à une conclusion favorable. Je concours de tout mon cœur à la motion.

Les remercîments proposés furent votées à l'unanimité.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Remercîments votés au Lord Wellington.

Le Chancelier de l'Echiquier s'étant levé pour en faire la motion, Lord Milton demanda si les usages de la chambre permettaient des motions de ce genre, avant l'ordre du jour; et l'orateur ayant répondu affirmativement, le chancelier de l'échiquier parla comme il suit: " Ayant eu jus-

qu'ici, de fréquentes occasions de connaître le sentiment de la chambre lorsqu'il s'est présenté des questions semblables à celle-ci, je pense avec l'orateur qu'elle leur accordera toujours une priorité marquée. Ce qui me fait plaisir, c'est de pouvoir assurer le noble Lord (Milton) que d'après ma maniere d'envisager l'affaire qui est sur le tapis, je n'aurai pas besoin d'abuser long-temps des moments de la chambre, prévoyant le consentement unanime de tous ceux qui m'écoutent à la motion que j'aurai l'honneur de proposer en finissant. Dans le court espace des dix-huit derniers mois, j'ai eu si souvent occasion de soumettre à la chambre de pareilles motions, que cette expérience m'autorise à me flatter qu'il n'y aura pas une voix contre la proposition que je vais faire. Nous pouvons différer d'opinion sur la maniere dont en général a été conduite la guerre dans la Péninsule. Nous pouvons n'être pas de même avis sur le résultat probable du dernier ou de tout autre exploit de nos braves soldats; mais il n'est pas possible de différer d'opinion sur l'habile conduite de notre général et la bravoure de nos officiers et de nos troupes, dans les derniers événements où ils se sont ainsi tous signalés. La chambre se rappellera que peu de temps avant le grand exploit dont je parle, Ciudad-Rodrigo avait été pris. Aussitôt Lord Wellington médita la prise de la forteresse dont il est aujourd'hui question de lui témoigner notre reconnaissance. Ce noble et vaillant Lord fit toutes ses dispositions sans quitter son quartier-général, et l'ennemi y a été tellement pris, que ces dispositions si promptes et si secrettes ne lui ont été connues que par des mouvements auxquels le temps ne lui permettait pas de s'opposer, ne pouvant plus rassembler assez de forces pour empêcher l'armée britannique de porter le coup qu'elle allait frapper. Toutes ses dispositions étant faites, Lord Wellington se rendit lui-même à Badajoz, il était à Elvas le 11 de Mars, et Badajoz fut investi le 16. Le 17, il ouvrit la tranchée, et ensuite il poussa les travaux du siége avec une rapidité proportionnée aux efforts des officiers et des soldats de sa brave armée.

Les détails des opérations subséquentes, dont la chambre est en possession, sont de la plume même de ce noble et vaillant général; si j'entreprenais de les rappeler, cela ne pourrait qu'affaiblir l'impression qu'ils doivent produire. Il paraît donc que l'on commença à canoner la ville, de la seconde parallele, le 31 de Mars, et qu'ayant fait le 6 des brèches praticables à deux des bastions de la forteresses,

Lord Wellington donna ordre de se préparer à l'assaut. Ses ordres furent que le général Picton escaladerait le château avec la 3e. division—que le major Wilson avec une partie de la 4e. division attaquerait le ravelin St. Roch, et que l'honorable major-général Colville à la tête de le 4e. division avec la division légere sous le lieutenant-colonel Barnard, monterait aux brêches des bastions. Le Lieutenant-général Leith avec la brigade de gauche de la division sous le major-général Walker devait faire une fausse attaque sur un des ouvrages extérieurs. On ne s'attendait pas à voir réussir cette fausse attaque, mais l'ordre avait été donné de la poursuivre si les circonstances étaient favorables. L'assaut commença donc à dix heures du soir. Jamais la valeur de nos troupes ne fut plus brillante que dans cette occasion *(écoutez!)* Elles avaient à lutter contre un habile général à la tête d'une garnison nombreuse qui n'avait point souffert des accidents ni des privations d'un siége long, qui était en état de résister aux assaillants, et qui était déterminée à user de tous les moyens de résistance. Le conflit dura plus de deux heures, pendant lesquelles il est de la justice de dire qu'il fut aussi glorieux pour les assiégés que pour les assiégeants. Sans doute ceux-ci étaient exposés à d'infiniment plus grands dangers, mais nous devons à l'ennemi de reconnaître qu'il se défendit avec tout le courage et toute la résolution possible, et même de maniere à nous en ressentir vivement. Durant cet affreux conflit sur les brêches, le général Picton parvint à escalader le château, et à s'y établir. Le major Wilson emporta la demi-lune St. Roch. Le major-général Leith poussant en avant la brigade du major-général Walker, changea la fausse attaque et en fit une réelle ; et secondé par le 38e. régiment et le 15e. régiment portugais, il força la barriere d'Olivença, et escalada le bastion St. Vicente. Nos troupes ainsi établies dans le château qui commande tous les ouvrages de la ville, et la 4e division légere s'étant formée de nouveau pour revenir attaquer les brêches, toute résistance de la part de l'ennemi cessa ; et, au point du jour, le lendemain, il se rendit sans condition. En appelant ainsi l'attention de la chambre sur d'aussi beaux faits, il m'est impossible de ne pas l'arrêter également sur la perte qu'a faite notre armée.

La Chambre doit croire que, dans l'attaque d'une forteresse comme celle de Badajoz, la perte a été considérable ; mais elle ne peut ignorer non plus combien il était important qu'il n'y eût aucun temps perdu. Si nous considérons que Soult s'a-

vançait dans le dessein, sans doute, de faire lever le siége, il est aisé de concevoir que, si l'assaut eût été différé pour rendre les brèches plus praticables, nous aurions peut-être essuyé une perte plus grande par le double effort que nous aurions été dans le cas de faire, d'un côté, pour repousser l'armée qui s'avançait, et, de l'autre, pour réduire la forteresse. Je me dispenserai de parler ici d'aucun des officiers qui se sont couverts de gloire dans cette brillante affaire; ils sont en si grand nombre, et la bravoure a été si générale, (comme ne le prouve que trop le chapitre des pertes) que j'essayerais en vain de rendre justice à chacun d'eux, et que si j'en omettais, malgré moi, quelques-uns, j'encourrais le risque d'être accusé de partialité. Ce que je désire, c'est que la Chambre soit bien convaincue de l'importance de cet événement. *(Ecoutez! Ecoutez!)* Quel en sera le résultat? Il est impossible de le prévoir; mais nous avons lieu de croire, qu'en se dirigeant sur Badajoz, les troupes britanniques ont attiré les regards du maréchal Soult, et ont ainsi préparé aux Espagnols les moyens de s'approcher de Séville; on ne peut guere révoquer en doute que ce ne soit à cette circonstance que le général Ballasteros est redevable de l'occasion de marcher sur cette ville, et d'y entrer, vu le triste état de défense où elle a dû nécessairement être abandonnée. Je le répete, il est impossible de présager toutes les suites de cette opération, mais je me sens porté à en tirer les meilleurs augures, et à me livrer à la douce espérance qu'au midi de l'Espagne, elle amenera des événements de la plus haute importance et les plus heureux pour la cause commune. (*Ecoutez! Ecoutez! Ecoutez!*) La nation, j'ose l'espérer, trouvera dans cette glorieuse acquisition et dans l'influence qu'elle aura sur la nature et le résultat de cette terrible lutte, quelque consolation des pertes douloureuses qu'elle a faites. Rien n'étant plus juste que de témoigner la gratitude que nous éprouvons pour ceux qui nous ont procuré d'aussi grands avantages nationaux, je fais la motion, d'abord—« Qu'il soit voté par la Chambre des « remercîments au Général Comte de Wellington pour les « talents et la capacité militaire qu'il a dernierement déployés « au siége de Badajoz, et qui ont arraché cette importante « forteresse à l'ennemi."

La chose mise aux voix par l'Orateur, Lord Milton s'est levé pour assurer la Chambre que la question préalable qu'il avait proposée, ne venait d'aucun désir de s'opposer à ces remercîments.

Le Général Tarleton a pensé que cet exploit faisait beaucoup d'honneur au Lord Wellington et à l'armée britannique, ajoutant qu'il n'y avait dans le monde qu'un général comme lui, qui, dans de pareilles conjonctures, eût seulement pensé à la prise de Badajoz.

Le *Colonel Dillon* a seulement témoigné quelque appré-

hension qu'au midi de l'Espagne, les choses ne se passassent point aussi bien qu'on semblait s'y attendre.

L'Amiral *Sir J. Yorke* n'a pas cru que la motion allât assez loin pour récompenser l'illustre commandant de l'armée en Espagne. La plus haute dignité du pays, a-t-il dit, serait encore trop peu de chose pour de pareils mérites. Pourquoi ce brave général ne serait-il point placé à la tête de tout l'état-major et de toute l'administration militaire du pays ?

Le *Général Matthew* a dit : J'ai rarement occasion de prendre la parole dans cette Chambre avec autant de plaisir que dans celle-ci, me trouvant pour la premiere fois de ma vie et probablement pour la derniere, du même avis que le très-honorable membre qui a fait la motion. (*On rit.*) J'ai aussi de très-humbles actions de grâces à rendre au très-honorable Orateur, de la permission qu'il veut bien m'accorder de parler dans cette occasion ; permission que (par parenthese) je n'ai pu obtenir durant un débat de date récente, très-important, où j'avais grandement à cœur de faire connaître mes sentiments. (*Ecoutes !*) Je le répete, je suis très-heureux d'être du même avis que le très-honorable membre, parce que c'est un devoir bien doux de pouvoir joindre mes faibles louanges aux applaudissements de tout le public. Rien ne peut me faire autant de plaisir que d'avoir à prononcer le panégyrique de tant d'amis et de compatriotes chéris qui ont succombé glorieusement dans cette rencontre. Je pense avec le brave amiral, que la motion ne va pas assez loin. Je ne veux ni compter, ni récapituler les exploits de Lord Wellington ; ils sont connus de sa patrie, ressentis de l'Europe, éclatants dans l'univers, et d'une splendeur qui durera dans tous les siecles. Il suffit de dire que partout où l'honneur et la patrie l'ont appelé, il a vaincu ; et que, comme Melborough, *jamais il n'a été battu !* Lord Wellington n'a point de généraux au-dessus de lui, et peu s'en faut qu'il ne les ait surpassés tous.

Ne serait-il donc pas juste que cet homme éminent, doué de tous les dons de la nature, comblé de toutes les faveurs de la fortune, fût encore élevé aux plus grandes dignités par sa patrie ? Ne le serait-il pas, qu'en le récompensant comme il le mérite, de récompenser ainsi magnifiquement une brave armée dont il est autant le pere et l'ami que le chef, une armée qui adore, idolâtre un général, à qui le pays a tant d'obligations ? Comment acquitter toutes ces dettes, à moins d'élever ce commandant à toutes les dignités ? Je croirais qu'il faut nous conduire envers Lord Wellington, comme nous l'avons fait envers Lord Nelson, avec qui la marine s'était identifiée ; en sorte que l'armée se croirait honorée de tous les honneurs où parviendrait son chef. Une source de plaisir pour moi, c'est d'avoir, il y a environ 20 ans, servi dans le même régiment que Lord Wellington. Depuis ce temps-là, ce noble Lord n'a

remporté aucune victoire où je n'aie pris le plus vif intérêt ; il n'a pas cueilli de laurier que je n'aie été ravi de lui en voir le front orné. Mais, dans le caractere de Lord Wellington, il y a un trait que je ne saurais dérober à la connaissance du public. Quand il quitta le service et se retira dans son pays pour exercer des fonctions civiles, c'est dire une chose à sa gloire, que d'assurer que, bien qu'en politique il ne fût pas de l'avis de la majorité de ses compatriotes, il en était universellement aimé. La franchise de son caractere, la droiture de son cœur, le rendaient recommandable auprès d'eux, auprès de gens d'une simplicité sans étude, et tous ayant des sentiments généreux ; puis quand il résigna ces fonctions civiles, on se souvient que pour récompense de ses services, il n'emporta point de places purement lucratives; qu'on ne lui accorda pas £15000 de revenu sans fonctions; qu'il n'obtint point de places abolies possédées par d'autres, ou rétablies pour qu'il en fût revêtu. On se souvient qu'il ne lui arriva rien de pareil; mais je connais un Secrétaire d'état qui n'a pas eu les mêmes scrupules :—un Secrétaire qui.

Ici M. *R. Ward* rappela l'honorable général à l'ordre, soutenant qu'attaquer un des membres, c'était s'écarter de la motion dont s'occupait la Chambre.

Le général Mathew convint qu'il s'était en effet un peu écarté de l'ordre. Ce que j'ai de plus à dire, ajouta-t-il, et la raison pour laqu'elle j'ai pris la parole, c'est, qu'à mon avis, la motion ne va pas assez loin, pensant à cet égard comme le brave amiral qui vient d'opiner.

Mr. Whitshed Keene parla pour la motion qui fut mise aux voix et passa à l'unanimité.

La chambre vota ensuite des remercîments au lieutenant-général Picton, au major-général Walker, au major-général Kempt, au major-général Leith, au major-général Colville et aux autres officiers servant sous Lord Wellington à la prise de Badajoz ; ainsi qu'aux officiers appartenant aux ingénieurs royaux et à l'artillerie portugaise;—comme aussi aux officiers et soldats des corps britanniques et portugais.

VARIÉTÉS POLITIQUES, &c.

Désertion des Troupes Françaises en Espagne.

Nous avons souvent eu occasion de parler des nombreuses désertions des troupes françaises, en Espagne, comme d'une circonstance qui, en épuisant continuellement leur force réelle, finirait par être la principale cause que leur entreprise contre ce malheureux pays, échouerait. Les éléments dont cette armée est composée la rendaient plus susceptible que toute autre armée de cette chance; et si ce n'avait été la haine mortelle que les habitants avaient vouée à leurs envahisseurs, haine qui dans presque tous les cas, les portait à sacrifier à leur fureur tout ce qui avait l'uniforme français, la désertion aurait depuis long-temps paralysé tous les efforts de l'ennemi, si toutefois elle ne l'avait pas obligé à évacuer totalement la Péninsule. On peut se former une idée du point auquel la désertion a régné parmi les Français, et de ce qu'elle aurait été sans l'obstacle dont il vient d'être fait mention, par le calcul suivant que nous tirons de la Chronique de Gibraltar du 7 de Mars. C'est un état officiel de l'arrivée et de la distribution des recrues étrangeres, au dépôt de Gibraltar, depuis le 14 Juin 1810, jusqu'au 24 Décembre 1811.—savoir:

80 officiers, 275 sergents, 382 caporaux, 4267 simples soldats, en tout 4954, qui ont été repartis de la maniere suivante:

Infanterie légere d'York.......	628 hommes.
Légion germanique du Roi.....	1140
Régiment de Brunswick........	207
Le 60eme régiment............	595
Le régiment de Vatteville......	200
Les chasseurs corses...........	309
Le régiment de Meurón.........	120
Les chasseurs britanniques......	208
Le régiment de Dillon.........	543
Pour l'expédition de Malaga...	496
Envoyé en Angleterre.........	22
En Espagne..................	2
Morts.......................	56
Redésertés..................	28
Transférés..................	8
Restants au depôt.............	398
Total.	4954 hommes.
Total de ceux qui sont venus dans la Baie et qui n'ont pas débarqué, à la connaissance de l'officier commandant du depôt...............	3412
	8366

(Signé) L. Macnevin, capitaine, commandant les recrues étrangeres.

Article officiel tiré de la Gazette de la Régence d'Espagne.

Cadix, le 2 d'Avril.

Lettre circulaire du Ministre de l'Intérieur aux Prélats, Conseils supérieurs, Juntes, &c. des Provinces.

Parmi les soins qui occupent aujourd'hui l'attention du gouvernement suprême, les moyens de remédier à la disette qui affecte une grande partie de la Péninsule, occupent la premiere place. La lutte dans laquelle la nation est engagée, et que depuis quatre ans elle a soutenue avec tant de gloire, a causé naturellement cette destruction de l'agriculture et du commerce intérieur qu'éprouverent, dans tous les temps, les pays qui furent destinés à être le théâtre de la guerre, et que la férocité et l'esprit de dévastation qui caractérise notre ennemi, a énormément augmentée. Outre ces circonstances funestes et ces maux affreux, la modicité de la derniere récolte, l'aversion du laboureur à cultiver la terre dans les provinces occupées par l'ennemi, persuadé qu'il est, qu'il ne semerait et ne recueillerait que pour ses oppresseurs; et enfin, le systême adopté par l'ennemi, afin d'assurer la subsistance de ses troupes, en formant des magasins immenses dans les provinces de l'intérieur, regardées avec raison comme le grenier du royaume, sont parvenues à engendrer la faim et la misere, ainsi qu'on peut le voir par le prix exhorbitant auquel le grain a monté, et nous donnent des raisons de craindre de plus grands maux encore dans les mois qui précéderont la récolte prochaine.

" Le gouvernement ne peut envisager cette triste perspective sans éprouver le plus profond chagrin: mais, au milieu des maux d'une guerre inévitable, d'une guerre jurée par la nation entiere, et pour laquelle toutes les ressources sont insuffisantes pour l'équipement indispensable et l'entretien des soldats, il ne peut renoncer au désir qu'il éprouve de pourvoir au soulagement des classes travaillantes, et de fournir des secours proportionnés à la disette que ressentent les diverses provinces.

(Ici la Régence promet d'employer tous ses efforts pour soulager la misere publique, fait un appel aux prélats &c. afin de les engager à déterminer les fermiers et les paysans à semer les graines que la saison comporte, et ajoute :)

" L'aversion des paysans à semer et cultiver les champs, de crainte que l'ennemi ne jouisse du fruit de leurs travaux, doit être combattue efficacement. Il faut que le laboureur soit bien convaincu que la semence qu'il confie à la terre, reste libre et à l'abri de la rapacité française, et que dans le même

temps les efforts d'un gouvernement résolu à s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de se soumettre à l'ennemi barbare qui nous attaque; la constance héroïque du peuple espagnol, les secours abondants que ne cesse de nous prodiguer notre alliée, la généreuse nation britannique; la guerre dont Buonaparté est menacé dans le Nord, et par dessus tout la divine Providence dont la cause est la nôtre, et qui nous a donné des preuves si nombreuses et si marquées de sa protection, même au milieu de nos plus grands malheurs;—peuvent aisément, et peut-être même plus tôt qu'on ne s'y attend, amener un tel changement dans l'état des affaires, qu'à l'époque de la récolte des graines qui seraient semées ce printemps, l'ennemi pourrait bien ne pas être à même d'en jouir."

(La Régence conclut en invitant les prélats et les pasteurs à tâcher de persuader aux propriétaires et aux riches d'acheter des provisions et de former des établissements de charité.)

Lisbonne, 11 *Avril.*

Nous apprenons que Soult arriva à Llerena, la veille de la prise de Badajoz dans la soirée. Llerena est située au pied de la Sierra Morena.

Nous avons vu une proclamation de ce maréchal furibond, datée de Xérès de la Frontera, le 3 de Mars, adressée aux habitants de l'Andalousie et de l'Estremadoure; la production la plus sanguinaire que l'on ait encore vue, qui non-seulement prouve la dépravation de son cœur, mais encore le peu d'obéissance et de respect que, de son propre aveu, les Andalous ont toujours eu pour les ordres de ce vil satrape. Soult, voyant arriver l'époque de ses malheurs et la fin de son regne, a voulu démontrer par un acte public sa perversité, afin qu'il ne pût pas rester parmi nous et notre postérité le moindre doute sur son jugement et sur sa personne. Dans cette proclamation, après avoir couvert d'injures tous les généraux espagnols qui sont ou morts ou ne sont plus aujourd'hui en Espagne, et entr'autres les Romana et les Palafox, dont les noms seront honorablement transmis à la postérité la plus reculée, il ajoute:

"Espagnols de l'Andalousie et de l'Estremadoure, vous désirez la paix et la tranquillité, sachez qu'il dépe d de vous d'obtenir l'une et l'autre. Ne prenez aucune part à une résistance qui ne peut produire que des conséquences funestes pour vous. Gardez vos enfants avec vous pour cultiver vos champs. C'est la marche que la raison vous indique. Repoussez avec indignation et même par la force, les propositions des chefs de l'insurrection. L'honneur et la justice sont de votre côté; l'opprobre et la trahison sont du côté de vos adversaires. L'armée impériale soutiendra vos droits et les fera respecter. Mais si, sourds à ces exhortations, vous continuez à suivre avec opi-

niâtreté un système sauvage et destructeur, vous attirerez sur vos personnes et vos propriétés les punitions les plus sévères et toutes les horreurs de la guerre."

Le décret consiste en 15 articles, tous dignes d'un tel législateur. Par l'un de ces articles, tout prisonnier espagnol qui s'échappera, sera fusillé sur-le-champ s'il est repris; et par le 14eme il est décrété que les juges de districts qui permettront à des habitants qui auront été mis en déroute ou dispersés, et qui seront rentrés chez eux, d'en sortir pour joindre de nouveau les insurgents, seront imposés à une double contribution, jusqu'à ce que les dispersés ne soient retournés paisiblement chez eux.

Heureusement qu'il est né un Mina pour répondre à Soult; c'est lui qui comprend le mieux l'affaire, et qui sait rendre décret pour décret.

Grande Trahison découverte à Paris.

On a découvert dernierement à Paris un complot entre la légation Russe, et quelques commis du département de la guerre, qui communiquaient des notes à l'ambassadeur. Quatre de ces commis ont été mis en jugement; l'un deux a été puni de la peine capitale; et un autre, nommé Saget, a été condamné à 600 francs d'amende, et exposé au carcan pendant une heure.

Des lettres de France annoncent comme une chose certaine que le ministre américain à Paris, M. Joel Barlow, l'Anacréon de la Guillotine, ne réussissait en aucune maniere dans sa mission, qu'il avait même demandé ses passeports, et qu'il se préparait à quitter Paris. Buonaparté ne voulait entendre à aucune restitution quelconque aux sujets des Etats-Unis; il témoignait le plus souverain mépris pour les Américains, et il ne cessait de dire toutes les fois qu'on lui parlait des Etats-Unis, et du penchant du président Maddison à favoriser le parti français aux dépens du parti anglais: *C'est la guerre qu'il me faut à moi; rien ne peut me satisfaire que la guerre.*

Grande Colere de Buonaparté à St. Germain.

On lit dans les derniers papiers français que Buonaparté était allé visiter l'école militaire établie à St. Germain pour la cavalerie, et qu'il avait été si satisfait des progrès des jeunes éleves, qu'il avait distribué des brevets de sous-lieutenants à plusieurs d'entr'eux, qu'il avait fait partir aussitôt pour la grande armée d'Allemagne. Des lettres particulieres rappor-

tent le fait d'une maniere tout-à-fait différente. Les éleves ayant renversé le buste de Napoléon qui était dans le manége, et l'ayant traîné dans la boue et dans le fumier, Buonaparté se porta sur-le-champ à St. Germain et ayant fait venir les professeurs devant lui, il leur adressa toute sorte d'injures, et les envoya en prison; après quoi ayant fait venir devant lui les éleves qui avaient pris part à la démolition de son auguste effigie et aux outrages qu'on lui avait fait subir, il les fit partir à l'instant, sous escorte militaire, pour servir comme soldats à la grande Armée d'Allemagne.

Nouveau Voyageur dans l'Intérieur de l'Afrique, assassiné.

Le jeune Allemand du nom de Rontgen, qui partit d'Angleterre il y a environ un an pour aller visiter l'intérieur de l'Afrique et y faire des découvertes, a été malheureusement mis à mort par les Arabes, lorsqu'il n'était encore qu'à peu de distance de Mogadore, où il avait passé quelque temps pour se perfectionner dans l'arabe. C'était un jeune homme qui promettait beaucoup, et un enthousiaste pour l'objet qui a occasionné sa mort. On le regardait, avant qu'il se mît en route pour l'intérieur de l'Afrique, comme l'Européen qui eût jamais le mieux connu et parlé l'arabe. Il avait conçu dès sa plus tendre jeunesse le projet d'aller explorer l'Afrique, et il avait renoncé à ses affaires, quitté ses parents et vendu toutes ses propriétés, pour exécuter son projet favori. Son pere était fort connu en Europe par son habileté en mécanique et ses beaux ouvrages en ébénisterie; il avait un fort bel établissement à Paris avant la révolution, et il y avait réalisé une grande fortune que la révolution lui avait presque toute enlevée. Les Rontgen étaient des environs de Coblentz.

Course de Chevaux à Buenos-Ayres.

Extrait d'une Lettre de M. George Hilton, *à Buenos-Ayres, à sa Mere dans le Lancashire.*

J'ai à vous informer d'une course à cheval que je viens de faire, et qui n'avait jamais été égalée dans cette partie du monde.

M. Wanklyn de Manchester, paria 200 onces d'or, (900 livres sterling) qu'il y avait à Buenos-Ayres un Anglais, voulant parler de moi, qui pourrait faire à cheval 10 lieues d'Espagne (un peu plus de 30 milles) dans une heure, en montant

autant de chevaux qu'il jugerait convenable. Les Espagnols regardant la chose comme impossible, il fut fait des paris contre, mais on ne paria que 5000 piastres. Il me fut accordé d'essayer la chose autant de fois que je le voudrais dans l'espace de 18 jours, et que si je le faisais dans l'intervalle une fois, le pari serait gagné. A la premiere tentative j'excédai de 5 minutes le temps prescrit; mais je réussis à la seconde, ayant parcouru la distance en une heure moins 28 secondes. Il s'était assemblé au moins 12000 personnes pour être spectateurs de cet exploit équestre. Je ne pariai pas un sol pour mon compte, et je n'aurais pas même entrepris cette course si ce n'avait été pour l'honneur de mon pays.

Fond patriotique du Café de Lloyd.

Il a été tenu le 30 Avril au Café de Lloyd une assemblée des souscripteurs au fond patriotique, destiné à récompenser les soldats et marins britanniques qui se distinguent, ceux qui sont blessés, et les veuves et les orphelins de ceux qui sont tués, afin de prendre en considération l'état actuel des fonds entre les mains des directeurs. Il paraît par le rapport qui a été fait, qu'au 1er du mois de Mars dernier le montant des souscriptions et de l'intérêt des fonds publics dans lesquels on les avait converties, s'était élevé depuis l'origine de l'établissement à 492,000 liv. sterling, sur quoi il en avait été employé £411,000; conséquemment il en restrait £81,000 de disponibles. M. Marryat le président du comité, proposa que l'on appliquât la somme de 5000 liv. sterling au secours des veuves et des orphelins de ceux qui avaient péri, et aux officiers et soldats qui avaient été blessés à l'assaut et à la prise de Badajoz. M. l'Alderman Rowcroft, après avoir fait un discours très-animé sur la bravoure déployée par l'armée anglaise en cette occasion, fit porter cette somme à 10,000 liv. sterling.

Hostilités entre la Suede et la France.

Des lettres de Carlscrona du 19 Avril annoncent que, la Suede et la France, étaient allées déjà si loin l'une contre l'autre que l'on se prenait réciproquement les navires marchands des deux nations lorsque l'occasion s'en présentait. La frégate suédoise le Chapman, cap. Flent, avait pris du 9 au 16 et conduit à Carlscrona six corsaires français.

Nouvelles Facilités pour le Commerce.

Il paraît, par des avis de Paris, que le gouvernement français est dans l'intention de mettre fin à la nécessité des licences

ordinaires pour faire le commerce et d'ouvrir tous les ports depuis St. Malo jusqu'à Anvers. On ne sait si l'on doit attribuer cet arrangement projetté aux abus bien connus qui ont lieu relativement aux licences en France, ou au besoin que Buonaparté a d'encourager le commerce, afin de retirer quelque revenu de ses douanes qui, depuis long-temps, ne lui rapportent pas de quoi payer les fraix de leur administration ; mais il est certain que, si la mesure annoncée se réalise, ce sera un grand obstacle de levé, la difficulté d'obtenir des licences de l'autre côté de la Manche rendant presque inutiles celles que le Bureau du Commerce accorde ici

La Suede.

Il est arrivé une malle d'Anholt avec des nouvelles de Gothenbourg du 25 d'Avril. On a reçu par cette malle le discours que le Roi de Suede a prononcé le 20, à l'ouverture de la Diete d'Orebro. Le langage que S. M. y emploie est rempli de fermeté et de dignité. Il y regne d'un bout à l'autre un esprit d indépendance qui semble promettre que l'influence de Buonaparté et que celle du parti français à Stockholm, ont cessé de se faire sentir dans les conseils du Gouvernement Suédois. En faisant allusion aux circonstances dans lesquelles la Diete a été assemblée, S. M. déclare " qu'il l'a convoquée dans un moment où les grands et importants événements qui ont lieu hors de la Suede semblent menacer l'Europe de nouveaux malheurs ; mais qu'étant préservée par sa situation de l'obligation forcée d'obéir à une puissance étrangere, obligation qui peut-être ne s'accorderait pas avec ses propres intérêts, il a tout à espérer de l'unité, de la valeur et de la fermeté, et tout à perdre si elle se laisse aller aux divisions intestines et à des frayeurs imprudentes." Ce qui ne nous paraît pas moins important que ce langage ferme et indépendant du Roi, est de voir le Prince de la Couronne (Bernadotte), concourir aux sentiments patriotiques du Roi. Le Discours de S. M. semble une espece de défi fait à la France ; et Bernadotte dans son discours n'hésite pas à rappeler avec énergie à la Diete l'obligation sacrée où elle est de garantir le royaume d'un joug étranger. Dans le fait, si les autres nouvelles de la Suede sont exactes, on peut regarder ce royaume comme déjà en état de guerre avec la France. Six corsaires français ont été pris et conduits à Carlsham par des croiseurs Suédois; il a été envoyé des ordres pour qu'on donnât toute espece de secours aux bâtiments anglais qui seraient en détresse ; enfin la flotte Suédois toute entiere va être sur-le-champ mise en commission. On attend à tout moment une Déclaration formelle de

la part du Gouvernement Suédois ; indépendamment de quoi, il paraît probable qu'il y aura avant peu un traité d'alliance conclu entre les Cours de Londres, de Stockholm et de St. Pétersbourg.

Complot Découvert contre l'Empereur Alexandre.

Extrait d'une Lettre de St. Pétersbourg, du 7 d'Avril.

On vient de découvrir ici une correspondance criminelle ; un des principaux auteurs du complot était un M. Spiranski, secrétaire particulier de la famille Royale, qui avait connaissance de tous les secrets de l'Etat. Quelques personnes disent que le projet était d'ôter la vie à l'Empereur, mais il n'y en a aucune preuve quelconque.

Magnetzki, qui a toujours été un partisan très-chaud des intérêts de la France, et l'ami particulier de Spiranski était concerné avec celui-ci dans la correspondance qui a été découverte. Spiranski, Magnetzki et plusieurs autres personnes ont en conséquence été envoyés en Sibérie.

Nous recevons journellement des preuves des bonnes dispositions de ce gouvernement-ci envers celui de la Grande-Bretagne. Le lendemain du jour où la découverte ci-dessus mentionnée fut faite, les ordres furent donnés pour faire revenir de Moscow à Pétersbourg tous les officiers britanniques qui avaient été renvoyés du service au commencement de la guerre actuelle. Ils seront réintegrés dans leurs anciennes places aussitôt qu'ils reviendront.

L'armée Russe va être renforcée sur-le-champ. Le gouvernement a ordonné à cet effet sur toute la population du pays une nouvelle levée de deux hommes sur cinq cents ce qui procurera une augmentation considérable à l'armée.

Autre Version.

Nous avons reçu par la malle d'Anholt du 26, des lettres de la capitale de Russie du 8. Un Sieur Spiranski, Secrétaire du conseil secret de l'Empereur, a été découvert dans un complot tendant à déposer Alexandre. Il était secondé dans son projet par Magnetski, un des ministres, et par un Français. Leur correspondance ayant été découverte, il en fut donné avis au Czar, qui envoya aussitôt chercher ce Spiranski, qu'il avait comblé de faveurs, et qu'il avait lui-même fait ce qu'il était. Après l'entrevue, on prépara une voiture, et tous les

trois, escortés par une garde compétente, furent envoyés vers la Sibérie. Spiranski est un homme d'une origine obscure. Il s'était marié avec une Anglaise, qui mourut il y a quelques années ; il était secrétaire particulier de l'Empereur lorsqu'il n'était encore que Grand Duc. L'obscurité de sa naissance et la grande fortune qu'il avait faite, l'avaient rendu un objet de jalousie et d'envie pour toute l'ancienne noblesse héréditaire du pays.

La nouvelle levée ordonnée pour recruter l'armée russe, suivant l'ancienne coutume, en prélevant 2 hommes sur 500, renforcera l'armée de 85000 hommes.

Les nouvelles de Konigsberg annoncent qu'on y faisait des préparatifs pour la réception d'un corps considérable de troupes françaises.

Réponses de Buonaparté à diverses Députations des Départements qui sont venues le complimenter au commencement d'Avril.

A la Députation du Cantal.

Le Roi de Rome sera digne par son amour pour vos enfants, de porter ce premier sceptre du monde. Les sentiments que vous m'exprimez me sont très-agréables.

A la Députation du Cher.

Je connois les besoins de votre province. Ce que vous désirez sera fait. Ni moi, ni mes descendants, ne serons jamais dans le cas d'éprouver votre patriotisme dans des circonstances pareilles à celles de Charles VII. Des dissensions civiles faisaient à cette époque le malheur de la France. Divisée en plusieurs états, elle fut déchirée par des armées étrangeres. De pareilles circonstances ne sauraient plus revenir. Nous sommes un seul peuple ; nous avons une seule loi et un seul trône. Loin de recevoir la loi, nous la donnerons à cette nation qui, habile à profiter de nos divisions, a fait tant de mal aux générations qui nous ont précédés. J'agrée vos sentiments.

A la Députation de l'Eure.

Les privations qu'éprouvent nos peuples cette année m'affligent sensiblement ; je leur sais gré du bon esprit et du zele qu'ils montrent. La récolte prochaine sera abondante. Je vois avec satisfaction la fermeté que les citoyens montrent. Il faut maintenir la libre circulation du commerce intérieur : les abondants secours que les propriétaires fournissent doivent être continués. L'océan sera libre, et après les grands événements qui se sont passés depuis dix ans, la France est placee dans une position à n'avoir dans l'avenir que des sujets de

bonheur. Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez.

A la Députation des Deux Sevres.

La tranquillité et l'ordre qui regnent dans vos contrées me sont extrêmement agréables. Il ne faut se souvenir du passé que pour se retracer les maux qu'entraîne l'esprit de sédition. Rien ne peut compenser pour une nation les calamités attachées aux révolutions et aux guerres civiles. J'éprouve une véritable satisfaction de penser qu'aucune nation de l'Europe n'en est plus éloignée que nous. J'agrée les sentiments que vous m'exprimez.

A la Députation de l'Allier.

Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez au nom du collége électoral du département de l'Allier. Mes peuples me verront toujours prêt à tout entreprendre pour consolider, sur des bases immuables, les destinées de cet empire, et faire triompher la France de la haine de l'Angleterre. J'ai la confiance qu'aucun sacrifice ne paraîtra pénible aux Français, lorsque je les jugerai nécessaires pour l'accomplissement de ces grands desseins.

A la Députation d'Indre et Loire.

La vallée de la Loire, quoique l'une des plus belles de l'Empire, souffre de la médiocrité de la récolte. Neuf années d'abondance succedent en France à une année médiocre. Mes peuples ne sauraient mieux me prouver l'amour qu'ils ont pour ma personne, qu'en montrant le calme et la résignation que veulent les circonstances. J'agrée vos sentiments.

A la Députation de Loir-et-Cher.

Les sentiments que m'expriment mes peuples, dans les différentes circonstances où ils sont appelés près de moi, sont chers et nécessaires à mon cœur. Le gouvernement du plus grand empire du monde, comporte avec lui des soucis que l'amour des Français peut seul effacer. J'agrée vos sentiments.

A la Députation de l'Aime.

J'ai fait creuser le canal de Saint-Quentin. Que lors de la prochaine réunion de votre collége, vos députés m'apprennent que la Somme est navigable dans tout son cours, et que les immenses marais qui infectent ses bords, ont disparu. Le droit de propriété ne peut jamais être contraire au grand intérêt de la salubrité publique. J'agrée les sentiments que vous m'exprimez.

A la Députation de l'Aveiron.

Je vous remercie de vos souhaits. J'espère vivre assez pour me voir un successeur animé de mon esprit et héritier de mon amour pour la gloire et le bonheur de la France.

A la Députation de la Creuse.

C'est toujours à la propriété qu'en veulent les ennemis de l'ordre public. Le trône garantit toutes les propriétés, luimême est fondé sur le respect des lois.

ADRESSE DE LA CITÉ DE LONDRES.

Dans une Séance générale du Comité des loyaux et indépendants Citoyens de la Cité de Londres, tenue le 18 Avril 1812, à London-Tavern, l'Alderman CHRISTOPHER SMITH étant Président, il a été résolu unanimement que l'Adresse suivante serait présentée à Son Altesse Royale le Prince Régent.

A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE RÉGENT :

Avec le bon plaisir de Votre Altesse Royale,

Nous, sujets loyaux et fideles de Sa Majesté, soussignés, citoyens de la cité de Londres, demandons la permission de nous présenter à Votre Altesse Royale avec les plus fortes assurances d'attachement à votre personne, et de notre résolution de soutenir votre gouvernement avec zele, constance et fermeté.

Ainsi que Votre Altesse Royale, profondément affligés de la malheureuse indisposition de notre vénérable et bien-aimé Souverain, nous saisissons avec empressement cette occasion de présenter à Votre Altesse Royale les sentiments de la vive reconnaissance que nous éprouvons au fond de nos cœurs, des grands bienfaits dont nous avons joui pendant le long et glorieux regne de votre royal pere, et surtout des preuves fréquentes et non équivoques qu'il a données, dans des circonstances très-difficiles, de son respect sacré pour les lois fondamentales de la constitution qui a placé votre illustre famille sur le trône de ces royaumes.

Nous félicitons très-cordialement Votre Altesse Royale des brillants succès qu'ont obtenus les armes de Sa Majesté dans toutes les parties du globe, sur mer et sur terre, durant le court espace de Votre Régence : succès non moins avantageux dans leurs effets actuels que dans leurs suites les plus éloignées, puisque par-là nous pouvons concevoir l'espérance que les officiers et les troupes de Sa Majesté continuant

à montrer la même habileté et la même bravoure, et les ministres de Votre Altesse Royale usant toujours dans vos conseils de la même sagesse et de la même vigueur, vous pourrez enfin amener la lutte acharnée où nous sommes engagés, à une issue honorable.

En même temps nous réfléchissons avec orgueil aux mesures prises par Votre Altesse Royale pour maintenir le caractère national et la fidélité de la nation envers les alliés de Sa Majesté, pour persévérer dans l'entreprise glorieuse de l'indépendance de la Péninsule, cause commune à tous ceux qui savent apprécier le bienfait de la liberté nationale et en jouir, pour soutenir le crédit commercial de la nation, et pour la prospérité et le bonheur du pays ; puis, tout en déplorant les embarras causés par les difficultés qu'éprouvent le commerce et les manufactures, mais produits et par la nature de la lutte où nous sommes et en partie par la cherté des grains, nous ne pouvons point ne pas manifester notre indignation des tentatives qui ont été faites pour indisposer le peuple contre le gouvernement, à cause d'événements qui ont évidemment si peu dépendu de lui.

Par notre expérience du passé, nous sommes portés à féliciter le pays de l'espérance bien fondée que nous avons, que la liberté civile et religieuse de la nation, telle qu'elle fut enfin réglée et fermement établie à l'époque mémorable de la révolution, ainsi que la prépondérance protestante à laquelle, après la Providence, nous devons les précieux bienfaits dont il nous a été donné de jouir, seront inviolablement maintenues.

Espérant de la bonté du Tout Puissant que nous continuerons à jouir de ces faveurs, nous lui adressons de ferventes prieres pour que Votre Altesse Royale soit long-temps conservée à la nation, en santé, prospérité et félicité.

Résolu à l'unanimité que cette adresse sera déposée à London Tavern, Bishopgate-street, et au café de Londres, Ludgate-hill, pour y recevoir les signatures de la bourgeoisie de la cité.

Résolu unanimement que ces résolutions et cette adresse, signées par le président, seront insérées dans les papiers publics du soir et du matin.

Résolu unanimement que des remercîments seront faits par l'assemblée au président.

(Signé) Christopher Smith, président.
Richard Clarke, secrétaire.

AUTRE ADRESSE.

Le Conseil de la Commune de Londres a présenté, le 27 de ce mois, au Prince Régent, une autre Adresse, rédigée par les membres les plus démagogues qui menent ce Conseil. On semblé y insérer toutes les déclamations dont sont remplis les journaux les plus violents de l'opposition, depuis l'avénement du Prince Régent au pouvoir.

En voici quelques passages.

.... Quatorze mois se sont écoulés depuis que Votre Altesse Royale parvint à la Régence de ces Royaumes ; et alors nous sentîmes qu'il était de notre devoir de lui remettre sous les yeux les abus qui avaient pris racine dans différents départements du gouvernement et dont nous pensions que la réforme et la suppression étaient essentielles à la prospérité et au salut de l'empire ; maintenant nous nous présentons derechef devant Votre Altesse Royale pour lui témoigner sans déguisement notre douleur de voir que pendant tout cet espace de temps, il n'a été pris par ses ministres aucune mesure efficace, capable de satisfaire les vœux et les besoins du peuple ; de voir au contraire que les mêmes abus et les mêmes faux principes de gouvernement continuent avec la même opiniâtreté et sont même plus forts ; qu'ainsi à l'injure se joint l'affront, et qu'ainsi l'on tarit la source de l'énergie publique au milieu d'une nation libre. Nous n'avons pas cessé d'être témoins des mêmes malversations dans l'emploi des deniers publics ; du même système d'illusion quant au numéraire en circulation et aux finances du pays ; du même système arbitraire et vexatoire dans l'assiette et la perception des taxes, dont il résulte que l'industrie est entravée et que la liberté est violée ; du même systéme, d'appeler des troupes étrangeres dans le cœur du royaume ; du même système de persécuter la presse, d'où il s'ensuit que l'avantage d'une libre discussion des intérêts nationaux est perdu pour le prince et pour le peuple, et finalement du même système de restrictions coercives dans la liberté du commerce, pour le quel nombre de nos négociants et manufacturiers ont été ruinés, et nombres de nos florissants districts ont été réduits à la mendicité...
.... Nous supplions donc Votre Altesse Royale de vouloir bien renvoyer de ses conseils des ministres qui ont si bien prouvé qu'ils ne méritaient pas la confiance de votre peuple, d'appeler à l'administration du gouvernement des hommes réputés dans le public, etc.......

Son Altesse Royale fit à cette pétition saugrenue la réponse pleine de dignité qui suit :

Je serai toujours porté à écouter avec attention les pétitions des sujets de Sa Majesté quels qu'ils soient. Pour le redresse-

ment des griefs qu'ils peuvent raisonnablement former, j'ai la confiance la plus entiere dans la sagesse du Parlement le grand conseil de la nation. Etant fermement dans l'opinion qu'un changement total dans le gouvernement intérieur et la politique extérieure, object direct de votre pétition, ne servirait qu'à augmenter les dangers contre lesquels nous avons à lutter, ce serait me manquer à moi-même et aux grands intérêts qui me sont confiés, si je ne persévérais résolument dans les efforts qui me paraissent les plus propres à soutenir les justes droits de la nation au dehors, et conserver intacte la constitution au dedans. Ces efforts ne peuvent être couronnés de succès à moins d'être secondés par le zele et la loyauté du peuple de Sa Majesté, dans lesquels je ne cesserai de placer la plus extrême confiance."

Il est arrivé un second et un troisieme parlementaire de France. Le gouvernement de Sa Majesté garde le plus profond secret sur la nature de cette correspondance, qui a déjà produit une hausse de 2 pour 100 sur les effets publics. Des personnes et des lettres arrivées de France, ces jours derniers, ont pourtant jeté quelques lueurs, vraies ou fausses, sur l'objet de ces dépêches. Voici ce qu'on disait à Paris à la fin d'Avril:

"Le bruit s'était répandu dans cette capitale, que l'Empereur Alexandre, effrayé des immenses préparatifs de la France, avait sollicité Buonaparté de faire un nouvel effort pour procurer au monde une paix générale, lui promettant que si ses efforts échouaient, il accéderait à toutes ses demandes, pour mettre complettement à exécution le système continental*. On ajoutait que la suspension de la marche des troupes françaises en Allemagne, après avoir reçu ordre de s'avancer jusqu'aux frontieres de Russie, avait été causée par cette ouverture, et que l'on avait ensuite passé plusieurs semaines à arranger les conditions à proposer au gouvernement anglais au nom des deux puissances."

Voici maintenant ce que porte une lettre de Paris, du 27.

"Je n'ai négligé aucune occasion, lorsqu'il s'en est présenté de sûres, pour vous informer de l'état des affaires de ce pays-ci. Vous pouvez être certain du fait que l'Empereur est aujourd'hui le premier à désirer vivement le renouvellement du commerce, et cela n'est pas étonnant: l'état des finances ne lui permet plus de s'en passer. Les ouvertures que l'on vient de faire au gouvernement anglais, ont causé une joie universelle

---

* Dont Buonaparté est aujourd'hui le premier à s'écarter par les licences qu'il accorde à ses sujets, tout en interdisant le commerce aux sujets des autres. Bonne mystification pour les gens du Nord!!!

parmi nous. Puissent-elles trouver chez vous un sentiment qui y corresponde ! Si jamais l'Empereur Napoléon a été sincere dans ses propositions de paix, c'est dans la conjoncture actuelle. Je tiens de bonne source, qu'il a été envoyé un courier à Londres, 48 heures après l'arrivée des dernieres dépêches de Pétersbourg, qui, je puis vous en assurer en toute confiance, sont relatives à l'ajustement des différends avec la Russie, quelque chose qu'on puisse vous dire contre. Soyez assuré également qu'il est convenu que les ports de la Russie seront fermés à l'Angleterre, mais sans doute vous saurez tout ceci avant et mieux que moi. Cette circonstance ne doit-elle pas accélérer la paix plutôt que de la retarder ?*

Le gouvernement britannique doit sans doute avoir été informé qu'il y avait quelque arrangement conclu entre la France et la Russie ; l'on a pu en juger dans le cours de la semaine derniere, par un ordre du Bureau du Commerce, qui fixe, pendant la saison prochaine, le port de Matwick ou la baie de Hano, *en Suede*, pour l'entrepôt de tout le commerce d'Angleterre avec la Russie. Cet ordre ayant été rendu postérieurement à l'ouverture de la correspondance actuelle avec la France, il nous paraît évident que les ministres n'ont pas le moindre espoir que des négociations entamées sous des auspices aussi méprisables, l'insolence d'une part, et la pusillanimité de l'autre, puissent avoir d'heureux résultats.

Ainsi Buonaparté peut marcher à Pétersbourg ; il n'y trouvera ni sucres ni mousselines britanniques. Telle est la confiance que l'on a en M. de Romanzoff, que tous les bâtiments expédiés jusqu'à ce jour pour la Baltique, sont partis sur leur lest ; et pourtant aux prix actuels des denrées coloniales à Londres, il y a un capital et demi à gagner, contre un capital seulement à perdre, en en envoyant à Riga. Il ne nous paraîtrait aucunement étonnant de voir cette année l'Empereur Alexandre forcé de marcher de nouveau sur Stockholm, s'y faire battre par Bernadotte, et Buonaparté marcher de la Pologne au pillage de Constantinople, préalablement à celui de Petersbourg. La Péninsule lui manquant, il faut qu'il remplisse ses coffres aux dépens de quelqu'un ; ce que nous expliquerons plus au long dans un prochain numéro.

La guerre d'Espagne, l'invasion injuste et barbare de l'Espagne, la haine qu'elle a suscitée contre lui en France, le discrédit qu'elle a jeté sur ses armées, le renom qu'elle a donné aux armées anglaises, voilà ce qui tue Buonaparte, voilà ce qui le détermine peut-être aujourd'hui à offrir arrogamment l'indépendance et l'évacuation de l'Espagne et du Portugal, comme

---

* Belle menace ! Les ports de Russie ne sont-ils pas fermés à l'Angleterre depuis deux ans ? En sommes-nous morts ?

le prix d'une nouvelle paix d'un jour; et à vouloir paraître aux yeux de l'Europe et de ses sujets, faire un sacrifice de ce qui est devenu pour lui un objet de nécessité. Car il n'est plus douteux que la moitié de l'Espagne, au moins toute la partie méridionale, ne soit évacuée en ce moment par les troupes françaises.

Déjà nous savons que Ballesteros est entré à Séville quelques jours après que Soult en fut parti, et que le 10 Avril, le blocus de Cadix avait été levé par les 4,000 hommes qui avaient été laissés pour en garder les lignes. Malaga aura été évacué de même par le grand brûleur Marapsin, qui, du reste, n'a été que blessé, et non tué, comme le dit Ballasteros, à l'affaire de Cartamar. La prise de Badajoz a été le coup de tonnerre dont le Grand Napoléon avait menacé autrefois l'Angleterre. Les résultats de cette conquête sont incalculables. Puisse l'Empereur Alexandre les pressentir! Puisse leur perspective arracher son cabinet à ces inquiétudes, à cette molesse qui ne lui feront jamais éviter le sort qui le menace: disons à ces femmelettes avec Syrus, *Stultum est timere quod vitari non potest*, et ajoutons-y pour l'instruction réciproque des deux bons amis de Tilsit:

Malè imperando summum imperium amittitur.

Nous avions domné l'aperçu qui précede sur l'objet de la correspondance qui vient de s'ouvrir entre les deux gouvernements, sur la foi d'un papier ministériel; un autre journal, se disant autorisé, vient d'annoncer que les deux derniers pavillons parlementaires venus de Calais, n'avaient pas apporté autre chose que des lettres d'excuses du commandant de cette place, pour avoir tiré sur le brig la *Cordelia*, qui portait la réponse à la premiere dépêche. Cette réponse a été envoyée, ajoute-t-on, par Morlaix.

Les bruits de diverses tentatives qui ont été faites en dernier lieu d'empoisonner ou assassiner Buonaparte, ceux d'une famine prochaine et d'une fermentation générale eu France, à l'occasion de la nouvelle guerre du Nord, s'accréditent de jour en jour.

Le Roi de Prusse vient de défendre, bravement, l'introduction dans ses heureux états, du sucre et du café venant de Russie. L'Empereur d'Autriche a été de 50 pour cent plus brave que son frere de Prusse; il a permis à ses sujets de prendre, et conséquemment d'acheter du café!!

Prix commun du sucre brut, 41 sh. 7d.

On souscrit chez M. Peltier, 7, Duke-street, Portland-place.
De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland Street, Londres.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXXVIII.—*Le* 10 *Mai*, 1812.

LITTÉRATURE.—POÉSIE.

La Conversation, *Poëme en Trois Chants, par* J. Delille.

Premier Extrait.

Avant d'entreprendre l'examen analitique du nouveau poëme de M. Delille, je veux soumettre en forme de doutes, quelques réflexions préliminaires sur la *préface* que je viens de lire. Je n'ai point d'opinion faite sur le *poëme* que je n'ai pu lire encore ; mais la préface me met dans le secret des motifs, du but et des moyens d'exécution de l'auteur : sans donc préjuger rien pour ou contre son ouvrage ; et, d'avance disposé à rétracter et condamner toute proposition que sa lecture

me prouverait être indiscrete, fausse ou futile, je vais hasarder quelques idées qui m'aideront peut-être à mieux me rendre compte à moi-même ainsi qu'aux lecteurs, de la production que je dois analiser.

Swift, dans un petit traité *de la Conversation* que M. Morellet nous a fait connaître par une analise développée, écrite avec autant d'esprit que d'élégance, a eu pour but de perfectionner l'*Art de converser*. *Ce moyen de plaisir et de bonheur*, dit-il, *si utile, si innocent, si facile à tous les hommes, et si convenable à tous les âges et à toutes les conditions de la vie, qu'on néglige ou dont on abuse avec tant de légèreté.*

Il développe (c'est-à-dire lui et son interprête) les avantages de la *Conversation*. Les hommes d'un esprit vaste et cultivé doivent à la conversation une partie des précieuses connaissances dont ils sont ornés. La conversation supplée à la lecture. Plus animée, elle excite et fait sortir plus d'idées par cette sorte de frottement électrique que produit la discussion, l'opposition des sentiments, le balancement des opinions. Les pensées se pressent dans la conversation, comme les coups dans la lutte ; elle-même est une véritable lutte.

Elle retrempe en quelque sorte l'esprit, le réveille lorsqu'il s'endormait ; où, lorque la raison ne le guide plus, retient ses écarts ; met un frein à ce coursier, quelquefois rebelle à la voix de la sagesse.

Sa chaleur ranime l'attention près de se refroidir. L'attention, dans le plus simple entretien, n'a pas besoin, pour être captivée, de cet effort qu'elle fait sur soi-même dans la lecture.

La conversation, ennemie de tout scandale et de tout mauvais exemple, amie, au contraire, de l'honnête et des bienséances, arrête l'homme vicieux sur le point de se trahir, enchaîne sur ses levres le

mot coupable ou honteux que la passion faisait sortir de son âme. Entouré de tant de témoins, ce mot l'eût couvert de confusion. Cette surveillance qu'elle le contraint d'exercer sur lui-même, va peut-être produire en cet homme un salutaire retour vers la vertu.

La conversation, l'un des plus puissants instruments de la civilisation, est le principe du perfectionnement de la sociabilité parmi les hommes. Dans les sociétés civilisées, l'esprit se crée des besoins, qu'il satisfait dans les douceurs d'un aimable et docte entretien. Sans doute, tous les hommes n'ont pas le talent d'en faire les frais ; mais tous ont la faculté d'en jouir. Tous aussi peuvent avoir, comme dit Swift, *l'art de se rendre agréables en société ;* et il suffit pour cela d'éviter certaines fautes qu'il indique de cette maniere :

" Je trouve que les vices principaux qui gâtent la conversation, dit-il, sont :

" L'inattention ;

" L'habitude d'interrompre et de parler plusieurs fois ;

" L'empressement trop grand de montrer de l'esprit ;

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

" L'égoïsme ;

" Le despotisme ou esprit de domination ;

" Le pédantisme ;

" Le défaut de suite dans la conversation ;

" L'esprit de persifflage ;

" L'esprit de contradiction ;

" La dispute ;

" La conversation particuliere substituée à la conversation générale."

En résumé, le petit écrit de Swift est une sorte de code substanciel où l'on donne les procédés les plus propres à former *l'homme aimable* dans la

société ; à-peu-près, dit M. Morellet, *comme Cicéron et Quintilien forment l'orateur pour le barreau et la tribune, dans leurs traités de rhétorique.*

M. Delille, qui sans doute a lu l'écrit de Swift, a-t-il envisagé *la conversation*, ou, pour mieux dire, *l'art de converser*, sous ces rapports moraux ; les a-t-il marqués, pour qu'on les vienne reconnaître dans son livre ? a-t-il présenté enfin, je ne dis pas un traité *ex-professo* (ce qu'on n'attend pas dans un poëme), mais la poétique de l'art qu'il professe ? C'est une question que nous ne pourrons entierement résoudre qu'après la lecture du poëme. Nous pouvons juger toutefois, d'après sa préface et les sommaires de ses livres, que M. Delille a voulu donner aussi des lois sur *l'art de converser* ; mais à l'inverse de ceux qui l'ont précédé dans la carriere didactique, il donne plus de *portraits* que de *préceptes* : il a préféré les leçons de l'expérience et, comme on a dit, *les leçons vivantes* à celles de l'école. C'est l'orateur que nous trouvons dans ses vers, au lieu du rhéteur. Aussi ses formes (et il le confesse) ne sont rien moins que didactiques. A cet égard, nous n'aurons rien à regretter, si, dans ce *livre pratique*, l'homme qui voudra réussir dans nos cercles, trouve ses moyens de succès autant que dans un livre de documents. Personne ne peut nier l'efficacité de l'exemple, c'est-à-dire, du précepte mis en action et en représentation, comme semble avoir voulu le figurer M. Delille ; car ses sommaires nous annoncent une succession de personnages qui doivent passer sous nos yeux, ainsi que dans des tableaux d'optique, où nous pouvons tour-à-tour les considérer ; ou bien, comme sur le théâtre, où, l'un après l'autre, ils se font connaître à nous, dans un monologue, dans un dialogue, etc. Ce sera, si l'on veut encore, une galerie de portraits, intéressants par leur variété ; car aucun ne devra se ressembler. Voilà qui est bien ;

et je conçois que cette riche collection formera le tableau de la société ; et, en petit, le tableau du monde ; mais, de cette maniere aussi, tous ces portraits ne se retrouveront-ils pas dans nos comiques, qui de même que M. Delille, ont fait la peinture de la société, laquelle n'est autre que celle des nombreux personnages qui la composent ? et nos comiques encore ont fait plus que de faire voir ces personnages ; ils les ont fait entendre ; ils ont fait plus que de les faire entendre, ils les ont fait agir.

M. Delille, au surplus, ne se défend pas d'avoir voulu les imiter. Il cite même ces vers de Tartuffe :

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,
Et priez que toujours le ciel vous illumine,

pour prouver que Tartuffe *donne lui-même la clef de son caractere et se rend ridicule par ses propres discours*. Il est d'autres vers de situation, dans lesquels ce monstre agit et parle tout ensemble. L'on en dirait autant de la prude Arsinoé, lorsqu'elle convoite (qu'on me passe le terme) la possession d'Alceste, comme Tartuffe celle de la femme d'Orgon et de sa fortune.

Je fais ces rapprochements, sans craindre que ce que je dis s'éloigne de ce qu'a dit M. Delille, et croyant même, en parlant ainsi, entrer tout-à-fait dans sa doctrine : mais ne peut-on pas appréhender qu'il ait trop embrassé, d'une part ; et, de l'autre, que cette maniere de traiter son sujet ne s'accorde qu'imparfaitement avec son dessein primitif, qui était de nous donner l'*Art de converser* ? Par exemple, est ce là la maniere de procéder d'Horace et de Boileau, dans leur *Art poétique* ; d'Ovide, dans son *Art d'Aimer*, etc. ? Dans la composition d'Ovide particulierement, nous trouvons des *Por-*

traits en assez grand nombre, et de fréquents hors-d'œuvres ; c'est un défaut qu'on lui reproche : mais les préceptes y sont multipliés. Encore un coup, je prie le lecteur de ne pas regarder ces rapprochements comme une critique détournée, comme une censure anticipée des moyens d'exécution employés par M. Delille. Si j'osais ici blâmer quelque chose, ce serait quelques passages de sa préface qui ne nous annonçant, comme je viens de le dire, qu'une gallerie de portraits, ne déterminent pas en termes précis le but de l'ouvrage. Je pense que M. Delille aura fait mieux dans son poëme qu'il ne se promet de faire dans sa préface ; je veux dire que le précepte s'y trouvera habilement fondu dans l'exposé même que chaque personnage fait de son propre caractere ; et je tire ce bon augure du portrait de son *Babillard*, qu'il nous cite d'avance, pour nous donner une idée du plan qu'il s'est tracé, et que sans doute il a suivi.

Ce poëme rentre nécessairement dans le genre de ceux que nous nommons *épisodiques* ou des pieces de théâtre qu'on appelle *pieces à tiroir*. Ce genre a le défaut de manquer d'*unité*, c'est-à-dire, qu'il comprend plusieurs actions, et même en aussi grand nombre qu'on en veut former ; car il suffit pour cela d'élargir le cadre ; et l'on conçoit qu'il doit résulter, en effet, une action quelconque du rapprochement de ces personnages introduits sur la scene du salon, qu'on met en regard, qu'on fait parler, et qui font, l'un devant l'autre, l'un pour l'autre, et quelquefois chacun pour soi-même, la peinture de leur caractere. Témoin l'avare qui, rencontrant un de ses confreres, s'exprime ainsi en lui parlant :

. . . . : . . . . . « Monsieur, mille pardons :
Je vous ai, l'an dernier, fait passer de mes vignes
Quelques vins, qui de vous n'étaient pas trop indignes ;
Si vous pouvez, renvoyez les poinçons,

Et les flacons vidés, et même les bouchons,
Je vous saurai gré du message.
C'est vous faire descendre à de bien petits soins ;
Mais vous vous occupez comme moi du ménage,
Et sûrement si vous m'en aimez moins,
Vous m'en estimez davantage."

Sans doute ici, comme on le pense bien, les développements, s'ils ne sont pas tout-à-fait proscrits, sont resserrés dans d'étroites scenes. Ce genre ne peut donc encore comporter autant d'intérêt qu'une fable dramatique, progressivement filée et suivie. C'est une succession non interrompue de personnages, tous différents de goût, d'esprit, de langage et de tournure, qui paraissent sans être annoncés, et partent pour ne plus revenir. Sur le théâtre où ils représentent, tous les sujets se traitent, depuis le plus noble jusqu'au plus bourgeois ; toutes les questions à la fois s'agitent et se décident : du moins la variété dédommage, jusqu'à un certain point, de l'intérêt qu'on trouve dans une longue intrigue, toutes les fois que l'*unité* n'y dégénere point en *uniformité*. Ces scenes mouvantes amenent des oppositions piquantes, d'heureux contrastes ; et, par exemple, M. Delille a, comme il le dit, "opposé au nouvelliste qui voit tout en bien, celui qui voit tout en mal ; à la maussaderie de l'humoriste chagrin, l'insipide adulateur ; à tous les deux, la circonspection vaniteuse de l'homme réservé qui

Demeure retranché dans sa grave sottise,
Doute par vanité de tout ce qu'il apprit,
Et meurt sans avoir eu l'esprit
De se permettre une bêtise."

C'est une grande entreprise que de mettre en scéne *les conversations*, c'est-à-dire de former autant de petites comédies, qu'on introduit de personnages dans un salon. C'est là, je crois, ce

qu'a tenté M. Delille. Alors, pour placer, dans ses tableaux, ses personnages, sur un plan où ils soient vus comme en relief, il a imaginé les situations qui pouvaient le mieux mettre en jeu les mouvements de leur âme. Il suppose, par exemple, " que le poëte place un homme possédé de la manie de parler entre deux hommes du même genre, dont l'un raconte l'histoire de ses procès et l'autre celle de ses amours ; voilà déjà une situation embarrassante pour la personne contrariée, et amusante pour les spectateurs ; mais si l'on suppose que le babillard, appelé dans un cercle nombreux, et dans lequel il désire vivement de réussir, ait *préparé* tous ses sujets de conversation et qu'en arrivant il rencontre dans le salon les *préparatifs* d'une longue lecture et un auditoire déjà envahi par l'écrivain à la mode, la situation devient encore plus forte et plus comique."

M. Delille a donc tracé en vers élégants les *caracteres* les plus saillants de la société du 18e siecle, comme La Bruyere, dans sa prose piquante et serrée, nous a tracé les originaux du 17e, comme Théophraste, beaucoup trop vanté, nous a aussi fait connaître ceux de son temps (ce qui ne nous donne pas une très-haute opinion des contemporains de Théophraste). Ainsi, dans le livre de M. Delille, la postérité pourra prendre une idée des *originaux* de nos jours ; et cette expression, je la prends en bonne comme en mauvaise part. Les auteurs comiques pourront aller étudier ou emprunter dans cette brillante galerie des traits de ressemblance ou même des images tout entieres qu'ils reproduiront sur notre scene. Tel vers du poëme pourra peut-être leur fournir le sujet d'une comédie ; mais, tout en reconnaissant ces avantages, je me suis demandé si un livre composé dans cet esprit remplit bien le but qu'a dû se proposer son auteur ? Si ce livre est un livre *de caracteres*,

comment enseigne-t-il l'*art de converser?* Et s'il enseigne l'*art de converser*, pourquoi donc est-il fait sur le modele de celui de La Bruyere? Or, que M. Delille ait eu l'intention de tracer des caracteres, à l'exemple de ce moraliste, voilà ce dont on ne peut douter et d'après l'aveu implicite qu'il en fait, et sur la simple lecture de ses sommaires.

Afin de dédommager un peu le lecteur de l'aridité de cette discussion préliminaire, je vais, puisqu'il vient d'être question de Théophraste et de La Bruyere, transcrire les deux portraits que M. Delille nous a tracés de ces deux moralistes, à la fin de sa préface.

"Théophraste chez les Grecs, et la Bruyere en France, ont écrit, avec un grand succès, des caracteres qu'on a regardés comme une peinture fidelle des siecles où ils ont vécu. On ne conteste plus la supériorité de l'écrivain français sur l'écrivain grec qui lui a servi de modele, et dont l'ouvrage n'a presque de commun avec le sien que le titre Le temps et le peuple pour lequel La Bruyere a écrit, lui ont donné de grands avantages sur son prédécesseur. Dans le siecle où Théophraste écrivit, la société, dans la Grece, était encore loin du degré de politesse et de perfection auquel elle arriva sous Périclès; aussi, dans ses caracteres, le lecteur se trouve souvent en mauvaise compagnie. En voyant passer devant lui les personnages qu'il décrit, on croit quelquefois être à la lisiere des bois, au moment où les hommes encore sauvages sortaient de leurs forêts et de leurs cavernes. Presque tous ses portraits offrent l'empreinte grossiere d'un commencement de civilisation; la volonté y paraît sans noblesse, le caprice sans esprit, la fantaisie sans grâce; à chaque page, on trouve des descriptions dégoûtantes des fonctions les plus communes de la vie populaire, des marchés et des repas d'Athenes. La Bruyere, tantôt dans les sociétés les plus polies,

tantôt dans la cour la plus magnifique de l'Europe, entouré de personnes distinguées par de grands noms, de grandes places ou de grandes qualités, d'extravagances et de sottises titrées, tourne autour du crédit, de la puissance et de la gloire, en observe, en saisit le côté faible, et sans malveillance, comme sans flatterie, écrit la plus noble et la plus intéressante partie de l'histoire du monde: peint la ville et la cour mutuellement influencées, l'une par l'envie de dominer, l'autre par la manie bourgeoise de *singer* les manieres des courtisans et même leurs travers ; saisit les rapports des petits et des grands, et montre tout-à-coup l'autorité suprême, remettant tous les rangs au niveau, et ramenant à soi toutes les illusions de la multitude, idolâtre de la grandeur."

Il était peut-être intéressant de connaître comment M. Delille envisage les écrivains qui lui ont pu servir de modele; nous allons actuellement voir comment le poëte s'est associé à ces moralistes, et s'en est fait en quelque sorte le continuateur.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE.

NOUVEAU BALLET.

Voici *l'Enfant Prodigue* à l'Opéra : le lieu est bien choisi ; Azaël n'est pas le premier enfant qui, pour s'y être présenté riche des dons de la nature et de ceux de la fortune, a été bientôt obligé de rejoindre la terre de Gessen et d'implorer le pardon paternel : partout ailleurs nous avions pu voir le jeune Israélite, tourmenté d'un desir curieux, abandonner la tente patriarchale et y revenir déchiré de remords et le front dans la poussiere ; mais nous n'avions pas vu Memphis, ses fêtes, ses plaisirs dangereux, son luxe corrupteur, ses séduisantes Bayaderes, et surtout cette jeune Moabite, cette belle et touchante Lia qui paie de sa vie l'égarement d'Azaël et le sien. L'Opéra seul pouvait nous offrir des tableaux aussi riches et aussi variés.

Encore fallait-il méconnaître les régles séveres des unités ; il fallait d'abord nous montrer Gessen et ses fertiles campagnes, ensuite traverser le désert, arriver à Memphis, y mériter la proscription et l'exil, rentrer au désert, revenir à Gessen, et tout cela dans l'espace de trois actes

J'étais très-disposé à penser qu'il devait y avoir fort peu d'inconvénients à laisser un chorégraphe maître de disposer des temps et des lieux ; que, privé du moyen le plus puissant de tous, il fallait lui assurer des dédommagements ; que cette liberté ne pouvait tirer à conséquence et entraîner à des imitations sur une scene plus réguliere : je le croyais, dis-je, lorsqu'un censeur sévere, mais ingénieux, me fit observer qu'une composition pantomime devait être, comme toute autre, assujétie aux regles du

drame; qu'elle était un drame elle-même; que, privé de la parole, l'auteur avait la ressource d'un langage très-expressif, une musique bien faite, et en cela il prétendait désigner plutôt une musique composée d'airs et de morceaux bien connus et bien choisis, qu'une production nouvelle qu'il regardait comme un défaut en ce genre : quant à l'influence d'un succès obtenu en violant les regles, il ajoutait que déjà celle des théâtres étrangers sur le nôtre était sensible, que les libertés de ces théâtres avaient trouvé des prosélites, et qu'enfin il était rare que les mœurs d'une maison n'eussent pas quelqu'influence sur celle de la maison voisine; j'étais étonné de voir prendre aussi sérieusement la défense de l'art dramatique à propos d'un ballet; mais en lisant M. Gardel, j'ai vu avec plaisir qu'il a une juste idée du genre dans lequel il a obtenu des succès si brillants et si nombreux, qu'il n'y croit étrangeres la raison ni la vraisemblance, et qu'enfin il cherche lui-même à se justifier d'avoir méconnu les unités dans un sujet où les ressources, de la mythologie ou de la féérie leur sont interdites; j'ai senti dès lors que son critique pouvait avoir raison, et que parmi les mauvais exemples, il n'y en avait pas de si petit qui ne fût dangereux.

M. Gardel a une excellente raison à donner, c'est que le sujet choisi, et tout invitait à le choisir, il ne pouvait le traiter autrement; on sait comment M. Campenon a disposé de la divine parabole; d'un récit simple, concis et touchant, il a fait un poëme dont les détails ont autant de charmes que l'action a d'intérêt : M. Gardel s'est contenté avec une juste réserve d'animer les tableaux dessinés par le poëte : il y a donc ici, de la part du chorégraphe, peu d'invention; mais la fraîcheur de son imagination s'est exercée sur les détails de l'action, il a disposé habilement de ceux qui lui étaient fournis, il en a subs-

titué d'autres à ceux qui ne pouvaient être admis à la scene.

Le premier acte est consacré à peindre l'intérieur de la famille de Ruben : la séparation d'Azaël est touchante, sa mere bravant la tempête pour le revoir encore et pour le rappeler, inspire de l'intérêt ; mais ce sont de ces effets que l'imagination grandit à la lecture, et qui se rapetissent à la représentation.

Le 2d acte offrait un écueil redoutable, l'attente publique, l'idée qu'on s'en était formée. Dans la disposition de l'auteur, Azaël, à peine arrivé à Memphis, est aussitôt entouré de trois personnages, chevaliers d'industrie d'une physionomie assez moderne, qui complottent sa ruine. L'idée de faire offrir par eux de riches habits à Azaël est assez mesquine, et le double lieu de la scene n'est peut-être pas bien choisi : les détails de la fête d'Apis manquent de grandeur, de pompe et de caractere ; il n'y a point assez de monde ; les scenes et les groupes ne se lient pas d'une maniere assez déterminée ; l'entrevue de Lia et d'Azaël, l'amour qui s'empare à la fois de leur âme, l'aveu de Lia, le don de sa ceinture, ce don qui devient successivement le partage d'autres beautés auxquelles Azaël le sacrifie, son ingratitude, son abandon, le désespoir de Lia, la volontaire mort de cette infortunée, sont des tableaux qui ont du charme et de l'effet, mais qui se succedent bien rapidement. L'idée de la ceinture est une ingénieuse allégorie : la pantomime n'a pu atteindre ici à l'éloquence du poëte ; c'est ici que son art était véritablement muet, et il a surmonté la difficulté autant qu'il était possible ; toutefois je crois qu'on eût pu désirer d'autres dispositions, un autre lieu pour la scene, et des tableaux où la magnificence et la prodigalité d'Azaël eussent mieux justifié le titre de l'ouvrage ;

car, dans cet acte, on voit bien Azaël épris et infidele ; on le voit bien perdre ses trésors dans quelques coups de dés, mais on ne voit pas *l'enfant prodigue*. La nécessité de faire entrer l'épisode de Lia tout entier dans ce seul acte, a forcé l'auteur de se priver des ressources que lui offrait son sujet, et des tableaux qu'on attendait dans cet acte.

Au retour, le passage dans le désert offre des détails intéressants, mais en y retrouvant Azaël en proie aux horreurs de l'exil, du besoin et de l'abandon, on n'aime pas à retrouver encore près de lui, exilés et proscrits comme lui, les trois malheureux qui, à Memphis, ont conspiré sa perte ; heureusement un tableau d'une composition charmante vient rafraîchir l'imagination, c'est l'apparition de l'ange consolateur. Les prestiges de la scene n'avaient peut-être pas encore atteint à cette vérité de perspective aërienne, à un effet aussi vaporeux et aussi magique. La scene de la reconnaissance ne donne lieu qu'à une observation : une mere ne trouve jamais son fils assez changé pour être si long-temps à le reconnaître : à la scene d'ailleurs ce changement n'est pas assez vraisemblable ; mais on sait que cette tache est bien légere. Quant à la scene du pardon, la musique de Sacchini en assure le pathétique et le succès.

M. Berton a composé, ou plutôt ce qui est beaucoup plus raisonnable, il a arrangé la musique de ce ballet. Les partitions de Sacchini, Paesiello, Haydn ont été les sources principales auxquels il a puisé : tous les morceaux dont on connaît les paroles ont été reconnus et sentis ; quant à Haydn et à ses symphonies, on est toujours tellement disposé à créer une action pour elles, à leur prêter un langage, à leur sous-entendre des paroles, que leur effet a été tout aussi dramatique que celui des morceaux connus à la scene : les airs de danse

dûs à M. Berton, et c'est là qu'il convient d'être neuf et original, ont été entendus avec beaucoup de plaisir.

Les décorations sont très-belles; leur variété ajoute à leur effet; au sortir de Gessen et de son frais paysage, Memphis vue sous deux aspects frappe d'étonnement: l'épisode de Lia a dû gêner un peu le dessinateur par la nécessité de rapprocher de la scene le cours du fleuve où elle se précipite; mais il a pris un parti très heureux, c'est de faire régner le long de ce fleuve, et dans une perspective très-éloignée, une longue suite de monuments qui répondent à cette idée de grandeur et de magnificence qui se présente au nom seul de Memphis. La décoration du désert était aussi, sans doute, d'une extrême difficulté; le dessinateur en a fort adroitement marqué la naissance: sa vaste et monotone profondeur se perd dans l'horizon; un seul arbre sert de repoussoir à cette vaste mer de sable; un tourbillon éleve sur la droite une montagne de poussiere. L'arbre est bien; mais ce tourbillon passager, cette montagne fugitive restent immobiles pendant le passage de la caravane; et l'effet tenté pour completter l'illusion sert peut-être à la détruire. La seconde décoration de Gessen est d'un effet enchanteur; peut-être n'a-t-elle pas un degré de vérité locale satisfaisant; quelques détails ont une physionomie qui se rapproche trop de notre temps et de nos climats.

La pantomime ne sert pas moins l'auteur dans cette composition que la danse proprement dite; on a remarqué avec un extrême plaisir que cette fois nos jeunes Egyptiens avaient fait moins qu'à l'ordinaire de ces tours de force, de ces sauts périlleux, de ces pirouettes éternelles qui sont à la danse ce que les roulades sont au chant. Vestris a très-heureusement prêché d'exemple à cet égard; d'abord il a joué le rôle de *l'Enfant*

prodigue avec une énergie et une vérité d'expression tout-à-fait remarquables ; et sous un autre rapport il est juste de dire qu'on ne peut danser avec plus de grâce et de correction ; il reconnaît sans doute tout ce qu'un talent tel que le sien peut gagner même en perdant de sa force ; c'est faire une retraite honorable dans un art que d'y perdre les moyens d'étonner, en conservant tous ceux de plaire.

Mlle. Bigotini n'avait encore paru dans aucun rôle avec autant d'avantages que dans celui de Lia. L'auteur du poëme, M. Campenon, a dû reconnaître sa jeune et sensible Moabite telle que son imagination l'avait offerte à ses pinceaux : quant au rôle de la mere d'Azäel, il était confié à Mlle. Chevigny, et il suffit de la nommer, comme il suffit de dire que modestement placée sur un second plan, Mme. Gardel a toujours paru être au premier.

L'Enfant prodigue a réussi complettement ; le nom des auteurs était connu et imprimé ; on a voulu les entendre annoncer et les voir. Vestris a obtenu la même faveur. Tout annonce que ce ballet, supérieurement exécuté dans toutes ses parties, attirera long-temps l'affluence. Il en a pour garants la popularité de son titre, l'intérêt du sujet, et la variété des tableaux.

POÉSIE ou PROSE.

Vers d'Echantillon du Poëme Epique de Lucien Buonaparté :

CHARLEMAGNE.

I

Les ténebres encor enveloppaient la terre:
Le doux sommeil de Charles assoupissait les maux,
Lorsqu'un bruit souterrein réveille les échos,
Et vient porter l'alarme aux murs de Bélisaire.
Les dix preux qui veillaient auprès de ce séjour
Entendent tour-à-tour
Résonner sous leurs pieds les cavités profondes,
Et leur troupe étonnée écoute avec effroi:
Le payen aurait-il de ses mains furibondes
Creusé sous ces remparts la tombe de leur roi?

II.

Isambard commandait à ces dix chevaliers:
Il épie avec soin la rumeur fugitive;
Il penche vers les murs son oreille attentive
Il croît ouïr les pas, les accents des guerriers;
Le bruit s'approche, croît, s'éclaircit et redouble:
Les Français dans leur trouble
Arrachent le monarque à son léger repos:
Sous les yeux d'Isambard la terre se souleve;
Il aperçoit briller des armes, des flambeaux:
Il pousse un cri de guerre et s'arme de son glaive.

III.

A ses yeux aussitôt une croix éclatante
Parait et dans les airs s'éleve par degrés;
Un pontife couvert de ses habits sacrés
Se découvre, s'avance, et sa main imposante
Bénit les Paladins au nom du Dieu de paix.
" Vers le roi des Français

" Le pasteur souverain, leur dit-il, nous envoie
" Appaiser les clameurs de vos soldats épars :
" Dans les flancs de la terre une secrete voie
" Déroba notre marche aux profanes regards."

IV.

Les preux sont rassurés; à l'ordre d'Isambard
Se rétablit partout l'ordre et la confiance :
Arrivant pas à pas dans un profond silence,
Les guerriers de Gonsalve inondent le rempart.
Gonsalve, d'Adrien le compagnon fidele,
Aux murs de Toscanelle*
Reçut de ses ayeux le pouvoir féodal;
Rome chérit sa foi, son zele et sa vaillance,
Unissant au duché le sceptre pastoral,
Il exerce à la fois une double puissance.

* Toscanelle, ville ancienne de l'Etrurie, à peu de distance de la Méditerranée, dans les états du Saint Siége, est la patrie des Gonsalve, famille illustre dont le chef-lieu est encore dans cette ville.

FEUILLETON DE GEOFFROY.

THÉATRE FRANÇAIS.

Le Ministre Anglais, Comédie en cinq Actes et en Vers, représentée le 24 *Février* 1812, *par M.* L. Riboutté, *Auteur de l'Assemblée de Famille.— Un Vol. in*-8vo.

M. Riboutté est de ces gens dont parle Voltaire,

Qui, par malheur, ne sont pas nés plaisants.

Je n'ai, de ma vie, lu une aussi lamentable complainte que la préface du *Ministre Anglais*. Ce comique-là prend les choses bien au tragique. Tout auteur tombé a un peu d'humeur, et se plaint de ce qu'il appelle la *cabale;* c'est un petit soulagement permis qui n'offense personne. Mais ce qui décèle une vanité excessive, profondément blessée et furieuse dans ses ressentiments, c'est d'imaginer, c'est d'écrire qu'on est en butte à la *haine* et à l'*envie*, qu'on a été la victime de *calomnies horribles* et de *diatribes sanglantes*, en un mot, d'une *persécution cruelle* exercée par des *ennemis dangereux et puissants:* tout cela parce qu'on a fait une méchante piece, que le public l'a trouvé telle, et que les critiques ont pensé comme le public. M. Riboutté assure que ce déchaînement *a eu pour principe le succès de l'Assemblée de Famille*. J'ai vu tous les gens de lettres, sans exception, scandalisés, pour le seul intérêt de l'art, d'un succès qu'ils regardaient, avec raison, comme le triomphe du mauvais genre: mais je n'en ai pas vu un seul qui en fût jaloux, et qui souhaitât d'en obtenir un pareil au même prix. A

propos de prix, quelques gens ont prétendu, à ce qu'il paraît, que l'auteur n'avait pas eu sa gloire à bon marché ; c'est-à-dire qu'il avait payé les complaisances des comédiens, les applaudissements des spectateurs, et les éloges d'un journal. Il entre, à ce sujet, dans une fort longue justification : il appelle en témoignage le *caissier du théâtre* et le *fondé de pouvoirs* des auteurs dramatiques. Mon avis est qu'en cela il a pris une peine très-superflue à tous égards. Un homme est bien le maître d'abandonner ses droits d'auteur à la comédie, de payer le spectacle à ses amis et connaissances, et même de témoigner sa gratitude au journaliste capable d'en recevoir les marques. M. Ribouttté n'a rien fait de tout cela, soit ; j'aime à le penser pour l'intérêt de sa gloire, et surtout de sa bourse. Mais une simple dénégation sans preuves, et cet appel au témoignage de gens qu'on pourrait avoir engagé au silence et que personne d'ailleurs ne se souciera d'interroger, suffisent-ils pour confondre ceux qui ont inventé ces bruits et désabusé ceux qui aiment à les croire ? non, sans doute. Au reste, diront-ils, l'auteur, en traitant d'action *lâche*, *vile*, *infâme*, la spéculation d'amour-propre qu'on lui impute, veut faire prendre le change au public. Il est évident qu'il n'affecte tant d'horreur pour ses miseres-là, qu'afin de repousser avec plus de force et d'avantage un soupçon qui nuit à sa renommée littéraire. Ce n'est point sa délicatesse qui est offensée, c'est sa vanité. Il feint de défendre son honneur que personne n'attaque ; dans le fait, il vole au secours de sa gloire contre laquelle nombre de gens s'élèvent. Donner de l'argent pour recevoir en échange des applaudissements et des louanges, est une affaire tout comme un autre, plus loyale peut-être que beaucoup d'autres, puisqu'enfin il n'y a personne de lésé, et que chacun y trouve son compte, même le public qui s'imagine voir une bonne piece lorsqu'il voit une salle bien garnie.

" Peut-on, dit M. Riboutté, acheter les LARMES des
" peres, des meres, des enfants ? (*Assemblée de Fa-*
" *mille*, comme on voit). J'en appelle à ceux qui
" ont honoré de quelques PLEURS, etc. Ces PLEURS,
" feignaient-ils de les répandre ? . . . Si chaque
" spectateur peut se dire : oui, j'ai PLEURÉ . . . . la
" cause du succès ne se trouve-t-elle pas dans cet
" intérêt qui fait couler des LARMES ?" Eh, mon
" Dieu ! quel déluge de *larmes* et de *pleurs !*

> Jamais Iphigénie, en Aulide immolée,
> N'a coûté tant de *pleurs* à la Grece assemblée.

Quelle est donc la tragédie que M. Riboutté donnait ce jour-là ? Quoi ! c'était une comédie ! Certes, ses ennemis ne l'ont pas *calomnié*, quand ils ont dit de lui : *Il ne fait pas rire ;* et il a grand tort de leur en savoir mauvais gré.

Mais c'est son humeur de voir partout des injustices et des marques de haine. Il prétend nous montrer, *dans ce qui s'est passé pendant les cinq premieres représentations du Ministre Anglais, les effets de cette calomnie qui le poursuit depuis si long-temps*. Que s'est-il donc passé de si horrible pendant ces cinq premieres représentations ? On s'y est ennuyé : voilà tout. L'auteur qui trouve absurde qu'on l'accuse d'avoir payé le public pour *pleurer à l'Assemblée de Famille*, croit-il donc que ses ennemis l'ont payé pour bâiller au *Ministre Anglais ?* Je rétorquerai contre lui son propre argument, et me servant de ces paroles mêmes, à deux ou trois mots près, je lui dirai : " Peut-on
" acheter les *bâillements* des peres, des meres et des
" enfants ? ces *bâillements*, les feignaient-ils ? Si
" chaque spectateur peut se dire : " *J'ai bâillé*, la
" cause de la chûte ne se trouve-t elle pas dans cet
" ennui qui excite les *bâillements ?*" M. Riboutté nous apprend qu'à la premiere représentation, *ses ennemis attendaient une scene hasardée au troisieme*

cule, *pour commencer le tumulte ; mais que le public, en cette occasion, lui a donné une grande preuve de bienveillance.* Ses ennemis connaissaient donc la pièce d'avance, pour attendre ainsi une scène du troisième acte ? Quoi ! les deux premiers ne leur avaient pas fourni d'occasions *pour commencer le tumulte ?* Ce sont, je l'avoue, des ennemis bien difficiles en fait de mauvais, et surtout bien peu pressés de nuire. Au surplus, cette grande preuve de bienveillance que le public a donnée à l'auteur, en quoi a-t-elle consisté ? Sans doute à imposer silence aux perturbateurs et à rétablir le calme. Le public est donc le maître dans une salle de spectacle ? Mais s'il est le maître, et que le *Ministre Anglais* soit un bon ouvrage, pourquoi ne l'a-t-il pas applaudi ? pourquoi a-t-il si promptement renoncé à y revenir, qu'il a fallu s'arrêter à la cinquième représentation ? A cela M. Riboutté répond que c'est parce qu'on *l'a privé du droit accordé à tous ceux qui cultivent les lettres,* c'est-à-dire, du droit d'*obtenir* des éloges dans les journaux (les antécédents ne permettent pas de donner un autre sens à la phrase.) Si M. Riboutté était un peu plus gai, je croirais qu'il plaisante. Comment ! le silence des journaux empêcherait tout-à-fait le public de s'amuser à une bonne comédie et d'y revenir ! Si M. Riboutté fait ici sa cour aux journaux, il ne la fait pas au public ; on dirait qu'en tout il a plus d'obligations à tous ceux-là qu'à celui-ci. Mais si le public a cessé d'aller au *Ministre Anglais*, parce que les journaux ont cessé de le louer, ne peut-on pas dire qu'il n'est allé quarante fois de suite à l'*Assemblée de Famille*, que parce que le plus répandu des journaux en a fait l'éloge une vingtaine de fois, peut-être ? Que l'auteur y prenne garde ; il perdrait trop à nous persuader que le mérite ou le démérite d'un ouvrage n'est plus le principe de son succès ou de sa chûte.

" Le plan de mes ennemis," dit-il, " s'est signalé

par des diatribes et par le silence." La phrase est singulière. Comment peut-on parler et se taire tout à la fois ? Mais je comprends : M. Ribouté veut dire qu'on n'a pas dit du bien de sa pièce (voici le *silence*), et qu'on en dit du mal (voilà les *diatribes*). La vérité est cependant qu'on en a dit du bien et du mal successivement. Mais, selon M. Ribouté, le bien a *été* dit par des hommes impartiaux, des *critiques célèbres, des littérateurs très-distingués, très-indépendants dans leurs opinions* ; tandis que le mal a été dit par des envieux, des ennemis, des persécuteurs, dont le style est *insipide et souvent barbare.* Il est assez simple de penser, mais il est un peu trop naïf d'écrire que ceux qui nous ont loués sont des gens de bon goût et de bonne foi, et que ceux qui nous ont critiqués sont des méchants et des sots. Cela est bien du même homme à qui la salle, pendant le cours des représentations de l'*Assemblée de Famille, offrait le tableau d'un public indépendant et incapable de bassesses*, et qui, aux représentations du *Ministre Anglais*, ne voyait plus dans ce même public qu'une foule méprisable, subjuguée par la puissance, ou gagnée par les largesses de ses ennemis. Comment ne serait-on pas la dupe des plus ridicules illusions de la vanité, quand on s'obstine à ne pas croire qu'on puisse faire un mauvais ouvrage, tandis que rien n'est plus possible, et à ne pas reconnaître qu'on en a fait un, tandis que rien n'est plus certain ni mieux démontré ?

Il ne tient cependant pas à l'auteur qu'on ne le regarde comme le plus modeste des hommes. Il dit, en parlant du succès de l'*Assemblée de Famille* : " J'avais reçu du public indulgent une faible branche de lauriers ; mais je la dérobais à tous les regards." Je n'entends rien à cette phrase. Si, comme autrefois, dans les concours solennels de la Grece, nos poëtes dramatiques recevaient, pour prix de la victoire, une branche ou une couronne de

laurier, je concevrais que M. Riboutté eût pu modestement renfermer la sienne et ne la montrer à personne ; mais, dans nos usages modernes, la récompense du succès, ou, pour parler figurément comme l'auteur, la branche de laurier n'étant autre chose que les applaudissements du public et les éloges des critiques, sans compter les droits d'auteur, je ne vois pas comment il s'y serait pris pour la *dérober à tous les regards*. La métamorphose ne couvre donc aucune idée raisonnable. Voici du moins qui signifie quelque chose : " Je craignais jusqu'aux " éloges, tant j'étais convaincu de ne pas les mériter, tant j'étais étonné de les obtenir !" S'il craignait si fort les éloges, que ne priait-il ces messieurs qui lui en donnaient tant, d'épargner un peu sa timidité : ils ne sont pas inexorables : et s'ils l'ont loué sans pitié, c'est qu'apparemment il n'a rien fait pour détourner ce genre de persécution. Au reste, il s'est prodigieusement aguerri depuis ; car maintenant, loin de *craindre les éloges*, il se plaint fort amerement de ce qu'on l'a sévré de ceux que lui avaient promis deux journaux qui déjà lui en avaient donné. Cette espece d'*embargo*, dont je parle d'après son seul témoignage, lui a causé tant de dépit, qu'il en a perdu le souvenir de toutes les jouissances d'amour-propre que lui ont procurées les quarante représentations de l'*Assemblée de Famille*, et les innombrables feuilletons remplis de ses louanges. " Depuis que j'ai eu le malheur, dit-il, d'entrer " dans la carriere littéraire, je n'ai eu que des peines " et des dégoûts." J'avertis M. Riboutté qu'on le plaindra peu d'un *malheur* qu'il pouvait très-bien éviter, et auquel il est toujours temps pour lui de se soustraire. S'il persiste cependant à suivre la carriere du théâtre, le seul moyen qu'il ait de ne pas s'y préparer des désagréments infinis, c'est de penser très-modestement d'un premier ouvrage, dont la réussite inespérée ne prouve pas autre chose que

l'excessive indulgence du public pour tout ce qui s'adresse à sa sensibilité ; de ne point s'exprimer avec mépris sur des productions moins heureuses, que leurs défauts et les rigueurs du parterre ne privent pas de l'estime des connaisseurs, parce qu'elles appartiennent au bon genre et sont moins empreintes d'un talent véritable; de ne point se féliciter ni s'enorgueillir des disgrâces de ceux qu'on serait honoré de pouvoir appeler ses confreres ; de ne point s'aveugler sur la cause de ses propres revers, jusqu'à voir de l'envie dans le silence, de la persécution dans l'ennui, et des fureurs concertées d'avance dans l'expression modérée d'un mécontentement universel et spontané ; enfin, de ne point calomnier en criant à la calomnie, et d'employer tout ce qu'on peut avoir de facultés persuasives auprès des personnes par qui l'on est loué d'office, pour les empêcher de calomnier eux-mêmes tous les gens de lettres, en les peignant comme les artisans d'une chûte qui s'est opérée toute seule, par les mêmes lois qui font tomber un corps lorsqu'il n'est point soutenu par une puissance au moins égale à sa pesanteur.

" Comment, dit M. Riboutté, dans le *Ministre* " *Anglais*, il ne se trouve pas une seule scene, une " seule tirade, un seul vers qui mérite des éloges ?" Ma réponse à cette question ne serait pas longue.

Napoléon Administrateur et Financier.

Un vol. in 8vo. 329 pages.

Le plus infatigable travailleur, calculateur, compilateur de toute l'Angleterre est sans contredit Sir Francis d'Ivernois. Il se livre régulierement depuis 1796 à un travail qui effrayerait tout autre que lui. Il s'est institué auditeur en chef des comptes de la révolution. Directeurs, consuls, empereur, tous ont passé en revue devant son tribunal. Sir Francis a-t-il toujours calculé juste? Ses prédictions se sont-elles encore verifiées. Son travail, a-t-il jamais été de quelque utilité? C'est une autre affaire. Nous annonçâmes, il y a 15 ou 16 ans, lorsque son premier ouvrage parut, qu'il finirait par avoir raison *l'an* 1840. Ce qui n'était alors de notre part qu'une pure plaisanterie, a fini par être une vérité. L'esprit révolutionnaire qui n'a cessé de subsister en France, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, mais toujours accompagné du plus violent despotisme, s'est constamment joué, et se jouera long-temps encore, de tous les calculs politiques, arithmétiques et financiels des écrivains français, anglais, américains et suisses; il vous échappe toujours au moment où vous croyez lui avoir fermé toutes les issues et pouvoir enfin le tenir. En effet, comment pourrait-on espérer d'assujétir au compas, à la regle, et même si l'on veut aux quatre regles, le système le plus déréglé, le plus désordonné qui ait jamais affigé l'espece humaine? *il ne périra jamais par les finances;* c'est une grande faute que de dire le contraire; c'est une grande erreur que de le croire. Soit que ce système agisse intérieurement, soit qu'il se porte au dehors, il

trouvera toujours son aliment quelque part. Au défaut de l'Europe, la France seule lui fournirait assez de ressources pour long-temps. Sir Francis lui-même en fournit la preuve lorsqu'il parle avec exultation des grandes banqueroutes que les gouvernements révolutionnaires ont faites, sans en excepter Napoléon le-grand, qui depuis douze ans a couvert son déficit annuel, " non seulement par des pillages et des tributs au dehors, mais surtout au dedans par une banqueroute de *cinq milliards*, par des emprunts déguisés, par des cautionnements, par des ventes de domaines et de nouveaux impôts." La premiere réflexion que fait naître cette assertion, c'est que les mêmes moyens qui ont impunément servi à Buonaparté depuis douze ans, peuvent lui servir encore pendant douze années de plus : c'est qu'une nouvelle banqueroute, de nouveaux emprunts déguisés, et surtout de nouveaux impôts sont constamment à sa disposition ; et que c'est la France qui lui fournira encore le grand fonds de ces ressources. En effet, que peut-il avoir reçu des pillages et recettes extérieures, qui puisse entrer en comparaison avec *cette banqueroute de cinq milliards faite en* 1808 aux troupes de terre et de mer, aux corsaires de la république, aux créanciers *sacrés* des Pays-Bas, et des départements de la rive gauche du Rhin? Nous le demandons à Sir Francis, n'est-il pas aussi facile à Napoléon de faire en 1812 une nouvelle banqueroute de plusieurs milliards, qu'il le lui fut d'en faire une pareille en 1808 ? Les créanciers d'aujourd'hui sont-ils plus à redouter pour lui que ceux de ce temps-là ? Courra-t-il le moindre risque personnel en diminuant, en supprimant même tout-à-fait les traitements de tous ses fonctionnaires, pourvu qu'il conserve ceux de sa garde et de ses troupes d'élite ? Autant vaudrait compter sur l'effet de son excommunication par le Pape, que de placer quelque confiance dans les effets

de son déficit, soit qu'il tire sur la France, soit qu'il tire sur la Prusse ou l'Autriche pour en remplir une partie, ou bien qu'il solde de nouveau tout l'arriéré par une banqueroute. Ce sont là des dangers pour Napoléon auxquels on ne croit pas plus à Rome qu'à Berlin, et à Londres qu'aux Thuilleries.*

Nous croyons donc que ces dissections annuelles des comptes de la France sont un travail plutôt dangereux qu'utile, en ce qu'elles égarent sur les espérances qu'elles font concevoir et sur les moyens de salut qu'elles semblent présenter. Quand

---

* Maintenant on paraît faire entrer la famine qui menace la France au nombre des puissances alliées contre Napoléon. Il nous semble qu'on est encore à cet égard dans une grande erreur. Quelle que soit la disette qui regne aujourd'hui en France, elle ne peut certes pas être comparée à celle qui suivit le regne de Robespierre. Or y eut-il des émeutes en 1794 et en 1795, lorsque l'on voyait tous les jours des milliers d'affamés faire queue à la porte des boulangers de Paris ? Hélas ! non. Le peuple souffrait mais ne se révoltait pas. On voyait d'un côté des malheureux ramasser des feuilles de choux dans les immondices des égoûts, et de l'autre de beaux esprits qui n'avaient pas dîné, faire des calembourgs sur la faim, et des jeux des mots sur le pain et le riz qu'on distribuait suivant les cartes de la municipalité. Il y avait pourtant alors deux conseils législatifs où l'on pouvait faire entendre ses plaintes et où elles étaient accueillies favorablement ; des journaux où elles étaient consignées, accompagnées de commentaires piquants et violents contre les directeurs et contre les législateurs. Aujourd'hui plus de pétitions, plus de législateurs, plus de journaux : une armée, un sénat, quelques décrets impériaux absolus, des coups des fusil et le silence. Les cinq millions de femmes qui excedent en France le nombre de la population mâle, périront ; la plupart des enfants et des vieillards périront ; la moitié de la nation périra, s'il n'y a du pain que pour la moitié de la nation ; mais l'armée, mais les mamelucks, mais les sbirres de la police, mais la garde impériale, mais le tyran et ses pourvoyeurs seront nourris et le despotisme sera maintenu.

on a lu ces sortes d'ouvrages, on est tenté de rester tranquillement les bras croisés, et d'attendre seulement de la force des choses ce qui ne doit être que le résultat de la force des hommes. Nous croyons à Sir Francis d'Ivernois les intentions les plus pures et les plus patriotiques ; mais que n'emploie-t-il ses talents à toute autre chose qu'à ces assommantes analises que si peu de personnes sont en état de lire et de comprendre ? C'est le grand livre de l'histoire militaire de Lord Wellington qu'il faut savoir ouvrir à tous les généraux, à tous les gouvernements qui ont encore de l'honneur, et au peu de rois qui restent en Europe, plutôt que le grand livre de la dette publique de la France, et que ces calculs fastidieux sur une prétendue caisse d'amortissement qui n'amortit rien. Nous le répétons ici à Sir Francis d'Ivernois : personne ne lit ces chiffres-là, pas plus qu'on ne lit les dissertations scholastiques et pédantesques de prétendus docteurs qui se disputent encore aujourd'hui sur un concordat dont on a à peu près oublié jusqu'au nom. Ainsi, dans le même temps que l'un écrit un pamphlet intitulé *Pie VII vengé*, lorsque Pie VII est *puni*, un autre écrivain intitule un nouvel ouvrage : *Napoléon Administrateur et Financier*, lorsque tout le monde sait que Napoléon n'est qu'un tyran qui n'a besoin ni d'administration ni de finances.

Ce n'était point autrefois par de froids et pesants calculs, c'était par des chants martiaux, par des odes héroïques, par des discours pleins d'âme et de chaleur, que les anciens écrivains animaient leurs concitoyens et faisaient marcher les nations au combat contre les tyrans. Trouve-t-on dans l'antiquité que le gouvernement d'Athenes ait fait, avant la journée de Salamine, examiner le budget de Xercès, pour animer les compagnons de Thémistocle ? On ne sauve rien par des chiffres. Les paysans espagnols se sauveront, parce qu'ils n'ont pas compté

leurs ennemis : mais ils avaient une âme et un Dieu qui les lui ont fait mépriser, et celà a mieux valu. S'ils n'ont pas su calculer, en revanche ils ont su mourir. Brulez donc tous ces vains comptes pour ne faire brûler que des amorces ; animez les peuples au nom de la vengence et non pas au nom du déficit; et au lieu de dire aux étrangers : "Réjouissez-vous, il n'y a tantôt plus d'argent dans les trésoreries de Paris ;" criez-leur au contraire de toutes vos forces : "Les caves des Tuileries regorgent d'or, d'argent et de pierreries. C'est le fruit des pillages du tyran ; ce sont vos propriétés ; allez, marchez sur Paris, reprenez votre bien, vengez-vous, et vengez l'univers !"

Sic vitæ monstrata via est et gratia regum.

Nous allons présenter, dans ce cahier, quelques paragraphes détachés de la premiere partie de l'ouvrage de Sir Francis d'Ivernois, où il est traité des *dépenses* de l'Empire français. Dans un autre numéro, nous parlerons des *recettes*, et nous y releverons une erreur telle que nous avons eu peine à en croire nos yeux lorsque nous avons vu qu'elle était échappée à un homme du jugement et de l'application de Sir Francis d'Ivernois, et encore plus qu'elle n'eut pas été aperçue par aucun des vingt-cinq censeurs royaux, auxquels Sir Francis a la sage précaution de soumettre chacun de ses ouvrages avant qu'il paraisse.

---

* Peu de personnes savent que lorsqu'il est publié un nouvel ouvrage de Sir Francis d'Ivernois, ce n'est ordinairement que la 3me ou 4me édition qui en est livrée au public. Les éditions imprimées antérieurement ont ordinairement passé en corrections et en épreuves. On devine d'ailleurs aisément ce que cette maniere d'imprimer et de corriger des ouvrages, consistant presque en entier en chiffres et en notes, doivent coûter de peines à l'imprimeur et de frais à l'auteur !

Faits, Apophtegmes, &c. extraits, (avec de légers commentaires) du dernier Ouvrage de Sir Francis d'Ivernois, *intitulé :* **Napoléon Législateur et Financier.**

« M. Walsh, dans son célèbre ouvrage sur le gouvernement français, avait enveloppé dans le même reproche d'infidélité et les comptes annuels des finances françaises et les rapports oratoires qui les accompagnent....

« Les comptes de 1809 et de 1810, publiés à Paris en 1811, sont d'une telle clarté qu'il est peu de maisons de commerce dont les affaires soient tenues avec plus d'ordre et de méthode. Les derniers comptes publiés en 1811, les plus importants de tous, puisque ce sont les premiers où figurent le revenu et la dépense des seize nouveaux départements, après avoir été compulsés, comparés, étudiés, dans l'attente, même avec le désir d'y trouver des infidélités et de les relever, ont été trouvés exempts d'erreurs. Ils forment un ouvrage de 282 pages in-folio.

« Mais il n'en est pas de même ni des *rapports*, ni des *exposés* ministériels, ni des *discours* d'ouverture, où Napoléon parle constamment de la prospérité croissante de ses finances. Toutes ces vanteries se trouvent arithmétiquement contredites par les comptes auxquels ils se réfèrent.

« Napoléon sait fort bien que tous ses rapports sont aussi faux que ses comptes sont vrais ; mais il sait fort bien aussi que lorsqu'il a dit emphatiquement du haut de son trône qu'*il les présente avec une égale confiance à ses amis et à ses détracteurs, aux citoyens et aux étrangers*, personne sur le continent n'osera en entreprendre le contrôle ni le rapprochement.

L'analyse des comptes et budgets français, par Sir Francis, embrasse les dépenses de la France, les recettes intérieures et les recettes extérieures.

Dépenses.—Pour connaître à quel point Buonaparté est parvenu à tromper les Français sur l'accroissement de ses dépenses, il faut savoir qu'à son avenement au consulat, en 1800, il fit annoncer par M. de Fermon, que les dépenses nationales ordinaires n'excéderaient pas 341 millions. En 1801, M. de Hauterive fut chargé de publier que 444 millions seraient pleinement suffisants, même pour l'état de guerre.

" En 1804, M. Fabre reconnut qu'on serait obligé de dépenser, en temps de paix, environ 500 millions. Dans le discours qui ouvrit la session de 1806, on lut que l'Empereur estimait que 800 millions seraient nécessaires en temps de guerre, et plus de 600 en temps de paix. On y trouve 460 millions seulement affectés aux dépenses des deux départements de la guerre ; Sir Francis prouve que dans l'état actuel de l'empire français, ces 460 millions suffisent à peine à entretenir 460 mille hommes.

" Buonaparté se vante d'avoir 800 mille hommes au drapeau. La dépense de tant de monde doit être 4 à 500 millions au-delà de l'évaluation du budget.

" M. Gaudin, le ministre des finances, a avoué lui-même cet excédent en disant qu'en 1806, 1807, 1808 et 1809, les deux ministeres de la guerre coûterent chaque année 250 millions en sus de ce que leur avaient affecté les budgets, mais il ajouta que *cet excédent fut fourni par les pays conquis*. *Ergo*, ceux à ajouter aux budgets de 1811 et à ceux de 1812, devront être fournis également soit par les pays conquis, soit par ceux à conquérir, s'il en reste.

" A moins de lever ce supplément en Espagne ou en Portugal, ce qui est difficile, ou en France, ce qui l'est encore plus, on ne peut deviner comment Napoléon s'y prendra aujourd'hui pour procurer ce supplément, ou pour retenir sous les drapeaux, non pas les huit cent mille hommes dont parle son dernier exposé, mais seulement la moitié de ce nombre.

" Il doit y avoir de même une augmention considérable dans les dépenses de l'ordre judiciaire et dans celles du culte. Ces dernieres seules, portées pour 16 millions et demi, ne peuvent pas être moindres de 50 à 60 millions. Quant aux traitements des juges, ceux des juges de premiere instance n'étant que de 1250 francs ou 50 guinées, et ceux des juges d'appel du double, on sent qu'il est impossible que l'ordre judiciaire se soutienne à un taux semblable.

" Les autres accroissements de dépenses comparées à celles du temps de Louis XVI, proviennent de diverses causés :

De la hausse prodigieuse dans le prix de toutes les munitions navales. Les dépenses de la marine en France, en 1780, ne s'éleverent qu'à 85 millions ; alors la marine française rivalisait avec la marine britannique ; en 1805, avant la bataille de Trafalgar, elles monterent à 195 millions, aujourd'hui on ne les porte qu'à 140 : mais elles devront être beaucoup plus considérables.

" De la nouvelle dépense occasionnée par huit grands dignitaires fort inutiles, des maréchaux, des chambellans, un sénat, une légion d'honneur ; un corps législatif, et enfin une nombreuse nouvelle noblesse, dotée d'autant plus richement, que les familles qui ont reçu cette illustration, si toute fois on peut s'exprimer ainsi, étaient pour la plupart sans patrimoine.

" Plusieurs autres causes d'une inférieure importance concourent encore à cette augmentation ; mais on peut en voir le détail dans l'ouvrage.

" Les grandes récompenses, ou *duchés grands fiefs*, ayant eu leur dot assignée sur les revenus d'Italie, afin, sans doute, d'en engager les nouveaux titulaires à défendre vaillamment par la suite leurs honneurs et leurs revenus, ce luxe coûte aux Italiens de 16 à 20 millions de livres : mais comme sans cette assignation, l'Italie vaincue payerait un tribut de 50 millions au lieu de 30 seulement qu'elle fournit, cette addition retombe indirectement sur le peuple conquérant.

" Après que l'Italie eût fourni ses 20 millions de rentes aux princes, ducs et généraux de la nouvelle fabrique, après que le Hanovre et plusieurs pays d'Allemagne eurent été disséqués de la même maniere, et que la Pologne eût aussi fourni son petit contingent ; il n'y avait encore qu'une partie du grand œuvre d'accompli ; il fallait doter une foule innombrable de comtes et de chevaliers qui venaient d'être créés tout nouvellement. Que fait alors le grand Napoléon? Il porte ses regards sur la carte de l'Europe ; *sicut leo rugiens, circuit quærens quem devoret ;* il voit que l'Autriche, la Prusse, la Westphalie vont bientôt être sans ressources pour la quotité du pillage dont il a besoin tant, pour toute cette clientelle que pour remplir son déficit qui s'accroît chaque année. Il songe alors à l'Espagne, au Portugal, à leurs riches colonies ; c'est en vain qu'il en retire déjà annuellement pour 72 millions de contributions ; ces moyens sont trop bornés pour ses besoins ; il se fait lire l'inventaire des richesses qu'on peut espérer tirer de ces pays, de l'argenterie des églises, des tableaux, des pierreries de la couronne ; ses plans se préparent, les partis des deux rois sont mis en présence sous ses auspices ; les principales forces d'Espagne sont envoyées au Nord ou au Portugal ; alors il se croit en mesure d'écrire aux habitants de l'Espagne : " Après une longue agonie, votre nation périssait, j'ai vu

" vos maux, je vais y porter remede. Votre grandeur, votre
" puissance fait partie de la mienne."

" Malheureusement pour lui, malheureusement aussi un peu pour ses barons et ses chevaliers, cette entreprise est la premiere où ses armes échouent, et l'échec réagit doublement aujourd'hui sur ses finances.

" L'Empereur, pressé d'assurer à ses nouveaux nobles un état de fortune proportionné au rang qu'il venait de leur conférer, n'a pu se dispenser de leur accorder des pensions, mais ne pouvant pas le faire sur l'Italie et l'Allemagne, encore moins sur l'Espagne; il lui a fallu les accorder sur la trésorerie de Paris. A peine cependant y en a-t-il pour 6 millons d'accordées, qu'on l'avertit que la trésorerie impériale ne pourra pas y suffire; il autorise son ministre des finances à en suspendre l'inscription, et surtout le payement. Il prend même des mesures légales pour que le montant de ces faveurs soit réduit à l'avenir des ⅓. Premier effet de la guerre d'Espagne sur la trésorerie. Les barons législateurs sont abasourdis de tant de vertu, de patriotisme et d'économie. Ils sanctionnent à regret la loi qui les dépouillent de leurs pensions, et les réduit à posséder de simples parchemins.

" Les partisans de tout ce que fait Napoléon voient dans cette restriction spontanée l'augure de grands projets d'économie. Napoléon, au moyen de cette illusion, augmente de 240 millions l'ensemble des dépenses publiques. Ses deux précédents budgets avaient été de 740 millions; ce dernier fixe les dépenses à 954; puis il ouvre la session du corps législatif, et dit fierement à cette troupe vile et salariée:
" J'ordonne à mon ministre de mettre sous vos yeux les
" comptes de 1809 et 1810. C'est l'objet pour lequel je
" vous ai réunis; vous y verrez la situation prospère de mes
" finances."

" C'est dans ce discours que l'on voit pour la premiere fois que Napoléon avait mis *cent millions d'extraordinaire* à la disposition de ses ministres de la guerre.

" Ces cent millions d'extraordinaire sont les premiers que Napoléon eût encore avoué avoir tirés de son trésor particulier (celui du pillage) pour les verser dans le trésor public.

" Napoléon met le plus grand soin dans ses exposés à porter et à fixer les regards de l'Europe sur les sommes prodigieuses qu'il consacre aux travaux d'utilité publique, ports, routes, canaux, desséchement, embellissements, etc. Le dernier exposé contient, pour 1810, un relevé détaillé de ces

sommes, dont l'ensemble est de 138 millions, et se termine par ces mots : " Les *sacrifices* que fait le *trésor impérial* " pour les travaux publics sont tels, qu'ils surpassent dans " une seule année, tout ce qui y était employé sous l'ancienne monarchie, dans une génération."

" C'est la quatrieme fois, observe Sir Francis, que cette phrase reparaît mot à mot, dans les exposés annuels du ministre de l'intérieur et entre les mille impostures dont ils fourmillent, celle-ci est la plus effrontée.

" D'abord il suffit d'ouvrir l'ouvrage de M. Necker, pour s'assurer que la somme employée par le trésor royal aux routes, etc. était pour le moins aussi forte que celle que le trésor impérial se vante d'y sacrifier

" En second lieu, Napoléon et son trésor impérial n'ont pas déboursé le tiers de ces 138 millions. La bonne ville de Paris a été forcée d'emprunter les fonds destinés à ses propres embellissements. En 1808, Buonaparté autorisa, ce qui en langage impérial signifie contraignit, sa bonne ville à emprunter huit millions pour être employés à des objets d'utilité et d'embellissement. En 1810, il lui enjoignit d'en emprunter sept autres pour les poursuivre. Paris fait ces emprunts en y hypothéquant les droits d'octroi de la ville ; ces droits d'octroi posent principalement sur la viande de boucherie. Leur tarif augmente continuellement ; ainsi chaque assise du grand obélisque du Pont-neuf, est une surcharge sur l'objet le plus essentiel à la nourriture du peuple. Un semblable monument devait sans doute sous Napoléon, remplacer la statue de cet excellent monarque qui voulait que chacun de ses sujets eût *la poule au pot*. Au lieu de cette figure chérie que le peuple aimait tant à voir, il aura un long fuseau de pierre dont il pourra dire que chaque pié lui aura coûté un gigot ou un alloyau. *Vive l'Empereur* !

" Toute cette splendeur, tout ce faste mensonger ne servent qu'à accroître la misere des Parisiens en la déguisant. *Materia munificentiæ per bella et raptus.* Si le pillage qui a aidé à construire ces temples, ces obélisques, ces monuments, vient une fois à tarir, où Napoléon espere-t-il se procurer les fonds indispensables pour les achever et les entretenir ? Puisqu'il a passé à Potzdam, il doit avoir vu étendre et sécher des haillons aux fenêtres des superbes palais qui commencent à tomber en ruine, et qui avaient été construits en partie avec les pillages de la Saxe.

" Une des plus grandes charlatanerles de Buonaparté est l'annonce de l'ouverture de canaux nouveaux qu'on remarque

chaque année dans son exposé, ses messages, ses réponses aux corps administratifs. Cependant si on les lit avec attention, on s'aperçoit bientôt que tout, ou presque tout, y était en perspective. Chaque année prépare de nouveaux projets pour la navigation intérieure de la France. Plusieurs canaux sont sinon commencés, du moins *tracés*; celui-ci se *médite*, celui-là *paraît utile;* le gouvernement *rassemble déjà des fonds* pour mettre incessamment la main à une foule d'autres.

" Tous ces vastes projets, tous ces plans gigantesques, tous ces travaux qui tantôt doivent joindre en cinq ans la Baltique à la Seine, et appuyer à la Baltique la droite des frontieres de *mon* empire; cette grande mesure qui devait, en 1807, verser l'Adriatique dans la Méditerranée, à travers les Apennins: les six routes de terres promises aux Espagnols, qui, dans peu d'années, doivent traverser les Pyrénées et être favorables à leur industrie; ces travaux qui devaient comprendre depuis le plus petit ruisseau jusqu'au plus grand fleuve, se bornent pour l'exécution;

" A avoir continué le canal de St. Quentin, qui vient d'être mis en vente pour 10 millions;

" Au tiers du canal du Nord, abandonné depuis l'incorporation de la Hollande qui l'a rendu inutile;

" Et à l'achevement de celui de l'Ourcq, qui n'a d'autre but que l'approvisionnement d'eau et les embellissements de la capitale.

" C'est cependant pour arriver à ce grand résultat qu'on mit le même jour à l'encan les cinq grands canaux que possede le gouvernement français. On en espérait 42 millions, et l'on assura que l'aliénation de ces canaux, en éterniserait les fonds, en fournissant les moyens d'en achever d'autres qui, revendus à leur tour, en feraient ouvrir de nouveaux.

" Mais il paraît que les premieres recettes de cette *conception sans modele*, ont été détournées de leur destination, et employées sans doute à faire couler du sang au lieu d'eau, puisqu'en 1810, cette dépense que Buonaparté appelait le premier besoin de la France, s'est bornée à 571 mille fr. et que toutes les sommes déboursées par la trésorerie de son vaste empire pour ponts, quays, dignes, canaux, desséchements, et ports maritimes, se sont bornés à 5,386,000 fr. tandis que les embellissements de Paris sont portés dans le même exposé à la somme de 21 millions 621 mille francs!

" Pour comparer cette dépense à celles du même genre en Angleterre, où le gouvernement s'en mêle point ou peu,

il faudrait consulter tous les ingénieurs civils qui en sont chargés : mais on peut s'en faire une idée en apprenant qu'un seul d'entr'eux, M. Rennie, a sous sa direction, en ponts, bassins, chemins de fonte, canaux de navigation ou de desséchement, etc. des entreprises qu'il espere terminer en quatre ans, et pour lesquelles la somme souscrite par les entrepreneurs *excede seize millions sterling !* (Nous croyons ceci prodigieusement exagéré.)

" Ainsi le principal artifice des budgets de dépenses, consiste à n'y faire jamais passer l'armée que pour la moitié ou les deux tiers des sommes qu'on sait qu'elle coûtera, et qu'elle a effectivement coûtées l'année précédente ; et une imposture digne de remarque est de supprimer du budget les dépenses départementales, municipales et locales que Sir Francis évalue à 286 millions ; ce qui, au lieu de 954 millions a dû porter le grand total des dépenses de 1811 à 1240 millions, non compris l'*extraordinaire* des guerres qui n'a pu être moindre de 4 à 500 millions."

Sir Francis passe ensuite aux recettes. Nous allons l'y suivre.

GAZETTES DE LA COUR.

Prise du Vaisseau le Rivoli.

Bureau de l'Amirauté, le 9 Mai 1812.

Copie d'une Lettre du Vice-Amiral Sir Edward Pellew, *Commandant en Chef des Vaisseaux et Bâtiments de Sa Majesté dans la Méditerranée, à* John Wilson Croker, Ecuyer, *datée à bord de la Caledonia, à Port Mahon, le 29 Mars,* 1812.

Monsieur,

Ayant, par mon dernier rapport sur l'état des vaisseaux de l'ennemi, informé Leurs Seigneuries que le *Rivoli* de 74 canons, laucé depuis peu à Venise, était prêt à mettre en mét, c'est avec une vive satisfaction que je leur annonce aujourd'hui sa capture par le vaisseau de S. M. le *Victorious*, après un combat sévere de cinq heures, le 21 du mois dernier. J'ai l'honneur de joindre ici une lettre du général Talbot, qui renferme les particularités de cette affaire.

La grande disparité de forces suffit pour proclamer le mérite du vainqueur; le *Rivoli* ayant huit cent soixante deux hommes au commencement de l'action, tandis que l'équipage du *Victorious* était réduit à 506 hommes, dont 60 étaient sur la liste des malades.

La perte a été très-sévere de part et d'autre, au délà de 400 hommes ayant été tués ou blessés du côté de l'ennemi, et 42 hommes tués, et 99 blessés à bord du *Victorious*.

Leurs Seigneuries observeront que le *Weazle* a eu part à cette brillante action, en engageant un brigantin de guerre français bord à bord jusqu'au moment où il sauta en l'air. La conduite du cap. Andrew et de ses gens, leur fait infiniment d'honneur.

Je félicite Leurs Seigneuries, sur cet exploit, et d'après le zele et la vigilance que j'ai le plaisir de remarquer dans toute la flotte que je commande, j'espere que ce n'est que le prélude d'autres succès importants.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) EDWARD PELLEW.

A bord du vaisseau de Sa Majesté
le *Victorious*, Port St. George,
Lissa, le 3 Mars.

Monsieur,

Le 16 du mois dernier, j'arrivai devant le port de Venise; le temps était extrêmement brumeux et continua de même jusqu'au 21, ce qui m'empêcha de reconnaître le port. Ce jour-là, à deux heures et demie après-midi, nous vîmes un brig dans l'E. N. E., et à trois heures un gros vaisseau accompagné de deux autres brigs et de deux barques dans la même direction. Nous leur donnâmes chasse, toutes voiles dehors. A quatre heures, je fis signal au *Weazle* de se préparer au combat. Je m'étais déjà assuré que le vaisseau que nous avions en vue était un des vaisseaux de ligne de l'ennemi qui allait de Venise au port de Pola en Istrie. L'ennemi s'était formé en ligne de bataille, avec les deux autres brigs en arriere. A deux heures et demie du matin je m'aperçus qu'un des brigantins de l'ennemi avait dérivé en arriere, et que le vaisseau de ligne avait diminué de voiles pour lui donner le moyen et le temps de rejoindre. Je hêlai le *Weazle*, et ordonnai au capitaine Andrew de tâcher de dépasser le *Victorious*, et d'attaquer, s'il était possible, les brigs qui étaient en arriere du commodore, afin d'engager celui-ci à diminuer de voiles encore davantage, ce qui eût l'effet désiré. A quatre heures un quart, le brig de S. M. le *Weazle* commença l'action avec les deux brigantins. A quatre heures et demie, nous commençâmes le combat à demi-portée de pistolet, avec le gros vaisseau, aucun des deux bâtimens n'ayant encore tiré jusques-là. A cinq heures, nous vîmes un des brigantins sauter en l'air; à la pointe du jour, j'aperçus le *Weazle* en chasse des brigantins, les barques canonieres n'étant plus en vue. Voyant qu'il n'atteignait pas la chasse, je lui fis signal de ralliement. Nous nous trouvions alors par sept brasses d'eau, en dehors de la pointe de Gmo, et je craignais d'avoir besoin de son assistance, dans le cas où un des deux vaisseaux serait venu à toucher sur le banc. Le capitaine Andrew ayant rallié, plaça très-judicieusement son petit bâtiment en travers du bossoir du vaisseau de ligne, et dans cette situation lui lâcha trois bordées. Depuis deux heures le vaisseau ennemi n'était plus en état de manœuvrer, et ne faisait qu'un feu très-lent, et cela principalement de deux canons du gaillard d'arriere. Son mât d'artimon tomba le long de son bord à neuf heures moins un quart. A neuf heures il nous hêla, et nous dit qu'il avait amené. J'envoyai à bord mon premier lieutenant, M. Peake, pour en prendre possession. Je trouvai que l'escadre que nous avions engagée consistait en deux barques canonieres, le Mameloue, brig de 10 canons,

le Jéna et le Mercure de 18 canons chacun, avec le *Rivoli* de 74 canons, portant la flamme du commodore Barré, commandant en chef des forces de l'ennemi dans l'Adriatique. Je suis fâché d'avoir à dire que vu la longueur de l'action, ainsi qu'en raison du calme, la perte en hommes et les dommages ont été de part et d'autre, considérables, les deux bâtiments n'ayant jamais été pendant tout le combat, à plus de demi-portée de fusil l'un de l'autre; et le combat n'ayant jamais cessé que pendant quelques intervalles où le brouillard et la fumée empêchaient de se voir d'un vaisseau à l'autre, et où même nous ne pouvions pas apercevoir respectivement la lumiere et le feu de nos canons.

J'éprouve une véritable satisfaction à vous dire que la conduite du commodore Barré pendant toute l'action, m'a convaincu que j'avais affaire à un très-brave homme, et que la maniere dont il a manœuvré son vaisseau m'a prouvé que c'était un officier habile et expérimenté. Il ne l'a rendu que deux heures après qu'il eût été mis absolument hors d'état de gouverner et qu'il eût 400 tués ou blessés; son capitaine de pavillon, et la plupart de ses officiers ont été ou tués ou blessés. Vous verrez, Monsieur, par les états ci-joints, que notre perte à aussi été très-sévere. Je regrette, et le service doit de même regretter infiniment, la perte de deux beaux jeunes gens, les lieutenants Ch. Griffiths, et Robert Ashbridge, des troupes de la marine, qui furent blessés mortellement au commencement de l'action, avec plusieurs autres braves et bons hommes, tant matelots que soldats de marine. La conduite de mes officiers a été très-méritoire dans toute l'action ainsi que dans la traversée pour nous rendre à Lissa, pendant laquelle nous avons essuyé beaucoup de mauvais temps, et il nous a fallu prendre les plus grandes peines pour assurer nos mâts. Ayant reçu moi-même, au commencement de l'action, une contusion d'éclat de bois, j'ai été presque privé de la vue pendant quelques jours; mais pendant ce temps les soins de M. Peake, mon premier lieutenant, ont empêché que l'impossibilité où j'étais d'agir, ne fût préjudiciable en rien au service de Sa Majesté. Le Rivoli, en traversant le Golphe de Fiume, a perdu son grand mât et son mât de misaine; mais pourtant, grâce aux efforts des lieutenants Whyte et Coffin, qui en étaient chargés, il est arrivé sauf dans le port de Lissa, avec des mâts temporaires.

(Ici le cap. Talbot fait les éloges de ses officiers, du Capitaine Andrew du *Weasle*, de ses lieutenants, de ses chirurgiens, du capitaine Stevenson des soldats de marine, &c.)

Pendant cette sévere action, il n'y a pas eu une simple explosion à bord, pas un homme blessé par accident ou par négligence; la conduite admirable des officiers, et des hommes mérite toute espece d'éloges. J'envoie ci-joint l'état des tués

et blessés à bord du Rivoli, aussi exact que j'ai pu me le procurer. J'ai débarqué un grand nombre de prisonniers blessés en Istrie, ayant envoyé un parlementaire à la ville de Pirang, pour prier le commandant de ce port d'envoyer le plus grand nombre de bateaux qu'il pourrait pour les prendre, ce qu'il a fait en conséquence. J'ai mis ici le reste à bord d'une goëlette, et je les ai envoyés à Spalatro en Dalmatie. Lorsque nous commençâmes l'action, le Victorious n'avait à bord que 506 hommes, dont 63 étaient sur la liste des malades, mais la plupart de ces malades ont pu assister pendant l'action. Le Rivoli avait à bord 862 hommes au commencement de l'action.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé) JOHN TALBOT,
Capitaine du *Victorious* et le plus ancien officier dans la partie supérieure de l'Adriatique.

A Charles Rowley, Esq. capitaine de l'Eagle, et le plus ancien officier dans l'Adriatique.

INCLUSE.

Lettre du Cap. Andrew du Weazle.

Conformément aux ordres que vous m'avez donnés ce matin à deux heures et demie, m'enjoignant de marcher en tête, et d'engager les deux brigantins de l'ennemi, j'ai l'honneur de vous informer qu'à quatre heures un quart j'ai joint les deux brigantins français, dont un à demi-portée de pistolet; celui-ci, après 40 minutes de combat sauta en l'air sans nous faire aucun mal. Nous n'en avons malheureusement sauvé que trois hommes, encore sont-ils tous mutilés ou blessés. Il se trouve que c'était le brigantin français le Mercure, de 18 caronades de 24, commandé par un lieutenant de vaisseau. Pendant la plus grande partie de ce temps, l'autre brigantin nous engageait sous notre bossoir, mais voyant le sort de son compagnon, et notre gréement étant en pieces, il profita de l'obscurité du matin pour s'échapper. A la pointe du jour, nous observâmes ce brig et un autre: le premier était à trois milles en tête de nous. A six heures, nous donnâmes chasse, toutes voiles dehors. Nous vîmes le signal de rappel et virâmes de bord. A huit heures, nous vînmes en travers du bossoir du Rivoli, à portée de fusil, et lui lachâmes une bordée, virâmes et vînmes du lof autant qu'il fallut pour continuer de l'enfiler. A neuf heures, elle tira un coup de canon sous le vent, après quoi nous cessâmes de faire feu.

J'ai beaucoup de plaisir à vous informer, Monsieur, que grâce à la conduite ferme, et résolue, et au sang-froid de mes officiers et de mon équipage, ce service s'est exécuté sans que nous ayons perdu un seul homme. Je demande la permission de recommander au commandant en chef M. George Elliot, mon premier lieutenant, ainsi que tout le reste de mes officiers et de mon équipage.

(Signé) John W. Andrew, Com.

A bord du bâtiment de S. M. le Weazle, le 22 Février, le Cap Salvore nous restant à 12 ou 14 miles dans l'Est-Sud-Est.

Armée de Lord Wellington.

Deux malles arrivées cette semaine de Lisbonne nous ont apporté des nouvelles de l'armée de Lord Wellington jusqu'au 24 du mois dernier. Le conquérant de Badajoz ne s'était pas porté dans le Sud ainsi qu'on le supposait ; il s'était contenté d'y poster quelques troupes sous le général Graham, et ce petit nombre de troupes a suffi non-seulement pour faire rétrograder le grand duc de Dalmatie, mais même pour donner à sa cavalerie une leçon qui l'a dû convaincre de la supériorité de la cavalerie anglaise. On trouvera les détails de ce nouvel exploit dans les relations qui suivent.

Marmont avait cru pouvoir faire une diversion avantageuse au général Philippon, en insultant Almeida, en investissant Ciudad Rodrigo et en se jetant dans le Beira. Ses maraudeurs ont en conséquence reparu un instant en Portugal, pour y commettre de nouvelles horreurs, et ajouter encore à l'exécration des peuples contr'eux. Mais Lord Wellington a marché au Nord, et le seul bruit de sa marche a suffi, pour disperser cette bande de loups qui déjà s'enfuyaient à toutes jambes dans la direction de Salamanque. Ceux qui désiraient impa-

siemment l'évacuation de l'Andalousie, seront peut-être bien étonnés de voir incessamment ce grand but rempli par une conception neuve et hardie de Lord Wellington, qui semble devoir, par une seule opération, effectuer la délivrance du Nord et du Sud de l'Espagne. Ce ne serait pas la premiere fois que ce grand capitaine aurait déjoué tous les calculs de la médiocrité et de la routine, et accompli par un trait de génie, beaucoup au-delà de ce que les esprits ordinaires en attendaient.

Bulletin du Département de la Guerre, émis le 8 *Mai.*

Il a été reçu des dépêches du Comte de Wellington, datées de Nizza, le 16 d'Avril. Le général Soult avait rassemblé son armée à Villa Franca le 8 d'Avril, mais en y apprenant la prise de Badajoz, il se retira dans la nuit, prenant la route de l'Andalousie. Il fut poursuivi de près par la cavalerie britannique commandée par Sir Stapleton Cotton, qui joignit le 11 au soir près de Villa-Garcia 2500 chevaux de l'arriere-garde de l'ennemi. Sir Stapleton Cotton tomba sur eux avec deux brigades, commandées par le major-général le Marchant et le colonel Ponsonby.

Les Français furent culbutés et chassés en désordre, jusqu'à Llerena. Ils éprouverent une perte très-considérable en tués et blessés, et nous leur fîmes environ 150 prisonniers. De la part des Anglais, il y eut 50 hommes tués ou blessés. Au nombre des derniers est le major Prescott, du 5eme de dragons (légerement) et le lieutenant Walker (grièvement).

On fait un grand éloge de Sir Stapleton Cotton, du major-général le Marchant, des colonels Ponsonby et Hervey, du major Prescott, et d'autres officiers.

L'ennemi s'était retiré le 11 de Llerena, et a entierement évacué l'Estremadoure.

Lord Wellington n'avait rien appris du général Ballasteros. Le comte de Penne Villamur s'etait approché de Séville par la droite du Guadalquivir, et avait escarmouché le 5 avec la garnison qu'il avait forcée de se retirer dans ses ouvrages.

Lord Wellington avait des nouvelles de Ciudad Rodrigo jusqu'au 9. L'ennemi continuait de tenir cette place bloquée, mais il n'avait fait aucune attaque. Il avait éprouvé quelque

perte dans une reconnaissance qu'il avait faite le 3 sur Almeida, mais il n'avait pas jugé à-propos de renouveller sa visite.

Le 7, la plus grande partie des troupes de Marmont se mit en marche des environs de Ciudad Rodrigo, vers Sabugal. Leur avant-garde entra à Castel Branco le 12, mais elle l'évacua le 14 avant la pointe du jour, lorsque les hussards du général Alten, et la brigade de milices du colonel Lecor entrerent dans la ville.

Lord Wellington est en marche sur la Castille, et sa garde avancée est arrivée à Castello Branco.

SUPPLÉMENT A LA GAZETTE.

Département de la Guerre.

Downing-street, ce 9 Mai 1812.

Il a été reçu de Sa Seigneurie le comte de Wellington, une dépêche adressée au comte de Liverpool, datée de Niza, du 18 Avril 1812, dont voici l'extrait.

Le maréchal Soult rassembla, le 8 du courant, son armée à Villa-Franca, en Estremadure. Mais ayant connu la prise de Badajoz, il se retira, le 9, avant l'aube du jour, vers les frontieres de l'Andalousie. Le lieutenant-général Sir Thomas Graham chargea le lieutenant-général Sir Stapleton Cotton de suivre son arriere-garde avec sa cavalerie. Celui-ci attaqua dans la matinée du 11, et défit la cavalerie française à Villa-Garcia, avec les brigades du major-général le Marchant et du major-général Anson, cette derniere étant commandée par le lieutenant-colonel l'honorable F. Ponsonby. J'ai l'honneur de joindre ici la lettre du lieut.-général Sir Th. Graham, qui contient le rapport du lieut.-général Sir C. Cotton, ainsi que l'état des tués et blessés dans cette occasion, n'ayant autre chose à ajouter que mes éloges de la conduite du lieut.-général Sir C. Cotton, du major-général le Marchant, et des officiers et des troupes qui étaient sous leurs ordres. Ce jour-là, l'ennemi se retira de Llerena, et depuis, il a entierement évacué la province de l'Estremadure. Je n'ai point encore appris que le général Ballasteros soit entré à Séville. Le comte de Penne Villemur, avec un détachement de la 5e armée, envoyé de l'Estremadure dans le comté de Niébla, s'était approché de cette ville, par la droite du Guadalquivir, et, le 5, il a eu des affaires avec les garnisons de Séville et des couvents fortifiés sur le bord de cette riviere; il les a forcées de se retirer dans leurs

ouvrages. Le comte de Penne Villemur se retira le 10, sur l'avis que je lui en donnai, en conséquence de la prise de Badajoz, et de la certitude que j'avais que le maréchal Soult retournerait sur-le-champ dans l'Andalousie sans risquer une action où il n'était pas en mon pouvoir de l'engager. J'espere que le comte de Penne Villemur aura fait passer au général Ballasteros cet avis, dont je désirais qu'il eût connaissance. Depuis ma lettre du 7 du courant à Votre Seigneurie, je n'ai reçu des rapports de ce qui se passe dans les environs de Ciudad-Rodrigo que jusqu'au 9 de ce mois. L'ennemi bloquait encore cette place, mais ne l'avait point attaquée, et n'était pas retourné à Alméida, ayant fait quelque perte en reconnaissant cette derniere ville, le 3. Il paraît que, le 7, la plus grande partie des troupes dans le voisinage de Ciudad-Rodrigo, décampant, marcherent vers Sabugal, où, je crois, que le maréchal Marmont est arrivé en personne. Le major-général Victor Alten que j'avais laissé en avant de Ciudad-Rodrigo avec le premier régiment des hussards jusqu'à la fin de Mars, était suivi, quoique de loin, à travers le Bas-Beira, par l'avant-garde du maréchal Marmont. Ayant quitté Castello-Branco le 8, et, leur avant-garde, consistant en 2,500 hommes, avec six escadrons de cavalerie, avançant, elle entra le 12 au soir à Castello-Branco. Le brigadier-général le Cor, voyant l'ennemi s'avancer, fut obligé de se retirer sur Sarnadas. Pendant ce temps-là, ayant appris que le général Alten s'était retiré et avait traversé le Tage, je lui ordonnai de repasser cette riviere, ce qu'il fit le 12, et l'ennemi se retira de Castello-Branco, avant qu'il fût jour, dans la matinée du 14; et le brigadier-général le Cor avec le major-général Alten y rentrerent. Dans cette expédition, comme à l'ordinaire, l'ennemi a pillé et massacré les habitants du pays; mais, selon ce que j'apprends, tout le mal qu'il a fait, se borne à ces actes d'atrocité. Tous nos magazins a Castello-Branco et nos hôpitaux avaient été transportés de ce côté-ci du Tage. Je ne puis assez applaudir à la fermeté et à la bonne conduite du brigadier-général le Cor, restant à Castello-Branco jusqu'à ce qu'il vit l'ennemi s'approcher en nombre supérieur, se retirant en bon ordre; et seulement aussi loin qu'il le fallait. Dès que j'ai su que Soult se retirait de Villa-Franca, j'ai fait marcher l'armée vers la Castille. Aujourd'hui, l'avant-garde est arrivée à Castello-Branco. Demain, je partirai pour m'y rendre. Je n'ai appris aucun mouvement au Nord.

Santa Maria, ce 12 *Avril* 1812.

MILORD,

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Seigneurie le rapport du lieutenant-général Sir Stapleton Cotton, donnant les

détails d'une attaque heureuse et très-brillante contre l'avant-garde de l'ennemi. Il n'est pas nécessaire que je fixe l'attention de Votre Seigneurie sur la grande habileté avec laquelle le lieutenant-général a concerté et conduit cette entreprise, qui a été admirablement secondée par la bravoure et l'intelligence du major-général le Marchant et du colonel Ponsonby, ainsi que par le zele des officiers et soldats des deux brigades employés dans ce service. J'ai l'honneur, &c.

(Signé) THOMAS GRAHAM.

A Lord Wellington, etc.

Villa-Garcia, ce 11 Avril 1812.

MILORD,

J'ai l'honneur de vous faire rapport qu'ayant, la nuit derniere, reçu avis que la cavalerie du corps du général Drouet, au nombre de 2,500 hom. campait entre Usagre et cet endroit-ci, j'ai ordonné, dans le cours de la même nuit, à la brigade du major-général Anson, commandée par l'honorable lieutenant-colonel Ponsonby, et à celle du major-général le Marchant de faire un mouvement, de Villa-Franca et Los Santos, de maniere à arriver, avant le jour, le premier à Usagre et le dernier à Bienvenida, dans la résolution de faire attaquer l'ennemi de front par la brigade du général Anson, tandis que celle du major-général le Marchant, par un mouvement sur le flanc, couperait sa retraite sur Llerena. L'avant-garde du major-général Anson a poussé, du voisinage d'Usagre, les piquets de l'ennemi, deux heures plus tôt que je ne l'avais projeté. La brigade du général le Marchant n'a pas eu le temps d'arriver sur les derrieres de l'ennemi qui, sur l'alarme qui lui en a été donnée, s'est retiré à une assez grande distance pour assurer sa retraite sur Llerena. Le lieutenant-colonel Ponsonby, passant par Villa-Garcia s'est mis à la poursuite de l'ennemi à la pointe du jour, et il était aux escarmouches avec lui, quand la brigade du général le Marchant est arrivée de l'autre côté de la hauteur entre le chemin de Llerena et Bienvenida. J'avais désiré que le colonel Ponsonby, pour amuser, en front, l'ennemi, ne lui montrât que trois escadrons, jusqu'à ce que la brigade du major-général le Marchant que je faisais conduire, à couvert des hauteurs, par le colonel Elly fût à portée d'attaquer l'ennemi en flanc. Ces ordres ont été admirablement exécutés, et l'ennemi, se voyant attaqué, au front et en flanc, s'est retiré dans la plus grande confusion et le plus grand désordre. Avec la brigade du major-général Anson et un régiment de celle du major-général le Marchant, le 5e des dragons de la garde, soutenus du 3e et 4e des dragons, j'ai poursuivi l'ennemi jusqu'auprès de Llerena, à la

distance de 4 milles, durant laquelle poursuite, la perte de l'ennemi en tués a été très-considérable; nous avons fait 150 prisonniers parmi lesquels se trouvent un lieut.-colonel, deux capitaines et un lieutenant, avec environ 130 chevaux ramenés du champs de bataille. La cavalerie de l'ennemi s'est reformée à la droite et en arriere sept pieces d'artillerie, entre 8, ou 10,000 fantassins qui ont pris une position à la gauche et tout près de la ville. Bientôt après tout cela s'est retiré sur Berlanga et Azuaga, mes patrouilles les poursuivant jusqu'à la premiere de ces villes. Je ne puis trop donner d'éloges à la bonne contenance et à la bonne discipline du 3e et 4e des dragons, conduits par le colonel Lord E. Somerset et le major Clowe qui les soutenaient. J'ai l'honneur de vous recommander le major-général le Marchant et l'honorable lieut.-col. Ponsonby, qui ont commandé les deux brigades avec tant d'intrépidité et d'intelligence. J'ai aussi le plaisir de vous rendre témoignage de la bonne conduite du lieutenant-colonel Hervey commandant le 14e des dragons légers; du major Prescott commandant le 5e des dragons de la garde; du capitaine Dickens commandant le 12e des dragons légers; du capitaine Murray commandant le 16e des dragons légers: et de l'honorable major Cocks commandant les détachements du 12e et 14e des dragons légers. Je dois beaucoup aussi à l'assistance que j'ai reçue du lieut.-col. Elly, mon assistant-adjudant-général, en conduisant ma colonne droite au point de l'attaque. Qu'il me soit aussi permis d'appelet votre attention sur le capitaine baron Decken. Je joins ici la liste des tués et blessés, que j'ai le bonheur de ne pas trouver considérable, vu la supériorité de l'ennemi.

(Signé) STAPLETON COTTON,
Lieut.-gén. command. la cavalerie.

Etat des tués et blessés dans l'Affaire avec l'Arriere-garde de l'Ennemi, près de Llerena, le 11 *d'Avril* 1812.

Blessés—Le major Prescott, du 5e des dragons de la garde légerement; le lieut. Walker, grièvement; 4 sergents, 36 hommes, 9 chevaux.

Tués—1 sergent, 23 hommes, 18 chevaux. *Egarés*—[illegible] hommes, 17 chevaux.

Prisonniers faits à l'Ennemi, le 11 *Avril*—1 lieut.-colonel, 2 capitaines, 1 lieutenant, 3 sergents, 10 caporaux, 111 hommes, 129 chevaux et une mule.

NOUVELLES DÉPÊCHES DE LORD WELLINGTON.

Bulletin du Departement de la Guerre, le 11 *Mai.*

Il a été reçu du comte de Wellington des dépêches datées d'Alfayates, le 24 Avril. L'armée de Sa Seigneurie ayant continué sa marche dans la direction de cette ville, l'ennemi s'est retiré devant lui, et son arriere-garde a repassé l'Agueda le 23, se retirant sur Tormes.

Un corps de milices Portugaises ayant été rassemblé à Guarda, préalablement au mouvement de Lord Wellington au Nord, Marmont avait marché contre elles le 14 Avril, avec une force considérable qui obligea les milices de se retirer, et le désordre s'étant mis dans leur arriere-garde, il y en a eu environ 150 hommes faits prisonniers.

Le 15, l'ennemi se porta vers le corps du brigadier-général Wilson à Lagrosa, et fit replier ses avant-postes, mais dans la nuit il commença sa retraite, et le général Wilson réoccupa Guarda le 17 Avril.

Tandis que Marmont rassemblait ses forces pour cette incursion temporaire en Portugal, le général Abadia avait fait marcher un corps Espagnol dans le Léon, et avait remporté quelques succès partiels. Don Julian Sanchez avait eu pareillement plusieurs succès en Castille, contre les convois et les communications de l'ennemi.

Il paraît que le général Ballasteros n'était point entré à Séville pendant l'absence de Soult de cette ville.

Le général Drouet est à Fuente Origuna, dans le Royaume de Cordoue, et le maréchal Soult, à Séville.

Downing-street, le 12 Mai 1812.

Il a été reçu Dimanche soir au bureau du compte de Liverpool, une dépêche du lieutenant-général le comte de Wellington, dont ce qui suit est un extrait.

Alfayates, le 24 Avril, 1812.

L'armée a continué sa marche de ces côtés depuis que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. S. et l'ennemi s'est retiré devant elle.

Les dernieres troupes de l'ennemi ont repassé l'Agueda hier matin, et elles sont toujours en pleine retraite vers la Tormes.

Les pluies qui avaient tombé du 13 au 19 du courant, avaient emporté le pont qu'ils avaient construit sur l'Agueda, immédiatement au-dessus de Ciudad Rodrigo; mais ils l'ont réparé depuis trois jours, et les divisions de tête de leur armée ont passé par le pont de Villar, et les gués du haut Agueda; l'arriere-garde seulemeut a passé par le pont de Ciudad Rodrigo.

Lorsque le général Marmont fit marcher ses troupes sur Sabugal, le général Bacellar ordonna que la milice portugaise, sous les brigadiers-généraux Trant et Wilson, se concentrât sur Guarda.

Le maréchal Marmont se mit en marche contre cette milice avec une force considérable en cavalerie, infanterie et artillerie, le 14 du courant, et le brigadier-général Trant qui commandait, concevant que l'ennemi était trop fort pour lui, se détermina à se retirer de l'autre côté du Mondego.

La milice était fort avancée dans sa retraite; mais un bataillon qui couvrait la retraite, ayant reçu ordre de tirer sur la cavalerie de l'ennemi et la pluie ayant empêché les fusils de partir, elle se dispersa et mit le reste des troupes en désordre; l'ennemi lui fit environ 150 prisonniers.

Les troupes se réformerent néaumoins à la gauche du Mondego et se retirerent sur Celerico, le général Bacellar gardant les postes avancés sous les ordres du brigadier-général Wilson à Lagiosa. Le lendemain matin 15, l'ennemi avança en forces considérables et poussa à Lagiosa les avant-postes du brigadier-général Wilson.

L'ennemi se retira de Lagiosa le 15, dans la nuit, et de Guarda le 16; cette ville fut réoccupée le 17, par les troupes commandées par le brigadier-général Wilson.

Votre Seigneurie apprendra avec satisfaction que les officiers de la milice se sont admirablement bien comportés. Il me paraît que les brigadiers-généraux Trant et Wilson ont fait tout ce qu'ils ont dû faire.

Le succès partiel que l'ennemi a obtenu sur la milice portugaise lors de sa retraite de Guarda, et le meurtre et le pillage de quelques villages dans le Bas Beira, qui n'étaient pas encore refaits des anciennes déprédations de l'ennemi, sont les seuls fruits de l'expédition du maréchal Marmont au-delà des frontieres du Portugal, pour détourner notre attention du siége de Badajoz.

Tandis que les troupes de l'armée de Portugal étaient rassemblées, pour ce service, je fus informé par le général Castanos que le général Abadia avait ordonné aux troupes espagnoles des Asturies de se porter dans le Léon, où le brigadier Moreno a eu quelques succès partiels contre un détachement français à Otero de las Duenas. Don Julian Sanches qui est resté en Castille avec sa cavalerie, a eu pareillement beaucoup de succès contre les communications et les convois de l'ennemi.

Mes nouvelles du Sud m'apprennent que ni le comte de Penne Villemur, ni le général Ballasteros, ne sont entrés à Séville, tandis que le maréchal Soult était en Estremadoure au commencement de ce mois.

Le comte de Penne Villemur retourne en ce moment en Estramadoure avec les troupes de la 5e armée.

Le général Drouet est à Fuente Ovejuna en Cordoue, avec son corps d'armée, et le maréchal Soult à Séville, selon les dernieres nouvelles que j'ai reçues du lieut.-général Sir Rowland Hill.

Nouvelle Dépêche du Lord Wellington.

Fuente Guinaldo, le 29 Avril, 1812.

L'ennemi a continué sa retraite depuis ma derniere dépêche du 24 à Votre Seigneurie, il n'y a eu aucun mouvement dans le Sud.

Nouvelles additionnelles de Lisbonne, par une Malle portant des Lettres du 27 Avril.

Tout va aussi bien qus nous puissions le désirer. Dès que Badajoz fut pris, Lord Wellington ne perdit pas un moment pour marcher en toute diligence au Nord, er pour en chasser les voleurs français, car dans le fait, ce n'est pas autre chose. Ils s'étaient répandus sur toute la province de Beira, jusqu'à Celerico d'une part, et de l'autre jusqu'au delà de Castel Branco, commettant toute sorte d'horreurs et de dévastation. Ils n'ont trouvé à Castel Branco que trois vieillards qu'ils ont assassinés.

La division légere, la 3eme, la 4eme, la 5e et la 7e division ont dépassé Sabugal, Marmont se retirant de tous côtés devant Lord Wellington. Dans dix jours Badajoz sera réparé

et mis dans l'état où il était auparavant. Le général Hill reste toujours de l'avant, surveillant Soult, sur la cavalerie duquel la nôtre a remporté deux ou trois brillants avantages, dont les fruits sont plusieurs officiers de marque, et 4 à 500 hommes tués et blessés. La brigade de grosse cavalerie du général Slade, et celle de dragons légers du colonel Ponsonby, restent ici. Sir Stapleton Cotton et le reste de la cavalerie sont allés au Sud

Le maréchal Comte de Trancoso, (Beresford) dit dans une dépêche officielle à Don Miguel Pereira Forjaz, datée du quartier-général de Portalegre, le 14 Avril : "La conduite des troupes portugaises fait honneur à la nation. Pendant le siége, ainsi qu'à l'assaut, leur zele et leur valeur se sont fait également remarquer."

Des Bords de la Guadiana, le 22 Avril.

Le 20, Drouet avait son quartier-général à Ovejuna. Gazan avait marché sur Séville avec 5000 hommes ; Soult s'était mis en marche avec son état-major sur Cordoue.

Le comte de Penne Villemur arriva à Caballeros, avec les troupes qu'il commandait : il est à supposer qu'il séra arrivé aujourd'hui à Badajoz.

Selon des lèttres d'Abrantes du 22, les Français étaient encore le 19 à Penamacor. On dit aussi, mais avec moins de certitude qu'ils étaient également le même jour à Sabugal et à Alfayates. Le 20 Lord Wellington était à Escalos de Cima;

Correspondance particuliere.

Niza, le 16 d'Avril.

Lord Wellington est en marche vers le Nord et ne laisse que le général Hill avec sa division dans le Sud. Un corps d'observation de l'armée de Portugal a pénétré jusqu'à Castel Branco, mais dès qu'il fut instruit que nos troupes approchaient, il se replia, et une partie de nos gens y est entrée aujourd'hui. Mon opinion est que dès que Marmont saura que nous marchons sur Ciudad Rodrigo, il renoncera à ses projets contre cette place. Si en apprenant que nous sommes en marche, il se retire, je crois que nous nous bornerons à en-

voyer une ou deux divisions pour jeter des provisions dans Rodrigo.

Je regarde comme vraisemblable que lord Wellington poussera en avant avec un corps de cavalerie, et fera croire à Marmont que nos troupes sont plus près de lui qu'elles ne le sont, afin de l'engager à se porter en arriere.

Nous allons demain à Castello Branco.

Si vous blâmez en Angleterre notre coup de main sur Badajoz, et la perte que nous avons éprouvée en conséquence, en supposant que les brêches n'ont été que de peu ou de point de service, puisque nos gens n'ont pas pu passer au travers, je dois vous observer et vous rappeller que l'attaque des brèches attira toute l'attention de l'ennemi, et lui fit perdre de vue celle du château qu'il ne crut pas possible que nous osassions entreprendre; ce fut ainsi que l'attaque des brèches occupa la plus grande partie de la garnison. Si nous avons perdu un grand nombre d'hommes, il faut aussi prendre en considération que si lord Wellington n'avait pas poussé l'affaire comme il l'a fait, nous aurions eu, quelques jours après, une bataille générale qui aurait augmenté notre perte du double. Lorsque les Français assiégerent cette place, ils furent quarante jours avant d'y entrer, et même alors la brêche n'était pas praticable. Nous l'avons prise en 20 jours, et très-certainement si nous y fussions restés aussi long-tempsqu'ils le firent, Soult et Marmont seraient venus à son secours, et tandis que le premier nous aurait attaqués par le Sud, le second serait tombé sur nos derrieres.

Malle de Cadix du 23 Avril.

Le bâtiment de guerre l'*Argo*, est arrivé, ayant à bord S. E. M. Robert Liston, M. Frere et Sir Robert Wilson, qui se rendent à Constantinople.

Le *Grampus* est également arrivé, ayant à bord M. le commodore Cockburn et M. Sydenham, commissaires de la part de leur gouvernement pour l'ajustement de nos différends avec les deux Amériques. Ils vont se rendre sans tarder, au lieu de leur destination, dès qu'ils auront eu quelques conférences avec notre gouvernement. Il est arrivé quatre bateaux d'Huelva, après un passage de 13 heures. Les patrons de ces bateaux rapportent qu'au moment où ils mettaient à la voile, on avait mis quelques navires en embargo, afin de transporter un corps de troupes anglaises qui était à

Mertola, et qui devait agir dans le comté de Niebla. Ils assurent également que les alliés avaient battu un corps français, consistant en 7000 hommes, commandé par Soult, et fait nombre de prisonniers.

On a accordé au général Lacy le rang de lieutenant-général, et il a été nommé commandant en chef de l'armée effective de Catalogne.

On dit que par un traité conclu entre les deux gouvernements Anglais et Espagnol, l'Espagne doit recevoir cent mille fusils, cent mille uniformes, et dix mille équipements de chevaux par an, et cent mille rations journalieres.

Le *Te Deum* fut chanté ici le 10 pour la reprise de Badajoz. Le soir l'enthousiasme et la joie se manifesterent de toutes parts au théâtre, et l'on fit jouer à l'orchestre la marche de Lord Wellington.

On lut le 10, aux Cortes, des lettres relatives à la prise de Badajoz. Quand la lecture en fut finie, les applaudissements furent universels. Le comte de Toreno fit la proposition suivante, qui fut reçue avec acclamation : " Les Cortes expriment leurs sinceres remercîments au brave et sage Lord Wellington, duc de Ciudad-Rodrigo, et aux braves troupes qu'il commande.

Le 22, il arriva à bord du vaisseau amiral britannique un pavillon parlementaire Français avec des dépêches du général Villatte, commandant la ligne du blocus des Français, pour le général espagnol commandant dans l'Isla, auquel on les envoya. Elles avaient pour objet un échange de prisonniers. Le général Elio envoya la réponse qui suit par écrit, laquelle a été approuvée par la Régence des Espagnes :—

" Général, il est bien loin de mon intention d'intercéder auprès de la Régence pour accéder à l'échange des prisonniers que vous me proposez dans votre lettre du 22 du courant. Ils ne sont point vos prisonniers ; ils sont vos esclaves, tous les bons Espagnols qui ont maintenant le malheur d'être sous vos cruelles baïonnettes.

" La voix de l'humanité que vous invoquez dans votre lettre, sort avec mauvaise grâce de la bouche d'un chef qui a le malheur de commander des monstres destinés à détruire, à coups de baïonnette, ou à faire périr de faim l'innocent peuple espagnol qui n'a pas commis d'autre crime que celui de défendre la terre où il est né, le roi légitime auquel il a juré d'obéir, et la religion de ses ancêtres.

" L'échange que j'offre de ma part à Votre Excellence, est l'assurance qu'il y a un million d'Espagnols prêts à mourir

avec plaisir, pourvu qu'ils emportent avec eux un nombre égal de leurs oppresseurs, qui tentent en vain de subjuguer l'Espagne, et voilà le point de vue le plus favorable que la cause que vous présentez offre à Votre Excellence.

(Signé) ELIO.

Nouvelles de France.

Il a été reçu des lettres de la côte de France, du 8. Ce qui suit est extrait d'une de ces communications.

« L'Empereur, y est-il dit, n'a aucune intention pour le présent, de joindre son armée du Nord. On le dit totalement dégoûté des affaires publiques, à cause de la marche fâcheuse que les chose sont prises en dernier lieu. Je l'ai vu il n'y a pas long-temps, sa corpulence s'est augmentée à un point étonnant; il a des attaques de nerfs et tombe souvent en léthargie. Les ambassadeurs russes et leurs secrétaires de légation ont donné, depuis plusieurs années, connaissance au gouvernement russe de toutes les opérations du département de la guerre. Ils recevaient leurs informations des commis du département en question. Quelque singulier que cela puisse paraître, c'est à St. Pétersbourg que la trahison a été découverte par notre ambassadeur Lauriston, lequel écrivit à Paris que ses services ne pouvaient être d'aucune utilité à son pays, dans la position où il se trouvait. C'était en vain, disait-il, qu'il cherchait à faire croire au gouvernement russe que les mouvements des troupes françaises n'avaient pas d'autre objet en vue que celui qui leur était attribué, tandis que les ministres russes étaient toujours en état, en lui produisant des copies des documents ciels, de lui prouver qu'ils étaient complétement instruits de leur destination *véritable*; et qu'ils ne pouvaient avoir obtenu ces pieces que de quelques traîtres: le soupçon tomba aussitôt sur deux commis du département de la guerre. Ils furent arrêtés et l'un d'eux confessa qu'il avait été donné de temps en temps des notes aux secrétaires de la légation russe, qui les communiquaient à M. Kourakin, l'ambassadeur russe. Dans un accès de rage, l'Empereur ordonna qu'on arrêtât l'ambassadeur russe et les deux secrétaires de légation, menaçant de les faire mettre à mort sur-le-champ. Cependant, comme on représenta à Sa Majesté que la vie des ambassadeurs était toujours regardée comme sacrée, et que verser le sang de l'ambassadeur russe dans quelques circonstances que ce fût, ferait un grand bruit

en Europe, il consentit à ce que la chose en restât là jusqu'au lendemain. Alors il fut résolu qu'on arrêterait les deux secrétaires de légation et que l'ambassadeur serait mis sous la surveillance de la police. On s'aperçut cependant que les deux secrétaires s'étaient retirés de Paris, au premier vent qu'ils avaient eu que leur correspondance avec les commis était soupçonnée. Il fut envoyé ordre à Strasbourg, par le télégraphe, de les arrêter, mais il fut répondu à ce message qu'ils étaient passés au travers de la ville quatre heures auparavant, et que définitivement ils avaient échappé. Cette circonstance a tendu, beaucoup plus qu'aucune autre, à élargir la brèche entre les deux nations.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Par décret rendu au palais de l'Elysée, le 21 Mars, 1812, S. M. a nommé M. Helot aux fonctions de maire de la ville de Rouen.

Au palais de l'Elysée, le 21 Mars, 1812

Napoléon, etc. nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE Ier.—*Archives impériales.*

Art. 1er. Il sera construit entre le pont d'Iena et le pont de la Concorde, sur le quai de la rive gauche de la Seine, un édifice destiné à recevoir toutes les archives de l'Empire, et devant contenir un emplacement de cent mille mètres *cubes.*

2 Les plans seront conçus de maniere que le quart de cet établissement puisse être utilisé dès que la construction en sera achevée, et que l'on puisse successivement procéder ainsi à la construction des autres quarts. Des espaces seront même réservés en forme de jardins, afin que par la suite du temps, on puisse doubler l'établissement, si cela devient nécessaire.

3. Ces bâtiments seront construits tout en pierres et en fer, sans qu'il entre aucun bois dans la construction.

4. Les plans nous en seront soumis avant le 1er Mai prochain, et les fonds de 200,000 fr. que nous avons accordé par notre décret du 6 de ce mois sur les fonds spéciaux de Paris, seront affectés aux premiers travaux de cette construction.

TITRE II.—*Palais de l'Université*, etc.

5. Il sera établi sur le même quai et coordonné avec le bâtiment des archives, une suite de bâtiments destinés à contenir le palais du

grand-maître de l'Université, l'Ecole normale, l'institution des émérites, et des salles pour la distribution des prix. De vastes jardins devront y être annexés.

6. Le projet de ces constructions nous sera soumis d'ici au 1er Mai, et tout ce qu'il y aura de disponible sur les fonds de l'Université y sera employé

TITRE III.—*Ecole des Beaux-Arts.*

7. Il sera établi sur le même quai et coordonné avec les bâtiments ordonnés par les titres précédenst, une école des beaux-arts. Cette école devra renfermer les salles nécessaires pour les différents enseignements, une galerie pour l'exposition des tableaux; et dix grands ateliers, dont cinq pour les peintres et cinq pour les sculpteurs.

8. Les plans nous seront également soumis d'ici au 1er Mai, et les crédits ouverts sur les budjets des annés précédentes pour la construction d'une école des beaux-arts, sont affectés aux travaux de cette année.

9. Nos ministres de l'intérieur, des finances et du trésor impérial, sont chargés de l'exécution du présent décret.

(Signé) NAPOLEON.

Par l'Empereur.

Le ministre secrétaire-d'Etat,

(Signé) le comte DARU.

Par décret de S. M. rendu au palais de l'Elysée, le 24 Mars, 1812, la ville de Nismes a été élevée au nombre des bonnes villes de l'Empire.

Décret concernant des Secours à distribuer dans les Départements de l'Empire.

Au palais de l'Elysée, le 24 Mars, 1812.

Napoléon, etc. nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

TITRE I[er].—*De la Distribution des Secours.*

Art. 1[er]. Il sera fait, à compter du 1[er] Avril prochain jusqu'au 1[er] Septembre, une distribution journalière et gratuite de deux millions de soupes dites *à la Rumfort.*

2. Les soupes devront être composées d'une telle quantité de légumes, que deux soupes équivalent à au moins une livre de pain.

3. Cette quantité de deux millions de soupes *à la Rumfort* sera répartie entre les départements.

4. Les quantités allouées à chaque département seront réparties par les préfets entre les cantons de leur département, vingt-quatre heures après la réception du présent décret. Cette répartition sera indépendante des secours ordinaires affectés au soulagement de la classe indigente.

5. Les villes formant plusieurs cantons ne seront comprises que pour un seul article dans cette répartition, mais en raison de leur population et en proportion de leurs besoins.

TITRE II.—*Des Fonds.*

6. Une somme de vingt-deux millions cinq cent mille fr. présumée nécessaire pour subvenir à cette dépense, sera mise à la disposition des préfets.

7. Dans les vingt-quatre heures qui suivront la réception du présent décret, les préfets feront la répartition des sommes par canton, en proportion de la quantité des soupes allouées à chacun par la répartition que prescrit l'article 4 ci-dessus, et mettront, chaque mois, le cinquieme de cette somme à la disposition des maires, ou des comités de bienfaisance établis ci-après.

8. Il sera pourvu aux fonds nécessaires.

1°. Par l'emploi de ce qui reste disponible sur le budget des communes.

2°. Par un emprunt que les communes feront à la caisse d'amortissement, et qui sera égal au quart du produit net de leur octroi;

3°. Par l'emploi des fonds restant disponsibles sur le vingtieme du revenu des communes, affecté aux compagnies de réserve, sur le fonds de non-valeurs, sur les centimes variables et facultatifs;

4°. Enfin, par une addition de nouveaux centimes sur les contributions directes, soit en prenant les centimes variables qui n'auraient pas été imposés, soit en prenant les centimes facultatifs qui n'auraient pas été imposés, soit en imposant de nouveaux centimes.

Palais de St. Cloud, le 4 *Mai* 1812.

Napoléon, etc.—Nous étant fait rendre compte de l'état des approvisionnements dans toute l'étendue de notre Empire, nous avons reconnu que le grain qui y reste forme une masse non-seulement suffisante, mais excédant nos besoins, etc.—En conséquence, voulant prendre des mesures propres à donner à la circulation toute son activité, et aux départements qui éprouvent des besoins, toute sûreté; sur le rapport de notre ministre des manufactures et du commerce, et de l'avis de notre Conseil d'Etat, nous avons décrété et décrétons ce qui suit:—

Section I.—De la Circulation des Grains et Farines.

Art. 1.—La libre circulation des grains et farines sera protégée dans tous les départements de notre Empire; nous enjoignons à toutes les autorités civiles et militaires de la favoriser, et à tous les officiers de police et de justice de réprimer toute opposition, de dénoncer, poursuivre ou faire poursuivre les coupables devant nos cours et tribunaux.

Art. 2.—Tout individu, marchand, commissaire ou autre, qui achetera des grains ou farines au marché, pour approvisionner les départements qui peuvent en avoir besoin, seront tenus

de le faire publiquement, et après en avoir fait la déclaration au préfet ou sous-préfet.

Section II.—De l'Approvisionnement des Marchés.

Art. 3.—Il est défendu à tous nos sujets, de quelque classe et condition qu'il puissent être, de faire aucun achat ou provision de grains ou farine, pour les garder ou emmagasiner, ou en faire un objet de spéculation.

Art. 4.—En conséquence, tous les individus ayant des grains ou farines en magazin seront tenus, 1°. de déclarer aux préfets et sous-préfets les quantités qu'ils possedent, et les lieux où elles sont déposées ; 2°. de porter aux halles et marchés qui seront indiqués par lesdits préfets ou sous-préfets les quantités nécessaires pour les entretenir suffisamment approvisionnés.

Art. 5.—Tout fermier, cultivateur ou propriétaire, ayant des grains en sa possession, sera obligé de faire des déclarations semblables, et de se soumettre de même à assurer l'approvisionnement des marchés lorsqu'ils en serout réquis.

Art 6.—Les fermiers qui ont stipulé de payer leurs rentes en nature, en feront la déclaration, et la prouveront en produisant leurs baux ; dans ce cas, une partie proportionnelle de la quantité qu'ils seront obligés d'apporter aux marchés pour leur approvisionnement sera portée en compte aux propriétaires, et les fermiers la payeront en argent, au taux du marché.

Art. 6.—Les propriétaires qui reçoivent les rentes des fermes en nature peuvent forcer leurs fermiers, habitant la même commune, à porter lesdits grains au marché, si par les baux ils ne sont obligés de le faire.

Section III.

Art. 8.—Tous les grains et farines seront portés aux marchés établis à cet effet, et il est défendu de les acheter ou vendre ailleurs que sur lesdits marchés.

Art. 9.—Les habitants et les boulangers auront seuls, pendant la premiere heure, la permission d'acheter du grain pour leur propre consommation. Les commissionnaires et marchands qui viendront aux marchés, après s'être conformés au 2e article du présent décret, ne pourront faire leurs achats qu'après la premiere heure.

Art. 10.—Nos ministres sont chargés de l'exécution du présent décret, qui ne sera en force que jusqu'au 1er Septembre prochain.

Il sera inséré au bulletin des lois.

(Signé) NAPOLEON.
(Contresigné) Le comte DARU.

Ukase de l'Empereur de Russie, concernant une nouvelle Levée d'environ 100,000 *Hommes.*

Alexandre, par la grâce de Dieu, etc.—La situation actuelle de l'Europe exige des mesures fermes, une vigilance infatigable et des efforts énergiques, pour fortifier notre vaste Empire autant qu'il est possible, contre toute entreprise hostile. Notre vaillante nation Russe a été habituée à vivre en paix et harmonie avec toutes les nations qui l'environnent; mais lorsque des orages ont menacé notre Empire, des patriotes de toutes les classes et conditions se sont empressés de tirer l'épée pour la défense de leur religion et de leurs lois.

Il paraît y avoir maintenant une nécessité très-urgente d'augmenter le nombre de nos troupes par une nouvelle levée. Nos principales forces sont déjà à leurs postes pour défendre l'Empire. Leur valeur est connue de tout l'univers. Elles ont la confiance de l'Empereur et son gouvernement. Leur fidélité et leur amour de la patrie les rendront invincibles devant des troupes bien plus nombreuses. Avec la même sollicitude paternelle qui nous a porté à prendre toutes les mesures de défense possibles, nous ordonnons 1°. qu'il sera levé dans toute l'étendue de l'Empire deux recrues par 500 hommes; 2°. que cette levée commencera dans tous nos gouvernements deux semaines après la réception de l'Ukase, et sera terminée dans l'espace d'un mois; 3°: qu'elle sera faite conformément aux dispositions relatives à la levée des recrues, d'un ukase présenté au Sénat, et daté du 16 Septembre 1811; 4°. que les recrues seront entretenus dans les villes de guerre, avec les bataillons de garnison et de l'intérieur, sur le même pied que les recrues pour les dépôts provisoires sont entretenus et instruits.

Le Sénat est chargé de l'exécution immédiate du présent, pour la levée des recrues dans le terme fixé.

St. Pétersbourg, le 22 Mars.

(Signé) ALEXANDRE.

ASSASSINAT DE M. PERCEVAL,

Le Lundi, 11 *Mai*, *par* G. Bellingham, *Courtier de Liverpool.*

Nous n'avons peut-être jamais éprouvé de notre vie un sentiment d'horreur et d'affliction semblable à celui qui nous nâvre le cœur au moment où nous prenons la plume pour rendre compte de l'événement inattendu, du forfait exécrable qui, en mettant fin à la vie de M. Perceval, a privé le gouvernement d'un des plus grands ministres qui aient jamais existé, la société d'un citoyen vertueux et éclairé, et sa famille d'un des meilleurs parents.

Lorsque le bruit se répandit, le Lundi, 11, vers les cinq heures et demie du soir, que le premier ministre de l'Angleterre venait de périr de la main d'un assassin, à la porte de la Chambre des Communes, tout le monde refusait d'y croire. Le caractere connu de la victime et l'atrocité du fait ne permettaient pas d'y ajouter foi. Malheureusement la catastrophe qui a enlevé cet homme droit et habile à l'Etat et à l'Europe, n'était que trop vraie. Si M. Perceval eût succombé selon le cours ordinaire de la nature, la nation eût long-temps ressenti et déploré la perte qu'elle aurait faite : mais les circonstances de sa mort rendaient la douleur publique encore plus profonde. On n'apercevait de tous côtés que l'empreinte de l'abattement et du désespoir.

Nous allons maintenant remplir le triste office de soumettre à nos lecteurs toutes les circonstances relatives à un acte qui sera certainement une tache dans les annales de l'Angleterre, quoique le caractere national n'y soit pas compromis, et que le même sentiment d'horreur se soit manifesté à ce sujet dans tous les partis et dans toutes les classes.

M. Perceval sortit seul et à pié de sa maison de Downing street, à cinq heures et quelques minutes après midi, se rendant à la Chambre des Communes. En entrant dans le passage, ou vestibule qui mene à la Chambre, un homme qui y avait déjà été depuis vingt minutes, lui présenta au côté gauche un pistolet de poche qu'il avait tenu caché dans son gousset, et lui lâcha le coup qui porta au milieu du cœur. M. Perceval fit trois ou quatre pas en avant, et lorsqu'il fut à la moitié du passage, il chancela et tomba la face en avant, en s'écriant d'une voix étouffée: " Je suis assassiné (*I am murdered, murder.....*") Lord Francis Osborne et M. Smith, qui, à ce moment, sortaient de la Chambre, et un M. Philipps, particulier demeurant dans les environs de Manchester, qui se trouvait par hasard dans le même passage, voyant M. Perceval tomber ainsi, se précipiterent en avant pour le lever et le soutenir. Il poussa alors deux profonds soupirs ; on le porta dans l'appartement du Secrétaire de la Chambre, où il saigna copieusement tant de sa blessure que de la bouche, et au bout de cinq minutes, il expira, sans faire entendre un seul cri, dans les bras de M. Philipps. Il n'y avait pas alors plus de vingt personnes dans le passage.

Après avoir commis son abominable meurtre, l'assassin ne fit pas la moindre tentative pour s'échapper ; il se retira et s'assit sur un banc près du foyer qui est dans le passage. Un particulier du nom de Jerdan, qui avait suivi M. Perceval dans le passage, saisit sur-le-champ le meurtrier et ne le lâcha pas qu'il ne fût conduit dans la Chambre des Communes. Tandis qu'il était ainsi tenu sur le banc, M. Burgess, procureur de Curzon-street, Mayfair, qui était aussi dans le vestibule, lui arracha des mains le pistolet qu'il venait de tirer et qui était encore chaud. Peu après, le général Gascoygne descendit dans le passage, et en voyant l'assassin et ap-

prenant l'horrible événement qui venait de se passer, on eut beaucoup de peine à l'empêcher de se jeter sur lui et de le tuer. Le général et un M. Dowling qui était dans le corridor en même temps, se mirent à fouiller l'assassin. M. Dowling lui prit dans ses poches de culotte une lunette d'opéra et un autre pistolet chargé. Le gén. Gascoigne lui prit dans une autre poche une liasse de papiers qu'il passa à M. Hume, membre pour Wicklow. M. Burgess lui prit aussi une guinée en or, un billet de banque d'une livre, un dollar, deux pieces d'un shelin et demi, quelques clefs et un canif.

Le *lobby* ou passage était devenu alors une scene de confusion et de désordre. L'alarme avait été répandue dans tous les environs. On voyait arriver à la fois des membres qui sortaient de la Chambre des Communes, des Pairs qui arrivaient de celle des Lords, des étrangers qui venaient de la galerie, des témoins qui sortaient des salles des comités. On entendait de toutes parts les mêmes expressions de chagrin, d'horreur, d'indignation. Deux des messagers allerent prendre l'assassin et le traînerent jusqu'à la barre de la Chambre des Communes, où ce qui se passa se trouvera à la suite de ceci. En même temps on pria tous ceux qui avaient été témoins en quelque chose de cette catastrophe, de ne pas s'éloigner. Lorsque le prisonnier fut conduit à la chambre de la prison (qui est au haut de la Maison des Communes), il était sous la garde du sergent-d'armes, accompagné de plusieurs des messagers, précédé et suivi de M. l'Alderman Combe, de M. M. A Taylor, de M. Whitbread, de M. Tierney, de M. Rose, de Lord Castlereagh, du général Gascoigne, de M. Hume, de M. Colbourne, de Lord Fr. Osborne, de M. C. Long, Lord Folkestone, M. Moore, Lord Stanley, M. Wilberforce, M. Wynne, M. Morris, Sir John Hippisley, M. Wharton et un grand nombre d'autres membres de la

Chambre des Communes. Lord Grey obtint, après l'avoir demandé, la permission d'être présent. Les dépositions furent reçues par M. l'Alderman Combe et par M. Taylor. *(Voyez ci-après.)*

Autre Relation.

Hier au soir, vers cinq heures un quart, comme M. Perceval entrait dans le grand passage, ou antichambre qui conduit à la Chambre des Communes, il lui fut tiré un coup de pistolet par un individu du nom de Bellingham, qui s'était placé à cet effet derriere la porte qui conduit de l'escalier de pierre dans l'antichambre ou *lobby*, ci-dessus mentionné. M. Perceval était alors accompagné de Lord Fr. Osborn, et dès qu'il eût reçu la balle qui entra du côté gauche, il chancela et alla tomber aux pieds de M. W. Smith, qui se tenait près du second pilier. Les seuls mots qu'il dit, furent: "Oh! je suis assassiné:" Ce dernier mot fut à peine articulé, la voix ayant expiré sur ses levres. Il fut relevé à l'instant par M. Smith qui ne le reconnut pas avant de lui avoir regardé le visage. Le bruit du pistolet attira sur-le-champ un grand nombre de personnes qui aiderent M. Smith à porter le corps de M. Perceval aux appartements de l'Orateur; mais avant qu'il y fût arrivé, tous les signes de vie étaient disparus. Le corps de M. Perceval fut déposé sur un lit, et M. Lynn de Great George Street, qu'on avait envoyé chercher, arriva, mais trop tard même pour être témoin des derniers symptômes de la fin de son existence. Il trouva que la balle, qui était d'une grosseur plus qu'ordinaire, avait pénétré le cœur près du centre, et avait passé complétement au travers. Le corps fut ensuite transporté dans le sallon de compagnie de l'orateur, et il y fut déposé sur un sopha.

L'horreur et l'effroi que causa l'assassinat de M.

Perceval, empêcherent qu'il ne fût fait attention aux autres personnes, et ce ne fut que lorsqu'on leva le corps de ce ministre du plancher, qu'une personne appartenant au *Vote Office*, s'écria: « Où est le scélérat qui a tiré ?" Alors une personne du nom de Bellingham, qui n'avait pas été remarquée, s'avança vers lui, et observa froidement : « C'est moi qui suis ce malheureux." Il ne fit aucune tentative pour s'échapper, quoiqu'il eût laissé tomber le pistolet avec lequel il avait commis son horrible attentat, mais il se résigna tranquillement et se livra dans les mains des personnes présentes. On le plaça sur une espece de banc près du foyer, où on le garda. Toutes les portes furent fermées, et on empêcha qui que ce fût de sortir. Lorsqu'on demanda à l'assassin quel motif avait pu le porter à cet acte horrible ? il répliqua : « Mon nom est Bellingham ; c'est une « injure privée, je sais fort bien ce que j'ai fait ; « c'est pour un déni de justice de la part du gou- « vernement." Dans ce moment, le prisonnier n'était point en détention légale, mais il était entouré par plusieurs membres qui insistaient pour qu'il fût amené devant la Chambre. On commença néanmoins par fouiller préalablement le criminel, ce à quoi il n'opposa aucune résistence. On trouva sur lui un autre pistolet d'acier, chargé, d'environ sept pouces de longueur, (le pareil de celui avec lequel il avait fait le coup et dont on s'était déjà emparé) l'un et l'autre ayant un canon vissé, extrêmement court, et un paquet de papiers pliés comme des lettres. Deux messagers, Wright et Skelton, menerent alors le prisonnier à la barre de la Chambre des Communes, où tout était confusion et anxiété. L'orateur avait quitté le fauteuil (la chaire), la Chambre s'étant formé en comité sur les Ordres du conseil ; mais en apprenant l'affligeante nouvelle, il revint et reprit son siége. L'ordre étant rétabli, le général Gascoigne dit à haute voix : « Je crois con-

naître le scélérat," et s'avançant près de l'assassin et le regardant en face, il lui dit: "Votre nom n'est-il pas Bellingham?" Celui-ci ne fit pas d'autre réponse que de secouer la tête, et resta ensuite immobile et, en apparence, calme, appuyant ses mains sur la barre et regardant la chaire droit en face de lui.

L'orateur prononça alors d'un ton de voix ferme qu'il fallait que le prisonnier fût transféré dans la chambre qui sert de prison, et qu'on envoyât chercher un magistrat pour recevoir les dépositions de ceux qui avaient été témoins de ce choquant événement. Il ajouta aussi que pour que le prisonnier fût moins en état de tenter de s'échapper, ou de crainte que ses camarades fissent une tentative de le délivrer, il serait à propos qu'il fût conduit au lieu de détention, non pas à travers du passage où le meurtre avait été commis, mais en passant par les avenues particulieres qui sont autour de la Chambre.

Cette proposition fut hautement approuvée, et l'orateur ajouta que pour mieux s'assurer que le prisonnier ne s'échapperait pas, il serait bon que des membres le précédassent, afin de pourvoir à ce que le passage fût libre.

Plusieurs membres se leverent sur-le-champ avec précipitation, afin d'exécuter ce que l'orateur venait de suggérer. M. Whitbread se leva alors pour parler, et d'un ton de voix tellement altéré qu'on voyait aisément qu'il ne pouvait pas commander à ses sensations, il observa que pour éviter la confusion, il vaudrait mieux que les membres qui devaient marcher en avant, fussent nommés par l'orateur, autrement l'empressement de tous nuirait à l'exécution de la chose.

L'orateur ajouta qu'il était juste qu'on usât des plus grandes précautions, non-seulement pour que le criminel ne fît de mal à personne, mais encore pour qu'il n'exerçât pas de violence sur lui-même.

Il nomma alors MM. Whitbread, Long, et Booth, qui sortirent aussitôt de la Chambre pour en faire dégager les avenues. On fit venir plusieurs autres messagers qui marcherent ayant Bellingham sous leur garde, et ils furent suivis par Lord Ossultone, M. Villiers, M. Manning, M. Wharton, M. Pole, et environ dix autres membres.

L'orateur ordonna alors que tous les membres qui étaient magistrats du comté de Middlesex, ainsi que toutes les personnes qui avaient été témoins de quelque partie de l'événement, se rendissent au comité afin d'y être interrogés ou donner les dépositions.

Sir Charles Burrell produisit le pistolet chargé qui avait été pris au prisonnier, et un autre membre le paquet de papiers qui avait été trouvé dans la poche de son habit. La Chambre s'ajourna alors.

Bellingham, le meurtrier, fut conduit sans faire la plus légere résistance, à une grande chambre au bout du corridor d'enhaut, où le magistrat, M. Watson, sergent-d'armes de la Chambre des Lords, qu'on avait envoyé chercher, présida à l'interrogatoire, assisté de l'alderman Combe et de M. M. A. Taylor, et de quelques autres magistrats. Les témoins prouverent les faits que nous avons déjà mentionnés. Il paraît qu'il y avait une personne entre le mort et le prisonnier, au moment où ce dernier lâcha son coup de pistolet, et que l'assassin, pour effectuer son dessein diabolique, fut obligé de lever la main par-dessus l'épaule de cet individu qui se trouvait entre deux, et que la balle suivit en conséquence une direction plongeante, après être entrée près de l'os de la poitrine. Plusieurs personnes virent le feu du pistolet ; mais l'assassinat fut si rapide, qu'il n'y eut aucun moyen de le prévenir. L'assassin avait été vu souvent dans ces derniers temps rôdant autour de la Chambre des Communes, et dans la galerie des spectateurs. On s'était aperçu aussi que ce jour-là il épiait avec une attention

plus qu'ordinaire l'entrée de tous les membres dans le vestibule (*lobby*) de la Chambre ; mais on n'attacha pas une importance particuliere à cette circonstance qu'on remarque par fois lorsque des individus ou des pétitionnaires désirent parler à quelques membres en particulier. Le général Gascoigne, membre pour Liverpool, déposa devant les magistrats qu'il avait eu souvent occasion de voir ce Bellingham, et qu'il avait reçu de lui plusieurs pétitions ou mémoires de réclamations sur le gouvernement, qu'il disait devoir lui être allouées. Ces réclamations provenaient, disait-il, de quelques services qu'il avait rendus au gouvernement en Russie, et pour lesquels il se plaignait de n'avoir jamais été récompensé. Il paraît aussi que le criminel avait fait de nombreuses représentations de ses griefs à la victime de sa vengeance, ainsi qu'à l'Orateur de la Chambre des Communes.

Cette affreuse nouvelle se répandit avec une célérité surprenante, et dès six heures du soir la foule rassemblée au-dehors était si considérable qu'il fut jugé prudent de fermer les portes de Westminster-Hall, ainsi que de placer des constables aux entrées, afin d'empêcher la foule de boucher les passages de la Chambre. On refusa l'entrée à tout le monde, excepté aux membres et aux témoins. La multitude augmentait à chaque minute ; il fut résolu à la fin de faire venir les gardes à cheval pour assurer la tranquillité et disperser la populace. Les gardes sortirent en conséquence de leurs quartiers, et paraderent dans *Old* et *New Palace-Yard*, près de Westminster-Hall, ainsi que dans les rues du Parlement et de Ste. Margaret, jusque très-avant dans la nuit. Les portes du parc de St. James furent fermées à huit heures ; les gardes à pied, la milice de la cité, et plusieurs corps de volontaires, furent rassemblés pour maintenir la tranquillité de la capitale,

et l'empressement avec lequel ils se réunirent, leur fait infiniment d'honneur.

Pendant tout le temps que dura l'interrogatoire de l'assassin et qu'on reçut les dépositions, ce misérable conserva le plus grand calme et le plus grand sang-froid. Il avoua qu'il y avait plus de quinze jours qu'il épiait une occasion favorable pour mettre son affreux projet à exécution ; qu'il avait inutilement demandé justice ; qu'il s'était adressé en vain à tous ceux qu'il croyait pouvoir l'aider à faire valoir ses réclamations, et qu'il avait enfin été réduit au désespoir, lorsqu'on lui eût dit dans plusieurs bureaux publics qu'il pouvait faire tout ce qui lui plairait ; qu'on le mettait *à pis faire*. Je leur ai obéi, dit-il, j'ai fait tout ce que j'avais de pis à faire, et je me réjouis de l'avoir fait. Le misérable ne laissa pas éclater le moindre symptôme de remords, malgré l'horreur universelle que son atrocité excitait parmi tous ceux qui l'entouraient.

Autres Détails.

L'assassin Bellingham n'avait aucun sujet de plainte quelconque ni contre M. Perceval, ni contre aucun membre du gouvernement. Il avait été en Russie, et avait eu quelques disputes avec le consul britannique à Archangel. Il prétendait aussi avoir eu une mission de Lord Levison Gower, le ministre de S. M. britannique à Pétersbourg. Etant habitant de Liverpool, où il exerçait la profession de courtier de navire, il avait présenté un mémoire au général Gascoigne, membre pour Liverpool, relativement à sa mission. Le général l'informa, comme il devait le faire, qu'il serait inutile qu'il présentât en premier lieu son mémoire au gouvernement, parce que les ministres ne pouvaient rien connaître de ses réclamations que par le canal de Lord Levison Gower, qu'il devait s'adresser d'abord à Sa Seigneurie, et que

ce serait sur son rapport qu'agirait le gouvernement. Mais M. Perceval ignorait aussi parfaitement qu'il y eût un homme appelé Bellingham, et que cet homme eût des mémoires et des réclamations à présenter, qu'il ignore aujourd'hui ce qui se passe dans ce bas monde.

Le cas de cet assassin est tout différent de celui de Felton, qui assassina le duc de Buckingham, du temps de Charles Ier. On a eu tort de les comparer ensemble, l'objet de Felton ayant été de débarrasser le pays d'un homme que lui et plusieurs autres regardaient comme l'ennemi de l'état. Bellingham ne paraît pas avoir eu en vue un seul objet public. Il y a eu autrefois quelques tentatives faites pour assasiner des ministres, telle que celle d'un Français nommé Guiscard contre le comte d'Oxford, et une contre le duc d'Ormond par un homme du nom de Blood, à l'instigation de quelqu'un des rivaux politiques du duc; mais le cas de Felton et du duc de Buckingham, est le seul qui ressemble en quelque chose à celui-ci, encore en avons-nous fait voir la différence essentielle. Le meurtre de Lord Kilwarden en Irlande il y a quelques années, fut commis par une multitude armée, en état d'insurrection ouverte et organisée.

M. Perceval était dans sa 50e année, étant né le 1er Nov. 1762. Il était fils du second lit du dernier comte d'Egmont, et demi-frere du comte d'Egmont actuel. Le titre de Lord Arden était dévolu à son frere aîné de pere et mere, du droit de leur mere, qui était de la grande famille des comtes de Northampton. C'est d'un des membres de cette derniere famille que M. Perceval avait pris le nom de Spencer, et par ses connexions avec elle qu'il avait obtenu son influence dans le bourg de Northampton, qu'il représentait depuis long-temps au Parlement. M. Perceval, élevé pour le barreau, s'y distingua promptement. Sous la premiere administration de

M. Addington, il fut fait sollicitenr-général, et ensuite procureur-général, lorsque M. Law fut fait grand-juge du Banc du Roi, sous le titre de Lord Ellenborough, à la mort de Lord Kenyon. M. Perceval conserva cette place, lorsque M. Pitt revint pour la derniere fois à l'administration, et la garda jusqu'à la mort de ce ministre. Lorsque les Lords Grenville et Grey résignerent le ministere, M. Perceval entra dans la nouvelle administration comme Chancelier de l'Echiquier et du duché de Lancastre, sous le duc de Portland, premier Lord du Trésor; et depuis la mort de Sa Grâce, M. Perceval avait toujours été et continuait d'être à la tête de l'administration.

M. Perceval a laissé après lui une famille charmante de treize enfants, ainsi qu'une épouse tendre et affectionnée, pour déplorer son irréparable perte. Madame Perceval resta dans un état d'insensibilité complete, pendant plusieurs heures après que la fatale nouvelle lui eût été communiquée. A la fin elle fut soulagée de cette oppression par un torrent de pleurs qui se frayerent un passage. Tous ses enfants sont avec elle.

On tint sur-le-champ un Conseil du Cabinet, et l'on retarda le départ de la poste, jusqu'à ce que l'on eût eu le temps de faire des dépêches et de préparer des instructions pour les autorités civiles et militaires dans toutes les parties du Royaume-Uni, afin qu'il pût être pris à temps des mesures pour maintenir la paix dans le pays, et surtout dans les districts où déjà une multitude enflammée et infatuée a commis des actes de barbarie atroces. Nous avons toute raison de croire que les mesures qui ont été prises seront efficaces, le pouvoir militaire étant confié dans les districts agités à un officier qui réunit la vigueur à l'humanité, le général Maitland, dans la fermeté et dans l'habileté duquel on peut avoir toute confiance. Les comtes de Derby et de Stam-

lord sont aussi partis de Londres pour leurs districts respectifs, afin d'y exercer leur autorité et leur influence comme Lord Lieutenants pour le rétablissement de la tranquillité.

Les Sherifs, en recevant la triste nouvelle de cet assassinat, se rendirent à l hôtel du Lord Maire, et après avoir eu une conférence avec S. S. et quelques magistrats sur les mesures à prendre pour la tranquillité de la cité, allerent ensemble à Newgate à onze heures du soir, afin de donner des instructions au geolier sur toutes les précautions à prendre pour empêcher que l'assassin n'eût quelques moyens de se détruire, et arranger les appartements pour sa réception. Il resta trois hommes avec le prisonnier. Il arriva à Newgate dans la nuit à une heure. Les Sherifs se rendirent de nouveau à la prison à sept heures du matin, et de là chez le comte de Liverpool et le ministre de l'intérieur M. Ryder, et conférerent avec eux à ce sujet pendant un temps considérable sur les moyens de prudence à employer pour empêcher qu'on ne frustrât les fins de la justice.

Lord Arden fut témoin des dernieres agonies de son frere, et il est impossible au langage d'exprimer la violence de sa douleur. Ce malheureux Lord fut arraché avec peine du corps de son frere qu'il tenait embrassé, dans un état que le lecteur peut aisément imaginer. Les comtes de Liverpool et de Bathurst étaient de même auprès du cadavre de leur ancien collegue, le considérant d'un regard fixe qui exprimait assez tout ce qu'ils sentaient au fond de leurs cœurs.

On a dit que lorsque M. Perceval tomba, un M. George Philipps fut la premiere personne qui le releva. Voici comment le fait se passa. M. W. Smith était debout dans le vestibule de la Chambre, parlant à un M. Rathbone de Liverpool, lorsqu'il entendit un pistolet partir tout près de lui. Il n'eut que le temps de jeter un cri de surprise sur ce bruit,

lorsqu'il vit M. Perceval sortir d'un petit grouppe qui était auprès de la porte du vestibule, et courir droit à lui les mains étendues. M. Smith se tourna aussitôt et vit M. Perceval tomber mort à ses pieds. M. Smith le releva alors et pria M. Philipps qui se trouvait à côté de lui, de l'aider à transporter M. Perceval dans la chambre voisine.

Bellingham est natif de St. Neots, dans le comté de Huntingdon, et âgé de 42 ans. Il est maintenant à Newgate dans une chambre de la prison près de la chapelle, avec de doubles fers aux pieds et aux mains.

Enquête du Coroner.

Le Mardi 12, il y eut une enquête du Coroner tenue dans une auberge au coin de Downing-street, par devant A. Gell, Esq. Après que le juré eût reconnu le corps qui avait été porté dans la nuit de la maison de l'Orateur des Communes, aux appartements de M. Perceval dans Downing-street, et que divers témoins eurent été examinés, les jurés prononcerent leur verdict : *Meurtre avec intention commis par George Bellingham.*

Les témoins examinés furent :

Le lieutenant-général Gascoigne, représentant de Liverpool.

M. Joseph Hume, représentant de Weymouth.

M. Burgess, procureur dans Mayfair.

M. Lynn, chirurgien.

M. Brooksbank, secrétaire particulier de M. Perceval, fut chargé de poursuivre et les quatre témoins ci-dessus tenus de donner leur témoignage sur l'acte d'accusation. Le procès aura lieu Vendredi prochain à Old Bailey, et probablement l'exécution Lundi 18.

Dépositions des Témoins.

Le premier témoin entendu fut M. Burgess; voici la substance de sa déposition:—" Il se trouvait dans le passage qui mene à la Chambre des Communes, à cinq heures et quelques minutes, attendant un des membres avec qui il avait affaire. Il entendit le bruit d'un coup de pistolet, vit M. Perceval marcher en avant vers la porte de la Chambre, chanceler et tomber. Il vit au même moment le prisonnier, avec un pistolet à la main, s'avancer vers le banc qui est situé près du foyer, il l'y suivit et prit le pistolet ou dans sa main ou dessous sa main sur le banc: le canon était chaud comme s'il venait d'être déchargé. Il demanda au prisonnier ce qui pouvait l'avoir engagé à commettre un acte aussi atroce? Celui-ci lui répondit qu'il était un homme très-malheureux, et qu'il avait sollicité, en vain, du gouvernement, le redressement de quelques torts qu'il avait éprouvés, ou quelque chose de semblable. Il avoua qu'il était coupable du meurtre en question. Le témoin déposa encore qu'il avait mis la main dans la poche du prisonnier, où il avait pris une guinée en or, un billet de banque d'un pound, un dollar, deux pieces de 18 sols, un petit canif et un paquet de clefs. Il avait vu aussi une autre personne prendre au prisonnier un pistolet semblable à celui qu'il lui avait lui-même arraché des mains, ainsi que quelques papiers que lui enleva le général Gascoigne.

La déposition lue au prisonnier, M. Taylor l'avertit de ne rien dire qui pût l'inculper, et lui demanda s'il avait quelque question à faire au témoin? Il répondit: Peut-être M. Burgess était-il plus agité que moi; mais je crois qu'il me prit le pistolet, et non pas qu'il l'ait ramassé sur le banc.

M. Stephen entrant dans la chambre dans ce moment, il dit au président qu'il avait à communiquer une circonstance qu'il regardait comme importante. Il avait appris de M. Spottiswood, digne de créance, que lui (M. Spottiswood) avait vu deux hommes très-grands, courant à travers la salle de Westminster dans un moment qui devait avoir suivi immédiatement celui où le coup de pistolet avait été tiré; et que par la rapidité de leur course, il avait jugé s'échapper de quelque affaire ou caution légale. On ne donna point de suite à cette déposition.

Le Général Gascoigne fut le témoin examiné ensuite. Il déposa que, peu de temps après les cinq heures, dans le moment qu'il était occupé à écrire dans la secrétairerie, il entendit bruit d'une arme à feu. Il tressaillit et dit: C'est un coup de pistolet. Qu'est-ce que cela peut être? Ensuite il descendit jusqu'au passage; et, en chemin, on lui dit, que M. Perceval

venait de recevoir un coup de pistolet. En entrant dans le corridor, il vit le prisonnier sur le banc, et qu'on s'était assuré de sa personne, comme il a déjà été dit. Il aida ceux qui le gardaient et qui le fouillaient. Il lui prit un paquet de papiers liés avec du ruban rouge, que le prisonnier parut quitter à regret, et qu'il tint élevés au-dessus de sa tête pour que celui-ci ne pût pas s'en ressaisir. Alors la foule avait augmenté ; et, craignant par un effort qu'elle fit, qu'on ne cherchât à le délivrer, il remit les papiers à M. Hume, tenant le prisonnier plus fort que jamais, et ne l'ayant point perdu de vue qu'il ne fût sous les yeux de ses examinateurs. Le Général Gascoigne crut qu'il était aussi nécessaire de dire que du moment qu'il avait vu le prisonnier, il l'avait reconnu, mais qu'il ne s'était pas d'abord rappelé son nom, qu'alors il sut être *Bellingham*, ci-devant marchand à Liverpool.

M. Hume, député par le comté de Wicklow, dont le Général Gascoigne venait de parler, déposa que l'alarme s'étant répandue, il s'était précipité de la chambre dans le passage. Il vit une foule environner le prisonnier, et le Général Gascoigne qui lui prenait des papiers. (Il les produisit). Il vit aussi une autre personne tirer un pistolet des goussets du prisonnier. M. Hume parapha les papiers de sa lettre initiale; puis les enveloppant dans une feuille de papier, et y ayant apposé son cachet, il les remit au Lord Castlereagh. Ensuite on dépêcha un messager au logement du prisonnier, No. 9, New Millman Street, Bedford Row, pour se saisir de tous les papiers ou propriétés qui s'y trouveraient. Un messager fut également envoyé pour chercher main-forte, et requérir quelques officiers de la police.

On demanda au prisonnier s'il avait quelque chose à dire sur les dernieres dépositions ? Il dit que, lorsque le général Gascoigne s'était saisi de lui, il le tenait avec tant de violence, qu'il craignit qu'il ne lui cassât le bras, et qu'alors il lui dit : vous n'avez pas besoin de me serrer tant ; je me soumets à la justice.

Michel Sexton, ouvrier-libraire, demeurant No. 12, China-row, Lambeth, déposa qu'il était dans le corridor dans le moment où le coup de pistolet fut tiré. Il vit deux personnes sortir de la chambre, Lord F. Osborne et M. Colbourne ; et il les vit faisant place, à ce qu'il crut, à un Monsieur qui entrait dans le corridor, lequel ensuite il sut être M. Perceval. Il entendit le bruit de pistolet ; il vit M. Perceval faire quelques pas au milieu du corridor, chanceler et tomber. Il l'entendit s'écrier : assassinat ! ou je suis assassiné ! et il vit qu'on l'emporta dans la chambredu secrétaire. Il déposa aussi de l'agitation de la foule et de tout ce qui se passa autour du prisonnier à qui il entendit dire : Je suis le malheureux qui a fait le coup. M. Colbourne déposa ensuite qu'il sortait de la chambre avec Lord

Francis Osborne, et que, traversant le passage, il s'arrêta pour parler à une personne qui les accosta. Dans ce moment, il entendit le bruit de pistolet, et vit M. Perceval s'avancer vers la chambre et tomber. Aussitôt il courut à son secours, et aida à le porter, dans la chambre du secrétaire.

Lord Francis Osborne déposa conformément au dernier témoignage dans tous les points.

Francis Phillipps de Longsight-hall, près de Manchester, déposa qu'il était près du foyer dans le passage, quand il entendit le pistolet. Il vit M. Perceval s'avancer, chanceler et tomber sur ses genoux, et s'écrier deux fois : je suis assassiné. Il s'élança et le prenant dans ses bras, il soutint sa tête appuyée contre son épaule, aidant à le porter dans la chambre du secrétaire où bientôt après il mourut dans ses bras, c'est-à-dire, peut-être dix, cinq ou quinze minutes après, car il était trop ému pour déposer du temps précis. Il ne lui entendit pas prononcer un mot depuis sa premiere exclamation jusqu'à sa mort.

Francis Romilly, commis chez un négociant, demeurant No. 56, Gower-Street, était dans le corridor, de bout contre un des piliers à la droite de l'entrée de la chambre. Il vit le prisonnier et deux autres personnes debout, assemblés de ce côté-là, du corridor, près du foyer et près de la porte. Il vit M. Perceval entrer et la porte se refermer. Il vit les deux lumieres d'un pistolet dirigé sur lui. M. Perceval s'avançant, il ne pensa qu'il était blessé que quand, arrivant au milieu du corridor, il s'arrêta tout-à-coup, s'écriant : je suis assassiné puis il chancela et tomba. Il entendit le prisonnier déclarer qu'il était l'auteur du crime, et il le vit quand on le fouillait et que l'on s'assurait de sa personne.

M. Jerdan, de Cromwell-cottage, Old Brompton, fut ensuite examiné. Il dit que quelques minutes après les cinq heures, venant par l'escalier de pierres, de l'endroit où les membres quittent leurs redingottes, à la porte du corridor, M. Perceval marchait immédiatement devant lui. Il le vit pousser la porte du passage et y entrer. Presque aussitôt il entendit le coup du pistolet dans le passage, puis il se précipita vers l'endroit. Il vit M. Perceval s'avancer vers le milieu du passage chanceler tout à coup et tomber. Voyant plusieurs personnes courir pour le relever et le soutenir, il dirigea son attention sur le prisonnier montré par une personne qui s'écriait : Voilà l'homme ! M. Perceval s'écria: Je suis assassiné, et poussa deux sons plaintiffs, il porta aussi la main à sa poitrine, et ensuite il fut porté dans la chambre du sécretaire. Pendant ce temps-là, le témoin voyant le prisonnier parfaitement libre et se retirant vers le banc, le saisit par le collet, et ne le quitta plus, qu'il ne fût dans la chambre des communes.

Le témoin ne croit pas qu'après le coup de pistolet, quelqu'un se soit échappé par l'escalier en pierres; que si, quelqu'un s'est échappé, il faut que ç'ait été par la porte latérale qui communique avec la chambre des Lords, où il y avait beaucoup de confusion et de tumulte. Il vit M. Burgess ôter de la main du prisonnier le pistolet qui avait été déchargé, ainsi que ce qu'il avait dans les poches de sa veste. Lorsque plusieurs membres avancerent de la chambre et crierent: Qui a fait cela? Qui a fait cela? Le prisonnier répondit: Je suis le malheureux; je voudrais être à la place de M. Perceval, répétant plus d'une fois: Je suis le malheureux. Voyant la foule autour de lui, il dit: Je me soumets aux lois, ou je me soumets à la justice. Le témoin vit aussi M. Dowling qu'il connaît, fouiller les poches du prisonnier et tirer d'une d'elles une lorgnette d'opéra qu'il remit au témoin, puis un petit pistolet correspondant pour la grandeur à celui qui avait été pris par M. Burgess. Celui-ci, à ce qu'il comprit, était chargé.

M. Dowling fut ensuite appelé. Il produisit le pistolet chargé qui avait été pris dans le gousset du prisonnier, qu'il avait gardé en sa possession et qu'il n'avait jamais perdu de vue, bien qu'il l'eût remis entre les mains d'un membre à la barre de la chambre.

Comme il était tard, l'audition des témoins ayant duré jusqu'à huit heures passées, on ne jugea pas à propos de continuer l'enquête, vu surtout que les faits dévoilés mettaient la chose au grand jour.

Les papiers rapportés du logement du prisonnier furent produits, enveloppés dans un mouchoir par Vickery, officier de Bow-street, et remis à la charge du lord Castlereagh, pour être soumis au conseil privé.

Les témoins furent ensuite assignés pour déposer pardevant le grand jury et ensuite à Old-Bailey, dans le cas qu'il y eût un acte d'accusation contre le prisonnier: *pour meurtre volontaire du très-honorable Spencer Perceval*, les membres du Parlement sous la reconnaissance de £200, M. Burgess aussi sous celle de £200, M. Jerdan sous celle de £100, et les autres sous celle chacun de £50.

L'examen fini, il fut demandé au prisonnier ce qu'il avait à dire contre le fait à sa charge, et ici Sir John Hippisley l'avertit de ne rien dire qui pût l'inculper. Le prisonnier parla en ces termes. « J'ai admis le fait—j'admets le fait, mais je désire qu'il me soit permis de dire quelque chose pour ma justification. Le Gouvernement a refusé de faire droit à mes griefs. J'ai été mal traité—tous savent qui je suis et ce que je suis par le secrétaire d'état et M. Becket avec qui j'ai eu de fréquentes conférences. Ils avaient connaissance de ce fait, il y a plus de six semaines, par les magistrats de Bow-street. J'ai été

accusé bien à tort par un gouverneur-général en Russie, dans une lettre d'Archangel écrite à Riga, et j'ai cherché en vain justice. Je suis un homme bien infortuné, et je sens ici (portant sa main sur son cœur) de quoi me justifier de ce que j'ai fait."

Ici lord Castlereagh s'interposa et rappela au prisonnier que ce n'était pas le moment de parler pour sa défense, mais seulement de dire ce qu'il croyait devoir opposer au fait à sa charge; et qu'il ferait mieux de garder tout ce qu'il avait à dire en exténuation de son crime, pour le moment du plaidoyer.

Le prisonnier dit; "Puisqu'il vous paraît plus à propos que je n'explique point à présent les motifs de ma conduite, je les réserverai jusqu'au jugement, et alors mon pays aura occasion de voir si j'ai tort ou raison." Interrogé de nouveau, il répéta j'admets le fait, et en conséquence cette admission fut énoncée au procès-verbal. Les officiers de Bow-street furent ensuite introduits, et le prisonnier ayant obtenu la permission de s'habiller, fut saisi par Vickery et Adkins. Alors il redemanda son argent; mais cet argent étant entre les mains de M. Burgess qui s'était retiré, M. Whitbread l'assura qu'on le lui remettrait dans la matinée, ordonnant aux officiers d'avoir des égards pour lui.

Le prisonnier demanda aussi si on lui accorderait un procureur et un conseil. Mr. Whitbread lui intima que M. Harvey Combe aurait soin que l'indulgence convenable à sa situation lui fût accordée. M. Whitbread insinua alors qu'il convenait que le prisonnier fût conduit en bas par un ou deux des magistrats et les officiers, son emprisonnement dans la geôle de Sa Majesté à Newgate, ayant été d'avance arrangé, et qu'il convenait que les personnes présentes, restassent dans la chambre pour qu'aucune foule n'occasionnât de la confusion. Ce plan fut agréé, et le prisonnier emmené. Un quart avant huit heures, on avait envoyé, par l'ordre des magistrats, cherchér une voiture, ce qui, aussitôt, attira l'attention de la populace. Le prisonnier fut emmené de la chambre du comité, gardé par des messagers et officiers de la police, par l'entrée au Sud de la chambre des communes. Un des officiers montant dans la voiture, la portiere à l'opposé fut aussitôt ouverte et la populace jeta des cris de joie. La voiture partit de la maniere la plus rapide. Les officiers revinrent à la chambre de la prison, et dirent au président qu'ils ne croyaient pas qu'il fut sûr d'emmener le prisonnier sans l'aide d'une force militaire. On envoya chercher des gardes à cheval qui arriverent à neuf heures.

Avant leur arrivée le prisonnier avait été ramené dans la chambre de la prison, où il se plaignit beaucoup de Vickery,

un des officiers de Bow-Street, de ce qu'il s'était enquis à une femme de ce qui regardait ses affaires particulieres. Il dit avec un grand calme qu'il connaissait les conséquences de l'action qu'il avait commise, qu'il ne considérait pas comme une affaire particuliere. Vickery lui ayant répondu qu'il n'avait parlé à la femme qu'en termes généraux, et qu'elle lui avait dit avoir en sa possession un memorandum des £20 à lui dues par un M. Wilson, le prisonnier, de la maniere la plus indifférente répliqua qu'il savait ce que c'était; que c'était un bill dont il avait espéré le payement ce jour-là jusqu'à neuf heures et demie. Les gardes à cheval étant allés se placer dans la cour du palais vis-à-vis de l'avenue conduisant à la maison de l'orateur, le prisonnier fut amené par cette avenue, mis dans la voiture escortée par le militaire, et suivi de la foule.

Le corps du Chancelier de l'Echiquier fut d'abord porté dans la chambre du secrétaire de l'orateur, et une heure après transporté dans la maison de l'orateur. Dès qu'il eut reçu la blessure fatale, le chirurgien Lynn avait été appelé; mais il ne trouva plus une étincelle de vie. La balle était entrée sous le sein gauche. La blessure était en apparence petite. Le cadavre fut déposé sur un sofa.—Durant le temps qui s'écoula après le meurtre commis, le prisonnier Bellingham parut plus calme qu'on ne se l'imaginerait d'une personne dans sa situation. Il ne manifesta aucuns signes de démence ni défaut de connaissance de ce qui s'était fait ou de ce qui se passait autour de lui. Pendant la procédure, il ne témoigna point d'extrême agitation; mais quand le témoin Philipps dit: J'ai porté M. Perceval dans la chambre du secrétaire, et peu de minutes après il est mort dans mes bras, alors le prisonnier versa des larmes et parut très-affecté.—Le résultat de cette enquête servira de base à l'Enquête du coroner qui aura lieu par-devant Lord Ellenborough, le grand coroner d'Angleterre.

Séance du Parlement du Lundi 11.

Chambre des Lords.

La chambre était occupée à entendre la lecture de quelques bills particuliers, lorsqu'on entendit autour de ses portes un bruit confus de personnes s'agitant dans toutes les directions. Les affaires furent interrompues, et il y eut quelques moments de silence dans la chambre, tous les pairs,

assemblés ce jour-là en grand nombre regardant vers la porte. Aussitôt on entendait un cri " M. Perceval est tué, M. Perceval est tué." Un officier, appartenant au service de la Chambre des Communes, se précipita dans la Chambre, dans un état d'agitation et d'alarme. La plupart des pairs vinrent à la barre, et l'officier en question fut à l'instant entouré par leurs seigneuries et par ceux qui étaient en dehors de la barre, tous lui faisant les questions les plus pressantes. Le compte qu'il rendit fut qu'il était tout à côté de M. Perceval dans le vestibule servant de passage à la Chambre des Communes, lorsqu'il fut tiré un coup de pistolet à M. Perceval, qui cria deux fois au meurtre, chancela deux ou trois pas, tomba sur le côté et roula sur la face. L'officier dit qu'il était sorti alors, mais qu'il croyait M. Perceval mort.

Il ne pouvait pas y avoir de doute qu'il n'eût été tiré sur M. Perceval : mais il restait encore une lueur d'espérances qu'il n'avait été que grièvement, mais non pas mortellement blessé.

Quelques-uns des pairs, à la premiere mention de la circonstance, étaient sortis précipitamment afin de s'assurer du fait. Bientôt ils furent suivis de tous les autres Lords, à la seule exception du Lord Chancelier et de trois évêques qui resterent dans la Chambre.

Après avoir été absents quelque temps, les Lords revinrent successivement à leurs places. Les yeux de ceux qui étaient restés étaient cloués sur la physionomie de ceux qui arrivaient les premiers ; mais bientôt toute espérance s'évanouit.

Leurs seigneuries se groupperent presque tous près du sac de laine où siége le Chancelier, et continuerent pendant quelques minutes en conversation particuliere. Un cri de " en place, en place," se fit entendre, et chacun alla se mettre sur son siége.

Le *Lord Chancelier* prit alors la parole et dit : 'Je ne sais pas, Milord, si ce que je vais vous suggérer est exactement conforme aux ordres de cette Chambre : mais il peut y avoir des occasions où une rigide adhérence aux ordres établis pour l'expédition des affaires ordinaires, peut conduire au plus grand désordre. Je viens d'être informé à l'instant de l'événement le plus triste et le plus atroce qui vient d'arriver à l'entrée de l'autre Chambre du Parlement. Dans cette situation, il est de mon devoir d'informer vos seigneuries que je vais donner les ordres nécessaires aux officiers pour que personne ne sorte des portes de la maison du Par-

lement, jusqu'à ce que nous soyons parfaitement assurés qu'on n'aura pas le moyen de faire plus de mal. (On croit que cette précaution avait pour objet de faire fouiller tous les spectateurs pour s'assurer, s'ils avaient des armes sur eux, mais on jugea cette précaution inutile, et l'on n'y persévéra pas.)

Leurs seigneuries continuerent quelque temps leur conversation particuliere près du siége du Chancelier. Les uns entraient, les autres sortaient; à la fin, le fait du meurtre de M. Perceval étant certain, on s'occupa de la question de ce que la Chambre avait à faire dans une pareille circonstance. On dit qu'il fallait demander un message à la Chambre des Communes; on observa que la Chambre des Communes venait d'ajourner sa séance, on proposa que les Lords en fissent autant. Cependant avant d'ajourner, il fut convenu unanimement qu'il conviendrait que la Chambre présentât une adresse au Prince Régent, exprimant le sentiment de la Chambre sur cette horrible circonstance. On cria: " en place, en place," leurs seigneuries s'assirent sur leurs siéges.

Le Duc de Cumberland fut le premier qui se leva, et dit: Je viens de voir M. Perceval blessé et mort. Je crois devoir communiquer ce fait à vos seigneuries, afin que vous puissiez prendre les mesures que vous jugerez convenables.

Lord Ellenborough, juge du Banc du Roi: Où le noble duc l'a-t-il vu?

Le Duc de Cumberland. J'ai vu M. Perceval étendu mort sur un sofa, dans un des appartements de l'orateur de la Chambre des Communes, un chirurgien et plusieurs autres personnes étant à côté du corps.

Lord Ellenborough. Nous n'avons encore aucune évidence comment M. Perceval est mort, si c'est d'un coup de feu ou de toute autre maniere. Tout ce que nous savons encore d'après ceci, c'est qu'il est mort et que son corps est chez l'orateur de la Chambre.

Lord Liverpool suggéra que la déclaration d'un des Lords sur son honneur suffisait, quant au fait, pour autoriser à présenter une adresse, mais après quelques mots de Lord Holland, il fut convenu de mander des témoins à la barre et l'on disposa sur-le-champ la barre à cet effet.

M. Taylor un des portiers de la Chambre des Communes, déposa qu'il avait vu M. Perceval dans le passage de la Chambre, un homme dirigeant sur lui un pistolet dont il avait vu le feu, et M. Perceval tombant sur le carreau.

Le témoignage de M. Taylor fut jugé suffisant. Lord

Radnor proposa alors : qu'il fut présenté au Prince Régent une humble adresse, pour lui exprimer l'horreur que cette chambre éprouvait de l'atroce assassinat de M. Perceval dans la Chambre des Communes, et pour prier S. A. R. de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour amener l'auteur du crime devant la justice.

Lord Grey seconda la motion qui passa à l'unanimité, les lords suivants furent nommés pour la présenter sur-le-champ, les Lords Grey, Fitzwilliam, Winchelsea, Mulgrave, Chichester, Radnor, Holland, Bathurst, Ellenborough et quelques autres. La Chambre s'ajourna aussitôt.

Chambre des Communes.

On examinait les témoins appelés pour éclairer le Comité de toute la Chambre sur les effets des Ordres du Conseil lorsque l'on entendit sur les 5 heures ¼ le bruit d'un coup de pistolet tiré auprès de la Chambre et un grand mouvement entre la porte et la barre. On sut bientôt que M. Perceval était tué par un courtier de Liverpool nommé Bellingham, lequel avait été saisi près du foyer dans le passage, que cet homme s'était avoué l'auteur du meurtre, qu'il alléguait qu'il avait voyagé en Russie au service du Gouvernement, que M. Perceval avait refusé de le récompenser, et qu'il en avait tiré vengeance.

Pour le reste des procédés de la Chambre à cette occasion, nous référons nos lecteurs à ce qui précede.

Séances du Parlement du Mardi 12.

Chambre des Lords.

S. A. R. le duc d'York présenta le rapport de la réponse du Prince Régent aux adresses de leurs seigneuries de la veille, sur le triste et important sujet de l'assassinat du premier ministre. Dans cette communication le Prince Régent exprimait le sentiment de regrets et d'indignation qu'il éprouvait de la mort violente par les mains d'un assassin, du très-honorable Spencer Perceval, Chancelier de l'Echiquier de Sa Majesté, assurant leurs seigneuries que toutes les informations qu'elles désiraient, seraient dûment communiquées à la Chambre, et que S. A. R. ne négligerait aucune mesure pour faire infliger à l'offenseur ou aux offenseurs une punition juste et exemplaire.

La réponse très-gracieuse de S. A. R. ayant été lue de la maniere accoutumée, il fut ordonné sur la motion du Lord Chancelier, que ladite réponse, ainsi que l'adresse de leurs seigneuries qui lui avait donné lieu, serait imprimée et publiée.

Famille de M. Perceval.

Le comte de Liverpool présenta un message de Son Altesse Royale le Prince Régent, au Lord Chancelier, pour qu'il fût lu en premier lieu : mais la douleur et l'agitation du vénérable Lord étaient telles, et il était si étouffé de larmes et de sanglots, qu'il ne put terminer la lecture de ce papier, que le clerc de la Chambre lut alors. Il portait ce qu'il suit :

GEORGE P. Rt.

Le Prince Régent, profondément pénétré de la perte sévere que Son Altesse Royale et le pays ont éprouvée, en conséquence du meurtre du très-honorable Spencer Perceval, et désirant donner des marques du sentiment qu'il a des vertus publiques et privées de M. Perceval, ainsi que d'offrir secours et relief à sa nombreuse famille plongée dans la douleur, recommande à la Chambre des Communes de mettre Son Altesse Royale, au nom et de la part de Sa Majesté, à même de faire pour la veuve du très-honorable Spencer Perceval et sa famille, telle provision que la justice et la libéralité du Parlement jugeront convenable.

G. P. Rt.

Lord Liverpool dit qu'il va faire une proposition qui ne s'accorde pas strictement avec le coursr égulier des procédés de LL. SS. ; mais que d'après l'événement malheureux qui occupe la chambre, il croit devoir proposer une adresse immédiate dans le sens du message de S. A. R.—S. S. ne veut rien mêler à cette question qui puisse rappeler ou produire des différences d'opinion, bien persuadée que la chambre n'est animée que d'un même sentiment à l'égard de cet affreux événement, et que LL. SS. adopteront à l'unanimité. S. S. déclare qu'aucun individu ne possédait plus de vertus publiques ou privées que celui dont on avait à déplorer la

perte, qu'aucun individu n'avait plus de droit à l'estime générale par ses grandes qualités et ses talents éminents, et elle conclut par proposer l'adresse qui devait concourir avec l'objet du message.

Lord Grey. Je n'ai pas besoin de dire à Vos Seigneuries combien je partage les sentiments divers qu'excite l'événement désastreux qui nous afflige. Ainsi que le noble Lord qui vient de parler, j'éloigne toute allusion qui pourrait rappeler des différences politiques, et je donne bien sincèrement mon assentiment à l'adresse proposée. Certes personne n'a plus de droit à une indemnité de la part du trésor public, que le serviteur de l'état assassiné dans l'exercice de ses fonctions, laissant un nombre considérable d'enfants à l'existence desquels il aurait pu pourvoir s'il avait vécu. C'est d'après ces considérations que j'approuve cordialement l'adresse. Me sera-t-il permis cependant de dire qu'il me semble qu'on aurait dû ne pas s'écarter ici des formes d'usage, et qu'il aurait fallu décider cette question avec plus de maturité. Je dois aussi déclarer ici pour ne pas paraître inconséquent que je ne donne mon entier assentiment à l'adresse que sous la réserve qu'on n'en concluera pas que j'approuve en aucune maniere des mesures politiques contre lesquelles je me suis toujours prononcé. Je joins de grand cœur mon suffrage à l'éloge qu'on a fait des vertus publiques et du désintéressement de M. Perceval, je ne connaissais pas autant ses vertus privées, mais d'après ce que j'ai connu des autres, je ne puis m'empêcher d'être son ardent apologiste.

L'adresse passa ensuite à l'unanimité, et il fut décidé que la chambre irait en corps la présenter à son A. R. le Prince-Régent.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Lord *Castlereagh* présente à la Chambre, le message du Prince Régent. (Voyez la séance des Pairs.) Le message ayant été lu par l'Orateur, Lord Castlereagh se leve et dit : « Je suis certain que j'interprête ici les sentiments de la Chambre et ceux de l'Empire, que jamais la Chambre n'a été occupée d'un événement plus poignant pour tout individu qui ne serait même doué que des sentiments d'humanité. Je

en que la proposition que je vais faire eût été présentée avec plus d'effet et de convenance par mon très-honorable ami, (M. Ryder) mais sa douleur ne lui permettant pas de s'adresser à la Chambre dans cette circonstance, j'espere qu'on ne verra pas de présomption dans la tentative que je fais pour remplir cette tâche, qui m'effrayerait, je l'avoue, s'il était nécessaire de faire usage de quelque habileté pour éveiller la sensibilité de la Chambre ou du pays dans une si désastreuse circonstance. Quiconque a les sentiments d'un Anglais ne peut qu'éprouver de l'horreur pour le crime qui vient d'être commis. (*Ecoutez! Ecoutez!*) Pour un crime qui révolte les premieres et les plus communes émotions de la nature, et heureusement presqu'inconnu dans les annales de notre pays. Si la Chambre avait besoin de quelques considérations nouvelles pour donner son assentiment unanime à la proposition qui lui est soumise, je rappellerais ici les vertus privées de l'homme illustre dont nous déplorons la perte, et dont les services ont été enlevés à la patrie par un forfait si abominable et si diabolique. La Chambre doit considérer que par cet acte exécrable un des serviteurs de l'état a perdu la vie, et cela par une sévere adhérence à ses devoirs publics, qui a attiré sur sa tête la vengeance de l'assassin. J'ai la satisfaction toutefois d'annoncer à la Chambre que le gouvernement, après l'examen sérieux et approfondi de toutes les circonstances de cet affreux événement, a trouvé qu'il résultait d'une tentative isolée, et qu'il n'est lié aux calculs d'aucun parti ; et quelque tache qu'on puisse supposer qu'un attentat de cette nature imprime sur le caractere national, il appartient entierement, exclusivement, à l'homme qui l'a commis Il ne reste donc ici à la Chambre qu'à décider ce qu'il est convenable de faire dans une circonstance où un serviteur de la couronne a perdu la vie pour avoir rempli strictement les devoirs de sa place. Je suis certain que dans la discussion qui peut s'élever à ce sujet, tous les membres de cette Chambre s'abstiendront de ce qui pourrait éveiller des animosités politiques, et qu'il se borneront à envisager simplement le fait qui leur est présenté ; que personne ne regardera le vote qu'il est appelé à donner comme imposant le sacrifice de ses principes, quelle qu'ait été la différence de ses opinions avec celles de mon très-honorable ami. On doit se rappeler qu'il a sacrifié, pour servir l'état, une profession très-lucrative, à la tête de laquelle il était certain d'arriver un jour. Je sais qu'il ne s'y arracha qu'avec répugnance, et quelque différence d'opinion qui puisse exister dans la Chambre sur la nature ou-

l'importance des services que mon très-honorable ami a rendus à l'état, on ne peut nier que sans la rigide sévérité avec laquelle il a rempli ses devoirs publics, sa famille jouirait encore de la protection d'un si bon pere. Je suis convaincu que ceux même qui dans cette Chambre s'opposaient à ses mesures, rendront justice à la sincérité de ses principes et aux dispositions conciliatoires qu'il a manifestées dans toutes les occasions. Je ne puis croire que, comme simple particulier, mon très-honorable ami ait jamais eu un seul ennemi. Je suis autorisé d'après cela à conclure qu'il n'existera aucune opposition à la proposition qui sera faite ultérieurement en faveur de la famille de mon très-honorable ami. J'établis comme un principe général qu'aussi long-temps qu'un serviteur de la couronne n'a rien fait de contraire à ses devoirs, il doit être considéré comme étant sous la protection du Parlement; et si, dans l'exercice de ses fonctions, il excite contre lui le ressentiment d'un individu, le Parlement devra toujours s'empresser de le soutenir. Je ne me propose aujourd'hui que de faire adopter un principe que la Chambre donnera à S. A. R. le Prince Régent, les moyens de pourvoir à l'existence de la famille de mon feu très-honorable ami, ainsi que cela semblera juste et nécessaire; l'étendue de cette donation sera discutée dans une autre séance. Mon but est que les divers individus de la famille de mon très-honorable ami soient personnellement à l'abri du besoin, et que les arrangements qui seront faits, soient tels qu'aucune personne portant le nom de mon très-honorable ami ne tombe dans la détresse. (*Ecoutez! Ecoutez!*) On doit aussi pourvoir autant que possible à ce que sa veuve, dont nous devons supposer le bonheur à jamais détruit par le dernier attentat, ait un sort assuré. (*Ecoutez! Ecoutez!*). Le noble Lord manifeste une vive agitation en prononçant son discours, et conclut par proposer une adresse au Prince Régent pour exprimer l'horreur que le meurtre du très-honorable Spencer Perceval a inspirée à la Chambre, et le désir qu'elle a de manifester publiquement la haute opinion qu'elle a de ses services publics, en prodiguant tous les secours nécessaires à sa famille malheureuse et affligée, et qu'elle prendra toutes les mesures convenables pour donner à S. A. R. les moyens de la soulager dans sa détresse.

M. Ponsonby. Je m'empresse de seconder la motion qui est soumise à la Chambre, pensant que son honneur ainsi que celui du pays sont intéressés à ce qu'il n'y ait aucune différence d'opinion dans une occasion telle que celle-ci; et

que tous les individus, quels que soient leurs sentiments politiques s'empresseront d'exprimer la vive indignation que leur cause l'exécrable forfait qui a été commis récemment. Un des plus grands priviléges de chaque habitant de ce pays est la liberté dont il jouit d'exprimer son opinion sur chaque question; mais si de tels attentats devaient s'y propager, autant vaudrait vivre sous le joug de fer du despotisme. (*Ecoutez; écoutez.*) Mais heureusement la déclaration du noble Lord nous garantit qu'ici le caractère national n'est nullement compromis, et que cet acte atroce appartient exclusivement au misérable qui est maintenant sous le glaive de la loi. Le noble Lord a dit que dans cette circonstance la Chambre devait se montrer libérale, je crois que quiconque est dans les sentiments ordinaires de l'humanité, pensera comme Sa Seigneurie, et je pense avec elle qu'aucun membre de la famille du très-honorable membre, qu'aucun individu portant le nom de Perceval ne doit être dans le dénuement. (*Ecoutez, écoutez.*) Il n'y a peut-être pas un membre de cette Chambre qui ait différé autant que moi d'opinion avec le très honorable membre, et cependant il n'en est pas un qui ait une plus haute idée de son intégrité, ni qui ait éprouvé pour lui une affection plus vive. (*Ecoutez, écoutez.*) Je ne crois pas qu'il ait existé un homme doué de plus de qualités précieuses. (*Ecoutez, écoutez.*) (En ce moment les émotions diverses de l'Orateur devinrent si vives, qu'elles le privèrent pendant quelques moments de la faculté de continuer.) Il n'est pas au pouvoir de la Chambre ni du pays de réparer la perte que la famille du très-honorable membre a essuyée; mais au moins elle doit la lui faire oublier autant que possible en l'assistant de tous les moyens dont elle peut convenablement disposer.

M. Canning. Je ne crois pas que j'aie besoin de justifier le mouvement qui me porte même après le juste tribut d'éloges si éloquemment payé à la mémoire de M. Perceval, à exprimer à la chambre combien j'approuve tout ce qui a été dit à ce sujet. J'éprouve quelque consolation à penser au milieu de la douleur dont nous sommes tous saisis, que je n'ai qu'à unir mon suffrage à ce désir unanime qui nous porte tous à rendre hommage aux vertus et aux talents d'un homme que tous les partis s'accordent à regretter, et duquel on peut dire que quelles que soient les animosités politiques qu'il peut avoir provoquées, il ne s'est jamais attiré l'inimitié d'aucun individu. On doit à cet homme illustre de déclarer que, si l'on partageait ses sentiments, c'était pour en

sentir avec plus de vivacité la force et la vérité des principes sur lesquels ils reposaient, ou que si l'on était en opposition avec eux, on était obligé de reconnaître que ses erreurs étaient celles d'un esprit droit et d'un cœur vertueux. (*Ecoutez! Ecoutez!*) Quiconque a agi de concert avec lui, n'a, s'il s'en est séparé ensuite, oublié combien il lui avait été doux de partager les opinions et les travaux d'un tel homme. J'éprouve toutefois une grande consolation en apprenant de la bouche d'un noble Lord que le crime qui nous a privés des services de M. Perceval est entierement le fait du monstre qui l'a commis. Je crois que le noble Lord a bien fait de rendre cette déclaration publique, à cause de tout le mal qui aurait pu résulter des suppositions de personnes dont les unes sont animées des meilleures intentions, et dont les autres ont les vues les plus sinistres. Cet attentat aurait pu d'un côté en encourager d'autres indignes du caractere d'un Anglais et révoltants pour son cœur ; tandis que de l'autre on aurait pu le considérer comme le symptôme d'un mécontentement général. C'est le devoir de la chambre d'adoucir pour les individus de la famille de M. Perceval les suites d'une perte si grande ; et si les membres de cette chambre se rappellent avec quel plaisir ils ont prêté l'oreille aux accents de cette voix lorsqu'elle sollicitant des récompenses pour des triomphes et pour une gloire acquise au dehors, ils éprouveront une satisfaction mélancolique en songeant qu'au moins il leur reste un moyen de montrer l'opinion qu'ils ont de ses services et de ses talents.

M. Whitbread déclara que, quoiqu'il eût été l'antagoniste constant et déclaré du T. H. membre, il croirait manquer à ce qu'il se doit à lui-même s'il ne disait pas combien il approuvait la compensation qu'il était au pouvoir de la chambre d'offrir à la famille du défunt. Quiconque l'avait connu éprouvait le désir irrésistible de déclarer qu'aucun homme n'était plus recommandable par ses vertus privées. Parmi ses vertus publiques il en était une que pour l'exemple de la postérité il croyait devoir faire ressortir : savoir, la modération constante et le sang-froid imperturbable qu'il avait toujours déployés au milieu des discussions qui occupaient la chambre. Il espérait que jamais il n'avait entretenu hors de la chambre aucun ressentiment ni aucun déplaisir contre un de ses membres, mais il déclarait qu'il lui avait été toujours impossible de rien entretenir de cette nature contre le T. H. membre, même jusqu'aux portes de la chambre.

L'adresse passa ensuite à l'unanimité.

PORTRAIT DE M. PERCEVAL.

Extrait du Times.

Comme toute l'attention de l'Angleterre se porte aujourd'hui sur M. Perceval, et sur la triste occurrence qui eut lieu Lundi soir dans le vestibule de la Chambre des Communes, nous avons recueilli aujourd'hui autant de détails que possible et nous les avons insérés dans quelques-unes des colonnes de notre journal. M. Perceval, victime du noir projet d'un assassin, était un homme beaucoup plus estimé dans sa vie privée que la plupart de ceux qui sont enlevés aux devoirs subordonnés des simples individus, pour remplir des places publiques. M. Pitt était sans nul doute un plus grand orateur que M. Perceval. M. Pitt n'était ni époux ni pere. Ses amitiés étaient toutes politiques, ou bien les attachements qu'il avait contractés dans la chaleur de la jeunesse, s'étaient fortifiés ou par l'habitude des relations journalieres ou par la tournure particuliere de son esprit. M. Fox était un homme qui avait des manieres extrêmement aimables, et qui possédait un cœur très-sensible ; mais il ne fut jamais détourné pendant long-temps de la culture des jouissances domestiques, par des occupations laborieuses au service de l'état. M. Perceval, au contraire, était à la fois un mari attentif, un pere tendre et instructif, un ami affectionné, un chrétien pieux, un serviteur actif du public et un homme qui suivait avec ardeur la profession dans laquelle il avait été élevé ; et depuis qu'il était parvenu à l'âge de virilité, il avait toujours vécu en accomplissant d'une maniere irréprochable tous les devoirs des différentes situations où il s'était trouvé. Si l'on demande comment il pouvait faire tant de choses, nous pourrions répondre avec un maître éminent en sagesse et en religion : « la vertu et l'intégrité sont les plus courtes méthodes de faire les affaires. »

Le témoignage qui a été rendu hier au soir en Parlement à M. Perceval par des membres de tous les partis, prouve amplement que M. Perceval possédait toutes ces qualités dans un degré éminent, au témoignage des autres, même à celui de ses ennemis : on voyait, et on entendait de tous côtés, de nobles et de généreux regrets, des pleurs mâles, une éloquence virile et touchante. Il n'était

pas un œil qui fut sec, pas un cœur qui ne fût nâvré. Mais indépendamment de l'opinion que d'autres avaient de son intégrité, il possédait une haute confiance en lui-même ce qui lui donnait une fermeté inébranlable. Si ses principes étaient erronés, il était néanmoins tellement convaincu de leur rectitude qu'il ne les défendait jamais comme un homme qui pouvait être engagé à les trahir; s'il était faible, il était si peu convaincu de sa faiblesse qu'on ne le vit jamais hésiter. Cette mâle confiance qu'il avait en lui-même, enseignait aux autres à placer leur confiance en lui. Ils pouvaient avec raison avoir de la déférence pour le jugement de cet homme, qui par les places importantes qu'il avait remplies, avait donné la preuve de talents peu ordinaires, et qui était trop sincere pour induire volontairement en erreur le plus faible. Comme sa réputation était hors de toute atteinte, ainsi on ne le vit jamais attaquer injustement celle des autres; il ne donna jamais d'inutiles sujets d'offense par une tournure d'esprit sarcastique; on ne le vit jamais, par une disposition à la malveillance, porté à répéter, à invetter, ou à profiter de l'invention des calomnies sans fondement. Ses adversaires pouvaient compter avec autant de confiance sur sa candeur, que ses amis sur sa protection et sur son zele pour leur défense, de maniere que dans ce qu'il avait à faire il était moins gêné que la plupart des autres hommes par des objections captieuses de la part des premiers ou par une indécision scrupuleuse de la part des derniers.

Son éloquence était peut-être plus propre au barreau qu'au Sénat; plus calculée pour embarrasser par sa subtilité que pour éblouir par son éclat ou subjuguer par sa force. Il n'écrasait ni ne confondait jamais ses adversaires par une attaque forte et concentrée sur leurs principes, mais il divisait leurs forces par une guerre de détachements; il les surprenait sur des points éloignés où ils n'étaient pas sur leurs gardes, il les attirait dans des positions dangereuses, il les serrait ensuite de près sur le terrain qu'ils avaient imprudemment quitté, et s'il ne parvenait pas à leur faire honte et à les déshonorer, il manquait rarement de les laisser vexés, fatigués et affaiblis par ses assauts.

Tel était M. Perceval; tels étaient ses principes moraux et ses qualités intellectuelles; et c'est un tel homme qui a péri par un des actes le plus bassement atroces et le moins provoqués de tous les assassinats que l'histoire rapporte! Le Duc de Buckingham périt de la même maniere; mais c'était à la fois un mauvais homme et un ministre ruineux,

Henry IV périt aussi lui des mains d'un assassin ; mais son meurtrier était un fanatique et un fou. L'homme qui attend aujourd'hui son jugement pour le même crime, n'était excité, autant que nous avons pu en être informés, par aucun zele religieux ; il n'était enflammé par aucune injure, aucune insulte, aucun ressentiment personnel ; mais il semble avoir commis le plus audacieux, le plus haîneux des meurtres dans l'extravagance même de la scélératesse, et dans un accès de rage aveugle par un désespoir causé par des malheurs qu'il s'était attirés par sottise ou par perversité.

Nouvelles Particularités sur l'Assassin.

On avait d'abord cru que l'auteur de l'assassinat de M. Perceval était attaqué de folie (car il était impossible de croire qu'un acte semblable eût pu être commis par tout autre qu'un homme égaré et en démence) mais la conduite du prisonnier et ses réponses ont fait voir qu'il n'était nullement dérangé. Nous ne jugeons pas seulement sa conduite au moment où il commit l'acte, mais sa conduite avant et après l'assassinat. Il avait arrangé beaucoup d'affaires avec son procureur depuis une semaine, et rien ne paraissait indiquer en lui le moindre dérangement. Il a été depuis fort occupé à écrire, et rien, ni dans son style ni dans ses actions, n'offre la plus légere teinte de folie. A son arrivée à Newgate, il écrivit à son hotesse une lettre pour lui demander ses effets, une lettre telle que tout homme dans son bon sens l'eût écrite. Depuis son emprisonnement, ses idées ont été parfaitement claires et recueillies. Nous avons vu ses mémoires circulaires aux membres de Parlement, relatifs à son affaire, ainsi qu'une longue pétition qu'il adressait à la Chambre des Communes ; par ces pieces il paraît que sa réclamation est d'une nature privée et non pas politique, qu'elle a eu lieu il y a long-temps, mais que le gouvernement ne pouvait y apporter aucun remede et qu'il n'avait pas le moindre droit de solliciter des indemnités. Cet homme est âgé d'environ 42 ans ; il a été élevé dans le commerce à Londres, et a été long-temps commis dans un comptoir ; il y a quelques années qu'il alla à Archangel, où il fut trois ans commis au service d'un négociant russe. Ayant formé dans cette ville des liaisons avec un M. Borbecker dans la partie des bois de construction, il retourna en Angleterre afin d'y faire des marchés pour des fournitures de bois : il contracta à cet égard des engagements très-considérables avec des négocians de Hull. Ceux-ci envoyèrent en conséquence des navires à Archangel pour en apporter les

cargaisons; mais dans l'intervalle M. Borbecker ayant fait banqueroute, les navires revinrent sur leur lest. Bellingham qui était resté à Hull y fut arrêté et jeté en prison par les négocians furieux de la non-exécution de leurs marchés. Pendant que Bellingham était en prison, ou peu de temps après qu'il en fut sorti, il écrivit un pamphlet pour tourner en ridicule les négocians de Hull. Lorsqu'il fut en pleine liberté, il se rendit de nouveau à Archangel, où il fit diverses spéculations qui finirent par l'entraîner dans des difficultés sans nombre. Là, il devint très-fatiguant pour le Gouvernement Russe, auquel il envoyait mémoires sur mémoires relativement à ses affaires privées; indépendamment de quoi, il se conduisit avec tant de passion qu'à la fin il fut envoyé en prison où il resta un temps considérable, réclamant en vain la protectiou du ministre britannique qui dans le fait ne pouvait lui être d'aucun secours. Le terme de son emprisonnement étant expiré, Bellingham retourna en Angleterre où il exhala sa colere en plaintes et en injures contre le gouvernement russe. Il se maria à Londres, mais il alla s'établir à Liverpool oû il commença les affaires comme courtier d'assurances, tandis que sa femme était marchande de modes. De Liverpool il adressait de temps en temps des mémoires au gouvernement britannique sur ses anciennes réclamations, mais c'étaient des choses où le gouvernement n'avait rien à voir. Au mois de Mars il adressa à plusieurs membres de la Chambre des Communes un mémoire imprimé de ses griefs, demandant leur interpositon en sa faveur.

La derniere fois qu'il s'adressa au Gouvernement, ce fut le Lundi, matin, le jour même du meurtre. Il y avait déjà une réponse rédigée contenant un refus, toute préparée pour la signature d'un des secrétaires de la trésorerie, qui devait être signée dans la journée; mais comme elle ne l'avait pas été encore, on ne peut pas dire que ce soit sa réception qui l'ait porté à l'acte affreux qu'il commit à cinq heures.

Il y avait long-temps qu'il méditait le coup. Il était dans l'habitude d'aller tous les jours depuis quelque temps à la Chambre des Communes, où il se plaçait ordinairement à la porte d'où l'on voit tout le banc de la trésorerie. Les personnes qui sont dans l'habitude d'aller à la galerie se rappellent de l'avoir vu souvent dans cette place, regardant les ministres qui occupent ce banc avec sa lorgnette, et s'informant souvent de leurs noms, afin de reconnaître avec certitude leurs personnes.

Sir W. Curtis le questionnant Lundi dans le vestibule, relativement à l'assassinat de M. Perceval, il répondit froidement: « J'ai été quatorze jours à me préparer l'esprit

au coup que j'ai fait, mais je n'ai pu l'exécuter qu'aujourd'hui."

Il a dit qu'il avait tiré le pistolet de son gousset du côté droit. Lorsqu'on lui demanda s'il y avait quelque personne près de lui lorsqu'il tira, ou entre lui et M. Perceval, il répondit qu'il n'y avait personne, sans quoi il aurait eu peur de tirer. Le Mardi dans la journée il écrivit à sa femme une lettre dans laquelle il lui disait qu'avant de recevoir sa lettre elle aurait appris ce qu'il avait fait. Cette lettre fut envoyée néanmoins au secrétaire d'état; il écrivit de même une lettre de trois pages à un ami à Liverpool, laquelle fut également envoyée à M. Ryder.

Un nombre considérable d'individus se promenaient ou pour mieux dire vaguaient Mardi dans les environs de la Chambre des Communes, et les expressions qui sortaient de la bouche de plusieurs d'entr'eux, étaient de l'espece la plus atroce et la plus sanguinaire. On en conduisit entr'autres au bureau de la police de Queen Square, un qui était accusé d'avoir dit la veille dans les grouppes: "Je vais tirer mon fusil demain; je ne croyais pas qu'il y eût un Anglais qui eût autant de courage, et faisant allusion au meurtrier de M. Perceval, il ne dit qu'il pouvait pas tuer un plus grand coquin.

Nous ne pouvons donc pas, dit le *Courier*, être de l'avis du Morning Chronicle, en pensant que l'impression que l'assassinat atroce de M. Perceval a faite sur l'esprit public, prouve que le véritable caractere Anglais n'est pas changé. Nous sommes de la même opinion que lui s'il veut parler des hautes classes intermédiaires; mais nullement s'il veut parler de la populace. Nous sommes bien sûrs de ne pas être contredits, lorsque nous dirons qu'elle n'exprima aucune horreur sur l'acte du meurtrier: on fit plus, car il reçut des applaudissements et la populace fit des démonstrations pour le délivrer. Le bas peuple a tellement été échauffé en dernier lieu par des discours inflammatoires, et par certains papiers, ceux du Dimanche entr'autres que plusieurs criaient que la mort de M. Perceval allait faire diminuer le pain, comme si la cause de la disette ou de la détresse ne provenait, pas de l'agitation du monde civilisé, ou des accidents de la nature et pouvait être attribuée au gouvernement qui nous protége, et du Ministre dont la vie entiere était dévouée à la sûreté publique. . . . . .

On souscrit chez M. PELTIER, 7, Duke Street, Portland Place.
De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland Street, Oxford Street.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXXIX.—*Le* 20 *Mai,* 1812.

ORDRES DU CONSEIL.

Audition des Témoins en présence de la Chambre des Communes.

La minute de cette audition de témoins sur les pétitions contre les Ordres du Conseil, a été rédigée le 29 et le 30 d'Avril. Le 29, M. Attwood, grand-bailli de Birmingham, fut examiné le premier. Il se dit banquier à Birmingham et faisant le commerce des fers. La substance de sa déposition est que Birmingham avec les districts d'alentour où il y a des manufactures, contient 400,000 âmes, dont 50,000 hommes, femmes ou enfants sont, à ce qu'il croit, employés dans les manufactures et commerce du fer; 10,000 d'entr'eux sont occupés dans les fonderies en cuivre. A quinze milles aux environs de Birmingham, il y a au moins 30,000 personnes employées à la clouterie. Chacune des branches du commerce en fer est dans une situation déplorable; la fonte elle-même n'a donné aucun profit dans les deux

dernieres années. Il y a sept ans qu'elle fleurissait ; il y en a trois ou quatre qu'elle décline ; depuis ce temps-là, elle a été abandonnée, et les ouvriers ont cherché de l'ouvrage dans toute l'Angleterre. Il y a des centaines d'ouvriers qui, l'année derniere, gagnaient 23 schellings par semaine, et que l'on peut avoir aujourd'hui pour 12. Depuis un an, on ne peut plus manufacturer de fer dans le Staffordshire, le Shropshire et autres lieux, qu'avec une grande perte. Les exportations se faisaient principalement en Amérique ; le Continent était autrefois un plus grand débouché. Durant les vingt dernieres années, toutes les branches de ce commerce sont tombées l'une après l'autre. Depuis douze mois, on n'exporte rien en Amérique. Dans les années où le commerce était libre avec l'Amérique, Birmingham y exportait pour 800,000 ou 1,000,000 livres sterling. Depuis un an, on n'a exporté que peu de choses en Portugal, en Espagne, à Malte, dans l'Amérique Méridionale et à Héligoland ; le total ne va pas au-delà de 2 ou 300,000 livres sterling par an. Les années précédentes, les exportations étaient beaucoup plus fortes ; il y a 3 ou 4 ans qu'elles étaient considérables pour l'Amérique Méridionale : mais les marchandises y restent à présent, et il n'en revient aucun profit ; on craint même d'en demander de nouvelles, tant on a peur des frais ; on les abandonne pour n'avoir pas de dépenses additionnelles à payer aux capitaines pour le fret et autres charges de mer, au-delà de la premiere valeur. Dernierement on a eu considérablement d'occupation extraordinaire pour les tuyaux de fer fondu. Dans le Staffordshire, on en a fabriqué pour 100,000 liv. st. mais cela se borne à l'année derniere. Birmingham n'est pas essentiellement intéressé dans ces ouvrages. Depuis peu, l'Amérique a établi des manufactures d'acier, et elle tire son fer de Suede ; probablement elle n'aura plus besoin de l'acier d'Angleterre ; par cette raison, les exportations de cet article ont beaucoup diminué, même avant l'acte de non-importation. Depuis une année ou deux, les taxes pour les pauvres ont un peu augmenté. A Birmingham, Ashted et Deritend, il y a maintenant 9,000 pauvres, recevant depuis un petit écu jusqu'à 7 sh. par semaine, ce qui suffit pour les empêcher de mourir, et qu'il faut ajouter aux secours des clubs très-nombreux à Birmingham, sans y comprendre les charités des particuliers ; ces 9,000 pauvres ne comptent point dans la population de ces lieux, laquelle est de 80,000 âmes. On ne connaît aucun moyen d'employer autrement 10,000 de ces ouvriers s'ils

viennent à manquer d'occupation. On éprouve cependant beaucoup de peine à les renvoyer ; mais les manufacturiers ayant épuisé leurs capitaux, ils se verront forcés d'en congédier un tiers, gardant les autres à un salaire moindre de moitié ou des deux-tiers. On a reçu beaucoup de commandes pour clous, mors de brides et fer en plaques, mais toutes conditionnelles, en cas de révocation des Ordres du Conseil. Il y a dix mille familles employées à la clouterie, travaillant depuis les 4 heures du matin jusqu'à dix du soir, et gagnant, les hommes, de dix à 12 schellings par semaine. Il y a des personnes qui ne gardent leurs ouvriers que par pure humanité. En général, depuis 7 ans, tout le commerce empire, et la derniere année surtout, les salaires ont diminué sérieusement. La chute de ce commerce est attribuée principalement à l'obstruction des communications avec l'Amérique, et sous d'autres rapports, à celle du commerce avec le Continent. Les exportations sont presque toutes en articles fabriqués, en sorte que les ouvriers y perdent environ un million sterling. Depuis les Ordres du Conseil, il s'est fait quelque commerce accidentel avec l'Amérique, mais il est toujours allé en diminuant, ainsi que celui avec le Continent. Les exportations pour l'Amérique, qui étaient de 800,000 liv. st, ont cessé le 2 de Février 1811; jusque-là, elles n'avaient été qu'accidentelles, quoique l'année d'auparavant elles eussent encore été, à son avis, de 800,000 liv. st. M. Attwood le sait, parce qu'il est banquier, mais il n'en parle que sur des calculs généraux, et qu'autant que sa mémoire le permet, ajoutant que les exportations ont été fort irrégulieres 3 ou 4 ans avant le 2 Février 1811. Les clous, se manufacturant en Amérique, ne sont plus un article de commande, bien qu'améliorés par les machines. On a fait en Amérique, depuis 3 ou 4 ans, des expériences pour y améliorer la clouterie, mais sans succès. Beaucoup de fabriquants-cloutiers émigrent. On a fait dans ce pays-là des machines à balancier pour remplacer l'usage des marteaux ; et ces machines sont fort encouragées depuis que les communications sont interrompues, et donnent de grandes espérances aux fabricants américains. Avant 1811, le prix des manufactures anglaises était augmenté en Amérique. Les articles envoyées dans les colonies britanniques pour être de là transportés dans les Etats-Unis, n'ont pas réussi. Au Canada, on les achete au-dessous de leur valeur premiere. L'Allemagne envoyait aux Provinces unies de l'Amérique de gros fer et du cuivre fondu, ressemblant beaucoup à celui qui vient d'An-

gleterre, quoiqu'inférieur en travail. Avant le mois de Février 1811, on ne pouvait fournir aux commandes de l'Amérique. On y fit des exportations, ou du moins on se flatta d'en faire, dans le temps que l'on crut que les arrangements de M. Erskine auraient lieu. La rareté de nos marchandises en avait augmenté le prix. Les marchandises alors sans facture, étaient beaucoup plus cheres, et l'assurance plus haute. Ce que l'Amérique tirait du Continent jusqu'à l'interruption des communications, ne vaut pas la peine d'en parler, nos marchandises étant supérieures et beaucoup plus recherchées. Si nulle brouillerie n'avait eu lieu, l'Amérique aurait consommé le surplus de nos manufactures ou l'aurait réexporté ailleurs, à l'exception des marchés qui nous sont légitimement ouverts. Tous les Etats-Unis auraient pu être complétement approvisionnés d'ici. Les importations du Continent en Amérique ont été grandement favorisées par les négociants portant leurs produits au Continent, et prenant en retour des marchandises Continentales; au point que, dût même l'Amérique obtenir toute liberté de commercer avec le Continent, elle n'en tirerait guere plus de ces sortes de marchandises, qu'elle n'en tire aujourd'hui, tant elle s'y applique à présent; commerce qui diminuera quand elle pourra se procurer des articles supérieurs; et cette supériorité le fera tomber plus vite même que le bas prix. Selon lui, l'exportation des productions américaines dans tout l'empire français, n'excede pas 200,000 liv. st. par an; somme que n'excedent pas non plus, les marchandises du Continent prises en retour. De 22 liv. st. par tonneau, le fer est tombé à 11 ou 12 liv. st. Les manufactures de Birmingham vendaient au-dessous de la valeur premiere, sans même en excepter les manufactures, de petites armes qui se montent à 400,000 liv. st. par an. Les clous d'Amérique sont moins chers, et peut-être aussi bons que les nôtres. Les exportations de Birmingham pour d'autres lieux, pendant le temps dont il est question, sont d'environ 2 à 300,000 liv. st. par an, et sont moindres à présent. A en juger en gros, la moitié des manufactures de Birmingham se consomme dans l'intérieur. Les exportations de 800,000 à 1,000,000 liv. st. par an, faites en Amérique, peuvent comprendre les exportations du voisinage de Birmingham. La valeur des manufactures de Birmingham peut être de 2,000,000, dont la moitié n'a point perdu ses marchés ordinaires. Avant que l'on s'occupât de la charte de la Compagnie des Indes, M. Attwood écrivit 20 lettres à des manufacturiers très-respectables, dont

les réponses ont été, l'une dans l'autre, qu'ils n'avaient pas la moitié de l'occupation qu'ils avaient auparavant. Les paroisses ne viennent au secours de personne, qu'au moment de périr de faim. La misere augmente par le prix des denrées. Depuis 1800, la population de Birmingham est plus forte, mais les manufactures n'y ont point augmenté depuis lors. Avant l'interruption du commerce, un cinquieme des exportations en Amérique, en était ré-exporté dans l'Amérique Méridionale ou aux Indes Orientales Ces exportations sont ainsi entravées pour les Indes Orientales et la Chine, bien qu'elles ne le soient point d'une maniere particuliere pour l'Amérique Méridionale, où cependant les commerçants Américains, ont beaucoup plus de facilités. Cette détresse doit être attribuée à la guerre, mais beaucoup aux Ordres du Conseil. Il y a raison de croire, sans qu'on puisse cependant s'évaluer, que les districts des environs de Birmingham exportent moins de leurs manufactures. La misere doit être en grande partie attribuée à l'obstruction du commerce. L'état actuel du travail ne peut pas durer 12 mois sans amener des convulsions. Les ouvriers demandent que l'Amérique soit ouverte. Leur conduite a été réguliere jusqu'à la derniere quinzaine. On ne parle point de Wolverhampton, Bilston, Welsall, Wednesbury, &c. On fait des clous dans le Derbyshire, le Gloucestershire et beaucoup à Sheffield. Londres et Sheffield manufacturent les mêmes objets que Birmingham. Ces manufactures équivalent à la moitié de celles de Birmingham ; mais la population des environs de Sheffield n'est pas aussi considérable que dans les environs de Birmingham. Du côté de Wolverhampton, le pays ne forme presqu'une rue continuelle. Par le commerce de fer, il faut entendre celui que l'on fait en fer travaillé, tiré de gueuses. L'acier qui se fait en Amérique, sert à faire des épées, des baïonnettes, de la taillanderie, mais surtout des armes. Ces manufactures s'étendent rapidement, et sans doute, une fois qu'elles auront établi des ateliers, et se seront procuré des machines, leur politique sera de s'opposer à notre importation.

Il y a, à Liverpool, pour un demi million de manufactures de Birmingham, appartenant aux marchands de cette ville-là. On les embarquerait dans le cas de la révocation des Ordres du Conseil. Il y en a au moins deux fois autant à Birmingham. Nulle raison de craindre la concurrence d'aucun autre pays, si le commerce devenait libre. On ne connait aucun des marchés de Birmingham où son commerce n'ait diminué. Birmingham n'exporte que peu de choses

dans les Indes Occidentales; et il n'y a pas un seul négociant de ces Indes à Birmingham. On ne connut jamais de marchandises de Birmingham exportées que par des commerçants de cette ville. On sait qu'on en envoie beaucoup à Bristol, Glasgow et Edimbourg pour être exportées aux Etats-Unis par des négociants de Glasgow. Le fer œuvré passe aux Indes Occidentales, entre les mains des marchands de Londres, ce qui ne fait pas un objet considérable, peut-être pas un objet de 100,000 liv. st. Vraisemblablement un cinquieme des marchandises de Birmingham va dans l'Amérique Méridionale, en Espagne, en Portugal, en Sicile, à Malte, à Héligoland et dans la Baltique. Toute l'exportation de ces marchandises sur le Continent ne vaut pas la peine d'en parler, cet objet n'allait pas à 200,000 liv. st. quand le commerce était ouvert. Presque toute l'exportation passe par Liverpool. En Amérique, l'aliment des forges d'acier et de clous, c'est le bois surtout, et on le préfere, quoiqu'il y ait aussi des mines de charbons. Avec les marchandises de Birmingham, on exporte des rasoirs de Sheffield. On ne peut guere établir un grand assortiment d'ouvrages en fer à moins de 50,000 liv. st. Dans les environs de Birmingham, il y en a dix de ce genre, sans parler de beaucoup de plus petits. La plus grande partie n'ont que la moitié de leur besogne ordinaire. La nécessité force les propriétaires à travailler à perte; les ouvrages se gâtent, et on perd ses capitaux. Il y a aux environs de Birmingham, deux forges qui consument de 6 à 800 tonnes de charbon par semaine. Les grandes en consomment probablement 1200. Dans les commandes conditionnelles faites à Birmingham, il n'est fait aucune allusion à la révocation des principes du blocus de 1806. Les fabricants de Birmingham conçoivent que les ordres du Conseil étant révoqués, l'acte de non-importation cesserait, et sur cela, sans en demander davantage, ils chargeraient pour l'Amérique.

M. W. Whitehouse a été examiné. Il est marchand de fer et de clous à West-Broomwich, dans le Staffordshire, à 6 milles de Birmingham, tout près d'une des principales manufactures de fer brut, et d'une immense manufacture de clous, faisant son commerce depuis 20 ans.—Dépose que jamais ce commerce n'a été dans un pire état que depuis le mois d'Août 1810. Avant ce temps là, il employait de 12 à 1500 hommes, femmes ou enfants, et maintenant de 5 à 700; a renvoyé ses ouvriers il y a 6 mois; il leur donnait auparavant leur salaires en entier; ses marchandises se sont accumulées

depuis lors ; il n'emploiera pas même autant de mains si cela continue ; il n'y a que deux ou trois principales manufactures de clous, la plus forte à Dudley et les autres à Bromwich et Stourbridge ; quand le commerce de clous fleurissait, on y employait de 25 à 30,000 personnes. Les deux tiers ou les trois quarts n'ont actuellement pour salaire que le prix réduit au mois de Janvier dernier de 7 et demi ou 10 pour cent ; ces salaires n'avaient jamais été réduits auparavant; en 1810, il fallut même les avancer. Les heures de travail sont depuis 5 ou 6 du matin jusqu'à 11 du soir ou minuit, et rapportent de 8 à 16 shellings par semaine ; mais il faut se tuer de travail pour gagner le dernier prix. On ne travaille point par heure, mais à la piece. Dans de meilleurs temps on gagnait deux ou trois shellings de plus par semaine en travaillant tout le temps. Un homme pourrait gagner 19 ou 20 shellings par semaine, s'il en faisait le pari, et qu'il ne prît point régulierement ses repas. Depuis le 10 Août 1810, les salaires sont tombés de 7 et demi ou 10 pour cent. Le témoin conserve à ses dépens ses ouvriers, espérant que le commerce se ranimera. Le nombre des pauvres ouvriers ne s'est pas augmenté autant qu'on l'aurait cru. Plusieurs se sont engagés, d'autres ont été reçus dans les maisons des pauvres ; ce que les autres sont devenus, on ne le sait pas ; le témoin ne connaît point sur les lieux d'institutions charitables ; en 1810, il envoyait en Amérique ; depuis il n'y envoie rien ; il fit des envois considérables pour l'Amérique Méridionale, dont il a été payé en grande partie ; ces envois eurent lieu en 1809 et au commencement de 1810. Depuis le mois de Février 1811, il n'a envoyé qu'une seule pacotille pour les Etats-Unis ; entre les mois de Février et Avril 1811, il envoya dans l'Amérique Méridionale pour quelques milliers de livres de marchandises ; depuis ce temps, il n'a pas autant envoyé dans l'Amérique Méridionale ; il n'a rien envoyé à Héligoland, à Malte, au Continent. Il ne peut dire si les marchés de l'intérieur ont souffert ; mais les articles ont souffert une réduction de prix ; il sait qu'il y a d'immenses commandes à la condition de la reprise du commerce. Dans ce cas, il pourrait donner de l'occupation à tout son monde. Les ouvriers ont été paisibles jusqu'ici ; mais ils sont mécontents depuis plusieurs mois ; gagnant si peu, ils n'ont pas beaucoup de goût pour le désordre ni pour aucune chose pareille, et ne sont point portés à la sédition. Durant la derniere disette, le commerce n'était pas dans un aussi triste état qu'à présent. La taxe

des pauvres est de 10 à 15 pour cent, et elle est plus forte qu'au mois d'Août 1810. Les meilleurs ouvriers des manufactures les abandonnent ; les jeunes gens prennent parti dans l'armée. En 1803, il y avait à New-York une machine qui manufacturait 50 tonnes de clous par semaine ; néanmoins le témoin vendit tous les clous qu'il y avait, et en reçut le montant. L'affaiblissement du trafic vient de l'obstruction du commerce. Quelle que fût l'exportation des clous en Amérique, nous ne pourrions pas encore fournir aux demandes, à cause du grand nombre de maisons que l'on y bâtit en bois. On ne sait d'où ils peuvent tirer assez de clous pour cela ; nulle exportation, selon le témoin, n'a eu lieu depuis le mois de Juin 1810. Dans ce temps-là on en a pu réexporter aux colonies espagnoles et aux Indes Occidentales. Il n'est pas à la connaissance du témoin que les bas prix de l'Amérique aient fait contremander les demandes faites; il y a des gens qui se plaignent que les machines américaines gâtent les clous. Un commerçant respectable de Boston, a laissé ici des commandes considérables, bien qu'il y ait-là des manufactures. Le prix actuel des clous en Amérique ferait que notre commerce serait actuellement fort avantageux, si nous y en pouvions porter. Depuis que le témoin fait ce commerce, il ne sache pas que le Continent ait fait des envois considérables de clous en Amérique. Autrefois, c'était l'Allemagne qui approvisionnait l'Amérique et les Indes Occidentales, &c. Dans les endroits où il y avait auparavant 30,000 ouvriers, le témoin ne croit pas qu'il y en ait maintenant 10 ou même 5,000 pour la même branche. Pour le brut, nous avons le même avantage que le Continent, et personne ne peut vendre à meilleur marché que nous ; le bas prix des clous, et l'établissement de nos pompes à vapeur, dissipent toutes nos craintes que l'on ne donne au rabais au-dessous de nous, une fois que les grands marchés de la clouterie et du fer seront r'ouverts dans l'Amérique Septentrionale et Méridionale, ainsi qu'aux Indes Orientales et Occidentales. Les clous sont de 25 pour 100 moins chers qu'ils ne l'étaient il y a deux ou trois ans. Le témoin est sûr que si le commerce avec l'Amérique était rétabli, tout le district de Bromwich trouverait de l'occupation. La diminution du prix des matériaux bruts vient de la diminution de la consommation, mais aussi de l'exploitation. On a ouvert de nouvelles mines et formé de grands établissements depuis les 10 dernieres années. On ne doit pas s'attendre que la matiere premiere augmente de beaucoup de livres par

tonne. Le commerce en clouterie pour le Canada n'a, ce semble, ni augmenté ni diminué. On a fait d'assez forts envois dernierement dans les Indes Occidentales. Bien des gens se sont retirés du commerce dans l'Amérique Méridionale. Les articles dans le goût Espagnol ont été vendus et payés. Il n'y a plus de ces articles. On a reçu beaucoup de commandes pour ce pays-là. L'intérieur ne consomme que la moitié de la clouterie ; en y comprenant le Canada, l'Amérique Méridionale et les Indes Occidentales, on en consomme les trois quarts. La multiplication des manufactures en Amérique, donne de l'inquiétude à Birmingham. Le témoin, en sa qualité de cloutier, n'a nulle inquiétude des machines américaines.

(La Suite incessamment.)

Adresse des Négociants de Londres pour le maintien des Ordres du Conseil.

A une Assemblée des Négociants, Propriétaires de Navires et autres, tenue le 4 de Mai 1812, John's Coffee-House, Cornhill, *Thomas Wilson*, Esq. étant Président, il a été résolu à l'unanimité, qu'une Pétition serait présentée aux deux Chambres du Parlement, pour demander à la Législature de n'adopter aucune mesure capable d'engager Sa Majesté à révoquer les Ordres du Conseil, jusqu'à ce que l'ennemi ait rappelé ses Décrets et permis aux Neutres de reprendre leur légitime commerce.— Résolu à l'unanimité que la Pétition suivante serait présentée à la Chambre des Communes. En voici la teneur ;

Humble Pétition des Soussignés Commerçants, Propriétaires de Navires et Négociants, résidant dans le District du Port de Londres,

Avons l'honneur de vous représenter,

Qu'ayant appris que plusieurs pétitions ont été présentées à Votre Honorable Chambre pour le rappel des Ordres

de Sa Majesté, donnés en Conseil le 7 de Janvier 1807 et le 26 d'Avril 1809, et que la Chambre s'est formée en comité afin de prendre ces pétitions en considération, nous sentons que nous manquerions à notre devoir envers notre pays, si nous négligions d'exprimer humblement à Votre Honorable Chambre l'opinion que nous partageons avec le grand corps des négociants du royaume, sur ce que nous croyons d'un si grand intérêt—Que, depuis le moment de la promulgation de ces ordres, nous vîmes avec approbation les mesures justes et nécessaires de représailles que prenait Sa Majesté pour résister au système tyrannique et inouï adopté par l'ennemi pour la destruction du commerce et des manufactures de l'empire britannique—Que, les mesures de force et de violence auxquelles, immédiatement après la paix de Tilsit au mois de Juillet 1807, l'Empereur de France eut recours pour faire exécuter ses décrets de Berlin, de Novembre 1806, lesquelles ont été suivies d'autres mesures du même genre, avant que le gouvernement britannique eût exercé la moindre représaille, ont eu de temps en temps le pouvoir de diminuer et d'interrompre notre commerce dans divers ports de l'Europe, mais qu'après les Ordres donnés en Conseil, et, selon le sentiment de vos suppliants, par l'effet de ces Ordres, nous avons vu ce commerce prendre de l'accroissement et fleurir depuis la publication de ces deux décrets hostiles; tandis que le commerce, les manufactures, la navigation de la France et de la Hollande ont été, pour ainsi dire, anéantis. Nous avons donc la confiance qu'en persévérant dans le système actuel, aussi juste qu'il fut sagement adopté, l'ennemi sera forcé d'abandonner ces nouveaux principes du droit des nations qu'il a vainement cherché à consacrer autant pour détruire notre commerce, que pour anéantir notre force et notre indépendance nationales. Que vos suppliants ont vu avec le plus extrême regret, les tentatives faites successivement pour égarer grand nombre des méritants et industrieux ouvriers de nos manufactures, en leur persuadant d'attribuer leurs souffrances à ces mesures nécessaires et indispensables du gouvernement de Sa Majesté, au lieu de s'en prendre à ces injustes et violents décrets de l'ennemi, lesquels, si ce pays ne s'y opposait, ne manqueraient pas d'entraîner dans une ruine irréparable, tous nos intérêts les plus précieux et les plus chers.—Vos suppliants ayant toute confiance dans la sagesse de Votre Honorable Chambre, se persuadent que vous peserez attentivement les intérêts de toutes les parties de l'empire, convaincus que les susdits Ordres du Conseil, malgré les embarras

passagers qu'ils peuvent occasionner, fourniront eux-mêmes les moyens de les écarter, en forçant l'ennemi à mitiger ou à rappeler ses décrets français, et à rétablir l'ancien système commercial et militaire—Vos suppliants conçoivent que, si les Ordres du Conseil étaient révoqués, le résultat naturel en serait d'ouvrir le commerce du Continent aux neutres, et que par-là la France et les pays sous son contrôle recevraient d'amples approvisionnements de matieres premieres à l'usage de leurs manufactures, ainsi que de produits étrangers, qui étant souvent payés en produits de France et de ces pays, trouveraient des débouchés sur les marchés des Etats-Unis, de l'Amérique Méridionale, des Indes Occidentales et autres lieux, actuellement approvisionnés des manufactures anglaises par des navires britanniques. Votre Honorable Chambre est donc humblement suppliée de ne point adopter de mesures capables d'engager Sa Majesté à révoquer ses Ordres du Conseil, que l'ennemi n'ait effectivement rapporté ses décrets, et ne permette au commerce des nations neutres de reprendre son cours légitime. Vos suppliants prient, &c.

Résolu à l'unanimité que pareille pétition sera présentée à la Chambre des Lords.—Résolu à l'unanimité que ces pétitions seront déposées à John's Coffee-House, Cornhill, jusqu'à Lundi prochain, 11 de Mai, afin d'être signées par les négociants, propriétaires de navires et autres intéressés au commerce de ce pays.

(Signé) THOMAS WILSON.

Lettre d'un Négociant sur les Ordres du Conseil.

Liverpool, ce 4 Mai, 1812.

Monsieur,

La révocation des Ordres en Conseil est, depuis quelque temps, l'objet de beaucoup de discussions et de conversations parmi ceux qui s'en promettent quelque bénéfice. Je suis porté à croire que si cette mesure était adoptée, leurs espérances ne se réaliseraient qu'en partie, si toutefois ils n'en étaient pas entierement frustrés, et qu'il en résulterait un grand désavantage pour les Indes Occidentales, les manufactures, la navigation et le commerce de ce pays. Je vais donc jeter un coup-d'œil rapide

et impartial sur l'état actuel du commerce de la France, des pays sous son contrôle, du Royaume-Uni et sur celui de l'Amérique dans ses relations avec l'une et l'autre, ainsi que sur les résultats probables de la révocation ou de la continuation des Ordres du Conseil, sans entrer dans aucune des considérations politiques qui ont été ou qui seront l'objet des débats parlementaires.

Dans ce moment la France et tous les pays sous son influence sont presque entièrement privés de tout commerce extérieur, excepté de celui que le despote français, vu les entraves des Ordres en Conseil, trouve bon de permettre par licences avec le Royaume-Uni. La France est sans débouché pour ses denrées et ses manufactures, et elle est forcée de payer des prix énormes soit pour les matieres premieres, soit pour les denrées qui y sont introduites, soit indirectement ou directement de ce pays-ci avec licences. Ces licences sont accordées, parce que le besoin est urgent et ne peut attendre plus long-temps. En retour, elles amenent, de ces pays-là, dans le Royaume-Uni, des exportations partielles dont nous avons besoin, payant des droits très-forts, et par-là nous produisant un revenu considérable. Les embarras occasionnés par les Ordres en Conseil se font sentir, chaque jour, plus vivement en France, en Hollande, en Italie, en Allemagne, et conséquemment le nombre des licences est plus grand, et elles ont plus d'étendue. Elles autorisent à prendre des cuirs et de l'indigo, du sucre et du café, que nous nous sommes procurés avec des manufactures britanniques.

Peu de temps après que nous eûmes senti la gêne imposée à notre commerce par les décrets de Berlin et de Milan, la guerre éclata entre la France et l'Autriche, et occasionna un ralentissement de rigueur, durant lequel nous fîmes un commerce considérable dans le Nord de l'Europe. A la paix entre ces puissances, ce ralentissement fut suivi des mesures les plus séveres de la part de la France; ce qui mit fin à toute communication soit directe au moyen de papiers simulés, soit indirecte dans les ports intermédiaires. Depuis que ces ports nous ont été fermés, nous avons trouvé d'autres voies détournées, par lesquelles nous avons introduit sur le Continent, une quantité considérable des denrées de nos colonies occidentales ou de marchandises britanniques. Cette maniere s'organisant de mieux en mieux, ce commerce augmente. Le besoin du sucre, du café et d'autres productions se faisant sentir tous les jours plus vivement, nous les vendons plus cher. De l'autre côté de l'Atlantique, les États-Unis se sont eux-mêmes privés des moyens d'assortir leurs cargaisons de marchandises anglaises pour les marchés de l'Amérique Méridionale. En conséquence, le commerce que nous faisons avec ces immenses contrées augmente, et nous procure les rentrées les plus profitables. Tandis que l'Amérique se prive dans notre pays d'un marché pour ses po-

tasses et son bois de construction, en refusant de prendre de nos marchandises en échange, les exportations de ces mêmes articles et d'autres, venant de nos colonies au nord de l'Amérique dans ce pays, augmentent rapidement; et, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que tout le commerce avec la Méditerranée, l'Amérique du Sud et nos Colonies Américaines se fait sur des navires britanniques.

Les Etats-Unis d'Amérique ont jugé à propos de prohiber l'importation des marchandises et productions anglaises, ainsi que l'entrée de nos vaisseaux dans leurs ports pendant que nous permettons aux bâtiments américains d'arriver dans les nôtres et de nous apporter sans gêne leurs produits. Il en résulte que nous sommes privés d'un marché que nous fréquentions ci-devant pour la vente d'une certaine quantité de nos manufactures; mais il en résulte aussi que l'Amérique est privée d'un grand marché pour une plus grande proportion de ses denrées, ainsi que d'emploi dans le commerce maritime. Quant à présent, ses bâtiments continuent d'aborder ici; mais, comme les moyens de payement ont cessé, bientôt elle sera nécessairement privée de ce débouché. Son commerce avec la France, la Hollande et l'Italie est extrêmement circonscrit; il ne se fait qu'au très-grand risque d'être capturé; il y est sujet à de sévères entraves, à des droits onéreux, et ne peut recevoir en payement que des denrées et des marchandises de leurs manufactures. En Portugal et en Espagne, mais seulement autant que notre influence le lui permet, l'Amérique trouve un marché avantageux pour son riz et ses farines; mais tous ses autres magasins y sont comblés, sans trouver d'acheteurs, à quelque prix que ce soit, et ses habitants souffrent pendant ce temps-là de la privation de l'approvisionnement accoutumé de nos manufactures, qu'elle ne peut, quant à présent, remplacer d'aucune autre maniere lucrative. En conséquence de ce système, il y a eu, en Amérique, depuis deux ans, des banqueroutes presque innombrables, qui seront suivies de beaucoup d'autres, si l'on y persévere dans la mesure de l'acte de non-importation. Le mal provenant de cet état de choses, est vivement ressenti par ceux de nos manufacturiers dont les marchandises vont dans les Etats-Unis, ainsi que par ceux de nos marchands et négociants qui sont dans le commerce d'Amérique. On ne sauroit disconvenir que ce commerce ne soit d'une très-grande importance, et nous devons tous regretter qu'il y ait été mis de pareilles entraves; mais voyons la situation où nous nous trouverions, si les Ordres en Conseil étaient révoqués.

Le premier résultat en seroit d'ouvrir au commerce de l'Amérique tout le Continent. Nos ennemis en recevraient directement tous leurs approvisionnements à des prix incomparablement plus bas. Les denrées coloniales des îles espagnoles, de l'Amérique Méridionale et des Indes Orientales, à l'exclusion

des denrées de nos colonies, arriveraient, sur des navires neutres et sans gêne, dans les ports du Continent, où le gouvernement français les obligerait à prendre de ses marchandises en payement. Ces marchandises seraient ensuite transportées dans tous les marchés où il y aurait espoir de les revendre; on les vendrait ainsi à tout prix, en opposition aux marchandises anglaises, dans les Etats-Unis, dans l'Amérique Méridionale, aux Indes Occidentales et dans la Méditerranée. Ainsi nous trouverions des marchandises de France et d'Allemagne, apportées sur des bâtiments neutres, en concurrence avec les nôtres, dans tous les marchés dont l'approvisionnement aujourd'hui est dans nos seules mains. Aux États-Unis, en supposant que ce marché fût accessible pour nous, nous trouverions, par l'effet du système de compulsion de l'ennemi, ses marchandises introduites en grande quantité, protégées, si non préférées, par le gouvernement Américain, et rivalisant ou limitant excessivement la vente et la consommation des marchandises britanniques. Mais le mal ne s'arrêterait même point à cela. En échange de ces manufactures étrangeres, réexportées des Etats-Unis, il faudrait recevoir partout des denrées coloniales qui arriveraient sur des navires américains en France et dans toutes ses dépendances; ici donc, l'on recevrait d'amples approvisionnements à des prix très-modérés; en conséquence et sur-le-champ finirait l'importation par des canaux détournés, venant du Royaume-Uni. Par-là nous resterions sans débouché pour la vente de nos productions coloniales. Nos bâtiments employés dans cette branche d'importation et d'exportation, auraient à se présenter dans d'autres parties de notre commerce, qui déjà n'en manque pas, ou bien il faudrait qu'ils restassent misérablement le long de nos quais, circonstance qui mérite l'attention de nos propriétaires de bâtiments marchands, avant qu'ils se déterminent à seconder une pareille mesure. Les Etats-Unis seraient les grands approvisionneurs du Continent; la France obtiendrait ainsi le grand objet pour lequel elle lutte; et nous, mais trop tard, nous verrions notre tort d'avoir sacrifié aux clameurs et à de fausses notions, une grande et importante portion de notre commerce.

D'un autre côté, considérons notre situation, si les Ordres en Conseil restent en vigueur. La France, ayant besoin de matieres brutes pour ses manufactures, de denrées coloniales pour sa consommation, des unes et des autres pour ses finances, est forcée de recevoir, par licences et de ce pays, des importations directes qui, il y a grande raison de le croire, deviendront encore plus considérables. En persévérant dans l'acte de non-importation, l'Amérique se prive d'un marché pour ses denrées, d'emploi pour ses bâtiments, et d'un grand revenu sur les importations; elle encourage les exportations de nos colonies du

nord de l'Amérique et la culture du coton dans nos colonies occidentales; elle ouvre une voie indirecte à l'introduction de nos manufactures par le Canada, New-Brunswick et la Floride. Nous avons déjà fait, et nous faisons encore des chargements en conséquence de ces débouchés ; elle nous abandonne tout l'approvisionnement de l'Amérique Méridionale sur des navires Anglais ; et, considérés en gros, ces passages indirects devenant plus nombreux chaque jour, indemniseront, avant peu, nos manufacturiers de la perte du commerce direct aux Etats-Unis.

Mais qui oserait prendre sur soi d'assurer que, si les Ordres en Conseil étaient révoqués, l'acte de non-importation serait aussitôt biffé ? Le gouvernement Américain n'a-t-il pas déclaré que notre système de blocus, et notre droit de visiter, devaient être abandonnés avant qu'il consentît à la reprise du commerce ? Se soumettre à de pareilles demandes, c'est, je crois, beaucoup plus que ne le voudraient ceux même qui insistent le plus vivement sur la révocation des Ordres en Conseil.

Je n'ignore pas qu'il y a beaucoup de misere dans le pays, et qu'elle est malheureusement augmentée par la disette actuelle et le prix du pain. Mais, comme la plus mauvaise saison de l'année est passée, j'espere que cette misere ne durera pas long-temps. En attendant, que tous ceux qui en ont le moyen continuent à venir au secours des malheureux, pour y remédier, ne prenons pas des mesures qui, loin de la diminuer l'augmenteraient, comme le serait celle de mettre le commerce du pays aux pieds de l'ennemi.

(Signé) MERCATOR.

Tableau de la valeur réelle des Exportations de la Grande-Bretagne, dans les années 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, et 1811, respectivement; distinguant les divers pays auxquels les marchandises ont été exportées.

ANNÉES.	Continent de l'Europe.	Irlande, Guernesey et Jersey.	ASIE.	AFRIQUE.	Etats-Unis d'Amérique.	Autres parties d'Amérique et Indes Occidentales.	TOTAL.
	£	£	£	£	£	£	£
1805	20,435,940	6,400,363	3,111,748	1,136,955	11,446,939	8,557,186	51,109,131
1806	17,547,243	5,813,650	3,259,834	1,655,942	12,865,551	11,887,561	53,028,881
1807	15,420'514	7,032,272	3,555,392	1,022,745	12,097,942	11,353,796	50,482,661
1808	13,983,123	7,971,694	3,718,813	820,194	5,302,866	18,173,056	49,969,746
1809	27,190,337	7,565,599	2,990,440	976,872	7,460,768	19,833,616	66,017,712
1810	24,224,567	5,765,464	3,117,075	693,911	11,217,685	17,683,707	62,702,409
1811	18,537,204	7,210,699	3,063,971	409,075	1,874,917	12,843,754	43,939,620
Moyenne des trois prem. années.	17,801,232	6,415,428	3,308,991	1,278,248	12,136,811	10,599,514	51,540,224
Moyenne des quatre dernières	20,983,808	7,128,364	3,222,575	725,013	6,464,059	17,133,553	55,657,372

Douane, Londres, 26 Avril, 1812.

William Irving,
Inspecteur-Général des Importations et Exportations.

Tableau du nombre de Bâtiments marchands, y compris le montant de leur tonnage, leur nombre d'hommes d'équipage, &c. expédiés et déclarés à leur sortie et à leur entrée dans les ports de la Grande-Bretagne, venant et allant dans toutes les parties du monde, pendant les années 1806, 1807, 1808, 1809, 1810 et 1811.

Arrivés et Déclarés.

Années.	ANGLAIS.			ÉTRANGERS.			TOTAL.		
	Bâtim.	Tonneaux.	Hommes.	Bâtim.	Tonneaux.	Hommes.	Bâtim.	Tonneaux.	Hommes.
1806	12,110	1,482,412	88,963	3,792	612,800	31,346	15,902	2,095,212	120,309
1807	11,213	1,436,667	84,997	4,087	680,144	32,438	15,300	2,116,811	117,435
1808	11,305	1,311,966	82,617	1,926	283,657	35,540	13,231	1,595,623	98,67
1809	12,656	1,539,573	93,796	4,922	759,287	38,285	17,578	2,298,860	134,981
1810	13,557	1,609,088	102,900	6,876	1,176,243	60,094	20,433	2,785,331	162,994
1811	12,908	1,522,692	94,740	3,216	687,180	34,157	16,124	2,209,878	128,897

Sortis.

Années.	Bâtim.	Tonneaux.	Hommes.	Bâtim.	Tonneaux.	Hommes.	Bâtim.	Tonneaux.	Hommes.
1806	12,239	1,485,725	94,513	3,457	567,988	29,616	15,696	2,053,715	124,129
1807	11,428	1,424,103	89,720	3,846	631,910	31,411	15,274	2,056,013	121,131
1808	11,917	1,372,261	89,601	1,892	282,145	15,671	13,809	1,654,406	105,272
1809	12,499	1,531,152	102,523	4,530	699,750	37,256	17,029	2,230,902	139,779
1810	13,000	1,624,120	107,713	6,641	1,138,527	60,870	19,751	2,762,647	168,581
1811	12,774	1,507,353	96,739	3,330	696,232	37,262	16,124	2,204,585	134.001

Douane de Londres, 28 Avril, 1812.

J. E. Willoughby, Rec. Gén.

Les divers articles relatifs aux Ordres du Conseil, que l'on vient de lire, devaient se trouver dans le numéro précédent; mais la catastrophe inattendue qui mit fin à l'existence de M. Perceval, appela exclusivement toute notre attention, et nous crûmes devoir supprimer ou retarder plusieurs morceaux composés*, pour donner le plus de détails possible sur ce cruel événement, et mettre ainsi nos lecteurs dans l'étranger en garde contre les faux motifs auxquels on n'aura pas manqué d'attribuer cet acte d'un forcené. Nous en faisons encore autant aujourd'hui, afin de pouvoir relater au long toutes les circonstances du procès, de la condamnation et de l'exécution de Bellingham, de maniere qu'il ne soit plus question à l'avenir de ce nom odieux.

Un des derniers actes de l'administration de M. Perceval avait été de consentir à ce que les nombreuses pétitions contre les Ordres du Conseil fussent prises en considération par le Parlement. En conséquence la Chambre des Communes s'était formée déjà plusieurs fois en comité pour écouter les dires des pétitionnaires, et leurs réponses aux questions qui leur étaient faites, lorsque la mort de M.

* Dans le nombre des morceaux que nous avons supprimés, est la fin de la réfutation du pamphlet intitulé *Pie VII vengé*. Nous avons cédé avec empressement aux nombreuses représentations qui nous ont été faites, de vive voix et par écrit, que les 99 centiemes de nos lecteurs étant des gens du monde, les matieres théologiques les ennuyaient souverainement. Mais cependant comme le morceau était composé, et que peut-être quelques souscripteurs pourraient désirer en voir la fin, nous prévenons les curieux, qu'ils en trouveront quelques exemplaires imprimés en forme d'appendix, en s'adressant à notre imprimerie, où on le leur délivrera *gratis* en exhibant la quittance de leur souscription.

Perceval, survenue au moment même où l'on tenait un de ces comités, et l'ajournement subséquent de la Chambre, causerent une interruption momentanée dans ces comités. Nous avons donné un extrait des premieres évidences qui ont été imprimées jusqu'à ce jour. Elles ont été fournies par des négociants de Birmingham, à plusieurs desquels il paraît qu'on avait commandé de dire et d'écrire que les Ordres du Conseil étaient la cause de leur détresse actuelle ; car en les interrogeant et contre-interrogeant, plusieurs ont avoué qu'ils n'en étaient pas bien sûrs.

S'il y a des pétitions pour l'abrogation des Ordres du Conseil, il y en a aussi beaucoup d'autres pour leur maintien. Nous avons donné celle des négociants de Londres, pour servir d'échàntillon de ces dernieres, et nous y avons ajouté une lettre d'un négociant de Liverpool, qui nous a paru très-bien pensée, sur ce difficile sujet.

Les tableaux officiels de commerce qui suivent fournissent la preuve que le commerce général de la Grande-Bretagne, loin de diminuer, n'a cessé d'aller, depuis la guerre, en augmentant : malheureusement on prend toujours pour base de la prospérité et de la détresse de l'année présente, ou l'année qui précede, ou celle qui a été la plus heureuse ; comme si la nature des choses ne s'opposait pas à une progression continuellement aussi rapide que celle qui a quelquefois lieu d'une année à l'autre. Mais la cupidité toujours aveugle, ne veut pas voir qu'il y a des bornes à tout, et l'esprit de sédition ne manque pas de s'emparer de ces erreurs de la cupidité, afin d'accuser le gouvernement d'une détresse qu'il n'a pas pu empêcher, et qui serait peut-être bien plus grande et bien plus générale encore sans la sévérité de ses mesures.

OLD-BAILEY.

Procès et Jugement de John Bellingham, *Assassin de* M. Perceval.

Aujourd'hui, Vendredi 15 de Mai 1812, dès les cinq heures du matin les avenues conduisant à la Cour étaient remplies de personnes respectables, qui désiraient assister à ce procès. Mais, personne n'ayant pu être admis que par billets signés des Sherifs, quoique la foule fût grande, la salle n'a été remplie qu'autant qu'il était possible de la remplir sans que l'on y fût serré; en sorte que l'ordre y a régné, et que rien n'a distrait l'attention de la Cour.

Vers les 10 heures, Sir James Mansfield, M. le Juge Grose, et M. le Baron Graham, sont arrivés sur le banc où étaient déjà assis le Lord Maire, un nombre d'Aldermen, le Duc de Clarence, le Marquis de Wellesley, &c. Dans d'autres endroits de la Cour, outre les membres du Parlement assignés pour être ouïs, se trouvaient le Comte d'Uxbridge, Sir Arthur Paget, Lord G. L. Gower, Sir Francis Burdett, &c. &c. Et aussitôt après que les Juges ont eu pris séance, John Bellingham a été appelé à la barre.

M. Alley, avant même que le prisonnier eût été appelé pour établir son dire contre l'accusation, s'est adressé à la Cour, demandant que le procès fût différé, parce que des témoins dont il avait besoin pour la défense du prisonnier, étaient absents.

M. Garrow a fait observer, qu'au point où l'affaire en était, l'interposition de son confrere était irréguliere, personne ne pouvant s'interposer avant qu'un prisonnier eût établi son dire.—Sir James Mansfield a rendu justice à cette doctrine; car jusque-là, un individu pourrait usurper la fonction de conseil de l'accusé; et M. Grose a dit que la Cour ne pouvait reconnaître un conseil avant que l'accusé ne l'eût déclaré. A quoi le greffier a ajouté que cela ne se pouvait même pas avant que le prisonnier fût reconnu pour celui dont il est question dans l'assignation.

Le prisonnier, mal vêtu, en habit de couleur, a été appelé pour établir son dire sur deux assignations, dont l'une fondée sur le verdict du Jury du Coroner, l'accusant du meurtre volontaire du très-honorable Spencer Perceval.—Il a dit: "Avant que je plaide contre cette accusation, j'espere qu'il me sera permis d'exposer en peu de mots que je me trouve dans une position singuliere. Ma défense doit être fondée sur des pieces qui n'ont pas été en ma possession pendant que j'ai été en prison.

Je me suis adressé à M. Lichtfield, sollicitieur de la Trésorerie, mais il m'a été répondu que je ne pourrais les avoir qu'après le procès. Il en résulte qu'il m'est impossible de produire ces documents, conséquemment que je ne peux entamer ma justification."

Le Procureur-général allait expliquer cette circonstance, lorsque Sir J. Mansfield a demandé si le prisonnier avait établi son dire: et alors, le prisonnier ayant établi qu'il n'était *point coupable* de la teneur des deux assignations, le Procureur-Général a expliqué qu'il avait été dit au prisonnier que les pieces mentionnées lui seraient produites au procès, et qu'en attendant on lui en avait offert copies. A quoi M. Garrow a ajouté que réellement on lui avait donné des copies de toutes celles qui avaient été demandées.

Alors M. Alley a proposé aux juges de différer le procès, se fondant sur deux affidavits prouvant que le prisonnier n'était pas sain d'esprit *sui juris*. "La loi est claire, a-t-il dit, qui ne peut juger de lui-même, ne saurait être mis en jugement. Quiconque n'est pas sain d'esprit avant son offense, ne peut tomber sous la main de l'exécuteur des hautes œuvres. L'un de ces affidavits est d'une femme nommée Clarke, et l'autre d'une nommée Anne Billet, dont la derniere apprenant la situation du prisonnier, est venue de Southampton, pour rendre témoignage de l'esprit dérangé du prisonnier. Non-seulement ces témoins jurent que le prisonnier est fou, et qu'il l'a été un grand nombre d'années, mais encore que ce fait pourrait être établi par une multitude de personnes de Liverpool, sa résidence ordinaire, surtout par un monsieur du nom de Barker, capitaine dans la milice. Ce n'est que Lundi dernier que l'acte a eu lieu, et que le prisonnier fut envoyé en prison pour que son procès lui fût fait. On n'a donc pu écrire à Liverpool que le lendemain, d'où il n'est pas possible d'avoir encore la réponse. Quand même on ferait à une personne son procès dans la ville où elle réside, les arrangements de ce procès demanderaient quelque temps. Ce n'est qu'hier que les conseils du prisonnier ont été avertis. Jusque-là ils n'ont point eu de communication avec lui. Donc ils n'ont pu s'assurer par eux-mêmes, s'il est ou s'il n'est pas en démence. Il semble donc de la justice de différer le procès, et il est de leur devoir de le demander."

M. Garrow s'est opposé à cette maniere de procéder par discours, lorsque l'affaire n'avait pas encore fait plus de progrès, disant que son savant confrere n'ignorait pas que ce mode de procéder n'était point admissible, et que la doctrine contraire avait été reconnue par les juges dans la cause du Roi contre Arnold. Ce que le greffier a confirmé, en disant que la pratique de la cour est de ne point permettre de discours, que les affidavits n'aient été lus.—On a donc lu les affidavits.

Alors le Procureur-Général prenant la parole, a dit: "Si cet

raisons de différer le procès étaient bonnes, elles le seraient pour le plus simple individu qui aurait été sacrifié, comme pour le personnage qui, au grand regret de tous les honnêtes gens et au grand dommage du pays, a été violemment privé de la vie. Mais ce ne sont que des prétextes pour mettre l'affaire dans un faux jour sous les yeux de la cour, et elle les regardera comme tels. La question est de savoir où a été le prisonnier depuis quatre mois. Etait-il à Southampton avec cette femme? A-t-il résidé avec cette dame Clarke? Non, mais bien dans une famille de la capitale où il a fait ses affaires avec autant de sagacité et avec une intelligence aussi parfaite qu'aucune personne gérant ses propres affaires ou celles des autres. Quelqu'un de ceux qui l'ont fréquenté depuis quatre mois, sont-ils venus déposer de sa démence? Sûrement non. Pour voir que ce ne sont là que des prétextes, que la cour considere la maniere dont le prisonnier lui a adressé la parole, et qu'elle se rappelle l'empressement étudié de ses conseils à parler avant lui. N'auraient-ils pas dû envoyer chercher des gens de l'art pour le visiter, des gens sur l'opinion et le jugement desquels Leurs Seigneuries auraient pu de quelque maniere se fier. Au lieu de cela ils s'appuient sur des affidavits, tels que ceux que l'on a vus. Si dans le cas d'un mince individu Leurs Seigneuries n'accorderaient pas le délai sollicité, il n'y a nulle raison de l'accorder dans le cas actuel."

A cela M. Alley a répliqué que M. Reynolds son confrere et lui, bien qu'ils n'eussent été avertis que la nuit derniere, avaient senti qu'il fallait s'y prendre comme le Procureur-Général venait de le suggérer. Ils avaient demandé à deux des plus fameux gens de l'art de venir voir le prisonnier. L'un a répondu qu'il ne le pouvait, étant malade; et de l'autre, ils n'ont point reçu de réponse. "Ces faits, a dit M. Alley, prouvent au moins que l'on n'a point cherché à en imposer à la cour. S'il faut produire des témoins qui aient suivi le prisonnier depuis quatre mois, cela n'est pas en notre pouvoir. Nous n'en connaissons aucun qui soit dans ce cas là; mais si les raisons que nous avons données étaient capables de faire accorder un délai dans un cas ordinaire, je ne doute point que la cour ne l'accorde aussi dans le cas présent."

Sir James Mansfield a dit que, si les raisons alléguées étaient solides, où qu'il y eût apparence qu'un délai pût mettre le prisonnier en état de prouver sa démence, il faudrait sans doute l'accorder. Mais ici ni l'une ni l'autre des personnes qui ont prêté serment, ne parlent de la conduite du prisonnier pendant les derniers mois, ni même depuis plusieurs des années passées de sa vie. L'une dit qu'il résidait ordinairement à Liverpool, et l'autre qu'il n'y a environ deux ans qu'il est de retour de Russie. A peine peut-on croire qu'un homme aille ou que ses amis souffrent qu'il aille en Russie, la tête dérangée.

On ne dit point ceux qui l'ont fréquenté depuis quelque temps. La question n'est pas de savoir si le prisonnier a été ou n'a pas été fou à certaines époques de sa vie ; mais si dans le moment présent il était incapable de savoir ce qu'il faisait. Voilà ce que devraient dire les affidavits pour s'en prévaloir afin d'obtenir un délai. Tout ce qu'ils disent peut être vrai, et cependant le prisonnier pourrait être en ce moment du sens le plus rassis. Loin d'être une garantie du délai, ces affidavits ne font que faire sentir la nécessité de continuer le procès.

Alors le jury a été appelé ; la couronne a recusé l'un d'eux.

M. Alley en a demandé la raison. M. Garrow a dit que cette explication n'était pas d'usage ; et la cour l'ayant ainsi prononcé, voici les personnes qui ont composé le jury :

Abraham Lee	William English
Daniel Heywood	John Bankes
Thomas Wittingham	Charles Russel
John Kennington	James Osborne
Thomas Huggins	James King
Lee Waters	Georges Gayton.

Le procès s'est fait à la poursuite de M. Abbot.

Le Procureur-Général, après les phrases d'exorde, les éloges donnés à M. Perceval, et après avoir fait sentir la nécessité de mettre la patrie à l'abri de pareilles catastrophes, a dit. "Le prisonnier est un négociant ; il a montré toujours assez de sens non-seulement pour la conduite de ses propres affaires, mais encore pour être chargé de la gestion de celles des autres. Il y a quelques années que, muni de procurations d'autres personnes, il partit pour la Russie où, justement ou injustement, il fut mis en prison. Il s'adressa à Lord G. L. Gower pour obtenir sa protection et son interposition que Sa Seigneurie ne crut pas devoir lui accorder. Enfin, délivré de la prison de Russie, il revint dans ce pays-ci, où il trouva encore des personnes qui prirent confiance en ses talents. Mais alors il conçut le plan de se faire dédommager, par ce gouvernement, de l'injustice de celui de Russie. Les réclamations ont été examinées par les ministres qui ne les ont point trouvé fondées. Le plan qu'ensuite il forma fut de les faire porter au parlement où il espérait qu'au moins quelques membres les appuyeraient, mais tous ont décliné de s'en charger. Alors il s'adressa à M. Perceval pour en obtenir la sanction de la couronne. Celui-ci, agissant sur les principes de justice qui l'ont toujours dirigé dans l'administration des affaires politiques, refusa d'appuyer des réclamations sans fondement. Depuis ce moment, il semble que l'esprit de vengeance s'empara du prisonnier, et qu'il a constamment persévéré dans le dessein d'accomplir son infernal projet. Depuis

quatre mois il habite Londres, et il a employé ce temps à se procurer les instruments de sa vengeance ; il s'est informé de l'heure où M. Perceval venait remplir son devoir dans la Chambre des Communes, et s'est fait faire un vêtement auquel il a fait mettre une poche capable de contenir un des pistolets qui ont servi à l'assassinat. Le jour du crime, il se plaça dans le passage, attendit le moment que sa victime devait paraître, et avec la malignité qui a caractérisé toute sa conduite, il se prépara à l'événement ; puis, au moment que M. Perceval passait, il lui déchargea son pistolet dans le corps, et le très-honorable membre mourut à l'instant de la blessure qu'il venait de recevoir. Le jury, après avoir entendu les témoignages sur tous ces faits, doit prononcer si le prisonnier est ou n'est pas coupable du crime dont il est appelé à rendre compte ; et, sans considérer ce meurtre comme celui d'une personne aussi éminente que celle du très-honorable membre qui n'est plus, mais comme celui du plus mince individu, le jury prononcera si le prisonnier est ou n'est pas coupable de l'assassinat en question, sur le fait duquel, selon moi, il ne peut y avoir le moindre doute. Rien n'est plus futile que la tentative de faire différer la procédure sous le prétexte de démence. Le prisonnier a géré ses affaires ; nul de ses parents ne s'est interposé pour le faire interdire ; il a géré les affaires des autres ; sa réputation n'a jamais été attaquée du côté qui, par-devant la loi, aurait pu le représenter comme *non compos mentis*. Si l'on disait que, parce qu'un homme ne se possede pas, il ne peut concevoir l'idée d'une offense, cette doctrine ne se comprendrait pas. Sans doute l'absence de toute raison serait une excuse même pour le crime le plus atroce ; mais c'est la premiere fois que j'entends que l'extravagance d'une action est une preuve que la personne qui la commet, n'en est pas coupable. Faut-il donc supposer que, tandis que le prisonnier levait la main pour frapper le coup qu'il a porté, la mort aurait dû l'arrêter tout à coup ; ou que par pitié pour ce pays et la famille de M. Perceval, Dieu aurait dû l'empêcher de poursuivre son abominable projet ? Il est à croire que, dans la matinée même du crime, le prisonnier a fait son testament ; comment ses conseils peuvent-ils arguer qu'il n'était pas libre d'esprit au moment qu'il l'a fait ? Est-ce parce qu'ensuite il a commis un acte horrible ? Quand toutes ses autres actions ont été raisonnables, peut-on alléguer la démence en sa faveur, en disant qu'un homme en son bon sens ne pouvait ni imaginer ni commettre une chose aussi révoltante ? Qu'est-ce dire autre chose, sinon que l'action du genre le plus affreux emporte toujours sa défense avec elle ? Ou que celui qui commet le crime le plus noir, n'est pas capable de discerner entre le bien et le mal ? Telle est en effet la question soumise au jury : le prisonnier était-il ou n'était-il pas capable de discerner le juste de l'injuste ? Sauf à être redressé par Sa Seigneurie,

je crois devoir expliquer au jury la différence qu'il y a entre l'inhabileté civile et l'inhabileté criminelle. Un homme civilement inhabile, le peut être assez pour ne pas savoir conduire ses affaires ou pour que cette conduite lui soit enlevée ; mais il n'est pas pour cela inhabile quant à ses actions criminelles. C'est la doctrine des sages qui ont écrit sur le code criminel de ce pays, pourvu que cet homme sache distinguer entre le bien et le mal. Deux circonstances le prouvent. Le premier, celle de Arnold qui, en 1723, blessa Lord Onslow en tâchant de le tuer: il fut défendu sous le prétexte qu'il ne jouissait pas de son esprit, et il fut prouvé que, dès son enfance, il avait été jusqu'à un certain point inepte. Toutes les actions de sa vie prouvaient également une absence d'entendement, et que, non-seulement il n'avait pu gérer les affaires des autres, mais qu'il n'avait pu même conduire les siennes propres. Néanmoins il fut prouvé qu'il avait conçu un ressentiment mal fondé contre Lord Onslow, et qu'il s'était procuré les moyens d'exécuter son projet, entre autres, une charge beaucoup plus forte que celle qu'il mettait ordinairement dans son arme. Le juge décida que le prisonnier pouvant distinguer entre le bien et le mal, il était responsable de son offense ; en conséquence le jury le déclara coupable, et il fut exécuté. La seconde circonstance est celle de Lord Ferrars qui tua M. Johnson : celui-ci vivait dans sa famille et quand le Lord se sépara de sa femme, Johnson fut institué gardien de certaines terres, mais n'agissant pas au gré du Lord, celui-ci en conçut du dégoût, résolut de se venger, prit toutes ses mesures, envoya chercher M. Johnson, écarta tout le monde, le mena dans sa chambre et l'y tua. Il fut prouvé que Lord Ferrars, sous beaucoup de rapports, était fou, au point que M. Goosetree, fameux soliciteur, avait refusé d'être employé par lui plus long-temps ; ce fut aussi là l'opinion de plusieurs gens de l'art, et entre autres du docteur Munroe. Sa famille aurait, disait-elle, sollicité son interdiction comme lunatique, si elle n'avait craint d'être mal interprétée dans ses motifs. Mais ses pairs ayant à considérer si, au moment du meurtre, Lord Ferrars était capable de distinguer le bien du mal, tous d'une voix unanime le déclarerent coupable ; et, du consentement de tous ses pairs, il fut exécuté. Le jury actuel n'a qu'à comparer le cas actuel avec les deux précédents. C'est la même question. Otons de la vie du prisonnier l'action atroce qu'il a commise, tout le reste n'en est-il pas d'un homme aussi sain d'esprit que qui que ce soit ?"

Le premier témoin appelé, a été William Smith, Esq. Membre du Parlement qui a déposé que le 11 Mai, étant dans le *lobby*, ou passage de la Chambre des Communes où il s'était arrêté pour parler à quelqu'un, il entendit un coup de pistolet près de la porte d'entrée du lobby ; s'avançant, il vit du tumulte et une douzaine de personnes assemblées, dont à

l'instant une se détacha, et dont plusieurs s'écrierent ; fermez les portes ; qu'il ne s'échappe personne ! La personne qui s'avançait, regardant tantôt d'un côté tantôt de l'autre, comme si elle eût cherché un refuge, fit deux ou trois pas vers le témoin, paraissant chanceler, et presqu'aussitôt elle tomba le visage contre le plancher. Avant qu'elle tombât, le témoin entendit le mot : *au meurtre*, ou quelque chose de semblable, prononcé très-indistinctement ; alors il réquit l'aide d'un monsieur qui était là pour lui aider à relever la personne tombée, qu'il reconnut être M. Perceval, et qui fut conduit à la secrétairerie de l'orateur, où ils le placerent entre eux, auprès de la table, le tenant dans leurs bras, à peine donna-t-il quelques signes de vie ; il ne rendit qu'un peu de sang par un coin de la bouche. Quoiqu'il eût encore les yeux ouverts, il ne reconnaissait personne et ne prononça aucun son articulé. Ses mouvements convulsifs ne durerent que 3 ou 4 minutes. Son pouls ne battait que faiblement. Au moment que le chirurgien Lynn entra, le témoin tâtant encore le pouls, n'en trouva plus, et tenant toujours M. Perceval entre ses bras, il vit la visite du Chirurgien Lynn. La blessure ne donnait que peu de sang. La plaie était grande pour une balle de pistolet, et était un peu au-dessus du sein gauche. Quand on la sonda, l'instrument se dirigeant vers le bas, et n'atteignant pas la balle, il était clair qu'elle était entrée dans la cavité de la poitrine. Le coup avait été tiré entre 5 heures et 5 heures un quart.

William Lynn, Esq. chirurgien, demeurant Great George Street, a déposé conformément aux détails donnés par le témoin précédent, ajoutant qu'il ne doutait nullement que le coup porté à M. Perceval ne fût la cause de sa mort.

M. Henri Burgess, après avoir fait serment, a déposé devant la cour à peu près dans les mêmes termes que par devant le comité, rédigeant le premier procès-verbal dans la chambre des Communes. (Voy. le N°. 328 de l'*Ambigu*). Ajoutant, sur une question de M. Gurney, qu'il aurait été difficile au prisonnier de s'échapper du lobby, parce qu'au pied de quelques marches à la sortie du lobby, à 5 ou 6 toises de l'endroit où M. Perceval était tombé, il y avait en station un officier de la chambre.

Le Lieutenant-Général Isaac Gascoigne a déposé comme au procès-verbal du comité de la chambre, par devant lequel Bellingham avait dit : le Général Gascoigne est trop correct pour que je révoque en doute ce qu'il dit, il a été moins agité que moi.

Mme. Rebecca Roberts a été appelée, mais n'a pas répondu.

M. James Taylor a été ensuite examiné par M. Garrow. Il demeure N°. 11, York-place, Gray's-inn-place, dans le voisinage de Milman-street ; a connu le prisonnier depuis le 5 de

Mars dernier, est tailleur de son métier—a travaillé deux fois pour le prisonnier. la premiere fois le 5 Mars, le hasard amena le prisonnier, dans sa boutique; jusque-là il était étranger pour lui; il ordonna une paire de pantalons et une veste de tellinette qu'il fit et porta au No. 9, Millman-street, et en fut payé—il lui avait laissé son adresse par écrit. La seconde fois fut le 25 Avril: il rencontra le prisonnier dans Guildford-street; il revint avec lui à la même demeure, ils entrerent au parloir; et le prisonnier alla chercher un habit, couleur foncée, ordonnant d'y faire une poche au côté gauche, en dedans, où il pût aisément mettre la main, et de la profondeur d'environ neuf pouces, dont il donna la mesure en une petite bande de papier. Ce qui fut exécuté par une servante du tailleur. Depuis ce temps il avait revu, il y a 6 jours, le prisonnier dans Gray's-inn-lane, où dit le tailleur, interrogé par Sir James Mansfield, le prisonnier m'annonça, que bientôt il aurait encore de l'ouvrage à me donner.

M. John Norris, appelé, a déposé conformément aux détails ci-dessus, avait vu le prisonnier debout auprès de la porte du *lobby*, décrit cette porte à deux battants, dont l'un alors était ouvert, dit qu'entre les personnes qui y passaient et le prisonnier, il pouvait y avoir la distance de la longueur d'un bras, avait vu le prisonnier épiant ceux qui entraient et ayant sa main droite sous le côté gauche de son habit, est sûr que le prisonnier est la personne qui guettait à la porte du lobby, l'y ayant vu fréquemment auparavant de même que dans la galerie des étrangers, et dans les passages de la chambre, sans avoir néanmoins eu rien de commun avec lui.

Vickery, officier de Bow-street, a déposé qu'ayant été envoyé Lundi dernier au logement du prisonnier, il trouva dans un tiroir et dans sa chambre à coucher, les sacs d'une paire de pistolets, un petit fourniment, de la poudre à tirer dans une boîte de carton, quatre balles dans un sac ou bourse, et des petites pierres à fusil dans un papier, avec un tourne-vis de pistolet, et un moule pour fondre des balles. Le témoin ayant présenté ces balles au pistolet produit par M. Burgess, elles y convenaient exactement, il y en avait deux qui avaient déjà été vissées dans le pistolet.

M. Vincent George Dowling a déposé conformément à ce qui précede, et à sa déposition par-devant le comité de la Chambre des Communes—(Voy. l'*Ambigu*, No. 328).

M. John Addison, concierge de Newgate a produit l'habit du prisonnier qui lui avait été remis par un nommé Bowman; et celui ci ayant fait serment, a déposé qu'il avait vu le prisonnier porter l'habit qu'on venait de lui produire, et tel qu'il avait été décrit par Taylor; le prisonnier lui avait avoué que c'était le sien, lui observant qu'on l'avait déchiré quand on l'avait fouillé, dans le lobby, pour prendre ses papiers. Le

Le tailleur qui avait fait la poche de côté, a reconnu l'habit.

Le général Gascoigne ayant assuré que le nom de baptême de M. Perceval était Spencer, M. le Procureur-général a dit: Milords, voilà l'affaire conclúe de la part des accusateurs.

DÉFENSE DE BELLINGHAM.

Sir James Mansfield.—" Prisonnier, l'information est finie, tous les témoins ont été examinés. J'ai maintenant à vous demander ce que vous avez à dire pour votre défense."—" J'abandonne cela à mon conseil, Milord."—" M. Alley, votre conseil, n'a plus d'autre devoir à remplir que d'examiner les témoins."—" Je demande alors qu'on me rende les papiers et documents qu'on a pris sur moi et qui sont nécessaires pour ma défense." On remit alors au prisonnier les papiers qu'il réclamait, et il s'adressa sur-le-champ à la Cour, de la maniere suivante:

" *Messieurs du Jury*, j'ai de grandes obligations au Procureur-général, pour avoir engagé la cour à rejetter l'objection mise en avant par mon conseil sous prétexte de démence, car il est très-avantageux pour moi qu'un tel prétexte n'ait pas été admis; je dois en même temps exprimer ma reconnaissance à mon conseil dont les intentions étaient certainement très-pures. Je ne me crois nullement en état de démence; je m'y suis trouvé une seule fois en Russie, ce qui fut alors une chose notoire. (Ici le prisonnier parut très-embarrassé, et après une longue pause il continua.) Messieurs, je vous demande pardon de cette interruption, mais je ne suis point accoutumé a me trouver dans une situation semblable à celle où je suis, et c'est la premiere fois que je parle en public. J'ose donc compter sur votre indulgence et espérer que vous ferez plus d'attention à ce que j'ai à vous dire qu'à la maniere dont je le dirai. Nous sommes maintenant occupés de l'examen d'une affaire très-singuliere, et des circonstances qui m'amenent à cette barre comme un *volontaire forcé*, si je puis me servir d'un tel mot. Pouvez-vous penser que c'est sans cause ni provocation que je suis allé de propos délibéré, armé d'un pistolet, pour ôter la vie à M. Perceval? Non, Messieurs, bien loin de là. J'ai eu de fortes raisons pour la conduite que j'ai tenue, quelqu'extraordinaire qu'elle paraisse, et je ne doute pas que lorsque je vous les aurai détaillées, vous ne trouviez justifiable l'acte fatal qu'on me reproche. Si je n'avais été entraîné par ces motifs impérieux, si je l'avais assassiné de sang-froid, je me regarderais comme un monstre indigne non-seulement de vivre dans ce monde, mais pour lequel tous les tourments réservés

dans l'autre aux méchants seraient encore une punition trop douce. Les circonstances sont telles quelquefois qu'elles justifient tout ; et j'ai à vous dévoiler une scene d'oppression et d'indignité sans exemple, et qui, si elle n'était pas prouvée par les documents authentiques que j'ai mis sous les yeux du Marquis de Wellesley, serait tout-à-fait incroyable. Le Procureur-général vous a déclaré avec franchise qu'il n'est rien venu à sa connaissance qui entachât mon honneur jusqu'au moment de la fatale catastrophe qui sera long-temps déplorée et que personne ne déplore plus sincerement que moi, même la famille de M. Perceval. J'espere mettre au grand jour la vérité de cette assertion en présentant l'affaire sous son véritable point de vue. Depuis huit ans je suis persécuté pour des circonstances qu'on a controuvées pour opérer ma ruine : j'ai été presque réduit au désespoir et j'avais même *carte blanche* de la part des ministres Anglais pour me faire justice de la maniere que je jugerais convenable, et c'est ceque j'ai fait. Je suis tout à coup mis en jugement après avoir invoqué en vain la justice du gouvernement depuis huit ans. J'arrive ici privé de plusieurs documents que, vu la promptitude avec laquelle on m'y a amené, je n'ai pu me procurer, et manquant même des témoins qui pourraient concourir à ma justification. Je serai obligé de remonter à des transactions qui ont eu lieu en 1804, car c'est de cette époque que datent mes infortunes, et pour présenter le sujet sous son véritable point de vue, je demanderai la permission de vous lire la copie d'une pétition que mon procureur a transmise au Prince Régent en 1807. Comme je ne recevais aucune réponse, mon conseil me dit de m'adresser au colonel Mac-Mahon. Mais ma pétition se trouvant égarée, j'en envoyai une autre dont j'ai ici copie. Je vous demande la permission de la lire afin de vous montrer la naissance et les progrès de cette fatale affaire de Russie, qui donna lieu aux démarches que j'ai faites ici, et qui, malheureusement pour moi, pour M. Perceval et pour tout le pays, s'est terminée d'une maniere si désastreuse et si tragique. (Le prisonnier lut ici le commencement de sa pétition et procéda ainsi qu'il suit.) Je dois vous observer ici, messieurs, que le petronink est un passeport qu'on donne aux personnes qui quittent un endroit, et sans lequel elles ne peuvent partir. On ne l'accorde que lorsqu'il est constaté que l'individu qui le sollicite, a satisfait à toutes les réclamations dont il pourrait être l'objet. J'obtins cette piece qui établissait la preuve positive qu'on ne pouvait me détenir légalement. Mon emprisonnement eut lieu en conséquence de la perte supposée du vaisseau russe le *Sojus*, l'année précédente, dans la mer Blanche. C'était une affaire dans le genre de celle pour laquelle le capitaine Codling, ainsi que vous pouvez vous en rappeler, fut exécuté. Les détails de ce naufrage frauduleux étant arrivés à Loyd où le

Sojus était assuré, les assureurs refusèrent de payer pour la perte du navire en conséquence des détails qu'ils reçurent d'Archangel. Le maire de cette ville avait un intérêt dans ce navire, et l'on me soupçonna particulièrement d'avoir transmis ces avis en Angleterre. J'allais quitter la ville lorsque je fus arrêté et mis en prison. Mais bientôt on abandonna ce prétexte, on changea le mode de persécution et on institua contre moi une action pour la perte du *Sojus* évaluée à huit mille roubles. Une lettre écrite par les assureurs vint de nouveau déconcerter mes persécuteurs, car le fait était que je ne leur avais pas écrit, quoique c'eût été un acte méritoire de les instruire des détails de cette affaire qui offrait un mélange d'iniquité et de stupidité. Tandis que j'étais ainsi emprisonné, j'écrivis à Sir Stephen Shairpe, notre consul général, ainsi qu'à Lord G. L. Gower, notre ambassadeur. Il en résulta que le premier adressa une lettre au gouverneur militaire du district pour obtenir une explication des circonstances et me faire mettre en liberté, si j'étais détenu illégalement. Je restai long-temps dans cette déplorable situation, et enfin le gouverneur écrivit à Sir S. Shairpe pour lui annoncer que j'étais détenu légalement et que je m'étais comporté indécemment, ce qui était entièrement faux. On fut instruit en même temps que je n'avais pris aucune part à l'affaire du *Sojus*, et cependant Sir S. Shairpe eut l'audace ou la faiblesse d'approuver tous ces procédés dans la seule vue d'arrêter le cours de la justice. Lord L. Gower m'annonça de son côté que d'après la lettre du gouverneur il ne pouvait s'interposer en ma faveur ; mais que si je pouvais produire des pieces qui prouvassent la vérité de mes allégations, il écrirait au gouverneur. Fort bien ! Je commençai à concevoir l'espérance d'être rendu à la liberté et à ma famille ; mais je devais encore être trompé dans mon attente. J'envoyai au procureur les lettres et papiers qui établissaient mon innocence, et l'affaire étant si grossièrement impure et si parfaitement notoire, le procureur fut obligé d'en faire un rapport ; mais depuis lors jusqu'à ce moment, je n'ai pas reçu une syllabe de Lord Gower ni de Sir S. Shairpe. Pouvez-vous, messieurs, imaginer une complication de miseres pareilles aux miennes, et jugez d'après cela tout ce que je dus éprouver. Je venais d'épouser une jeune personne de vingt ans, qui alors nourrissait un enfant et en portait un autre dans son sein, et c'était dans ces circonstances que je devais encore subir un emprisonnement de six mois. (Ici le prisonnier fondit en larmes.)

« Ce fut dans ces circonstances qu'on nomma un nouveau gouverneur civil, le baron d'Asch, auquel je communiquai les cruelles circonstances de ma détention. Il répondit avec beaucoup de candeur que, si j'étais coupable, il fallait que je fusse jugé, et que si j'étais innocent je devais obtenir ma liberté. Il prit ma cause en main, car je n'avais point d'amis pour me

soutenir ; j'étais environné d'ennemis, mais il se mit généreusement en avant et soumit mon affaire à une cour de justice, où j'obtins un jugement contre tous mes adversaires, sans en excepter le gouverneur militaire qui m'avait persécuté. Je prouvai la fausseté des accusations et je démontrai que le but de cette ligue infernale était de m'extorquer une somme considérable. Que devais-je faire à mon arrivée à Pétersbourg ? Qu'auriez-vous fait dans de pareilles circonstances ? Je me trouvais blessé dans mes intérêts, et par dessus tout dans ma réputation. Ne devais-je pas m'adresser au ministre de la justice pour venger mon honneur ? N'était-il pas de mon devoir d'attaquer le gouverneur militaire qui m'avait infligé une si cruelle torture ? C'est ce que je fis, je m'adressai au comte Kotzebue qui était alors ministre de l'intérieur, et je portai une plainte contre mon persécuteur,—1°. Pour avoir écrit une lettre dont le contenu était faux et injurieux, et dont le but était de me priver du secours de la justice.—2o. Pour m'avoir détenu afin de m'extorquer de l'argent. Le comte Kotzebue fit prendre des renseignements dans les divers bureaux à Archangel, et trouvant mon exposé exact, il me donna une piece en vertu de laquelle je pusse soumettre mon affaire au sénat, pour qu'elle fût examinée avec soin. Elle s'était trouvée auparavant portée devant le Prince Chattorinsky, ministre des affaires étrangeres, qui l'avait mise sous les yeux de l'Empereur, par qui elle avait été renvoyée au Sénat, pour prononcer d'après la loi. Ce fut à cette époque que Lord Gower arriva, et je lui remis mes papiers pour qu'ils fussent envoyés au Sénat. Je demeurais alors avec madame Billington, à St. Pétersbourg où je m'étais rendu. Je présentai donc mes réclamations au Sénat, mais avant d'avoir obtenu aucune décision, je me trouvai arrêté sur deux accusations, l'une criminelle et l'autre civile, et je fus arraché à ma famille pour être jeté dans une prison où je ne restai pas moins de deux ans. De telles épreuves ne sont-elles pas faites pour humilier la tête la plus orgueilleuse, et briser le cœur le plus noble ? Qu'on imagine ce que je dus souffrir alors, et cependant quel crime avais-je commis ? aucun ; il n'y avait pas l'ombre d'une preuve contre moi. Je me trouvais accusé d'avoir quitté Archangel d'une maniere clandestine ; ce qui était faux d'un bout à l'autre, et ils appelaient cela rendre la justice. Grâces à Dieu ce n'est pas ainsi qu'elle est administrée dans notre heureuse patrie. Messieurs, je me trouve très-épuisé, je demande la permission de me reposer pendant quelques secondes. (Après une pause d'une minute, le prisonnier reprit ainsi sa défense).

"Je fus donc jetté de nouveau dans un donjon, livré au désespoir, sans aucune lueur d'espérance, sans amis.... Le jour même que j'attendais mon entier affranchissement ; à l'heure même où je croyais voir mon honneur restauré et ma fortune rétablie, je fus jetté dans une autre prison, parce que je ne

voulais pas me soumettre à une extortion de 2000 roubles. Je fus traîné dans les rues avec des misérables chargés des crimes les plus atroces, je fus promené d'une place dans une autre, je passai même devant la porte de l'ambassadeur britannique qui avait refusé d'écouter mes justes plaintes, et qui doit avoir été alors le témoin insensible d'un traitement dont l'aspect seul aurait suffi pour émouvoir toutes les fibres du cœur de tout autre homme que lui. De quoi son cœur est-il donç composé pour avoir pu supporter de telles indignités, de telles tortures à la disgrace éternelle des deux nations ? Je m'adressai de nouveau et sans succès à Sir Stephen Shairpe. Personne ne voulut prêter l'oreille à mes plaintes, je ne pus obtenir aucune réparation. Je suis venu la chercher ici, et ici, dans mon propre pays, j'ai été de nouveau repoussé. Ma fortune et ma réputation ont été détruites, et je me trouve aujourd'hui isolé et privé de toute autre protection que celle des lois de mon pays. J'espere que je retrouverai sous leur influence ce que tout le monde m'a refusé. Je n'ai cessé de m'adresser à chaque ambassadeur l'un après l'autre pour obtenir justice et cependant je suis resté six ans dans cette malheureuse condition, conduit de prison en prison, de torture en torture, donné en spectacle, et traîné dans les rues de Pétersbourg avec une bande de malfaiteurs. Je vous le demande, Messieurs, qu'ai-je dû éprouver alors ? Consultez vos cœurs, c'est-là que vous trouverez la réponse à ma question. Et cependant tout cela n'a pu avoir lieu que par une connivence avec Lord Gower et Sir S. Shairpe. Ce fut durant cette période que Mad. Bellingham, alors dans un état de grossesse, et avec un enfant à la mamelle, attendait avec la plus grande anxiété ma délivrance, afin que je pusse l'accompagner en Angleterre; je ne le pus pas, et elle se vit forcée d'entreprendre seule ce périlleux voyage, sans protection, quoique dans une condition faite pour exciter tant d'intérêt, et Lord Gower, qui vit tant de misere n'y apporta aucun remede ! O mon Dieu, de quoi son cœur est-il formé ? Messieurs, j'en appelle à vous comme hommes, comme peres, comme chrétiens, n'avais-je pas de justes sujets de plaintes ? (Ici le prisonnier parut extrêmement affecté, il fondit en larmes, mais après une pause de quelques moments il reprit sa défense.) Lord Gower commit une premiere erreur en refusant son intervention, et ensuite il y persista. J'étais la victime. Je fus emprisonné pendant dix-huit mois par ordre de la chambre de commerce, afin de pouvoir m'extorquer deux mille roubles que je ne voulais pas payer, sachant que je ne les devais pas. J'étais constamment gardé pendant tout ce temps-là, et très-souvent donné en spectacle dans les rues de Pétersbourg. Quand ils jugerent que j'étais trop ferme pour me prêter à leurs vues, ils me proclamerent en état de banqueroute, ne me laissant que trois mois, selon la coutume de Russie, pour acquitter toutes les dettes d'argent qui seraient ré-

clamées. Tel était l'empressement que la chambre de commerce mettait à me ruiner qu'elle employa des émissaires pour découvrir les personnes à qui je pouvais devoir. Ses commis arrêtaient les gens dans la rue, en leur demandant : " Connaissez-vous M. Bellingham ? Vous doit-il de l'argent ? Savez-vous qu'il a fait banqueroute, et qu'il va se sauver en Angleterre avec tout ce qu'il possede ? Enfin, il n'est pas de questions de ce genre qu'ils ne fissent. Et cependant, malgré cela, ils furent obligés de me donner une déclaration constatant qu'ils n'étaient ni réclamants ni créanciers. J'ai depuis placé cette piece dans les mains du Marquis de Wellesley, et je prie le noble Marquis que je vois ici présent, de démentir cette assertion si elle est fausse. Quoique je fusse accablé de tant d'infortunes compliquées, il n'y aurait eu que le pouvoir d'en haut, ou l'intervention exprese de la Providence qui eussent pu m'empêcher de revoir mon pays et ma famille. Aucun de mes amis en Angleterre ne s'attendait à me revoir. Je vous prie de remarquer, messieurs, que Lord Gower permit que toutes ces souffrances tombassent sur moi. Ce fut avec sa sanction et sous son patronage que je fus déclaré en état de banqueroute, car sans cela on n'aurait pu faire cette déclaration, et ce fut par son influence que l'on me refusa justice. Enfin je fis un dernier appel à Lord Gower avant de quitter Pétersbourg. Son secrétaire m'informa que S. S. ne pouvait rien faire pour moi. Ici je m'arrête, messieurs du jury, et je vous prie instamment de vous rappeler tout ce qui s'est passé. Considérez pour un instant quelle a été la conduite de Lord Gower et de Sir S. Shairpe, de ces hommes qui étaient revêtus de la dignité de représentants de S. M. et qui ont souffert qu'un de leurs concitoyens restât en prison et souffrît de telles indignités. Il se passa alors un événement qui était fait pour montrer sous un plus grand jour l'injustice manifeste dont j'ai été victime. Une dispute triviale s'éleva entre un capitaine Gardner de Hull et le capitaine d'un vaisseau à Cronstadt, au sujet de deux roubles pour droit de pilotage, et ce différend fut quatre fois soumis à l'Empereur par Lord Gower dans l'espace de trois mois. Messieurs, en vous racontant ceci, je dois dire qu'il eût été heureux pour moi, et plus heureux pour M. Perceval, si Lord Gower avait reçu la balle qui a terminé les jours de ce dernier."

Des murmures qui s'éleverent en ce moment dans l'audience déconcerterent le prisonnier qui s'arrêta pendant quelques instants. Enfin, Sir James Mansfield lui ayant demandé s'il n'avait plus rien à dire, il répondit par l'affirmative et continua :

" Lorsque je fus arrivé en Angleterre je présentai un mémoire au marquis de Wellesley, et je fondai mes droits à une compensation sur la lettre dont j'ai déjà fait mention.

Je reçus une réponse du noble marquis datée du 21 Janvier 1810, dans laquelle, en me renvoyant mes papiers, S. S. m'informait qu'elle ne pouvait prendre ma demande en considération, à raison de la situation respective de la cour de Pétersbourg et de celle de St. James. Je ne puis deviner quelle liaison ce motif pouvait avoir avec mon affaire qui était fondée sur des principes de justice qu'aucunes circonstances accidentelles entre les deux pays ne pouvaient affecter. Ma seconde démarche fut d'accuser Lord Gower et Sir S. Shairpe devant le conseil privé ; mais quel en fut le résultat ? Il me fut répondu de la part du conseil que LL. SS. ne voyaient rien dans mon affaire qui permît leur intervention. Trompé encore dans mon attente, je cherchai un autre moyen pour obtenir justice, et l'on me dit que ma réclamation était du ressort du Parlement ; mais plusieurs membres me dirent que, comme je demandais une compensation pour les pertes que j'avais essuyées, je ne pouvais porter cette demande devant le Parlement sans la recommandation et la sanction des ministres de S. M. Je m'adressai donc au Chancelier de l'Echiquier. (Le prisonnier prononça ces derniers mots avec beaucoup d'emphase.) Je m'adressai à M. Perceval et je reçus de lui une réponse datée de Downing-street, du 27 Mai 1810, dans laquelle j'étais informé que le temps pour recevoir des pétitions particulieres était passé pour cette session, et il ne croyait pas, ajoutait-il, que ma réclamation fût telle qu'elle pût être soumise convenablement au Parlement. Je n'aurais jamais supposé qu'une pétition particuliere dans laquelle on réclame justice de la sagesse et de l'intégrité du Parlement, pût jamais être déplacée et hors de saison. La justice est un droit et non une faveur, et on doit, dans tous les temps la dispenser. Je veux encore appeler votre attention sur la phrase qui termine la lettre de M. Perceval, qui ne croyait pas que ma demande méritât d'être prise en considération par le Parlement. Mais je le demanderai quelle autorité devait donc s'en occuper ? Un sujet opprimé a-t-il d'autre ressource que de faire un appel au Parlement, et si cette voie constitutionelle lui est fermée, où s'adressera-t-il pour obtenir justice ?"

" Ce nouveau refus me réduisit encore au désespoir, ma situation devenait de jour en jour plus affreuse, tout ce que je possédais était vendu ; mes créanciers criaient ; ma famille était ruinée ; j'avais l'esprit dans un état d'horreur. Je m'adressai derechef à la trésorerie, imaginant que je pourrais y obtenir quelque indemnité pour mes réclamations. Cependant mes prétentions furent dédaignées, et je reçus une lettre du Secrétaire de la trésorerie par laquelle il me renvoyait mes papiers, en me mandant que ma requête était rejetée.

" Je m'adressai ensuite à la fontaine des grâces elle-même, au Prince Régent. Le colonel Mac Mahon m'écrivit que ma

premiere pétition était égarée ; j'en envoyai en conséquence une copie conforme à la premiere."

(Ici le prisonnier lut la pétition. Elle contenait un exposé de son cas, à-peu-près semblable à ce qu'il avait déjà dit au commencement de la défense. Dans le cours de sa lecture, il en commenta plusieurs points. Lorsqu'il en vint au passage relatif à la déclaration de banqueroute rendue contre lui par la chambre de commerce, il s'écria :) " Quelle scene d'iniquités ceci découvre. Tant de souffrances, une semblable ruine, fruits de la fausseté ! Mon conseil a cherché à me défendre sous le prétexte de folie. Certes, jaurais bien pu être cru en état de démence si j'avais mis en avant un cas pareil à celui-ci sans l'appuyer sur des pieces. Messieurs, je vous assure que si un ange était descendu du ciel, et m'avait parlé d'une semblable transaction, je n'aurais pas voulu y croire. Cependant elle a eu lieu, on l'a souffert, et ce sera un déshonneur éternel pour Lord Levison Gower. J'apprends que sa Seigneurie est dans la cour.— Si cela est vrai, je le défie de se présenter et de réfuter ces accusations. Je le somme de déclarer si je ne lui avais pas demandé de représenter mon affaire au gouvernement russe, et s'il ne m'a pas refusé.

Eh bien ! Messieurs, après que j'eus envoyé cette seconde pétition au Prince Régent, je reçus une réponse de M. Becket, sous-secrétaire d'état de M. Ryder, en date du 11 Février, 1812. (Le prisonnier lut la lettre). En conséquence de cette lettre qui me renvoyait par-devant le conseil privé, j'eus l'honneur de communiquer avec Lord Chetwind et avec M. Buller, en leur expliquant mon affaire et leur exposant les espérances que j'avais d'obtenir des indemnités. M. Buller dit qu'il ne savait pas sur quel fonds on pourrait les prendre, et il finit par ajouter que je n'avais rien à attendre. Je demandai pourquoi le conseil refusait d'avoir égard au renvoi que le Prince Régent lui faisait de mon affaire, mais je ne pus en obtenir aucune réponse. Il était alors de mon devoir de faire part de ceci au Prince Régent. J'avais une pétition au Parlement toute rédigée. Je l'envoyai au Prince Régent, suppliant son Altesse Royale de vouloir bien ordonner aux Communes de la prendre en considération. (Le prisonnier lut cette pétition ; elle ne différait pas essentiellement de la premiere), je reçus une réponse de M. le Secrétaire d'état Ryder, datée de Whitehall le 9 Mars, 1812, par laquelle j'étais informé qu'il n'avait pas plu au Prince Régent de donner aucun ordre au sujet de ma pétition.

" Telle a continué d'être ma malheureuse situation ; sans aucun espoir, mes prieres rejetées partout, je me voyais réduit à une ruine complete, couvert de dettes, aucun moyen possible de m'en tirer. Je succombais sous le poids de mes malheurs, de malheurs que je ne m'étais point attirés par mon indiscrétion,

mais qui provenaient de l'injustice d'autrui. Le procureur-général vous a dit, et avec vérité, que jusqu'à cette époque, mon nom, ma réputation avaient été sans tache. Jusqu'à cette triste, cette déplorable transaction, que personne, je vous en assure, ne regrette plus que moi, jusqu'à ce funeste moment, ma vie était sans reproche. (Ici le prisonnier fondit en larmes.) Mais, Messieurs, mettez-vous à ma place : vos femmes, vos enfants réduits à la pauvreté, vous demandant des secours que vous ne pouvez pas leur donner ; Messieurs, quels seraient vos sentiments, si vous étiez réduits à cette extrémité ? quelle serait votre alternative ?

« Ainsi joué, par les ministres de Sa Majesté, promené de tous côtés, renvoyé de l'un à l'autre, évidemment pour éluder de me rendre justice, pouvait-on s'attendre que je n'éprouverais pas quelque indignation ? Je fais mention de ces circonstances, en justification du crime dont je suis accusé. C'est une chose que je me dois à moi-même, et je vais en conséquence continuer de vous exposer les faits, tels qu'ils se sont passés. Me voyant dupe des Ministres, et sentant qu'il n'y avait pas d'apparence que j'obtinsse justice, je me déterminai à me faire justice moi-même ; et c'est ce que j'ai fait. J'informai auprès des magistrat du bureau de la police de Bow-street, contre les ministres du Roi pour déni de justice. J'écrivis à M. Read le magistrat, une lettre, dans laquelle je lui exposai que les portes de la justice m'avaient été fermées, et j'ajoutai : « Si cette demande raisonnable de justice m'est refusée, je serai obligé de me faire justice moi-même, et dans ce cas je serai prêt à débattre la chose devant le procureur-général de Sa Majesté, partout où il sera nécessaire.» Je reçus une réponse de M. Read à cette lettre, où il me disait qu'il ne pouvait pas s'interférer : cependant il fit part de la chose aux ministres de Sa Majesté ainsi qu'il devait le faire, et ainsi qu'il a été prouvé par la triste catastrophe qui a suivi. J'allai encore une fois auprès M. Ryder, auquel j'avais été renvoyé par la trésorerie pour la décision finale de mes réclamations. Je reçus à la fin cette décision définitive de M. Hill, qui me dit que l'on ne pouvait rien faire pour moi, et il ajouta que j'étais libre de prendre toutes les mesures que je jugerais à propos, et en un mot de faire ce qu'il me plairait.

« Messieurs, J'arrive enfin à la conclusion. Je vous ai fait l'historique de mon cas dans l'espoir que vous y trouverez quelque justification du crime dont je suis accusé. Il ne me reste plus qu'à vous donner la peine d'entendre une défense que j'ai rédigée à la hâte hier au soir très-tard et ce matin de bonne heure. Ici le prisonnier lut un papier écrit qui portait en substance à peu près ce qui suit : « Messieurs, lorsque je paraîtrai devant le tribunal de mon Dieu, j'y paraîtrai comme innocent du meurtre volontaire de M. Perceval, ainsi que ceux qui, après jugement, sont admis parmi les anges du ciel. Je conviens que mon bras

l'a détruit, je reconnais qu'il a péri par ma main : mais pour constituer félonie, il faut qu'il y ait malice préméditée ; il faut qu'il y ait volonté et intention, et je nie que cela ait été prouvé. Or, si elle n'est pas prouvée, on ne peut pas établir de félonie, c'est ce que vous entendrez bientôt sortir de la bouche des juges qui sont sur le banc, et dans ce cas vous devez m'acquitter. Rappelez-vous, Messieurs, quelle était ma situation, rapellez-vous que ma famille était ruinée, et moi-même perdu, parce qu'il plaisait à M. Perceval que justice ne me fût pas rendue ; il se mettait à couvert derriere la sécurité imaginaire de sa place, et il foulait aux pieds la loi et le droit, dans la persuasion où il était qu'aucune rétribution ne pouvait l'atteindre. Je n'ai nulle envie de manquer de respect à la mémoire de ce ministre qui a cessé d'exister ; je ne veux rien dire qui puisse porter atteinte aux vertus que l'on reconnaît qu'il possédait ; ainsi lorsque je parle de lui, ce n'est que sous le rapport qu'il a avec moi. Dans un cas aussi fort qu'était le mien, lorsque je demandais justice, je ne demandais que mon droit et non une faveur ; je demandais ce qui était le droit, le privilége de tout anglais. Messieurs, quand un ministre se met au dessus des lois, comme M. Perceval l'a fait, il le fait à son risque personnel. S'il n'en était pas ainsi, la simple volonté du ministre ferait loi, et que deviendrait alors notre liberté ? J'avoue solennellement qu'il n'entrait dans mon cœur aucune intention maligne contre M. Perceval, aucun désir de lui faire du mal. Je n'ai eu que la justice en vue, rien que la justice. J'étais réduit au désespoir, j'étais ruiné, j'étais dans les agonies de la mort, par la conduite des ministres. J'avertis par une lettre les magistrats du bureau de police de Bow-street, que si mes réclamations étaient rejetées définitivement, je me ferais justice moi-même, et cela seulement pour voir si dans une cour de justice criminelle, un ministre d'Angleterre a le droit de refuser justice à un sujet du royaune : c'est ce que j'ai fait, et je répete encore qu'un déni direct de justice de la part de l'administration a été la seule cause de cette triste catastrophe ; et les ministres de Sa Majesté ont maintenant à réfléchir, que c'est leur conduite impure qui a provoqué un acte qui a privé le pays des talents de M. Perceval. C'est un fait bien triste, mais trop sûr, que de détourner la justice, sous quelque prétexte et dans quelques circonstances que ce soit, est la cause de tout le mal moral. Si cette assertion a besoin de quelque preuve, le malheureux événement pour lequel vous êtes rassemblés en ce moment et sur lequel vous allez avoir à prononcer, fournit cette preuve. La cruauté de ma situation doit vous être évidemment connue. Si un homme pauvre et malheureux en arrête un autre sur le grand chemin, et le vole de quelques shellins, on lui ôte la vie : mais j'ai été volé de plusieurs milliers de pounds par le Gouvernement ; j'ai été dépouillé de tout ; j'ai été emprisonné pendant des années entieres ; ma femme,

ma famille ont été ruinés ; et maintenant il faut que je perde la vie, parce qu'il a plu à M. Perceval de protéger l'iniquité ! quel doit donc être le crime du gouvernement envers moi ? Et pourtant il est impuni. Y a-t-il de comparaison entre les deux cas ? C'est un insecte devant une montagne. Je n'avais pas d'autre alternative que d'être écrasé sous une ruine complete, où de prendre la triste mesure que j'ai prise. Je n'y ai été porté par aucune *malice préméditée ;* je n'y ai été excité que par l'espoir de porter mon malheureux cas sous les yeux de la cour. Je ne connaissais plus d'autre moyen de le rendre public ; et j'y ai été porté par le désir et l'espérance de rentrer ensuite au sein de ma famille dans l'aisance et avec honneur. J'espere que cette leçon terrible servira d'avertissement aux ministres futurs, et qu'à l'avenir ils feront ce qui sera juste ; car s'il est permis aux hautes classes de la société de mal agir impunément, les ramifications inférieures en seront bientôt totalement corrompues.

" Messieurs, ma vie est entre vos mains, je compte fermément sur votre justice ; je ne sais quel sera votre verdict, mais mille morts seraient préférables à ce que j'ai souffert depuis huit ans. Si je suis destiné à faire le sacrifice de ma vie, je subirai mon sort avec une conscience tranquille. Je porterai mes regards devant moi, comme le voyageur fatigué soupire après l'hôtellerie où il espere reposer sa tête fatiguée, après avoir été exposé aux coups de l'orage."

Lorsque le prisonnier eût achevé, il se rassit très-agité et très-épuisé ; il fondit en larmes, demanda un verre d'eau qui lui fut apporté, et demeura un assez long espace de temps l'esprit extrêmement troublé.

Les témoins pour le prisonnier furent alors appelés et interrogés par son conseil.

Anne Billet fut interrogée la premiere et sembla vivement affectée. Elle était venue de Southampton après avoir lu dans les papiers-nouvelles le compte qu'ils avaient rendu de l'assassinat de M. Perceval. Elle était arrivée à Londres la veille, (Jeudi soir). Elle avait cru qu'elle pourrait être plus utile qu'aucun autre, sachant plus de choses sur le prisonnier que qui que ce fût. Elle l'avait connu depuis l'enfance ; elle connaissait sa femme et ses enfants qui demeuraient à Liverpool.— Elle avait connu son pere qui était mort fou dans Titchfield-street, Oxford-road. Il y avait un an qu'elle n'avait vu le prisonnier, il lui avait toujours paru dérangé toutes les *fois* qu'il lui parlait de ses affaires en Russie. Elle désirait, entre autres, mentionner un fait dont elle avait eu connaissance et qui indiquait que le prisonnier avait déjà donné des marques de folie. Il y avait eu deux ans à Noël dernier, qu'il parlait comme un fou d'un grand plan qu'il avait dessein d'exécuter. Il disait qu'il avait réalisé plus de 100 mille livres sterling ; qu'il

avait envie d'acheter une terre dans l'ouest de l'Angleterre, et une maison à Londres. Elle lui demanda d'où il tirerait l'argent pour cela. Il lui répondit qu'il ne l'avait pas, mais que c'était tout comme; qu'il avait gagné sa cause en Russie, et que le Gouvernement Anglais allait lui donner des indemnités. Aucun de ses ami n'ajoutait foi à cette histoire.— Pour nous convaincre sa femme et moi de la vérité du fait, il nous mena un jour que nous nous trouvions à Londres, au bureau du Secrétaire d'Etat, où nous vîmes un M. Smith. Il dit à M. Smith: Mes amis croient que je suis dérangé; est-ce votre opinion? M. Smith répondit: vous me faites-là, Monsieur, une question délicate, à laquelle je ne puis répondre, ne vous ayant connu que sur cette affaire. En retournant chez nous dans la voiture, il témoigna du regret de s'être ainsi joué de nous: mais il prit la main de sa femme, en disant que c'était bien, que tout allait comme il voulait.

Question.—Est-il à votre connaissance que le prisonnier ait jamais été traité comme lunatique? *Rép.* Non.

Question.—Votre intimité avec lui a-t-elle jamais été assez grande pour que s'il eût jamais reçu le traitement qu'on fait aux lunatiques, vous en eussiez eu connoissance? *Rép.* Oui.

Question.—Pouvez-vous nommer aucun des médecins qui traitant des fous, qui l'ait jamais eu sous sa garde? *Rép.* Je ne le peux pas.

Question.—Est-il à votre connaissance que le prisonnier ait jamais porté des armes à feu? *Rép.* Non.

Margaret Clarke appelée, dit qu'elle connaissait le prisonnier depuis son retour de Russie, et qu'elle lui croyait l'esprit dérangé.

Le Procureur-général lui fit ensuite les mêmes demandes qu'au témoin précédent, et les réponses furent semblables.

Madame Robert chez qui le prisonnier logeait dans Millman-street, fut appelée, mais ne pouvant pas paraître en personne pour cause de maladie, sa servante Mary Fidgers parut à sa place. Elle dit que le prisonnier, quelques jours avant le fatal Lundi, paraissait fort affairé et avoir les idées brouillées; qu'elle était depuis deux mois servante de Mad. Roberts; que le prisonnier était un homme extrémement régulier, qu'il rentrait tous les jours de bonne heure; que le Dimanche matin il était allé avec sa maîtresse et un petit garçon à l'hôpital des Enfants-Trouvés; que dans la soirée il devait aller à la Magdelaine, mais que, comme il pleuvait, ils retounerent aux Enfants-Trouvés; que le Lundi, il sortit sur les onze heures et demie, qu'il revint et qu'il accompagna sa maîtresse au Muséum Européen. Sa maîtresse rentra à cinq heures un quart; elle apprit, entre six et sept heures que le prisonnier était arrêté pour meur-

tre. Elle faisait ordinairement la chambre de M. Bellingham, mais elle ne lui avait jamais vu de pistolets.

Les dépositions en faveur du prisonnier finirent là ; mais on attendit quelque temps, pendant que le crieur s'informait s'il y avait quelques témoins de Liverpool. Aucun n'ayant répondu ni paru, le juge, Sir James Mansfield, prit la parole, et s'adressant aux Jurés, leur dit.

Charge du Juge.

Vous avez été mandés, Messieurs, à ce tribunal sur un acte d'accusation *(Bill of Indictment)* contre le prisonnier qui est en ce moment à la barre, pour le meurtre avec intention du très-honorable Spencer Perceval ; d'un homme distingué par des talents considérables et un grand mérite personnel, et dont on ne pouvait estimer assez hautement le caractere aimable et vertueux. En formant votre verdict, il vous faut néanmoins perdre de vue ces circonstances, et le prononcer entierement d'après les témoignages et dépositions que vous avez entendus. Vous avez à considérer la chose sans aucun égard à l'individu qui a péri, car la loi protége également la vie du pauvre et du riche, du grand et du petit. La seule question que vous avez à décider, est si Spencer Perceval a été massacré avec intention, et si le fait est affirmé, de décider alors si le prisonnier à la barre est la personne qui a commis ce meurtre volontairement.

Le savant Juge fit alors le résumé des dépositions, après quoi il s'étendit sur la défense du prisonnier. Dans cette défense, dit Sir James Mansfield, il a mis en avant tout ce qu'il avait souffert en Russie, et l'a présenté comme justification de ce qu'il a fait ; qu'il n'avait eu en vue que la justice, et qu'il s'était persuadé qu'il avait le droit de venger sa cause de la maniere qu'il l'avait fait. Maniere terrible et effrayante de raisonner, car si un homme s'imaginait jamais que lorsqu'il ne pourrait pas réussir dans ce qu'il lui plairait de regarder comme une juste cause, il aurait le droit de mettre à mort l'auteur présumé de la perte de son affaire, tout homme qui présiderait dans une cour de judicature aurait à craindre d'être assassiné par l'individu dont il aurait été obligé par la loi de rejeter la demande, lorsqu'il serait venu chercher justice auprès de lui. Quant à l'acte en lui-même, on a essayé d'en effacer la criminalité en alléguant la démence du prisonnier ; mais cette justification n'est admise par la loi que dans des circonstances très-particulieres.

Si un homme était assez en démence pour ne pas distinguer le juste d'avec l'injuste, pour ne pas discerner entre l'action la plus méchante et la plus vertueuse, un tel homme ne serait pas criminellement responsable de sa conduite. Mais il faudrait pour cela avoir établi bien clairement qu'il lui était impossible de distinguer le bien et le mal, qu'il ignorait, par exemple, que le meurtre était un crime aux yeux de Dieu et des hommes. Aucune autre sorte de folie ne peut être alléguée en général. Il y a pourtant différentes especes de folies. Celle des lunatiques, par exemple, qui sont ordinairement affligés d'un dérangement d'esprit à des époques particulieres; si ces personnes commettent quelque crime, dans le temps où elles sont affligées de ces dérangements, elles sont excusables; mais si elles se rendent coupables de quelque crime lorsqu'elles ne sont pas attaquées de la maladie et qu'elles sont en état de distinguer entre le juste et l'injuste, alors, quoiqu'il fût possible de prouver qu'elles étaient occasionnellement en démence, ce ne serait pas assez pour les justifier d'un crime qu'elles auraient commis quand elles auraient été dans leur bon sens. Il est une autre espece de démence qui ne se manifeste quelquefois que dans certaines occasions particulieres, la personne qui en est attaquée étant parfaitement saine dans toutes les autres occasions. Mais quant à la folie que l'on a essayé d'attribuer au prisonnier, les témoins n'ont pas décrit en quoi elle consistait. Ils en avaient, à ce qu'il lui paraissait, rendu un compte assez singulier qui ne prouvait rien, si l'on voulait prouver qu'il était en démence au moment où il commit le crime dont il était accusé. (Ici le savant Juge résuma les déposition des témoins du prisonnier) Dans tous les témoignages que vous avez entendus, il n'a pas été avancé un seul fait qui puisse prouver un esprit en désordre. Vous avez donc à considérer 1°. Si M. Perceval a été réellement assassiné de la maniere que le porte l'acte d'accusation. 2°. S'il a été tué par le prisonnier à la barre, et en troisieme lieu, si vous reconnaissez les deux premiers faits, s'il possédait dans le temps un degré suffisant d'intelligence pour savoir que tirer sur un homme était un crime. Si vous avez quelque doute sur ces points, vous acquitterez comme de droit le prisonnier; mais si vous n'en avez point, vous devez le trouver coupable.

Les Jurés se retirerent pendant environ dix minutes, après quoi ils retournerent à leur place et prononcerent leur verdict.—Coupable.

Le Greffier *(Recorder)* adressa alors au prisonnier les paroles suivantes :

"John Bellingham, vous avez été convaincu par un juré attentif et miséricordieux d'un des crimes les plus noirs que la nature humaine puisse commettre ; un crime qui est en horreur dans tous les siecles et parmi toutes les nations. Cependant, quelque odieux, quelque détestable qu'il soit dans tous les cas, il est aggravé dans le vôtre par plusieurs circonstances atroces. L'objet que vous avez choisi pour assouvir votre sanglante vengeance, possédait toutes les vertus publiques et particulieres. En l'assassinant, vous avez privé la charité d'un de ses plus chauds patrons, la religion d'un de ses plus fermes soutiens, la vie domestique d'un de ses plus chers modeles, et son pays d'un de ses plus brillants ornements. Chaque partie de votre inique conduite est fortement empreinte de toutes les especes d'atrocité. C'est dans le sanctuaire même du sénat dont il était l'ornement, c'est au moment où il allait remplir son devoir envers son pays, que vous l'avez sacrifié à votre vengeance et à votre fureur. Si je voulais me permettre des conjectures sur vos motifs, cela me conduirait dans des détails révoltants d'une méchanceté sans exemple. Plus on considere cette affreuse transaction, plus l'esprit en recule d'horreur. L'assassinat est le plus horrible de tous les crimes humains, il rend la bravoure inutile et fait triompher la lâcheté. Mais la voix de Dieu a déclaré que celui qui répand le sang de l'homme, doit aussi répandre son sang par la main de l'homme : vous devez donc expier votre crime publiquement. Puisse votre mort ignominieuse en détourner d'autres d'une atrocité semblable ! Il ne vous reste que très-peu de temps pour supplier le trône des miséricordes. Je vous conjure d'employer ce temps diligemment. J'espere sincerement que l'intervalle qui s'est déjà écoulé depuis que vous avez commis votre affreux crime, vous l'avez employé à essayer de vous rendre propice votre Dieu offensé ; et mon vœu le plus ardent est que vos prieres aient pu trouver grâce par les mérites de votre Rédempteur.

Il ne me reste plus qu'à passer la sentence de la loi qui est : que vous serez conduit Lundi au lieu de l'exécution, où vous serez pendu par le col jusqu'à ce que mort s'ensuive, et que votre corps sera livré pour être disséqué, et Dieu ait pitié de votre âme !"

Le prisonnier entendit sa sentence dans le plus profond recueillement et fut emmené hors de la cour paraissant extrêmement affecté de son affreuse situation.

Derniers Moments, Exécution de Bellingham, et autres Particularités.

Il nous reste à jeter un coup-d'œil sur la derniere scene de la vie de cet homme, en commençant par quelques observations sur sa *défense* et sa *conduite depuis sa condamnation*, y mêlant les anecdotes que nous avons pu recueillir—et finissant *par son exécution*.

Sa défense n'est peut-être pas le trait le moins extraornaire de sa conduite. Elle montre ùn esprit qui ne manquait aucunement des facultés intellectuelles, un esprit nullement même en apparence dérangé ; mais posant des principes en èn tirant des conclusions comme autant d'axiômes pour sa justification, lesquels pourtant, même pour l'esprit le plus obtus, ne devraient pas présenter le moindre espoir d'y parvenir, tant toute espece d'esprit doit éprouver d'horreur et de dégoût de la maniere dont il cherche à justifier son crime. C'était un homme égaré par ses passions et par le sentiment profond des injustices qu'il croyait avoir essuyées, connaissant en même temps quelles seraient toutes les suites de ses actions dont il savait apprécier clairement jusqu'aux différentes especes : il se considérait comme une sorte de cosmopolite, comme juge dans sa propre cause, comme le régulateur des indemnités, auxquelles il prétendait, comme le redresseur des torts qu'on avait envers lui—J'ai éprouvé une injustice de la part du gouvernement de Russie—j'ai le droit de m'en faire justice—mon pays, soit qu'il ne me comprenne pas, soit qu'il me soit contraire, ne veut point m'écouter. Donc il faut assassiner M. Perceval, quelle logique ! Quelque abominable et criminel que soit ce raisonnement, ce n'est pourtant pas celui d'un homme tout-à-fait fou, mais d'un homme sans cœur qui, ne sentant que l'injustice réelle ou imaginaire qu'il éprouve, laisse éteindre en lui jusqu'aux moindres notions de ses devoirs envers les autres, et prend des résolutions contre la premiere loi de la nature.—Je n'ai point de res-

sentiment contre M. Perceval ; je l'estime, je déplore sa perte autant qu'aucun de ceux qui lui appartiennent, c'est ainsi que marche sa défense et qu'il a parlé de sa victime ; nulle passion, nul ressentiment personnel, nul motif de vengeance ne l'animait. On ne peut donc s'imaginer un assassinat plus noir, plus délibéré, plus sciemment atroce, si l'on peut s'exprimer ainsi, il y a de l'habileté, de l'éloquence même dans sa défense ; il l'a prononcée d'une maniere énergique et même oratoire ; bien qu'il assure n'être point dans l'usage de parler en public, il ne semble point que ce soit là le ton d'un homme qui lui parle pour la premiere fois. Il ne s'adresse pas constamment au juré, mais tantôt à la cour et quelquefois aux spectateurs. Se confiant, ce semble, dans son innocence, convaincu du poids de ses raisons, à peine exprime-t-il un doute qu'il ne soit acquitté ; il lui paraît qu'il est arrivé au moment de voir ses espérances se réaliser et de recueillir les fruits de son crime qui devait rendre publiques les injustices qu'il avait souffertes, et par-là en faire une matiere de discussion nationale. Son langage n'a rien de confus, d'enveloppé, ni dans les sentiments ni dans les pensées ; tout est clair, tout est aisé ; et il ne paraît affecté que dans les occasions où il est question de sa femme, de ses enfants, et seulement une fois ou deux, quand il songe à la mort de M. Perceval.

D'après son exposition, il est impossible d'assurer qu'on lui a ou ne lui a point fait tort. Quoiqu'il en soit, ce qu'il dit n'est toujours qu'un seul côté de la question ; et, par ce qu'il a fait, il est aisé de juger que la tournure de son esprit a pu, dès le commencement, le porter à considérer, sous un point de vue triste et erronné, les embarras où il s'est trouvé, au point que ses passions fermentant d'années en années, son impatience et ses difficultés augmentant, il en est résulté une effervescence qui a enfin produit cette terrible explosion. Il est très-vraisemblable qu'il a forgé lui-même ses malheurs, car aucun des respectables personnages auxquels il s'est adressé, ni M. Perceval lui-même, n'ont jugé à propros d'appuyer ses réclamations ; et la maniere dont il s'y est pris pour obtenir ce qu'il appelait justice, montre qu'il pouvait avoir d'aussi fausses notions de ce qu'il faisait lui-même, que de ce qu'il aurait voulu que les autres fissent pour lui. Nous savons que tout ce qu'il dit de la négligence de Lord Levison Gower, n'est nullement fondé. On dit que ce lord reçut, des autorités de Russie, touchant sa détention, de si bonnes raisons, qu'il se vit dans la nécessité de ne plus s'en mêler. En partant du même principe, il est étonnant qu'il n'ait pas

tout aussi bien dirigé son ressentiment contre les assureurs de Lloyd.—Il n'y avait qu'un seul moyen de le défendre, la folie, mais assurément dans tous les points de la conduite de cet assassin, il n'y a rien qui en montre l'existence pendant le temps qu'il a conçu et préparé cette homicide résolution. On ne saurait chercher cette folie que dans l'action elle-même ou dans la conduite récente du criminel. L'action en elle-même n'a rien de plus insensé que ce qui s'en rencontre dans les atroces excès de la vengeance ; et l'on voit clairement, par les dépositions, que toute la conduite et toutes les dispositions du meurtrier sont d'un esprit sain qui se possede entierement. La vérité semble donc être que c'est un acte de la nature la plus méchante et la plus dépravée, se développant de soi-même jusqu'au dernier degré, et, comme en parle le criminel lui-même, se mûrissant, se familiarisant dans l'esprit, par une méditation forte et fréquente, au point de devenir enfin une ferme détermination. Aussi Bellingham a-t-il lui-même rejeté le moyen de défense, la folie, moyen anéanti par l'habileté du conseil de la poursuite, et il en a témoigné sa reconnaissance au Procureur-général. Tout l'ensemble de sa vie, telle qu'on la connaît, ne présente rien qui ne s'accorde et ne soit cohérent ; il n'y a rien qui montre l'ombre même de la démence, et c'est ce qui ressort admirablement du discours du Procureur-général. Ignorait-il que le meurtre était un acte innocent ou défendu ; qu'il était conforme ou contraire à la loi d'ôter la vie à un de ses semblables ; que la justice n'était pas l'injustice, ou que l'injustice n'était pas la justice ; dans les occasions ordinaires prenait-il le bien pour le mal ou le mal pour le bien, confondant les éléments mêmes de la morale, ignorant les différences essentielles des actions humaines, gravées par Dieu même dans les tables du cœur de l'homme ? Non, et cela est évident, Bellingham n'était point un être de ce genre-là ; il avait poursuivi le redressement de ses torts, et, en cas qu'il ne l'obtînt pas, il avait mûri ses plans de vengeance, pendant l'espace de quatre ans, agissant tout ce temps-là avec délibération et résolution. La seule circonstance de faire faire une poche au côté gauche de son habit, pour y cacher ses pistolets, en est la preuve la plus démonstrative. Jamais dans aucune cour de justice on n'a su mieux dépouiller le crime de toute espece d'excuse morale ou naturelle. Que dire donc de cet homme ? Son action est-elle d'un être raisonnable ? Nous répondons que, malheureusement, la nature humaine n'est pas étrangere aux crimes les plus énor-

mes, les moins compréhensibles, les plus absurdes et les plus insensés. Rien ne peut se corrompre et se dépraver autant que la raison humaine; elle n'a pas besoin d'être en démence pour concevoir et exécuter les crimes les plus exécrables. En un mot, l'expérience de l'univers montre, ainsi que nous le voyons fréquemment dans les suicides, que parce qu'un acte est contre les lumieres de la nature, contre ce que dicte la droite raison, que parce qu'il est sans motif, et qu'il n'en résulte aucun avantage, on n'est point autorisé à dire que cet acte n'est pas celui d'une créature raisonnable.

Quant à sa conduite depuis sa condamnation.—Aussitôt que sa sentence lui fut prononcée, il pâlit et rougit, mais ce ne fut que l'éclair d'un moment. Il pâlit encore et l'on vit une convulsion à sa levre inférieure. Ses cheveux, tant il avait transpiré, étaient comme si on les eût trempés dans l'eau, il parut désirer de parler aux juges, mais d'après une insinuation de M. Newman, il y renonça, et sortit de la barre d'un pas aussi ferme qu'il y était arrivé. De là il fut conduit sur-le-champ dans une des cellules réservées aux personnes condamnées pour meurtre. En y arrivant, il jeta les yeux tout autour avec beaucoup de calme, et demanda du thé à son guichetier. On lui dit que la loi portait qu'il n'aurait que du pain et de l'eau ; il y avait déjà une cruche d'eau dans sa cellule, et on alla lui chercher du pain sur-le-champ. Il en mangea beaucoup et il but, par intervalles, de l'eau copieusement. Dans le cours de la soirée, il répéta plusieurs fois qu'il se trouvait parfaitement bien, et que le seul malaise qu'il éprouvât, était de n'être pas encore privé de l'existence. Le Vendredi, il se coucha à 9 heures, mais son sommeil fut agité, et il ne dormit que très-peu, tressaillant de temps en temps, comme quelqu'un qui a un songe pénible. Il se plaignit des incommodités de sa cellule, témoignant son impatience de voir la matinée du Lundi suivant, où, disait-il, je serai enfin délivré de toutes mes peines, espérant qu'au ciel je trouverai la paix dont je n'ai pu jouir dans ce monde. Il était constamment gardé par deux hommes. Le Samedi matin, il se leva entre les sept. et huit heures, et demanda encore, si, au lieu de pain et d'eau, il ne pourrait pas avoir du thé. Mais, à cet égard, la loi est impérative, et l'on ne put lui en accorder. Il fut calme et raisonnable le Samedi matin, comme en effet il l'a toujours été, à moins qu'il n'ait été question de la Russie ; car alors il éclatait, et il parlait d'une maniere qui toutefois n'était point celle d'une tête dérangée. Dès que la sentence fut portée, les Sheriffs

ordonnerent fort convenablement que personne ne fût admis à le voir sans une permission par écrit de leur part. Grand nombre de personnes se sont présentées pour le voir, mais on leur a constamment répondu par l'ordre des Shériffs. On avait pris toutes les précautions pour empêcher Bellingham de se soustraire à la sentence de la loi, comme l'avait fait l'assassin des familles Marr et Williamson. Un ecclésiastique écossais, nommé Nicholson, parut désirer beaucoup de le voir, Samedi, mais, par les raisons ci-dessus, il ne put obtenir de lui parler. Sa femme et sa famille, nous le croyons, ne sont point venues à Londres, du moins, Samedi, il exprima plus d'une fois le regret de ne les avoir pas fait venir de Liverpool, pour prendre congé d'eux.

Dès qu'il fut en prison pour meurtre, le secrétaire d'état envoya à Liverpool, une personne pour se saisir de ses papiers et les rapporter. Il demeurait dans Duke Street, mais il y était si peu connu, qu'on fut quelque temps à trouver sa demeure. Une lettre de Liverpool dit que, Lundi dernier, il écrivit à une personne, sur ses affaires, une lettre très-saine et très-lucide. Samedi, il fut visité par le chapelain, M. Ford, avec qui il s'entretint quelque temps, lui disant qu'il n'avait aucune horreur de la mort, et répétant ce qu'il avait dit de son impatience de voir arriver le Lundi suivant; il lui parla beaucoup de sa femme et de ses enfants, exprimant un grand désir qu'ils ne fussent pas laissés sans moyens de subsistance. Souvent il mentionna son crime, mais sans paraître d'abord en concevoir l'énormité. Le Samedi, il fit quelques pas dans sa cellule, en tout sens, se couchant de temps en temps, puis se relevant pour écrire, ou à sa famille, ou son testament, ou une esquisse de sa vie. Samedi, après la visite de M. Ford, il dormit un peu mieux. Il ne pouvait avoir un ecclésiastique pour le préparer mieux à sa derniere fin, pour lui faire sentir son crime et le porter à se réconcilier avec Dieu. Dimanche matin, il se leva à peu près à la même heure, que le Samedi, et M. Ford vint de bonne heure chez lui, il croyait qu'on le menerait à la chapelle pour entendre le sermon des condamnés. Bien du monde se l'était figuré de même, en sorte que la foule qui se présenta pour entrer dans la chapelle, fut très-grande; mais il n'y vint point, et le sermon des condamnés n'eut pas lieu. L'acte du parlement est exprès; un meurtrier condamné doit être dans une cellule au pain et à l'eau jusqu'au jour de l'exécution, dans la matinée duquel il reçoit le sacrement. Après avoir été quelque temps avec lui, M.

Ford sortit, disant que le prisonnier était dans de bons sentiments de piété, qu'il avait été fort consolé par l'idée qu'il recevrait le sacrement le matin de l'exécution; que c'était la seule demande qu'il eût faite, et qu'il lui avait été dit qu'il le recevrait au lieu ordinaire; ce qui ferait croire qu'il était parvenu à sentir plus de remords de son crime, qu'il n'en avait d'abord montré. Une chose remarquable, c'est que cet homme que l'on a dit fort exact à assister à l'office divin, eût marqué, dans son livre, les prieres du jour de la Pentecôte, même avant qu'il commît le meurtre. Ce jour-là, il parut accablé pour la premiere fois; mais il se ranima par les promesses de l'évangile et sa confiance dans la médiation de notre Rédempteur. Un des papiers de Dimanche rapporte qu'il n'avait point caché son intention de tuer un des ministres. Ce papier dit que, quand on sut à Hull l'assassinat de M. Perceval, un monsieur, avant d'entendre le nom de l'assassin, s'écria aussitôt que connaissant Bellingham pour être capable d'un pareil coup, il serait fort étonné que ce ne fût pas lui qui l'eût fait. La nuit du Dimanche au Lundi, il fit beaucoup de questions sur l'heure précise et le lieu de l'exécution, y ajoutant beaucoup de réflexions sur la durée de la vie et les miseres qui l'accompagnent. On lui dit que l'exécution aurait lieu dans l'endroit ordinaire devant *Debtor's Door*, c'est-à-dire, devant la prison où il se trouvait, il parut croire que l'on prendrait de grandes précautions et qu'on le traiterait comme un prisonnier d'état. Nous ne savons qui ou ce qui a pu lui suggérer cette idée. On prit sans doute des précautions, mais seulement celles qu'il fallait pour empêcher la terrible catastrophe qui eut lieu lors de l'exécution des assassins de M. Steele... On portait un placard dans les avenues de Old Bailey avec cette inscription: *Gardez-vous de faire foule. Rappelez-vous les trente victimes qui périrent dans la foule lors du supplice de Haggerty et Holloway.* Qui aurait cru qu'il se trouverait un seul individu capable de sympathiser avec cet assassin? Nos lecteurs se rappelleront toutefois la joie sauvage de la populace quand la nouvelle de l'assassinat transpira. Nous avons vu quelques placards également sanguinaires et féroces; et, depuis la condamnation du criminel, on a vu écrit sur des murailles: *sauvons Bellingham ou mourons.* Les ministres ont donc pris de sages mesures pour assurer la tranquillité de la métropole pendant l'exécution. Aussitôt que l'assassinat fut commis, des régiments, disent des gazettes de provinces, eurent ordre de se rappro-

cher de la capitale, et il y eut une force militaire stationnée à Smithfield et une autre à Blackfriars-bridge.

Bellingham avait épousé Miss Mary Ann Neville, fille de Mr. John Neville marchand-courtier, ci-devant à Newry, aujourd'hui à Dublin. Quand il se trouvait à Londres, il fréquentait les parents de sa femme, et la famille de M. Shaw, de la maison Fletcher, Shaw et compagnie, facteurs irlandais. Un homme de loi avait été dernierement requis de dresser les articles de sa séparation d'avec sa femme, mais, ensuite, ils se raccommoderent. L'avant derniere semaine sa femme lui envoya de Liverpool une piece de soierie pour être vendue à un marchand de la cité. Bellingham était en contestation avec le marchand pour savoir si la piece de soierie serait envoyée à celui-ci ou si celui-ci devait l'envoyer chercher, mais il la fit enfin porter le Samedi précédent chez le marchand dont il prit un récépissé. Le jour de son exécution, sa conduite fut à-peu-près la même, passant la plus grande partie de son temps avec M. Ford, et le révérend M. Wilson, autre ecclésiastique qui lui fut présenté par le Shérif Heygate. L'Alderman Wood dont était accompagné le Shérif, lui ayant demandé comment il se trouvait, il répondit: "Aussi bien qu'un homme qui ne vit que de pain et d'eau. Le gouvernement croit m'intimider, il se trompe; je ne suis coupable d'aucune offense; je n'ai fait qu'un acte de justice." Telle a été sa déclaration invariable. Nul remords de son action, aucun regret que pour la famille de M. Perceval. On dit qu'une fois il s'est servi de ces expressions: "J'ai coupé le sommet de l'arbre; d'autres émonderont les branches inférieures." La derniere nuit, il dormit mieux que les autres, et quand on l'appela, il dit qu'on l'appelait trop tôt.

EXÉCUTION.

La foule ne fut pas aussi grande que dans d'autres occasions pareilles. La matinée était pluvieuse, et l'on se rappelait la catastrophe de l'exécution de Holloway et Haggerty. Peu après sept heures, le Lord Maire et les Shérifs arriverent à Old-Bailey, où à-peu-près une vingtaine de personnes se trouvererent rassemblées. De la cour des ses-

sions, le Maire et les Shérifs allerent à la prison pour faire exécuter la sentence. A sept heures et demie, le prisonnier, accompagné du Rév. Docteur Ford, sortit de sa cellule, pour que ses fers lui fussent ôtés. Il s'avança vers le billot préparé pour cela, d'un pas ferme et vif. En sortant, il leva les yeux, apparemment pour voir le temps qu'il faisait, puis il posa le pied sur le billot d'un très-grand sang-froid; et pendant que l'on défaisait ses fers, il pria l'ouvrier de les tenir fermes, pour que sa jambe n'en fût ni meurtrie ni écorchée. Il avait un habit brun, le même qu'il portait à l'audience, avec une veste rayée, de légers pantalons, et ses souliers en pantoufles. Dès que ses fers furent ôtés, il fut conduit, accompagné du Docteur Ford, du Maire, et des Shérifs, dans une chambre près de la cour, appellée *Press-yard*, pour y attendre le moment de partir pour l'échafaud. Ce moment étant arrivé, un des valets se présenta pour lui lier les poings. Il releva lui-même les parements de ses manches: et joignant les mains, il les présenta à celui qui tenait la corde. Cela fait, il pria le valet de rabattre ses parements pour cacher la corde. Ensuite on lui lia les bras par derriere. Après cela, il leva les mains pour voir s'il pourrait les porter jusqu'à son cou, demandant si l'on croyait ses bras assez bien liés, parce que, dit-il, je pourrais me débattre, et que je voudrais éviter tous les inconvénients qui pourraient en résulter; à sa priere on resserra donc encore la corde. Tout ce temps-là, il fut calme et recueilli, sa voix ne fut jamais embarrassée; mais au moment de sortir de la chambre où il était, sa tête tomba, et on le vit répandre une larme. En marchant à l'échafaud, son pas était ferme, et il parut moins agité que nombre de spectateurs. Il avait alors une paire de bottes hessoises qu'il avait mises lorsqu'il fut dans la derniere chambre qu'il quittait. Il ne paraissait pas avoir maigri. Le cortége était composé des personnes qui avaient eu la permission de se trouver dans la prison. Les Shérifs et leurs officiers sortirent les premiers par la porte dite des *débiteurs*, et se placerent sur l'échafaud entre la porte et l'endroit de l'exécution, dans une place un peu plus basse, couverte à cause de la pluie. Il n'y eut là avec eux que le Lord-Maire et six autres personnes; les autres resterent en dedans de la porte de la prison. Bellingham monta sur l'échafaud, accompagné du Dr. Ford, de l'aumônier ordinaire de la prison, et de deux valets, ceux-ci marchant un peu en arriere; l'aumônier et l'exécuteur marchaient seuls en avant. Il y monta d'un pas aisé, avec un

maintien tranquille, avec calme et confiance, et sans morgue. Il jeta autour de lui des regards vifs et rapides, ce qui était dans sa maniere ordinaire ; il n'avait aucun air arrogant, et il paraissait se soucier peu de la populace d'où il s'éleva comme un murmure dès qu'on le vit paraître. Les uns voulaient l'applaudir, d'autres prévalurent et firent faire silence. Il n'y fit aucune attention, et se soumit tranquillement à tout ce qu'il fallut pour lui passer la corde autour du cou. Avant qu'on lui rabattît le bonnet sur le visage, le Docteur Ford lui demanda s'il n'avait aucune révélation à faire et rien de particulier à dire. Il allait s'étendre sur la Russie et sa famille, lorsque le Docteur Ford, lui rappelant le souvenir de l'éternité où il allait entrer, se mit à faire la priere que Bellingham répéta aussi avec ferveur. La derniere chose que lui demanda l'ecclésiastique, c'est, comment il se trouvait ; à quoi il répondit avec calme et recueillement : "Je remercie Dieu de m'avoir donné assez de force et de résignation pour subir mon sort." Il ne voulait pas qu'on lui rabattît le bonnet, mais le Dr. Ford lui dit que cela était indispensable. Pendant qu'on liait le bonnet sous le menton avec un mouchoir blanc, environ une vingtaine des personnes de la populace lui crierent, à haute voix : *God bless you ! God bless you !* que Dieu vous bénisse ! mais peu de monde en fit autant. L'aumônier lui demanda s'il entendait ce que la populace disait. "J'entends des cris, répondit-il, mais je ne sais ce qu'on dit. Que dit-on ?" Les cris ayant cessé, l'ecclésiastique ne jugea pas à propos de le lui dire. Le bonnet étant attaché, et l'exécuteur s'étant retiré, il se fit un grand silence, on s'attendait à voir jouer la bascule à l'instant, mais le Docteur Ford pria encore avec lui environ une minute, pendant que l'exécuteur passait sous la plateforme et y faisait ses préparatifs. Lorsque huit heures sonnaient, au 7e. coup, l'ecclésiastique et Bellingham priant encore avec ferveur, on fit tomber la poutre du milieu de l'échafaud et alors Bellingham resta suspendu, de maniere qu'il n'était plus visible que de la tête aux genoux. L'ecclésiastique resta debout sur la partie extérieure de l'échafaud. Alors il régna le plus grand silence. Les exécuteurs cachés dans l'intérieur tirant les jambes au pendu pour qu'il mourût plus tôt, il ne se débattit que très-peu. L'ecclésiastique s'étant retiré, au bout de dix minutes, la foule commença à se disperser. Le corps pendit ainsi jusqu'à neuf heures, et dès que l'on eut coupé la corde, il fut mis sur une charette et couvert d'un drap mortuaire. L'as-

sistant de l'exécuteur et un garçon monterent dans la charrette qui, précédée du maréchal de la cité, traversa Newgate-street. La foule suivait de près; et comme les fenêtres étaient comblées, deux ou trois fois l'exécuteur leva le drap mortuaire, pour qu'on pût le voir. La charrette après avoir traversé St. Martin's-le-Grand et Little-Britain, arriva à St. Bartholomew's-hospital dans la cour appelée, Bell-yard, où le corps fut déposé et alors la foule se dispersa. Le matin, Bellingham avait reçu le sacrement avec grande dévotion, faisant les réponses les plus justes et montrant qu'il connaissait les usages de son église. Quand cela fut fait, il remercia Dieu d'être délivré des peines qu'il avait essuyées pendant les trente dernieres années; il n'avait pris que du pain et de l'eau depuis sa condamnation; à cela, il disait qu'une pareille diète était dans ce cas la meilleure pour l'esprit et pour la santé. La derniere nuit, il dormit profondément et jusqu'au moment qu'on le réveilla. Nous pourrions remplir des pages entieres de ses diatribes contre la Russie et de ses regrets de sa famille. Il a toujours refusé de se confesser coupable de la mort de M. Perceval, et a constamment assuré qu'il n'avait aucun complice.

Autres Particularités.

Son geolier lui ayant permis une ou deux fois de sortir de sa cellule et de se promener dans le passage, il parut très sensible à cet acte d'humanité. Ayant désiré qu'on lui lût quelque chose du nouveau testament, un de ceux qui le gardaient, lui fit la lecture du 4e et 5e chapitre de la premiere épitre de St. Jean. Se sentant un moment très-faible, il demanda si l'on ne pourrait pas lui donner un peu de gelée, mais il ne répéta pas cette demande. Dimanche au soir vers les onze heures, M. Newman entra dans sa cellule avec M. Butterworth, libraire respectable dans Fleet-street, qu'il fut très-aise de voir, et à qui il demanda papier, plume et encre qu'on lui apporta une heure après. La conversation avec M. Butterworth roula sur la religion, et il cita deux ou trois endroits de l'écriture qu'il commenta avec beaucoup de zele. M. Butterworth l'ayant prié de lui dire s'il avait quelques complices, il déclara solennellement que non. Comment vous êtes-vous procuré les pistolets—je les ai achetés,

Ludgate-Hill, chez M. Beckwith. Bellingham disant qu'il allait écrire à sa femme, M. Butterworth et M. Newman le quitterent. Une heure après, se fouillant, il trouva son dernier shelling qu'il donna au nommé Walker, disant: "Je voudrais que ce fût une guinée." Pendant cette nuit, il écrivit à sa femme la lettre suivante:

"Ma brave Mary,

"Je me réjouis infiniment d'apprendre que l'on aura soin de vous, je suis convaincu que le public s'intéressera à vous et viendra à votre secours. Soyez assurée, ma chere, que tous mes efforts n'ont eu d'autre but que votre bonheur. Nous ne pourrons plus nous voir dans ce monde, mais j'espere que nous nous retrouverons dans l'autre. Je bénis mes enfants, assurez Miss Stevens que j'ai pour elle la plus grande reconnaissance des soins qu'elle a pris d'eux. Avec les intentions les plus pures, j'ai toujours eu le malheur d'être traversé, mal compris et mal traité dans le cours de ma vie. Mais nous envisageons nos dédommagements dans un prompt passage à la vie éternelle. Il n'est pas possible d'être plus calme que je ne le suis. Encore neuf heures et j'arriverai sur l'heureuse rive où le bonheur est sans mélange.

Votre à jamais affectionné.

(*Signé*) JOHN BELLINGHAM.

Dimanche à 11 *heures du Soir.*

Le Dr. Ford vous fera passer ma montre, mon livre de prieres, une guinée et un billet de banque. Que Dieu soit avec vous, ma chere Mary. Le public s'attendrit beaucoup sur moi, mais j'ai été destiné toute ma vie à jouer de malheur.

A Minuit—Je n'ai perdu ma cause que par la conduite maladroite de mon procureur et avoçat M. Alley, qui n'a pas produit mes témoins au nombre de plus de vingt. Les juges en ont profité, et il a fallu me défendre sans avoir un seul ami pour moi, sans quoi j'aurais été infailliblement acquitté."

Avant de sortir de la chambre d'où il partit pour aller à l'échafaud, le Shérif Birch lui fit un discours convenable, à la circonstance; après quoi, il ajouta: L'opinion publique, M. Bellingham, demande à connaître la vérité sur un point très-important, savoir, s'il y a eu quelqu'un de lié avec vous,

de quelque maniere que ce soit, dans l'affreuse action que vous avez commise, et si vous l'avez commise par quelque considération politique? Bellingham, ferme et sans changer de maintien, après avoir écouté attentivement et respectueusement ce qu'on lui disait, répondit d'un ton de voix assuré: Certainement non. Le Shérif Heygate prenant la parole, lui dit: C'est donc pour une affaire qui vous était purement personnelle—par un ressentiment personnel! Bellingham parut blessé de cette derniere expression, et après avoir répété les derniers mot *ressentiment personnel* avec indignation, il dit: "Je n'avais point de ressentiment contre la personne de M. Perceval; et, comme individu, je suis fâché de son sort; on m'a renvoyé d'un ministre à l'autre, de bureau en bureau, et l'on a fini par refuser de me rendre justice. Ce sont mes malheurs qui ont causé ce triste événement, j'espere qu'il servira de leçon aux ministres à venir, pour qu'ils soient plus attentifs aux prieres et aux supplications de ceux qui sont dans l'oppression. Si ma pétition avait été portée au Parlement, cette catastrophe n'aurait pas eu lieu. Je suis bien fâché de toutes les peines que je cause à la famille et aux amis de M. Perceval." M. Heygate répliqua: "Il serait juste qu'ils sussent combien vous en avez de regret. Vous pouvez leur en faire part; je désire qu'ils le sachent. J'espere que vous ressentez une profonde douleur de ce que vous avez fait." A cela, le prisonnier prenant un air digne dit: "J'espere que je ressens ce qu'il convient à un homme de ressentir."—Vous savez quel crime horrible et odieux c'est d'ôter la vie à un homme.—Monsieur, dit Bellingham, les écritures nous l'apprennent.—J'espere que vous vous êtes réconcilié avec Dieu, et qu'au moyen du repentir, vous paraîtrez devant lui l'âme pure.—Personne ne doit avoir cette présomption, Monsieur: nul mortel ne peut être pur à ses yeux. Notre Seigneur est le seul qui, en quittant le monde, lui rendit un esprit pur. A ces mots, il parut désirer qu'on ne le fit pas languir plus longtemps, en sorte que, s'adressant aux Shérifs avec autant de douceur que d'assurance, il leur dit: Messieurs, je suis prêt. L'aumônier observa qu'il y avait encore dix minutes; sur quoi l'on s'achemina au lieu de l'exécution.

C'est ainsi qu'a péri cet homme infatué de son crime. Quant aux effets qu'il a cru devoir en résulter, c'est-à-dire, qu'à l'avenir les ministres feraient plus d'attention aux plaintes des opprimés, espérons de notre côté que le supplice

de ce malheureux apprendra à chacun à ne point nourrir dans son cœur de sentiments de haine et de vengeance qui puissent le porter à verser le sang et à assassiner. Ce serait du temps perdu que d'examiner ici si effectivement les ministres ont négligé d'écouter ses plaintes, auxquelles nous croyons qu'ils ont donné toute l'attention qu'elles méritaient. Mais ce n'est pas là ce dont il s'agit ici; car la négligence même la plus marquée pourrait-elle justifier cette vengeance de guet-à-pens et sanguinaire? D'où tient-on le brevet d'expédier ainsi ses semblables d'après son propre jugement? Le grand être auquel Bellingham affectait de croire, a dit: *Tu ne tueras point*. Comment Bellingham s'est-il cru dispensé de cette loi, au point de dire: Non, je tuerai, et cela parce que mes griefs contre un gouvernement étranger n'ont pas été écoutés de mon gouvernement; en sorte que je puis tuer les membres de ce gouvernement-ci, tel ou tel homme d'entre les ministres qu'il me plaira, ou tant qu'il y en aura, si cela me plaît? Qu'il faut qu'une tête où de pareils raisonnements trouvent accès, soit désordonnée! Qu'il mérite son sort, le malheureux qui, partant de ces abominables suggestions, se détermine à exécuter de si noirs projets!

Funérailles de M. Perceval.

Les restes mortels de cet homme si respectable furent enlevés de sa maison de Downing Street, le Samedi 17, à huit heures du matin, et portés au caveau de la famille d'Egmont dans le Comté d'Essex. Le fils aîné de M. Perceval et Lord Arden frere aîné du défunt, conduisaient le deuil, qui était composé de vingt voitures attelées de 6 et 4 chevaux. Le convoi ne fut pas plus considérable, à la sollicitation et aux vives instances de la veuve et de la famille de M. Perceval. Les ministres, ses collegues, suivirent le deuil, ainsi que les secrétaires, la maison, et quelques amis très-particuliers du mort. La douleur la plus profonde était empreinte sur toutes les figures.

Provision pour la Famille de M. Perceval.

La Chambre des Communes a voté une pension de 2000 livres sterling à la veuve de M. Perceval, une autre pension en annuité de 1000 livres à son fils aîné, et a mis à la disposition de Madame Perceval une somme de 50 mille liv. sterl. pour l'entretien et l'éducation de ses onze autres enfants, laquelle somme leur sera repartie par portions égales à fur et mesure de leur majorité. Il a été voté en outre une somme de 4000 livres sterling pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. Perceval, dans l'Abbaye de Westminster.

Nouveau Ministere.

Après avoir rendu à la mémoire de M. Perceval l'hommage qu'il était de notre devoir, comme journalistes, de lui rendre, en donnant les détails les plus étendus sur l'affreuse catastrophe, qui a terminé ses jours, nous allons nous occuper maintenant de présenter à nos lecteurs, également dans le plus grand détail possible, tous les mouvements auxquels a donné lieu la nécessité imprévue de donner un successeur à ce ministre, et de former une administration nouvelle, sous les auspices d'un nouveau premier Lord du Trésor. Dans cette grande crise, les regards se sont tournés naturellement vers le Marquis de Wellesley. Le public a d'abord été mis dans la confidence des différences d'opinions politiques qui avaient éloigné et séparé le Marquis de Wellesley d'avec M. Perceval, lors de la levée des restrictions imposées au Prince Régent. L'exposé qu'on va lire a été inséré dans le *Times*, il y a quelques jours, précédé de quelques faits que nous présentons également, traduits du même journal.

RÉSIGNATION DE LORD WELLESLEY.

[Extrait du Times.]

Nous ne pouvons pas dire que les causes de la résignation de Lord Wellesley ayent été absolument enveloppées du voile de l'obscurité jusqu'au moment actuel. Elles étaient généralement, et à ce qu'il paraît aujourd'hui, assez exactement comprises par ses compatriotes; mais jusqu'ici il n'y en avait pas eu encore d'exposé ou déclaration authentique, ou qu'on pût regarder comme officiel. Nous pouvons maintenant remplir ce *desideratum*, en publiant un exposé qui a déjà circulé depuis quelque temps parmi les amis du noble Marquis. Les principales allégations qu'il renferme n'ont jamais été cachées un seul moment à la personne dont elles semblent le plus toucher la réputation. Dans le fait, les amis du Marquis de Wellesley sentaient la nécessité d'être mis en possession d'un exposé de ce genre, et sur l'exactitude duquel ils pussent compter, afin de pouvoir rectifier et refuter les nombreuses faussetés ou exposés erronés que faisaient circuler les adhérents des ministres, et même, dit-on, des personnes en place et intimément liées avec le Gouvernement, relativement aux motifs de sa résignation. Ils s'adresserent à cet effet à une personne qui jouissait de toute la confiance de Sa Seigneurie, pour en recevoir des informations qui pussent les satisfaire sur ce point, et les mettre à même de contredire les faux rapports par lesquels on tentait chaque jour d'attaquer le caractere de Lord Wellesley. Il parut dans le même temps que, de maniere ou d'autre, on avait cherché à donner une fausse impression des motifs de la résignation de Lord Wellesley, à Sir Henry Wellesley, à Lord

Wellington (freres du noble Marquis) et aux autres amis de Sa Seigneurie dans l'armée. Dans ces circonstances, la personne dont il vient d'être fait mention, s'adressa à Lord Wellesley lui-même pour en obtenir quelques notes relatives aux motifs de sa résignation, et c'est sur ces notes que fut rédigé l'exposé qu'on va lire, et qui fut donné à un petit nombre d'amis de l'intimité de Lord Wellesley, pour l'objet déjà mentionné. Cet exposé n'était pas destiné à être rendu public; en même temps, il ne renferme rien qui ne soit exactement vrai, et par dessus tout, qui n'eût pas été communiqué à M. Perceval lui-même par le canal de Lord Eldon, à la demande de Lord Wellesley. Nous faisons ici allusion en particulier à la partie de cet exposé qui a rapport à l'opinion de Lord Wellesley sur l'incompétence de M. Perceval pour la place de premier ministre, ainsi qu'aux sentiments de Sa Seigneurie sur l'incompétence générale du cabinet, tel qu'il était constitué alors.

EXPOSÉ, ETC.

" Lord Wellesley a exprimé l'intention où il était de résigner, parce que, depuis long-temps, ses opinions générales sur diverses questions importantes, n'avaient pas un poids suffisant pour le justifier vis-à-vis du public ou vis-à-vis de lui-même en restant en place; et parce qu'il n'avait pas d'espoir d'obtenir du cabinet tel qu'il était alors constitué, un plus haut degré d'attention qu'il n'en avait déjà éprouvé.

" Les objections de Lord Wellesley à rester dans le cabinet sont provenues, en grande partie, de l'échelle étroite et imparfaite sur laquelle étaient conduites les opérations dans la Péninsule. Il lui

était toujours dit par M. Perceval qu'il était impossible d'étendre ce systême. Le cabinet suivait M. Perceval implicitement. Lord Wellesley, pensait qu'il était parfaitement pratiquable d'étendre le plan d'opérations dans la Péninsule, et qu'il n'était ni sûr ni honnête envers ce pays-ci et les alliés de continuer sur le plan retréci qu'on suivait. Il n'y avait aucun espoir de convertir M. Perceval où aucun de ses collegues : il ne restait en conséquence à Lord Wellesley d'autre alternative que de résigner ou de se soumettre à être l'instrument d'un systême qu'il n'avait jamais conseillé, et qu'il ne pouvait pas approuver.

"Lord Wellesley avait, à plusieurs reprises, avec beaucoup de répugnance, fait céder ses opinions à celles du cabinet sur plusieurs autres points importants. Il était sincerement convaincu par l'expérience, que, dans toutes ces occasions, il s'était soumis à des opinions plus incorrectes que la sienne ; et qu'il avait sacrifié à des objets d'accommodement et à l'harmonie momentanée, plus qu'il ne pouvait se justifier d'avoir fait sous le point de vue de son devoir le plus strict. Dans le fait, il était convaincu par expérience que le cabinet ne possédait ni habileté ni connaissances pour imaginer un bon plan, ni discernement ni disposition pour adopter ce qu'il croyait nécessaire qu'on adoptât, à moins que M. Perceval ne concourût avec Lord Wellesley. Lord Wellesley, grâce à la même expérience, ne pouvait, sans nuire au service public, avoir aucune déférence pour le jugement ni pour les talents de M. Perceval.

"Dans ces vues et avec de tels sentiments, le 16 Janvier, Lord Wellesley pria simplement qu'il lui fût permis de se retirer du cabinet ; ne demandant aucun changement dans sa propre situation, et n'implorant aucune autre faveur que la facilité de résigner. Cette requête pure et simple fut notifiée au Prince Régent et à M. Perceval, autant qu'il

fut possible, presque au même moment; en exprimant le désir de Lord Wellesley que l'instant précis de sa résignation pût être accomodé au bon plaisir de son Altesse Royale, et à la convenance de M. Perceval, aussitôt que les restrictions expireraient.

« Le Prince Régent reçut cette notification avec plusieurs expressions grâcieuses de regret; et M. Perceval exprima *par écrit*, et ses regrets, et même des *remercîments* sur la maniere dont Lord Wellesley avait signifié le désir qu'il avait de résigner.

« M. Perceval, sans faire aucune communication à Lord Wellesley, essaya aussitôt d'engager le Prince Régent à éloigner Lord Wellesley avant l'expiration des restrictions, et pressa cette tentative à plusieurs reprises avec beaucoup d'instances; proposant successivement Lord Moira, Lord Castlereagh, et Lord Sidmouth pour remplacer Lord Wellesley, sans donner une heure de délai. M. Perceval ne donna jamais la plus légere connaissance de ces procédés à Lord Wellesley, ni même du désir qu'il avait que Lord Wellesley se retirât sur-le-champ.

« Le Prince Régent continuant de presser Lord Wellesley de garder les sceaux de son département, celui-ci se soumit aux ordres de son Altesse Royale, déclarant en même temps le vif désir qu'il avait d'être en liberté, aussitôt que Son Altesse Royale établirait son gouvernement.

« Lorsqu'il parut, à l'expiration des restrictions, que le Prince Régent était dans l'intention de continuer le gouvernement de M. Perceval, Lord Wellesley offrit derechef, et avec un nouvel empressement, de remettre les sceaux à Son Altesse Royale. A cette occasion, étant informé que le Prince Royal était encore en liberté et que S. A. R. était résolue de former son cabinet selon ses propres vues, et ayant reçu l'ordre de donner son opinion à ce sujet, Lord Wellesley déclara qu'il jugeait que le cabinet

devait être composé, d'abord, relativement aux réclamations des Catholiques Romains, sur un principe intermédiaire, également éloigné des deux extrêmes, ou d'une concession immédiate et absolue, ou d'une exclusion péremptoire éternelle ; et en second lieu, sous la condition bien entendue que la guerre serait conduite avec une vigueur égale à son objet. Lord Wellesley dit qu'il était prêt à servir personnellement *avec* M. Perceval, sur une telle base ; mais qu'il ne voudrait jamais servir de nouveau *sous* M. Perceval dans quelque circonstance que ce fût. Il dit qu'il servirait sous Lord Moira ou Lord Holland sur les principes proposés ; mais qu'il ne désirait aucune place, et qu'il ne formait d'autre vœu que de concourir à former pour le Prince Régent une administration qui fût compatible avec l'honneur de Son Altesse Royale, conciliatoire envers l'Irlande, et propre à conduire la guerre sur une échelle d'une étendue suffisante. Il ne faisait exception à aucun premier ministre, si ce n'est M. Perceval, qu'il regardait comme incompétent pour remplir cette place, quoique possédant des qualités suffisantes pour des places inférieures. Il offrit d'agir sous toute autre personne qui aurait l'approbation de Son Altesse Royale ; mais il exposa que ses propres vues le rendaient beaucoup plus jaloux de résigner à l'instant.

« Le Prince Régent commanda à Lord Wellesley de continuer, jusqu'à ce que Son Altesse Royale eût communiqué avec M. Perceval par le canal du Lord Chancelier. Lord Wellesley exposa qu'une semblable communication serait inutile, mais il se soumit au désir de Son Altesse Royale. Deux jours après, Lord Wellesley reçut, par l'intermédiaire du Lord Chancelier, l'acceptation de sa résignation par le Prince Régent, et il remit en conséquence les sceaux à Son Altesse Royale, le 19 de Février, 1812.

Cet exposé remonte, comme l'on voit, à la résignation de Lord Wellesley au mois de Février 1812, lorsque Lord Castlereagh remplaça S. S. au département des affaires étrangeres. Il est devenu d'un intérêt d'autant plus puissant dans les nouvelles conjonctures, que l'on y voit les grandes vues qu'avait eues le noble Marquis dès l'année derniere, au sujet de la guerre de la Péninsule, et des Catholiques Romains dans la Grande-Bretagne. S. A. R. le Prince Régent ayant jugé à propos de conférer la place de M. Perceval au comte de Liverpool, ci-devant secrétaire d'état de la guerre et des colonies, chargea ce ministre de chercher à fortifier son administration d'hommes reconnus pour posséder des talents faits pour inspirer à la nation et à ses alliés la confiance qui est devenue si nécessaire dans la crise actuelle. Lord Liverpool fut chargé entr'autres, de sonder le marquis de Wellesley et M. Canning, sur leurs dispositions à faire partie d'un administration à la tête duquel il serait lui-même. Ces ouvertures donnerent lieu à la négociation ou correspondance qu'on va lire. Elle a été répandue dans le public avec une célérité égale à l'importance de son objet. On y verra que Lord Wellesley et M. Canning n'ont pas jugé à propos de faire partie d'une administration qui s'annonçait ouvertement comme devant suivre les principes de M. Perceval, sans aucune modification. Ces deux hommes d'état s'en sont remis à l'opinion de la Chambre des Communes pour décider entre les idées grandes et libérales qu'ils avouaient avec franchise et énergie de bouche et par écrit, et la routine que leurs rivaux croyaient, sinon plus avantageuse, au moins plus sûre et plus pratiquable.

Le Parlement n'a pas tardé à prononcer en faveur du noble Marquis, ainsi qu'on le verra ci-après. Voici cette correspondance :

Papiers relatifs a la Proposition de Lord Liverpool a Lord Wellesley et a M. Canning.

Le 17 Mai 1812.

Billet de M. Canning à Lord Wellesley.

Mon cher Wellesley,

Je vous envoye la note que j'ai prise en présence de Lord Liverpool de la proposition qu'il a été chargé de m'adresser. J'enverrai une réponse par écrit à Lord Liverpool.

(Signé) Canning.

Incluse No. I.—*Rapport de la Conversation entre M. Canning et Lord Liverpool.*

Lord Liverpool me déclara qu'il était chargé par S. A. R. le Prince Régent de me communiquer ce qui suit :

Que d'après le déplorable événement de la mort de M. Perceval, S. A. R. désirant continuer l'administration sur sa base actuelle, voulait aussi ajouter à sa force en y associant des hommes publics dont les principes s'accordaient en général et autant que possible avec la maniere dont les affaires publiques ont été dirigées.

Que d'après cette intention S. A. R. avait naturellement jeté les yeux sur moi et sur Lord Wellesley.

Qu'il était autorisé à exprimer la disposition où étaient ses collegues d'agir avec Lord Wellesley et moi, d'après un arrangement qui s'accorderait avec leur honneur et leur devoir en même temps qu'il serait honorable et satisfaisant pour nous.

Qu'à l'égard de Lord Castlereagh, il devait être bien entendu qu'il conserverait la place qu'il occupe dans le gouvernement et dans la Chambre des Communes.

Qu'en ce qui concernait les arrangements ministériels, il (Lord L.) n'aurait pas voulu se charger d'une proposition dans laquelle il ne serait pas entendu que mes amis seraient compris. En réponse à une question que je lui ai faite, Lord L. a déclaré que ses collégues désiraient qu'il fût nommé

premier Lord de la Trésorerie ; et que le Prince Régent était informé de ce désir lorsque S. A. R. a donné ordre à Lord L. de se charger de cette communication.

Lord Liverpool ajouta qu'il était prêt à répondre à toute autre question que je jugerais à propos de lui faire, ou d'expliquer tout ce qu'il n'aurait présenté d'abord qu'imparfaitement. Je lui répondis que je croyais plus convenable de recevoir purement et simplement sa communication comme il me l'avait faite ; et de différer ou mes remarques ou ma réponse jusqu'au moment où je me serais entendu avec mes amis, Lord L. se chargeant en même temps de voir Lord Wellesley. Je crus cependant devoir lui demander si je devais considérer l'opinion et la politique du gouvernement comme restant entièremenr les mêmes à l'égard des lois qui pesent sur les catholiques d'Irlande. Lord Liverpool répondit que son opinion sur ce sujet était la même, et qu'il ne croyait pas que celle de ses collégues eût éprouvé aucune altération. J'écrivis ensuite cette note en présence de Lord Liverpool qui la lut et suggéra les changements qui lui parurent nécessaires pour qu'elle fût entièrement exacte.

(Signé) CANNING.

17 Mai 1812.

No. II.—*Récit de la Conversation de Lord Wellesley et de Lord Liverpool, le* 17 *Mai* 1812.

Lord Liverpool se rendit chez moi immédiatement après sa visite à M. Canning, et resta avec moi environ une demie-heure. Quelques instants après le départ de Lord Liverpool, je reçus de M. Canning la piece annexée à celle-ci.

La conversation de Lord Liverpool avec moi fut en susbstance la même que celle qui avait eu lieu entre lui et M. Canning. Les différences qu'on peut y remarquer viennent de mes questions et observations qui furent faites sans que j'eusse aucune connaissance de ce qui s'était passé entre Lord Liverpool et M. Canning. Après que Lord Liverpool m'eut parlé à-peu-près dans les mêmes termes que ceux qu'il avait employés avec M. Canning, je lui démandai: 1o. Quelle politique le gouvernement se proposait de suivre à l'égard des catholiques romains.

Lord Liverpool me fit à ce sujet la même réponse que celle mentionnée par M. Canning. 2°. J'observai à Lord L. qu'il savait très-bien que mon opinion était que nos efforts dans la Péninsule avaient été disproportionnés avec le but définitif de la guerre. Que depuis long-temps j'avais regardé une extension de notre système dans la Péninsule comme indispensablement nécessaire et d'une exécution facile; que je sentais combien il était indiscret dans ma position de faire à Lord L. des questions détaillées à ce sujet, mais que je l'en occupais en ce moment parce que cela devait former un des objets principaux de ma réponse à la proposition qu'il m'avait faite. Lord L. dit qu'il ne convenait point avec moi que nos efforts pour secourir la Péninsule eussent été insuffisants, qu'il les croyait au contraire aussi étendus qu'il était possible de les faire; que jamais nous n'y avions mis d'autres limites que celles qui naissaient de l'impossibilité d'y ajouter (en ce qui concernait les moyens d'augmenter et d'approvisionner nos armées) et qu'il n'avait jamais entendu parler d'aucun plan spécifique dont le résultat aurait été d'étendre efficacement ces moyens, quoique le sujet eût été soigneusement examiné en ma présence; que depuis ma résignation il était survenu des circonstances qui alors n'existaient pas, dans lesquelles il n'était pas à propos qu'il entrât en ce moment, et qui donneraient peut-être au gouvernement les moyens de donner jusqu'à un certain degré plus d'étendue aux opérations militaires dans la Péninsule, enfin son systême, ainsi que celui de ses collegues, serait toujours, comme il prétendait qu'il l'avait toujours été, de faire dans la Péninsule les plus grands efforts que puissent permettre les ressources du pays. 3o. Je lui demandai si toutes les parties constituantes du Cabinet actuel devaient être conservées? il me répondit qu'elles devaient être généralement conservées. Il croyait que j'étais instruit que quelques membres du Cabinet actuel désiraient depuis long-temps de se retirer, et qu'ils seraient par conséquent prêts, aujourd'hui, à faciliter les nouveaux arrangements. En réponse à une question que je lui ai faite relativement à Lord Sidmouth, il m'a dit qu'il devait rester dans le Cabinet. 4o. J'observai à Lord Liverpool que je ne m'informais nullement de la distribution des diverses places; parce que cette circonstauce ne formait pas la base de ma décision sur la proposition qu'il m'avait communiquée. Lord Liverpool m'observa que cette distribution serait l'objet d'un arrangement futur, et qu'elle serait

réglée d'une maniere qui s'accorderait avec l'honneur de toutes les parties.

5°. Lorsque Lord L. m'informa que la direction de la Chambre des Communes resterait à Lord Castlereagh, je lui observai que, quelque situation que je dusse jamais occuper dans une administration quelconque, j'aurais toujours une grande obligation à quelque membre que ce fût du gouvernement qui voudrait se charger de ce qu'on appelle la *direction* de la Chambre du Parlement dans laquelle je siégerais, quoique je fusse bien pénétré des devoirs importants que cette charge impose au membre du gouvernement qui la remplit, et de la grande influence qu'elle lui donne sur l'administration générale et le patronage du gouvernement. 6°. Je désirai connaître si tous les personnages désignés maintenant sous le titre de membres de l'opposition devaient être exclus de la composition de l'administration qu'on avait en vue. Lord L. me répondit qu'on ne prétendait user d'aucun principe d'exclusion, mais qu'il n'était pas autorisé à faire des ouvertures à qui que ce fût tenant au parti que je venais de mentionner. 7°. Considérant la marche que Lord Liverpool avait suivie dans le cours de cette communication, je lui demandai s'il s'était adressé à moi par ordre du Prince Régent, comme faisant partie de la suite de M. Canning? Je rappelai à Lord Liverpool mes efforts constants et répétés pour rouvrir à M. Canning les avenues du service public, lui observant en même temps que cependant je n'avais pas tellement insisté sur ce point que je ne fusse exposé à blesser la délicatesse et les opinions de l'administration de M. Perceval. J'ajoutai que je ne considérerais jamais une administration quelconque comme constituée sur des principes de justice relativement aux services, aux talents individuels, et aux intérêts du pays, si M. Canning n'y occupait pas un poste utile et brillant. Mais j'ajoutai que M. Canning n'était lié à moi par aucun engagement qui pût l'empêcher d'accepter une place qui lui serait offerte dans le ministere; que de son côté M. Canning ferait la même déclaration quant à mon entiere indépendance. Lord L. dit qu'il avait suivi cette marche d'après son entiere conviction que je ne voudrais accepter aucune place dans le ministere que probablement on n'eût fait une proposition formelle à M. Canning. Je déclarai à Lord L. qu'il ne se trompait pas en interprétant ainsi mes intentions à l'égard de M. Canning; je lui répétai toutefois que M. Canning et moi étions parfaitement libres d'agir comme nous le croirions convenable, et que notre

conformité d'opinion sur des questions d'un grand intérêt public ne pouvait nous lier quant à des arrangements purement officiels. 8°. J'exprimai mon désir de recevoir cette communication par écrit, afin que je pusse y répondre de même, et de faire part aux Prince Régent, dans une audience, de ce que je pensais de cette transaction dans tout son ensemble. Lord L. m'informa que M. Canning me transmettrait une copie de la minute qu'il avait faite de sa conversation avec Lord L. et qu'il me priait de regarder cette piece comme contenant la communication que je désirais recevoir. J'informai alors Lord Liverpool que je répondrais par écrit à cette piece. J'ajoutai que quelle que dût être la teneur de cette réponse au sujet des hautes considérations d'intérêt public auxquelles il y serait fait allusion, j'exprimais l'espoir que Lord Liverpool resterait convaincu de mon respect sincere et de mon estime personnelle. Je transmets cette minute à Lord Liverpool en le priant d'y faire telle correction qu'il jugera convenable.

Le No. III contient un billet de M. Canning envoyant à Lord Wellesley le billet de Lord Liverpool, relativement à Lord Castlereagh, dont voici le contenu :

Mon cher Canning,

Je crois, en y réfléchissant, devoir à Lord Castlereagh de déclarer par écrit ce que je vous ai mentionné verbalement, savoir, que guidé par des motifs de délicatesse, il s'est absenté des séances du Cabinet, dans les occasions où l'objet de votre mémorandum a été discuté. Je ne vous ai cependant pas communiqué ceci sans avoir raison de penser qu'il ne serait point un obstacle à un arrangement fondé sur les principes mentionnés dans le mémorandum, etc. etc.

(Signé) LIVERPOOL.

No. IV.—*Copie d'une Lettre de Lord Wellesley à Lord Liverpool, du* 18 *Mai* 1812.

Mon cher Lord,

Je vous envoie ma réponse à la communication que vous avez eu la bonté de me faire hier. Quoique je me voie forcé de refuser la proposition dont vous avez été chargé pour moi, je vous prie d'accepter mes remercîments de la maniere amicale et satisfaisante dont vous avez communiqué avec moi, et d'être assuré que je conserverai toujours pour vous les sentiments les plus sinceres de respect et d'estime, etc.

(Signé) WELLESLEY.

Incluse du No. IV.—*Réponse de Lord Wellesley à la Proposition de Lord Liverpool.*

D'après la communication reçue de Lord Liverpool, j'ai lieu de croire que S. A. R. le Prince Régent a daigné lui signifier le désir de fortifier l'administration sur sa base actuelle, en m'y associant comme une des personnes dont l'opinion se rapproche le plus des principes sur lesquels les affaires publiques sont dirigées.

J'ai reçu aussi, par la même voie, la flatteuse assurance que tous les collegues de Lord Liverpool l'ont autorisé à m'exprimer la disposition où ils sont d'agir avec moi, d'après un arrangement qui ne blessât ni leur honneur ni leurs devoirs, et qui fût en même temps honorable et satisfaisant pour moi.

Je reçois cette notification de la part du Prince Régent avec les sentiments du respect et de l'affection, en même temps que j'éprouve une vive satisfaction en voyant qu'à l'honneur que me fait la condescendance de S. A. R. s'unit un témoignage de confiance et d'estime de tous les personnages respectables qui composent l'administration.

Avec la plus humble déférence pour l'autorité exaltée d'où émane cette proposition et avec l'estime la plus sincere pour ceux qui me l'ont transmise, je dois toutefois déclarer

que je l'aurais rejetée sur-le-champ si des motifs de déférence et d'un attachement profond ne m'avaient imposé le devoir d'en faire l'objet d'un examen respectueux.

La proposition repose sur la supposition que je ne differe pas généralement d'opinion avec l'administration actuelle au point de m'empêcher d'agir avec elle en vertu d'un arrangement compatible avec nos devoirs et notre honneur respectif.

Mais il paraît, d'après l'aveu candide et explicite de Lord Liverpool, que, sur la question importante des lois concernant les catholiques, l'opinion de Lord Liverpool et de ses collégues n'a subi aucune altération.

J'en dois donc conclure que la politique qui a été suivie à l'égard des catholiques romains pendant la présente session du Parlement doit être suivie sans modification ; que les éléments essentiels du cabinet actuel ne sont point altérés ; et que les fonctions les plus élevées et les plus efficaces de l'état doivent en conséquence être remplies par des personnes qui se regardent comme obligées par devoir, par honneur et par conscience, non-seulement de se refuser à tout ce qui pourrait adoucir la situation actuelle des catholiques, mais encore d'empêcher l'examen des lois qui affectent cette portion considérable de la population de l'empire.

Je ne puis approuver le principe d'après lequel l'administration actuelle a conduit cette branche importante des affaires publiques, et sur ce point j'ai déjà exprimé combien j'étais éloigné de concourir d'opinion avec elle.

La déclaration de Lord Liverpool rejette entierement la possibilité d'un changement dans la politique de l'administration actuelle relativement aux catholiques. Cette opposition de principes est de la plus haute importance, elle seule suffit pour m'obliger à rejeter la proposition que Lord Liverpool m'a transmise.

J'ose espérer avec confiance que lorsque le Prince Régent aura considéré la nature de cette difficulté, il recevra avec indulgence mes humbles remontrances et qu'il ne me laissera pas sous le poids d'un ordre auquel je ne pourrais pas obéir sans sacrifier un principe public de la plus haute importance.

Ces observations renferment une réponse suffisante à la communication reçue par Lord Liverpool. Mais je crois de mon devoir envers le Prince Régent de déclarer que les considérations qui m'ont décidé le 19 Février à renoncer aux fonctions que je remplissais au service de S. A. R. ont acquis

m'aider du jugement de gens que j'estime que d'agir d'après ma première impulsion.

Le résultat de leurs opinions est qu'en entrant dans l'administration aux conditions proposées, je perdrais ma considération publique et personnelle, et m'exposerais par là à tromper les vues qui animent S. A. R. le Prince Régent; ce qui rendrait plutôt mon accession au gouvernement une source de faiblesse qu'une addition de force.

Si j'entrais dans votre administration sans connaître préalablement vos opinions invariables sur l'utilité ou le danger de s'opposer à tout examen des lois qui affectent les sujets catholiques de S. M., je me verrais dans la nécessité de faire valoir mes opinions bien connues sur cette question importante, opinions cependant qui sont bien loin d'être favorables à une concession complette et précipitée; mais qui sont fondées sur la conviction que c'est le devoir des conseillers de la couronne, de concourir à la paix, au repos et à la force de l'empire, en examinant sérieusement la question dans son ensemble et en cherchant sincerement à la résoudre d'une maniere satisfaisante. Mon opinion s'accorde entierement avec celle des personnes que j'ai consultées; et comme elle est la base de ma décision, il est nécessaire de traiter ici d'autres sujets d'une importance secondaire.

Cependant, après les expressions que vous avez employées au nom de vos collégues, je serais inexcusable si j'admettais de déclarer qu'aucune objection personnelle contre aucun d'eux ne m'aurait empêché de concourir avec eux au service public, si j'avais pu le faire avec honneur, et si d'après mon opinion un cabinet ainsi constitué dans toutes ses parties avait pu offrir au pays, au milieu de difficultés extraordinaires et multipliées, une administration capable et efficace. Je ne puis me refuser la satisfaction d'ajouter que la maniere dont vous m'avez fait cette communication est entierement en harmonie avec les habitudes et les sentiments d'une amitié qui a existé entre nous depuis tant d'années; amitié que la conformité de nos opinions sur plusieurs grandes questions politiques n'a fait que fortifier, et que quelques oppositions occasionnelles n'ont point diminuée.

D'après les motifs, généraux, que je viens d'exposer, je vous prie de mettre aux pieds de S. A. R. le Prince Régent la vive expression de mon respectueux attachement pour S. A. R. et ma reconnaissance de l'opinion favorable que S. A. R. a daigné avoir de moi, ainsi que l'humble mais positive priere que je fais d'être excusé d'accepter

des fonctions publiques à des conditions qui, en compromettant mon caractere public, rendraient mes services inutiles à S A. R. J'ose en même temps solliciter humblement, une audience du Prince Régent dont le but est d'expliquer de bouche à S. A. R. les motifs de ma conduite, afin que S. A. R. ne puisse pas supposer un instant que j'aie pu manquer à ce que je lui dois ainsi qu'au service du public, et d'assurer S. A. R. que l'impuissance où je me trouve de seconder S. A. R. dans son projet de fortifier l'administration, d'après les moyens qui ont été suggérés à S. A. R. par ses serviteurs confidentiels, ne vient point d'un désir d'éviter les difficultés qui pesent en ce moment sur le pays et la couronne.

(Signé) G. CANNING.

Lettre de Lord Liverpool *au Marquis de* Wellesley, 19 *Mai*, 1812.

Mon cher Lord,

Après avoir reçu la piece que vous m'avez envoyée hier dans l'après-midi, j'aurais cru inutile de donner suite à notre correspondance, si je ne désirais pas de rectifier l'erreur dans laquelle vous paraissez être tombé relativement à mes opinions et à celles de mes collegues sur la question catholique.

Dans les communications qui ont eu lieu Dimanche, aussi bien que dans celles que j'avais eues auparavant avec M. Canning, j'ai certainement déclaré que mes opinions n'avaient point changé relativement à la question catholique, et que je n'avais pas lieu de croire que celles de mes collégues eussent subi aucune altération.

Quant à moi individuellement, je dois protester contre toute induction qu'on pourrait tirer de ma déclaration et qui tendrait à faire croire que je suis ou que j'ai toujours été d'avis que dans toutes les circonstances quelconques, il serait impossible de modifier les lois relativement aux Catholiques.

Lorsque cette question a été agitée en dernier lieu au Parlement, j'ai expressément déclaré qu'il pourrait survenir des circonstances qui autoriseraient ces modifications. J'ai toujours désiré qu'on réduisît à une proposition simple et précise la question de savoir quelles sont celles des garanties existantes qu'on prétend détruire et quelles sont

celles qu'on prétend conserver, enfin quelles sont les nouvelles garanties qu'on prétend substituer à celles qui maintenant sont en vigueur. Je n'ai jamais eu sur ce point d'explication satisfaisante.

J'avouerai franchement que dans l'état où je vois actuellement les opinions et les sentiments des Catholiques d'Irlande, je ne crois pas ce projet praticable, ni qu'il puisse s'accorder avec l'intention de satisfaire les Catholiques, et la nécessité de donner des sécurités suffisantes à l'église établie et à la Constitution. D'après cette persuasion, j'ai cru de mon devoir de m'opposer à une enquête parlementaire sur ce sujet, pensant qu'elle ne produirait d'autre effet que d'alarmer d'un côté les Protestants et de l'autre de tromper les Catholiques Romains.

A l'égard de mes collegues, il y en a quelques-uns qui sont entierement d'accord avec moi sur la maniere dont j'envisage la question; mais je suis certain que vous devez vous rappeler d'après les discussions auxquelles vous avez assisté, qu'il y en a d'autres qui ont toujours avoué et soutenu des opinions contraires à celles que j'ai manifestées sur quelques points de cette question.

Vous devez vous rappeler que des considérations d'une très-haute importance, mais qui par leur nature ne pouvaient être que temporaires, nous avaient tous engagés il y a peu de temps à penser décidement que les circonstances ne permettaient pas de s'occuper de cette mesure. Vous devez savoir que, depuis le mois de Février, ces considérations ont perdu leur force, mais elles sont encore regardées par d'autres comme n'ayant pas perdu leur poids. Outre les considérations auxquelles j'ai fait allusion, la conduite qui a été suggérée aux Catholiques Romains; le principe sur lequel on a établi et présenté la question, les circonstances actuelles de l'Europe ont fait naître des objections qui affectent plus ou moins l'esprit des différents individus. J'ai cru devoir cette explication à moi et à mes collégues, mais nous nous accordons tous à penser que le moment actuel s'oppose à ce que cette question soit discutée, avec le projet d'opérer sur-le-champ les altérations demandées. Je conçois que dans ce sens nos opinions et nos obligations different des vôtres, mais il est essentiel que ces opinions ne soient pas travesties ou sujettes à des interprétations auxquelles mon silence aurait pu donner lieu, si cette partie de votre déclaration était restée sans réponse.

Quant à la maniere dont les affaires de la Péninsule

sont conduites, je n'entrerai en ce moment dans aucunes particularités à cet égard ; mais je crois important d'observer au sujet de ma déclaration, que, depuis votre résignation on a trouvé qu'il était pratiquable de donner plus d'étendue à nos opérations militaires dans la Péninsule, que cette possibilité n'a point été produite par des moyens qui fussent à notre disposition lorsque vous étiez en place, ou que nous eussions de la répugnance d'employer à cet objet, mais qu'on la doit à des événéments qui ont eu lieu depuis, et qui peuvent mettre à la disposition du gouvernement des forces qui étaient alors indispensables pour un autre service.

Comme cette lettre est purement explicatoire, je ne veux pas vous donner la peine d'y répondre, mais je suis sûr que vous sentirez la justice et la convenance de la considérer comme faisant partie de la correspondance qui a eu lieu entre nous sur l'affaire à laquelle elle se rapporte.

(Signé) LIVERPOOL.

Lettre de Lord Wellesley *à Lord* Liverpool.

Apsley House, 21 Mai, 1812.

Mon cher Lord,

Quoique vous ayez eu la bonté de me dispenser de répondre à votre lettre du 19 du courant, quelques observations de ma part pourront peut-être contribuer à avancer l'accomplissement de l'objet avoué de cette lettre, en expliquant et corrigeant tout ce qui peut paraître douteux, ou erroné, dans le cours de notre correspondance récente.

Lorsque vous m'avez informé que vos opinions au sujet des réclamations des catholiques romains, restaient les mêmes, et que vous n'aviez pas de raison de croire qu'il y eût à cet égard aucun changement dans l'opinion de vos collegues, j'en ai certainement conclu que la politique qui a été suivie pendant la session actuelle du Parlement, serait continuée par le nouveau cabinet. Des réflexions subséquentes me démontrent d'une manière satisfaisante qu'une conclusion semblable était juste et raisonnable; et de même je ne puis pas admettre que je sois tombé dans aucune méprise sur ce système de politique, lorsque je l'ai décrit comme consistant, non-seulement dans le refus de tout adoucissement actuel en faveur des catholiques romains, mais même dans un refus péremptoire de prendre en considération l'état de la loi qui affecte leur condition civile.

Quels que puissent être le caractere ou la complexion différente des opinions des divers membres du cabinet actuel, le résultat pratique a été de suivre la marche que j'ai décrite pendant la session actuelle du Parlement; et votre explication sur ce point finit par admettre que vous êtes tous convenus de continuer la même politique dans le moment actuel.

Il n'est pas même fait de suggestion sur le temps ni sur les circonstances dans lesquelles on peut attendre quelque altération de ce systême de politique; on n'offre aucune perspective de procédés conciliatoires, qui pourraient tendre à frayer le chemin à un arrangement à l'amiable; et tout en professant qu'on désire écouter des propositions spéciales pour des sûretés, la considération même de la question est refusée au Parlement, et n'est suivie par aucune autre autorité.

Cet exposé renferme exactement toute la teneur de votre lettre d'explications; dans un tel état des conséquences pratiques des conseils réunis du cabinet actuel, il peut être jugé superflu d'analiser des sentiments individuels.

Cette tâche (quelque inutile qu'elle soit eu égard à ce qui se pratique aujourd'hui, m'est imposée par la forte protestation que vous avez faite contre toute induction qu'on pourrait tirer de votre déclaration "que vous êtes, ou que vous avez toujours été d'opinion que, dans aucune circonstance, il ne serait possible de faire aucune altération aux lois relatives aux catholiques romains." A cette protestation vous avez ajouté une assurance que "lors de la derniere occasion où ce sujet fut discuté en parlement, vous énonçâtes expressément qu'il pouvait survenir des circonstances dans lesquelles, selon vous, il serait à propos de faire quelque altération à ces lois."

Je vous avoue franchement que j'avais entendu dans un sens très différent l'opinion connue que vous avez si souvent énoncée à ce sujet: j'avais supposé que vous considériez les exclusions imposées par nos statuts aux catholiques romains, non pas comme des sûretés temporaires et occasionnelles, mais comme une partie intégrante et permanente de la constitution dans l'église et dans l'état, établie lors de la révolution.

J'avais toujours entendu que plusieurs des principaux membres du cabinet actuel concouraient avec vous dans cette opinion, et que vous éprouviez, en commun, la crainte que le relâchement de quelques-unes des parties importantes de ce systême de restrictions, ne mît en danger les bases de l'établissement de nos lois, de nos libertés et de notre religion.

Voyant sous ce point de vue nos sentiments et ceux des personnages respectables dont j'ai parlé, je suis persuadé que je ne serai pas soupçonné de vouloir rien dire qui réfléchisse sur l'honneur ou l'honnêteté de ces principes, ainsi que sur les personnes qui les maintiennent.

J'ai toujours considéré ces principes comme purs et hon-

nêtes dans les âmes où je les supposais implantés; et tandis que je croyais pleinement à leur sincérité, je regrettais de voir et la base erronée sur laquelle ils posaient, et la tendance dangereuse qu'ils avaient.

Je dois déclarer en outre que, par quelque accident, je n'entendis pas en parlement l'assertion à laquelle vous vous référez comme ayant été énoncée par vous, à la derniere occasion, dans la Chambre des Lords.

Je comprends pourtant aujourd'hui que votre opinion est *qu'il peut survenir des circonstances* dans lesquelles vous jugeriez qu'il serait à propos de faire quelque altération aux lois relatives aux catholiques romains.

Je désirerais vivement faire sur ces *circonstances* la même enquête que vous avez faite sur les *sûretés;* et je serais extrêmement jaloux de connaître l'énonciation spéciale *de toutes ces circonstances, ou d'aucune de celles* dans lesquelles vous conseilleriez quelque altération dans les lois relatives aux catholiques romains.

L'explication que vous demandez par rapport à des sûretés, ne peut s'obtenir que par une considération et une discussion complete de l'ensemble de la chose. En conséquence, je regarde l'intention déclarée de résister à la premiere démarche qui menerait à une discussion semblable, comme une barriere insurmontable contre l'explication que vous regardez comme le préliminaire nécessaire de tout changement dans les statuts existants.

Les détails du raisonnement que vous faites sur cette partie de la question, rendent la perspective d'un arrangement sans aucun espoir. Vous demandez un changement dans les opinions, dans les sentiments, dans la conduite et dans les dispositions des catholiques romains, comme un préliminaire même de l'examen de leurs sujets de plaintes. Mais est-il possible d'attendre un changement effectif dans les dispositions du corps des catholiques romains, tandis que vous refusez même de vous informer de la nature de leurs griefs?

Le rejet répété de leurs réclamations, sans aucune autre délibération que celle qu'a fait naître la simple question de prendre la pétition en considération, n'est pas une maniere de procéder faite pour mitiger la sévérité du désappointement.

Il faut que la raison et la modération se fassent remarquer de notre part dans l'examen de l'objet de leurs prieres, si nous espérons de la leur les mêmes qualités dans leurs démarches.

Vous réquérez aussi un changement dans les circonstances de l'Europe. Ignorant les événements qui peuvent avoir fourni quelque espoir d'un tel changement, depuis que j'ai cessé d'avoir l'honneur de participer aux conseils de Son Altesse Royale, je dois regarder la détermination de différer cette intéressante

question, jusqu'à ce que l'Europe ait pris un nouvel aspect, comme une négative vitale sur la substance des réclamations ; et ce point me fait éprouver d'autant plus de peine que je suis convaincu que l'Irlande continuant de rester dans sa situation actuelle, doit prolonger, peut-être même perpétuer, le malheureux état actuel de l'Europe.

Mais, jusqu'à ce que ces préliminaires aient été établis, vous déclarez qu'il sera de votre devoir de résister à une enquête parlementaire, laquelle, selon votre opinion, ne pourrait produire aucun autre effet que d'alarmer les Protestants et de tromper les Catholiques Romains. En même temps, vous ne présentez aucune espérance que les moyens de soulagement seront ouverts par aucune autre autorité.

Je ne puis comprendre ni par quelle raison, ni par quel motif de passion, les Protestants seraient alarmés ou les Catholiques trompés, si l'on prenait loyalement et complètement en considération l'état des lois qui affectent ces derniers. Et dans le fait, je ne puis pas concevoir de procédé plus propre à dissiper toute alarme, et à empêcher toute *délusion* que celui qui vous paraît fait pour créer l'un et l'autre.

D'un autre côté, j'appréhende beaucoup plus de danger, soit d'alarme, soit de *délusion*, de tout système de mesures qui sera fondé sur les termes généraux et vagues dans lesquels vous dites, « qu'il peut survenir *des circonstances* dans lesquelles il serait à propos de faire *quelque* altération dans les lois.

Vous vous référez à des considérations *d'une très-haute importance*, qui jusqu'à une époque peu reculée, ont empêché le gouvernement exécutif et le parlement de songer à cette mesure ; et vous donnez à entendre que ces considérations n'ont pas perdu leur poids dans l'opinion de quelques personnes.

Je présume que vous voulez parler des sentiments connus de la plus haute et de la plus vénérable autorité de ces royaumes, au sujet des réclamations des sujets Catholiques Romains de Sa Majesté.

Comme votre lettre semble toucher en quelques points le cours de ma conduite dans le Parlement et dans les Conseils de Sa Majesté à ce sujet, je me prévaux de cette occasion pour expliquer les motifs tant de mon silence d'autrefois que des sentiments que j'ai fait paraître en dernier lieu.

Dans l'année 1797, à la veille de mon départ pour l'Inde, j'exposai à feu M. Pitt le désir et la sollicitude que j'éprouvais qu'il portât son attention à arranger les affaires d'Irlande, et je lui exprimai la conviction où j'étais que jamais l'Irlande ne serait heureusement fixée ni fermement unie avec la Grande Bretagne, sans que l'on n'eût en même temps réglé les réclamations des sujets Catholiques Romains de Sa Majesté.

Les opinions que je déclarai à M. Pitt, dans ce temps, relativement à la substance de ces réclamations, étaient précisé-

ment semblables à celles que j'ai énoncées dans la Chambre des Pairs, pendant la session actuelle du Parlement.

Il n'est pas nécessaire de passer ici en revue tout ce qui a eu lieu pendant mon séjour dans l'Inde, relativement à l'Irlande ou aux réclamations des Catholiques Romains.

J'arrivai de l'Inde au mois de Janvier 1806, et après une courte entrevne avec M. Pitt, j'eus à remplir le triste devoir de suivre ses restes au tombeau.

Vous n'ignorez pas que long-temps avant cette époque, les *hautes considérations* dont vous parlez, avaient été fixées dans toute leur force; qu'il n'aurait pas été possible de faire la moindre tentative de changer ces sentiments avec aucun espoir de succès; et que le résultat même d'une démarche qui aurait réussi dans le Parlement, n'aurait tendu qu'à créer la plus extrême et la plus dangereuse confusion.

Vous devez vous souvenir que j'ai toujours déploré comme de sérieuses calamités nationales, menaçant la constitution de la monarchie, la référeuce qui a nécessairement été faite à l'existence de ces sentiments personnels, et les causes qui ont occasiouné cette nécessité.

Avec les sentiments les plus vifs de vénération personnelle, d'attachement et de reconnaissance, mon opinion a toujours été que le devoir de loyauté et d'affection envers un Souverain Britannique, ne consiste point dans une obéissance passive même aux préjugés ou aux erreurs honorables de l'esprit Royal mais bien plutôt dans des efforts respectueux afin d'écarter ces jugés et ces erreurs par des avis libres dans le Conseil et par des remonstrances modérées en Parlement.

Mais le temps était passé pour des efforts semblables; et je me soumis avec répugnance, non à mon sentiment du devoir véritable d'un conseiller fidele envers son Souverain, mais à la nécessité pénible de la chose; nécessité que je ne pouvais faire changer.

Ceci est un sujet de la plus périlleuse délicatesse. Votre lettre l'a entamé; je ne le suivrai pas plus loin, je me bornerai à vous assurer que lorsque je déclarai le 31 Janvier, dans la Chambre des Lords, mes sentiments relativement aux réclamations des Catholiques Romains, la nécessité qui m'avait imposé silence, me parut avoir entierement cessé.

Le second point de votre lettre explicatoire porte sur la conduite de la guerre dans la Péninsule.

Vos suggestions sont nécessairement indistinctes par rapport aux moyens additionnels (qui sont survenus depuis ma résignation,) d'étendre nos efforts militaires dans cette partie. Je crois pouvoir recueillir même de vos suggestions, que quoique ces moyens soient étrangers, il aurait été facile de prévoir qu'ils auraient existé un jour, vu qu'ils devaient être le résultat

naturel d'instructions, dont l'exécution était commencée avant ma résignation.

Mais mon objection au systême suivi dans la Péninsule, à l'époque de ma résignation, s'appliquait au systême entier de nos arrangements permanents, soit en Portugal soit en Espagne, qui, selon moi, devaient être corrigés et étendus, non-seulement afin de faire un usage avantageux des moyens que nous possédons maintenant dans la Péninsule, mais encore afin de profiter de tous les moyens étrangers que les événements fortuits qui peuvent survenir dans d'autres pays, peuvent mettre à notre disposition.

Croyez-moi, mon cher Lord, etc.

WELLESLEY.

Au Comte de Liverpool.

La correspondance que l'on vient de lire n'ayant laissé aucun espoir à Lord Liverpool de faire entrer Lord Wellesley et M. Canning dans le ministere qu'il était chargé de former, Lord Liverpool avait commencé ses arrangements en conséquence. M. Vansittart avait été nommé Chancelier de l'Echiquier, Lord Bathurst devait avoir le département de la guerre et des colonies, Lord Castlereagh devait être l'orateur du gouvernement dans la Chambre des Communes, et tout serait demeuré à-peu-près dans le même état qu'avant la mort de M. Perceval.

Cependant la Chambre des Communes n'a pas donné son approbation à ces dispositions. Elle avait été ajournée au Mercredi 20. Ce jour-là même M. Stuart Wortley (second fils du Marquis de Bute) annonça pour le lendemain une motion tendant à faire présenter par la Chambre à S. A. R. le Prince Régent une adresse pour supplier S. A. R. de former une administration énergique, efficace, et *à la hauteur* des circonstances. Cette motion eut effectivement lieu le lendemain Jeudi, et après une attaque très-vive de M. Canning et une réponse très-froide de Lord Castlereagh, le nouveau ministere qui n'était pas encore formé perdit sa cause par une majorité de quatre voix, 174 membres ayant voté pour une nouvelle administration contre 170 partisans du ministere.

Le Vendredi 22, l'adresse votée par la Chambre fut présentée au lever du Prince Régent par M. Stuart Wortley et Lord Milton. S. A. R. y répondit qu'elle allait la prendre immédiatement et sérieusement en considération.

Le même soir, tous les membres de ce nouveau ministere, qu'on pouvait appeller la queue de M. Perceval, se rendirent

chez le Prince Régent pour offrir leur résignation, exprimant en même-temps qu'ils étaient prêts à conserver les sceaux de leurs départements pour l'expédition des affaires publiques jusqu'à ce que leurs successeurs fussent nommés en forme. Le Prince Régent ayant accédé à cet arrangement, s'est adressé aussitôt au Marquis de Wellesley pour la formation d'une nouvelle administration.

Dans cette situation des choses, et dans la nôtre, nous croyons agir avec beaucoup plus de circonspection en publiant les réflexions des autres qu'en donnant les nôtres propres sur le changement des hommes et des mesures que cette révolution ministérielle va amener. Nous tirons d'un journal impartial ce qui suit :

Il y a divers bruits en circulation sur la maniere dont le nouveau ministere sera composé. L'opinion la plus accréditée est que le Marquis de Wellesley sera premier Lord du Trésor, M. Canning, Lord Holland et le Marquis de Lansdowne, les trois principaux Secrétaires d'Etat, M. Huskisson, Chancelier de l'Echiquier, et Lord Moira, Viceroi d'Irelande. Nous n'avons pas encore pu nous assurer si le Marquis de Wellesley avait fait des ouvertures aux Lords Grey et Grenville ; mais nous apprenons que ces deux nobles Lords contemplant la probabilité que Lord Wellesley s'adressera à ceux de leurs amis qui s'accordent le plus en sentiments politiques avec lui, l'avaient prié vivement qu'aucune partialité en leur faveur ne mît d'entrave à la composition d'une administration étendue et vigoureuse. Certainement nos affaires au dehors et au dedans n'ont jamais été dans une crise qui exigeât d'une maniere aussi impérieuse que le timon de l'Etat fût mis dans les mains d'hommes à grands talents et d'une influence dominante. Le vote de la Chambre des Communes a prouvé que le Cabinet éphémere de Lord Liverpool ne possédait pas ces dernieres qualités. La nation a tout à attendre de la politique éclairée et vigoureuse du Marquis de Wellesley, soutenu, comme nous espérons qu'il le sera, par ses collegues. Il conciliera l'Irlande, et par-là il tarira une source continuelle de faiblesse nationale, et en fera naître une abondance de force militaire ; et nous espérons avec confiance que sous ses auspices il ne sera plus en question, si les triomphes de son illustre frere dans la Péninsule produisent autre chose que des lauriers stériles. La seconde occasion que la guerre du Nord nous présente aujourd'hui d'assurer le succès de la cause de l'Espagne, ne sera assurément pas négligée comme le fut celle que l'on eut en 1809. (*Englishman*).

RÉSUMÉ POLITIQUE,

L'Empereur Alexandre a quitté sa capitale le 21 Avril, et Buonaparté la sienne le 9 Mai. Est-ce pour commencer la guerre, est-ce pour terminer une négociation ? telle est la question qu'on se fait, et l'impossibilité où l'on est de la résoudre actuellement prouve assez l'incertitude de la politique des puissances du Nord, et le mystere dont Buonaparté enveloppe ses intentions. Celui-ci traîne après lui, comme dans les autres campagnes, son attirail militaire, diplomatique et administratif, se montrant ainsi également prêt à accepter la soumission du souverain qu'il menace ou à l'obtenir par la force des armes. Alexandre, en quittant sa capitale, a emporté les bénédictions et les vœux de ses peuples ; on ne dit pas de quelle maniere les Parisiens ont salué le départ de leur tyran. Si l'on en croit un journal anglais, la sévérité avec laquelle on a exécuté à Paris la conscription avait excité quelques troubles qui avaient si peu intimidé Buonaparté qu'il était monté à cheval et s'était promené dans les rues de sa bonne ville, non-seulement sans escorte, mais même sans aucune suite quelconque ; ce qui ne prouverait pas plus sa bravoure ni sa sécurité que les murmures des Parisiens n'annonceraient la possibilité d'une insurrection.

En annonçant le départ de Buonaparté les journaux de Paris disent simplement qu'il est parti pour inspecter sa grande armée sur la Vistule, ce qui prouverait qu'il veut tenter encore une négociation. On ne voit pas d'ailleurs qu'il ait fait précéder son départ de ces rapports au Sénat, de ces discours menaçants qui sont ses véritables trommpettes guerrieres. La Russie est plus préparée à le recevoir qu'aucune des autres puissances qu'il a encore attaquées et il voudrait essayer de l'affaiblir encore par ses intrigues avant de mettre ses armées en mouvement contre elle. Il a offert, dit-on, à l'Empereur Alexandre une entrevue que celui-ci a refusée, mais il fait venir à Dresde son beau pere l'Empereur d'Autriche, sans doute pour attirer par son moyen dans ses filets le Souverain qui n'a pas voulu s'y rendre sur son invitation. Alexandre doit connaître maintenant de quelle nature est l'amitié de Bonaparte, si comme on le dit, il a découvert une conspiration dont le but était de lui faire subir ainsi qu'à sa famille le même sort, que la famille souveraine d'Espagne. C'est, ajoute-t-on, le général Armfeldt qui a découvert ce complot.

Les journaux de Francfort du 12 annoncent une affaire

d'avant-postes qui a eu lieu entre un parti de Cosaques et un corps polonais sur les bords de la Wysa. Mais ce conflit qui prouve seulement combien les forces respectives des deux puissances sont voisines les unes des autres ne peut être regardé comme un commencement d'hostilités, puisque le commandant russe a désavoué cet acte. Les nouvelles qu'on reçoit de Suede ne démentent point les vagues espérances qu'on a fondées depuis quelque temps sur Bernadotte, mais elles y ajoutent peu: on dit qu'il organise une armée de 50,000 hommes, et qu'aussitôt qu'il a appris la prise de Badajoz, il a envoyé un courier à St. Pétersbourg. Les lettres de Dannemarc annoncent qu'en vertu d'un décret de Buonaparté on a brûlé en Norvége des marchandises anglaises; cet événement n'étonnera pas ceux qui connaissent la stupidité politique du Dannemarc et l'insolente audace de Buonaparté.

Il est arrivé une malle de Lisbonne, apportant des lettres et des journaux de cette ville jusqu'au, 11 de ce mois. Le quartier-général de Lord Wellington était à Fuente Guinaldo; celui de Marmont à Salamanque. Sir Thomas Graham doit commander trois divisions sur le Douro, en même temps que deux divisions de l'armée doivent se porter à Almendralejo pour remplacer le Général Hill, qui s'est avancé jusqu'à Merida avec son corps, afin d'agir contre les Français dans le Sud de l'Espagne. Badajoz est entierement réparé. Il y est arrivé de Cadiz quatre régiments qui en forment la garnison. Le commandement de la place a été donné au général Don G. Martens, officier d'une valeur et d'une fidélité à toute épreuve. Il était chef d'état-major du brave Minachio, ci-devant Gouverneur de Badajoz. On a établi dans cette ville et dans Elvaz des magazins considérables de munitions de guerre et de bouche, préalablement aux opérations que l'on prépare contre le Sud.

Ballasteros est infatigable. Il fait avec le peu de moyens dont il dispose tout ce qu'on peut attendre. Il a rendu en dernier lieu une proclamation par laquelle il offre le pardon aux Espagnols qui ont prêté serment à Joseph. Cette mesure a déjà fait venir sous ses drapeaux 1500 Espagnols égarés.

Le général Villacampa qui avait sauvé sa division du combat près de Valence, fait toujours la petite guerre dans ce royaume, et tout en occupant l'attention d'un corps nombreux, lui fait souvent essuyer des pertes. Il a déjà envoyé à Alicante 900 prisonniers français.

Espoz y Mina continue toujours de se signaler. Il a dernierement attaqué et dispersé un convoi escorté par 2000 hommes dont il ne s'est sauvé que 500. Les bagages du général Dorsenne, et 250 mille écus sont tombés en son pouvoir.

Nous avons vu arriver dans la Tamise, depuis la publication de notre dernier cahier, deux flottes extrémement riches, venant de la Chine et du Bengale ; elles consistent en 21 gros vaisseaux, qui n'ont été que quatre mois à se rendre dans la Manche. Ils apportent une somme de 3 millions sterling en especes, et la nouvelle que l'Inde jouit d'une prospérité commerciale et d'une tranquillité politique qu'elle n'avait pas encore connues jusqu'à ce jour. Ce sont les fruits que la compagnie, l'Angleterre et l'Inde recueillent aujourd'hui d'une administration vigoureuse, qui dédaigna il y a quelques années les demi-mesures, les pacifications plâtrées, les clameurs intéressées de quelques marchands, conquit, sema, et fait jouir aujourd'hui son pays des fruits que son génie a fait éclore.

Prix commundu Sucre brut la Semaine derniere.

43 shellings et 9 pence.

On souscrit chez M. PELTIER, 7, Duke Street, Portland Place.
De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland Street, Oxford Street.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXXX.—*Le* 30 *Mai,* 1812.

LITTÉRATURE.

LA CHUTE DE RUFIN,

Poëme Français en deux Chants, traduit du Latin de Claudien, *par* M. *le Marquis* de Sy.

(Premier Extrait.)

Heureux qui, dans les souffrances de l'exil, qui dans les regrets que doivent inspirer une fortune évanouie et une patrie en proie aux brigands, n'a pas laissé dessécher son cœur ni flétrir son imagination, et qui dans ses tristes loisirs a cherché dans la culture des lettres l'oubli de ses souffrances ! Plus heureux encore celui qui, après avoir résisté aux coups de l'adversité, conserve sous les glaces de

l'âge ce feu divin qui agite et inspire le poëte et l'entraîne dans les régions des brillantes chimeres et des sublimes rêveries ! Telles sont les réflexions que nous a inspirées la lecture de l'élégante et poétique traduction du poëme de la *Chûte de Rufin* qui vient d'être publiée par M. le Marquis de Sy.

Le sujet de ce poëme reçoit un nouvel intérêt des temps où nous vivons, puisqu'il est rempli d'alsions aux événements qui, depuis vingt ans, affligent l'humanité.

Claudien avait à peindre les horreurs d'une révolution dans ces temps désastreux où les barbares du Nord étaient près d'envahir l'Empire Romain et de l'ensevelir sous ses ruines.

La traduction de cet ouvrage ne pouvait paraître dans un moment plus favorable. Les événements qui se passent sous nos yeux y sont peints en traits de feu, et la chûte du tyran contre lequel Claudien déchaîne sa verve poétique, en rappelant que le crime ne triomphe pas éternellement, est une sorte de présage consolant qui contribuera au succès de l'ouvrage. Le style de la version est pur, correct, toujours harmonieux, enfin tel qu'il convenait à une traduction de Claudien, un des poëtes les plus brillants de l'antiquité. Elle est en général fidele, mais sans servilité ; peut-être même le traducteur a-t-il trop observé le précepte d'Horace : *Nec verbum verbo curabis reddere fidus interpres*. Mais les images qui sont la vraie richesse de Claudien, sont toujours exactement rendues ; le vers coule sans contrainte et le travail ne s'y fait pas sentir.

Le début appartient à la plus haute poësie comme aux plus sublimes idées qui puissent occuper l'imagination et le cœur d'un mortel, puisqu'il nous entretient de l'existence d'un être suprême. Les arguments pour et contre sont présentés avec toute la pompe de la poësie, et la décision est en faveur

de l'idée si consolante d'un Dieu rénumérateur de la vertu et vengeur du crime.

Nous ne donnerons dans ce Numéro que l'extrait du premier chant, dont nous offrirons seulement quelques morceaux.

Voici le début du poëme :

J'ai douté quelquefois si les Dieux immortels
Sur ce globe abaissaient leurs regards paternels,
Ou s'ils n'existaient point, et que, dans la nature,
Tout, jouet du hasard, errât à l'aventure.

Quand je considérais l'accord harmonieux
Qui regne sur la terre et brille dans les cieux ;
L'océan resserré dans de justes limites,
Chaque saison fidele à des regles prescrites,
Du jour et de la nuit ce retour si constant,
Tout m'annonçait alors un être intelligent,
Un maître, dont le doigt, sous la céleste voûte,
Des astres dans leur marche avait tracé la route;
Qui commande à la terre, en diverses saisons,
D'offrir, à point nommé, ses fruits et ses moissons ;
Au soleil de briller de sa propre lumiere,
A Phébé d'emprunter les rayons de son frere ;
Qui partout opposa des rivages aux mers,
Et balança ce globe au vaste sein des airs.

Mais lorsque je voyais les choses de ce monde
Rouler confusément dans une nuit profonde ;
La vertu dans les fers ; le crime triomphant ;
De ma religion soudain le fondement
S'écroulait : et, contraint d'admettre une autre cause,
Je suivais, à regret, le dogme qui suppose
Que d'éléments épars assemblage fortuit,
Au gré d'un sort aveugle, ici tout est conduit ;
Et que ces immortels, ou sont une chimere,
Ou ne se mêlent point des choses de la terre.

Enfin le tyran tombe, et sa chûte, à mes yeux,
Vient d'éclaircir le doute et d'absoudre les Dieux !
Je ne me plaindrai plus qu'un injuste caprice
Honore les forfaits et couronne le vice ;
Au faîte des grandeurs le méchant n'est porté
Que pour d'un point plus haut se voir précipité ;
Et donner ici-bas à l'œil qui le contemple,
Par un plus grand revers un plus terrible exemple.

Le poëte entre en matiere, et demande à sa muse :

> . . . . Quel gouffre, des enfers,
> Pour le malheur du monde a vomi ce pervers ?

Suit le morceau qui présente le conseil composé de tous les fléaux qu'assemble Alecton pour désoler la terre. Nous le rapporterons en entier.

> Un jour, le cœur gonflé des poisons de l'envie,
> Alectou s'indignait que l'Europe et l'Asie
> Sous les plus justes lois, au gré de leurs souhaits,
> Goûtassent les douceurs d'une profonde paix ;
> Quand vers le noir séjour portant ses pas rapides,
> Elle appelle à grands cris les pâles Euménides,
> Ces filles de l'Érebe ; effroyables enfants
> Que la nuit a conçus dans ses horribles flancs.
> A ce signal, du fond de leur abîme sombre,
> Accourent des fléaux et des spectres sans nombre.
> La discorde inhumaine et mere des combats ;
> La vieillesse, toujours voisine du trépas ;
> L'impérieuse faim ; la triste maladie
> Qui supporte à regret le fardeau de la vie ;
> L'envie au teint livide ; et l'ami des tombeaux
> Le deuil, enveloppé de lugubres manteaux ;
> Et la crainte inquiete et la fougueuse audace
> Au front présomptueux, à l'œil plein de menace
> Le luxe, tout brillant d'un éclat emprunté,
> Qui traîne sur ses pas l'affreuse pauvreté ;
> Et l'avarice enfin, que l'insomnie assiége,
> En sordides lambeaux termine le cortége.

Les monstres s'assemblent tumultueusement sur des siéges de fer. Mégere propose Rufin comme le monstre le plus propre à bouleverser le monde. Elle est applaudie avec transport. Elle se charge de l'aller trouver ; se déguise en vieillard, l'aborde et le détermine à le suivre.

Rufin quite les Gaules, et suit la furie à la cour de Bisance ; parvient au faîte du pouvoir, commet toute sorte d'atrocités, accumule des richesses, exile,

emprisonne et fait couler des flots de sang. Il a des intelligences avec les barbares, il les appelle pour servir ses intérêts ; la stupeur est universelle ; cette époque présente une analogie frappante avec celle du regne de Robespierre et même de Buonaparté.

. . . . Dejecerat amens
Occultis odiis terror, tacitique sepultos
Suspirant gemitus,

Tout frémit—et le cœur qui craint de se trahir
N'ose pas laisser même échapper un soupir.

Stilicon, général de l'armée envoyée d'Italie au secours d'Arcadius, seul montre un front imperturbable.

At non magnanimi virtus Stilichonis eodem
Fracta metu :

Cependant au milieu de ce commun effroi
Stilicon restait seul toujours maître de soi. . . .

Il oppose une digue aux progrès effrayants de Rufin.—

C'est là que de Rufin (qu'à son tour on menace)
Expirent les fureurs et se brise l'audace.

Nous citerons ici une comparaison très-belle de Claudien qui, en général, est très-riche en ce genre.

Haud secùs hiberno tumidus cum vortice torrens
Saxa rotat, volvitque nemus, pontesque revellit,
Frangitur objectu scopuli, quærensque meatum
Spumat, et illisâ montem circumtonat undâ.

Tel que du haut des monts accourt avec fracas
Un torrent qu'a grossi la fonte des frimas ;
Il enleve les ponts, roule des blocs de marbres,
Entraîne les moissons, déracine les arbres ;

Mais a-t-il rencontré, dans son cours furieux,
L'invincible rempart d'un rocher sourcilleux,
Il gronde, tonne, écume—et, cherchant un passage,
Consume en vains efforts son impuissante rage.

Et cette autre non moins magnifique :

Ac velut infecto morbus crudescere cœlo, etc.

Comme de son courroux tristes avant-coureurs,
On voit d'abord la peste élever des vapeurs,
Immoler les troupeaux à sa rage naissante,
Dans le sein des cités bientôt plus effrayante
S'asseoir ; et, vomissant à grands flots le trépas,
De Pluton dans un jour enrichir les Etats,
Ainsi, las d'exercer ses fureurs meurtrieres
Contre un faible ennemi, des victimes vulgaires,
Rufin s'attaque au trône, et menaçant les rois,
Prétend culbuter Rome et l'Empire à la fois.

Dans l'énumération des nations du Nord que Rufin avait appelées, se trouve la peinture d'un peuple sauvage qui avait à peine figure humaine. Ce pourrait être quelque horde de tartares. Nous citerons la belle traduction du morceau :

Est genus extremos Scythiæ, etc.

Sous les sombres climats où les fils d'Orythie
Vers les portes du jour désolent la Scythie,
Et par delà le cours du Tanaïs glacé.
Vit un peuple, aussi dur que ce ciel courroucé.
L'Ourse n'éclaire point de monstres plus sauvages ;
L'œil fixe avec horreur les traits de leurs visages.
Aux combats exercés, au travail aguerris,
La fatigue n'est rien pour leurs cœurs endurcis.
Ce peuple ne connaît d'aliments que sa proie ;
Jamais le doux présent de Cérès ne s'y broie.
Il jure par le nom d'un pere, ou de parents
Dont sa pitié cruelle abrégea les vieux ans.
Il sillonne son front de larges cicatrices ;
A dompter ses chevaux il met tous ses délices ;

Ferme sur un coursier, le Centaure autrefois
Ne tenait pas au sien par des nœuds plus étroits.
Tel que brille l'éclair du couchant à l'Aurore,
Il paraît—fuit—revient—et disparaît encore.

Nous finirons l'extrait du premier chant par un tableau de l'âge d'or si souvent tracé par les poëtes. On verra que Claudien n'est pas inférieur à ceux qui ont traité ce sujet avant lui. Le traducteur, dans ses notes qui sont variées, intéressantes et instructives, donne les différents passages des anciens qui ont rapports à ce morceau qui termine le premier chant.

Alors, sans que la herse, ou le soc inhumain
De ses ongles de fer lui déchire le sein,
La terre deviendra, sans bornes, sans partage,
De ses nombreux enfants le commun héritage:
On verra les épis, sans peine, sans labeur,
S'offrir spontanément au fer du moissonneur;
Des flots d'huile et de vin couleront dans la plaine;
Le miel distillera de l'écorce du chêne;
On verra les toisons, sans secours étranger,
De leur pourpre native étonner le berger,
Défier le saphir; et l'algue verdoyante
Sourire sur les mers à la perle naissante."

(La fin dans un autre Numéro.)

POËSIE.

LA CONVERSATION,

Poëme, par M. Delille.

Qu'il y ait un art de causer, c'est un point reconnu, comme il y a un art de parler, de conter. Mais cet art n'est pas fait pour tout le monde, il n'appartient qu'à ceux qui ont des loisirs à employer ou de l'ennui à dissiper; c'est un art d'agrément et de luxe qu'on ne trouve que chez les riches, comme les marbres et la dorure. Un peuple pauvre et occupé cause pour ses affaires, rarement pour ses plaisirs. Mais supposez une nation polie, douée de tous les dons de l'esprit, familiarisée avec toutes les jouissances des arts et de la fortune, n'est-il pas vrai que les premieres classes de la société éprouveront le besoin de se réunir, de communiquer leurs idées, leurs opinions, leurs sentiments, et qu'ils feront du plaisir de la conversation le plus doux et le plus noble des délassements. Voilà ce que M. Delille a voulu chanter, et personne n'était plus digne que lui de traiter un si beau sujet. Il a vécu parmi les hommes les plus célebres de France, à cette époque où les charmes de la conversation étaient portés au plus haut degré de perfection; il était lui-même l'ornement des cercles les plus brillants; peu de personnes possedent comme lui l'art de plaire par l'urbanité du langage, la finesse et les grâces de l'esprit; quand on cause si bien, n'a-t-on pas droit d'enseigner aux autres l'art de causer?

Cependant M. Delille n'a pas pris le ton dogmatique. Son poëme n'est point un recueil de préceptes, il a mieux aimé prêcher d'exemple; c'est

une galerie variée et brillante, où il a exposé une foule de portraits dont les modeles se retrouvent toujours dans la société.

" J'ai cru, dit-il, que la peinture fidele des " qualités et des caracteres que la société craint ou " chérit le plus pouvait donner à mon ouvrage tout " l'intérêt et toute l'utilité dont le sujet est suscep- " tible, et que dans les portraits que j'ai tracés, le " double exemple du bien et du mal pouvait tenir " lieu de préceptes et de leçon."

Ainsi le poëme de *la Conversation* n'est point un poëme didactique ; c'est une suite de descriptions, mais de descriptions dont les sujets nous touchent de si près, dont les couleurs sont si vives et si animées qu'on les lit avec le plus grand intérêt. Et pourquoi ne pourrait-on pas exécuter en vers ce que Théophraste et La Bruyere ont si heureusement exécuté en prose ? La morale en action n'est-elle pas la plus facile et la plus aimable ?

M. Delille a partagé son poëme en trois chants. Dans l'un il expose les torts de l'esprit ; dans l'autre ceux du caractere ; le troisieme est consacré à l'homme aimable dont on chérit également l'esprit, le goût et les mœurs. N'est-il pas un peu triste de voir deux chants pour la peinture de nos défauts, et un seul pour celle de nos bonnes qualités. Mais telle est la destinée de tout ce qui existe dans ce monde ; le mal surpasse toujours le bien !

On sait que de toute antiquité, la curiosité et l'amour des nouvelles ont été les défauts les plus répandus parmi nous. *Que dit-on de nouveau ?* était la premiere question qu'adressait un Gaulois à un étranger. *Que dit-on de nouveau,* est encore un mot favori.

C'est sans doute par égard pour le droit d'aî-

nesse que M. Delille a tracé, avant tout, le portrait du nouvelliste :

Il forme un siége, il livre une bataille,
Et tandis qu'au milieu des rangs les plus épais
Il frappe d'estoc et de taille,
Nous apprenons qu'on a signé la paix.
L'univers lui fait banqueroute.
N'importe, il se remet en route,
Range ses bataillons, poursuit ses armements,
Ses marches et ses campements.
Mais tandis qu'à son gré, troublant toute la terre,
Son babil triomphant fait ployer sous nos coups
L'aurore et le couchant, le Nord et l'Angleterre,
De tous côtés l'ennui gagne, et c'est nous
Qui payons les frais de la guerre.

Ce dernier mot est plein d'esprit et de gaîté ; le portrait qui suit contraste agréablement ; c'est celui de l'auteur tombé ; quelle tristesse dans ses traits ! quelle plainte en ses discours ! quelles ameres doléances contre l'envie, la cabale, l'impéritie des acteurs !

Les uns étaient trop lents, les autres trop rapides ;
L'un avait mal compris, l'autre était mal soufflé ;
Desessarts même était sorti tout essoufflé.

On sait que Desessarts était d'une constitution si volumineuse, qu'il pouvait à peine respirer. Cet acteur est mort depuis près de vingt ans ; ainsi c'était antérieurement à cette époque que M. Delille travaillait à son poëme de la *Conversation*. C'est partout le tableau fidele des mœurs, des habitudes, des qualités, des défauts qui régnaient avant la révolution.

Et quelles peintures la société aurait-elle offertes dans le cours de nos funestes dissentions, dans ces temps malheureux où la violence des partis avait rompu les liens les plus chers et les plus doux ? Il faut un ciel pur et des jours sereins pour jouir de

ces plaisirs aimables que nous goûtions autrefois sous l'empire des Bourbons.

Tout le poëme de M. Delille est d'un excellent observateur ; on y trouve une foule d'aperçus fins et déliés, de traits ingénieux et piquants qui décelent l'esprit et le goût le plus exercé. On croit souvent assister à une scene de comédie, voir, entendre le personnage ; avec quel esprit il peint l'importune activité d'un bavard!

Si quelquefois sur lui j'ai pris l'avance,
Combien d'expédients n'imagine-t-il pas ?
Si sa mémoire souffre ou si ma langue hésite,
A mon aide il accourt bien vîte,
M'importune de ses secours ;
Si quelque terme obscur en a brouillé le cours,
Lui-même il éclaircit ma phrase embarrassée,
Accélere les tours, diligente les mots,
Vient au-devant de mes propos,
Appelle la parole, accouche la pensée ;
Et pour sauver le temps perdu,
Par un habile stratagême,
Me fournissant le mot trop long-temps attendu,
Se délivre de moi, pour m'accabler lui-même.

Il serait difficile de trouver des idées plus vraies, une expression plus piquante et plus neuve: *accouche la pensée* est un mot charmant.

Vient ensuite le conteur ennuyeux, plus fatigant encore que le bavard :

Un soir, dit-il . . . j'ai tort, c'était après soupé ;
Enfermé dans une berline . . .
Je veux dire, dans un coupé,
Je partais pour Anvers, ou plutôt pour Maline . . .
Non, c'était pour Honfleur ;... j'oubliais, pour Rouen...,
Mille excuses !... c'était pour Caen...
Hé non ! j'y suis à présent, pour Constance :
Le nom du lieu n'est pas sans importance.

Qui de vous n'a pas maudit cent fois ces conteurs assommants, qui, perdant la mémoire à chaque

seconde, s'interrompent sans cesse, se frottent le front, et récitent en une heure ce qu'ils pourraient dire en quelques minutes. Combien d'autres torts de l'esprit M. Delille peint successivement! l'érudit qui cite à chaque instant les Grecs et les Latins; l'esprit léger qui forme ses jugements dans la gazette; le bel-esprit bourgeois qui débite à lui seul tout l'esprit du quartier; le fâcheux, le questionneur, le rieur ridicule, le farceur, le turlupin, et avec eux ces beaux génies qui brillent dans les salons à l'aide d'une pointe, d'un quolibet ou d'un calembourg!

Puis viennent les *rebus* et les turlupinades,
Les quolibets, les pasquinades,
Le calembourg, enfant gâté
Du mauvais goût et de l'oisiveté,
Qui va guétant dans ses discours baroques
De nos jargons nouveaux les termes équivoques,
Et se jouant des phrases et des mots,
D'un terme obscur fait tout l'esprit des sots.

Ne faut-il pas féliciter M. Delille d'avoir versé le sel de l'épigramme sur le calembourg? Quel genre d'esprit plus facile, plus faux, plus ridicule!

Après ces peintures de détails charmants, de traits spirituels, de scènes vives et animées, le poëte passe à la description des défauts du cœur. Ici le style change et s'anime: on rit des défauts de l'esprit, on s'indigne des défauts du cœur; les fautes de l'esprit sont des péchés véniels, celles du cœur sont irrémissibles. Que dire, en effet, de l'égoïste, du menteur, du médisant, du bas-flatteur, du brouillon? enfin de tous ces êtres malfaisants qui se trouvent dans la société comme les poisons parmi les fleurs? Quoique M. Delille ait adopté dans le cours de son poëme plutôt le style de la comédie que celui de la satyre, il n'oublie point, cependant, que la comédie élève quelquefois le ton et gronde éloquemment;

Interdumque chremes tumido delitigat ore.

Voyez de quelle maniere il s'éleve contre les noirceurs et les perfidies du brouillon :

Peindrai-je encor ce personnage affreux,
Le médisant qui, semant le scandale,
Distile le poison de sa langue infernale :
Son oreille attentive et ses yeux indiscrets
Pour les trahir ont surpris nos secrets ;
Seul il flétrit tout ce qu'il touche,
A peine il vient d'ouvrir la bouche,
Vingt réputations ont péri sous ses traits.
Lorsque de l'Eternel la sagesse profonde,
Dans les abîmes du chaos
Séparait l'air, la flamme, et la terre et les flots,
Un génie ennemi, perturbateur du monde,
Pour retarder le chef-d'œuvre de Dieu.
De nouveau brouillait l'air, l'eau, la terre et le feu ;
Le brouillon, de ce monstre et le fils et l'image,
Va partout répandant ses poisons odieux ;
Dans son langage insidieux
A peine le traître à l'oreille
A dit un mot, la paix n'existe plus ;
Tous les cœurs sont aigris, tous les nœuds sont rompus.

De combien d'autres fléaux la société n'est-elle pas iufestée ! M. Delille pouvait poursuivre encore l'hypocrite, le faux ami, et cet être, le plus vil de tous, qui ne s'introduit dans les cercles que pour en trahir les secrets : mais on s'aperçoit aisément que ce n'est qu'avec peine qu'il saisit les pinceaux de Juvénal ; il aime mieux, comme Horace, attaquer les vices par un élégant badinage et une malice ingénieuse.

Le troisieme chant est celui où son talent se déploie avec plus de grâce ; là, il ne s'agit que de dessiner des images riantes, de peindre les vrais plaisirs de la société et les hommes aimables qui en font le charme et l'ornement. Toutes ces peintures sont d'une grâce infinie, et leur piquante variété produit un intérêt toujours renaissant.

Il faut citer beaucoup, pour citer toutes les

pensées fines, agréables, ingénieuses, tous les ver heureux dont M. Delille a embelli son poëme. On le lit avec un plaisir extrême, et le seul regret qu'on éprouve, c'est qu'il finisse trop tôt.

Le poëte pouvait en effet prolonger facilement nos jouissances. Combien de tableaux n'avait-il pas à ajouter à ceux qu'il a tracés! Pourquoi n'y trouve-t-on rien sur la société des femmes? rien sur le style de la conversation? rien sur cette époque du dernier siecle, où les cercles, devenus une espece de spectacle, avaient leurs acteurs qui s'attaquaient, ripostaient et se livraient un combat d'esprit où il ne manquait que des paris pour représenter parfaitement les combats du coq, si célebres chez nos voisins? Rien de ces clubs qui ont porté un coup si funeste à notre urbanité; rien de cette passion du jeu si répandue aujourd'hui, et que M. de Chazel vient de combattre en vers très-élégants? Mais, quel ouvrage est sans défaut! Et faudra-t-il attendre que la nature nous crée exprès des êtres parfaits, pour accorder nos hommages à ceux qu'elle a doués de ses dons les plus précieux!

JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

Il y a quelques années que les lettres ont perdu M. Servan, ancien avocat-général au parlement de Grenoble, un des hommes qui ont le plus honoré la magistrature dans le siecle dernier. Tout le monde connaît son Discours sur la Législation Criminelle, les plaidoyers qu'il prononça dans plusieurs affaires importantes. Il a laissé, en manuscrit, quelques ouvrages que le public ne manquera pas d'accueillir; nous commencerons les citations par un morceau sur l'auteur d'*Héloïse* et du *Contrat-Social*.

Jugement sur les Ouvrages de J.-J. Rousseau.

Il y a dans les ouvrages de Rousseau un vice général: c'est l'exagération: il y a aussi un principe général d'où cette exagération dérive: c'est que l'homme s'est dépravé en s'écartant de la nature.

Que dans quelques gouvernements les arts aient contribué à la corruption des hommes, c'est une vérité incontestable, et qu'il pouvait rendre utile en la limitant; mais il arrache toutes les limites, et va jusqu'à soutenir que toute corruption se mesure sur les progrès des arts et des sciences, et voilà l'exagération et d'interminables disputes.

La société civile, comme tout ouvrage de la main des hommes, a mille défauts, rien n'est plus vrai; mais que cet état, qu'il plait à Rousseau d'appeler état de nature, soit préférable à celui de l'homme civilisé, c'est une exagération que lui *seul* pouvait rendre plausible. Si Rousseau eût dit simplement que notre théâtre, tel qu'il est, n'est gueres

utile aux bonnes mœurs, cette proposition eût passé comme vraie aux yeux de bien des gens; mais il ajoute que la nature même du théâtre est de nuire aux mœurs, et l'assertion paraît fort exagérée.

Vous n'avez point de musique, nous dit Rousseau, il y a trente ans : tout haut ou tout bas, on en convient; mais il poursuit son idée et dit : Vous n'en aurez jamais, vous ne pouvez en avoir; et peu après arrivent d'Italie et d'Allemagne des hommes qui prouvent à toutes les oreilles que Rousseau a tout-à-fait exagéré.

Rousseau dit que notre éducation ne vaut rien. Tous les parents l'avouent; mais celle qu'il lui substitue n'est pour ainsi dire qu'une belle exagération; elle est exagérée dans son but : il prétend former un homme, et un homme propre à toutes les sociétés civiles; ce qui, dans le fond, veut dire un homme qui ne serait propre à aucune. Certainement celui qui serait un bon citoyen dans une démocratie, serait un sujet assez équivoque dans une monarchie. Le vrai but de l'éducation est de former non-seulement un citoyen, mais tel citoyen. Les moyens que Rousseau choisit pour aller à son but sont encore très-exagérés; car, selon lui-même; le juste concours de ces moyens est indispensable; et, selon lui-même encore, ce concours est impossible. Or, je ne sais rien de plus exagéré que de proposer des moyens d'éducation comme nécessaires tous ensemble, et en même temps impraticables tous ensemble.

Rousseau, dans son *Contrat-Social*, dit que, dans l'origine des choses, la souveraineté appartenait au peuple : on pourrait accorder ce principe en l'expliquant : mais toute de suite, il ajoute que la souveraineté est inaliénable, même pour un temps, et voilà, sans contredit, la plus violente exagération; car il s'en suivrait très-directement que nul gouvernement sur la terre n'a été rigoureusement légitime; aussi Rousseau, conséquent, prononce-t-il,

d'après son principe, qu'aussitôt que le moment de la dissolution de ses représentants est passé, le peuple anglais est esclave, il n'est rien ; ce qui veut dire, en bonne morale politique, que l'Angleterre est un état dissous. Voyez où conduit l'exagération !

Rousseau, dans *la Nouvelle Héloïse*, veut peindre le véritable amour. Un amour violent est dans la nature : on en verra la peinture avec transport ; mais pourquoi dans ces deux amants unir à toutes les faiblesses si naturelles à l'amour, toute la force du stoïcisme ? c'est de la pure exagération. N'est-ce point encore une espece d'exagération que de prétendre offrir aux femmes pour modele de vertu celle qui commence par sacrifier la premiere vertu de son sexe ; en un mot, une vertu, qui, dans l'opinion publique, sert de base à toutes les vertus ?

Rousseau, dans cette Héloïse, veut encore montrer une femme fidelle à son époux, même à côté de son amant ; mais il en fait une femme infidelle à son sexe ; car, dans un sexe faible, le premier devoir est la défiance de soi-même ; la premiere vertu est la suite de l'occasion. J'appelle un tel caractere un caractere exagéré. Dans l'ordre des choses morales, une femme prudente et sage ne fera jamais une telle démarche ; et quand un écrivain s'avise de peindre une femme extraordinaire, qui conduit à bien une entreprise si hasardeuse, qu'il se garde bien d'écrire au bas de son tableau : *Femme, imites ; voilà la vertu !* Qu'il écrive, au contraire. *N'imites pas, voilà l'imprudence !* Enfin, ce défaut de l'exagération est partout dans les ouvrages de Rousseau ; partout on voit qu'il a passé par l'homme pour aller fort au-delà de l'homme.

Comme Rousseau a, dans ses ouvrages, un défaut général, j'ai dit qu'il avait aussi un principe général dont ils n'étaient que le développement. Ce principe n'est que la préférence sans limites qu'il accorde aux ouvrages de la nature sur ceux de l'in-

dustrie humaine. — Ce principe, appliqué à nos arts, à notre société civile, à nos théâtres, à notre éducation, nos mœurs et nos usages, a produit tous ses ouvrages, comme un grain de blé produit un épi : aussi, en fixant partout avec précision le mot nature, je pense qu'on s'entendrait beaucoup mieux avec Rousseau, ou du moins qu'on verrait mieux de part et d'autre pourquoi on ne s'entend pas.

La véritable philosophie, celle qui veut être utile aux hommes, devrait s'attacher à leur découvrir tous les points d'union entre les lois de leurs conventions et les lois de la nature ; c'est le moyen de doubler, pour ainsi dire, les liens qui sont faits pour attacher les hommes à leurs devoirs dans la société civile. Mais, depuis quelque temps, une certaine philosophie outrée semblait s'être proposé un objet absolument contraire. Elle affectait de décrier la plupart des institutions humaines, qu'elle montrait comme des violations des regles mêmes de la nature, et ces leçons imprudentes étouffaient ou affaiblissaient chez les disciples le sentiment et la persuasion de leurs devoirs.

Qui croirait que l'un des hommes qui a le plus et le mieux prêché la vertu, a surtout produit ces dangereux effets ? Jean-Jacques Rousseau a pris cette préférence de la nature sur les conventions humaines, pour le principe fondamental de tous ses ouvrages ; il n'en est point dont l'esprit ne se réduise à cette idée, que tout ce que la nature a fait pour l'homme est bon et utile, et que tout ce que l'homme au contraire a voulu faire pour lui-même est presque toujours dangereux, ou du moins inutile. Encore si les enthousiastes de Rousseau n'avaient admis ce principe que dans le sens et avec les limites que Rousseau lui-même lui donnait ; mais ils ont fait ce que font presque toujours tous les hommes ; ils ont exagéré l'exagération même, et ils ont ôté toutes les

limites à des idées à peine tolérables avec les limites les plus précises.

Bien loin qu'on puisse opposer la nature et la convention, les lois de la convention ne doivent être et ne sont pour l'ordinaire, quoiqu'on en dise, que les lois de la nature même, appliquées aux diverses circonstances où les hommes se trouvent. Les lois politiques qui font que plusieurs hommes obéissent à quelques-uns ; ces lois si contraires en apparence à la liberté naturelle, ne sont pourtant que des applications des lois même de la nature, l'institution nécessaire de la société civile, laquelle ne peut subsister qu'en faisant gouverner le grand nombre par le petit.

Parmi ces lois politiques, celles qui sont les plus décriées, comme les plus contraires aux véritables regles de la nature, paraissent s'en rapprocher davantage, quand on les considere dans leur ensemble et dans le système qui lie et tempere toutes leurs parties.

Que sont les lois civiles, si non le développement de la loi naturelle, appliquée à tous les besoins réciproques des membres de la même société civile ? Ces lois sur le mariage, qui resserrent jusqu'à l'excès la liberté que la simple nature semble accorder presque sans limites à l'amour ; ces lois pourtant, considérées dans tel climat, tel gouvernement, dérivent des lois même de la nature comme de leur source. Si l'on veut contempler un superbe monument consacré presque tout entier à cet accord des institutions humaines entr'elles et des lois de la convention avec celles de la nature, il faut s'attacher à l'ouvrage immortel de l'Esprit des Lois. C'est là que la vraie philosophie s'applique à montrer la liaison et les justes rapports des choses, que, depuis, une autre philosophie s'est fait un jeu de diviser.

FEUILLETONS DE GEOFFROY.

*Première Représentation de l'*Anglais à Bagdad, *ou l'*Intrigue Turque.

On commence à se lasser des intrigues turques et des aventures de sérail ; les plaisanteries sur les eunuques sont épuisées : rien n'est si triste que les appartements des femmes, qu'on appelle *harems* : ce sont des couvents de filles gouvernées par des eunuques pour le plaisir d'un seul homme. Cette image de l'oppression d'un sexe et de la tyrannie de l'autre, n'offre aucune idée riante ; et cependant on est convenu de trouver quelqu'agrément dans ces tableaux de la volupté orientale : l'imagination des spectateurs s'enflamme. Chacun se met à la place de l'heureux mortel, maître absolu de tant de femmes : chacun se flatte qu'il saurait en faire un bien meilleur usage, tandis qu'il est certain qu'au bout de six mois le pauvre homme serait plus ennuyé, plus blasé dans son harem, que tous les visirs et bachas de l'Asie.

On sait que le Lord Wortley Montague, nommé ambassadeur à Constantinople vers le commencement du dix-huitieme siecle, s'avisa de mener avec lui sa femme : elle était plus vive, plus pétulante que ne le sont ordinairement les Anglaises ; elle avait infiniment d'esprit et encore plus de curiosité, et elle observa les mœurs et les usages des Turcs avec plus de finesse et moins de prévention que ceux qui se piquent le plus d'être bons juges de l'esprit et du caractere des nations : elle acquit, sur l'intérieur du sérail, des renseignements qu'une femme seule peut se procurer ; elle désira même d'être introduite dans ce lieu mystérieux et redoutable où le grand-seigneur cache à tous les yeux les plus rares beautés de la Circassie et de la Géorgie.

On assure même qu'elle parvint à satisfaire ce désir, et qu'elle entra dans le harem ; mais les malins prétendent que le grand-seigneur, averti de la singulière curiosité de cette étrangère, lui fit payer cher le droit d'entrée, et satisfit aussi la curiosité qu'il avait de connaître les femmes infideles, étant déjà bien las des Musulmanes. Les lettres où milady Montague fait l'histoire de son voyage, renferment ce qu'on a écrit jusqu'ici de plus curieux et de plus exact sur les mœurs et sur les femmes des Turcs.

C'est sur ce fondement que MM. Moreau, Ourry et Théaulon ont bâti leur petit vaudeville : ils ont eu besoin de prendre beaucoup de mesures et de précautions pour ajuster leur sujet à la scene. Quelque peu sévere que soit celle du Vaudeville, encore y faut-il quelque ménagement : ils se sont transportés de Constantinople à Bagdad ; du grand seigneur ils ont fait un calife pour donner à la piece l'air d'un conte des Mille et Une Nuits ; ils ont changé le Lord Montague en un baronet appelé Sir Johnson ; ils ont supposé que sa femme était d'origine française, pour mieux motiver sa gaîté, sa frivolité, son étourderie et sa vivacité. Les Anglaises sont moins vives, moins hardies et moins entreprenantes. Je ne sais s'ils ont eu raison de rendre Sir Johnson bien niais et bien ridicule, ils ont du moins gagné à cela un personnage comique. Je ne sais cependant s'il est vraisemblable qu'un tel nigaud ait pu avoir l'envie d'entrer dans l'intérieur du serail ; cette envie est bien plus naturelle et mieux motivée dans sa femme.

Quoi qu'il en soit, la femme s'adresse, pour satisfaire sa curiosité, au cordonnier Beckir, bouffon du calife, et lui donne pour cela une somme considérable : le mari s'adresse au calife lui-même. Le prince en veut à l'ambassadeur qui, par jalousie, n'a jamais voulu lui présenter sa femme : il veut s'amuser aux dépens du baronet, et lui accorde sa

demande à condition qu'il endossera le costume des Musulmans. Le cordonnier, par son ordre, exige la même métamorphose de la part de la femme : voilà les deux époux introduits dans la première enceinte. La femme s'habille en odalisque, et l'on fait prendre au mari un habit d'eunuque. On sait d'avance que le calife n'a que les intentions les plus honnêtes, et ne veut que donner une leçon aux époux fort indiscrets ; la décence l'exigeait ; mais l'intérêt n'en devient pas plus vif. A l'aspect de sa nouvelle odalisque, le calife paraît enchanté, et donne tous les signes de la passion la plus vive ; il est le plus fort ; l'ambassadrice porte ses livrées, elle a le costume des esclaves destinées aux plaisirs du maître. On conçoit ses alarmes : les auteurs ont prudemment écarté toute idée contraire à la bienséance théâtrale : l'ambassadrice, légère, étourdie, inconséquente, est une honnête femme qui aime son mari : le calife la fait trembler, et c'est tout ce qu'il veut.

Le mari, de son côté, n'est pas plus tranquille ; il est désolé qu'on lui ait mis un habit d'eunuque ; le chef des eunuques le rencontre, et se doute que c'est un successeur qu'on lui donne. La scène entre ces deux personnages aurait pu être plus plaisante. Enfin, pour achever le pauvre baronet, on lui ménage un tête-à-tête avec sa femme vêtue en odalisque ; il se croit trahi ; mais il en est quitte pour quelques remontrances avec lesquelles le calife les renvoie l'un et l'autre : ils ont eu plus de peur que de mal ; c'est le refrain du vaudeville final. La pièce a réussi ; on a demandé les auteurs. Les couplets sont spirituels et bien tournés, surtout dans la première partie de l'ouvrage ; car il va toujours en se refroidissant jusqu'au dénoûment qui n'a rien de vif ni de gai ; il a surtout le malheur d'être prévu depuis long-temps. Mad. Hervey a beaucoup de vivacité et d'enjouement dans le rôle de l'ambassa-

drice ; Severe donne trop au baragouin. Je ne sais quelle langue le baronet est supposé parler au calife, mais ce n'est pas le français, et il ne devrait pas tant l'écorcher ; cette charge est plus fatigante que plaisante : les acteurs ne se font pas déjà trop bien entendre. Hippolyte est rond et franchement comique dans son rôle de cordonnier bouffon.

Ce théâtre attend le retour d'une de ses plus aimables actrices, Mlle Minette, qu'une maladie cruelle a long-temps éloignée de la scene. Un de ses acteurs jadis le plus chéri, aujourd'hui exilé, Julien, parcourt avec succès les départements : il s'est montré à Lyon et à Marseille, et ces deux villes l'ont fort bien accueilli.

THÉATRE FRANÇAIS.

*Seconde Représentation d'*Œdipe *chez* Admete.

On voit continuellement se renouveler les mêmes sottises, parce que le malheur d'autrui ne corrige personne. On a tous les jours sous les yeux des gens qui se ruinent par le luxe et les entreprises ; et tous les jours on fait de folles entreprises, et l'on étale un luxe ruineux. Tous les jours on bâille au théâtre, malheur bien moins sérieux ; et tous les jours on y va bâiller, parce qu'on ne saît que faire. On s'est plaint hautement de l'ennui qu'avait fait éprouver la premiere représentation d'Œdipe, et l'on est venu en foule s'ennuyer à la seconde ; on n'a pas voulu s'en rapporter à ceux qui prétendaient s'être ennuyés à cette tragédie ; on a été tenté de voir par soi-même si elle était réellement ennuyeuse ; peut-être même quelques-uns de ceux qui s'étaient ennuyés la premiere fois, auront eu envie de s'assurer s'ils avaient eu tort ou raison.

C'est assez la mode de ne pas s'en rapporter à l'expérience des autres, et cette mode est très-favorable au théâtre ; car avant que tout Paris se soit ennuyé en personne à une mauvaise piece, le succès de la mauvaise piece est assuré ; l'auteur et les acteurs ont gagné beaucoup d'argent ; on voit d'après cela que ce n'est pas trop la peine d'en faire de bonnes, et que c'est la chose du monde dont on sait le mieux se passer.

Œdipe chez Admete n'est pas précisément une mauvaise piece ; c'est une piece mal faite où il y a des beautés : mais elle est ennuyeuse parce que le dialogue n'en est point naturel ; parce que la prétention philosophique a bien mauvaise grâce dans un sujet tel que celui d'Œdipe. Tous les personnages sont des rhéteurs assommants, ou plutôt il n'y a qu'un personnage qui parle, et c'est l'auteur. Ce défaut, dans Voltaire, s'appelle *esprit philosophique*, et dans M. Ducis, déclamation. Ce n'est pas que l'esprit philosophique de Voltaire soit plus intéressant et moins froid que le ton déclamateur de M. Ducis ; mais dit fort bien Sosie :

> Tous les discours sont des sottises,
> Partant d'un homme sans éclat :
> Ce serait paroles exquises
> Si c'était un grand qui parlât.

Tel sociétaire du théâtre français fait applaudir des ridicules qu'il sifflerait dans un pensionnaire.

Les amateurs du théâtre grec sont un peu scandalisés de voir de si belles tragédies grecques qu'on a gâtées sans en pouvoir faire une bonne tragédie française : la plus maltraitée des deux tragédies grecques, c'est l'Alceste d'Euripide, qui se trouve défigurée au point qu'elle en est méconnaissable. Admete et Alceste ne sont là que pour faire de la philosophie, et ne s'en acquittent pas mal,

grâce au beau débit de Lafond. Mlle Volnais a bien voulu se charger du rôle d'Alceste abandonné par Mlle Duchesnois, et a fait ce qu'elle a pu pour échauffer : elle a été fort applaudie. Tout l'intérêt, tout le mouvement de la piece porte sur Œdipe ; mais on est déjà rassasié de l'Œdipe à Colonne à l'Opéra : cela nuit beaucoup à l'Œdipe chez Admete du théâtre Français, où l'on a d'ailleurs l'Œdipe à Thebes plus intéressant et plus théâtral. L'Œdipe chez Admete n'a rien qui le distingue de l'Œdipe à Colonne de l'Opéra, que l'avantage, si c'en est un pour lui, de n'avoir point d'autre musique que celle de ses vers, et d'offrir, au lieu des chants les plus mélodieux, des sentences et des moralités éternelles dont l'harmonie est très-seche.

Heureusement pour l'un et pour l'autre, personne ne connaît l'Œdipe à Colonne de Sophocle, et la derniere composition de ce grand maître. Cet ouvrage est d'une vérité et d'un naturel que les gens de goût et les connaisseurs ne se lassent point d'admirer : c'est là qu'Œdipe et Antigone parlent comme ils ont dû parler dans leur situation ; c'est une perfection que nos mœurs ne nous permettent pas ; c'est dommage ; car il n'y a rien, selon moi, de plus monstrueux et de plus ridicule qu'un Œdipe pédant et une Antigone philosophe. Cependant ce sont les endroits imités de Sophocle qu'on a le plus applaudis dans la tragédie française : l'imitateur, il est vrai, les gâte par l'exagération et par les longueurs ; mais il ne peut en détruire toute la beauté.

Polynice, dans la piece grecque, est conduit auprès de son pere par un intérêt politique plus que par le remords : chassé par son frere du trône de Thebes, il entreprend d'y remonter par la force ; mais pour encourager ses alliés et donner à son

entreprise une couleur respectable, il veut avoir l'air de venger Œdipe et de faire avec lui cause commune. A l'aspect de l'état déplorable où son pere est réduit, il ne peut se défendre d'un sentiment de douleur et de pitié mêlé de quelques remords, cela est dans la nature : mais le poëte grec s'est bien gardé de faire de Polynice un pénitent, et de lui donner une contrition capable par elle-même de l'absoudre de tous ses forfaits. Cet enfant du crime et du malheur n'a point et ne peut avoir ce véritable repentir : il ne respire que la vengeance et le carnage ; il va mettre à feu et à sang sa patrie ; il prélude au meurtre de son frere ; ce meurtre est déjà commis dans son cœur ; ce n'est pas là une disposition du pécheur qui mérite absolution et pardon.

L'Œdipe grec n'est pas dupe de l'hypocrisie de Polynice ; il le charge d'imprécations, de malédictions et de prédictions terribles ; c'est avec ce bagage que le fils d'Œdipe retourne à son armée, écumant de rage, ivre d'ambition et d'orgueil. Ses adieux à ses sœurs ont un charme inexprimable ; le contraste de ce guerrier féroce avec deux jeunes filles douces et timides, produit l'effet le plus gracieux ; mais ce charme, cette grâce ne sont que dans la langue de Sophocle ; on les devine à peine dans une traduction.

L'Œdipe français est plus crédule ; il commence cependant par donner sa malédiction et chasser Polynice ; mais Polynice ne se tient pas pour maudit, et refuse absolument de partir. On dirait qu'il va faire violence à son pere et le prendre à la gorge pour le forcer à rétracter sa malédiction ; il beugle, il hurle de maniere à effrayer le vieillard ; il jure, il proteste qu'il faut lui pardonner, parce qu'il a des remords. C'est bien là la doctrine actuelle de notre théâtre, où les plus grands scélérats n'ont qu'à faire semblant d'avoir des remords ; on

les croit sur parole, et l'on est convenu de les trouver intéressants ; ce système n'a pu naître que de la faiblesse d'âme et de caractere des spectateurs.

Les remords se prouvent par les actions et non par les discours. Polynice n'a point de remords ; c'est un scélérat ambitieux, qui hait son frere, et qui va porter le fer et la flamme au sein de sa patrie. Œdipe s'y trompe ou feint de s'y tromper pour se débarrasser d'un si violent soliciteur, qui, dans l'expression même de ses prétendus remords, n'est qu'un enragé. Polynice crie si fort, que son pere finit par croire qu'il a raison ; Œdipe rétracte ses imprécations, et Polynice, fanfaron de vertu, vient offrir au grand-prêtre le sacrifice de sa vie, pour racheter celle d'Alceste. Les dieux ne jugeant pas à propos d'accepter le sacrifice, le scélérat, devenu vertueux par boutade, et généreux par hasard, reprend son caractere et toute sa fureur ; il s'en va combattre son frere sans même dire adieu à son pere. Ce rôle de Polinyce est faux d'un bout à l'autre : il y a un beau moment pour l'acteur, précisément dans l'endroit où le personnage est le plus vicieux, lorsqu'il fait le tapageur et le mauvais garçon pour faire peur à son pere, et lorsqu'il dit à Antigone : *Nous le vaincrons, ma sœur.* Comme si le frere et la sœur avaient fait ensemble le complot de réduire le pauvre vieillard, et de lui arracher une absolution. Saint-Prix est beau dans Œdipe ; Mlle Bourgoin rend mieux les ingénuités d'Antigone que les longues tirades où elle est larmoyante.

VARIÉTÉS.

BULLETIN LITTÉRAIRE DE PARIS, etc.

On écrit de Rouen, que, le 16 Avril dernier, on a sifflé, au théâtre de cette ville, la fameuse scene de Tartufe, dans laquelle Orgon se jette aux pieds de ce fourbe. Nous aurions bien voulu, pour l'honneur des Rouennais, rejeter sur les acteurs la cause de cette profanation ; mais il nous est impossible d'élever aucun doute à cet égard ; car le correspondant qui nous fait part de ce fait, a soin de nous avertir que la scene a été très-bien rendue. Les spectateurs du théâtre de Rouen, qui, le Jeudi surtout, ont un goût très-délicat, n'auront vu probablement qu'une charge d'acteur dans un trait de génie. Au reste, il n'est pas étonnant que l'on juge ainsi en province, d'après ce qui se passe dans la capitale. Si l'on n'ose encore à Paris attaquer de front Moliere, ce n'est pas faute d'envie. On s'exerce déjà sur les sentinelles avancées de ce vieux général : on a sifflé dernierement aux Français *Crispin Médecin*, d'Hauteroche, et *les Plaideurs*, de Racine ; et d'ailleurs, applaudir l'école de La Chaussée et celle de Dorat, n'est-ce pas siffler Moliere ?

Un autre travers dans lequel les bons habitants de Rouen donnent encore tête baissée, c'est la Mnémonique. Une femme, qui s'annonce pour posséder le secret de faire *apprendre avec beaucoup de travail et de peine* (ce sont ses propres expressions) attire toute la ville à ses cours. On ne parle que d'elle et de ses merveilles ; les meilleures maisons se la disputent : c'est à qui la fêtera. Cependant, MM. Chênedollé, Jondot et Quatremere prêchent en vain dans les salles désertes de leur Académie : les sept ou huit auditeurs, qui formaient leur escorte habituelle, les ont abandonnés pour le nouveau phénomene.

On nous adresse de tous côtés des plaintes sur les funestes progrès de la manie mélodramatique et pantomimique, qui semble s'être emparée de tous les esprits. C'est surtout dans le midi de la France qu'elle a fait les plus déplorables ravages. Les théâtres de Toulouse, de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, etc. qui étaient autrefois les pépinieres du Théâtre-Français, n'offrent plus maintenant qu'une tourbe grossiere de mimes et de spadassins. Les chefs-d'œuvre des grands-maîtres ont entierement disparu, pour faire place à des drames informes et

barbares; il y a même quelques villes où l'on trouve que l'opéra-comique est un genre trop élevé; on n'y admet plus que le ballet et la pantomime.

Le *Journal des Modes* de Leipsick donne, dans une lettre écrite de Berlin, diverses nouvelles des théâtres, parmi lesquelles on distingue les suivantes:

"*Les Quakers* et *les Vieilles Amours*, de M. de Kotzebuë, ont obtenu un grand succès. Il n'y a que deux personnages dans l'une de ces pieces et trois dans l'autre.

"Une nouvelle piece, intitulée: *Preuves de Noblesse*, pourrait être avantageusement réduite de cinq actes à un seul.

"La petite comédie *le Botaniste* continue à être vue avec plaisir.

"*L'Artaxerce* de M. Delrieu, traduit par M. Castelli, n'a été donné que deux fois. On trouve qu'après Métastase, Lemierre, Crébillon, etc. etc., il était très-difficile de rajeunir le sujet."

On a essayé, à Berlin, un nouveau genre de spectacle connu depuis long-temps en Russie. Ce sont des *scenes* ou *tableaux vivants*, formés par une ou plusieurs personnes placées devant un fond peint en dedans d'un cadre doré dans le genre de ceux des tableaux. On a reproduit de cette maniere *la Nuit* du Corrége, *le Bélisaire* de David, *la Sainte-Maeguerite* de Raphaël, etc.

L'administration du Grand-Opéra de Paris a rejeté un opéra, intitulé *les Ruines de Carthage*, dont la musique est de M. Belloni.

On répete à ce même théâtre l'opéra d'*Œnone*. Le poëme est de M. le Bailly, celui des fabulistes modernes qui a le plus heureusement suivi les traces de La Fontaine. On attribue la musique à un compositeur allemand qui a laissé une veuve et des enfants dans l'indigence.

Plusieurs libraires paraissent avoir eu en même temps l'idée de réimprimer les nouvelles Fables de Phedre, découvertes à Naples. A l'édition que nous avons annoncée dans notre dernier Bulletin, il faut joindre celle qu'a publiée M. Renouard, libraire distingué par ses connaissances variées. Il y faut encore ajouter celle qui paraît actuellement chez M. Nicolle; c'est la seule qui contienne en même temps les anciennes et les nouvelles Fables; elle est précédée d'une préface et d'une vie du fabuliste, écrites en latin.

M. du Boysaymé, directeur des douanes à Livourne, et auteur de plusieurs excellents Mémoires qui font partie de la *Description de l'Egypte*, publiée par ordre de l'Empereur,

vient de publier séparément un *Mémoire sur les anciennes embouchures du Nil*, morceau plein de recherches intéressantes.

M. H. Simon, graveur du cabinet de Napoléon du conseil du sceau des titres, vient de publier *l'Armorial général de l'Empire français*, contenant les armes de S. M. l'Empereur et Roi, des princes de sa famille, des grands dignitaires, princes, ducs, comtes, barons, chevaliers, et celles des villes de premiere, deuxieme et troisieme classes, avec les planches des ornements extérieurs, des signes intérieurs et l'explication des couleurs et des figures.

M. de Raxis-Flassan, auteur de l'*Histoire de la Diplomatie française*, en 7 volumes, vient de publier un huitieme volume, contenant l'*Apologie de cette Histoire* contre les critiques insérées dans la *Gazette de France* et le *Journal de l'Empire*. M. Flassan se plaint d'avoir été obligé d'imprimer cette Apologie à ses dépens. C'est en effet acheter bien cher le triste plaisir de faire démontrer une seconde fois qu'on n'est ni un très-grand savant ni un très-grand écrivain; car tout le tort des journaux, du moins de celui de l'Empire, se borne à ne pas avoir accordé à M. de Raxis-Flassan ces deux rares et brillantes qualités: on a dit que son ouvrage était *utile* et *estimable*; il repousse avec dédain "*ces éloges obligeamment perfides*." Il est possible qu'on réponde à cette Apologie; nous nous abstiendrons de prendre d'avance part dans cette guerre qui menace de diviser de nouveau la république des lettres; mais, en simples annalistes, nous consignerons le fait suivant, tiré de la *Gazette littéraire d'Iena*.

"On annonce qu'un écrivain distingué vient de traduire en allemand l'*Histoire de la Diplomatie française*, de M. R. de Flassan; le traducteur ayant jugé l'ouvrage trop prolixe, l'a réduit de sept volumes à *deux*."

M. Peyrard, qui a eu l'honneur de faire paraître sous les auspices de S. M. l'Empereur et Roi sa savante *Traduction d'Archimede*, accompagnée d'un commentaire, vient d'obtenir la permission de dédier à S. M. le Roi de Rome sa nouvelle édition des *Œuvres d'Euclide, en grec, latin et français*, dans laquelle nous verrons le texte de ces célebres ouvrages rétabli d'après un manuscrit resté inconnu jusqu'à nos jours.

Deux savants orientalistes, M. Chahan de Cirbied, professeurs de langue arménienne à l'Ecole spéciale des langues Orientales, et M. F. Martin, ont un supplément intéressant à l'Histoire du Bas-Empire, sous le titre: *Détails historiques de la premiere expédition des Chrétiens dans la Palestine, sous l'Empereur Zimisces*; tirés d'un manuscrit arménien de la bibliotheque impériale.

Le *Journal de la Librairie* contient une partie très-curieuse et à laquelle on ne fait pas assez d'attention ; c'est la déclaration du nombre d'exemplaires auquel un ouvrage est tiré.., C'est ainsi que nous apprenons que l'Almanach de Liége est tiré à 15,000 exemplaires, le Journal du Palais à 6000, et le Rapport de M. Suard, sur le Concours pour l'éloge de Montaigne, à 400.

Le Tome 1er du *Dictionnaire des Sciences médicales*, impatiemment désiré par ses souscripteurs, vient d'être mis au jour. On remarque parmi les excellents articles de ce volume les articles *Achores*, *Alphos*, *Amiantacèe*, par M. Alibert ; *Acéphale*, *Affection*, par M. Hall ; *Abstinence*, *Air*, *Aliment*, par H. Hallé ; *Acrimonie*, *Aquissante* (*Médecine*), *Aliénation*, *Aiguës* (*Maladies*), par M. Pinel ; *Amenonhée*, par M. Royer-Collard Ce volume, imprimé avec le plus grand soin sur très-beau papier, est orné de gravures.

Le second volume va paraître, et contiendra plusieurs grands articles de MM. Bayle, Laennec, Richerand, etc.

Parmi les ouvrages du savant historien M. Lévesque, dont le monde savant déplore la perte récente, on distingue l'*Histoire de Russie*, ouvrage très-estimé dans le pays même dont il retrace les annales. M. Fournier, libraire, en prépare dans ce moment une nouvelle édition qui contiendra beaucoup de corrections et augmentations de la main de l'auteur. Deux savants connus y ajoutent des notes pour mettre l'ouvrage entierement au niveau des connaissances que les recherches des Allemands nous ont procurées sur cette intéressante partie de l'histoire.

Il a paru à Copenhague deux dissertations curieuses ; l'une est intitulée : *De occulto urbis Romæ nomine* ; elle est de l'évêque de Sélande, M. Munster : il soutient que la ville de Rome, outre le nom secret de *Valentia*, portait encore celui de *Saturnia*. L'autre dissertation, qui est d'un jeune orientaliste, M. Rasmussen, donne des éclaircissements nouveaux sur les *montagnes du Caph*, si fameuses dans la géographie orientale, et qui passent chez les Arabes pour les colonnes du ciel et le séjour du grand oiseau fabuleux *Ruch*, qui enleve, dit-on, des éléphans comme si c'était des lievres.

Le grand oiseau *Ruch* serait une excellente monture pour nos voyageurs, s'ils pouvaient le trouver et l'apprivoiser. Nous aurions moins de pertes à déplorer. Celle du jeune allemand, M. M. Rœntgen, qui vient d'être assassiné près Mogador, au moment où il s'était mis en route pour Tombouctou, est d'autant plus douloureuse, que ce voyageur enthousiaste avait fait tous les efforts possibles pour être considéré en Afrique comme un véritable musulman ; il avait même subi certaine opération ordonnée par la loi de Moïse et de Mahomet.

Mungo Park, qui ne s'était point soumis à la circoncision, est décidément mort. Il avait d'abord perdu tous ses compagnons; il naviguait en canot sur le Niger, suivi d'un Africanin. Ayant offensé, sans le vouloir, un petit prince africain, il se vit attaqué par ce barbare à un endroit où le Niger est très-étroit; il voulait se sauver à la nage vers l'autre bord; mais il se noya dans le fleuve.

M. Sonnini de Manoncour après avoir voyagé en Egypte en Grece, en Asie-Mineure, en Valachie et Moldavie, est mort, à Paris, à l'âge de soixante-six ans. On lui doit plusieurs ouvrages d'histoire naturelle, remarquables par de nouvelles observations et par un style digne d'un des collaborateurs de Buffon. Il jouissait dans toute l'Europe d'une célébrité méritée, mais qui n'a pu lui ouvrir les portes de l'Institut.

M. Milbert, auteur du *Voyage pittoresque à l'Ile-de-France*, a reçu de S. A. le grand-duc de Francfort une médaille accompagnée d'un lettre flatteuse.

La police correctionnelle ne devrait avoir rien de commun avec le monde littéraire. Cependant, les tribunaux ont retenti depuis quelques mois d'accusations mal fondées de prétendues coutrefaçons, dirigées contre plusieurs gens de lettres. On sait que dans ces bruyants débats, M. Dentu, libraire, s'était distingué comme défenseur public de la propriété littéraire. Mais on connaît le sort bizarre de Charondas; ce célebre législateur, ayant porté une très-sage loi, se vit lui-même condamné le premier pour l'avoir violée. Il est arrivé une aventure à peu près semblable au libraire qu'on vient de nommer; tandis que ceux qu'il accusait ont été renvoyés absous, il a lui-même, à ce qu'on assure, été condamné, en premiere instance, à la confiscation du restant d'une contrefaçon qu'il a imprimée des *Poésies d'Ossian*, traduites par M. David Saint-Georges, à la restitution de la valeur des exemplaires vendus, à une amende envers la partie publique et aux dépens.

A propos de contrefaçon, voici une nouvelle affaire dans laquelle il ne s'agit pas moins de 12 à 13,000 fr. de confiscation et d'amende: c'est tout bonnement un vendeur d'allumettes établi sur le Pont-au-Change, qui attirait les passants par les inflexions bizarres qu'il savait donner à sa voix; il accuse aujourd'hui un de ses confreres de s'être placé vis-à-vis de lui, et d'avoir exactement imité ses cris, ce qui n'a pas manqué d'égayer un grand nombre d'acheteurs d'allumettes. Cette affaire de *contrefaçon de voix* a déjà, dit-on, donné lieu à des mémoires pour et contre.

NOTES DU MONITEUR

SUR LA DÉCLARATION DU PRINCE RÉGENT,

Du 21 *Avril* 1812.

[Voyez l'Ambigu, No. 327.]

(1) A quel propos s'agit-il de *l'exercice des droits de la guerre renfermé dans ses limites ordinaires*? La guerre donne-t-elle donc des droits sur les neutres? La guerre maritime a-t-elle donc des droits différents de ceux de la guerre de terre?

Mais l'exercice de ces droits ne pouvait être limité sans entraîner des conséquences dérogatoires *aux droits de la couronne de Sa Majesté Britannique*. Quel droit la couronne de Sa Majesté Britannique lui donne-t-elle sur les neutres? Si l'Escaut, la Hollande, les Villes Anséatiques, et la plus grande partie des côtes du Continent Européen, ont été réunis à la France, il en résulte assurément le droit pour la Couronne Britannique de traiter en ennemis ces pays et leurs côtes, puisqu'ils sont devenus ennemis: mais quel droit la Couronne Britannique peut-elle en inférer contre le commerce, les bâtiments, les propriétés, la souveraineté des Etats-Unis? Parce que la France a conquis la Belgique, *l'exercice du droit de la guerre ne peut être renfermé dans ses limites ordinaires* à l'égard des Etats-Unis. Quelle singuliere logique!

(2) "Les arrêts du Conseil Britannique seront révo- "qués aussitôt que la France aura révoqué ses décrets et "que le commerce des nations neutres aura été *rendu à son* "*cours accoutumé*." Les notes de M. Foster au gouvernement des Etats-Unis expliquent suffisamment ce que l'Angleterre entend par *rendre le commerce des neutres à son cours accoutumé*. Pour rendre le commerce des neutres à son cours accoutumé, il faut détruire les fabriques de sucre de betterave, déraciner les pastels qui donnent au continent l'indigo indigene, défendre la culture du coton, et ces nombreuses fabriques qui remplacent les produits de l'industrie

anglaise, et qui ont fait de si rapides progrès en France, en Autriche, en Saxe, dans le grand duché de Berg, etc. Il faut que l'Angleterre seule ait le droit de protéger par ses tarifs les progrès de sa culture et de son industrie ; il faut que tandis qu'elle met un droit de deux cents pour cent sur les vins de France, de cinquante pour cent sur les linons, qu'elle prohibe les soiries, les dentelles, recevoir en France le coton filé, la clincaillerie, la bonneterie, les toiles peintes, les draps, les casimirs de l'Angleterre, n'imposer à leur introduction d'autres droits que des droits de cinq à dix pour cent, alors le commerce sera rendu à son cours accoutumé. Voilà ce qu'entend le gouvernement anglais; voilà ce qui a été parfaitement expliqué par les notes de M. Foster, auxquelles le ministre américain a répondu avec autant de fermeté que de talent.

Lorsque les argumens de M. Monroe, jusqu'à présent victorieux, auront été détruits, nous verrons s'il y a quelque chose à ajouter pour faire prévaloir la saine doctrine du ministre américain. *En demandant que le commerce des neutres soit rendu à son cours accoutumé*, l'Angleterre entend qu'elle se servira des neutres pour influer, par leur moyen, sur les tarifs municipaux de son ennemi, que les neutres obligeront la France à recevoir les marchandises anglaises, et prêteront leur appui à l'Angleterre pour qu'elle parvienne à joindre la souveraineté universelle de la terre à la souveraineté des mers. Les réponses de M. Monroe à cette prétention si singuliere, ont un tel caractere de force et de vérité, que nous n'avons rien à y ajouter.

Le principe fondamental des droits des neutres est que le pavillon couvre la marchandise. Il résulte de ce principe que la marchandise anglaise, sous pavillon américain, est américaine. Mais il ne s'en suit pas que la marchandise anglaise, devenue américaine sous pavillon américain, ait d'autres droits que la marchandise américaine elle-même. Or, la marchandise américaine est soumise à la législation des douanes en France, comme la marchandise française est soumise à la législation des douanes en Amérique. Prétendre que la marchandise anglaise, parce qu'elle serait sous pavillon américain, cesserait d'être soumise à la législation des douanes françaises, c'est élever une prétention insoutenable. Nous sommes les maîtres de traiter la marchandise anglaise devenue américaine comme la marchandise française est traitée à Londres. Ces marchandises sont soumises aux lois des deux pays, mais tant qu'elles sont en mer, elles parti-

cipent à l'indépendance du pavillon qui les couvre, et elles ne peuvent être assujéties à la législation d'une autorité quelconque. L'Angleterre a le droit de ne pas recevoir chez elle la marchandise française que le pavillon américain rend américaine, mais elle n'a pas le droit d'empêcher un navire des Etats-Unis de parcourir les mers avec telle ou telle marchandise, puisque le pavillon neutre couvre la marchandise, et que la guerre ne saurait donner un droit quelconque à une puissance sur les neutres.

(3) *Sa Majesté Britannique, par pitié pour l'Europe, voulut bien limiter les restrictions que ses arrêts du conseil imposaient au commerce neutre.* Tous les mots de ce paragraphe excitent l'indignation. Etait-ce dans la Grande-Bretagne, dans ses possessions, dans ses rivieres, que les neutres doivent se soumettre aux arrêts du conseil de St. James? Non, c'était sur l'océan. L'océan appartient donc à la couronne britannique, puisqu'elle le soumet à ses lois, puisque les bâtiments qui le parcourent doivent obéir aux arrêts de son conseil. Où est l'acte, où est l'autorité qui a fait concession de l'océan à l'Angleterre? On a vu élever la prétention des mers fermées, telles que la Mer-Noire, la Mer-Baltique, mais on n'avait pas entendu dire jusqu'à nos jours que l'océan appartînt à l'Angleterre comme la Tamise, et que tous les navires du monde fussent soumis à ses réglements, à ses restrictions, comme s'ils portaient le pavillon anglais. Aucune puissance, à moins qu'elle n'ait renoncé à tout sentiment de sa propre dignité, ne se soumettra à cette prétention. Il vaudrait mieux assurément déclarer le Roi d'Angleterre souverain universel.

(4) Il est très-juste que tous les pays incorporés à la France ou dont elle est en possession par la présence de ses armées, soient traités en ennemis par l'Angleterre. Ces pays ne peuvent être neutres pour elle. Mais qu'est-ce que ce droit incontestable a de commun avec les Ottomans, avec les Américains? La Turquie, l'Amérique sont-elles parties intégrantes des possessions de la France? Sont-elles occupées par ses troupes? On ne saurait concevoir quel motif a porté à faire une déclaration pour démontrer à chaque ligne l'absurdité monstrueuse des prétentions de l'Angleterre, et l'injustice de sa caue.

(5) Les décrets de Berlin et de Milan ont été solennellement révoqués par rapport à l'Amérique, sans clauses ni restrictions, ainsi que cela résulte, 1o de la lettre du grand-juge du 2 de Novembre 1810; 2o. de la lettre du ministre

des finances du même jour; 3o. du décret du 28 d'Avril 1811. Les effets ont suivi cette révocation, et les bâtiments saisis en conséquence des décrets de Berlin et de Milan ont été relâchés. Les motifs de cette révocation et de son exécution sont connus de l'Europe. Les notes imprimées de MM. Pinkney et Monroe ont repoussé, avec autant de force que de logique, l'injuste système de l'Angleterre; la législation des États-Unis a mis en interdit le commerce anglais: les côtes ont été armées et les compatriotes de Washington, animés de son esprit, se sont indignés du joug de plomb que l'Angleterre voulait faire poser sur eux, et se sont montrés prêts à soutenir leurs droits par les armes. A dater de ce moment, ils n'étaient plus dans le cas de l'application des décrets de Berlin et de Milan.

(6) Cela est faux. *Il n'y a pas un seul exemple qui prouve que ces décrets continuent à être mis en vigueur*, à moins qu'on ne veuille regarder comme bâtiments américains cette foule de navires qui, sortant de Londres, chargés pour compte anglais et munis de pièces fausses, ont paru dans la Baltique sous pavillon des États-Unis. Ces bâtiments n'avaient rien de commun avec l'Amérique, qui désavoue tout bâtiment naviguant sous convoi anglais, prenant les ordres du commandant anglais, et prenant rang dans son escadre. Le pavillon du convoi est nécessairement celui du commandant qui le conduit et le protége.

(7) Quels sont donc *ces droits naturels et incontestables que peut donner la guerre maritime sur les neutres?* Les neutres ne sont-ils donc pas exceptés du droit de la guerre? L'océan n'est-il donc pas leur propriété commune? Non, l'océan appartient à l'Angleterre; il est Anglais comme la Tamise. Tels sont les droits que le Cabinet de Londres appelle *naturels, incontestables*. Tel est le principe sur lequel repose la déclaration du gouvernement anglais.

(8) L'antithese n'est pas exacte: selon les principes du traité d'Utrecht, de la neutralité armée et de tous les traités qui constituent le droit public de l'Europe jusqu'en 1806, les vaisseaux de toutes les puissances neutres doivent traverser tranquillement l'océan avec tous les produits et objets manufacturés qui ne sont pas marchandises de contrebande. Si les produits du sol et des manufactures de l'Angleterre sont exclus des pays occupés par la France, il en est de même des produits du sol et des manufactures de la France, qui sont exclus des pays où s'étendent la puissance et les armes de l'Angleterre; les marchandises françaises

sont défendues dans les colonies anglaises, et les marchandises anglaises sont défendues en France; cela n'a rien de commun avec les droits maritimes. Le droit des neutres n'est pas le droit de se soustraire aux lois des douanes des peuples avec lesquels ils commercent. Si les neutres portent des soiries en Angleterre, elles n'y seront pas reçues: s'ils apportent en France les étoffes de coton de l'Angleterre, elles n'y seront pas reçues: lorsqu'ils sont sur le territoire de la France ou de l'Angleterre, ils sont soumis aux lois des douanes françaises ou anglaises; ils doivent se conformer aux droits du territoire et aux lois de la souveraineté; mais lorsqu'ils sont sur l'océan, ils sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur un territoire qui appartient à tous, et dont la souveraineté n'appartient à personne. Mais l'Angleterre dicte et fait exécuter ses lois sur l'océan. Elle déclare donc que l'océan lui appartient. Pourquoi les délits commis sur l'océan ne sont-ils pas jugés aux assises de Westminster comme s'ils avaient été commis dans le faubourg de Londres? Ne désespérons pas de voir compléter le système anglais par la promulgation de cette nouvelle loi, qui ne serait pas plus mal conçue, pas plus injuste que les arrêts du conseil.

(9) On se demande, en lisant de semblables raisonnements, qui l'Angleterre veut convaincre? Sont-ce les Cabinets? Mais ils connaissent tous les traités sur cette matiere qui tient à la souveraineté et à l'indépendance des peuples. Sont-ce les Américains? Mais on ne parviendra pas à faire adopter de si faux principes aux hommes éclairés qui ont répondu aux ministres anglais avec une supériorité de talent et de discussion égales à la sainteté de leur cause.

(10) Il faut répéter jusqu'à satiété les mêmes réponses, puisqu'on répete sans cesse les mêmes raisonnements. La France exclut de son territoire tout ce qui est anglais, par la même raison que l'Angleterre exclut de son territoire tout ce qui est Français. Mais l'océan n'est pas le territoire de l'Angleterre. L'Angleterre a le droit incontestable de ne point considérer comme neutres les pays soumis à la puissance et aux lois de la France: comme la France a le droit de ne pas considérer comme neutres les pays soumis à la puissance et aux lois de l'Angleterre. Mais, qu'est-ce que ces principes *anciens, naturels, incontestables,* ont de commun avec les droits des pavillons véritablement neutres qui naviguent sur l'océan? En quoi s'appliquent-ils aux Américains, aux Ottomans, dont le territoire n'est pas occupé par la France, et qui ne sont pas soumis à ses lois! L'An-

gleterre, dans sa modération, n'oppose qu'un seul principe à ces principes ; c'est qu'elle se regarde comme propriétaire, maîtresse et souveraine de l'océan.

(11) Les actes de la paix d'Utrecht auxquels concoururent alors presque toutes les puissances maritimes, la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Prusse, la Hollande, etc. furent considérés dès-lors comme la base du droit des gens pour les nations européennes. Ils étaient fondés sur les mêmes principes que les principaux traités antérieurs, notamment le traité de 1650, entre l'Espagne et la Hollande ; le traité de 1654, entre l'Angleterre et le Portugal ; celui de 1665, entre la France et l'Angleterre ; le traité des Pyrénées, conclu en 1657, entre la France et l'Espagne ; le traité de 1667, entre l'Espagne et l'Angleterre ; le traité de 1668 entre l'Angleterre et la Hollande ; celui de 1674, entre l'Espagne et la Hollande ; celui de 1677, entre l'Angleterre et la France. Le traité d'Utrecht devenait réellement le code par lequel les lois de toutes les nations maritimes de l'Europe étaient confirmées. Il a servi de base à tous les traités postérieurs : à celui de 1713, entre la France et le Dannemarc ; de 1714, entre l'Espagne et la Hollande ; de 1725, entre l'Espagne et l'Empire d'Allemagne ; de 1734, entre l'Angleterre et la Russie ; de 1739, entre la France et le Dannemarc et la Suede, et entre le Dannemarc et l'Espagne ; de 1748, entre le Dannemarc et Naples ; de 1752, entre Naples et la Hollande ; de 1756, entre Naples et Gênes ; de 1763, entre l'Angleterre et la Suede ; de 1773, entre la France et les Etats-Unis. Le traité d'Utrecht, fondé sur les traités antérieurs, consacré par tous les traités postérieurs, présentant d'une maniere solennelle les principes constamment adoptés par tous les Etats de l'Europe, est à juste titre considéré comme la loi commune des nations.

(12) Nous laissons aux Américains à apprécier ce paragraphe. Les décrets de Berlin et de Milan ont été *révoqués* à leur égard, *réellement et sans restriction*, par le décret du 28 d'Avril 1811, parce que les Etats-Unis sont en hostilités déclarées contre les actes britanniques de 1806, 1807, et 1809.

Ces actes qui sont nés du délire de l'ambition, doivent avoir pour résultat la ruine de l'Angleterre : c'est surtout à l'Angleterre que leur révocation serait utile. Nous n'avons donc pas de raisons pour la solliciter ; mais nous en avons beaucoup pour remercier sincèrement ceux qui les ont in-

ventés. Ils ont voulu se procurer 5 à 600 millions qu'ils comptaient lever annuellement sur les consommations de toute l'Europe, et ils ont perdu leur commerce et détruit leur industrie, tandis que l'industrie du continent a fait les plus rapides progrès. L'effet des arrêts du conseil britannique a été d'exciter une émulation au-delà de toute prévoyance. La France, le grand duché de Berg, la Saxe, l'Autriche, ont fabriqué tout ce que fabriquaient les Anglais, et ont porté leurs produits à une perfection qui égale et qui surpasse même quelquefois celle de l'Angleterre.

Mais ce n'est pas seulement à l'industrie du continent que les décrets du conseil britannique ont été profitables.

Qui l'aurait pensé? Plusieurs de ces denrées, inconnues avant la découverte de l'Amérique, dont l'Europe s'est fait un besoin, et qu'on croyait l'apanage exclusif de l'autre hémisphere, ont été trouvées dans les substances indigenes. L'indigo du pastel remplace à meilleur marché l'indigo d'Amérique. La betterave sera pour le Nord ce que la canne à sucre était pour le Midi; les Européens n'iront plus végéter sous des climats brûlants, ou mourir de la fievre jaune. Le continent, doté de nouvelles richesses, s'est soustrait aux tributs qu'il payait au commerce anglais. L'impulsion a été donnée par les arrêts du conseil britannique; les progrès sont si rapides que si ce mouvement ne s'arrête point, l'Europe n'aura bientôt plus besoin du commerce et de l'industrie de l'Angleterre. Que deviendra alors cet échafaudage des finances anglaises? Qui versera des fonds dans ces emprunts annuels de 500 millions, sans lesquels le service public ne peut marcher? Que deviendra ce système d'amortissement que le discrédit est déjà prêt à atteindre; et cette dette publique immense qui absorbe plus de la moitié des revenus réguliers de l'Angleterre dans les temps de paix et de prospérité?

(13) L'auteur de la déclaration oublie à dessein la proclamation du blocus sur le papier, notifié le 16 de Mai, 1806, par M. Fox à M. Monroe, et renouvelée depuis, tous les trois mois. C'est en représailles de cette déclaration du 16 Mai, 1806, qui bloquait des côtes entieres, que fut rendu, le 21 Novembre suivant, le décret de Berlin, qui déclara les Isles Britanniques en état de blocus. Si l'Angleterre révoque sa déclaration du 15 de Mai, 1806, le décret rendu à Berlin, le 17 Décembre suivant, qui n'est qu'un acte de représailles des arrêts du conseil, sera révoqué de droit.

La nouvelle déclaration du gouvernement anglais est appuyée sur des assertions fausses et de faux raisonnements:

elle est à contre-sens; il n'y a pas de bonne foi à vouloir élever des doutes sur la révocation des décrets de Berlin et de Milan à l'égard de l'Amérique; elle a été prononcée solennellement. La France n'a point exigé que les arrêts du conseil britannique fussent révoqués, pour révoquer ses décrets, parce que l'Amérique, en frappant de prohibition le commerce anglais, a soutenu avec fermeté ses droits aussi importants pour elle que sa constitution politique et son indépendance. En effet, il vaudrait mieux pour les Etats-Unis se déclarer sujets de la Grande-Bretagne, renoncer à leur existence comme nation, qui leur a coûté tant de sang et d'actions héroïques, et devenir une dépendance de l'Angleterre comme la Jamaïque, puisqu'alors les intérêts de leurs habitants auraient la garantie des lois civiles, plutôt que de reconnaître les arrêts du conseil, qui sont une véritable réunion de l'empire de l'océan à la couronne de l'Angleterre. Lorsque les décrets de Berlin et de Milan ont été révoqués à l'égard de l'Amérique, l'Angleterre a-telle révoqué ses arrêts de 1807 et de 1809? Les eût-elle révoqués, elle n'aurait rien fait encore, à moins qu'elle n'eût révoqué en même temps la déclaration du blocus sur le papier du 6 de Mai, 1806; car si l'Angleterre peut déclarer toute une côte en état de blocus, elle peut mettre en état du blocus l'Europe toute entiere, et elle rejette à la fois tous bâtiments neutres dans leurs ports; sans la révocation du blocus de 1806, celle des arrêts de 1807 et de 1809 serait illusoire: cette proposition a été démontrée jusqu'à l'évidence, dans des notes où les ministres américains, habiles défenseurs des droits des neutres, ont porté cette force de raisonnement et cette élévation de caractere qui caractérisent la bonne cause.

Ce que la France a fait pour les Américains, quoique les actes de 1806, de 1807 et de 1809, ne fussent pas révoqués, elle est prête à le faire pour toute autre puissance neutre. Que l'Angleterre révoque sa nouvelle législation du blocus et ses arrêts du conseil, et les décrets de Berlin et de Milan seront annullés, et tous les neutres seront traités en France comme ils l'étaient avant la guerre présente.

(*Moniteur.*)

Résurrection du Maximum Révolutionnaire.

Au palais de Saint-Cloud, le 4 Mai, 1812.

Napoléon, par la grâce de Dieu et les Constitutions, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc.

Nous étant fait rendre compte de l'état des subsistances dans toute l'étendue de notre Empire, nous avons reconnu que les grains existants formaient une masse, non-seulement égale, mais supérieure à tous les besoins.

Toutefois, cette proportion générale entre les ressources et la consommation ne s'établit dans chaque département de l'Empire qu'au moyen de la circulation;

Et cette circulation devient moins rapide lorsque la précaution fait faire au consommateur des achats anticipés et surabondants; lorsque le cultivateur porte plus lentement aux marchés; lorsque le commerçant differe de vendre et que le capitaliste emploie ses fonds en achats qu'il emmagasine pour garder, et provoque ainsi le renchérissement;

Ces calculs de l'intérêt personnel, légitimes lorsqu'ils ne compromettent point la subsistance du peuple, et ne donnent point aux grains une valeur supérieure à leur valeur réelle, résultat de la situation de la récolte dans tout l'Empire, doivent être défendus lorsqu'ils donnent aux grains une valeur factice et hors de proportion avec le prix auquel la denrée peut s'élever d'après sa valeur effective, réunie au prix du transport et aux légitimes bénéfices du commerce;

A quoi voulant pourvoir par des mesures propres à assurer à la circulation toute son activité, et aux départements qui éprouvent des besoins la sécurité;

Sur le rapport de notre ministre des manufactures et du commerce:

Notre Conseil-d'Etat entendu;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit.

Section 1re.—*De la Circulation des Grains et Farines.*

Art. 1er. La libre circulation des grains et farines sera protégée dans tous les départements de notre Empire; mandons à toutes les autorités civiles et militaires d'y tenir la main, et à tous les officiers de police et de justice, de réprimer toute opposition, de les constater, et d'en poursuivre ou faire poursuivre les auteurs devant nos cours et tribunaux.

2. Tout individu, commerçant, commissionnaire ou autre, qui fera des achats de grains et farines au marché, pour en approvisionner les départements qui auraient des besoins, sera tenu de le faire publiquement, et après en avoir fait la déclaration au préfet ou au sous-préfet.

Sect. II.—*De l'Approvisionnement des Marchés.*

3. Il est défendu à tous nos sujets de quelque qualité et condition qu'ils soient, de faire aucun achat, ou approvisionnement de grains ou farines, pour les garder, les emmagasiner et en faire un objet de spéculation.

4. En conséquence, tous individus ayant en magasin des grains et farines, seront tenus 1°. de déclarer aux préfets ou sous-préfets les quantités par eux possédées et les lieux où elles sont déposées; 2°. de conduire dans les halles et marchés qui leur seront indiqués par lesdits préfets ou sous-préfets, les quantités nécessaires pour les tenir suffisamment approvisionnés.

5. Tout fermier, cultivateur ou propriétaire ayant des grains, sera tenu de faire les mêmes déclarations, et de se soumettre également à assurer l'approvisionnement des marchés lorsqu'il en sera requis.

6. Les fermiers qui ont stipulé leur prix de ferme payable en nature, pourront en faire les déclaration et justification par la représentation de leurs baux: en ce cas, sur la quantité qu'ils seront tenus de porter aux marchés, pour les approvisionnements, une quote-part proportionnelle sera pour le compte des bailleurs, et le fermier leur en tiendra compte en argent, sur le pied du marché où il aura vendu, et d'après la mercuriale.

7. Les propriétaires qui reçoivent des prestations ou prix de ferme en grains, pourront obliger leur fermier, habitant la même

commune, de conduire ces grains au marché, moyennant une juste indemnité, s'ils n'y sont tenus par leurs baux.

Sect. III.—*De la Police des Marchés.*

8. Tous les grains et farines seront portés aux marchés qui sont ou seront établis à cet effet; il est défendu d'en vendre ou acheter ailleurs que dans lesdits marchés.

9. Les habitants et boulangers pourront seuls acheter des grains pendant la premiere heure pour leur consommation. Les commissionnaires et commerçants qui se présenteraient au marché, après s'être conformés aux dispositions de l'article du présent décret, ne pourront acheter qu'après la premiere heure.

10. Nos ministres sont chargés de l'exécution du présent décret, laquelle n'aura lieu que jusqu'au 1er Septembre prochain.

Il sera inséré au Bulletin des Lois

(Signé) Napoleon.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'Etat,

(Signé) Le comte Daru.

Avis publié deux Jours après l'Arrivée de l'Homme d'Honneur Lefebvre *en France.*

CONSEIL-D'ÉTAT.

Extrait du registre des délibérations. Séance du 28 *Avril* 1812.

Le Conseil-d'Etat qui, en exécution du renvoi ordonné par S. M., a entendu le rapport des sections de la guerre, et de législation réunies, sur celui du ministre de la guerre, ayant pour objet d'examiner si des officiers faits prisonniers de guerre, et qui, après avoir faussé leur parole, sont repris les armes à la main, doivent être traduits devant une commission militaire;

Considérant que ces officiers ayant abusé du droit des gens, retombent par cela même sous le droit de la guerre.

Est d'avis

Que lorsque des officiers prisonniers de guerre, ayant faussé

leur parole, sont repris les armes à la main, la peine capitale par eux encourue ne peut leur être infligée qu'après avoir été traduits à une comission militaire, chargée de constater l'identité des individus et la réalité des faits.

Et que le présent avis soit inséré au Bulletin des Lois.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire-général du Conseil-d'Etat,

(Signé) J. G. Locre'

Approuvé au Palais de Saint-Cloud, le 4 Mai, 1812.

(Signé) Napoleon.

Par l'Empereure,

Le ministre-secrétaire d'Etat,

(Signé) Daru.

ESPAGNE.

Il y a tant de bons sens, tant d'observations justes, de sincérité, de candeur, d'avis utiles, tant de patriotisne, de zele pour la liberté nationale, tant de cette honnêteté propre aux marins, et d'enthousiasme héroïque, puis il y a des vues si justes sur les affaires de la Péninsule, et un enchaînement de déductions si raisonnables, dans la lettre suivante d'un brave officier qui a été un des premiers coopérateurs britanniques dans la cause de l'Espagne, que si nous négligions de la faire connaître, nous croirions porter préjudice à un objet qui nous a toujours été si cher, c'est-à-dire, au succès de l'Espagne.

« Monsieur,

« Dans un de vos précédents numéros vous disiez que l'armée de Gallice et le peuple de cette province n'avaient pas fait tous les efforts qu'ils auraient pu faire. Permettez à un homme qui les connait parfaitement, de vous assurer que l'armée et le peuple ont fait des prodiges. Sans recevoir d'argent d'aucune autre partie de l'Espagne, ou de l'Amérique Méridionale, ou de l'Angleterre, à l'ex-

ception d'une petite somme qu'ils ont reçue de ce dernier pays, au commencement de la guerre, avec les armes et les munitions que je leur portai dans ma frégate, l'Alcmene, ils ont bravement et vaillamment défendu leur province. Quand les Français poursuivaient notre armée, ils entrerent dans la Gallice au nombre de 50 mille hommes. Les Anglais, vous le savez, se rembarquerent, laissant ces braves gens à la merci des ennemis qui, pendant six mois, furent les maîtres de cette province; mais les valeureux Galliciens les en chasserent jusqu'au dernier, sans l'aide des Anglais à l'exception de quelques matelots de la frégate Lively. Oui, Monsieur, cela s'est fait par les Espagnols le jour de la bataille qu'ils livrerent avec tant de courage et d'intelligence à Puente de San Peyo, près de Vigo. La déroute des Français en cette occasion, fut telle que, dans leur retraite, ils n'eurent pas temps de détruire, au Ferrol, près de vingt bâtiments de guerre dont huit ou dix étaient des vaisseaux de ligne. Puis, au grand honneur des habitants de cette ville, je dois ajouter que, quand les Français voulurent les mettre à contribution, ils leur répondirent que s'ils voulaient la lever de vive force, les seuls ouvriers des chantiers sauraient bien les en empêcher, sans avoir d'autres armes que les outils de leur profession. Plusieurs centaines de Français ont péri dans cette ville par le simple *Cuchillo* ou couteau des Espagnols. Dans toutes les villes des environs du Ferrol, le dicton ordinaire était : *Senor, en Ferrol, maten los Francesas, como Chinches.* Au Ferrol, on tue les Français comme des punaises.

La plus forte armée qu'ait l'Espagne, c'est celle de Gallice ; elle est de 26,000 hommes, commandée par un excellent et brave officier, le général Abadia. J'ai reçu ce rapport du général Walker qui, au mois de Septembre dernier, était avec lui et venait de passer cette armée en revue, à Astorga, lorsque Marmont s'avançait de ce côté-là. Le général Abadia venait d'en prendre le commandement ; elle n'avait alors ni bas ni souliers, et marchait ainsi à travers les bruyeres, personne n'ayant reçu de ration depuis trois jours, et nul ne sachant quand on pourrait leur en délivrer. Tout ce qu'ils avaient pour subsister, était quelques coins de pommes de terre auprès des chaumieres où ils se logeaient, et encore fallait-il qu'ils les tirassent de terre eux-mêmes.—Malgré toutes ces privations, ce qui fait un honneur immortel à l'armée de Gallice, tous étaient parfaitement dociles, tranquilles et patients ; telle est la justice que leur rend le général Walker, ajoutant que, d'après ce qu'il venait

de voir, il pensait tout autrement du caractere des soldats espagnols. Le général Abadia, disait-il aussi, informé qu'un colonel de cavalerie n'avait pas obéi à quelques ordres, dit tranquillement : C'est bon, M.———." Poussant ensuite jusqu'à la tête du régiment de ce colonel, il fit faire halte et lui parla ainsi ; Mettez pied à terre, Monsieur ; retournez-vous-en chez vous ; vous n'êtes plus de l'armée, je ne veux ni ne puis commander à des gens qui ne savent pas ce que c'est d'obéir." Le colonel essaya de se justifier ; à quoi le général répliqua : "Je n'ai plus besoin de vous, mais de votre cheval que vous allez laisser ici." Cette armée a été constamment entretenue par les habitants de la Gallice et employée à en garder les frontieres. Si toutes les autres provinces en avaient fait autant, l'Espagne serait dans une toute autre situation. Mais, comme ses ressources sont très-bornées, cette armée ne pourra sortir de Gallice et ne pourra point tirer avantage des mouvements de celle de Lord Wellington. Si notre pays voulait lui envoyer un peu d'argent, pour s'équiper comme il faut, je réponds qu'elle ferait tout ce qu'on aurait droit d'en attendre. Outre cette armée, il y avait, dans cette province, au mois de Septembre dernier 40,000 hommes ayant des armes en mains et prêts à se rassembler dans l'espace d'un jour, si le gouvernement eût pu les payer et les faire subsister, mais hélas ! Monsieur, le gouvernement n'en a pas le moyen. Quel argent serait mieux employé ! Ces braves gens quittent leurs foyers, leurs femmes, leurs enfants, sans engagement, sans solde, sans espoir de dédommagement, et tout cela sans regret, se bornant à demander des habits et de la nourriture, dont ils n'exigent même pas une grande quantité, se contentant de la plus grossiere, de quelques grosses feves, d'oignons et de l'eau des ruisseaux ; avec cela seulement, ils feront des journées de marches plus longues qu'aucune autre troupe d'Europe parfaitement nourrie. Depuis qu'au mois de Septembre dernier j'ai quitté la Gallice, j'ai appris que l'on y avait envoyé des armes pour 50,000 hom. et qu'outre cela il y avait dans les montagnes des bandes d'environ deux ou trois mille hommes bien armés et se rendant fort utiles. J'ai déjà dit que les Français y étant entrés au nombre de 50,000. y resterent six mois ; quand ils en sortirent, ils n'étaient plus qu'au nombre de 24 mille. Qui avait tué le reste, ou qu'étaient-ils devenus ? A la bataille de la Corogne, peut-être les Anglais en tuerent-ils trois mille ; tous les autres ont péri de la main des Espagnols. Ce n'est pas le petit nombre d'hommes que, d'Angleterre, nous pouvons envoyer en Espagne, qui ja-

mais en chasseront les Français, bien que nous soyons d'un grand secours et que nous serions d'exemple aux Espagnols; ce sont ceux-ci qui doivent être les principaux acteurs, et ils ne demandent pas mieux, pourvu qu'on leur en fournisse les moyens. C'est aussi je pense, ce que le Marquis de Wellesley et M. Canning ont toujours eu en vue. En prenant sur-le-champ ce parti, aujourd'hui que les armées françaises sont dans le nord, dans six mois, il n'y aurait plus un Français en Espagne. Vous ne seriez donc pas dans la nécessité, tous les ans, de dépenser vingt millions dans la Péninsule comme vous le faites aujourd'hui. Rappelons-nous le proverbe: l'occasion est chauve; il faut la prendre aux cheveux: ce qui s'applique aujourd'hui très-bien à l'Espagne et aux armées françaises qui sont dans le Nord. Non, Monsieur, personne n'admire plus que moi la valeur avec laquelle les troupes britanniques se sont signalées dans la Péninsule; mais je pourrais apporter des preuves, que les Espagnols ne se sont pas moins distingués, surtout à la défense de leurs villes, témoin Saragosse où l'ennemi jeta plus de 17,000 bombes, témoin Tarragone, témoin Gerone où les dames ont combattu. J'ai long-temps vécu avec les Espagnols et je connais la générosité de leurs cœurs. Quand la révolution éclata à Madrid, je m'y trouvai le premier des Anglais. J'assistai avec eux dans leurs conseils, bien que, dans le fait, nous fussions en guerre avec eux. J'ai passé avec eux la plus grande partie de l'été dernier; l'année d'auparavant, j'avais vécu quatre mois avec eux; il y avait quatre ans que j'étais stationné avec ma frégate dans ces parages, lorsque j'amenai en Angleterre les deux députés de Gallice; et, comme j'entends assez bien l'espagnol, je crois que j'ai des idées assez justes de cette nation. J'espere donc, Monsieur que, pour rendre à nos dignes alliés la justice qui leur est due, à des alliés qui ont souffert pour la plus juste des causes, ce que Dieu seul connaît, vous vous voudrez bien insérer ceci ou dans votre excellent papier ou partout ailleurs, selon que vous le croirez le plus utile.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) W. H. Tremlett,
Capt. de Vaisseau.

Newmarket,
Ce 26 Mai, 1812.

SICILE.

Extrait d'une Lettre d'un Officier de l'Armée Britannique en Sicile.

Palerme, ce 26 Mars 1812.

Nous avons ici une jolie division d'environ 6,000 soldats anglais et une partie du 20e régiment des dragons légers. Lord W. Bentinck fait de cette ville son quartier-général, et il fera bien de continuer ainsi, tant que la clique napolitaine intriguera pour nous empêcher de faire du bien à ces pauvres Siciliens. Mais nous espérons que le nouveau ministere, ayant Belmonte pour chef, étant une fois en pied, les choses changeront de face. Quand le gouvernement jouira de la confiance publique, et qu'on aura créé une force militaire, cette île pourra braver Murat ; on pourra disposer de nos troupes pour les employer activement d'une ou d'autre maniere, et enfin nous pourrons imiter nos braves freres d'armes en Espagne. Lord William semble avoir en vue quelque chose de semblable. On écrit de Messine que l'on y a donné ordre de tenir prêts tous les transports qui y sont. On présume que le genéral Maitland ira avec 7 ou 8000 anglais et quelques-unes des meilleures troupes siciliennes, faire le siége de Corfou. Je suppose que le régiment grec et quelques-unes des troupes répandues dans les îles sous le général Aircy, se joindront à cette expédition. On a très-certainement embarqué beaucoup d'outils des ingénieurs et de la grosse artillerie, tant à Malte qu'à Messine ; tout semble donc pronostiquer que c'est un siége que l'on a en vue, et que l'Adriatique est le côté où l'on veut agir, d'autant plus que c'est là qu'a été envoyé votre viel ami Robertson avec 800 hommes, sous prétexte de mettre une garnison à Lissa. Plusieurs de nos chaloupes canonnieres et de nos bombardes ont déjà filé une à une, deux à deux de Messine vers Céphalonie, j'espere qu'on ne laissera pas mon régiment en arriere, car il est très-complet et en bien bon état. Il n'y a point de plus belle infanterie que celle que l'on peut expédier de Sicile. Puis, on nous assure que les habitants de Corfou sont prêts à se montrer, dès que nous paraîtrons.

LONDRES

Pendant les Mois de Mars, Avril et Mai.

Détournons un instant nos regards des tableaux lugubres que nous avons été dans la nécessité de présenter à nos lecteurs, et cherchons pour eux et pour nous, dans des scenes plus gaies, des idées moins sombres et des présages moins sinistres.

Les pieces nouvelles, les bénéfices des acteurs, l'ouverture des sallons de peinture, les brillantes assemblées, les nombreux concerts offrent ordinairement, pendant les trois mois qui viennent de s'écouler, une suite non-interrompue de plaisirs pour les gens du monde et de jouissances pour les amateurs des arts.

Nous commençons la rapide et légere esquisse de toutes ces images séduisantes par un coup-d'œil sur l'Opéra, le point de rendez-vous de la bonne compagnie, contre lequel s'éleve en vain un théâtre rival, et qui, avec deux talents du premier ordre, l'incomparable, l'inimitable Catalani, et l'élégant et poétique compositeur de ballets Didelot, attire cette foule brillante qu'appellent en vain ailleurs une salle fraîchement décorée et l'annonce pompeuse de chanteurs et de danseurs dont les uns ne sont pas encore arrivés, dont les autres n'ont pas encore voulu paraître, et qui tous ensemble ne seront jamais payés. On sait d'avance que nous voulons parler du Panthéon dont les entrepreneurs avaient imaginé de faire fermer les portes de l'Opéra, en débauchant tous les acteurs, danseurs et figurants auxquels ils offraient l'appât d'un traitement plus considérable et

de spectateurs plus complaisants. Ces trompeuses amorces entraînerent d'abord tous les talents du second ordre, qui, se trouvant payés comme s'ils eussent été en premiere ligne, calculerent leur mérite sur leurs appointements, et espérerent que cette illusion serait partagée par le public. Ce vertige avait même fait tourner la tête à Vestris et à la signora Angiolini qui, fatigués d'honneurs à l'Opéra, auraient associé leur existence à celle du Panthéon avec lequel ils avaient un engagement, si un repentir très-opportun et un calcul très-sage ne les avaient promptement ramenés sur un théâtre où ils n'ont eu que des succès, et où ils ont si souvent reçu des marques d'une faveur qui va jusqu'à l'engouement. Malgré toutes ces défections qui tendaient à recruter la troupe du Panthéon et à rendre l'Opéra désert, le premier n'a pu se soutenir, et l'autre n'a jamais eu une saison plus brillante.

Nous avons déjà rendu compte de quelques-uns des opéras dans lesquels Madame Catalani a joué avec son éclat ordinaire : il nous reste à parler de celui qui fut donné pour son bénéfice, et de ceux dans lesquels elle a paru avec M. Fisher et pour M. Tramezzani. L'opéra donné pour le bénéfice de Mme. Catalani avait pour titre : *Genievra di Scotia*; pour auteur des paroles, Metastase, et pour auteur de la musique, M. Pucoita. Le sujet était froid, il offrait peu d'incidents, la musique prenant la teinte du sujet, était sans couleur, sans variété, et les spectateurs de leur côté ont été aussi froids que la piece, dans laquelle on remarquait cependant un quintetto très-bien fait et un duo plein de sentiment qui ont été redemandés. Cet opéra n'a été joué que deux fois; nous ne le mentionnerons donc que pour regretter que Mme Catalani, si accoutumée aux plus grands succès, et qui les justifie tous par l'étonnante variété de ses talents et la constante activité de ses efforts, n'ait pas choisi pour son bé-

néfice un des opéras déjà connus, dans lesquels elle est toujours sûre d'obtenir les marques les plus vives et les plus flatteuses de la faveur publique.

L'opéra de *Camille*, dans lequel M. Fisher, premier chanteur de l'Opéra de Pétersbourg, a débuté, a offert au public l'occasion de juger si cet artiste méritait la réputation qui l'avait devancé, et d'admirer Mme Catalani dans un rôle qui lui donne les moyens de déployer toutes les ressources de sa voix et toute la chaleur de son âme. M. Fisher a une voix étonnante, qu'on dit très-gracieuse dans un sallon, mais qui nous a paru sourde, étouffée dans l'immense salle de l'Opéra. Nous l'avons trouvé un chanteur exercé, même habile, mais il nous a semblé qu'il s'écartait à dessein de la méthode italienne si favorable à l'expression et au développement de la voix, pour s'en faire une à lui qui a quelque chose de germanique. Ce genre peut produire quelqu'effet dans le récitatif d'un opéra tel que *Camille* et convenir aux transports d'un tyran jaloux, mais il ne s'accorde guère avec les modulations variées, avec les chants gracieux des compositeurs italiens. La voix de M. Fisher, si nous en jugeons d'après ce que nous en avons entendu, n'a ni éclat ni flexibilité dans les tons intermédiaires, mais elle atteint les tons les plus élevés de la haute-contre, et descend aux tons les plus graves de la basse-taille, ce qui produit quelquefois des contrastes qui étonnent plus l'oreille qu'ils ne la charment. Le jeu de cet acteur est chaud et animé, et si son physique répondait à son âme, ou même s'il avait soin d'assortir son costume à son physique, il produirait un grand effet, surtout dans l'opéra qu'il a choisi pour son début. Au reste, il n'a pas à se plaindre du public qui l'a en général bien accueilli, et nous ne doutons pas que s'il veut adapter sa voix, son jeu et son costume au genre du théâtre italien et au goût de la société qui s'y réunit, il n'obtienne bientôt des

succès plus réels que nous lui souhaitons sincèrement. Il nous serait difficile de rendre l'impression que Mme Catalani nous a faite dans le rôle de Camilla ; de peindre la douleur frénétique et les transports égarés de cette mere qui voit son enfant prêt à périr dans les horreurs de la faim. La première fois que Mme Catalani se livra à ce mouvement sublime, l'explosion en fut si subite et en même temps si vigoureuse, que les spectateurs saisis resterent pendant quelques instants immobiles et que plusieurs femmes s'évanouirent. Nous avons trouvé qu'elle égalait les plus grandes actrices dans cette scene où elle représente une mere qui, après avoir suivi dans son fils expirant les progrès de la faim, interrogé les derniers symptômes de la vie, et la voyant prête à s'éteindre, parcourt avec délire l'intérieur du cachot qui la sépare du reste des humains, les appelle d'une voix déchirante au secours de cet être adoré, et vient enfin tomber à côté de lui, épuisée de fatigue, muette de désespoir. Mme Catalani a bien prouvé, dans cette piece, qu'elle doit son talent de cantatrice à l'inspiration, et son talent d'actrice à son cœur ; aussi quels que soient la vigueur et l'éclat de ses intonations, jamais elle ne blesse l'oreille comme elle ne cesse jamais d'être naturelle dans l'expression des passions les plus vives ou dans l'égarement des transports les plus violents.

M. Tramezzani, cet acteur si justement aimé du public, et qui redouble d'efforts à mesure qu'il acquiert plus de faveur, a donné pour son bénéfice l'opéra *Gli Orazi ed I. Curiazi*, déjà représenté sur le même théâtre, il y a quelques années, mais avec des changements qui rendaient la délicieuse musique de Cimarosa moins expressive et moins saillante. Mme Catalani dont la complaisance ne connaît point de bornes quand il faut obliger, avait consenti à jouer dans cette piece le personnage de *Curiatius*, et les suffrages unanimes de l'audience

ont justifié l'accueil brillant qu'elle avait reçu dans ce rôle sur les principaux théâtres d'Italie.

Le public a redemandé tous les airs que Mme Catalani chante dans le rôle de *Curiatius* que nous ne devons plus espérer de revoir joué par elle, si, comme on le dit, cet emploi n'entre pas dans son engagement. On a surtout admiré la cavatine du premier acte, *Quelle pupille tenere*, morceau charmant dont les diverses modulations conviennent si bien à la voix fraîche et brillante de cette célèbre cantatrice, et un air plein de vigueur et d'harmonie dans le second, *A versar l'amato sangue*... M. Tramezzani a été, dans cet opéra, digne de la réputation qu'il s'est faite comme chanteur et comme acteur: sa voix dont l'accent convient surtout à une mélodie douce et plaintive, n'a cependant jamais été dans cet opéra au-dessous de l'expression de son rôle dans lequel se trouvent des chants très-énergiques qu'il rend avec beaucoup de feu et de vigueur. Cet habile artiste a le grand mérite d'être toujours en scene, et de remplir tous les intervalles du chant par une pantomime analogue à la situation qu'il doit peindre.

Nous allions presque oublier de rendre compte du bénéfice de M. Vestris, qui a eu lieu avant celui de M. Tramezzani, et qui a offert pour nouveauté le ballet de la *Rosiere*, transplanté, dit-on, du théâtre de Paris sur celui de Londres, mais dépouillé des brillants et nombreux accessoires qu'il avait sur son sol natal. Ce ballet n'a pas produit un grand effet, quoiqu'il offre de charmants tableaux et des danses très-agréables. Il est difficile de juger sévèrement de telles compositions, quand on pense que tout est à créer à l'opéra, et que l'attention de celui qui y produit un ballet, est presqu'entierement absorbée par les soins infatigables qu'exigent ceux qui doivent en exécuter les parties secondaires.

M. Vestris a perdu une partie de ses défauts

sans avoir sacrifié aucunes des qualités brillantes qui les palliaient aux yeux de la multitude ; il a maintenant du moëlleux et de l'ensemble dans les mouvements, et nous le félicitons de cette heureuse métamorphose. Est-ce aux conseils de M. Didelot, est-ce à nos timides et respectueuses observations qu'elle est due, ou bien à ces deux causes réunies, c'est ce que nous n'entreprendrons pas de décider : *Non nostrum inter vos tantas componere lites*. Nous observerons cependant que c'est depuis l'arrivée de M. Didelot que ce jeune danseur a sacrifié en partie cette effervescence qui naît de son âge et de la surabondance de ses forces, aux grâces qui, lorsqu'on ne les a pas reçues de la nature, doivent être le fruit de l'étude, de l'imitation et surtout d'une chaste réserve qui ne sacrifie jamais le soin de plaire au désir d'étonner.

M. Vestris ne nous saura pas mauvais gré de la part que nous faisons à M. Didelot dans son heureuse réforme ; un jeune artiste, quels que soient ses succès ou ses prétentions, ne doit pas rougir de devoir quelque chose aux leçons d'un grand maître.

Mad. Angiolini continue d'étonner le public et de plaire aux amateurs par une agilité, une flexibilité, une vigueur qui semblent augmenter à mesure qu'elle avance dans la carrière. On peut lui appliquer la devise de la renommée : *vires acquirit eundo.*

Quant à Mme Didelot, elle développe graduellement ses moyens, et le public qui croyait n'avoir à admirer que la grâce, le fini de ses attitudes et la précision de ses pas, trouve en elle, depuis quelques semaines, une danseuse brillante qui ne le cède à aucune pour la vigueur et la rapidité de l'exécution. Il est vrai que cette habile danseuse a payé, en arrivant, le tribut au climat, et qu'ayant eu en outre, depuis son début, une luxation à la jambe, elle a presque toujours paru sur le théâtre dans un état pénible que son courage seul et le désir de plaire

au public ont pu lui faire surmonter, en sorte que quand, par ses attrayants sourires et ses attitudes gaies et animées, elle entraînait après elle l'inconstant zéphyr, chacun de ses pas était le résultat d'un effort et la cause d'une souffrance.

Le ballet des *Noces de Flore* n'a pas cessé d'attirer la foule qui a oublié, pour cette charmante production, son inconstance naturelle.

Nous voulions revenir sur ce ballet, mais ce que nous venons de dire complette l'éloge que déjà nous en avons fait et nous dispense d'une analise que nous avons essayée plusieurs fois, mais que nous n'avons jamais pu achever d'une maniere satisfaisante. Peut-on détailler quand on admire ?

Mais laissons les ballets de l'Opéra et leur troupe légere, pour payer aux talents qui brillent sur d'autres théâtres, un juste tribut d'éloges et même de censure. Parmi ces talents, nous n'oublierons pas ce monstrueux mais intelligent animal que l'homme n'avait subjugué jusqu'à présent que pour porter dans les batailles des tours chargées de soldats et dans les plaines de l'Inde des palanquins remplis d'odalisques. Mais aujourd'hui, dans cet âge de lumieres, on a imaginé de le faire figurer dans des drames, qui, au moyen de sa présence, de ses jolis tours d'adresse et de ses effrayants mugissements, sont dispensés d'offrir de l'intérêt et même d'avoir le sens commun. Le premier acteur de ce genre a paru à Covent-Garden ; mais peu accoutumé au coup-d'œil imposant d'une salle extrêmement remplie, aux applaudissements ou aux murmures qu'excitait sa présence, on l'a vu pendant long-temps tourner brusquement le dos aux spectateurs, qu'il épouvantait de ses cris formidables, et répandre parmi ses camarades les acteurs un effroi qui n'était pas joué. La manie des éléphants s'étendit aux théâtres subalternes qui eurent même sur Covent-Garden l'avantage d'en offrir qui étaient beaucoup

plus civilisés. Astley imagina même de donner pour associés à celui qu'il avait introduit sur son théâtre, deux chiens épagneuls qui sautaient l'un après l'autre, et quelquefois l'un contre l'autre, à travers des petits ceintres en fer disposés sur la même ligne et dans lesquels ils s'introduisaient avec une rapidité et une précision qui enlevaient tous les suffrages. Certes s'il était possible qu'il existât jamais de la jalousie parmi les acteurs, l'éléphant aurait dû regarder avec envie les petits chiens, et ceux-ci auraient eu à leur tour les mêmes impressions contre leur monstrueux rival; mais ils ont trouvé le théâtre assez grand pour contenir leur gloire mutuelle et exercer leurs prétentions respectives, et l'agilité n'a point été jalouse de l'à-plomb, ni la grâce de la force.

Le printemps a fait disparaître à Covent-Garden la pesanteur pour y ramener l'élégance: les chevaux y ont remplacé l'éléphant. On avait d'abord donné deux pantomimes dialoguées dans lesquelles on avait cherché à se passer de ces brillants auxiliaires; mais le public a trouvé trop froide la premiere, intitulée le *Kamschatka*, dont la scène était sur les glaces du Pôle, et après avoir accueilli avec assez de faveur la *Vierge du Soleil*, à cause d'un tremblement de terre effrayant de vérité, il s'est lassé de voir tomber des temples et d'entendre crier des vierges, en sorte qu'on a été obligé de rappeler le *Tartare Timour* et ses quadrupedes. Cette piece qui n'avait d'abord été remise au théâtre que pour préparer le drame magnifiquement ennuyeux de la *Mine Secrette*, a succédé à son tour à cette piece que les scenes étonnantes et magiques qui y sont réunies, n'ont pu empêcher de succomber sous la nullité de l'intrigue la plus absurde, et sous le poids du plus assommant dialogue dont on ait jamais tigué le public le plus complaisant. La saison a avec *Timour* et ne l'entraînera peut-être pas

dans l'oubli, surtout si le jeune Chapman préserve jusqu'à l'année prochaine sa voix enfantine et sa petite taille; si Mme Johnstone continue de rivaliser d'audace et d'aisance avec les plus habiles écuyers; si Faucett conserve sa gaîté et son naturel, Farrel son ton soldatesque et farouche, et les dociles éleves de Crosman et de Davis leurs vives allures et leur étonnante agilité.

M. Kemble, pour montrer à la partie éclairée du public qu'il ne sacrifie pas la dignité de la scene au goût dominant du jour ou à des spéculations temporaires, a rétabli, pendant cette saison, des pieces deShakespeare presque tombées en désuétude, par la difficulté de les jouer d'une maniere digne de cet immortel poëte et satisfaisante pour le public. La plus remarquable, celle surtout qui exigeait, pour être rétablie sur la scene, un goût classique et une connaissance profonde du génie et des intentions de l'auteur, est la tragédie de *Julius Cæsar* Cette production si féconde en beautés et en sentiments du premier ordre, a été soumise au public dans toute sa pureté primitive et avec cette teinte antique et sévere qui en fait un morceau historique en même temps qu'un drame intéressant.

(La continuation dans un autre Numéro.)

L'ASSASSIN BELLINGHAM.

Copie d'une Lettre de Lord Grenville Leviston Gower *au Vicomte* Castlereagh.

Stanhope Street, 17 Mai 1812.

Mylord,

Il paraît qu'au procès de John Bellingham pour le meurtre de M. Perceval, le prisonnier a, dans sa défense, cherché à justifier cet acte atroce, sur ce que le gouvernement de Sa Majesté avait refusé de l'indemniser des torts et de l'oppression qu'il disait avoir soufferts en Russie, pendant le temps que j'avais l'honneur de représenter Sa Majesté dans ce pays. Il s'est plaint en particulier de ma conduite et de celle de Sir Stephen Shairpe, consul-général de Sa Majesté, comme ayant sanctionné, par son silence ou par sa négligence à s'interférer en sa faveur, le traitement injuste, à ce qu'il disait, du gouvernement russe.

J'étais assigné par le prisonnier pour comparaître au procès. Je me rendis au tribunal, et j'y attendais avec anxiété d'être appelé pour déposer sous serment de tout ce dont je pouvais me souvenir sur les circonstances de son affaire en Russie. J'ai été frustré dans cette attente. Mon témoignage ne fut pas demandé; et après avoir entendu les accusations les plus sérieuses portées contre moi et Sir S. Shairpe par le prisonnier pour négligence de nos devoirs et manque de l'humanité commune, je n'eus pas même l'occasion de refuter publiquement les charges en question. Quoique je sache parfaitement que les assertions d'un homme dans la situation où se trouvait Bellingham ne peuvent avoir aucun poids auprès de la partie calme et réfléchie du public, surtout quand elles ne sont appuyées d'aucun autre témoignage, cependant je croirais manquer aux intérêts et à l'honneur de ce pays-ci, aussi bien qu'à mon caractere et à ma réputation, si je ne m'efforçais pas de rectifier et dissiper toute méprise à ce sujet, par un détail aussi étendu que ma mémoire peut me le fournir aujourd'hui, des circonstances qui eurent lieu dans cette affaire, il y a quelques années.

Comme vous êtes, Milord, à la tête du département dans lequel j'étais employé, je crois de mon devoir d'adresser cet exposé à Votre Seigneurie.

Je me rappelle que je reçus dans l'année 1805 une lettre de John Bellingham, dans laquelle il se plaignait d'être détenu en prison à Archangel, il réclamait ma protection contre ce qu'il concevait être une injustice des autorités constituées de ce port. Je me rappelle qu'immédiatement après la réception de cette lettre je me consultai avec Sir S. Shairpe, qui consentit, non-seulement à écrire une lettre au gouverneur-général pour lui demander une explication des circonstances dont John Bellingham se plaignait, mais encore à ses propres correspondants mercantiles, négociants anglais résidant à Archangel, afin d'avoir leur opinion sur la conduite du gouvernement russe à l'égard de cet homme.

Il parut d'après ces enquêtes, que Bellingham ayant été engagé dans des affaires de commerce avec la maison Dorbecker et Comp. les deux parties réclamaient une solde de compte l'une de l'autre ; que leurs réclamations avaient été soumises par le gouverneur-général à l'arbitrage de quatre négociants, dont deux anglais furent nommés par Bellingham, et deux autres par Dorbecker. La sentence de ces arbitres déclara que Bellingham devait aux administrateurs de la maison Dorbecker la somme de deux mille roubles. Malgré cette décision, Bellingham refusa de payer.

Il parut, d'après les réponses qu'on reçut d'Archangel, qu'il avait été institué un procès criminel contre Bellingham, par les armateurs d'un bâtiment russe qui s'était perdu dans la mer Blanche. Ceux-ci l'accusaient d'avoir écrit une lettre anonyme, que les assureurs de Londres avaient reçue portant que la perte de ce bâtiment était une transaction frauduleuse; et qu'en conséquence on avait refusé de payer la perte : il ne fut fourni aucune preuve satisfaisante contre Bellingham, et il fut déchargé de cette accusation. Mais avant la conclusion de ce procès, il tenta de s'évader d'Archangel, et ayant été arrêté par la police, à laquelle il résista, il fut mis en prison, cependant il fut libéré peu de temps après, sur une seconde application de Sir Stephen Shairpe au Gouverneur.

Vers cette époque, je quittai la Russie, et je ne me rappelle pas d'avoir entendu parler davantage de John Bellingham jusqu'à mon arrivée à St. Pétersbourg, lors de ma seconde ambassade. Il vint un soir tout courant chez moi, et me sollicita de lui permettre d'y passer la nuit, afin d'é-

viter d'être remis en prison par la Police, de laquelle il venait de s'échapper. J'accédai à sa priere, quoique je ne fusse pas autorisé à le protéger contre une arrestation légale. Il parut que la sentence des arbitres d'Archangel avait été confirmée par le Sénat auquel Bellingham en avait appelé, et celui-ci avait été en conséquence remis à la garde du Collége de Commerce (tribunal établi spécialement pour connaître des matieres de commerce relatives aux sujets britanniques, et dont l'autorité avait été reconnue dans le traité de commerce entre les deux pays) pour y rester jusqu'à ce qu'il eût payé la dette de deux mille roubles. Cette garde, du reste, n'était pas extrémement rigoureuse, car il lui était permis d'aller où il voulait accompagné d'un officier de police appartenant au Collége. Il venait fréquemment chez moi, et il reçut à différentes fois de mon secrétaire particulier de petites sommes d'argent pour le soutenir pendant sa détention. Détenu, comme il l'était, par les autorités légales du pays, je ne pouvais sous aucun prétexte faire des démarches pour sa libération ; mais je me rappelle fort bien que, dans une conversation avec le ministre des affaires étrangeres, j'exprimai mon désir personnel que le gouvernement Russe voyant qu'il n'y avait aucune perspective de recouvrer la somme qui lui était demandée, le libérât de prison, à condition qu'il retournerait sur-le-champ en Angleterre, ce qui fut fait.

Bientôt après cette conversation, toute relation diplomatique cessa entre les deux cours, et la tournure que prirent les affaires publiques nécessita mon départ de Russie de la maniere brusque et précipitée dont Votre Seigneurie a connaissance.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) GRENVILLE LEVISON GOWER.

GAZETTE DE LA COUR

DU SAMEDI, 29 MAI, 1812.

*Destruction des deux Frégates Françaises l'*Ariane *et l'*Andromaque, *et de la Corvette le* Mamelouc.

A bord du Northumberland, au large des roches de Penmark, le vent au S. S. O. brises légeres et beau temps, le 24 Mai 1812.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'objet des ordres que j'avais reçus de vous le 19 du courant, de me rendre devant l'Orient, à l'effet d'intercepter deux frégates françaises et un brig qui avaient été vus depuis quelque temps en mer, a été complétement rempli par leur destruction à l'entrée de ce port, par le vaisseau de Sa Majesté que je commande (le brigantin, le Growler étant de compagnie.) Je demande la permission de vous en rapporter les circonstances.

Vendredi, 22, à dix heures un quart du matin, la pointe Nord-Ouest de l'île de Groix restant à la distance de dix miles au Nord du Northumberland, le vent très-léger au Nord-Ouest, nous découvrîmes ces bâtiments dans le Nord-Ouest, ayant toutes voiles dehors et portant vent arriere sur le port de l'Orient. J'essayai d'abord de les couper au vent de l'île, et je fis en conséquence signal de chasse au Growler qui était alors à sept milles de distance dans le Sud-Ouest. Voyant que je ne pouvais pas venir à bout d'effectuer mon projet en les coupant au vent, nous fîmes de tels efforts en chargeant le Northumberland de voiles, qu'après avoir arrondi et doublé la pointe S. E. de Groix, et en serrant le vent au plus près, après avoir passé sous le vent de l'île, j'eus la satisfaction de me placer au vent de l'embouchure du port, avant que les bâtiments de l'ennemi y fussent parvenus. Leur commodore se voyant ainsi coupé, fit un signal à ses camarades, et rapiqua les amures à babord au vent de la pointe de Talet, où ils parurent se parler les uns aux autres. Je continuai à serrer le vent entre Groix et le continent, afin de me rapprocher d'eux, exposé aux batteries des deux côtés lorsque je me trouvais à leur portée, ce que je ne pouvais pas éviter. Le vent avait alors fraîchi

considérablement et soufflait du Ouest-Nord Ouest. A deux heures 49 minutes, l'ennemi consistant dans les bâtiments ci-dessus mentionnés, porta vent arriere en ligne serrée, sous toutes les voiles qu'il pouvait mettre dehors, favorisé par le vent frais qui soufflait alors, essayant de la maniere la plus audacieuse de passer entre moi et la côte sous la protection des nombreuses batteries dont la terre est bordée dans cette partie. Je plaçai le *Northumberland* de maniere à joindre les bâtiments ennemis aussi près que je pourrais de la pointe de Pierre-Laye, le cap à terre, le grand hunier sur le mât, et je fis mes dispositions pour mettre un de ces bâtiments bord à bord du *Northumberland*; mais ils rapiquerent si près de la pointe pour la doubler, en suivant la direction de la côte à l'Est, que, dans l'ignorance où j'étais de la profondeur de l'eau si près de terre, je ne jugeai pas pratiquable, pour la sûreté du vaisseau de Sa Majesté, qui tirait près de 25 pieds, de suivre ce plan. En conséquence, j'arrivai vent arriere; je gouvernai parallelement aux bâtiments à la distance de deux encablures, et j'ouvris ma bordée sur eux. Ils y répondirent par un feu très-vif et bien dirigé, à boulets et à mitrailles, soutenus par trois batteries, pendant l'espace de 21 minutes. Ce feu fit beaucoup de mal à notre grément et à notre voilure. Mon objet, pendant ce temps, était d'empêcher qu'ils ne rapiquassent en dehors du rocher découvert nommé le Graul, mais de gouverner assez près pour ne pas leur laisser de place pour passer entre ce rocher et mon vaisseau, et pour éviter en même temps de toucher; le nuage de fumée que le vent poussait sur l'avant du vaisseau et qui le couvrait en entier, nous donna beaucoup de peine et d'inquiétude pour y parvenir: cependant, grâce aux soins et à l'attention de M. Hugh Stewart, le maître pilote, le vaisseau fut placé du côté du Sud-Ouest à une longueur du bâtiment, par 6 brasses trois quarts. L'ennemi fut en conséquence obligé, pour seule alternative, de tenter de passer en dedans; mais il n'y avait pas assez d'eau, et ils toucherent tous, toutes voiles dehors, sur les rochers entre le vaisseau et la roche.

Les voiles et le grément du *Northumberland* étaient si endommagés, que je fus obligé d'abandonner l'ennemi aux effets de la marée tombante, vu qu'il n'y avait alors que quart de jusant; pendant ce temps, je réparai le grément et changeai mon petit hunier qui était absolument hors de service. Je pinçai le vent avec toute la voilure que je pouvais porter, pour nous empêcher de tomber sous le vent. Dans cet intervalle, le *Growler* me joignit et fit feu à l'occasion sur l'ennemi. A cinq heures 28 minutes, je mouillai le *Northumberland* par six brasses et demie d'eau, la pointe de Pierre-Laye nous restant dans le N. O. quart N. la citadelle du Port-Louis par le N. quart N. E. et le rocher nommé le Graul dans le N. E. à deux encablures de distance, sa bordée portant sur les deux

frégates et le brick de l'ennemi à pleine portée de canon ; tous étant tombés sur le côté près de terre, à mesure que la marée les laissait à sec, nous découvraient leur fonds doublé en cuivre, les basmâts d'une des frégates et du brig étaient tombés.

Depuis cinq heures 34 minutes jusqu'à six heures 49 minutes, qui était le moment de la basse mer, nous continuâmes de faire un feu bien nourri et bien dirigé sur tous ces bâtiments, et à ce moment pensant que l'objet de mes efforts était entierement rempli, les équipages ayant abandonné leurs bâtiments, le fonds de ces frégates étant criblé de nos boulets assez bas pour être certains qu'ils se rempliraient d'eau à la mer montante ; la frégate de tête étant complétement en flammes, le feu y ayant été communiqué par un incendie qui éclata dans la hune de misaine, je mis sous voile. Trois batteries tirerent sur nous pendant tout le temps que je fus à l'ancre, et quoique notre position fût assez bien prise pour que nous fussions hors de portée de deux de ces batteries, il y en eut cependant une qui nous atteignit et qui nous fit à elle seule autant de mal que tout le feu auquel le vaisseau avait été exposé auparavant.

J'ordonnai au commandant du *Growler* de se tenir entre nous et de tirer de maniere à empêcher l'ennemi de retourner à ses bâtiments, après que j'eus cessé.

A sept heures 55 minutes, la frégate qui brûlait sauta en l'air avec une explosion terrible, ne laissant pas le moindre vestige visible. Lorsque le jour finissait, je mouillai pour la nuit la pointe Taleet étant au N. N. O. la pointe de Groix au S. S. O. et les bâtiments de l'ennemi nous restant dans le N. N. E. A dix heures la seconde frégate nous parut aussi en feu (nous y avions déjà aperçu une fumée qui en sortait depuis que le feu avait cessé. A onze heures et demie, les flammes se firent jour à travers les sabords et les autres parties du vaisseau avec une fureur qui ne permettait pas de songer à les éteindre. Cet événement inattendu ne me laissant plus rien à tenter dans la matinée, le brig étant entierement percé par nos boulets, renversé sur le côté, et très-endommagé dans toutes les parties de son fonds et même jusque près de la quille, je levai l'ancre à minuit, avec une faible brise du Nord, de compagnie avec le *Growler*, profitant de la clarté de la lune pour mettre en mer : mais il faisait si peu de vent que je ne pus faire que très-peu de progrès, et je vis en conséquence la frégate brûler toute la nuit de l'avant à l'arriere, et sauter en l'air hier matin à deux heures 35 minutes, laissant une partie de sa poupe encore brûlante, jusqu'à ce qu'elle fut totalement consumée ; et dans le cours de la journée, j'eus la satisfaction de voir de la pointe N. O. de Groix un troisieme feu et une troisieme explosion au même endroit, ce qui ne pouvait pas être autre chose que le brigantin.

Pendant que nous faisions feu sur les bâtiments de l'ennemi

un matelot se disant portugais, pris dans le navire l'*Harmony* de Lisbonne, par les frégates, le 22 Février, nagea, d'une de ces frégates, à bord du *Northumberland*. J'ai su par lui que ces deux frégates étaient l'*Ariane* et l'*Andromaque* de 44 canons et 450 hommes chaque, et le brigantin le *Mamelouc* de 18 canons et 150 hommes; qu'elles étaient parties de la Loire au mois de Janvier, qu'elles avaient croisé en diverses parties de l'Atlantique, et avaient détruit trente-six bâtiments de différentes nations (Américains, Espagnols, Portugais et Anglais) prenant à bord des frégates les objets les plus précieux de leurs cargaisons (en effet elles paraissaient prodigieusement chargées) et qu'enfin elles avaient expédié un des bâtiments pris, comme cartel, pour transporter les prisonniers en Angleterre, au nombre d'environ 200.

(Ici suit l'éloge de tous les officiers de la frégate et du brig ainsi que des équipages et troupes de marine).

Un vaisseau de ligne français, avec ses voiles en vergue, et ses perroquets garnis, resta à l'entrée du port de l'Orient, spectateur des opérations de la journée; mais le vent ne lui permit pas avant la tombée de la nuit de venir au secours de ses camarades. Cependant il leur fut envoyé du port tous les secours imaginables en hommes et en embarquations, sous la direction de l'amiral en personne.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) H. Hotham, Capt.

Au contre amiral Sir Harry Neale, Baronet.

Liste des tués et blessés à bord du Northumberland—4 matelots et un soldat de marine tués; 1 officier, 3 bas officiers, 19 matelots et 5 soldats de marine blessés; total 28, dont 14 légerement.

RÉSUMÉ POLITIQUE.

Pendant le cours de la semaine qui vient de s'écouler l'opinion, a été agitée dans tous les sens par les rapports différents qui se sont succédés chaque jour sur les démarches qu'occasionne la nécessité de composer un ministere pour remplacer celui qu'on avait commencé à former après la mort de M. Perceval, et qui se trouva en minorité dans la Chambre des Communes, avant même que d'être entierement constitué et connu. Chaque papier-nouvelles écrivant en faveur de son parti sur les arrangements qu'on supposait en train, ajoutait son aigreur personnelle à l'impatience publique, et l'ignorance dans laquelle on était de la nature des négociations ou pour mieux dire des explications qui avaient lieu, ajoutait au malaise-général. Tout ce qu'on savait, c'est que le Marquis de Wellesley et le Comte de Moir, avaient successivement été chargés de voir, de sonder, et de tâcher de concilier les chefs des différents partis, et de les mettre d'accord sur les principes et les mesures à adopter par l'administration future.

Comme l'on ne voyait aucune solution de cette crise, et que depuis vingt jours, on pouvait dire que l'état était sans gouvernement, et dans une espece de crise anarchique, la législature s'est interférée pour s'assurer du véritable état des choses, et pour s'assurer si c'était les prétentions inflexibles de quelques individus qui s'opposaient à ce qu'il y eût un cabinet. M. Martin avait annoncé une motion à ce sujet pour le 3.

Enfin à la séance du 1er. Juin, M. Canning s'étant levé, dit " Qu'observant qu'il était continuellement question dans le monde de ce qui se pas-

sait relativement à une nouvelle administration, et voyant une motion à ce sujet annoncée pour le Mercredi 3, il croyait de son devoir d'informer la chambre qu'un noble ami à lui (le Marquis de Wellesley) avait eu dans le cours de la matinée une entrevue avec Son Altesse Royale le Prince Régent, de qui il avait reçu ordre de prendre les mesures nécessaires pour la formation d'un nouveau ministère.

Sur cette notice, M. Stuart Wortley se leva à son tour, et après avoir fait quelques observations sur la disposition où étaient les écrivains politiques dans ce pays-ci d'avilir le caractere des hommes publics, il insista sur la nécessité d'éclaircir les doutes qu'ils avaient cherché à répandre dans l'esprit de la nation. Il dit que pour fournir au public l'explication si vivement désirée par tout le monde, il avait mis par écrit deux questions qu'il priait la Chambre de lui permettre d'adresser au très-honorable membre vis-à-vis de lui (M. Ponsonby). La premiere était, s'il avait été fait avant ce jour-là même, soit à lui, soit à quelques-uns de ses amis, des propositions pour faire partie d'une nouvelle administration ? et s'il en avait été fait de ce genre, si ces propositions avaient été rejetées par des motifs personnels, ou pour tout autre motif quelconque ?

Après quelques discussions sur la propriété de semblables questions, M. Ponsonby ayant obtenu permission de répondre, dit à M. Wortley qu'il n'avait été fait jusqu'à ce jour aucune communication de ce genre ni à lui ni à aucune des personnes qu'il s'honorait d'appeller ses amis, et qu'aucune proposition n'ayant eu lieu, il n'y avait pu conséquemment être fait aucune réponse.

Cette circonstance nous dispense de relater tous les bruits qui ont couru et qui ont été rendus publics par les papiers-nouvelles, ainsi que les reproches remplis d'animosité que se sont faits les journalistes partisans

de Lord Grey et ceux attachés aux collègues et successeurs de M. Perceval.

Le *Day*, journal assez impartial, disait le 1er Juin : "Nous annonçons que hier, vers une heure de l'après-midi, dans une entrevue qu'il eut avec le Prince Régent, le Marquis de Wellesley fut nommé par Son Altesse Royale son premiere ministre, et qu'il fut autorisé par Son Altesse Royale, à procéder à former sur-le-champ une nouvelle administration, qu'il composerait des personnes qui lui conviendraient le mieux, sur les principes que le noble Marquis avait posés comme devant servir de base à un nouveau gouvernement. En exécution de sa commission, le noble Marquis se rendit d'abord chez Lord Moira, et de là chez Lord Grey. Cela suffit pour faire voir qu'il n'y eut point de temps perdu pour faire part aux chefs de l'opposition des pouvoirs dont le noble Marquis était investi, et que, conséquemment, ce parti ne peut reprocher en aucune maniere à Lord Wellesley aucune partialité ni défaut de franchise et de candeur, et nous sommes bien sûrs que personne au monde n'est plus fait que Lord Grey pour rendre justice à Lord Wellesley. Des hommes semblables ne sont pas faits pour différer d'opinion sur des points secondaires ou de peu d'importance."

Le journal le *Times*, qui paraît absolument être dans les intérêts du Marquis de Wellesley, disait le même jour ce qui suit, au sujet des ordres donnés par le Prince Régent au noble Lord de former une administration :

" Nous pouvons enfin féliciter le pays sur la probabilité apparente qu'il va enfin sortir de ce que dans le sens le plus strict du mot on peut appeler une anarchie, ou la suspension des fonctions du gouvernement. Lord Wellesley reçut hier matin du Prince Régent des ordres illimités pour former une administration. Or ces pouvoirs étant donnés, il

ne peut pas y avoir de doute qu'ils ne fassent naître un ministere compétent pour conseiller, et être responsable des conseils qu'il pourra donner à la couronne. La seconde question à résoudre, et que le temps seul peut déterminer, mais que nous examinerons pourtant en passant, est de savoir de quelle classe d'hommes ce ministere sera composé. Nous n'hésitons pas à prononcer, soit par raisonnement, soit par les informations que nous avons reçues, qu'il sera tiré en grande partie de l'opposition. Quelle sera donc maintenant, nous demandera-t-on, notre politique par rapport à la Péninsule? faudra-t-il que nous renoncions aux engagements sacrés que nous avons contractés, d'assister les braves peuples qui habitent cette portion de l'Europe?

" En aucune maniere. C'est Lord Wellesley qui a reçu les ordres de former une administration; cela implique de la part du Prince une prédilection pour la politique de Sa Seigneurie. Les principes du ministere qui va se former, devront conséquemment être les principes du noble Marquis; et nous devons ainsi voir incessamment l'Espagne défendue conformément au plan vaste et au systême compréhensif dont le défaut obligea le noble auteur qui l'avait formé et conseillé, de quitter le dernier ministere avec mépris.

" Quant aux restes de ce dernier ministere, il ne nous paraît pas aisé de reconnaître quelles peuvent avoir été leurs vues, ou s'ils n'ont exprimé qu'un mécontentement puéril à cause de la disgrâce qu'ils ont essuyée. Ils n'ont pas voulu coaliser avec Lord Wellesley par des motifs personnels. Ils n'ont pas pu le faire avec les Lords Grey et Grenville par des motifs politiques, et ils avaient été déclarés incompétents pour former d'eux-mêmes une administration. Ils avaient été renvoyés par un vote des Communes. Il ne leur restait donc qu'à succomber, et

à obliger ainsi le sur-arbitre des destinées des partis rivaux, à choisir parmi leurs antagonistes."

" C'est dont parmi les membres de l'opposition que le Marquis de Wellesley cherchera ses collegues au ministere ; et de ces hommes, combinés avec M. Canning, son ami d'habitude, il sera formé une administration, décidée, quant à sa politique extérieure, à tâcher de chasser les Français de la Péninsule, et quant à sa politique intérieure, disposée à écouter au moins les plaintes des Catholiques. Comme la considération de ce dernier objet ne peut avoir lieu que pendant la prochaine session du Parlement, nous n'en dirons rien pour le présent ; nous nous bornerons seulement à la guerre de la Péninsule. " Comment, demandera-t-on, les Lords Grenville et Grey pourront-ils coopérer à la poursuite de cette guerre, sans être inconséquents avec ce qu'ils ont dit tant de fois sur cette guerre, qu'ils ont toujours traitée de calamité nationale, et à la fin de laquelle ils n'ont jamais auguré que honte pour nous ?" Quant à leurs prédictions, nous répondons, qu'ils se sont évidemment trompés, et qu'ils peuvent adopter de nouvelles opinions ; quant à la réprobation de la maniere dont cette guerre a été faite, le Marquis de Wellesley l'emporte sur eux en ce point, puisqu'il avait quitté l'administration par mécontentement sur ce même sujet : or peut-il exister d'union plus naturelle et plus conséquente qu'entre des hommes, dont l'un a quitté un premier parti par le dégoût qu'il a eu de la marche particuliere de ce même parti, et dont les autres ont refusé de s'y joindre entierement par la même raison ?

" Mais ne pourra-t-on pas dire aussi que quoique les Lords Grey et Grenville désapprouvassent autant que Lord Wellesley, la maniere dont M. Perceval conduisait la guerre, cependant cela provenait d'une cause différente ? L'un accusait le feu ministre d'insuffisance, et du défaut d'un systême vaste ; les

autres croyaient au contraire que ses efforts étaient plus que suffisants et son système encore trop étendu. A cela nous répondrons que quoique les Lords Grenville et Grey désapprouvassent les mesures de M. Perceval par rapport à l'Espagne, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'ils eussent également reprouvé le plan de Lord Wellesley, s'il leur avait été proposé dans le temps, et cela par la raison, que quoique la moitié d'une chose puisse être très-mauvaise et pire que rien, cependant la totalité peut en être excellente. Nous rendrons ceci plus clair par une comparaison tirée de feu M. Windham : "Quoique la totalité d'un acte ou d'une mesure, disait-il, puisse être extrémement utile ou désirable, cependant on ne doit pas en inférer que la moitié de ce même acte soit utile en proportion. Par exemple, se faire la barbe est une coutume très-propre et très-agréable ; cependant si un homme n'a pas assez de savon pour se raser toute la figure, il aimera mieux ne pas faire du tout usage de son rasoir, plutôt que d'aller dans les rues avec la moitié de sa barbe faite." C'est ainsi que les lords de l'opposition peuvent se réunir dans tout plan qui aura pour objet d'expulser complétement les Français de la Péninsule, tandis qu'il leur est permis de croire que plutôt que de délivrer le pays allié à demi, c'est-à-dire ne raser que la moitié des Français, il vaut beaucoup mieux garder notre rasoir dans l'étui, c'est-à-dire garder nos troupes chez nous ; autrement nous ne souffririons pas moins, par une guerre inutilement prolongée, que ceux que nous détruirions."

Rupture de la Négociation de Lord Wellesley.

[Extrait du Morning-Post.]

" Les ouvertures du Marquis de Wellesley aux Lords Greuville et Grey, paraissent avoir totalement échoué. Le Marquis, ainsi que nous le dimes hier, fit une proposition formelle et spéciale aux deux nobles Lords, lundi dernier ; cette proposition fut par eux prise en considération le même soir, et hier le noble Marquis reçut leur réponse. Nous apprenons en général, que Lord Wellesley avait proposé que le Comte Grey, Lord Grenville, Lord Holland et le Marquis de Lansdowne auraient des places éminentes et importantes dans le nouveau ministere ; mais ce n'était pas assez pour l'esprit ambitieux et dominateur des chefs du parti de l'opposition, qui, dans le fait, ainsi que nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, ne seront jamais contents qu'ils n'aient à leur disposition tout le pouvoir et tout le patronage de l'état. Ils ont pensé que s'ils permettaient à Lord Wellesley et à M. Canning d'avoir des places subordonnées dans l'administration, il serait déraisonnable au noble Marquis d'attendre rien davantage d'eux. Mais ce qu'ils n'ont pu surtout supporter, c'est l'idée que le noble Marquis pût être même le chef nominal de la nouvelle administration. On répand dans le public ce qui suit, comme la substance de la conversation, et le résultat de l'entrevue qui a eu lieu entre le Marquis de Wellesley et Lord Grey :

" Le Marquis de Wellesley déclara à Lord Grey que dans ses arrangements il y aurait quatre places dans le Cabinet pour le parti de Sa Seigneurie.—Sur quoi l'on dit que Lord Grey répondit : Alors, l'intention de Votre Seigneurie est d'avoir

la majorité dans le Cabinet." A quoi le noble Marquis répondit par l'affirmative. Lord Grey ajouta, dit-on : " Et qui Votre Seigneurie considere-t-elle comme la personne la plus própre à être à la tête de l'administration ?" Le Marquis répliqua : " Moi, certainement : je suis chargé de former l'administration, et j'ai raison de m'attendre à remplir cette place." En recevant cette réponse, Lord Grey, ajoute-t-on, signifia que la négociation était terminée, et prit congé."

Le *Morning-Post*, partisan des successeurs de M. Perceval, ajoute à cet exposé les réflexions suivantes :

" Nous ne pouvons pas dire positivement si c'est là un rapport correct, ou non, de ce qui s'est passé entre les nobles Lords ; mais on nous assure de tous côtés que la réponse des chefs du parti aux ouvertures de Lord Wellesley ne monte à rien moins qu'à un refus direct et positif. Nous félicitons cordialement d'un résultat aussi heureux et la nation et nos alliés ; car nous pensons qu'il ne pouvait pas arriver un plus grand malheur à la Grande-Bretagne et à l'Europe entiere, dans le moment actuel, que le retour au pouvoir de ces hommes dont la faiblesse et l'incapacité pendant leur courte administration, sont devenues proverbiales sur tout le continent, pour avoir nagueres flétri la plus belle perspective qui se fût présentée à l'humanité et à la civilisation. Nous espérons que le Marquis de Wellesley verra maintenant que ce que nous avons de temps en temps pris la liberté de suggérer sur cette importante question, n'était pas indigne d'une considération sérieuse et d'une attention immédiate. Il n'est pas encore trop tard pour suivre la marche que nous avons tracée comme la plus propre à suivre, et nous ne sommes pas encore sans espoir que nos

vœux et ceux du public à cet égard seront complettement remplis. Nous le répétons encore; nous portons tant d'estime et avons tant de confiance aux membres du Cabinet actuel, que nous ne doutons pas que s'il leur était fait quelque proposition loyale et honorable, leur patriotisme l'emporterait sur des sentiments d'étiquette ou d'orgueil blessé, et qu'ils se prêteraient volontiers à un plan équitable qui pourrait soulager l'anxiété publique dans une crise aussi extraordinaire, et promettre qu'il serait adopté des mesures propres à faire le bien de cet empire. Si cette douce, et nous osons dire, cette raisonnable espérance est frustrée, ce sera pour nous une source intarissable de regrets, ainsi que pour tous les vrais patriotes de ces royaumes".

Nous allons maintenant faire voir à nos lecteurs le langage que tient sur cette rupture le papier-nouvelles qui est l'organe de Lord Grey. Voici ce que dit le *Morning Chronicle.*

" Nous référons nos lecteurs à l'intéressante conversation qui a eu lieu hier dans la Chambre des Lords, pour la déclaration que le Marquis de Wellesley y a faite, que la commission qu'il avait reçue du Prince Régent pour la formation d'un ministere, à des conditions particulieres prescrites par son Altesse Royale, était finie, le noble Lord n'ayant pas trouvé pratiquable de se procurer le consentement des nobles personnes auxquelles il s'était adressé pour entrer dans le cabinet à de semblables conditions. Le noble Marquis a fait allusion à des animosités personnelles, qu'il a déclaré pourtant ensuite ne concerner ni Lord Grey, ni Lord Grenville, ni aucun des membres de l'opposition. Il ne serait peut-être pas difficile de conjecturer qui cette allusion regarde. On devine hardiment quel est le conseiller légal, insidieux et double, de toute cette

intrigue. Il est évident que le noble Marquis a été chargé de faire une proposition que l'on savait bien ne pas devoir réussir. Dans un journal (*le Morning Herald*) que l'on suppose sous l'influence de Carlton-House (le Palais du Prince) l'offre identique faite à Lord Grey et Lord Grenville, fut insérée ainsi que leur réponse, Lundi matin, c'est-à-dire, douze heures avant que l'offre fût communiquée à Lord Wellesley lui-même. Voici comme elle fut énoncée dans le papier en question :

" Le cabinet consistera en douze membres. Afin de for-
" mer ce gouvernement de partis divers *(composite)* ce
" que l'adresse des Communes avait évidemment en vue, le
" Prince Régent a ordonné qu'il fût offert quatre places aux
" chefs de l'opposition. Les Lords Grenville et Grey ont re-
" fusé d'accéder à cette proposition et présumant, avec
" toute la hauteur de chefs d'un parti d'opposition, que l'a-
" dresse au Régent ne pouvait avoir d'autre intention que
" celle de leur nomination exclusive, ils ont exigé d'avoir
" une majorité décidée dans le cabinet, et à cette occasion
" ils ont signifié qu'ils voulaient bien consentir à agir *avec*,
" mais non pas *sous* le Marquis de Wellesley."

" Comment se rendre compte de cette anticipation ? Le projet fut-il présenté ainsi à l'œil du Prince Régent par l'adroit *souffleur* qui est derriere le rideau ? Ou bien quelqu'un des acteurs eut-il l'indiscrétion de l'éventer avant le dénoûment ? Quoiqu'il en soit, il absout certainement le Marquis de Wellesley de toute implication dans le complot : et dans le fait sa conduite subséquente semble montrer qu'il n'a point pris de part à un procédé aussi inconstitutionnel.

" Un Cabinet d'ordre *composite*, est un ordre inconnu dans l'architecture de notre Constitution. Nous avons vu, maintes et maintes fois, des exemples d'un accord volontaire parmi des hommes d'état, où les questions sur lesquelles ils avaient eu des opinions opposées étaient déterminées et résolues, et

où ils adoptaient une nouvelle marche sur des principes discutés avec franchise, et bien compris des deux côtés. Mais inviter douze personnes à former un Cabinet, comme on invite un parti à un dîner, où l'on regarde la contrariété des sentiments et des opinions comme un moyen innocent d'égayer la table, était une chose réservée pour le temps actuel, si fécond d'ailleurs en toutes especes d'extravagance politiques.

" Il est difficile de penser qu'il ait jamais pu entrer dans l'imagination d'aucune créature humaine, de croire que des hommes en état d'être chargés des grandes places de l'administration, dussent se soumettre à devenir responsables de mésures qu'ils ne pourraient ni contrôler ni modifier; qu'ils renonçassent à la possibilité de mettre à exécution aucun des objets auxquels ils se seraient engagés depuis long-temps; bien plus, qu'ils fussent employés à faire avorter des espérances qu'ils auraient été les premiers à faire concevoir; que l'on fit usage de leur réputation pour mettre les auteurs des malheurs publics à l'abri de toute responsabilité; et enfin qu'on les exhibât ensuite en public comme des preuves vivantes de la fausseté et de la duplicité de toutes les déclarations politiques. Voilà pourtant ce que les auteurs de cette précieuse proposition aux Lords Grey et Grenville doivent avoir eu en vue.

" Les calomnies répandues contre les Lords Grey et Grenville serviront au moins à quelque chose; elles feront sortir et paraître en public la véritable correspondance qui a eu lieu. Le public a le droit de connaître le langage précis dont il a été fait usage des deux côtés; car l'époque actuelle n'est point une époque ordinaire dans l'histoire britannique, et de même la contention actuelle n'est point une simple lutte de partis rivaux. C'est une question où il ne s'agit pas moins que de savoir si le Prince Régent élevera un parti de courtisans contre le parti du

pays, et si des ministres qui doivent être responsables des actes du gouvernement, doivent se soumettre implicitement aux ordres qu'ils recevront des conseillers secrets et non responsables du pouvoir exécutif. Dans l'épreuve où le principe fondamental de la Constitution va ainsi se trouver, les pieces doivent être mises loyalement sous les yeux du public, afin qu'il puisse décider avec impartialité sur le caractere et la conduite des personnes qui réclament sa confiance.

« Dans l'état où Lord Wellesley a laissé la négociation en se retirant, nous apprenons que c'est maintenant Lord Moira qui va essayer ses talents pour opérer la conciliation des partis. Nous espérons que le noble comte *commencera par le bon bout*, et qu'avec la liberté qui convient à un ami, et avec l'énergie qui est inséparable de son cœur, il rappellera au souvenir de Son Altesse Royale les premieres doctrines de sa jeunesse, doctrines qui ne peuvent tendre qu'à lui faire remplir fidelement ses devoirs et à assurer la paix et la sûreté du Royaume Uni, en même temps que l'honneur et le bonheur de sa vie."

Le discours du Marquis de Wellesley à la Chambre des Pairs auquel le *Morning Chronicle* fait allusion dans le morceau qui précéde, porte en substance ce qui suit :

« Milords,

« Quoique je ne sois pas provoqué personnellement à parler, je sens qu'il est de mon devoir d'exposer à la Chambre la part que j'ai prise dernierement à la négociation qui a eu lieu afin de former des arrangements capables de surmonter les difficultés de la crise actuelle. Milords, il a plu à Son Altesse Royale le Prince Régent de me donner ses ordres pour que je lui exposasse mon opinion sur la forma-

tion d'un ministere, j'ai en conséquence soumis mon opinion à Son Altesse Royale avec toute la déférence due à son haut rang, mais en même temps, avec toute la liberté que je regarde comme un devoir que tout conseiller privé doit à Son Souverain et à son pays. J'ai offert aujourd'hui à Son Altesse Royale ma résignation de l'autorité dont il lui avait plû de m'investir pour arranger une administration ; et Son Altesse Royale a bien voulu accepter cette résignation. Milords, je regrette vivement que les animosités personnelles les plus affreuses, que les difficultés les plus terribles, provenant des questions les plus importantes et les plus compliquées, aient interposé des obstacles qui ont empêché cet arrangement si désirable, et qui aurait été si essentiel au bien-être du pays. J'ai en conséquence sollicité humblement de Son Altesse Royale la permission qu'elle a bien voulu m'accorder, d'exposer à cette chambre, si Vos Seigneuries le desirent, toutes les circonstances relatives aux progrès des transactions auxquelles j'ai pris quelque part. Mais, Milords, si vous me permettez de donner un avis à Vos Seigneuries, cet avis sera que dans ce moment-ci vous n'exigerez point cette révélation, parce que dans la situation actuelle du pays elle ne pourrait qu'être extrémement nuisible aux intérêts publics."

Les Lords Grenville, Liverpool, et Grey parlerent successivement après le Marquis de Wellesley, et désavouerent les sentiments d'animosité dont il avait été fait mention dans le discours qui précede, soutenant tous que les obstacles qui s'étaient élevés ne provenaient que de différences d'opinion sur des principes fondamentaux relatifs aux intérêts publics.

(C'est au moment où nous écrivons, Lord Moira que le Prince a chargé de composer un ministere, Lord Wellesley ayant été hors d'état de vaincre les scrupules ou de satisfaire les demandes de l'opposition. L'amour du bien public et la droiture qui sont les traits caractéristiques de Lord Moira, ainsi que son expérience politique, pour ne rien dire de son ancien attachement au Prince, justifient amplement la confiance que S. A. R. a reposée en lui. L'affabilité de ses manieres, qui n'est pas de peu d'importance dans ces hautes opérations, servira à mettre la négociation sur un pié amical et à la mener heureusement à fin.)

Le même voile enveloppe toujours la politique du Nord. Romanzow est avec Alexandre, ce qui explique les incertitudes de ce prince et présage peut-être, hélas ! sa soumission définitive aux vues de Buonaparté. Quand on renonce à une politique servile, avilissante, ruineuse, on ne conserve pas les hommes qui l'ont lâchement conseillée et perfidement maintenue. Tous ces délais qui sont inexplicables, s'il est vrai que la Russie était éclairée depuis long-temps sur les vues de Napoléon, et instruite de la force et de la position de ses armées, ces délais donnent à celui-ci les moyens de faire marcher ses troupes et de disposer ses magasins vers les points qu'il menace, et surtout d'employer ces intrigues qui préparent plus sûrement ses succès que tous les talents militaires qu'on peut lui supposer. Il a laissé derriere lui, en quittant la France, la disette, fruit du défaut de bras pour cultiver la terre, et des approvisionnements qu'exigent ses immenses armées; il a aussi laissé aux Parisiens son beau-frere Murat, afin de leur annoncer le traitement qu'il leur prépare s'ils osaient se mutiner comme les habitants de Madrid. Les journalistes de France ne nous donnent que les détails de la marche de leur Empereur, et taisent tout ce qui pourrait nous éclairer sur ses projets immédiats. Les princes de la confédération vont attendre Buonaparté au *débotté*, à mesure qu'il arrive dans une ville de leur territoire. A Bamberg, pendant qu'il changeait de chevaux, il a conversé durant quatre minutes avec le Duc Guillaume et le Prince Héréditaire de Baviere, et il a fait des saluts remplis de grâce aux habitants qui lui souhaitaient une longue vie et un bon voyage, et qui ne montraient probablement tant d'allégresse qu'à cause du plaisir que leur causait son prompt départ. "Au reste," disent les journaux français, "ces braves habitants étaient enchantés de voir l'Empereur jouis-

sant d'une santé parfaite, et même meilleure que lors de son premier passage dans leur ville." Ces bons Allemands auront probablement pris la bouffissure qui annonce l'hydropisie pour l'embonpoint qui prouve la santé. On avait préparé un arc de triomphe, des tableaux, des devises ; mais le dédaigneux bourgeois d'Ajaccio n'a pas même daigné jeter un coup-d'œil sur ces brillants apprêts. Le 16, à onze heures du soir, il entrait, avec la Princesse Marie-Louise, à Dresde, où l'Electeur *roi* de Saxe lui avait préparé un banquet magnifique. L'Empereur et l'Impératrice d'Autriche étaient arrivés dans cette ville pour y voir la victime que la politique de leur Cabinet a sacrifiée au minotaure impérial, entendre ses tristes plaintes, et voir sur elle les ravages de la douleur et les effets des mauvais traitements qu'elle a subis.

Le 23 Mai, tous ces personnages étaient encore à Dresde, où le Roi de Prusse était arrivé le même jour, après avoir donné à dîner à *Sans-Souci*, avant son départ, à Junot et à d'autres généraux français.

On pense bien que les fêtes se succedent pour honorer la présence et amuser les loisirs du Roi des Rois. Des fêtes à un brigand ! des fêtes à la veille d'une guerre qui va inonder de sang les états de celui qui les donne ! Oh ! honte ! l'Empereur Alexandre de son côté est arrivé à Wilna le 27 Avril, en très-bonne santé, et a donné audience sur-le-champ au comte de Barclay de Tolly, général en chef de la premiere armée de l'Ouest. Ce prince a à sa suite le comte Romanzow, Chancelier de l'Empire, les comtes Kotchubey, Aractejew, le duc de Richelieu, et un grand nombre d'aides-de-camp. Pendant l'absence de Romanzow, le portefeuille des affaires étrangeres est confié au comte de Soltikow. On évalue à 300,000 hommes effectifs l'armée russe; les gardes seules s'élevent à 50,000 hommes. Un

ukase du 5 Avril ordonne une levée de deux hommes sur cinq cents dans tout l'empire. Rien n'annonce que la Turquie veuille conclure la paix avec les Russes, ses préparatifs continuent au contraire avec une activité sans exemple.

Les nouvelles d'Espagne annoncent que les patriotes y continuent la guerre avec la plus grande activité, et même avec plus de succès qu'on ne devrait en attendre de la disposition de leurs corps et de l'incohérence de leurs plans. Ballasteros reste dans les environs de Gibraltar et fait de temps en temps contre l'ennemi d'heureuses et rapides excursions qui bientôt seront suivies d'opérations plus importantes. Il a envoyé à Cadix huit ou dix mille recrues qu'il a enlevés dans les pays qu'il a parcourus. Il n'a pu entrer ni à Séville ni à Malaga, parce qu'il n'aurait pas pu s'y soutenir. Les Français ont cherché, le 16, à jeter dans Cadix quelques bombes, mais avec peu ou point d'effet.

La Régence d'Espagne est dans la meilleure intelligence avec l'ambassadeur Sir H. Wellesley, et l'on attend les plus heureux effets de cette harmonie. Les Cortes se préparent à se donner des successeurs, et comme dans toutes les assemblées délibérantes les uns voudraient déjà revoir leurs foyers, tandis que d'autres voudraient s'éterniser.

Prise d'Almaraz.—Le général Sir Rowland Hill, nouvellement installé Chevalier du Bain, n'a pas tardé à gagner ses éperons. Le 19 de Mai, il a attaqué, pris et détruit le poste important que les Français avaient au pont d'Almaraz, pour maintenir la communication entre leurs armées du Nord et du Sud. Un général français et 250 hommes noyés, 100 tués et 300 prisonniers, outre une immense quantité d'artillerie et munitions de guerre et de bouche, ont été les fruits glorieux de cette nouvelle surprise, qui est un nouveau laurier pour le Turenne de la Péninsule.

On souscrit chez M. PELTIER, 7, Duke-Str, Portland Place
De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland-Street.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXXXI.—*Le* 10 *Juin*, 1812.

BEAUX-ARTS.

Notice de M. Visconti.—(*Extrait du Musée Français.*)

LAOCOON, *groupe.**

Les événements de la guerre et de la destruction de Troye, l'une des périodes mythologiques qui se rapprochent le plus de l'histoire, ont fourni de

*Cet ouvrage est d'un marbre grec dont le grain est plus fin que celui du marbre de Paros, et que les marbriers romains connaissent sous la dénomination de *marmo grechetto.* Il a été formé de six blocs artistement réunis, quoique Pline l'ait cru exécuté d'un seul bloc. (Voyez les observations de M. L. Petit-Radel, dans les *Monuments antiques du*

nombreux sujets à la poésie et aux beaux-arts, depuis Homere jusqu'à Tryphiodore, depuis Bathyclès et Polygnote jusqu'au sculpteur de l'Achilleïde qu'on

---

Musée Napoléon, par Th. Piroli, t. 2, p. 156.) La hauteur totale du groupe, y compris celle de la plinthe, est de deux metres douze centimetres (six pieds six pouces.) Ce monument fut découvert à Rome vers l'an 1506, sous le regne de Jules II, qui le fit acheter pour le placer au Vatican, d'où il a été tiré (Marini *Iscriz Albane*, p. 11.) On voit encore aujourd'hui dans une salle du rez-de-chaussée des Thermes de Titus, que l'éboulement des terres et les ruines de l'édifice ont fait devenir un souterrein, la niche où le Laocoon était placé. Cette salle est du côté du Mont-Esquilin, qui regarde le Colisée : et avant que l'agrandissement de ces Thermes par les successeurs de Titus, l'eût comprise dans l'enceinte de cet édifice, elle devait appartenir au palais de ce prince, ainsi que je l'ai indiqué dans une note au *Museo Pio-Clementino*, t. 11, p. 78. Le bras droit de Laocoon est maintenant restauré en plâtre, d'après un modele de Girardon. Baccio Bandinelli en fit une restauration différente, dans la copie de ce groupe qu'il exécuta en marbre, de la grandeur de l'original, et qu'on voit encore dans la galerie de Florence. Frere *Roan Angelo da Montorsoli*, éleve de Michel-Ange, avait restauré ce bras en terre cuite, à-peu-près dans le même mouvement que le bras modelé par Girardon, mais dans une attitude moins forcée. (Voyez Vasari, dans la vie de cet artiste, t. VI, p. 5, édition de Florence, 1769.) Ce bras est resté à Rome. L'avant-bras droit du fils aîné, et le bras droit de l'autre, tout entier, ont été restaurés en marbre au commencement du siecle dernier, par Cornacchini qui, en imitant les modeles de frere *Roan Angelo*, en a altéré les formes. Quant à la justesse des mouvements dans ces parties restaurées, on peut observer que l'attitude du pere devait être à-peu-près la même : mais que, par un arrachement qu'on remarque sur le dos de la figure, il est vraisemblable que le bras antique n'était point si élevé. Un autre arrachement qu'on voit sur l'occiput du plus jeune des fils, fait croire que son bras droit se rapprochait davantage de la tête ; et il est probable que l'avant-bras du fils aîné était dans l'action de se débarrasser des nœuds des serpents.

voit au Capitole,* et au peintre des miniatures qui ornent un manuscrit de Virgile, conservé dans la bibliotheque du Vatican.

Parmi les épisodes des poëmes iliaques, celui de Laocoon appartient aux événements qui accompagnent le récit de la prise de Troye, et qui sont par conséquent postérieurs à ceux qu'Homere a chantés. Aretinus de Milet l'avait inséré dans son poëme; Sophocle en avait fait le sujet d'une tragédie; les poëtes de l'école d'Alexandrie, Lysimaque et surtout Ephorion l'avaient traité.† Virgile s'en empara; et ce serait principalement par l'Enéide que le sort de Laocoon nous serait connu, si l'histoire de ce héros malheureux n'avait pas fait le sujet d'un chef-d'œuvre de sculpture, supérieur dans son genre à la description même de Virgile.

L'histoire de ce personnage héroïque offre des variations, comme presque tous les faits de la mythologie et particulierement ceux qui ont été répétés par plusieurs écrivains. On convient généralement que Laocoon, issu du sang des rois troyens, et suivant quelques auteurs, frere d'Anchise, exerçait dans sa patrie le sacerdoce d'Apollon Thymbréen; qu'à l'occasion du stratagême des Grecs, et de l'introduction du cheval de bois, ce héros ayant deviné la ruse de l'ennemi, tâchait de persuader à ses concitoyens de détruire par le fer ou le feu ce fatal ouvrage; que Minerve qui avait résolu la perte des Troyens, pour les obliger par la terreur à repousser les insinuations de Laocoon, fit sortir de la mer deux serpents prodigieux qui le surprirent, tandis qu'avec ses deux fils il s'apprêtait à célébrer un sacrifice, serrerent de

---

* *Museo capitolino*, t. IV. pl. 17.

† Voyez M. Heyne, *Excursus Vad*, l. II, *Æneïdos*, dans ses éditions de Virgile.

leurs nœuds mortels les deux fils et le pere, et les priverent tous trois de la vie. Quelque poëte judicieux, probablement Sophocle, révolté sans doute de l'immoralité d'une histoire où les Dieux punissaient dans un héros l'amour et la défense de la patrie, changea quelques circonstances du récit, et donna pour cause de la mort de Laocoon et de ses fils la colere d'Apollon, qui vengeait dans son prêtre la transgression des lois rigoureuses du célibat. Ce poëte considérait comme une erreur populaire l'opinion des Troyens qui voyaient dans le malheur de Laocoon une punition de sa résistance à l'introduction du cheval d'Epéus dans les murs sacrés d'Ilion.*

Cette triste et touchante aventure a été représentée par des statuaires Rhodiens dans un groupe où ils ont développé de si grands talents que nul artiste peut-être ne les a jamais surpassés. La beauté des formes, la convenance et l'élévation des caracteres, la justesse, la vivacité, et la noblesse de l'expression, ont été portées dans cet ouvrage à un si haut degré, que Pline ne connaissait rien de préférable parmi les chefs-d'œuvre les plus accomplis des arts du dessin ;† et plus de trois siecles écoulés

* Servius *ad Æn.*, l. II, v. 211, Hygin, *fab.* 135.

† Voici le passage de Pline où il parle de Laocoon (l. XXXVI, § IV, n. 11 :) « Il n'y a pas beaucoup d'autres artistes dont le nom ait été fameux, parce qu'il y a des ouvrages exquis où le nombre des artistes a été un obstacle à la réputation particuliere de chacun d'eux ; car un seul ne doit pas en avoir toute la gloire, et cependant, quand on parle d'un ouvrage, on ne peut les nommer tous ; comme le Laocoon qui est dans la maison de l'empereur Titus, ouvrage préférable à tout ce qui a été fait en peinture et en sculpture. Ce groupe a été fait de concert par les trois excellents artistes Agesandre, Polydore et Athénodore Rhodiens. Cratenes avec Pythodore, Polydecte avec Herme-

depuis la renaissance des arts, n'ont fait que confirmer le jugement de cet écrivain célebre.

Laocoon s'était approché de l'autel, accompagné de ses deux fils, qui, suivant l'usage des temps héroïques, étaient les ministres de la cérémonie. Deux serpents, suscités contre eux par une divinité ennemie, les ont attaqués, les ont saisis. Déjà l'un des reptiles ensanglante ses dents meurtrieres dans le flanc de Laocoon, et par les longs replis de sa queue il enchaîne l'aîné des deux fils qui ne peut plus ni secourir son pere, ni chercher son salut dans la fuite. L'autre serpent déchire le sein du plus jeune fils, et tandis qu'il le lie par des nœuds redoublés, il serre encore les membres inférieurs du pere et du fils aîné. Laocoon, les pieds entravés dans les replis du serpent, n'a pu se soutenir debout ; et en tombant il a été forcé de s'asseoir sur l'autel. Cette pose, motivée par des circonstances naturelles, produit de grandes beautés, en empêchant que le héros ne paraisse dans un abattement total. La fermeté de son attitude inspire d'autant plus d'intérêt que sa mort est inévitable. Par la violence de ses mouvements, le manteau dont il était revêtu s'est échappé de dessus ses épaules, et l'autel en est couvert. Il cherche avec effort à se débarrasser des nœuds qui l'oppressent;*

laüs, un autre Pythodore avec Actémon, et Aphrodisius de Tralles seul, ont également rempli d'excellentes figures les maisons des Césars au Mont Palatin Diogene d'Athenes a orné de ses ouvrages le panthéon d'Agrippa, etc." (Traduction de M. Falconet.)

* *Ille simul manibus tendit divellere nodos*, Virgile, *Æn.* II, v. 220.

Roidissant ses deux bras contre ces nœuds terribles. Delille.

Cette circonstance est la seule qui soit commune à l'ouvrage d'Agésandre et à la description de Virgile. Il ne serait pas nécessaire que l'un l'eût empruntée de l'autre, même dans le cas où ce sujet n'aurait pas été traité par d'autres auteurs plus anciens que le poëte et les statuaires

sa poitrine se gonfle ; ses bras se roidissent ; les convulsions de la douleur, causées par sa blessure, se font sentir dans la contraction de ses muscles ; les effets en sont visibles jusques dans les orteils. Sa tête noble est couronnée de lauriers ; ses regards tristes et doux s'élevent vers le ciel ; ses cheveux soulevés dans la succession rapide de ses mouvements, découvrent un front où se peint la sérénité de l'innocence ; mais l'inflexion des sourcils décele l'horreur de ses tourments ; et le gémissement qui expire sur ses levres n'est point indigne d'un héros non encore vaincu par le désespoir.

La composition du groupe, l'agencement des serpents, la pose ingénieuse des trois personnages, le contraste savant des attitudes, la hardiesse et la vérité des contours ; la perfection accomplie de la figure du pere ; le soin que l'artiste a pris d'éviter tout ce qui dans ce moment horrible pouvait exciter moins de pitié que d'horreur, ou avilir à nos yeux le caractere du héros ; l'art par lequel cette figure principale triomphe ; les détails heureux qui rendent cette figure plus intéressante ou qui en relevent la beauté, tels que l'arc formé par les cartilages des côtés, quelques veines qui se montrent au-dessous de la peau, et qui paraissent y faire circuler la vie ; la précaution prise par le statuaire, de détourner la vue du pere du malheur de ses enfants, pour conserver quelques restes d'une noble fermeté sur son visage ; l'émotion de l'un des fils qui n'est pas encore atteint lui-même de la morsure des serpents, et qui paraît s'intéresser au sort de son pere et de son frere ; l'abattement de l'autre, dont les yeux mourants implorent en vain le secours de son pere ; toutes ces beautés réunies justifient l'opinion de Pline, et font de ce groupe admirable le chef-d'œuvre des arts.

Ce savant Romain, qui nous a fait connaître les noms et la patrie des trois statuaires auteurs de

cet ouvrage, Agésandre, Polydore et Athénodore de Rhodes, ne nous a point indiqué d'une maniere claire et directe l'époque à laquelle ils ont fleuri. Les préjugés qui ont régné jusqu'à présent dans l'histoire de l'art n'ayant pas permis à Winckelmann de reconnaître que ce groupe est postérieur au siecle d'Alexandre, on agita de son temps la question de savoir, si les statuaires avaient imité Virgile, ou si l'imagination du poëte avait été guidée par les sculpteurs ; et cette question donna lieu à un littérateur distingué d'Allemagne d'adopter une opinion entierement opposée à celle de son illustre compatriote. Lessing, a pensé que Virgile n'avait point vu le groupe, et que les auteurs du groupe, par des motifs particuliers à leur art, n'avaient pas imité la description du poëte ; et il a placé ces artistes à une époque plus rapprochée de Pline, et qui répond au regne des premiers Césars*. Ceux des lecteurs qui auront suivi avec quelqu'attention le cours des idées énoncées dans mes différentes notices, ne douteront point que le Laocoon n'ait pu être exécuté à cette époque. Les arguments de Lessing me semblent décisifs, et en les résumant, je me borne à les appuyer par quelques considérations nouvelles.

La maniere dont Pline, après avoir nommé les trois artistes Rhodiens, passe à d'autres statuaires *qui ont également*, dit-il, *rempli d'excellentes figures les palais des Césars*, fait naître nécessairement l'idée que tous ces artistes ont fleuri sous les empereurs romains. On objecterait en vain que le mot *également (similiter)*, a uniquement pour objet de faire entendre que plusieurs artistes, ainsi que les

* Voyez le Traité qui a pour titre : *Du Laocoon, ou des limites respectives de la poésie et de la peinture, traduit de l'allemand de G. E. Lessing par Charles Vanderbourg*, particulierement le §. 26.

auteurs de ce groupe, ont travaillé ensemble à l'exécution d'un même ouvrage. Pline ne fait ici aucune mention d'artistes plus anciens, associés l'un avec l'autre dans leurs travaux ; et je puis ajouter que dans la même période il parle aussi d'un sculpteur qui avait travaillé à son ouvrage sans aucun associé*.

L'opinion de ceux qui pensent que les trois statuaires rhodiens ont travaillé pour les Césars, est confirmée jusqu'à un certain point, par une découverte de Winckelmann qui d'ailleurs avait adopté l'opinion contraire. Ce savant a décrit la plinthe d'une statue qui avait orné une maison de plaisance des empereurs romains. On lit sur cette plinthe une inscription portant que cette statue *était l'ouvrage d'Athénodore, fils d'Agésandre, Rhodien.* Ce fragment a fourni à Winckelmann la conjecture heureuse qu'Agésandre était aussi le pere de Polydore. D'autres ouvrages des auteurs du Laocoon ornaient donc, ainsi que Pline semble l'indiquer, les palais des Césars, Il paraît incroyable à Lessing, que ces artistes aient vécu dans un temps ancien, et que nul auteur, excepté Pline, n'ait parlé d'eux ou de leurs ouvrages. Ce sentiment est fondé, et il me le paraît d'autant plus que l'encyclopédiste romain avait lu le livre de Pasitele sur les ouvrages de l'art les plus fameux dans le monde, et qu'il n'y avait pas vu cités les trois artistes de Rhodes† ; car, si Pasitele en eût parlé, Pline n'aurait pas pu dire que leur nom, à cause de leur nombre, n'était point connu. J'observe aussi, que parmi les groupes en marbre, exécutés par les Grecs, il n'y en a que deux qui fussent devenus fameux dans l'antiquité. L'un des deux, au temps de Pline, était à Rome, et l'autre à Pergame‡. Si le groupe du Laocoon eût été exé-

---

* Aphrodisius de Tralles.
† Pline, l. XXXVI, §. IV, n. 12.
‡ Pline, *loco citato*, n. 6 et 10.

cuté depuis quelques siecles, il n'aurait pas échappé à l'attention des écrivains des arts, qui avaient remarqué l'excellence des deux autres.

Raphaël Mengs en examinant cette sculpture admirable, et en la voyant terminée au simple ciseau, a observé avec beaucoup de finesse que cette manière ne devait pas appartenir aux époques les plus anciennes de l'art perfectionné*. La parfaite imitation de la nature était alors le but des artistes; et ce n'est que par le fini le plus précieux qu'ils peuvent y arriver. Mais à une époque moins ancienne où l'admiration pour les ouvrages soigneusement terminés était, pour ainsi dire, un peu usée par la vue d'une infinité de chefs-d'œuvre, les amateurs ont pu montrer plus de goût pour quelques productions de l'art, où l'on avait tant soit peu négligé cette exacte vérité d'imitation, pour y faire mieux sentir le talent de l'artiste. Alors seulement on a dû préférer au fini cette autre maniere où l'imitation de l'épiderme a moins de vérité, mais où l'œil du connaisseur se plaît à reconnaître, sur la trace de chaque coup de ciseau, l'esprit et le sentiment du statuaire. L'observation de ce peintre estimable est confirmée par des preuves positives : le torse d'Apollonius et le Faune de Barberini, exécutés suivant cette derniere méthode, appartiennent sans contredit aux temps de la grandeur romaine†.

---

* *Opere*, p. 366 de l'édition de Rome, soignée par M. Tea, 1787, in-4°. dans une lettre au prélat Fabroni. Je regrette de ne pouvoir suivre sur cette particularité l'opinion énoncée par mon savant collaborateur, M. Emeric David, dans ses *Recherches sur l'Art statuaire*, p. 218, ouvrage où l'on trouve d'ailleurs beaucoup d'observations sur ce chef-d'œuvre, aussi ingénieuses que justes.

† J'ai remarqué ailleurs que les caracteres qui tracent sur le torse le nom de l'artiste prouvent qu'Apollonius n'é-

D'un autre côté, il est naturel qu'un ouvrage d'un mérite supérieur et extraordinaire invite à imiter les artistes du temps. Cependant nous ne retrouvons quelques vestiges d'une imitation du Laocoon que sur d'excellents ouvrages de l'époque d'Adrien* : il est donc probable que les auteurs du groupe n'avaient pas devancé d'un grand nombre d'années le regne de ce prince.

Supposons un moment que les trois statuaires rhodiens ont, comme je le pense, travaillé sous les premiers Césars, toutes les idées que nous pouvons nous former sur cette sculpture se lient entr'elles avec une vraisemblance qui équivaut à une démonstration. La mort courageuse d'un héros troyen était un sujet bien choisi pour orner le palais des monarques issus du sang d'Enée. La catastrophe de Laocoon, devenue familiere aux Romains par l'épisode de l'Enéide, avait été traitée, comme nous l'avons vu par Euphorien de Chalcis, l'un des poëtes grecs les plus lus à Rome, et de qui les ouvrages faisaient les délices de Tibere†. Le palais de ce prince avait été démoli par Néron qui avait élevé sur le même emplacement sa *maison dorée*.

---

tait pas antérieur à Pompée, près du théâtre duquel ce monument fut trouvé. Le Faune ornait les jardins qui environnaient le mausolée d'Adrien.

* Dans le plus vieux des Centaures d'Aristéas et Papias, statuaires aphrodisiens, la tête et son mouvement rappellent la tête de Laocoon. Le torse du Faune Barberini présente dans ses contours quelques rapports de ressemblance avec le torse du Laocoon. Aristéas et Papias étaient probablement contemporains d'Adrien, dans la campagne duquel leurs ouvrages ont été découverts. Le marbre noir dont ces statues sont formées, et les caracteres qui marquent les noms des artistes, ne permettent pas de transporter leur époque à des temps plus anciens.

† Virgile, *Bucol. Ecl.* X, v. 50; Suetone, *in Tiberio*, c. 70.

Vespasien et Titus démolirent à leur tour la *maison dorée*, et on peut croire qu'ils placerent le chef-d'œuvre d'Agesandre dans leur nouveau palais. Pline l'y avait vu, et les modernes l'ont retrouvé dans le même endroit*. Cet écrivain le regarde comme le chef-d'œuvre des arts, malgré les éloges qu'il avait faits, presque dans les mêmes termes, de quelques autres ouvrages des anciens maîtres. Il ne sera pas en contradiction avec lui-même, si nous voulons distinguer les époques†. Le Laocoon, sans être inférieur aux chefs-d'œuvre des anciens maîtres, se distinguait sur tous les ouvrages d'une époque plus récente. Les statuaires de ce temps cherchaient souvent à faire apprécier leur habileté par la maniere spirituelle dont ils terminaient au ciseau les parties nues que leurs prédécesseurs avaient finies plus lentement et plus soigneusement avec la rape et la pierre-ponce; cette maniere hardie a été employée par les auteurs du Laocoon. Enfin les artistes de ce siecle, pressés par l'impatience des Romains dont les édifices, élevés avec rapidité, semblaient sortir du sol à la voix du maître, presque par

---

* Des fragments peu importants d'un autre groupe semblable ont fait élever, par quelques écrivains modernes, des doutes sur l'identité de ce chef-d'œuvre et de celui que Pline a décrit. S'il y a eu deux groupes pareils dans le palais de Titus, cette répétition est une nouvelle preuve que le Laocoon a été exécuté pour les Romains. C'était leur usage, comme je l'ai remarqué dans la notice du Jason, de faire répéter les mêmes ouvrages de sculpture, pour que l'un fit le pendant de l'autre. Au reste, il faudrait être aveugle pour douter si le Laocoon que nous possédons est un ouvrage original.

† M. Falconet a relevé avec une sorte de complaisance ces contradictions apparentes d'un écrivain qu'il cherche souvent à déprécier.

enchantement* ; ces artistes, dis-je, pour terminer plus promptement les ouvrages importants qu'on leur demandait, et qu'on enlevait quelquefois de leurs ateliers, avant même qu'ils les eussent terminés, s'associaient† entr'eux et travaillaient de concert sur le même bloc. L'intérêt et la nécessité imposaient silence aux passions qui semblaient leur interdire des associations pareilles‡. C'est dans ces circonstances qu'Agésandre et ses deux fils ont travaillé de concert à l'exécution§ du Laocoon.

Nous ne serons pas surpris de voir le pere et les fils exécuter ensemble le même ouvrage. Il est cependant possible que cette pluralité d'auteurs ait été la cause de quelques légers défauts qu'on a remarqués dans le groupe. On en a découverts dans la figure du fils aîné ; la jambe droite est un peu plus longue que l'autre, et l'ongle du pouce de la main gauche est tourné de maniere à donner l'idée d'une troisieme phalange‖. Ces défauts, qui, pour être aperçus, exigent une attention minutieuse, disparaissent à la vue de l'ensemble. Le premier pourrait même avoir été motivé par l'ancien emplacement du groupe. Il me paraît certain que ce monument était placé sur un piédestal très-bas, et peut-

---

* Horace, l. 1, Ep. I, v, 83, sqq.

† Pline, l. XXXV. §. XLV.

‡ Plusieurs ouvrages de sculpture, découverts à Rome, portent le nom de deux artistes grecs qui ont travaillé ensemble, et qu'on peut ajouter à ceux que Pline a indiqués : tels sont Aristéas et Papias ; Criton et Nicolaüs ; Phidias et Ammonius ; Diogene et Alexandre ; Héraclide et Harmatius.

§ *De consilii sententiâ* Pline, l. XXXVI, §. II, n. 11.

‖ En appliquant le compas à différentes parties du groupe, on a découvert encore d'autres défauts de symétrie, qui cependant ne sont pas des défauts réels s'ils ne peuvent être aperçus que par ce moyen.

être en face d'un escalier*. On ne saisit toute l'expression de la tête de Laocoon que lorsqu'on voit le groupe d'en haut†. On peut remarquer aussi que les parties nues, qui, sous ce point de vue se cacheraient sous les replis des serpents, sont moins terminées que le reste.

Si les considérations que j'ai développées jusqu'ici offrent quelque probabilité, elles prouveront de plus en plus combien long-temps les Grecs surent maintenir les arts dans l'état de perfection où ils les avaient élevés. Tandis que l'état des lettres éprouva sous les successeurs d'Alexandre et ceux d'Auguste, quelques moments de décadence, les beaux-arts, perfectionnés sous Périclès, ne commencerent à déchoir que 500 ans après cette époque glorieuse. Les revers politiques de la Grece n'atteignirent point le génie de ses artistes. Le peuple grec était assujetti à une nation étrangere ; mais son goût assujettit ses vainqueurs. Rome, sous les Antonins, jugeait encore des productions des arts comme avaient fait Athenes, Pergame et Alexandrie, sous Périclès, sous les Attales, et sous les Ptolémées.

---

* D'autres figures antiques prouvent par quelques accessoires, qu'elles étaient faites pour être placées sur des piédestaux très-bas. Ajoutez à ce que j'ai remarqué dans le Musée *Pio-Clementino*, c. VII, p. 102, un passage de Lucrece, l. 1, v. 318.

† La couronne dont Laocoon est orné comme prêtre d'Apollon, et que dans la position actuelle on n'aperçoit pas, avait été exécutée avec tant de soin, que les feuilles qui la composent *sont alternées de six trous creusés en poches, dans lesquels probablement on avait placé des bayes de laurier en bronze*. M. Petit Radel, *loco citato*.

EMBELLISSEMENTS DE ROME ET DE TURIN.

[Journal de l'Empire.]

On a vu dans plusieurs de nos précédents journaux quels travaux immenses ont été entrepris pour rendre à la ville de Rome son ancienne magnificence ; l'activité que l'on met dans ces travaux n'a pas été un seul instant ralentie par les froids de l'hiver, dont la rigueur s'est fait vivement sentir cette année en Italie. Une nouvelle place remplace le couvent *dello Spirito-Santo* que l'on a démoli ; cette place doit s'agrandir encore par la démolition de l'église de Sainte-Euphémie ; la colonne Trajane en fera l'ornement.

Le couvent *del Popolo* et les maisons adjacentes ont disparu, et déjà l'on voit la grande allée du jardin de César s'élever en serpentant, se réunir à celle *della Trinita de Monti* ; dans quelques jours, les piétons pourront y passer, et avant deux mois les voitures circuleront sur les bords du *Collis hortorum*, où étaient situés jadis les jardins de Domitien et des plus riches sénateurs.

On attend de Paris une grande quantité de plantes, ainsi que l'arrivée de M. Nectous, célèbre botaniste, nommé directeur des jardins de Rome.

Bientôt on aura déblayé les bains de Titus. On déblaie avec une rare activité l'arene du Colisée, et l'on a commencé autour de cet édifice une place elliptique, dont l'objet est de l'offrir dans un point de vue qui en développe toutes les beautés. On s'occupe également sans relâche à déblayer le temple de la Paix ; il est presque entierement dégagé de la terre qui le couvrait jusqu'au tiers de sa hauteur. Enfin, comme les grands monuments reçoivent de nouveaux embellissements des plantations qui les environnent, on a dessiné près de cet immense édifice la partie du jardin qui unit le Forum au Colisée.

Beaucoup d'autres travaux s'exécutent au palais impérial, à l'église de Saint-Pierre et autres églises. Quinze cents ouvriers sont constamment employés à ces différents travaux.

On dirait que la capitale de l'ancien Piémont, rajeunie par les soins constants du gouvernement, reprend son ancienne splendeur, et cet air de vigueur et de vie qui la distinguait parmi les grandes villes de l'Italie. Le plan des embellissements de Turin, approuvé par S. Exc. le ministre de l'intérieur, se développe completement. De nombreux ateliers de charité ouverts à la fin de l'hiver pour venir au secours des indigents, mettent l'administration dans le cas de faire exécuter des travaux sur tous les points et en même temps.

L'ouverture et le nivellement de la grande place qui a été tracée l'année derniere hors de la barriere du Montviso, et qui prendra le titre de *Champ de Mars*, sont maintenant en pleine activité. Les belles promenades du Valentin, la route de Nice et la chaussée du château impérial de Stupinis viendront aboutir à cette place, destinée particulierement aux manœuvres des troupes à pied et à cheval. Son périmetre est très-étendu, et les plantations projetées ajouteront encore au coup-d'œil qu'elle doit présenter.

Hors de la barriere du Pô, on a commencé les déblaiements pour la formation d'une place en demi-cercle, environnée d'une allée d'arbres qui conduira aux bords du fleuve, et au grand pont en pierre, dont la construction est très-avancée. A cet effet le magasin à bois, situé à la droite de la sortie de la ville, et une partie de l'enceinte de la verrerie, située à la gauche, seront démolis.

L'avenue de communication entre la porte du Pô et le Valentin aboutira à la place. Cette superbe promenade, à laquelle on a travaillé en 1811, n'a plus besoin que d'être gravelée. Les plantations sont faites. Les habitants commencent à en jouir. On ne saura décrire la beauté de cette situation vraiment pittoresque. A gauche, une colline dont les côteaux verdoyants sont enrichis par de nombreuses maisons de plaisance, et le Pô qui roule à ses pieds des eaux paisibles, dont la clarté réfléchit le paysage de ses bords. Le cimetiere qui est à droite, et qui réveille tant de souvenirs mélancoliques, sera couvert par des cyprès, des ifs et des touffes de saules pleureurs.

On a établi hors de la barriere d'Italie deux quinconces d'ormes sur les deux parties de la place d'entrée ouverte et déblayée pendant l'hiver, et qui va être gravelée. Ces quinconces forment une communication très-agréable entre le faubourg de la Doire et la ville ; ils la formeront également avec la chaussée, et les plantations qui suivront en droite ligne la route d'Italie, et aboutiront au nouveau pont qu'on construira sur la Doire ; l'intérieur de la ville offre également l'aspect le plus animé. Outre plusieurs particuliers qui s'occupent de la restauration de leurs habitations, la façade de l'hôtel de ville sera réparée en entier. On va débarrasser les arcades et le devant de cet hôtel des étalages qu'un abus préjudiciable y avait laissé introduire. La rue d'Italie ne sera plus embarrassée : des bornes détermineront les limites du marché qui se tient sur la place de la ville, jusqu'à ce qu'il soit transféré à l'endroit où se trouve maintenant le couvent supprimé de Saint-Thomas.

LES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE.

Nous avons évité depuis long-temps d'entrètenir nos lecteurs des menaces, des insultes, des vociférations de la faction française qui domine dans les Etats-Unis d'Amérique, et de ses provocations perpétuelles contre la Grande-Bretagne. Nous n'aurions eu à leur offrir depuis cinq années qu'un fatras inintelligible d'expressions à peu près *intraduisibles*, de *non intercourse*, de *non importation*, de menaces d'hostilités aussi ridicules dans leur annonce qu'impuissantes dans leurs résultats. Nous rompons aujourd'hui ce silence parce que l'arrivée d'un navire Américain avec des nouvelles extrémement fraîches, nous a appris que ces fanfarconnades politiques étaient devenues en dernier lieu plus sérieuses qu'à l'ordinaire ; que même quelques lettres portent que la déclaration de guerre à l'Angleterre étuit au moment de paraître, et surtout parce que les deux chambres de la Législature des Etats-Unis avaient commencé à s'occuper d'un bill relatif aux matelots Anglais se disant citoyens Américains, lequel bill, s'il passait, serait *ispo facto* une déclaration de guerre à ce pays-ci.

Pour donner, autant qu'il est en nous, une idée juste de la politique du gouvernement actuel des Etats-Unis, de l'historique de ses relations avec la France et la Grande-Bretagne depuis que la révolution française a éclaté, ainsi que de ses vues et moyens actuels, nous avons choisi dans le grand nombre des journaux Anglais qui paraissent ici, deux morceaux qui nous ont semblé présenter les aperçus les plus justes et les plus lumineux sur ces différents objets.

La question du maintien ou de l'abrogation des Ordres du Conseil ne fait point partie de la nouvelle querelle que les Américains nous cherchent. Cette querelle est fondée sur une nouvelle cause, et elle se terminera sans doute comme les précédentes : *verba et voces, prætereàque nihil.*

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Mémoires de l'honorable Thomas Jefferson, *Secrétaire d'Etat, Vice-Président, et Président des Etats-Unis d'Amérique ; contenant une Histoire abérgée de ces États depuis la Reconnaissance de l'Indépendance : accompagnés d'un Aperçu sur l'Origine et les Progrès de l'Influence et des Principes français dans ce pays.* Deux Vol. in 8vo. New-York, 1809.

[*Extrait du* British Review.]

Dans le premier Numéro du *British-Review*, on trouve des détails sur la facilité que les partisans de la France en Amérique trouverent dans les principes de la constitution de ces états, pour y suivre leurs plans d'empêcher toute connexion entre eux et l'Angleterre et de s'opposer même à la prospérité de leur pays. Tout ce que nous avons vu, lu, entendu depuis sur ce sujet, ne sert qu'à nous convaincre de plus en plus de la justesse des raisonnements déduits dans ce journal, et à nous fortifier dans l'opinion qu'à moins d'un changement radical dans le systême politique de l'Amérique, il doit arriver, dans ce pays intéressant, une crise qui dissoudra l'union fédérative, ou qui la conduira à une amélioration dans sa constitution, d'où il résultera un systême de gouvernement ferme et raisonnable. Nous sommes bien éloignés cependant d'imputer aux meneurs de la cabale française dans les Etats-Unis, des vues sordides qui leur font sacrifier à leur profit et à leur ambition particuliere ce qu'ils croient être dans les vrais intérêts de leur patrie. Nous les croyons bien plus souvent dupes que traîtres ; nous croyons que les agents de la France ont trouvé moyen de leur persuader que les avantages

commerciaux, résultant de leur bonne intelligence avec l'Angleterre, avantages qu'il faut sacrifier pour rester en harmonie avec la France, ne sont que chimériques, et ne s'accordent point avec la politique que doit suivre un état dans la situation où est le leur. On leur a fait croire que leur pays monterait d'autant plus vite au rang des états riches et puissants, qu'il tournerait tous ses efforts vers l'amélioration de son immense territoire, laissant aux bâtiments des autres nations de l'Europe le soin d'en exporter les productions, et se bornant, quant à présent, à mettre ses côtes à l'abri de toute insulte. Ici, nous devons à M. Jefferson la justice, de dire que, durant son premier séjour à Paris, M. Turgot et les Économistes étaient au zénith de la mode, et qu'un homme du caractere et des talents bornés de M. Jefferson ne pouvait guere manquer d'être la dupe de leurs théories captieuses, et de croire qu'il rendrait un service essentiel à son pays, d'en faire le théâtre de ses expériences.

On a également appris aux Américains à croire que la puissance maritime de la Grande-Bretagne est l'unique obstacle à l'établissement de la liberté universelle et permanente de la navigation en temps de guerre ; grief auquel la Grande-Bretagne s'est toujours fermement et constamment opposée, tandis qu'il a plu à presque toutes les autres puissances de l'Europe, dans un temps ou dans l'autre, de la mettre en avant et de se conduire en conséquence, par des motifs erronnés ou par des motifs du moment. Les Américains, tout dupes qu'ils sont de cette attente fallacieuse, ont pourtant assez de sagacité pour voir que, si les puissances Européennes pouvaient à cet égard morigéner l'Angleterre, ils recueilleraient alors presque seuls les avantages de la liberté de la navigation. Mais l'expérience aurait dû apprendre aux Américains, et en effet elle l'a appris aux plus sages d'entre eux, qu'ils ne devraient

pas mettre trop de confiance dans un pareil système d'immunité : car les puissances qui ont été les plus ardentes à le soutenir, n'ont jamais manqué, toutes les fois qu'elles n'y ont point trouvé d'inconvénients, d'empiéter sur les mêmes prérogatives.

Avec la permission des escadres britanniques, les Américains pourraient faire le commerce de France dans tous les ports de l'univers, tandis que l'Angleterre ne ferait que le sien propre, et voilà un des motifs de leur partialité pour la France. S'imaginent-ils donc que si nos escadres ne se rencontraient plus dans leur chemin, ou, comme parlent les Français, que si la liberté des mers était établie, cette France leur accorderait même une seule année cette facilité de commerce ? Donnez-leur à répondre de sang-froid à cette question, et alors ils verront clairement que les avantages dont les berce la France leur échapperont du moment que la ruine ou l'abandon de la suprématie britannique sur mer l'auront transférée dans les ports de France. Les Américains se battent donc pour une chimere que ni la destruction ni la conservation de la prépondérance britannique ne sauraient les mettre en état de réaliser.

Mais à raisonner par abstraction, il faut avouer que leur politique territoriale, si l'on peut s'exprimer ainsi, est réellement plausible, bien que nous ne voyions point ce que, n'ayant aucune marine commerciale, l'Amérique gagnerait au change, si ce n'est de substituer un autre lien à celui de l'Angleterre. Que l'Amérique fasse elle-même son commerce, ou qu'elle confie à des bâtiments européens la vente des produits bruts de son territoire, la nation qui dominera sur les mers doit également commander à ses affections. Nous ne pouvons croire que le plus grand nombre de ses habitants, si souvent cités pour modeles, soient assez absurdes pour s'imaginer que la rupture graduelle de toute

connexion étrangere, pour ne plus s'occuper que d'améliorations intérieures, comme cela se pratique en Chine et au Japon, qui n'ont au dehors aucun marché, soit un système réellement applicable à leur pays dans les temps où nous sommes. C'est donc ici une illusion trop grossiere, dût même la politique dont nous venons de parler leur paraître juste, pour croire que les Etats-Unis, même les plus fougueux partisans de la France, y trouvent des motifs suffisants d'échanger l'amitié de l'Angleterre pour celle de la France.

Encore qu'il soit vrai de dire que, pour s'engraisser comme le Rhinocéros, les Américains n'ont qu'à se coucher à l'ombre de leurs forêts, sans songer à autre chose qu'à repousser de leur rivage les traits de toute espece d'ennemis, il ne s'ensuit point que ce soit là le conseil que doit leur donner un homme d'état éclairé. Une augmentation de force animale sans civilisation progressive n'a jamais été considérée comme un digne objet de l'ambition d'une nation. Pour prononcer sur les résultats de l'un et de l'autre système, il suffit de comparer l'état moral des Etats de la Nouvelle Angleterre et de celui de la Virginie. Par-là on se convaincra des raisons qu'a la France, elle qui ne subsiste que par le misérable état et de la politique et de la morale dans les autres pays, de faire tout pour réduire l'union fédérative à la triste condition de cet état méridional. On a effectivement supposé que le mode différent de faire le commerce est l'effet et non la cause de la différence qu'on remarque dans la situation politique et morale des états à l'Est et au Midi de l'Amérique. Nous n'éleverons aucune contestation à cet égard. Nous sommes prêts à reconnaître que, quant au sol et au climat, il y a plus de différence entre eux qu'entre deux autres contrées de l'Europe quelles qu'elles soient. Ils ont adopté le caractere et les différents principes

religieux de leurs premiers Colons; il differe surtout en ceci, que les uns font cultiver par des esclaves et les autres par des hommes libres. De cette bigarrure résulte aussi un contraste marqué dans le caractere moral des uns et des autres. Les nouveaux Anglais sont strictement attachés à leurs pratiques religieuses, et même à un point qui nous autoriserait à dire que ce n'est que de la formalité et de la bigoterie. Les vieux Anglais libres et républicains par principe, mais non selon les principes de la moderne école française, n'arrivent pas tout à fait jusqu'aux bornes de la libéralité ; ils sont froids et réservés dans leur conduite, simples et un peu rustres dans leurs manieres; et hardis, entreprenants, industrieux, cherchant sur mer la subsistance que la sévérité et la stérilité du climat leur refusent; ils vont recueillir les profits de la navigation dans tous les coins de l'univers.

Au contraire, les Virginiens et les autres habitants des Etats méridionaux se ressentent de tous les vices auxquels sont sujets les maîtres d'une race d'esclaves. L'indifférence publique de la religion, la licence la plus honteuse dans les mœurs, le relâchement dans les principes moraux et la conduite occasionnée par cette pénurie habituelle qui suit toujours une profusion déréglée, sont des vices qui leur sont attribués par leurs propres compatriotes, et qui sont passés en proverbe au milieu d'eux. Ajoutez à cela la conversation et les manieres les plus vulgaires, l'amour de toute espece de jeux, et un penchant à des rixes particulieres plus cruelles et plus dégoûtantes que toutes celles qu'on souffre dans les autres pays, et dont généralement tous les voyageurs sont frappés d'horreur.

D'après ce portrait des Virginiens dont la faction a eu tant d'empire dernierement sur le gouvernement de toute l'Union, il ne faudra plus s'étonner du dégoût que l'on y a pour toute banque na-

tionale et pour toute autre institution capable d'assurer aux créanciers de l'état le payement de leurs justes réclamations, aversion si commune parmi les partisans de la France ou dans le *parti agriculteur*. De là, pour remplir les places du gouvernement, le choix si fréquent de personnes qui, en traitant avec nous, nous supposent aussi peu honnêtes et peu francs, qu'elles ne sont elles-mêmes, et qui ne peuvent jamais croire que nous parlions sérieusement. Si nous usons de pourparlers, si nous agissons avec politesse et considération, si nous prenons le ton conciliateur, aussitôt, jugeant de nos dispositions par les leurs, ils s'imaginent nous inspirer une peur mortelle. Ils savent que nous les apprécions justement comme à-peu-près les meilleurs de nos chalands ; mais de là ils infèrent, de manière à n'en pouvoir être détrompés que par les faits, qu'en cherchant à être bien avec eux, nous avons en même temps une très-grande crainte de les indisposer ; en sorte qu'uniquement frappés de cette considération, ils ne donnent plus aucune attention à ce que devraient leur prescrire la dignité nationale et même leurs plus solides intérêts. Avec des esprits de cette trempe, nous devrions viser plutôt à leur inspirer du respect qu'à rechercher leur affection. Dans nos négociations avec eux nous devrions adopter la maxime de ne jamais avancer, même pour un moment aucune prétention outrée ; puis, à moins que ce ne fût à titre de faveur reconnue, ne nous départir jamais et très-certainement jamais, d'aucun de nos droits évidents.

En parlant ainsi de la Virginie ou plutôt du parti français, à Dieu ne plaise que nous voulions en faire l'application à chaque individu des états méridionaux. Nous savons et le reconnaissons avec plaisir qu'il s'y trouve des gens de bon sens, très-éclairés, d'une grande probité, ayant vraiment à cœur les intérêts de l'Amérique, sachant que l'hon-

neur d'une nation est un des élémens de sa force nationale, qui ne souffriraient ni insulte ni injustice de la part de l'Angleterre ; mais aussi qui, par cette même raison, n'ont que du mépris et de l'horreur pour toute connexion avec les Français d'aujourd'hui. Nous ne pouvons donc cesser d'espérer que l'abandon du parti français aura lieu, que les conséquences désastreuses qui en résultent pour l'Amérique, ouvriront, si cela n'est pas déja fait, les yeux du peuple, et qu'enfin le pouvoir passera entre les mains de ce petit nombre de patriotes modérés et éclairés. Ce que nous avons à faire, est donc de les mettre au fait de nos véritables vues, en agissant avec eux avec toute espece de modération et de candeur. D'après cela, nous avouons que nous avons éprouvé une véritable peine à la lecture de certaines pieces portant la signature britannique, qui, quoique bien écrites, se sentaient trop de l'aigreur et de la satire.

Pour ne pas ajouter à cette irritation, nous nous abstiendrons, dans l'état actuel des choses, d'entrer dans la discussion des démêlés, qui existent entre ce pays-là et le nôtre. Nous nous bornerons ici à préparer l'esprit de nos lecteurs, de maniere qu'ils puissent saisir parfaitement cette discussion, lorsqu'il sera nécessaire de l'entamer sans danger. Nous allons rechercher dans l'ouvrage dont nous parlons, l'origine et le cours de cette politique qui se remarque en ce moment parmi les Américains, et dont le génie du mal semble se servir pour entraîner dans une guerre ruineuse et contre nature, deux nations faites pour contribuer à la prospérité l'une de l'autre.

Ces Mémoires dont nous croyons qu'il n'est arrivé qu'un seul exemplaire en Angleterre, sont, comme tout ce que l'on écrit sur la politique en Amérique, une production d'un des partis de ce pays-là. Mais les faits sur lesquels s'appuie l'auteur, n'en donnent pas moins une grande importance à son ouvrage,

et nous ne connaissons aucun livre qui présente une esquisse aussi bien liée de l'histoire des Etats-Unis depuis leur indépendance. La vie des personnages encore existants n'est pas aussi difficile à écrire en Amérique, qu'elle ne serait parmi nous. Dans ce pays-là, on traite les hommes publics avec la derniere insouciance, relativement même aux plus atroces inculpations imprimées, et l'on s'y permet toutes les personnalités et toute la rusticité sans craïndre aucune vengeance particuliere ou publique, ni aucun châtiment légal ou corporel. Il semble que ce qui constitue un libelle en Amérique, ce n'est ni la vérité ni la calomnie. Nous ne pouvons nous rendre raison de cette apathie, qu'en supposant que le nombre des lecteurs est si petit, ou l'affection à son parti si forte, que l'on peut conserver dans la société toute son influence, quoique l'on soit convaincu, par la presse, de la corruption ou de la folie la plus notoire ; sans cela, nous serions forcés, malgré nous, d'admettre qu'il y a dans la liberté de la presse, un degré qui en anéantit l'utilité, en la privant de la confiance que, dans un système bien réglé, on doit donner à une assertion dont la vérité n'est point attaquée et reste sans réponse.

L'honorable Thomas Jefferson est né dans la Virginie; il eut une grande iufluence dans cet état dont il fut gouverneur, tout le temps que les colonies combattirent pour leur indépendance. Il était parvenu à ce poste, au moyen surtout de ses lumieres, qui, bien qu'elles aient été différemment appréciées selon les divers temps et la diversité des lieux, furent toujours par-ci par-là regardées comme très-considérables. Dans le gouvernement, il passe pour avoir été un homme d'état plus prudent que sage, et pour avoir été d'un caractere tout opposé, sous plusieurs rapports, à celui du général Washington. Il se trouva du comité chargé de rédiger la déclaration de l'indépendance, et il est vrai jusqu'à un certain

point qu'il faut lui attribuer le mérite de cette production. Le brouillon en était certainement de lui, mais le comité y fit ensuite des retranchements et des corrections d'une main très-libérale. Il semble entierement imbu de toutes les préventions et de toutes les prédilections qu'une semblable carriere devait naturellement engendrer; c'est-à-dire, 1°. d'une haine aveugle pour l'Angleterre qui, pour dire le vrai, par la mauvaise conduite de son gouvernement ou de ses hommes d'états, demeure responsable de la révolution d'Amérique et de toutes ses suites actuelles en Europe;—2°. d'un dévouement également aveugle et fanatique pour la France, qui, voyant son ennemi perdre ses colonies par sa maladresse, vint donner au lion le cou de pié de l'âne, s'attribuant ensuite le mérite et exigeant la récompense de cette catastrophe.

Il ne faut pas s'étonner, d'après le tableau que nous avons fait des Virginiens, que, très-peu versés dans la politique, ils aient reçu toutes ces impressions. Lorsque la révolution éclata, elles étaient répandues sur toute la surface des Etats-Unis.

" Nul peuple n'avait autant de raisons d'être fier; nul n'avait autant d'espoir d'être heureux; après tant d'années de troubles sanguinaires, nul ne devait autant aspirer à la paix, au repos, à la sécurité. Etre délivré de privations et de miseres inexprimables, sortir de la dépendance d'un état étranger et éloigné, former un gouvernement libre, exempt de la contrainte de tout autre, avoir la liberté de se donner un gouvernement de son choix, des lois selon sa volonté, et de former des institutions selon son gré, telle était la condition où nulle nation éclairée ne s'était trouvée avant nous. Non-seulement il fallait s'attendre que nous en serions transportés de joie et enivrés, mais encore que pleins

d'heureux pressentiments pour l'avenir, nous pousserions nos espérances et notre orgueil un peu au-delà des bornes de la modération. Aux esprits peu exercés, de peu de réflexion, et n'ayant que des connaissances superficielles, tout paraissait aimable et du plus heureux augure. La masse du peuple, un très-petit nombre excepté, regardait comme impossible que l'on parvînt jamais à rompre l'harmonie universelle, que les siecles pussent interrompre le bonheur public, ou qu'il pût arriver rien pour priver les Américains des bienfaits et des bénédictions qu'ils croyaient avoir obtenus par la révolution. Ainsi pensait et devait penser la multitude ; voyant la puissance au pouvoir d'un peuple jaloux qui saurait la défendre de la séduction et de la flatterie de même que contre la force, on pensait qu'elle suivrait la pente du cœur humain et qu'elle arriverait entre les mains des hommes les plus méritants. En effet, il en fut ainsi au commencement de la république ; mais le temps en apprit davantage à cette multitude. Chaque jour elle concevait de son pouvoir une plus haute idée, et se sentait l'envie de le montrer en en faisant abus. On vit bientôt que tout le monde pouvait aspirer à ce qui n'appartenait à personne. Les hommes ambitieux des dernieres classes, les politiques vulgaires, se voyant, faute de mérite, exclus du pouvoir, résolurent de suppléer au mérite par la fourberie et la séduction, en un mot de troubler et de souiller le cours de l'opinion publique, qui, tout le temps qu'elle continuerait à rouler dans sa pureté naturelle, ne coulerait qu'en faveur des citoyens d'un mérite éclatant."

(*Mémoires*, etc. vol. 1, pag. 12 et suiv.)

Les principes licentieux de la révolution française qui nulle part n'avaient été auparavant disséminés avec plus de soin que dans les Etats-Unis, ont admirablement contribué à y établir ce système

de corruption. Les perfidies précoces et manifestes de la France n'ont pas été capables de servir de digue à ce torrent. Dans le congrès, il y avait un parti très-ardent disposé à livrer à la France tous les intérêts des Etats-Unis, bien qu'il fût connu que, durant les négociations de la paix, elle avait montré une politique funeste à l'indépendance de l'Amérique; qu'elle avait fait valoir ses réclamations aux pêcheries et à la navigation du Mississipi; qu'elle avait même pressé le ministere britannique de refuser de négocier avec eux comme avec un peuple indépendant, mais de les traiter au contraire comme des colonies rebelles; qu'elle avait en un mot manifesté franchement le dessein d'engager les Etats-Unis à se rendre à la France aux mêmes termes qu'ils étaient sujets de la Grande Bretagne avant la guerre.

A peine le gouvernement fédératif fut-il établi, que même avec Washington à la tête, il fut trouvé trop faible pour opérer réellement le bien. Il n'existait aucun moyen de pourvoir à la défense nationale; aucun d'assurer les réglements civils de l'intérieur, aucun de subvenir à l'acquit des dettes publiques contractées dans l'affaire de l'indépendance, aucun pour les améliorations nationales, et aucun pour les besoins de l'avenir. Mais rien n'était plus agréable au parti que nous venons de signaler, qu'un pareil état de choses. Un bon gouvernement, le payement des dettes légitimes, etc. étaient bien loin des vœux qu'il formait, surtout parce qu'une bonne partie des créanciers étaient Anglais, et que, par un article mal vu du traité de paix, ceux-ci avaient droit de réclamer sur des particuliers américains une forte somme au payement de laquelle les Etats-Unis s'étaient engagés. Cet état de l'esprit national forma naturellement deux partis dans la république; celui des fédératifs, jaloux d'établir un gouvernement capable de répri-

mer la licence du peuple, de mettre les fonctionnaires publics en état de remplir les engagements de la nation, et d'assurer la prospérité commune; puis celui des démocrates, prêts dans toutes les occasions les plus frivoles, à en appeler au peuple, cherchant à établir leur crédit, en flattant toutes les passions du vulgaire, en le berçant de l'abolition de la dette, d'adoucissement dans l'administration de la justice, d'une diminution dans les taxes, et en fomentant continuellement les brouilleries et l'oppositition des Etats souverains contre leur premier souverain, le gouvernement général. A la tête du premier parti, étaient le général Washington, le colonel Hamilton, M. Fisher Ames, et d'autres grands et excellents personnages; et à la tête du second, étaient M. Thomas Jefferson, M. Madisson, et plusieurs de ceux qui, depuis la mort du général Washington, ont été principalement chargés du gouvernement.

Les pauvres, les fainéants, les libertins, les gens sans principes qui forment une grande portion de la communauté bigarrée de l'Amérique, le parti démocratique dans plusieurs Etats, se trouverent celui de la majorité; et, quoique le général Washington et les fédératifs fussent venus à bout de refondre les articles de la confédération, les cris néanmoins que l'on élevait contre leur fantaisie d'assimiler le gouvernement à cette TYRANNIE ANGLAISE à laquelle on venait de se dérober, les contraignirent à laisser dans la masse tant de levain, qu'enfin la plus grande partie en a fermenté et a produit un corps de corruption, tel qu'il a été décrit dans le premier numéro du journal dont nous avons parlé.

Mais revenons à M. Jefferson. Son premier emploi sous le nouveau gouvernement, fut d'être envoyé en France avec la légation américaine, à la tête de laquelle il fut aussitôt placé par le président Washington, sans autre dessein que de té-

moigner aux Français sa reconnaissance, en choisissant pour cela un de leurs partisans. Une des maximes cardinales en politique de ce grand homme d'état, dont cependant il a fini par être victime, était d'observer la plus complete impartialité envers tous les partis au dedans et tous les pays au dehors. C'est ce qui lui fit donner à M. Jefferson cette mission de France, où celui-ci se lia principalement avec tous les meneurs démagogues; et après lui avoir donné, au bout de quelques années, permission de revenir dans son pays, c'est encore ce qu'il fit qu'il le nomma secrétaire des affaires étrangeres et qu'il lui associa aussi, comme secrétaire d'état, M. E. Randolph, avocat de Virginie, qui n'était pas extrêmement considéré même dans sa propre province, et qui fut ensuite congédié pour s'être laissé corrompre, et s'être fait agent de la France*.

Ces deux hommes composaient le conseil du président Washington avec deux autres, dont l'un était le fameux colonel Hamilton; mais ceux-ci étaient en opposition formelle aux opinions et aux vues des deux autres; en sorte que les deux grands partis de l'état étaient non-seulement représentés dans le cabinet, mais absolument, et presque aux mêmes conditions, maîtres du gouvernement. On conçoit que, dans un pareil système, rien ne pouvait aller rondement.

Dans toutes les grandes mesures du gouvernement, le Cabinet était divisé, et quand il y avait de la chaleur dans les débats, il est aisé de s'imaginer que chacun en donnait avis à ses partisans. C'est ainsi qu'il s'éleva, surtout entre les secrétaires d'état

---

* Il ne faut pas le confondre avec M. I. Randolph que l'on regarde comme un des plus grands orateurs et un des membres les plus honnêtes du Congrès, dont nous avons en effet lu plusieurs discours avec le plus grand plaisir.

Hamilton et Jefferson, une animosité irréconciliable. Le premier, tout zélé républicain qu'il était, n'en était pas moins l'avocat d'un gouvernement armé d'assez de force pour se garantir des dissentions intestines et de toute agression extérieure, et l'autre, tant pour arriver à ses vues dans son pays que pour seconder celles de la France, tenait une conduite tout opposée. Leur premiere contestation eut lieu lorsqu'il fut question d'établir le système commercial de l'union. Le parti de M. Jefferson voulait en diriger le cours en faveur de la France au moyen du tarif des droits ; l'autre parti, à la tête duquel était le colonel Hamilton, soutenait qu'un tarif privilégié était injuste, que c'était un impôt sur l'agriculture du pays, et un avantage pour la navigation et les manufactures d'une nation étrangere favorisée. Pour auxiliaire dans sa cause, M. Jefferson prit à sa solde un papier public qui paraissait tous les jours, appelé la *Gazette Nationale*, et donna ainsi le scandale sans exemple d'un secrétaire d'état encourageant, souvent même, dit-on, composant des libelles contre le gouvernement dont il était membre. Cependant le peuple, comme il arrive ordinairement dans ces cas-là, arrangea bientôt toutes ces disputes au sujet des restrictions commerciales, en prenant la liberté d'acheter ce qui lui faisait plaisir ; et, pour nous servir de l'idée d'un fameux satyriste, le peuple américain aima mieux avoir une chemise qu'un jabot et des manchettes, et préféra les manufactures simples, propres, solides et durables d'Angleterre à la fripperie de France ; en sorte qu'il fut inutile de prolonger la dispute sur ses goûts.

Il n'est pas nécessaire, et ce serait une tâche trop dégoûtante, de suivre toutes les manœuvres du parti français pour arriver enfin à son but. Il a religieusement pratiqué tout ce qui est d'usage en pareil cas depuis les plus cruels outrages envers ses adversaires, dont plusieurs ont été volés, estropiés,

goudronnés et roulés dans des plumes, jusqu'à la résistance et à l'insurrection la plus manifeste. Mais il y a un fait que nous ne pouvons nous dispenser de rapporter pour l'usage de nos assemblées démocratiques. Dans des remontrances au Congrès, une assemblée qui eut lieu à Pittsburg déclara qu'elle regardait comme de son devoir *de persister dans toutes les mesures légales qui pourraient obstruer l'opération de la loi.* S'il y a quelque mérite particulier dans l'originalité, il y en a certainement dans l'idée *d'obstruer la loi par des mesures légales.*

Passons les deux présidences de Washington et la présidence versatile de M. Adams, durant lesquelles les actifs partisans de la France firent tant d'efforts pour séduire le gros du peuple, quelquefois assez adroitement, et d'autre fois comme du temps du ministre Genêt, s'aventurant un peu trop aux yeux de la populace de la Virginie. Ce favori de Robespierre se donna réellement les airs d'un souverain rival, et traita le président Washington avec la plus grande insolence; en sorte que, si la patience et le sang-froid de celui-ci, en lâchant la bride à ce Français, ne lui avaient pas, pour nous servir d'une expression vulgaire, assez filé de corde pour se pendre, probablement une nouvelle insurrection aurait éclaté. Il faut ici remarquer que ce monsieur, secondé par les clubs démocratiques formés sous ses auspices, ne négligea rien pour entraîner l'Amérique dans une guerre contre l'Angleterre, en partant du principe, toujours soutenu et contesté depuis, que tout pavillon libre rend la marchandise libre. Mais ce qui est encore plus remarquable, c'est que M. Jefferson, ce même M. Jefferson qui, depuis, à un simple signe de Buonaparté, a engagé son pays à agir selon cette doctrine française, répondant alors à une lettre officielle de M. Genêt sur ce sujet, maintint, défendit vigoureusement, et avança sans réserve ni exception le principe que : " *Par les*

" *lois des nations les propriétés d'un ennemi trouvées*
" *sur des vaisseaux amis, étaient de bonne prise.*"
Nous serions bien aises de savoir quelle magie a porté depuis ce temps-là M. Jefferson à changer d'opinion. Quoiqu'aujourd'hui il se soit opéré en lui une si complette révolution, toute sa conduite dans le fauteuil du président n'en prouve pas moins qu'alors telle était sa façon de penser.

A peine fut-il instalé dans ce poste éminent, qu'aussitôt il renvoya de tous les offices publics les fonctionnaires du parti des fédéralistes, alléguant ouvertement pour ses raisons qu'il était nécessaire que tous les employés fussent dans les sentiments de leur principal. Ayant ainsi reconstruit à son gré toute la machine du gouvernement, il ne se gêna plus et s'avoua publiquement pour le patron de toutes les prétentions de la France contre le commerce et l'existence de l'Angleterre. Nous croyons ne pouvoir pas mettre dans un plus grand jour toute cette marche, tous les actes qu'elle a produits, tels que celui du *non-intercourse*, de l'embargo permanent et de la banqueroute, qu'en rapportant les observations prophétiques de M. Uriah Tray, membre du Connecticut, prononcées au milieu du Congrès, à l'occasion de quelques résolutions proposées par M. Madison, contre le commerce britannique, sous la présidence du général Washington.

" A entendre, disait-il, la maniere dont on s'exprime dans cette chambre, on dirait que, si nous ouvrons la main, le genre humain vivra ; et que nous la fermons, les nations seront affamées ; et alors que nous n'avons qu'à lever le poing pour les assommer. Cependant un de nos griefs contre la Grande-Bretagne, c'est qu'elle défend chez elle l'importation de la *matiere du pain* lorsqu'elle est à un certain prix. Mais il y a un point de vue sous lequel il s'agit d'envisager sérieusement cette affaire. Les productions de l'Amérique croissent

dans d'autres territoires que le sien; on peut s'en approvisionner ailleurs; et, en effet, il y a des choses que l'on tire ordinairement des Etats-Unis, qui ne seraient plus admises dans les mêmes marchés, si l'on permettait aux mêmes choses venant d'autres pays, d'entrer de bonne foi en concurrence avec les nôtres. C'est le privilége que les nôtres ont obtenu de la faveur du gouvernement britannique, qui leur assure la préférence dans les marchés anglais. Quand nous refuserons d'admettre les productions du sol des Etats-Unis, la Grande-Bretagne ne se passera pas pour cela des mêmes articles, mais il résultera qu'il faudra que l'Amérique se passe des marchés britanniques. Il s'élevera quelque rival formidable, et il existera plus long-temps que les résolutions que nous agitons en ce moment."

(*Mémoires*, vol. 1. pag. 182.)

Mais nous entamons maintenant une matiere délicate; nous nous contenterons d'observer en termes généraux que, depuis le moment où M. Jefferson parvint à la tête de son gouvernement jusqu'au moment présent, les Etats-Unis ont constamment témoigné la plus grande partialité pour la France, de même que la plus forte antipathie contre l'Angleterre. "Tous les actes du gouvernement britannique ne sont considérés en Amérique qu'à travers un prisme qui les défigure, et n'y servent que de lieux communs pour déclamer contre nous, tandis que les injustices les plus criantes de la part de la France, y sont à peine mentionnées ou y sont soigneusement atténuées par ceux même contre qui elles sont dirigées*". L'Angleterre n'a fait aucun

* Nous avons extrait ce passage d'une brochure que viennent de publier MM. Ballantyne d'Edimbourg, laquelle nous a été remise au moment que cet article allait être envoyé à l'imprimeur, et qui a pour titre : *A View of the State of*

effort pour vaincre cette antipathie par des mesures conciliatrices qu'elle aurait pu employer sans nuire à ses vrais intérêts.

Les Américains, tout républicains qu'ils sont, auraient été charmés de voir, dans la résidence de leur gouvernement, un ambassadeur anglais d'un haut rang et d'une grande distinction. Les gens sages et sensibles d'entre eux auraient vu arriver avec satisfaction un ministre respectable par son âge et ayant des talents reconnus et exercés. Il n'est pas nécessaire de dire jusqu'à quel point ils ont été à cet égard trompés dans leurs désirs*.

Néanmoins si les deux nations étaient disposées à en venir à quelque accommodement, il y aurait de la sagesse à oublier, de l'un et de l'autre côté, tout le passé. Il faudrait considérer avec des têtes plus froides et plus de chaleur dans le cœur, ce que chacun perdrait par la guerre, et ce que chacun gagnerait à la paix. Que l'Amérique, considere sa

---

Parties in the United States of America, being an attempt to account for the present Ascendency of the French or Democratic Party, in that Country. Nous n'admettons pas tout ce que l'auteur avance, mais nous croyons cette production pleine de bon sens, et, comme c'est l'ouvrage d'une personne qui a dernierement voyagé dans les Etats-Unis, elle nous a paru digne de l'attention publique.

* Nous avons peine à concevoir comment l'auteur de ce morceau a pu se permettre cette remarque, dans un temps où la correspondance du ministre britannique actuel aux Etats-Unis, M. Foster, (fils de la duchesse de Devonshire) est entre les mains de tout le monde, et qu'il n'est personne qui n'ait admiré ici la précision, l'énergie des remarques, des réponses, des explications de l'Envoyé de la Grande-Bretagne, et le courage ainsi que le sang-froid avec lesquels il a défendu et continue de défendre les intérêts de son pays et l'honneur de son souverain contre des factions aussi turbulentes et aussi féroces que celles qui l'assaillent journellement de toutes les manieres.

(Note du Traducteur.)

petite population, ses établissements naissants, ses navires sans protection, son commerce précaire, ses finances disproportionnées et au berceau. Que l'Angleterre voie les dangers que court le Canada, le désordre des Indes Occidentales, les mers couvertes de corsaires américains, et un grand marché perdu pour elle. Que les Américains honnêtes et réfléchis considèrent que si l'Angleterre succombe, les armées et les flottes combinées de toute l'Europe, menées par la France à la conquête de l'Amérique, aborderont sur ses côtes, et que sa population ne pourra résister au choc. Qu'ils considèrent de plus que nécessairement l'Angleterre succombera si elle abandonne un iota de ses droits maritimes dans l'état où se trouve le continent européen, et si elle est contrariée dans ses efforts contre l'ennemi commun par l'accession du poids de l'Amérique dans la balance des moyens hostiles et par le refus qu'elle ferait de nous laisser son commerce. Mais, comme de ces deux maux le dernier est le moindre, l'Angleterre s'y résoudra si elle est réduite à l'alternative : il vaut mieux périr à la tranchée que de capituler avec un ennemi impérieux et barbare. Ainsi, l'Angleterre, et pour sa propre considération et pour celle même de l'Amérique, (si l'on pèse bien les intérêts des Américains), ne saurait abandonner le plus petit article de ses droits maritimes ; mais, sauf ce point, nous ne doutons pas qu'elle ne fasse à cette nation exaspérée toutes sortes de propositions conciliatrices et raisonnables, afin que la cause de la moralité, du bon ordre et du bonheur de l'univers ne soit pas sacrifiée à la misérable considération de l'orgueil national, dans une affaire où l'honneur national n'est pas compromis.

Si le parti Virginien ne sait pas nous rendre justice, elle nous sera rendue par le parti de la Nouvelle Angleterre. Nous aurons au moins l'avantage, quand même le parti français serait assez fort pour

faire déclarer la guerre, d'avoir fait des propositions fondées en justice et en raison, et appuyées sur les principes que nous venons de déduire. D'après ce que nous avons écrit jusqu'ici, on ne nous soupçonnera pas, nous nous en flattons, d'être d'avis d'acheter une apparente sécurité par aucun, pas même par le moindre abandon de l'honneur national, ni même par le sacrifice d'aucun des grands intérêts nationaux, du moins tant qu'ils seront selon la justice et le droit des nations.

Nous nous flattons encore d'avoir ainsi mis entre les mains de nos lecteurs un fil capable de les conduire dans le labyrinthe de la politique américaine, à partir même de la source du mal; et, quel que soit le résultat des discussions actuelles entre l'un et l'autre pays, tout homme sans prévention y saura voir le développement des événements qui en seront la suite; puis, étant ainsi familiarisé avec les causes qui les amèneront, il sera en état d'en porter un jugement assez certain.

Après avoir mille et mille fois prouvé l'évidente vérité que la ruine de l'Angleterre serait promptement suivie, au moins pour un temps, de l'asservissement de l'Amérique par la France, nous croyons qu'en citant, pour conclusion, le passage suivant tiré d'une brochure* pleine de bon sens et publiée, il y a près de cinq ans, nous prouverons 1°. que la démence seule peut pousser les Américains à entrer en guerre avec la Grande-Bretagne, puisqu'ils s'en ressentiraient aussitôt et ne pourraient qu'en supporter à la fin toutes les conséquences, et 2°. qu'il y a

---

* Cette brochure a pour titre: *Oil without vinegar, and dignity without pride, or British, American and West Indian interests considered; by M. Medford,* 1807. Huile sans vinaigre, dignité sans orgueil, ou les intérêts des Anglais, des Américains et des Indes Occidentales pris en considération.

également des objets très-évidents en politique faits pour engager l'Angleterre à la modération et lui faire rechercher les voies d'accommodement.

"L'Amérique est un pays nouveau et qui commence; ses progrès dont la rapidité est sans exemple, peuvent être retardés, mais ne sauraient être arrêtés. Ainsi, quelques obstacles qui se présentent, ils n'existeront qu'un certain temps. Il n'en est pas ainsi de l'Angleterre qui s'est déjà tellement élevée, qu'il n'est plus question pour elle de s'élever encore, mais de rester où elle est. Si les hostilités de l'Amérique venaient à nuire sérieusement à l'Angleterre, il n'y aurait peut-être pas moyen d'y remédier. C'est donc ici une affaire d'une plus grande importance pour nous que pour eux. Je ne veux pas dire que d'abord l'Amérique n'en souffrît beaucoup, mais le mal ne peut être que passager pour elle, tandis que, pour l'Angleterre, il peut être de nature à n'être jamais oublié."

Vu la parfaite connaissance de l'Amérique que possède l'auteur, vu ses prédilections transatlantiques, vu en même temps l'ignorance où il est ou qu'il feint d'être, des suites funestes qui résulteraient pour les Etats-Unis de l'asservissement ou de la ruine de l'Angleterre, nous croyons ce passage tout-à-fait concluant quant à ce qui regarde l'Amérique, mais qu'il n'est pas indigne, non plus, d'une sérieuse attention de la part d'un homme d'état Anglais."

Lettre sur l'Amérique, au Rédacteur du National Register.

Monsieur, aucun acte du gouvernement américain, pourvu qu'il soit bien téméraire, bien extravagant, bien imbécille, et hors de toute mesure, n'est capable d'exciter aucun étonnement de ce côté de l'Atlantique. Le génie de la folie a si long-temps présidé dans les conseils de ce pays-là, et a eu tant d'influence sur la conduite du gouvernement, qu'une mesure sage et modérée ne peut jamais être regardée comme un objet d'exportation des ports de cette république. La puissance grotesque, bigarrée, qu'on peint avec des grelots et une marotte, la divinité qui préside à la politique de M. Madison, semble avoir voulu montrer l'influence qu'elle a également dans la tête du président, en le poussant aux résolutions violentes et à contre-sens qu'il a adoptées contre notre pays. Misérable politique! Quel objet peut-il avoir en vue en allumant ainsi les torches de la discorde et de la guerre? La possession de la liberté donne toujours de l'exaltation, de l'expansion et à l'âme et à l'intellect. Mais les Américains y font une exception; le présent de la liberté qu'ils ont reçue des fondateurs de leur indépendance, n'a fait que leur donner l'insolence des esclaves vagabonds, et la férocité des negres marons.—Je me suis cassé la tête à chercher dans quelle vue le pouvoir exécutif américain a pu vouloir plonger son pays dans les horreurs d'une guerre contre le nôtre. Une coutume observée partout, même dans les états les moins civilisés, en s'exposant aux hasards et aux dangers des hostilités, a toujours été d'en alléguer quelques raisons urgentes et spécieuses, comme un agrandissement de territoire, ou la vengeance de quelque insulte ou injure. Partout on calcule la possibilité et les moyens que l'on a de nuire à l'ennemi; on fait des préparatifs en conséquence; jusque-là, on tient un langage modéré et même celui de la bonne compagnie. Mais l'Amérique déterminée à heurter de front tous les exemples de sagesse et de prudence, annonce les hostilités sans aucune espérance de faire le moindre mal à l'ennemi, sans préparatifs, sans armées, sans flottes, sans se proposer même aucune acquisition qui puisse la justifier d'exposer la vie d'un seul de ses habitants. Le seul genre de guerre dont

elle soit capable est celle de corsaires et de pirates, guerre, il faut l'avouer, parfaitement conforme au caractere d'un peuple égoïste et sans cœur. Elle fera cette guerre avec une espece de férocité ; et, réellement je me regarderais comme très à plaindre de me trouver comme passager sur un navire marchand anglais, qui tomberait entre les mains d'un de ces boucaniers américains.

En entrant en guerre sans autres motifs, je ne sais, Monsieur, si, selon les stricts principes du droit des gens, on peut justifier les Américains qui n'ont en vue que le butin; je ne sais pas non plus s'il ne serait pas juste de les traiter et de les punir comme autant de pirates. Toutes les nations devraient être indignées et de leur espece de guerre et de leurs dogmes politiques; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les Français, plus qu'aucune autre nation, les regardent avec mépris et dérision. Que veulent-ils ? La guerre ! Juste ciel ! où sont leurs armées, leurs généraux, leurs provisions, leurs magasins ? Une cohue indisciplinée, honorée du nom de milice, sûrement cela ne peut pas s'appeler une force militaire. Avec une masse informe de ce genre, seront-ils assez insensés pour se présenter devant les meilleurs soldats de l'univers, à l'aspect desquels les Français, bons militaires sans doute, tremblent ? Cette racaille américaine, sans chef ayant du talent, de la réputation, de l'expérience, osera-t-elle bien se mesurer avec eux ?—Ah ! Monsieur, je dois en vérité faire des vœux contre une témérité pareille. Si nous avons 5000 hommes de troupes réglées dans le Canada, vu la discipline et la bravoure de nos soldats, ils en culbuteront 20,000 du genre de ceux que les Américains peuvent mettre sur pied. Ces gens-là sans doute ont un grand courage au milieu de leurs clubs et de leurs assemblées, et croient qu'il n'y a rien au monde de plus aisé que de bien étriller un régiment britannique. Ils peuvent le penser ainsi tout de bon quant à présent. Mais dès qu'ils seront en campagne, qu'ils auront de longues marches à faire, qu'il faudra braver les dangers et supporter les besoins de la guerre ; quand ils auront préludé une ou deux fois avec nos troupes, et appris de quel bois elles se chauffent, très-sûrement il y aura bien peu de ces Césars qui ne maudissent le moment où il leur aura pris fantaisie de porter le mousquet.—D'après les éléments du gouvernement et de la confédération américaine, il n'y a rien de plus malaisé dans ce pays que d'y lever une force militaire. Le grand devoir d'un soldat est l'obéissance. Mais le moyen qu'un officier américain établisse jamais une dis-

cipline rigide parmi les soldats! Les Américains ne s'y soumettront jamais; ils déserteront leurs drapeaux; ils assommeraient plutôt leurs officiers. Tel est le peuple qui menace d'envahir et de conquérir le Canada, et de se rendre maître de nos Indes Occidentales.—On ne saurait définir le caractère américain; on s'y perd. C'est la violence, l'obstination, l'entêtement d'un peuple nouvellement sorti de la sauvagerie. Ils se disputeront des années entières pour un prétendu grief. Tous les jours c'est une nouvelle ressource, quelque moyen nouveau, qu'on abandonne dès le lendemain. Plus ils considèrent une affaire, moins ils la comprennent. N'ayant qu'une politique étroite, qu'une finesse d'égoïstes, que l'instinct naturel des sauvages, dans une contestation, ils ne voient que le côté qui les touche et ne portent point leurs regards jusqu'à celui qui est du côté de leurs adversaires. Ils s'échauffent alors, rient au nez de leurs antagonistes, prennent en aveugles un parti fougueux, et n'en calculent ni les moyens ni les suites.—Il n'y a point d'honneur à faire la guerre à de pareilles gens, et il ne peut y avoir aucun orgueil à en triompher. Des menaces de la part de ces frélons, de ces bourdons sans aiguillons peuvent exciter toute sorte de sentiment, hormis celui de la crainte. Tant qu'ils se borneront à bourdonner, il faut, Monsieur, se contenter de les regarder avec indifférence et dédain, mais si jamais ils piquent, il faut qu'ils sentent tout le poids de la vengeance. A présent, le genre humain, exige de nous des châtiments exemplaires. Nous sommes au sommet d'une éminence qui commande l'univers, nous sommes les gardiens des droits et de l'indépendance des nations civilisées; nous ne souffrirons pas que l'on nous insulte, ni que l'on nous gêne dans l'exercice de ces fonctions sacrées. A la vérité, les Américains prétendent que nous empiétons sur leur indépendance; mais comment peuvent-ils seulement colorer leur partialité pour un état qui est notre ennemi mortel, et qui est occupé à anéantir la liberté de l'Europe? Cette partialité, ils n'osent ni la nier ni la pallier. Nos modernes républicains sont en vérité d'une trempe rare. Ce terme signifiait autrefois quelque chose de grand, de libéral, de magnanime. Aujourd'hui, il signifie tout le contraire. Prétendant révérer la liberté, ils la prostituent. S'ils avaient la moindre idée de son divin mérite, si seulement ils sentaient la charité, ou les douceurs d'une noble existence; voudraient-ils, comme ils le font, accabler les Espagnols,

et révérer leur oppresseur?—Oui, Monsieur, je fais des vœux contre toute guerre nouvelle, et je ne puis voir que comme une injure tout ce qui tend à diminuer notre commerce; je déplore donc tout cela, mais de la même maniere que je m'affligerais d'avoir un voisin avec qui je pourrais vivre amicalement, et observer les devoirs de la vie civile, mais qui non-seulement rejetant toutes les ouvertures honnêtes que je lui ferais, préférerait encore de vivre avec moi sur le pied de la violence et des injures. Plus il serait brutal, plus je m'apprêterais à lui résister et à le punir. Il n'y aura que cette maniere pour de rentrer les Américains dans leur bon sens et dans le devoir. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut leur montrer leurs véritables intérêts. Langage modéré, mesures conciliatrices, rien n'a servi qu'à les rendre plus insolents. Voulons-nous les calmer? les voilà qui s'emportent, leurs regards deviennent terribles, déjà ils s'apprêtent à nous frapper sur la joue, parce qu'ils nous croient assez moutons pour supporter patiemment cet affront. Ces sujets révoltés nous traitent avec cent fois plus de mépris, que jamais les Romains, dans le temps de toute leur liberté et de toute leur grandeur, ne traiterent les Egyptiens. Un peuple d'aventuriers, l'écume de la Hollande, de la Suisse, de la Suede, de la France, de l'Ecosse, de l'Irlande et de l'Angleterre, ose prendre ce ton et cette attitude envers la nation britannique! Peut-on montrer d'une maniere plus dégoûtante autant de brutalité et d'insolence, autant d'impuissance et plus de morgue. Non, ce serait un acte de justice et d'humanité, de leur donner assez fortement les étrivieres pour les rappeler à leur bon sens. Nos marins, je n'en doute pas, sont gens à se charger de cette fonction charitable.

(Signé) T. D.

CONGRÈS AMÉRICAIN.

Message du Président au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis.

Au nombre des incidents multipliés qui intéressent d'une maniere toute nouvelle et particuliere la nation Américaine, qui jouit de tous les avantages d'une constitution libre et

de lois justes, il nous faut compter aujourd'hui une accumulation proportionnée de fonctions à remplir dans plusieurs départements de l'administration : cette accumulation d'affaires s'est nécessairement accrue en conséquence de l'état particulier de nos relations étrangeres, et du rapport de ces dernieres avec notre administration intérieure.

Les préparatifs multipliés et considérables que les Etats-Unis sout enfin contraints de faire pour maintenir leurs droits qui ont été violés, ont causé une telle augmentation d'affaires, surtout dans le département de la guerre, qu'il est impossible à aucun employé au dit département de remplir les fonctions de sa place sans autres aides que ceux qui lui sont accordés par la loi. A l'effet que les objets les plus essentiels de ce département puissent être remplis, je recommande à la prompte considération du Congrès de fixer une provision pour deux emplois subalternes, auxquels seront attachés tels émoluments que pourront attendre raisonnablement deux citoyeus en état de bien remplir les fonctions importants qui leur seront assignées.

(Signé) JAMES MADISON.

Le 20 Avril.

Bill à l'Effet de protéger, recouvrer et indemniser, les Matelots Américains.

Vu que, par le traité d'amitié, de commerce et de navigation, entre Sa Majesté Britannique et les Etats-Unis, signé à Londres le 19 de Novembre, 1794, il est convenu, qu'il existera une paix solide, inviolable et universelle, une amitié vraie et sincere, entre Sa Majesté Britannique, ses héritiers et successeurs, et les Etats-Unis d'Amérique, et entre leurs provinces respectives, territoires, villes, et sujets de toutes les classes, sans exception de personnes ou de lieux. Et vu que Sa Majesté Britannique a fait enlever de force de dessus les vaisseaux des Etats-Unis, en pleine mer, faisant voile sous pavillon Américain, plusieurs fideles sujets desdits Etats-Unis, qui ont été contraints de servir à bord des vaisseaux de guerre de la Grande-Bretagne, et de se battre contre les Etats-Unis ; que nombre desdits matelots sont détenus, en contravention aux conditions expresses

dudit traité, en violant leur liberté naturelle, et la paix des Etats-Unis.

Qu'il soit en conséquence décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Amérique, assemblés en Congrès, qu'à compter du 4 de Juin prochain, et postérieument, toutes personne ou personnes qui prendront de force des matelots natifs des Etats-Unis, soit en pleine mer, soit dans aucun port, riviere, rade, bassin, ou baie,, sous prétexte d'une commission signée d'une puissance étrangere, seront, pour la dite offense, considérés comme pirates, et coupables de crime capital, et, après avoir été convaincus, subiront la mort ; on fera en pareil cas le procès au coupable dans le premier port où il sera conduit.

Sect. 2.—Qu'il soit de plus décrété, qu'il est permis à tout matelot, faisant voile sous le pavillon des Etats-Unis, de repousser par la force, toutes personne ou personnes qui chercheront à l'enlever de force ou par violence de dessus un bâtiment des Etats-Unis en pleine mer, ou dans aucun port, riviere, bassin ou baie ; et que si aucune personne employant ainsi la force pour enlever un susdit matelot, est tuée ou blessée, le susdit matelot, en rendant témoignage de la vérité du fait, sera pleinement justifié, comme il est déclaré par la présente.

Sect. 3.—Qu'il soit de plus décrété que le rapport étant fait au président des Etats-Unis, avec les preuves satisfaisantes, qu'un citoyen des Etats-Unis aura ainsi été pris de force et sera encore retenu, on usera de représailles sur un sujet quelconque dudit Gouvernement trouvé en mer, ou sur le territoire de la Grande-Bretagne, lequel sujet sera saisi et detenu, malgré tout traité contraire.

Sect. 4.—Qu'il soit de plus décrété, que tout matelot déjà pris ainsi de force, ou qui viendrait à l'être, sera, et est autorisé par ces présentes, à saisir entre les mains de tout sujet Anglais, une somme équivalente à 30 piastres par mois pour tout le temps qu'il aura été détenu à bord d'un vaisseau Anglais ; et qu'une somme d'argent saisie de la sorte entre les mains d'un débiteur quelconque, sera comptée pour partie du payement de la dette dûe au créancier ; et en cas de poursuites pour le recouvrement de la dette, le témoignage de la partie intéressée fera loi, quelque convention contraire qui puisse exister.

Sect. 5.—Qu'il soit de plus décrété que le Président des Etats-Unis est autorisé, par les présentes, à prendre pour les droits de représailles autant de sujets Anglais, soit en pleine

mer ou sur le territoire Anglais, qu'il y aura de matelots Américains au service de l'Angleterre, ou d'en faire l'échange par le moyen d'un cartel.

Sect. 6.—Qu'il soit de plus décrété, que le Président est autorisé, par ces présentes, quand il y aura des témoignages suffisants, que le commandant d'un vaisseau armé, appartenant à une nation étrangere quelconque aura pris de force de-dessus un bâtiment Américain dans aucun port qui ne sera point de la juridiction de ladite nation étrangere, ou dans sa traversée d'un port à l'autre, aucun matélot ou autre individu qui ne sera point attaché au service militaire d'une puissance ennemie de ladite nation étrangere, à défendre par proclamation à toute personne, demeurant dans les Etats-Unis, et résidant sur son territoire, de fournir aucun secours, aide, ou provisions, d'aucune espece, à un tel vaisseau ou bâtiment : et tout pilote ou autre individu résidants aux Etats-Unis ou sur leur territoire, qui, ladite proclamation étant connue et jusqu'à ce qu'elle ne soit révoquée, aura fourni secours, aide, ou provisions, comme ci-dessus mentionné, audit vaisseau ou bâtiment, étant convaincu du fait, sera condamné à tenir prison pour un espace de temps n'excédant pas une année, et à payer une amende n'excédant pas la somme de 1000 piastres.

Sect. 7.—Quil soit de plus décrété, qu'à compter du 4 de Juin prochain, toutes les fois qu'il y aura eu un témoignage suffisant de produit que les commandants de bâtiments armés appartenant à une nation étrangere, auront enlevé de force de-dessus aucun navire dans la juridiction en pleine mer, aucun matelot, ou autre personne, le Président est autorisé à défendre par une proclamation le débarquement des marchandises desdits vaisseaux dont les capitaines se seraient rendus coupables des actes ci-dessus mentionnés, &c. &c.

Ce bill a passé à la premiere lecture à une majorité de 63 voix contre 28.

FORMATION D'UN MINISTERE.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aujourd'hu à nos lecteurs l'établissement ou composition finale d'une administration, événement qui causera, nous osons l'espérer, une satisfaction universelle à nos alliés, ainsi qu'elle l'a déjà fait en Angleterre.

Nous avions laissé dans notre dernier numéro Lord Moira chargé par le Prince Régent, de ses pleins pouvoirs pour former un ministere conforme au vote de la Chambre des Communes du 21 Mai dernier.

Les deux missions que le Marquis de Wellesley avait eues pour le même objet, avaient totalement échoué. Lorsque M. Canning, s'était adressé de la part de son noble ami à Lord Liverpool, celui-ci avait refusé, tant en son nom qu'en celui de ses anciens collegues, de prendre part à toute administration à la tête de laquelle serait le Marquis de Wellesley, et il avait fondé son refus, non-seulement sur ce qu'ils ne s'accordaient pas avec Lord Wellesley sur ses deux grandes bases, savoir: les concessions aux Catholiques et une extension considérable à la guerre de la Péninsule, mais encore sur ce que la publication des dernieres correspondances qui avaient eu lieu entr'eux et les attaques portées à la mémoire de M. Perceval et de ses collegues dans l'exposé répandu dans le monde sous le nom du Marquis de Wellesley, ne permettaient pas aux amis de M. Perceval de siéger dans le même cabinet avec Lord Wellesley sans manquer à ce qu'ils se devaient à eux-mêmes, ainsi qu'à la mémoire de leur malheureux ami, inculpé ainsi qu'eux dans ces dernieres publications, qu'ils représentaient comme une violation de confiance et d'amitié.

Après que M. Canning eut essuyé ces refus de son côté, le Marquis de Wellesley ouvrait, du sien, une nouvelle négociation avec les Lords Grey et Grenville. Ces nobles Lords se refuserent avec beaucoup de hauteur aux propositions qui leur venaient ainsi en seconde ligne. Ils prétendirent qu'ils disposaient au moins de cent votes dans le Parlement, tandis que le Marquis de Wellesley n'en comptait pas trente dans les deux chambres; que s'ils consentaient à faire partie d'un cabinet à la tête duquel serait ce dernier, ils y auraient la

minorité sur toutes les questions où ils voudraient appliquer les principes qu'ils professaient depuis si long-temps en public ; que l'un de ces principes étant l'économie dans l'administration des finances de l'état, était diamétralement opposé à la prodigalité avec laquelle Lord Wellesley voulait pousser la guerre de la Péninsule, sans consulter les moyens et les forces du pays ; et enfin qu'il n'était pas juste que les chefs des anciens partis si puissants des Fox et des Grenville, prêtassent leurs forces et leur appui au nouveau gouvernement pour y être tenus en dépendance et rejetés dans les derniers rangs, eux et leurs amis.

Cette seconde négociation ayant donc échoué, il en fut entamé une troisieme qui passa par les mains de Lord Moira.

Sa Seigneurie s'adressa en premier lieu à Lord Grey et à Lord Grenville. D'abord, les principes fondamentaux du nouveau ministere furent posés et acceptés. Toutes les places de l'administration et du gouvernement furent mises à la disposition des deux Lords pour leurs anciens et nouveaux amis ; les concessions aux Catholiques, aux Américains, les Ordres des Conseil, tout leur était accordé, lorsqu'un mauvais génie suggéra aux deux Lords l'idée de demander au Comte de Moira si Sa Seigneurie était autorisée à consentir qu'il fût fait dans la maison du Prince les changements qu'il est d'usage d'y faire, lorsqu'il se forme une nouvelle administration, afin de donner du crédit et du relief à celle-ci dans l'opinion publique, et qu'elle ne puisse pas craindre que le Cabinet soit opposé par la Maison.

Cette demande avait principalement pour objet de *chasser* d'auprès du Prince quatre personnes, le Duc de Montrose, grand écuyer, le Lord Cholmondeley, grand-maître, le Marquis de Hertford, grand-chambellan, et Lord Yarmouth son fils, vice-chambellan.

Lord Moira connaissait fort bien l'aversion des lords de l'opposition pour la totalité des officiers de la Maison, qu'ils regardaient comme les causes de l'aliénation de l'ancien attachement du Prince pour eux, et que sous le nom des changements d'usage, ceux-ci entendaient pour préliminaire de leur acceptation un changement total. Il répondit à cette question qu'il avait des pouvoirs sans réserve, mais qu'il ne pouvait rien promettre à cet égard sans en référer au Prince, mais qu'il ne conseillerait certainement par à Son A. R. d'accéder à ce préliminaire. Lord Moira se rendit alors auprès du Prince et lui demanda si Son A. R. consen-

tait à se séparer de sa maison. Le Prince lui répliqua, a t-on dit, qu'il n'était pas de sacrifice qu'il ne fût disposé à faire pour le bien public, et que, s'il le fallait, il ferait celui de toute sa maison. Alors, répondit le loyal et admirable Lord Moira, vous ne sacrifierez personne, je prends le reste sur moi. C'était une résolutiou digne d'une âme aussi noble et aussi élevée que celle du Lord Moira, et quoique quelques journaux l'ayent censurée comme trop préceptorale et un peu présomptueuse, la majorité du public s'accorde à la regarder comme une preuve d'attachement et dévoûment si honorable qu'elle suffirait pour immortaliser Lord Moira. Ce noble Lord ne voulut à aucun prix consentir à forger des fers à son auguste ami et maître, et surtout qu'il fût dit un jour que S. A. R. était entrée sous ses auspices dans un état humiliant de servitude et de dégradation, lui qui avait presque toute sa vie veillé sur son honneur, et nourri dans son âme cette élévation chevaleresque qui distingue également le Prince et son ami.

Cette détermination ayant été notifiée aux deux Lords de l'opposition, la négociation se termina là.

Alors le Prince, convaincu de l'impossibilité de former un ministere des éléments discordants ou impérieux qu'il avait en vain essayé d'amalgamer pendant trois semaines consécutives, bien pénétré que la législature rendrait justice aux efforts qu'il avait faits et aux sacrifices qu'il s'était montré disposé à faire, et surtout que l'intérêt de l'état n'admettait plus de délais,—en revint à ses anciens ministres.

Lord Liverpool fut nommé de nouveau premier Lord du Trésor; il baisa aussitôt les mains du Prince Régent, et entra sans perdre de temps en fonctions, avec le Cabinet qu'il avait sous la main, et qui s'était conservé indissolublement lié pendant toutes ces agitations. De ce moment, le public a paru éprouver la plus vive satisfaction de voir l'état sortir de l'espece d'anarchie dans laquelle il était plongé depuis près d'un mois, et surtout de voir le gouvernement confié à des hommes unis entr'eux, et dont le Parlement n'avait pas cessé depuis cinq ans de sanctionner par son approbation, à peu d'exceptions près, toutes les mesures qu'ils avaient fait exécuter.

Ce ministere est aujourd'hui constitué de la maniere suivante.

Le Comte de Liverpool, Premier Lord de la Trésorerie;
M. Vansittart, Chancelier de l'Echiquier;

Le Comte Harrowby, Président du Conseil ;
Lord Sidmouth, Sec. d'Etat de l'Intérieur ;
Le Comte Bathurst, Sec. de la Guerre et des Colonies ;
Lord Castlereagh, Sec. des Affaires Etrangeres ;
Lord Eldon, Chancelier ;
Lord Melville, Premier Lord de l'Amirauté ;
Le Comte de Buckinghamshire, Président du Bureau du Contrôle (l'Inde) ;
Lord Cambden, Lord du Sceau Privé ;
Lord Mulgrave, Grand-Maître de l'Artillerie ;
Lord Chichester et le Comte Westmoreland.

Il ne restait plus à cette administration qu'à faire annuller par un nouveau vote celui que la Chambre des Communes avait passé contr'elle le 21 de Mai, avec un peu de précipitation. La séance du Jeudi 11 Juin, avait été choisie pour faire ce second essai des forces des partis. L'hon. M. Stuart Wortley avait annoncé une motion de la nature de celle qui avait occasionné toute la négociation en question. Lord Milton y fit un amendement qui attaquait encore plus vivement la nouvelle administration. Ce seul amendement fut mis aux voix et rejetté par une majorité de 125 voix en faveur des ministres ; 289 membres ayant voté pour eux, et 161 seulement contre.

Cette discussion fut extrémement animée et produisit des éclaircissements très-curieux de la part de M. Canning, de Lord Yarmouth, de M. Ponsonby, et de M. Tierney. Nous les ferons connaître successivement, ainsi que la correspondance que toute cette négociation a occasionnée, et qui vient d'être rendue publique, au moment où nous écrivons.

Nous donnons aujourd'hui la séance de la Chambre des Pairs dans laquelle le Marquis de Wellesley a expliqué ce qu'il avait entendu en parlant des affreuses animosités personnelles qu'il avait mentionnées dans un débat précédent. Nous espérons que nos lecteurs dans l'étranger liront ces débats avec intérêt. La bonne ou mauvaise composition d'un ministere n'est pas un objet fait pour attirer exclusivement l'intérêt de l'Angleterre. Les ministres de la Grande-Bretagne sont aujourd'hui ceux de la société civilisée toute entiere.

PARLEMENT BRITANNIQUE.

Chambre des Pairs.

Séance du Lundi 8 *Juin.*

Le Cte de Liverpool. Milords, avant de proposer un ajournement, je crois devoir quelque réponse aux questions qui ont été faites par un noble Duc, dans une soirée précédente, sur la situation de l'administration, et qui ont été l'objet de quelques discussions. J'ai aujourd'hui à annoncer à Vos Seigneuries qu'il a plu au Prince Régent de me nommer premier Commissaire de la Trésorerie, et que Son Altesse Royale m'a donné le pouvoir de completter les autres arrangemements de l'administration.

Le Duc de Norfolk. Milords, le noble Comte a fait allusion à quelques questions que j'ai cru de mon devoir de lui adresser il y a quelques soirées, et auxquelles il ne répondit qu'en faisant allusion à un événement très-connu, en conséquence duquel il ne remplissait la place que jusqu'à la nomination d'un successeur; cet événement, ainsi que chacun le sait, n'était autre chose qu'une adresse votée dans l'autre Chambre pour demander à S. A. R. le Prince Régent de former une administration plus capable et plus vigoureuse. Aujourd'hui on nous annonce que le noble Comte est nommé Ministre de S. A. R. Quoique je ne connaisse aucune circonstance qui puisse affaiblir l'événement que le noble Comte a cité dans une des soirées précédentes, comme étant la raison en vertu de laquelle il ne conservait ses fonctions que jusqu'à la nomination d'un successeur, le noble Lord étant toutefois le ministre principal du gouvernement, je veux lui demander quelque chose de relatif à nos différends avec les Etats-Unis d'Amérique, qui, si nous en croyons les dernieres nouvelles, ont pris un caractere hostile qu'on peut encore empêcher de se porter aux dernieres extrémités au moyen de mesures convenables. Un seul jour peut produire une altération de la plus haute importance, car un acte de la part de notre gouvernement

exécuté avec promptidude, peut encore empêcher l'Amérique de recourir à des hostilités ouvertes. Je ne puis entrer ici en détail dans toutes les raisons qui viennent à l'appui d'une motion que je désirerais faire pour le rappel des ordres du conseil, je me restreindrai donc dans la question suivante : savoir, si le gouvernement a le projet de les rappeler.

Lord Liverpool. Milords, en réponse aux inductions que le noble Duc a voulu tirer du vote d'une adresse au Prince Régent pour lui demander une administration plus capable et plus vigoureuse, je crois de mon devoir de vous annoncer qu'immédiatement après que cette adresse eût été adoptée, je représentai humblement à S. A. R. que nous étions loin de vouloir, mes collègues et moi, être un obstacle aux arrangements qui pourraient être proposés, et j'ai la confiance que Vos Seigneuries me rendront la justice de penser que je n'ai opposé aucun obstacle au but vers lequel cette adresse était dirigée. Mais, Milords, d'après les circonstances qui ont eu lieu, j'aurais manqué à mes devoirs envers le Prince et envers mon pays, si j'avais refusé les fonctions que S. A. R. a daigné me conférer. A l'égard des questions que le noble Duc a faites relativement à l'Amérique, je répondrai que certainement il existe de la part des assemblées législatives de l'Amérique des actes qui ont plus que les précédents un caracterere hostile ; mais le noble Duc est dans l'erreur, s'il ajoute quelque foi aux bruits qui tendent à persuader que ces actes ont porté les choses aux dernieres extrémités. Quant aux ordres du conseil, cette question a été depuis quelque temps l'objet d'une enquête de la part de Vos Seigneuries laquelle tire à sa fin. Lorsque toutes ces dispositions seront sous les yeux de la Chambre, il lui appartiendra de déterminer quelles mesures doivent être prises au sujet de ces ordres. Je ne crois pas convenable de rien dire de plus sur ce sujet.

Le Duc de Norfolk expliquant son premier dire, déclare qu'il n'a point entendu établir que l'Amérique eut commis des actes d'hostilité contre ce pays, mais que par des mesures convenables on pouvait encore les prévenir.

Lord Moira. Milords, si je n'avais été prévenu par Lord Liverpool, j'aurais cru qu'il était de mon devoir d'annoncer, ainsi qu'il l'a fait à Vos Seigneuries, que S. A. R lui avait donné les pouvoirs nécessaires pour former une administration. Milords, en exerçant ceux que m'avait donnés S. A. R. pour le même objet, j'ai employé tous mes efforts

pour remplir cette mission. Si le but n'eût été que de conférer les places à des hommes à talents, la chose n'eût pas été difficile, attendu qu'il y a dans ce pays un nombre suffisant d'individus capables de le servir efficacement. Mais dans les circonstances actuelles, j'ai cru que je ne pouvais pas justifier dignement la confiance dont j'avais été honoré, si je n'essayais de détruire les nuances qui séparent les hommes d'état parmi nous, et de former une administration d'après les bases conformes à l'attente et aux besoins du public. Je déplore amerement d'avoir échoué dans cette tentative, mais j'ai au moins la consolation de penser que, dans la négociation que mon devoir m'a fait entreprendre, j'ai rencontré parmi les hommes publics, auxquels je me suis adressé, toute la candeur et la franchise désirables, et c'est une justice que je dois en particulier au noble Lord (Liverpool) et à ses collegues. Milords, ce qui est encore pour moi une plus grande consolation, c'est qu'il est maintenant prouvé au public que dans la proposition que j'ai soumise à mes nobles amis de la part du Prince Régent, il n'y avait de sa part aucune réserve quelconque, et qu'elle a été faite avec l'intention positive de réaliser le vœu exprimé par l'autre branche de la législature. Je dois encore exprimer ici combien je déplore que des démarches faites dans de telles vues et d'après une autorité si peu restreinte, aient échoué. Il en est résulté que le noble Lord a reçu de S. A. R. le Prince Régent l'ordre de former une administration qui, je l'espere, remplira les vœux du pays. D'après les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, et d'après ce qui s'est passé, je me ferai un devoir de soutenir cette administration en tout ce qui ne compromettra pas les principes publics que j'ai si souvent professés dans cette Chambre. (Sa Seigneurie demanda alors que la Chambre voulût bien s'ajourner.)

Le Marquis de Wellesley. On s'attend, sans doute, Milords, à une explication de ma part au sujet de quelques expressions dont j'ai fait usage il y a quelques jours, et qui ont été mentionnées dans la derniere séance de cette Chambre. Si alors je ne me suis pas trouvé au poste où mon devoir m'appelle, c'est que je craignais d'être un obstacle à l'arrangement qui se préparait, et je me suis, en conséquence, tenu à l'écart. Lorsque je notifiai à cette Chambre que j'avais résigné la commission dont S. A. R. le Prince Régent m'avait chargé, j'ajoutai que j'étais entierement autorisé et que j'étais prêt, ainsi que je le suis encore au moment où

je parle, de donner à la Chambre l'explication de toutes les circonstances relatives à ma conduite dans cette négociation. Mon but a toujours été, dans la marche que j'ai suivie, de faire reposer l'arrangement projeté sur trois grands pricipes: 1o. L'examen des lois qui affectent les sujets catholiques de S. M. avec le projet d'un arrangement conciliatoire; 2o. les mesures nécessaires pour conduire la guerre de la Péninsule avec une vigueur proportionnée à son importance; 3o. la formation d'une administration qui ne reposerait pas seulement sur les talents, les opinions ou la force d'un parti; en sorte que la force d'un parti ne fut pas celle du pays, et que ses opinions ne fussent pas le système général de la nation, mais que dans cette complication de partis et d'opinions, l'administration se composât d'individus de tous les partis qui auraient une opinion uniforme sur les deux premiers points, et qui s'entendraient ensuite sur les autres. Maintenant, Milords, si je fais allusion à une expression employée par moi dans une précédente soirée, et qu'un de mes nobles amis a déclaré, sans y avoir été autorisé par moi, être l'effet d'une inadvertance: je dois dire que j'en ai fait usage avec réflexion, et que quand j'ai mentionné des animosités personnelles implacables, j'ai prétendu appliquer ces mots à Milord Liverpool et à ses collegues, car c'est de leur conduite que sont nés les seuls obstacles qui se soient opposés aux arrangements que j'avais en vue. Je connais trop bien les usages du Parlement pour appliquer à qui que ce soit une expression qu'il désavoue; mais certainement je l'ai appliquée de la maniere que j'ai indiquée d'après la persuasion que tous les obstacles venaient du noble Lord et de ses collegues, et que leur conduite ne pouvait être attribuée qu'à leur animosité contre moi. Je ne prétends pas leur en faire un crime, ni dire qu'ils ont à dessein jeté des obstacles sur ma route, mais j'ai simplement cité un fait.

Le Comte Harrowby. Milords, après l'accusation mise en avant par le noble Lord, je crois devoir, comme collegue de mon noble ami, demander au noble Lord les preuves sur lesquelles il l'établit, et je suis prêt à lui répondre. Est-il décent de mettre en avant une telle inculpation, et de renvoyer à un autre jour les explications qui doivent la justifier? Est-il décent qu'après avoir accusé des membres de cette Chambre d'avoir opposé à dessein des obstacles...—(Le Marquis de Wellesley: « Non pas à dessein.»)—Eh bien! Milords, d'avoir opposé des obstacles à un arrangement tel que l'exigent les circonstances difficiles

dans lesquelles se trouve le pays—Est-il décent que cette allégation ne soit pas sur-le-champ discutée ? Je demande en conséquence au noble Lord d'établir par des preuves l'accusation qu'il vient d'insinuer.

Le Marquis de Wellesley. Milords, le noble Comte vient de prendre un ton très-haut, que la politesse ordinaire ne me permet pas de repousser, mais auquel, comme membre de cette Chambre, je ne puis pas me soumettre. Le ton qu'il a pris lui est-il inspiré par l'espoir que je ne puis prouver ce que j'ai avancé, ou par la supposition que je voudrais produire une accusation dénuée de preuves ? Je n'ai point reproché cela comme un crime à mon noble ami, (car je dois l'appeler ainsi quoiqu'il arrive) et à sescollegues; je n'ai point dit non plus qu'ils opposaient à dessein des obstacles ; j'ai seulement cité un fait à l'appui duquel je vous lirai une lettre que j'ai reçue des deux nobles Lords qui siégent à côté de moi (les Lords Grenville et Grey), et la réponse faite à un de mes très-honorables amis par les nobles Lords du côté opposé ; les propositions ayant été faites en même-temps. Voici ce qui m'a été répondu par les deux nobles Lords à la proposition que je leur avais faite de former une administration sur la base des deux principes dont j'ai déjà parlé, savoir : l'examen des lois concernant les catholiques, avec l'intentiou d'en venir à un arrangement conciliatoire, et la poursuite de la guerre de la Péninsule avec des moyens proportionnés à son importance : « Les Lords Grenville et Grey considérant la formation « d'une administration sur la base proposée, désirent qu'il « soit expressément entendu qu'ils sont prêts à discuter cette « proposition en mettant entierement de côté toutes affec- « tions et considérations personnelles.» La réponse que j'ai reçue de l'autre côté, était ainsi conçue : « Lord Liver- « pool et ses collegues ne croient pas qu'il soit nécessaire « d'entrer dans aucune discussion sur les points qui leur « ont été soumis, attendu qu'ils sont déterminés à n'entrer « dans aucune administration dont Lord Wellesley serait le « chef.» Je le demande, Milords, quelle opinion pouvais-je avoir d'une telle réponse, si ce n'est que ceux qui l'ont dictée ont contre moi une animosité personnelle ? Loin de moi, cependant, le projet d'attribuer aux membres de cette Chambre des intentions qu'ils désavouent ; j'ai déjà dit que je ne leur en faisais point un crime, que je ne les accusais point d'avoir point créé à dessein des obstacles, j'ai seule-

ment cité le fait qui a produit de l'impression sur mon esprit, et qui m'a arraché l'expression qui a été l'objet de tant de conjectures et de discussions.

Lord Harrowby. Milords, si j'ai pris un ton qu'on peut regarder comme déplacé dans cette Chambre, j'ai à prier Vos Seigneuries de vouloir bien en recevoir mes excuses; mais lorsque le noble Lord a mis en avant contre nous une accusation aussi sérieuse que celle d'avoir permis que des sentiments d'animosité personnelle s'opposassent à toute espece d'arrangement, ayant pour but le bien du pays, j'ai cru de mon devoir de sommer le noble Lord de citer les preuves sur lesquelles il fonde une telle allégation Milords, nous ne nous avouons pas coupables d'une telle faute, et la meilleure preuve que nous n'étions pas dirigés par aucune animosité contre le noble Lord, est que dans la matinée même du jour où l'on a annoncé l'adresse qui depuis a été votée dans l'autre Chambre, nous avons offert de concourir avec le noble Lord à former une administration dans laquelle il remplirait la place qu'il désirerait pour lui-même, quelqu'élevée qu'elle fût. Mais n'est-il pas survenu des circonstances entre cette époque et celle de la proposition citée par le noble Lord ? Était-il indifférent que la correspondance entre mon noble ami et le noble Lord fût publiée le Jeudi dans les journaux ? Et cela encore sans la lettre explicative de mon noble ami, qui, si elle eût été publiée avec le reste de la correspondance, aurait produit d'un autre côté une décision bien différente de celle qui a été prise. Devions-nous nous livrer avec confiance à une négociation avec le noble Lord, lorsqu'il nous annonçait ainsi que le public serait instruit, jour par jour, de ses progrès ; et n'est-il pas singulier que le noble Lord ait jugé à propos de publier cette correspondance, et qu'il n'ait pas pris le même parti à l'égard de celle des nobles Lords du côté opposé ? Mais, Milords, tout s'est-il borné là ? N'est-il pas survenu d'autres circonstances ? N'a-t-on pas lu dans les papiers-nouvelles un exposé dans lequel le noble Lord a accusé ses collegues, avec lesquels il était dernierement dans le Cabinet, d'être incapables de concevoir aucune mesure capable de contribuer au bien public. Les hommes publics sont si accoutumés à ces sortes d'accusations, même de la part de leurs propres amis, qu'ils y sont indifférents ; mais le temps et les circonstances qu'on a choisi pour publier cet exposé, étaient peu propres à rendre cette inculpation infiniment plus poignante pour nous, d'autant plus qu'elle inculpait la mé-

moire de cet homme qui venait de tomber sous les coups d'un assassin, que nous considérions comme l'âme de notre Cabinet, et que nous estimions et respections au plus haut degré. Ce moment était-il propre, Milords, pour attaquer le caractere d'un ministre que la mort privait des moyens de le venger ? Eh! quoi, nous venions de lui rendre les derniers honneurs, et c'est immédiatement après que nous avions rempli ce triste devoir que cet exposé est rendu public. Il était impossible pour nous, après une telle démarche, de nous unir cordialement avec le noble Lord pour former une administration. Le noble Lord parle, dans son exposé, de différences d'opinions dans le Cabinet, dont nous ignorions entierement l'existence, et il est assez remarquable que pour la premiere fois le noble Lord nous annonce dans son exposé des divisions dans le Cabinet lorsque nous n'avions aucune alternative, après l'issue de la négociation dont vous avez entendu parler. Et nous aurions essentiellement manqué à nos devoirs dans les circonstances qui ont eu lieu dernierement, si nous avions refusé de soutenir les justes prérogatives de la couronne, et de nous unir pour former une administration. Car sans cet acte de dévoûment, l'administration du pays serait tombée entre les mains d'hommes dont les opinions sont ouvertement opposées aux mesures qui ont été si souvent sanctionnées par l'approbation de la majorité des deux Chambres du Parlement. Nous avons, en conséquence, obéi aux ordres du Prince ; si le Parlement ne nous soutient pas, ce sera sa faute ; il nous restera la satisfaction d'avoir rempli notre devoir.

Le Marquis de Wellesley. Je sens la nécessité d'entrer dans quelques explications sur ce que vient de dire le noble Comte. Prétend-il insinuer que c'est avec mon approbation qu'on a publié l'exposé dont il a fait mention ? Et s'il ne prétend pas l'insinuer, comment peut-il en conclure que la publication qui en a été faite le mettait dans l'impossibilité, ainsi que ses collegues, de s'unir à moi pour former une administration ? Je nie positivement, Milords, que j'aie eu aucune part à la publicité donnée à cet exposé. Voici les faits tels qu'ils sont : lorsque j'offris à S. A. R. le Prince Régent ma démission de la place que j'occupais dans le gouvernement, S. A. R. daigna m'inviter à en continuer les fonctions jusqu'à l'expiration des restrictions imposées à la Régence. J'obéis aux ordres de S. A. R. Mais auparavant ce terme, le ministre dont il a été parlé avait recommandé deux ou trois fois à S. A. R. de me remplacer, je dis aux

Lord Chancelier qu'il n'était pas délicat de la part de la personne dont je viens de parler, d'aller ainsi deux ou trois fois demander mon renvoi immédiat. Quant à l'exposé, il doit être évident qu'il contient quelques expressions qui ne peuvent m'appartenir. Le fait est que plusieurs de mes amis, qui s'intéressaient vivement aux causes de ma résignation, mirent par écrit quelques expressions que j'avais laissé échapper dans la chaleur de la conversation, dont je voudrais certainement n'avoir pas fait usage, mais dont je ne puis nier en substance la vérité. On a pressé plusieurs fois mes amis de publier cet exposé, mais ils l'ont constamment refusé, et bien loin d'avoir contribué à le rendre public, je fus saisis d'horreur en le voyant dans les papiers-nouvelles à l'époque où il y fut inséré. Comment le noble comte a-t-il donc pu concevoir que j'y avais consenti? A l'égard de la personne dont il est ici question, je crois à l'excellence de ses vertus publiques et privées, à la pénétration de son esprit et à la modération de son caractere; mais quelque respect que j'aie pour un individu, il ne s'en suit pas de là que je doive le regarder comme un homme propre à être placé à la tête d'un gouvernement. J'ai le plus grand respect et la plus haute estime pour mon noble ami (Lord Liverpool), (car il faut bien que je l'appelle ainsi), mais il ne s'en suit pas de là que je sois obligé de le considérer comme une personne propre à être placée à la tête du gouvernement. Il n'était possible de bien connaître toute l'étendue des vertus de la personne dont il a été question que par une longue intimité avec elle; je ne la connaissais pas particulierement, mais autant qu'il m'était possible d'en juger, j'avais la plus haute idée de ses vertus, et j'ai considéré l'acte qui l'a privé de l'existence comme imprimant une tache sur l'humanité. La pureté de son caractere a répandu l'éclat du martyre sur sa mémoire; mais malgré cela, je crois de mon devoir de déclarer encore ici qu'elle n'était pas propre à diriger les conseils de ce grand empire. Je vais maintenant examiner la partie du discours du noble Lord dans laquelle Sa Seigneurie assure que je n'ai jamais paru différer d'opinion avec le reste du Cabinet. Je pouvais, il est vrai, agréer avec les ministres sur quelques points particuliers, approuver une partie de leur conduite; mais de ce que je nedifférais pas d'avis avec eux sur toutes les questions, doit-on en conclure que mes sentiments coincidaient avec les leurs sur tous les sujets, quelle qu'en fût l'importance? Le noble Lord dit que jamais je n'ai exprimé mon opposi-

tion ; ceci me rappelle un certain conseiller employé dans l'Inde, qui, dans toutes les remontrances qu'il pouvait faire n'était jamais considéré comme parlant sérieusement s'il ne jetait pas un encrier à la tête du gouverneur-général. (*On rit*) Certainement je ne me suis jamais porté à cette extrémité dans le Cabinet ; j'ai toujours essayé d'agir, autant que je l'ai pu, avec la cordialité la plus parfaite, mais j'avais cru jusqu'à présent que j'avais montré à mes collegues assez d'honneur pour les convaincre de la nature de mes opinions. J'approuvais plusieurs de leurs mesures, mais si ce fut un tort de ma part, je leur promets que si jamais je me trouve dans les mêmes circonstances, je ne tomberai pas dans les mêmes erreurs. (*On rit.*) Il me reste encore à répondre à une autre inculpation relative à la correspondance qui a eu lieu pendant la négociation dont la direction m'avait été confiée. J'ai peut-être encouru quelque blâme en la publiant, mais j'ai péché par habitude, car il est très-simple de vouloir donner au public des renseignements authentiques sur un sujet qui excite vivement son anxiété. Je ne savais pas qu'il existât dans les lettres qui ont été écrites des deux côtés un seul mot qui dût être tenu secret. Je proteste solennellement que j'ai cru que le caractere du noble Lord et le mien ne pouvaient que gagner au parti que j'ai pris. On m'accuse en outre de n'avoir pas publié le même jour la lettre explicative qui m'avait été adressée par le noble Lord, et que pour de bonnes raisons, sans doute, il m'invitait à laisser sans réponse. On désirait cependant qu'elle fût annexée à la correspondance, et comment pouvais-je imaginer qu'elle ne devait pas avoir le même sort que les autres ? On aurait eu quelque sujet de plainte, si je ne l'avais pas publiée ; mais, dit-on, pourquoi ne pas la publier le même jour ? J'avoue ingénuement que je croyais cette explication tout à fait hors de propos ; et comme l'a dit un de mes amis dans l'autre Chambre, je la considérais comme étant d'une nature purement argumentative, et si elle n'a pas accompagné les autres documents, c'est que je pensais qu'elle ne devait nullement être rendue publique. On a prétendu cependant que cette mission a produit dans l'autre Chambre un vote très-fâcheux ; ce qui n'a aucun fondement, car les amis du noble Lord eurent grand soin de remédier à cet inconvénient, en imprimant cette piece plusieurs heures avant qu'on n'entamât la discussion dont le résultat a été si désagréable pour l'administration. On l'imprima sans y annexer la réplique qui y

avait été faite, et je crois avoir le droit d'accuser le noble Lord d'avoir agi en cela d'une maniere qui n'est pas très-délicate. (*Ecoutez, écoutez.*) Je proteste devant Dieu, que loin de penser que j'avais mal agi, je pensais qu'en ne publiant pas sa lettre explicative, je le traitais avec indulgence, et je crois sincerement que celui de ses amis qui l'a publiée lui a fait un tort essentiel. L'accusation doit être donc dirigée non contre moi qui l'ai tenue secrette, mais contre celui qui l'a rendue publique. Au reste, Milords, ce ne sont là que des considérations secondaires, et je rougis pour le noble Lord, en voyant qu'il se croit obligé d'entrer dans des détails sur des points aussi insignifiants. La chambre jugera si toutes les circonstances alléguées par le côté opposé ne confirment pas entierement les raisons que j'ai eues de lui annoncer, que le noble Comte a opposé des obstacles à l'établissement d'une administration, et que ces obstacles ont pris naissance dans des sentiments d'une nature personnelle. (*Ecoutez, écoutez.*)

Le comte d'Harrowby. Je confesse que la publicité donnée à la piece dont le noble Marquis a parlé en premier lieu, m'a fait une fâcheuse impression qui se trouve détruite par le désaveu de Sa Seigneurie. Mais il me semble que ce désaveu aurait dû être inséré dans le papier qui avait communiqué le premier cette piece au public. (*Le Marquis de Wellesley a répondu qu'il n'en avait eu connaissance que quand un de ses amis lui montra le journal.*)

Le Comte Grey.—Je n'ai aucun intérêt dans la plus grande partie de cette intéressante discussion. Une seule circonstance me détermine à m'en mêler. Le noble Marquis a agi avec la fermeté ordinaire de son caractere, en se présentant, non-seulement pour expliquer, mais encore pour répéter avec clarté et sur des motifs qui le justifient, les expressions dont il s'est servi dans une autre occasion. (*Ecoutez! écoutez!*) L'explication qu'il en a donnée, a porté la conviction dans mon esprit, et, je crois, dans celui de cette chambre. (*Ecoutez! écoutez!*) Il ne s'est point servi de ces expressions par inadvertance. Si j'avais pu concevoir le moindre doute qu'elles n'étaient pas fondées, le discours du noble Comte (Harrowby), m'aurait completement désabusé. Car, quoiqu'au commencement, il ait établi avec indignation qu'il n'était pas coupable de l'inculpation d'animosité personnelle, tout le temps néanmoins qu'il a parlé, a été occupé, non pas à en nier l'existence, mais à rapporter le langage et les raisonnements qui pouvaient justifier le sentiment qui

l'avait animé lui et ses amis, en rejetant la proposition qui leur a été faite par le noble Marquis. Je reconnais qu'il est pénible, dans des temps comme ceux-ci, d'être convaincu que des animosités personnelles peuvent agiter les cœurs; mais je suis charmé d'avoir été présent à la séance de cette nuit, parce qu'elle a donné lieu à mon noble ami, d'entrer, au sujet de la publication d'un certain papier, dans une explication qui l'absout de l'inculpation de n'en avoir pas bien agi, et qui soulage le cœur du noble Comte qui siége vis-à-vis, d'un très-lourd fardeau. Comme il n'a été fait aucune allusion à ma conduite ni à celle de mes amis dans le cours de ces négociations, je n'importunerais pas la chambre, sans une remarque faite par le noble Comte (Harrowby), vers la fin de son discours. Il a énoncé qu'en conséquence du vote de la Chambre des Communes qui déclarait insuffisants ses nobles amis, ils avaient jugé à propos de donner la démission des places qu'ils occupaient alors et dans lesquelles ils viennent d'être rétablis. A mon avis, en se comportant de cette maniere, ils se sont conduits comme il faut et constitutionnellement; s'ils avaient tenu une autre conduite, ils auraient donné un exemple qui aurait pu être funeste à nos usages constitutionnels. Les voilà donc rétablis dans leurs places; ils avaient cru de leur devoir de les résigner; maintenant ils croient devoir reprendre des fonctions dont ils ont été repoussés par un vote de la Chambre des Communes, qui les a déclarés incapables de conduire les affaires de la nation; et ils ont repris leurs siéges, afin, selon leur propre assertion, que le gouvernement ne tombât point entre les mains de personnes dont les principes et les mesures sont universellement désapprouvés par le pays. Il sera peut-être nécessaire que je m'étende sur les raisons qui ont dirigé ma conduite; en attendant, pour en donner comme une premiere explication et comme une clef, qu'il me soit permis de dire que la tentative de former une administration dans laquelle nous serions compris, a été faite aux conditions suivantes:—Que nous serions moralement certains que les principes que nous avons soutenus, et d'après lesquels nous avons agi toute notre vie, ne seraient pas dominés dans le conseil. *(Ecoutez, écoutez, écoutez!)* Dans ce temps-là, je le confesse, j'avais un violent soupçon (et j'avoue encore que ce soupçon a fortement opéré sur mon esprit, dans ce qui a rapport à la proposition qui nous a été faite), d'une chose dont on vient de convenir distinctement et sans équivoque, ou que nous ne serions nullement admis dans le ca-

binet, ou que l'on nous y enchaînerait de maniere que le public fût assuré que les principes et les mesures auxquelles nous avons été fideles tout le temps de notre carriere parlementaire, y seraient décidément dominés. J'en appelle à la chambre, au pays, était-ce là une proposition convenable, et que nous pussions décemment accepter? *(Ecoutez, écoutez, écoutez!)* Qu'a-t-on remarqué dans ma conduite, dans tout le cours de ma vie, qui puisse porter à croire, même un seul moment, que je m'avilirais jusqu'à consentir à n'être plus qu'un instrument dans la main des autres pour accomplir leurs desseins? *(Ecoutez, écoutez!)* A-t-on pu réellement s'imaginer que j'appuyerais aujourd'hui des mesures que j'ai constamment et vigoureusement condamnées? Ai-je pu me permettre d'encourager, même un seul instant, l'idée ou l'espérance de qui que ce soit, que pour les misérables émoluments d'une place, je sacrifierais les principes de toute ma vie, ou que j'abandonnerais des mesures qui, dans mon opinion formée après beaucoup de travail et une longue expérience, me paraissent essentielles au salut de l'état? *(Ecoutez, écoutez!)* Milords, je ne veux point faire parade d'un grand désintéressement; je ne demande que ce à quoi j'ai le droit de prétendre. Toute ma vie est connue de mon pays; ce sont mes compatriotes qui seront mes juges. *(Ecoutez, écoutez, écoutez!)* Mais je vois que j'ai un devoir à remplir à l'égard de mes amis, et un devoir dont il faut m'acquitter envers ma patrie; à l'égard de ces amis, à l'attachement ferme et honorable desquels je dois tant, et envers cette patrie dont je déplore si amerement les malheurs et les miseres. Il n'y aura personne de plus empressé que moi, autant que l'honneur me le permettra, à tendre une main secourable, toute faible qu'elle est, à une nation qui tombe au fond de l'abîme; toutes les fois que mes humbles services seront requis, il n'y aura point de péril qui m'effraye, et nulle difficulté qui m'arrête. *(Ecoutez, écoutez, écoutez!)* Mais qu'il me soit permis de vous observer, Milords, que je me trouve en droit de dire qu'à moins d'être appelé au gouvernement d'une maniere qui s'accorde avec les principes que j'ai toujours professés, à moins que je n'aie la liberté de recommander et d'appuyer, dans le cabinet, les mesures que j'ai recommandées et appuyées dans cette chambre, à moins que je ne puisse maintenir cet honneur qui a toujours fait mon orgueil, il n'y a pas un degré dans l'indigence où je n'aimasse mieux descendre ni aucun excès de miseres que je ne pusse supporter avec résignation, plutôt que de consentir

à la perte d'un caractere, dont je ne serais dédommagé que par les richesses et les honneurs. (*Ecoutez, écoutez, écoutez!*) Quant à moi, Milords, je ne serai jamais membre du gouvernement, à moins d'avoir l'assurance que les principes que j'ai toujours professés, seront pleinement et loyalement discutés, et qu'il sera pris des mesures en conséquence. Avec de tels sentiments, je n'ai que bien peu d'espoir d'être appelé dans les conseils de mon souverain. Il n'est aucun temps où je ne préférasse la tranquillité de l'esprit et mes aises personnelles. Dans celui-ci, reposant sur le sein de ma patrie, je dévorerai ses chagrins, et gémirai de ne pouvoir même pas essayer de la soulager. (*Ecoutez, écoutez!*) Je suis affligé d'avoir remarqué dans le discours du noble Comte (Harrowby) en face de moi un esprit que l'on ne saurait trop conjurer dans ces temps calamiteux, et qui est bien différent de celui qui lui a été manifesté de ce côté-ci de la chambre. Je n'impute rien à un dessein préconcerté, mais certainement le contraste ne peut être plus frappant. Dans toute ma négociation avec le noble Marquis, et avec mon noble ami (Moira) je n'ai rien découvert qu'un désir actif et sérieux d'arriver à une conciliation. Ils n'avaient rien en vue que le bien public, et je suis persuadé qu'ils n'ont pas vu les secretes manœuvres dont ils étaient les instruments. Il est une chose que je sens comme mon existence même, c'est que les retardements et les délais dont nous devons avoir tant de regrets, ne sont venus de nulle autre cause que de l'appréhension qu'il ne fût établi une administration capable de tirer la nation du misérable état où elle est. Mais qui sont-ils pour nous forcer à vouloir abandonner les sécurités que nous croyons nécessaires au maintien de notre honneur ? (*Ecoutez, écoutez!*) Voilà, Milords, ce que j'ai cru de mon devoir de dire en conséquence de ce qui a été énoncé par le noble Comte ; et, pour conclusion, je ne demande qu'une chose à Vos Seigneuries, c'est de ne pas perdre de vue que les tentatives que l'on a faites pour nous faire entrer dans la nouvelle administration, ne pouvaient se réaliser qu'en nous faisant départir des principes auxquels nous avons engagé notre vie, et, ce qui est, j'ose le dire, encore plus cher, notre honneur.

Le Comte Moira.—Le noble Lord qui vient de se rasseoir, a fait allusion à des transactions où j'ai pris part comme négociateur autorisé, et il a prétendu que l'on m'en a imposé. Il a rendu justice à ma candeur et à ma loyauté ; mais je ne puis consentir à me contenter d'un compliment

général, fait à mon honneur aux dépens de mon intelligence. Je ne puis être satisfait que l'on me dise que je me suis conduit avec franchise, mais que, ne voyant pas les desseins dont je n'étais que l'instrument, j'ai été dupe. J'ai assuré la chambre, que je ne me serais nullement chargé de cette négociation, s'il y avait eu une ombre de réserve dans les pouvoirs qui m'ont été donnés. *(Ecoutez! écoutez!)* J'en appelle à Vos Seigneuries d'après le témoignage que je viens de rendre, connaissant, comme vous le faites, la confiance due aux conseils que j'ai été dans le cas de donner au personnage illustre qui est maintenant à la tête de l'état. Je vous ai prouvé et au pays que nulle séduction de la part de l'autorité et aucune ambition, même honorable, n'auraient pu me porter à recommander au Prince Régent une administration que je n'aurais pas jugée compétente dans les temps où nous vivons. Je dis donc que j'en appelle à Vos Seigneuries, et je leur demande si elles croient possible que j'aie pu entamer une négociation si difficile, ayant les mains liées, comme le noble Lord vient de le dire, ou que j'aie été assez aveugle d'esprit pour ne pas comprendre la nature de la commission qui m'était donnée? *(Ecoutez, écoutez!)* Est-il convenable d'avancer de ces sortes d'assertions générales et vagues? Je somme le noble Lord d'établir distinctement et explicitement sa these. Pour moi, en face de l'univers, j'établis que, dans tout le cours de ma négociation avec le noble Comte et le noble Lord, je leur ai dit, sans aucune possibilité d'être mal interprété, que mes instructions étaient de la nature la plus libérale et la moins limitée. Tout le cours de cette transaction sera mis sous les yeux du public; le public jugera si j'ai seulement tenté d'en imposer, et s'il est vrai que l'on m'en ait imposé. Depuis un bout jusqu'à l'autre, la transaction a marché avec une austérité de loyauté, si je puis me servir de ces mots, qui n'a peut-être pas d'exemple. Je somme donc le noble Comte de particulariser son dire, afin que je puisse le repousser avec la même hauteur qu'il l'a hasardé. Milords, je sens que je n'ai pas mérité ce reproche, c'est un affront que je ne me suis point attiré et que je ne saurais supporter. S'il peut alléguer l'ombre même d'une preuve que, même sans m'en douter, je me sois soumis à servir d'un pareil instrument, je baisserai la tête, j'endurerai le reproche, et je supporterai toute la honte qui en sera la suite. Que s'il ne le peut, je repousserai le trait avec autant de fierté qu'il m'a été lancé. Ce n'est pas une provocation personnelle que j'adresse au noble

Comte; il a parlé de moi en homme public, en remplissant un devoir public: et, comme homme public, j'exige de lui une explication ultérieure; car, selon moi, quoique d'une maniere peut-être imparfaite, je me sois acquitté de mon devoir avec toute la fierté d'une conscience droite et sévere. Je le répete, il n'y avait pas la moindre réserve ni même la suggestion d'aucune réserve dans les pouvoirs qui m'ont été donnés; ils étaient amples, complets, et s'ils étaient limités, ils ne l'étaient que par mon propre jugement sur ce que je croyais dû au public. Je somme donc le noble Comte de s'expliquer dès ce moment d'un maniere plus satisfaisante.

Le Lord Grey.—Dans ce que j'ai eu l'honneur d'adresser à Vos Seigneuries, j'ai pris un soin extrême d'éviter toute imputation personnelle, surtout, toute imputation contre le noble Comte. Le ton néanmoins de sa réplique à mes observations, ne m'empêchera pas de dire ce que je crois correct. Le noble Lord et cette chambre savent que je n'ai jamais élevé le moindre soupçon sur son intégrité et son honneur; je n'ai même rien insinué qui puisse en diminuer l'idée. Non-seulement telle a été ma conduite dans la place que j'occupe, mais encore j'ai pris l'avis des amis qui sont autour de moi et avec qui je viens d'en causer, pour savoir s'il m'était échappé quelque chose de ce genre. *(Ecoutez, écoutez!)* Quoique j'aie cru son jugement dans l'erreur, j'ai toujours rendu un hommage respectueux à ses motifs: je suis réellement embarrassé de rendre à la chambre l'impression qui m'est restée de toute cette transaction, d'une maniere qui puisse lui paraître claire et convaincante. Il est vrai que j'ai constamment remarqué, une certaine appréhension d'en venir au point décisif, non de la part du noble Comte, non de la part du noble Marquis, mais de la part de la personne qui devait donner suite à la négociation dont ils s'étaient chargés. Quel est l'historique de ces transactions? D'abord, le noble Marquis nous fit les propositions dont il vient de faire lecture à la chambre. Notre réponse peut-elle être appelée un refus? Pendant toute une semaine, il n'y eut point de communication entre le noble Lord et nous, et la premiere nouvelle que nous reçûmes ensuite de lui, fut que sa commission était suspendue. A quoi l'intervalle de cette semaine fut-il employé? Non à nous introduire dans les conseils du Prince, mais à essayer de rattacher le noble Marquis aux nobles Lords que je vois maintenant du côté opposé de la chambre, à notre exclusion! *(Ecoutez, écoutez!)* Je ne doute nullement, qu'en nous faisant ses propositions, le noble

Lord n'ait été de bonne foi. Déjà j'ai fait part à cette chambre de la nature de ces propositions, et j'ai la satisfaction d'être persuadé qu'il n'y a pas ici un Pair présent, soit entre mes amis en politique, soit parmi mes adversaires, qui ne soit convaincu que nous ne pouvions avec honneur accepter une offre de ce genre. Quel était au commencement l'état de nos affaires? Le Gouvernement de Sa Majesté avait été continué dans l'espoir que S. M. recouvrerait la santé. Dans le même temps, nous reçûmes du Prince les assurances que, si le Roi, son pere, ne se rétablissait pas, et que lui le Prince eût entre les mains les rênes du gouvernement, il se conduirait selon les principes qu'il avait autrefois reconnus, et que la commission qui lui avait été d'abord confiée, serait rétablie. Ne connaissant rien qui ait pu altérer le gracieux dessein du Prince, nous nous livrions à l'espérance que nous serions honorés de la confiance du Souverain. *(Écoutez, écoutez!)* Nous avons été trompés dans notre attente. Néanmoins nous avons fait aux premieres propositions du noble Marquis, lesquelles de son aveu, nous ont été faites sans autorisation, une réponse qui montrait notre inclination à des arrangements, selon le vœu général de la nation. La premiere démarche qui a suivi celle-là, c'est la réitération de ces propositions avec une autorisation entiere, bien que le noble Marquis eût en vain sollicité la permission d'expliquer ce qui lui paraissait n'avoir pas été bien conçu. Mon noble ami, le comte Moira, avec la franchise qui le caractérise, nous a fait ses ouvertures, et il nous rendra la justice de reconnaître qu'il a été accueilli avec le même empressement et la même loyauté. Pour prévenir tous les retards, j'avançai une difficulté dont mon esprit était frappé, en conséquence de quoi le noble Comte rompit la négociation, nous déclarant qu'il ne pouvait pas faire un pas de plus. Nul doute qu'il n'ait agi consciencieusement. Mais l'impression qui, vu toutes les circonstances, m'est restée dans l'esprit, est celle que j'ai communiquée à Vos Seigneuries. Dans la suite, l'occasion se présentera d'examiner plus en détail les causes de cette forte impression, dont la manifestation a été occasionnée par le discours du noble Comte Harrowby. La chambre décidera si j'ai tort. Je serais bien affligé, si cette décision n'était pas conforme aux sentiments qu'il ne m'a pas été possible de maîtriser.

Le Comte Moira.—J'ai le bonheur d'assurer la chambre, que je suis parfaitement satisfait. J'ose espérer que si j'ai dit des choses capables de produire des impressions désa-

gréables, elles sont tout aussi complétement effacées de la mémoire du noble Lord, que ce qu'il a dit l'est de la mienne. Il n'y aurait point de délicatesse de ma part à entrer ici dans le détail de ce qui s'est passé entre un illustre personnage et moi; au point même où en sont encore les choses, il n'est pas plus convenable que je m'étende sur les différentes causes des délais qui ont eu lieu, au-delà de ce qu'ont exigé les propos de mon noble ami. J'ose croire que dans toutes ces transactions, j'ai mis cette loyauté, sans laquelle j'aurais été effrayé d'avoir à agir, et qui, dans le vrai, n'est qu'une espece d'honneur. Si le point mentionné par mon noble ami et qui a fait rompre la négociation, s'était présenté à mon esprit comme il s'est présenté au sien, je me regarderais comme profondément criminel, si j'avais eu égard aux sentiments d'aucun individu, de ceux même du personnage qui remplit la place éminente de la premiere magistrature de l'état. Si je me suis d'abord opposé aux vues de mon noble ami, c'est en premier lieu que, sous le rapport des formes, il ne me paraissait pas convenable de m'y prêter, et en second lieu, qu'en m'y prêtant, les suites pouvaient en être funestes. Mais, dans des négociations de cette espece, afin d'écarter tout soupçon mal fondé, il était de mon devoir de sacrifier le jugement que j'étais autorisé et par mon Souverain et par le public à exercer. *(Ecoutez, écoutez!)* Etait-il raisonnable d'exiger que je renonçasse aux notions que j'avais de ce que je croyais mal? C'est néanmoins pour cela, et pour cela uniquement, que la négociation a été rompue. Le noble Lord sait que je me suis présenté sans entraves d'aucune espece; nul individu n'était nommé à aucun des sceaux, il n'y avait même aucune place qui me fût assignée. On s'est présenté à moi avec fermeté, et avec la même fermeté j'ai rejeté la prétention du noble Comte. Cette prétention sera probablement discutée un jour; quant à présent, je demande de pouvoir l'assurer que je suis parfaitement content de l'explication qu'il a donnée.

Lord Grenville.—Milords, pour ma part, je serais charmé que tout ceci pût s'ensevelir dans l'oubli, jusqu'à ce que, sur de plus amples informations, le public puisse former son jugement; mais, ayant été individuellement compris dans les événements récents, je me crois le droit d'assurer, et quand j'en serai requis, de prouver que, partout où notre conduite s'est trouvée impliquée, elle n'a jamais été dirigée par aucune prétention ainsi que s'exprime le noble Comte, mais que notre dissension n'est venue que d'un dissentiment con-

cernant un point très-important de la constitution, nécessaire, selon nous, au bon gouvernement de cet empire. Mon noble ami demande si l'on devait exiger de lui, qu'il sacrifiât son jugement à nos désirs? Ces désirs eussent bien été à contre-temps. Qu'il me soit permis à mon tour de demander à Vos Seigneuries, si nous devions sacrifier au noble Comte notre jugement sur des points essentiels et fondamentaux, lorsque la question était celle-ci, de savoir si nous pouvions consentir à devenir membres actifs d'une administration fondée sur un principe qui, dans notre opinion réfléchie, était fait pour renverser les usages constitutionnels reconnus? Maintenant je n'importunerai pas la chambre plus long-temps, en entrant dans l'examen approfondi de cette question. Mais pour que le principe d'après lequel nous avons agi, ne fût pas méconnu ni mal interprété, j'ai cru qu'il était nécessaire de prononcer ce petit nombre de paroles. Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui; quand le sujet sera traité à fond, la chambre, comme on l'a déjà remarqué, verra ce qu'il convient au Parlement de prendre sur lui.

Ensuite l'ajournement au lendemain fut mis aux voix et agréé.

Extrait de la Séance de la Chambre des Communes du Jeudi 11.

M. Stuart Wortley proposa qu'il fût présenté au Prince Régent une humble adresse pour remercier S. A. R. de la réponse gracieuse qu'il lui avait plu de faire à l'adresse de la Chambre du 21 Mai, pour lui exprimer la douleur que la Chambre éprouvait que les efforts que S. A. R. avait faits pour accéder à sa requête, n'eussent pas eu de succès, et pour lui témoigner l'espoir que la Chambre avait que le Prince Régent ne laisserait échapper aucune occasion de procurer de nouvelles forces au gouvernement de S. A. R.

Lord Folkstone proposa un amendement, qu'il retira avant que l'on n'allât aux voix; cet amendement ne portait que sur la ruine prochaine et les dangers présents du pays, et conséquemment sur la nécessité de la réforme des abus, de l'économie la plus stricte, et du rétablissement du commerce.

Lord Milton proposa un nouvel amendement qui fut adopté et mois aux voix. C'était de présenter au Régent une humble

adresse; portant que la Chambre désirait vivement qu'il fût adopté des mesures, qui assurassent la consistance au dedans et la vigueur au dehors, et surtout qu'il fût formé un ministere tel qu'il méritât et possédât la confiance de la nation.

Lord Yarmouth dit, dans le cours du débat, que les grands officiers de la maison du Prince avaient manifesté toute l'inclination possible à se prêter aux négociations qui avaient eu lieu; qu'ils avaient constamment été prêts à donner leur démission si les Lords Grey et Grenville dirigeaient l'administration; qu'un membre très-marquant de l'opposition (on a su depuis que c'était M. Sheridan) avait eu connaissance de leur intention deux jours avant la fin de la négociation*; que tout ce qu'ils demandaient était qu'on leur donnât au moins dix minutes de notice avant qu'ils eussent la faculté de résigner régulierement, et qu'ils n'eussent pas l'air d'être mis à la porte. Il ajouta que Lord Grey avait insisté avec tant d'ardeur sur ce changement comme *préliminaire*, tandis qu'il ne devait être que la *conséquence* de son avénement au ministere, que cette demande ne pouvait plus être considérée que comme un désir d'offrir une insulte directe à Son Altesse Royale.

M. Ponsonby, au nom de Lord Grenville et de Lord Grey, et M. Canning, en son nom et en celui de Lord Wellesley, firent chacun un récit détaillé de ce qui s'était passé dans le cours de cette double négociation. M. Canning se retira ensuite sans voter, mais ses amis donnerent leurs voix contre les ministres. Nous avons déjà dit quel fut le résultat du vote.

Voici le discours que Lord Castlereagh prononça à la fin de la discussion.

Lord Castlereagh. Je n'abuserai pas de la patience de la Chambre à une heure aussi avancée de la nuit. Si la question reposait sur le mérite comparatif des différentes adresses qui ont été proposées, ce sujet a été discuté d'une maniere si satisfaisante que je n'aurais pris aucune part au débat; mais il existe deux ou trois points liés à la transaction si bien analisée par le très-hon. membre (M. Canning), que je ne puis me dispenser d'en faire l'objet de quelques remarques. En parlant sur un sujet d'une nature aussi délicate, je me garderai bien d'augmenter les différends qui existent déjà entre les hommes publics, ou d'aigrir des ressentiments nuisibles au bien de l'etat l'égard. A de la motion originale, je crois que les expres-

---

* L'opposition ne pardonne pas à M. Sheridan de lui avoir tenu cette circonstance secrete: celui-ci se justifie en disant que c'était une conséquence si simple qu'il est inconcevable que les autres ne l'eussent pas prévue; et que d'ailleurs la chose était publique.

sions dans lesquelles elle est conçue sont très-admissibles; je l'approuve dans toutes ses parties. On y remercie d'abord le Prince Régent d'avoir gracieusement écouté les vœux de la Chambre, ensuite on y exprime le regret que S. A. R. n'ait pas trouvé possible de former l'administration sur une base plus étendue. Je n'ai aucune hésitation à donner à ces sentiments mon entiere adhésion, ainsi qu'à l'espérance qu'on y annonce que S. A. R. saisira toutes les facilités que les circonstances offriront pour renforcer la présente administration. Mais si l'on examine ensuite quels sont les motifs qui ont inspiré cette adresse, je le demande à la chambre, n'a-t-elle pas pour but de jetter des nuages sur l'administration à laquelle les intérêts et les destinées du pays sont confiés? L'adresse n'est point motivée sur un message de la couronne; elle ne peut conduire à aucun résultat praticable. Le seul effet qu'elle pourrait produire serait de soumettre l'administration à la supposition, fondée plutôt sur son apparence extérieure que sur sa conduite intérieure, qu'elle ne possédera pas la confiance du pays. J'ai lieu d'espérer en conséquence que l'honorable membre retirera sa motion, car il ne peut pas croire que la Chambre, en l'adoptant, veuille ne la sanctionner qu'avec l'intention avouée d'empêcher le gouvernement de remplir la tâche difficile qui lui est imposée. Dans tous les cas, quels qu'aient été les services publics de cette administration, on ne lui reprochera pas de s'être interposée entre la couronne et le peuple. Tous les partis, dit-on, se sont conduits dans les dernieres transactions avec une grande libéralité. Trois ou quatre négociations différentes ont échoué, et la couronne a été obligée de s'adresser à l'administration actuelle pour la charger des affaires du pays. C'est une consolation pour moi que, d'un côté, tandis que nos collegues et moi ne nous sommes jamais interposé entre la couronne et le peuple, de l'autre, nous n'avons jamais montré la moindre disposition à ne pas remplir nos devoirs publics, quels que soient les obstacles que les dernieres transactions ont accumulés contre nous. Les ministres sont prêts à faire tout ce qu'on a droit d'attendre d'eux, espérant que le Parlement leur accordera sa confiance sans réserve et sans restriction. Ils demandent qu'on les juge par leurs actions, afin que le Parlement leur accorde son appui s'ils le méritent, ou que dans le cas contraire ils se soumettent à la décision de la Chambre. J'espere que les dernieres transactions engageront la Chambre à ne plus insister sur le principe qu'elle a si positivement mis en avant. Il n'y a que des gens aveugles qui puissent ne pas prévoir les conséquences fâcheuses que les trois dernieres semaines ont dû produire par nos relations intérieures et extérieures. Car, quoique les sentiments manifestés dans les diverses négociations, honorent tous les partis, je ne puis m'empêcher de croire que le mode adopté dans ces temps modernes pour former une

administration, est très-injurieux et finirait par devenir fatal aux intérêts du pays. Je ne pas vois qu'auparavant l'usage ait jamais prévalu de soumettre au Parlement et à tout le pays, les négociations qui ont lieu entre les hommes publics, et de les exposer ainsi à tous les fâcheux commentaires de l'envie, de l'ignorance et de la malignité. Quant à moi, jè n'aurai jamais une idée favorable d'une négociation dans laquelle deux hommes ne peuvent s'approcher l'un de l'autre dans une chambre particuliere, quoique réunis par des motifs publics, sans arriver armés de plume et d'encre, et préparés à lancer immédiatement dans le public toutes les expressions, toutes les sentences dont ils peuvent faire usage respectivement. Lorsqu'une négociation de cette nature était terminée, il était d'usage d'en publier quelques circonstances, mais ce n'est que tout nouvellement que ceux qui ont eu à former une administration ont soumis leurs opinions et leurs intentions au public dans les divers progrès de cette opération. Les conséquences d'une telle conduite ont eu de tels inconvénients, surtout dans les dernieres circonstances, qu'elles empêcheront probablement à l'avenir le retour de scenes aussi fâcheuses. J'ai maintenant à parler de cette partie des dernieres transactions, dans lesquels j'ai été intéressé. Je me suis rendu chez S. A. R. dans la nuit du 21, afin de lui communiquer les procédés du Parlement avant que les ministres de S. M. ne donnassent leur opinion sur le vote qu'ils avaient produit ; et depuis cette nuit-là jusqu'au moment où moi et mes collégues avons été rappelés à l'administration, je n'ai vu le Prince qu'au lever. Je n'ai eu quelque part à la négociation que lorsque le Marquis de Wellesley a invité les membres du dernier cabinet à former une administration. Il m'est pénible de parler sur cet sujet, mais loin de moi toute idée d'animosité personnelle contre le noble Marquis. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans des détails qui sont encore présents à la mémoire de la Chambre. J'ai appris que l'exposé qui a fait une si grande sensation, a été publié sans le consentement du noble Marquis ; mais après la publication d'une telle piece, dans laquelle le dernier ministre et ses collégues sont si maltraités, je demanderai à la Chambre si ces derniers pouvaient, sans s'avilir, accueillir cette proposition autrement qu'ils ne l'ont fait. (*Ecoutez, écoutez.*) J'éprouve pour le noble Marquis le respect le plus sincere, et j'ai la plus grande admiration pour ses talents et ses qualités ; et cette haute opinion que j'ai de lui se trouve encore augmentée par la considération qu'il est le frere du capitaine le plus distingué que ce pays ait jamais produit.—Il m'était donc bien pénible d'avoir à décider sur une question de la nature de celle qui dérivait des propositions du noble Marquis, mais les sentiments de mes collegues étaient tels qu'il n'y avait qu'une seule réponse à faire. Je l'ai senti moi-même vivement, et

quoique les inculpations qui les blessaient ne tombassent pas sur moi, j'ai pensé cependant que comme elles étaient fausses et injustes, (car au lieu de les considérer ainsi qu'elles les dépeignent, comme incapables de rendre aucun service à leur pays, je les regarde au contraire comme des hommes qui peuvent le tirer avec honneur des difficultés dans lesquelles il se trouve) j'aurais manqué, d'après cette opinion, à tous mes devoirs si je n'avais pas mis de l'empressement à repousser cette imputation. Telles sont les circonstances qui ont dicté la réponse faite à la proposition du Marquis de Wellesley, mais je nie qu'on l'ait rejetée par des motifs d'animosité personnelle, et j'espere que la Chambre et le pays rejetteront une telle idée. Le noble Marquis lui-même l'a sans doute chassé de son esprit ; car d'après la déclaration qu'il avait faite auparavant, qu'il ne voulait rester dans aucune administration dont M. Perceval serait le chef, on aurait autant de droit de supposer qu'il avait contre cet illustre caractere des motifs d'animosité personnelle qu'il a pu lui-même s'en croire d'attribuer à Lord Liverpool les mêmes sentiments à son égard. On a beaucoup reproché à l'administration d'avoir dévié de la ligne constitutionnelle, parce qu'elle a déclaré que chacun des membres qui la composent serait libre de suivre son opinion individuelle sur la question catholique ; mais en vérité, je ne vois pas ce qui peut justifier les terreurs exprimées par mon très-honorable ami et les membres du côté opposé. Ceux-ci ne doivent réellement pas être si étonnés de cette circonstance, car s'ils l'examinent avec un peu d'attention, ils y trouveront une imitation de leur propre conduite. A l'expiration de l'administration de Lord Grenville, quoique la question catholique fût une question de Cabinet, il fut décidé que chaque individu agirait d'après son opinion personnelle, et j'espere que le gouvernement actuel peut s'autoriser de cet antécédent pour repousser l'accusation qu'on lui fait d'agir d'après des principes nouveaux. Quant à moi, je me trouve entierement libre de prendre sur la question catholique le parti que mon jugement me dictera, et je déclare qu'ici ou ailleurs je suis prêt à entrer à ce sujet dans toute discussion qui promettra un résultat heureux et indiquera des améliorations possibles. Si ensuite je fais allusion au motif qui a causé la rupture de la négociation dont Lord Moira était chargé en dernier lieu ; quoique personne moins que moi ne songe à imputer aux nobles Lords l'intention de manquer au respect dû à la couronne, je dirai cependant que le point sur lequel ils ont insisté n'avait jamais été auparavant l'objet d'une discussion préliminaire aussi vive et aussi positive, surtout lorsqu'aucun des principaux arrangements de l'administration n'était encore convenu. Il est évident que Lord Moira a regardé cette question comme devant être l'objet d'une discussion secondaire, puisqu'il avait déclaré qu'il ne pouvait

admettre l'exercice d'un pouvoir sur les officiers de la maison du Prince; comme la condition positive et indispensable de la formation d'un gouvernement; malheureusement cette déclaration a été reçue avec une aigreur que jamais le pays ne voudra approuver dans les hommes qui approchent le trône.

Maintenant tout ce que j'ai à dire pour les ministres est— qu'ils réclament l'appui constitutionnel du parlement jusqu'à ce que leurs actions prouvent qu'ils en sont indignes, et quoique peut-être on puisse penser que le gouvernement actuel ne possede pas dans son sein tous les attributs dont on a prétendu qu'étaient douées certaines administrations, fondées sur des bases étendues, celui-ci a au moins un titre à la confiance publique, c'est qu'il n'a en lui aucun principe de dissention. Nous n'avons aucunes vues particulieres à satisfaire, nous désirons servir notre pays de toutes nos facultés et soumettre toujours notre conduite au jugement du Parlement.

GAZETTE DE LA COUR.

Downing Street, le 4 Juin, 1812.

Le Gouvernement a reçu aujourd'hui des dépêches de Sir Howard Douglas, dont ce qui suit est extrait.

Sant Iago, le 23 Mai.

Le 18 du courant, le général Castanos reçut avis du Marquis de Portazo, qui commande maintenant la division de la sixieme armée à Viergo, que l'ennemi avait rassemblé environ quinze mille hommes sur la Ella, et dans Orbigo, et qu'il paraissait que son intention était de marcher sur Villa Franca et sur Puebla de la Sanhabria. Cette réunion qui avait l'air de menacer la Galice, n'était qu'une feinte pour couvrir le dessein qu'il avai formé de rentrer dans les Asturies, dessein que l'ennemi a mis à exécution le 17 du courant, avec 8000 hommes sous le général Bonnet; ils occupent aujourd'hui leurs anciens quartiers à Oviédo, Errjo, Gijon, etc.

Sant Iago, le 24 Mai.

Cette ville est maintenant le siége du gouvernement provincial, et j'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer qu'elle est en parfaite harmonie avec le général Castanos. Il

a invité une députation de la Junte à venir le joindre ici. J'étais alors à la Corogne, et j'ai engagé le corps entier à se transporter ici comme étant le plus sûr moyen d'éteindre tous les différends. La sagesse du général Castanos a fait le reste.

J'ai l'honneur de vous envoyer les nouvelles de Burgos, qui confirment le rapport de l'entrée du général Mendizabal dans Burgos ; et vous verrez par les diverses incluses combien l'ennemi est sérieusement harcelé par l'activité des partis dans le Nord.

Don Geronimo Merino, (communément appelé le curé de Villoviado) partisan très-habile et très-entreprenant, a réussi à faire 500 prisonniers, y compris un lieutenant-colonel et 11 autres officiers, après une résistance qui a coûté à l'ennemi 73 tués et 97 blessés.

Les prisonniers ont été mis à mort sur-le-champ dans la proportion de 20 hommes pour chacun des trois membres de la Junte de Burgos qui furent fusillés dernierement par l'ennemi, et dans la proportion de 10 hommes pour chacun des soldats de la bande de Mérino, qui éprouverent il y a quelque temps le même sort. Cet avis fut accompagné d'une déclaration, que ces représailles seraient toujours observées par la suite dans cette proportion. Le 28, lorsque Mérino se retirait à Villa-Franca avec le reste de ses prisonniers, il prit poste avec une partie de son monde au carrefour d'un chemin où il s'attendait qu'il serait fait une tentative afin de les délivrer. Ayant été informé que l'ennemi s'avançait à la poursuite du convoi, il dressa en conséquence une embuscade dans laquelle l'ennemi tomba, et y laissa 36 hommes avec un nombre considérable de blessés.

Il n'y a eu cette semaine aucune arrivée nouvelle du Portugal. L'état critique du Nord nous fait regarder avec un nouvel intérêt ce qui se passe dans la Péninsule, et attendre avec la plus vive impatience des nouvelles du théâtre sur lequel Lord Wellington est maintenant en action. On ne peut attendre que les plus grands événements dans le cours d'une campagne qui s'est ouverte et a été dirigée sous d'aussi glorieux et d'aussi heureux auspices.

L'expérience de chaque jour confirme la confiance illimitée que toute l'Angleterre place dans l'habileté et les

talents de l'illustre Commandant en Chef, et chaque nouvelle arrivée nous fournit de nouveaux sujets d'admiration et d'éloges. Jamais les généraux français ne furent jusqu'ici opposés à un officier aussi bien calculé pour les traiter à leur maniere, pour les battre non seulement sur le champ de bataille, mais encore dans le cabinet. On sait que c'est en général à leur systême d'intelligences secretes que les Français doivent la plus grande partie de leurs succès. Cependant Lord Wellington les a laissés aussi loin derriere lui dans cette branche de leur tactique, que dans toutes celles de l'art militaire.

Une personne qui vient d'arriver de l'armée nous assure que pendant que Marmont avait son quartier-général à Salamanque, sa table et celle de son état-major étaient fournies par Lord Wellington, leur pourvoyeur étant à sa solde. Cependant on n'agissait jamais sur les nouvelles que donnait cet homme, à moins qu'elles ne fussent confirmées par les avis d'un autre agent que Lord Wellington avait auprès de la personne de Marmont. Ce fut par de tels moyens qu'il pût arranger et exécuter ses plans pour la réduction de Ciudad-Rodrigo et de Badajoz, avant que l'ennemi pût venir à leurs secours.

Lorsqu'il eut terminé ses préparatifs pour l'attaque de la premiere place, il communiqua confidentiellement ses intentions au général Castanos, lequel par inadvertance divulgua le secret à un de ses aides-de-camp, au moyen de quoi l'ennemi en eut connaissance. La nouvelle en parvint à Séville, mais Lord Wellington est si bien servi par les personnes qu'il emploie, que la chose lui avait été mandée de Séville avant qu'il eût achevé l'opération. Il saisit une occasion de mentionner cette affaire à Castanos qu'il ne pouvait pas certainement soupçonner de trahison pour la cause, et le général ne pouvait jamais se rappeler ni dans quelle circonstance, ni à quelle personne il avait fait mention de la chose. Lord Wellington lui fit voir les comptes qui lui avaient été rendus, par lesquels on traçait la confidence en question jusqu'à la même personne à laquelle le général avait, sans rien soupçonner, mentionné l'affaire, et convainquit ainsi le général du danger d'une confiance malplacée. Ce ne ne sont là que des échantillons détachés de la sagesse et du talent consommé avec lequel les affaires sont menées ; mais ils suffisent pour inspirer la confiance la plus illimitée dans le résultat des opérations confiées à un tel général et homme d'état.

Extrait des Nouvelles du Sud de l'Espagne, reçues par la Flûte (Store-Ship) *l'Abondance.*

Gibraltar, 23 Mai.

Les malles de Malte et de Sicile, que nous apportait le paquebot le *Dispatch*, qui s'est perdu à la hauteur de Mazzara, viennent de nous arriver par le vaisseau de Sa Majesté, le *Ruby*. La seule nouvelle un peu intéressante que nous ayons ici, est l'action de Campillo, et la retraite précipitée de 3400 Français à la seule vue de 1200 Espagnols postés à Burgo, sous le général Ballastéros. L'affaire de Campillo ne produisit cependant d'autre résultat qu'un certain nombre de tués et de blessés de part et d'autre. Il paraît néanmoins que les Français eurent le dessous, car ils abandonnerent leurs blessés; mais le tour des Espagnols vint bientôt, sans qu'on nous dise pourquoi. Ils évacuerent presque aussitôt Campillo; les Français y rentrerent; les blessés de Ballastéros se trouverent entre leurs mains et ils y restent. On ne sait comment expliquer cet abandon. Il y a apparemment quelque lacune dans les relations de nos alliés. En effet, Ballastéros paraissait avoir pris, de son plein gré et pur mouvement, la détermination de renvoyer dans le voisinage de St. Roc la plus grande partie de ses forces. La seule division ennemie qui se présenta après cette séparation, fut celle de 3000 fantassins et 400 chevaux qui s'enfuirent de Burgo, après avoir reconnu les 1200 braves qu'ils y trouverent sous notre capitaine-général. Comment-donc les blessés Espagnols s'y sont-ils ensuite trouvés abandonnés? Ce problême est aussi difficile à résoudre que la trouvaille que Mina a faite à Salinas, est difficile à expliquer. Dans le convoi que cet actif partisan intercepta le 9 Avril, il se trouva, 400 hommes des troupes de Ballastéros. Or, puisqu'il en était arrivé 400, si près de la frontiere, on peut bien supposer qu'il en était parti le double de l'Andalousie. Dans quelle action, où, comment s'étaient faits ces prisonniers?.... Les bulletins de la 4eme armée ne détaillent que des succès. Le fait est que, tout en convenant que Ballastéros est plus actif que la plupart des généraux Espagnols, il faut aussi convenir qu'il possede au suprême degré l'art de cacher ses revers, d'exagérer ses avantages, et surtout de tuer des généraux français qui se portent ensuite assez bien, témoin le général Marancin. Il est à présent à Los Barrios avec un assez grand nombre de malades. Sa cavalerie est réduite à une

poignée d'hommes et dans le plus piétre état. Il est d'ailleurs si complétement dénué de ressources, qu'il est obligé de permettre l'exportation de comestibles d'Estapone à Malaga et autres parties du pays occupées par l'ennemi, afin de se procurer quelques piastres. Cette permission est à la vérité, diamétralement opposée au système de son gouvernement, ainsi qu'à celui du nôtre, qui ne permet point aux négociants ce commerce lucratif. Mais que répondre à un général qui a une armée à entretenir, quand il allegue pour sa justification que, sans le produit des droits qu'il perçoit sur ces exportations, il se trouverait littéralement sans le sol. On assure aujourd'hui qu'on exige qu'il se mette en mouvement pour co-opérer à la marche des alliés dans cette province. Sans doute qu'on lui fera des fonds, et surtout qu'on lui enverra de Cadix un corps de cavalerie.

Joseph se prépare de nouveau à déguerpir. Nous en avons la preuve dans une lettre interceptée, trouvée sur son secrétaire Deslandes, qui périt dans l'action de Salinas. Il y dit à son frere qu'il ne peut plus tenir en Espagne, et lui demande la permission de résigner et d'aller servir dans l'armée du Nord. Jamais moment n'a paru plus favorable pour porter un grand coup. Lord Wellington s'y prépare, suivant les lettres d'Estrémadoure.

L'armée d'O'Donnel en Murcie augmente. Les Français sont très-faibles dans son voisinage. Il en profite pour s'étendre à leurs dépens. On a dit ici, au commencement de la semaine, qu'il venait de faire occuper Almerie. Rien de nouveau ni de Valence ni de Catalogne.

Extrait des Nouvelles de Cadix, reçues depuis la Publication de nôtre dernier Numéro.

Les incidents indispensables de notre situation sous tous les rapports, ont suspendu les résultats que vous croyez en Angleterre plus prochains qu'ils ne le sont, quoiqu'ils n'aient rien perdu de leur vraisemblance pour une époque peu éloignée. L'évacuation de l'Andalousie par les Français, pour être différée n'en est pas moins un événement prochain et inévitable. Ballastéros s'était approché de Séville, mais il ne put pas s'obstiner à une opération dont tous les accessoires et toutes les circonstances n'étaient pas mûres. Il est actuellement dans les environs de Saint-Roque, à Yuguera, à Gaussin, il se multiplie, il déconcerte l'ennemi par la grande acti-

vité; mais il ne peut soutenir et réaliser toutes ses menaces. L'ennemi qui craint par dessus tout que les opérations de l'immortel Wellington ne se combinent avec les nôtres, y met tous les obstacles que son nombre, son agilité, la possession momentanée d'un grand territoire, et, plus que tout son désespoir lui fournissent les moyens d'y opposer. Notre gouvernement fait des miracles, si l'on considere l'insuffisance de ses ressources présentes. Cependant cette insuffisance n'a rien d'alarmant, si l'on observe qu'elle se réduit au manque actuel de numéraire. L'Angleterre ne peut avoir le moindre scrupule sur cet article. Son intérêt lui dicté la nécessité de faire en notre faveur de grands sacrifices.

Dût-on régler plus tard les bases du remboursement et les compensations de toute espece, le grand intérêt du moment devrait faire la loi. Soixante mille hommes robustes, cent, s'ils sont nécessaires, demandent des armes et des vêtements. On laisse languir leur ardeur, on les abandonne à des vœux stériles; et pourquoi? parce que leur subsistance physique n'est pas assurée. Qu'en résulte-t-il? que les bons, qui forment la majorité, se découragent successivement. Les égoïstes qui sont assez nombreux, et les méchants qui sont en petit nombre, en profitent pour détourner les esprits de l'objet principal. Le pouvoir exécutif ne peut dessiner en grand les plans de campagne qui accéléraient l'époque du bonheur futur de l'Espagne. La mesquinerie de ses moyens retrécit son génie. Il sait bien ce qu'il faudrait faire et ordonner, mais il sait qu'il vaut encore mieux temporiser que de tenter l'impossible. Sans argent on ne fait aucune guerre, on n'en soutient pas même une nationale. L'officier sans paye, le soldat nud et affamé, les blessés, les veuves, les employés dans la misere, toutes ces classes, savent en Espagne, beaucoup plus qu'ailleurs souffrir, travailler et espérer. Mais tout être vivant a une résistance limitée. Nous répondons du nombre et du courage de nos défenseurs; mais donnez-nous, puisque vous le pouvez, encore plus d'armes et des habits; et, si vous le pouvez, surtout de l'argent. Les succès justifieront ces avances, et favoriseront tellement vos efforts pour la cause que vous avez déclaré commune, qu'à la fin de la lutte l'Angleterre connaîtra que son argent donné à temps et à propos, a été placé à un bien précieux intérêt.

Le gouvernement est entre des mains pures. Nos régents militaires s'entendent et s'entendront parfaitement avec Lord Wellington. La politique de tous les cinq se conciliera celle des ministres anglais; mais cette puissance doit nous aider à quelque prix que ce soit, se défier des temporiseurs, et peut-être braver jusqu'aux calculs du fisc. Buonaparté est engagé dans une grande et ruineuse entreprise. Qu'il triomphe

ou qu'il échoue dans le Nord, il faut qu'à son retour il nous retrouve dans une attitude menaçante: car, s'il triomphe, ce ne sera pas sans un épuisement qui nous mettra à couvert de recevoir la loi, et s'il échoue, nous pourrons la donner. Mais quelle est la seule puissance au monde qui peut, qui doit nous donner les moyens d'accélérer, de précipiter cet ordre de choses? L'Angleterre et sa trésorerie. Notre résistance assure notre sol, et notre sol est une caution suffisante d'un prêt, quelqu'énorme qu'il puisse être. Sans argent nous succombons, et pour vouloir économiser deux ou trois millions sterling, l'Angleterre se consolerait-elle d'avoir livré l'Espagne à son ennemi mortel? L'amitié incertaine des faibles puissances de la Baltique compensera-t-elle pour la Grande-Bretagne les risques qu'elle courra, si elle permet aux Français d'établir une premiere parallele depuis la Corogne jusqu'à Hambourg?

On nous mande de chez vous que Bernadotte a dîné en public avec l'ambassadeur de Russie; mais Néron et Narcisse avaient soupé avec Britannicus. La Russie offre la paix à la Turquie, mais la paix ne se conclut pas. Romanzow préside toujours aux conseils de la Russie, et si l'Alexandre du Nord avait trop sucé les principes du Corse, ou si le Turc avait pris trop d'opium, qui peut assurer que les armées françaises n'iront pas, en traversant la Perse, pousser devant elles des hordes immense, des caravanes armées en guerre, laissant garnison dans quelques points, et ne pénétreront pas jusqu'aux bords du Ganges? Ne vous aveuglez pas. Buonaparté cherche et cherchera les Anglais jusqu'au bout du monde. Cette isle héroïque qui a des cables et des ancres dans tous les points de l'Univers, l'offusque. Il a fait à l'Espagne la guerre d'abord par convenance, il la fait à présent par amour-propre; mais il fait la guerre à l'Angleterre *par haine*. Son ambition est parvenue à la plus grande exaltation, elle arrivera jusqu'au délire. Cherchons y donc tous notre propre salut. Que pendant son éloignement on n'épargne rien pour que toute l'Espagne ne lui offre à son retour qu'une nouvelle conquête à entreprendre. C'est l'intérêt de l'Angleterre tout autant que le nôtre. Donnez donc de l'argent à l'Espagne. On peut emprunter quand on est sûr de rendre, et d'ailleurs on ne serait pas humilié de demander l'aumône à son ami, quand on a le projet d'en faire un aussi bon usage.

Les dernieres nouvelles que l'on a de France sont du 8 de ce mois. Elles ne font point encore mention du commencement des hostilités dans le Nord, mais elles nous préparent à apprendre incessamment qu'elles ont éclaté. Buonaparté après être demeuré à Dresde depuis le 18 jusqu'au 29, en est parti ce jour-là pour Thorn. Les troupes françaises et alliées ne cessent de défiler vers la Vistule. L'arrivée de Buonaparté à son armée sera probablement le signal des combats. Il paraît que la négociation, pour ne par dire la mystification, que le Comte Louis de Narbonne était allé tenter à Vilna de la part de son maître auprès de l'Empereur Alexandre, a échoué, car nous apprenons en même temps que le départ de Napoléon pour Thorn, le retour du fidele et loyal Romanzow à Pétersbourg, bien fâché, bien furieux contre les généraux russes qui l'ont trouvé de trop au milieu des camps, mais bien heureux cependant d'avoir pu, grâces aux progrès que la civilisation a faits en Russie depuis l'avénement d'Alexandre au trône, revenir chez lui avec son nez et ses deux oreilles entieres.

L'Empereur Alexandre paraît déterminé à faire une guerre d'épuisement. Il a donné, dit-on, des ordres positifs pour brûler les immenses magasins qui sont sur les derrieres de son armée, s'il est dans la triste nécessité de se retirer devant des forces supérieures ou victorieuses. C'est donc la tactique de Lord Wellington qui fait aujourd'hui la base de celle de la Russie! Espérons que les Russes auront, aussi eux, leurs Torres-Vedras!

Les denrées coloniales ont pris un peu de faveur cette semaine. Le prix commun du sucre brut anglais est de 45 shelings.—Le beau sucre blanc de la Havane s'est vendu jusqu'à 63 shelings le quintal.

L'OPÉRA.

Le bénéfice de M. Didelot a rempli l'attente des spectateurs; nous aimons à croire qu'il a satisfait la sienne, et qu'il a trouvé dans les bienfaits et les suffrages du public la double récompense due à ses efforts et à ses talents. M. Didelot avait choisi pour sujet de son ballet le conte charmant de Boufflers intitulé : *Aline*, ou la *Reine de Golconde*; mais la nécessité où il s'est trouvé de conserver l'unité de lieu et d'action qui est loin d'exister dans le roman, en multipliant pour lui les difficultés, lui a donné les moyens de montrer la supériorité de son talent et la fécondité de son imagination. On ne voit point, comme dans le conte, la jeune, la fraîche, l'innocente Aline cédant aux séductions d'un brillant cavalier: ce tableau trop animé pour la scene, n'est qu'indiqué d'une maniere très-chaste dans le troisieme acte. Aline est reine; son premier Visir, inspiré par l'ambition et entraîné par l'amour, prétend à sa main. On le voit dans le premier acte insensible aux délices de son sérail, aux agaceries de ses odalisques, soupirant uniquement pour Aline. Les efforts que celles-ci font pour attirer ses regards, pour briguer sa faveur, donnent lieu à une foule de scenes très-bien rendues par les jeunes danseuses qu'on admire depuis quelque temps dans le ballet des *Noces de Flore et Zéphyre*, et dont M. Didelot a développé en grand maître les divers moyens. Tout dans cet acte est neuf, suave et gracieux. L'auteur a su en exclure ce qui aurait été trop vivement coloré, sans cependant lui dérober la teinte voluptueuse qui doit le caractériser. L'indifférence du Visir étant produite par les rêves de l'ambition et de l'amour, n'a rien qui étonne ou qui révolte, et les empressements de ses femmes qui cherchent à l'arracher à sa mélancolie n'offrent aucunes des traces de cette dégradation qu'on suppose à ces tristes ornements des sérails de l'Orient. M. Didelot a suivi ces nuances avec délicatesse, et les a rendues avec habileté. Cet acte a été parfaitement exécuté. Les autres ont un peu plus souffert des inconvénients d'une premiere représentation, et nous attendrons, pour en rendre compte, celle qui est annoncée pour le 18 de ce mois. M. Didelot avait dansé, dans le divertissement, avec son épouse, un pas russe rempli de grâces naïves, d'intentions fines, et paré d'une teinte locale qui a fait reconnaître à ceux qui ont vu cette danse en Russie, le costume et les attitudes des naturels du pays, et qui en a donné une idée très-juste à ceux qui ne l'ont pas vue. Madame Didelot a déployé dans une nouvelle danse du shawll, cette précision, ce moëlleux, ces grâces qui appartiennent à son genre et qui constituent la perfection de l'art. M. Didelot a lui-même prouvé, dans une danse animée, vigoureuse, qu'il pourrait encore mériter, comme danseur, les suffrages que le public lui accorde comme compositeur. Ce pas, qui a quelque chose de guerrier et de sau-

en même-temps, est un des plus heureux et des plus hardis que nous ayons vus sur la scene. M. Didelot met dans son exécution une chaleur, une agilité qu'on n'attendrait pas d'un homme qui, depuis si long-temps, a renoncé à la danse ; les groupes qu'il entraîne à sa suite sont parfaitement disposés, et ce qui est rare dans un pas si rapide et si hardi, ils se forment sans confusion et se dispersent sans désordre. M. Didelot a présenté, pour la premiere fois, son très-jeune fils au public, dans une danse provençale : ce début, qui n'avait pas été annoncé, a fait le plus grand plaisir, et les applaudissements des spectateurs ont prouvé au pere que si sa modestie n'avait pas osé d'avance leur indiquer le sujet qu'il forme pour contribuer à leurs plaisirs, leur discernement démêlait déjà dans cet enfant un digne héritier de ses talents.

Madame Didelot a encore ajouté, par la maniere dont elle a dansé tous ses pas, à la haute opinion que le public avait de ses moyens ; elle s'est montrée également supérieure comme mime et comme danseuse. Le rôle d'Aline ne convient pas à Mad. Angiolini dont le genre est moins propre à la pantomime qu'aux rapides évolutions de la danse. On conçoit, en la voyant déguisée en bergere, qu'elle ait été l'objet des attentions d'un jeune et galant cavalier ; mais sa tournure sous les habits d'une reine, n'explique gueres ce qui a pu lui valoir le trône de Golconde. Nous ne prétendons pas ôter à cette habile danseuse le mérite qui lui est propre et dont les suffrages du public ont constaté l'éminence ; mais nous lui conseillons de se restreindre dans son genre, et de faire des pas vifs et légers au lieu de chercher des attitudes nobles et sérieuses.

Nous craignons d'avoir commis une haute imprudence en indiquant dans notre dernier article sur l'Opéra, la cause présumée de la réforme qui s'est opérée dans la danse du jeune Vestris. Comme ces heureuses altérations s'étaient graduellement prononcées depuis que M. Didelot avait pris le sceptre des ballets, nous avions osé les attribuer aux conseils de ce grand maître ; mais il paraît que M. Vestris croit sincerement qu'en cela il ne doit rien à celui-ci : nous lui laisserons son opinion ; car nous aimons mieux le supposer présomptueux qu'ingrat. Au reste, si autrefois nous avons reproché à cet artiste l'excès de ses efforts pour étonner ou satisfaire le public, nous devons déclarer qu'il est loin maintenant de mériter la même censure, et soit qu'il dédaigne de danser avec les jolies nymphes que M. Didelot sait employer avec tant d'avantage, soit qu'il cede à cette langueur que produit l'habitude du succès, il ne daigne plus montrer tous ses moyens qu'avec Mad. Angiolini, qui effectivement, par la rapidité de ses pirouettes et la vigueur de ses pas en rend le développement indispensable.

On souscrit chez M. PELTIER, 7, Duke-Str, Portland Place.

De l'Imprimerie de SCHULZE et DEAN, 13, Poland-Street.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXXXII.—*Le* 20 *Juin*, 1812.

OBSERVATIONS

Sur le Rapport du Ministre des Affaires Etrangeres de France, servant d'Introduction aux Décrets sur une Nouvelle Organisation de la Garde Nationale, publie par le Moniteur du 16 *Mars* 1811.

Ce Rapport, que l'on peut regarder comme le premier manifeste de la grande guerre qui se prépare dans ce moment, n'est qu'un exposé des prétendus attentats de l'Angleterre contre les droits des Neutres dans les guerres maritimes, et des mesures successivement adoptées par le Gouvernement Français, pour venger et protéger ces droits. L'auteur du Rapport commence par mettre en fait, "que les droits "de la neutralité maritime ont été réglés solennellement par "le traité d'Utrecht, devenu la loi commune des nations,"

et que " cette loi a été textuellement renouvelée dans tous " les traités subséquents." Il en vient de là au récit des " arrêts arbitraires et tyranniques," par lesquelles l'Angleterre a violé les principes consacrés par le traité d'Utrecht, et des actes de représailles que la France a opposés à ces arrêts; et le résultat final est—la nécessité urgente d'employer toutes les forces disponibles de la France, pour *exclure* les neutres de certains ports à l'extrémité du Continent, où de temps en temps ils pourraient introduire quelques ballots de marchandises Anglaises.

Le Gouvernemeut Français doit s'imaginer, qu'avec le désir ou le pouvoir de lui résister, ses contemporains, plongés dans une stupidité absolue, ont perdu jusqu'au souvenir de tout ce qui s'est passé au-milieu d'eux, jusqu'à la dernière trace de l'histoire et de l'ancien droit public de l'Europe, ou jusqu'à la faculté de lire, de comparer et de réfléchir. Autrement il ne leur offrirait pas comme des oracles diplomatiques, des fables si mal-adroitement tissues que le plus crédule de leurs lecteurs devrait regarder comme une insulte la prétention de les lui faire avaler.

Une réfutation satisfaisante de chaque partie, ou pour mieux dire de chaque phrase de ce Rapport, ne serait pas une tâche difficile. Je me bornerai ici à examiner très-succinctement ce qui concerne les questions de droit. Mon but est rempli, si je réussis à prouver :

Que le traité d'Utrecht, à l'époque même de sa signature, n'a pas *été*, n'a pas *pu* être, et n'a jamais *prétendu* être " la loi commune des nations pour les droits maritimes ;"

Que ce traité, loin d'acquérir plus tard une autorité qu'il n'avait pas eue dans son origine, a été complétement étranger à tous les rapports et événements postérieurs ;

Que, dans la lutte qui, depuis 1806, s'est engagée entre la France et l'Angleterre, pour soumettre le commerce de tous les pays du monde à un système d'interdiction réciproque, la France a été le véritable aggresseur, tandis que l'Angleterre n'a constamment agi que par voie de représailles ; enfin,

Que les principes proclamés dans le manifeste du 16 Mars, pour justifier la nouvelle guerre qui va embraser le Continent, sont les mêmes—poussés cependant à un excès jusqu'ici inconnu—qui ont caractérisé la marche du gouvernement Français dans toutes les époques de cette lutte fatale.

I.

Pour qu'une loi commune des nations sur les limites entre les droits des états belligérants et des états neutres dans les guerres maritimes, eût pu se former, il aurait fallu que toutes les puissances indépendantes, dûment représentées dans un congrès général, se fussent concertées sur les regles à suivre dans cette branche du droit public, et qu'un code, reconnu et sanctionné par toutes les parties intéressées, eût été le résultat de leurs travaux.

Je ne puis pas m'étendre ici sur tout ce qu'il y a d'inadmissible, et même d'absurde dans une supposition pareille. Il suffit de savoir qu'aucune entreprise de ce genre n'a jamais été exécutée, ni seulement tentée, et surtout, que le traité d'Utrecht, tel qu'il est, n'a aucun trait de ressemblance avec un code de droit public, ou une loi commune des nations.

Ce qu'on appelle généralement le traité d'Utrecht, n'est, comme tout le monde sait, qu'un assemblage de traités séparés, conclus entre les différentes puissances qui avaient pris part à la guerre de la succession d'Espagne. Parmi ces traités il s'en trouve trois, concernant la navigation et le commerce : l'un, fait entre la *France* et l'*Angleterre;* l'autre, entre l'*Angleterre* et l'*Espagne;* le troisieme, entre la *France* et la *Hollande.*

Dans le traité entre la *France* et l'*Angleterre,* il est stipulé, que dans une guerre maritime, dans laquelle l'une ou l'autre de ces deux puissances resterait neutre, le pavillon de celle-ci couvrira les marchandises appartenantes aux ennemis de la puissance belligérante ; et de plus, que, par marchandises de contrebande, confiscables dans toute espece de vaisseau, on n'entendra que les objets directement applicables à la guerre. Ces deux articles, déterminés de tout temps d'une maniere particuliere et différente par chaque traité individuel de navigation, constituaient à la fin du dix-septieme et au commencement du dix-huitieme siecle, à-peu-près la question toute entiere des droits des puissances neutres dans les guerres maritimes. Par les traités antérieurs de 1655 et 1677, la France et l'Angleterre étaient déjà convenues, à l'égard de ces articles, des mêmes concessions réciproques qui se trouvent dans le traité d'Utrecht ; et ces concessions ont été renouvelées, et renforcées, même en faveur de la puissance supposée neutre, dans le fameux traité de commerce de 1786.

Lorsqu'on réfléchit à la situation respective de ces deux puissances, on ne saurait s'étonner de ce que, dans tous les traités entre elles relativement à cet objet, on ait accordé la plus grande latitude aux droits de celle des deux qui serait neutre dans une guerre maritime de l'autre. La raison en est claire ; le cas supposé était si peu probable, que tout ce que l'on se promettait mutuellement ne revenait, pour ainsi dire, qu'à un simple compliment diplomatique. Depuis la décadence de l'Espagne, et plus tard de la Hollande, la France et l'Angleterre étaient les deux puissances prépondérantes sur mer. Soit directement, soit indirectement, toute guerre maritime, tant soit peu importante et durable, devait ou commencer ou finir par être une guerre entre l'Angleterre et la France; et telle a été effectivement l'histoire de toutes celles qui ont eu lieu depuis la fin du 17eme siecle. Une guerre maritime, dans laquelle l'une ou l'autre de ces puissances se serait déclarée neutre, était très-difficile à concevoir. Elles ne risquaient rien en la supposant. Plus elles étaient rivales, plus même leur état de rivalité dégénérait en état d'hostilité habituelle, et moins il leur en coûtait d'être libérales l'une envers l'autre dans une hypothese qui, à ce qu'elles comprenaient parfaitement bien, ne pouvait jamais se réaliser.

Mais les stipulations éventuelles sur les droits de la navigation neutre, consignées dans un traité entre la France et l'Angleterre, ne liaient aucune des deux parties contractantes dans leurs rapports avec d'autres puissances; il n'en résultait aucun principe universel; chaque partie conservait la liberté de s'arranger sur cet objet avec tout autre état aux conditions qui lui paraissaient les plus praticables ou les plus utiles.

Le traité de navigation et de commerce entre l'*Angleterre* et l'*Espagne* faisant suite au traité de paix et d'amitié, qu'elles avaient signé à Utrecht, ne fut que la confirmation d'un traité de 1667, que l'on inséra textuellement dans celui de 1713. Dans ce traité, assez favorable d'ailleurs à la partie éventuellement neutre, le principe, *que le pavillon couvre la marchandise*, ne se trouve point énoncé; circonstance essentielle, qui prouve d'abord, combien ces traités séparés étaient peu connexes l'un avec l'autre, et ensuite, combien on était loin de considérer le principe de la liberté des marchandises sous pavillon neutre, comme une loi généralement établie; car si on l'avait cru telle, le silence d'un traité for-

mel sur un article d'aussi grand intérêt, serait tout-à-fait inexplicable.

Le traité de commerce entre la *France* et la *Hollande*, conclu à Utrecht, étant absolument étranger à l'*Angleterre*, il était inutile de s'y arrêter.

Quant aux autres puissances de l'Europe, quant à celles mêmes qui avaient eu part aux négociations d'Utrecht, ou qui furent comprises dans les différents traités, telles que le Portugal, la Prusse, la Suede, la Savoie, la Toscane, Gênes, Venise, etc. pas un mot ne fut dit pour fixer leurs droits maritimes, ou les limites de leur neutralité future, ni d'après un principe commun, ni vis-à-vis d'aucune des puissances, qui avaient co-opéré à la paix générale.

Pour savoir au juste, quelle idée le Gouvernement Français de ce temps devait se former lui-même de la valeur de ces stipulations sur les droits de la neutralité, et de l'effet qu'elles pouvaient avoir comme principes généraux dans cette matiere, on n'a qu'à jeter un coup-d'œil sur les lois qui composaient alors le code maritime de la France.

Aucun pays n'a poussé plus loin que la France la sévérité de la législation contre la liberté des neutres dans les guerres maritimes. Les ordonnances de François I. (1536 et 1543) de Henri II, (1554) de Charles IX, (1569) de Henri III, (1584) etc., avaient toutes déclaré sans aucune restriction, non-seulement "que la marchandise ennemie entraînait aussi dans la confiscation toute marchandise chargée avec elle, et le bâtiment lui-même, quel qu'en fût le propriétaire." La célebre ordonnance de la marine de 1681, que les Français ont regardée long-temps comme un des monuments de gloire de Louis XIV, sanctionna les mêmes principes, en y ajoutant des articles extrémement onéreux sur les preuves à fournir de la neutralité d'un bâtiment, sur les passeports, factures, certificats de toute espece, sur les formes de procédure dans les jugements des prises. Le réglement pour les prises de 1704, publié dans cette même guerre, que le traité d'Utrecht a suivie, fut absolument conforme à ces ordonnances. "S'il se trouve sur les vaisseaux neutres des effets appartenants à l'ennemi, *les vaisseaux et la charge seront de bonne prise*"—dit l'article VII de ce réglement. Celui de 1744 modifia, il est vrai, *une* des clauses les plus dures de ces lois, mais en conservant soigneusement tout le reste. L'article V. de ce réglement déclara " sujettes à la confiscation les marchandises appartenantes aux ennemis, sur des navires *neutres* ou

alliés," ajoutant toutefois—"que *les navires seraient relâchés.*"

Si,—comme on ne rougit pas de l'affirmer aujourd'hui—"les droits maritimes des neutres avaient été réglés solennellement par le traité d'Utrecht, "il serait inconcevable, que la législation maritime de la France ne se fût ressentie de ce grand événement, ni à l'époque où il doit avoir eu lieu, ni même trente ans après.*

Et pour répondre à ceux qui croiraient peut-être, que les ordonnances n'avaient rien de commun avec les traités, que la législation allait son train d'un côté, et les droits d[es] gens de l'autre, je m'en vais citer un cas mémorable, qui ne laissera plus de doute à cet égard.

Les villes anséatiques (Lubeck, Brême et Hambourg) jouissaient depuis le milieu du 17eme siecle d'une faveur particuliere de la part du gouvernement français. Le cardinal Mazarin leur avait accordé en 1655 un traité dans lequel il était dit, "que, pour l'égard des villes anséatiques, Sa Majesté, *dérogeant aux ordonnances*, veut et entend, que lesdits habitants soient déchargés de la rigueur d'icelles pendant quinze années, en sorte *que la robe de l'ennemi ne confisque point celle de l'ami*, et que les navires à eux appartenants soient libres, et rendent toutes leurs charges libres,

---

* La derniere loi, qui ait paru sur cet objet avant la révolution, le *Réglement concernant la navigation des bâtiments neutres en temps de guerre*, du 26 Juillet, 1778, n'a pas articulé le principe, que le pavillon couvre la marchandise. Il est vrai qu'il n'a pas non plus, à l'exemple des lois précédentes, annoncé le principe opposé; mais à en juger par l'extrême rigueur de toutes les autres dispositions de ce réglement, par la nature des preuves exigées dans l'article II pour justifier de la *propriété neutre*, enfin par l'article dernier, qui maintient l'ordonnance de 1681, "en tout ce à quoi il n'aura pas été dérogé par le présent réglement;"—il est évident, que *jusqu'en* 1778 le gouvernement français n'avait point l'intention sérieuse d'attribuer au pavillon neutre le pouvoir de couvrir la marchandise ennemie. Ce n'est qu'à l'apparition de la *neutralité armée de* 1780, que la France a brusquement changé de langage, et qu'avec une effronterie, digne de l'aurore de ses beaux jours, elle a soutenu, "que *le grand objet de ses ordonnances* avait toujours été *le principe de la liberté des mers!!!*"

"bien qu'il y eut de la marchandise appartenante à l'ennemi." En 1716—*trois ans après le traité d'Utrecht!*—les villes anséatiques réclamerent le renouvellement de ce traité. Elles l'obtinrent; mais voici dans quels termes l'article principal était conçu: "Les *vaisseaux* sur lesquels se trouveront des marchandises appartenantes aux ennemis, de S.M. ne pourront être confisqués, non plus que *le reste de leur cargaison*, mais seulement lesdites marchandises appartenantes aux ennemis de même que celles de contrebande, Sa Majesté *dérogeant à cet égard* à tous usages et ordonnances à ce contraires, même à celle des années 1536, 1584 et 1681, qui portent, que la robe ennemie confisque la marchandise et le vaisseau ami." On leur tenait compte comme d'une faveur extraordinaire, de n'avoir retranché dans ce nouveau traité que la moitié des droits que celui de 1655 leur avait accordés.*

C'est ainsi que le Gouvernement Français envisageait et respectait lui même le traité d'Utrecht! C'est ainsi que ce traité était devenu "la loi commune des nations pour les droits du pavillon neutre."

II.

"Cette loi"—continue le Ministre rapporteur, "*textuellement renouvelée dans tous les traités subséquents*, a *consacré* les principes suivants, etc.

Je crois en avoir dit assez pour faire juger, si, à l'époque même de sa conclusion, le traité d'Utrecht a pu avoir la force d'une *loi générale*, ou *consacrer des principes* quelconques. L'assertion, seche et tranchante, "que ce traité a été textuellement renouvelé dans tous les traités subséquents," se trouve si complétement démentie par une quantité de documents que tout le monde peut consulter, que

---

* Le traité que les villes anséatiques obtinrent de la France en 1769 fut conforme en tout à celui de 1716. Mais un fait plus curieux encore, parce qu'il touche de si près à l'année climatérique de 1780, c'est qu'une convention de commerce, que le Gouvernement Français fit signer *le* 18 *Septembre*, 1779, avec le duc de Mecklenbourg Schwerin, sanctionna encore une fois toute la sévérité des anciennes ordonnances, et entr'autres déclara très-positivement "sujette à confiscation toute marchandise ennemie, qui se trouverait dans un bâtiment neutre."

ceux mêmes qui ont le mieux suivi la marche et l'esprit des publications officielles du Gouvernement Français, doivent avoir été frappés de sa témérité. Le fait est que, parmi les nombreux traités, qui, depuis 1713 jusqu'à nos jours, ont statué sur les droits maritimes des différentes nations, on n'en rencontrera pas un où le traité d'Utrecht soit renouvelé, confirmé ou cité comme modele.* Les hommes qui négociaient ces traités, savaient bien que quelques regles purement conventionnelles, établies en 1713, entre la France et l'Angleterre ou la France et la Hollande, n'étaient point obligatoires, ni pour des puissances que ces regles ne regardaient en rien, ni pour celles mêmes qui en étaient réciproquement convenues, dans leurs rapports politiques avec d'autres états. Sous quel titre un négociateur Danois eût-il exigé d'un négociateur Anglais d'admettre les stipulations d'Utrecht comme base des droits dont le pavillon de l'un ou de l'autre pays jouirait pendant sa neutralité ? Dans les bons temps de la diplomatie, un contresens pareil ne serait entré dans la tête de personne.

Mais quand même le traité d'Utrecht aurait été, ce qu'il ne fut certainement pas, le résultat formel et avoué d'une délibération commune de toutes les puissances sur les conditions et les privilèges de la neutralité dans les guerres maritimes, et par conséquent un véritable code de lois, il est clair que les révolutions survenues dans le systême politique depuis 1713, auraient nécessité, et même à plusieurs reprises, une revision générale de ce code, à moins qu'on n'eût abandonné les questions les plus importantes et les plus problématiques à la décision des armes ou des arrangements particuliers. Il est inutile d'exposer ici tout ce qu'il y a de chimérique dans l'idée de ces congrès législatifs, soumettant

---

* Le seul traité du 18eme siecle dans lequel le traité d'Utrecht, c'est-à-dire, l'une ou l'autre des conventions particulieres sur la navigation et le commerce, signées à la suite du principal et véritable traité d'Utrecht, se trouve *nommé*, est un traité fait entre la France et la Hollande en 1739. Mais il faut voir, à quel propos et dans quel sens. C'est parce que "le traité de commerce conclu à Utrecht, etc. pour *vingt-cinq années*, étant *expiré* le 11 d'Avril de l'année derniere, les deux puissances, etc. etc." Etrange phénomène qu'une *loi commune des nations*, qui *expire* après un regne de *vingt-cinq ans* !

à des lois générales les droits et les rapports des états indépendants, et bien plus encore dans celle d'un renouvellement périodique de ces assemblées impratiquables. Le vrai droit public de l'Europe se trouvait tout entier dans les traités de puissance à puissance, et ne peut jamais se trouver que là. D'après ce principe immuable, chaque gouvernement a déterminé vis-à-vis de chaque autre gouvernement en particulier, quels seraient les attributs et les bornes de leur neutralité dans le cas que l'un ou l'autre se trouverait engagé seul dans une guerre maritime avec un tiers. Tout le reste n'est que jargon révolutionnaire, égarement dangereux, ou ignorance affectée pour en imposer à la multitude. Prétendre que les rapports de puissance à puissance eussent pu ou dû être fixés par une soi-disante loi universelle, c'est renverser tous les principes qui ont fondé et soutenu le droit public, exterminer à jamais ces lois positives, que les nations se sont réciproquement prescrites par des conventions variées à l'infini, d'après l'étendue des besoins et des forces, et leur substituer l'autorité arbitraire d'un code uniforme, qui n'appartient qu'au despotime d'un seul, et que celui-ci même ne parviendra à établir qu'après avoir incorporé dans son empire toutes les parties du monde civilisé.

Ce n'est pas pour renforcer une these que je crois suffisamment établie, mais pour l'éclaircir et la développer, que j'ajouterai les observations suivantes sur quelques-uns des principaux changements qui ont eu lieu depuis un siecle par rapport aux intérêts respectifs des puissances neutres et des puissances belligérantes dans les guerres de mer.

Lorsque le traité d'Utrecht fut signé, plusieurs états, aujourd'hui d'une influence majeure, n'existaient pas, ou n'avaient point pris leur rang parmi les puissances maritimes. Je ne citerai que la *Russie* et les *Etats-Unis de l'Amérique*. Toutes les grandes discussions sur les droits du pavillon neutre qui ont occupé et agité l'Europe depuis trente ans, furent amenées par l'une ou l'autre de ces deux puissances. Or, quel-que fût le fondement de leurs prétentions, il serait extravagant de soutenir, que la Russie ou les Etass-Unis de l'Amérique, eussent pu faire valoir contre la France, l'Espagne, l'Angleterre, etc. les principes d'un traité qui avait précédé leur maturité, ou même leur naissance politique.

D'un autre côté, à mesure que le commerce des nations s'est augmenté, que la sphere de leur navigation s'est étendue, que de nouveaux rapports ont été créés, non-seulement entre les pays voisins, mais entre les points du globe les plus

éloignés l'un de l'autre, que la guerre maritime, considérée comme guerre commerciale, a acquis une importance égale, et quelquefois supérieure à celle de la guerre continentale, dont elle n'était autrefois qu'un accessoire, les questions relatives aux droits des neutres dans cette guerre, se sont multipliées, compliquées, agrandies, ont présenté de nouvelles faces, et des problêmes jadis inconnus. A l'époque du traité d'Utrecht, par exemple, et même quarante ans plus tard, personne n'avait songé à examiner ou déterminer, jusqu'où pouvait s'étendre le droit d'un état neutre de faire le commerce avec les colonies d'une puissance belligérante. Ce n'est que dans la guerre de 1756 que cette grande et épineuse question fut discutée pour la premiere fois entre l'Angleterre et la Hollande. Aucun traité ne la décida alors; et quoique dans la guerre, allumée par la révolution de France, elle ait reparu avec plus de force que jamais, et soit devenue l'objet capital des discussions entre l'Angleterre et les Etats-Unis de l'Amérique, aucun traité ne l'a décidée jusqu'à ce jour. La question, si des bâtiments neutres convoyés par un vaisseau de guerre étaient sujets à la visitation, eut à-peu-près le même sort. Elle avait été partiellement agitée entre la Hollande et la Suede en 1742, et entre l'Angleterre et la Hollande en 1762; mais on l'avait passée sous silence dans le fameux *acte de neutralité armée* de 1780; ce n'est qu'en 1800 que, pour la premiere fois, elle fût mise en avant d'une maniere formelle et préremptoire; et le traité de Pétersbourg de 1801 fut le premier qui essaya de la fixer entre l'Angleterre et les puissances maritimes du Nord.

Mais ce qui, dans les grands événements de la derniere partie du siecle passé, a plus influé que toute autre cause directe, sur les rapports entre les belligérants et les neutres, c'est le changement qui s'est opéré dans les forces respectives des deux puissances principalement intéressées à toute question de droit maritime. Ce que nous avons à dire sur les effets de ce changement nous conduira directement à l'examen des accusations portées contre le gouvernement Anglais, "pour avoir substitué aux maximes du droit public des regles arbitraires et tyranniques."

III.

Depuis la guerre pour la succession d'Espagne, et notamment depuis la bataille navale de *la Hogue*, la marine

Française s'est trouvée dans un état de décadence progressive. Le rétablissement de cette marine ayant été négligé sous la longue et paisible administration du Cardinal Fleury, la France dans la guerre de 1756, et surtout après la paix de 1763, ne put plus se dissimuler que la supériorité maritime était acquise à l'Angleterre. Dans la guerre pour l'indépendance de l'Amérique, les forces navales de la France se releverent momentanément; mais bientôt les désordres de la révolution, et l'ascendant irrésistible de la marine Britannique acheverent de les paralyser. Une pareille situation devait inspirer à la France un attachement décidé pour tout ce qui tenait à la cause de la neutralité maritime, attachement qui ne pouvait que s'accroître avec le sentiment de sa propre faiblesse. Par la nature des choses, la navigation neutre, considérée, surtout sous le rapport du commerce, est un puissant appui pour la partie faible, et un contrepoids sensible à la prépondérance de la partie forte dans les guerres maritimes. Les hommes éclairés n'auraient jamais été dupes de ces grandes protestations philantropiques, dont le Gouvernement Français remplissait le monde en faveur d'un système, qui touchait de bien plus près à ses propres intérêts, qu'à ceux de la neutralité maritime. Cependant personne ne lui aurait reproché sa prédilection naturelle pour ce système; personne ne lui aurait fait le procès pour avoir encouragé, fomenté, prôné toute réclamation, tout acte public, toute considération, juste ou injuste, tendant à favoriser la navigation et le commerce des neutres aux dépens d'un rival redoutable. Jusqu'au cri bannal de *liberté des mers*, quoique toujours déplacé ou perfide, parce qu'il confond, soit par ignorance, soit par mauvaise foi, des objets totalement distincts, lui aurait été pardonné comme ruse de guerre. Mais lorsque sous prétexte de défendre les droits mal-définis des neutres, ce Gouvernement a envahi les droits les plus chers et les plus sacrés de ses voisins lorsqu'il s'est servi de ce cri de liberté des mers, pour écraser systématiquement toute espece de liberte sur la terre, lorsqu'après avoir lui-même déclaré criminel, proscrit et anéanti tout ce qui prétendait à un reste de neutralité, il a évoqué le fantôme de cette neutralité pour justifier les démarches les plus épouvantables—c'est alors que le sourire qu'excitait autrefois le charlatanisme de sa protection officieuse, a dû faire place à l'indignation et à l'horreur.

De même que la France, comme partie faible dans les guerres maritimes, était intéressée à favoriser les neutres,

l'Angleterre, forte et victorieuse sur mer, avait un intérêt évident à soutenir les droits des puissances belligérantes.* Ces droits sont dans une infinité de cas en contradiction directe avec ceux des neutres; les traités, sources et organes de toute législation entre des états indépendants, sont aussi le seul moyen imaginable, pour applanir cette contradiction. Il ne peut y avoir de limites légales ni au droit d'une puissance belligérante, ni à celui d'une puissance neutre, que celles qu'elles se sont réciproquement imposées par des traités: et aucune des deux n'abuse de son droit, qu'en autant qu'elle agit contre les traités. Le gouvernement Anglais les a constamment respectés. Dans les coalitions hostiles dirigées contre ce gouvernement en 1780 et 1800, dans ses longs et pénibles débats avec les Etats-Unis de l'Amérique, dans les diatribes mêmes de son ennemi mortel, la seule arme dont on ne se soit jamais servi, était l'appel à des conventions positives. N'avoir pas voulu se relâcher sur des traités, que les neutres et leurs protecteurs ne jugeaient plus convenables à leurs intérêts, ou bien n'avoir pas voulu à chaque nouvelle prétention des neutres se lier par quelque nouveau traité, sur des points que les anciens avaient laissés indécis—ce sont là les grands torts de l'Angleterre. Ses amis mêmes en discutant ces matieres, lui ont quelquefois reproché, non pas un manque de loyauté, mais un manque de générosité envers les neutres. Je n'examinerai point, si dans d'autres temps et dans d'au-

---

* Le cosmopolitisme de nos jours a consacré l'opinion tout-à-fait absurde, qu'un homme juste et soi-disant impartial, doit toujours se ranger du côté des neutres, et regarder les puissances belligérantes comme les oppresseurs naturels de ces victimes innocentes. Un grand publiciste du 16eme siecle a déjà combattu cette chimere, en relevant avec une sagacité admirable la différence entre l'intérêt d'un pays neutre, et celui d'un pays en guerre. Il dit: "Lucrum *illi* commerciorum sibi perire nolunt. *Belligerentes* nolunt quid fieri, quod contra salutem suam est. "Jus commerciorum *æquum* est, at *hoc æquius* tuendæ "salutis; est illud *privatorum*, hoc est *regnorum*. Cedat "ergo regno mercatura, pecunia saluti!" *Albericus Gentilis, De jure belli.* Voilà la philosophie et la philantropie d'un homme d'état!

tres circonstances, il eût été facile de justifier ce reproche. Je sais bien, qu'appliqué à la situation où l'Angleterre s'est trouvée dans la guerre actuelle, il est d'une injustice choquante. Quoi! Engagée dans un combat à mort, vis-à-vis d'un ennemi qui a mille fois proclamé, que son existence est incompatible avec la sûreté et la prospérité du Continent, réduite à ses moyens individuels, par la désertion ou l'asservissement de tous ses anciens Alliés, l'Angleterre devait encore faire des sacrifices gratuits? Voyant, quel parti la France savait tirer de la navigation neutre, voyant que c'était cette navigation, qui protégeait ses ennemis contre les effets de sa supériorité maritime, elle devait, de son propre chef, ou puisque tel était le bon plaisir de ses adversaires, resserrer la sphere des droits que ses traités lui avaient accordés, ou du pouvoir que ces mêmes traités ne lui avaient pas disputé? Il me semble que le Gouvernement Anglais, en se soumettant aux stipulations positives, qui fixaient pour telle ou telle puissance l'exercice de sa neutralité légale, et en adoptant pour les points que les traités n'avaient pas déterminés, un systême dans lequel l'intérêt suprême de sa propre conservation était combiné autant que possible avec les avantages réclamés par les neutres, avait satisfait, non-seulement à ses devoirs rigoureux, mais à tout ce que l'équité, la générosité, et les égards pour les intérêts d'un tiers pouvaient exiger.

Ce systême, pour tout dire en un mot, aurait fini par contenter les neutres, si on leur avait laissé le temps et la liberté de consulter leurs vrais intérêts; et c'est un fait que l'histoire saura maintenir, contre tous les mensonges postérieurs, *qu'au moment, où l'ennemi de l'Angleterre lançait contr'elle ses premiers arrêts de proscription, la question de la neutralité maritime avait cessé d'agiter les cabinets*, et à l'exception de quelques discussions peu orageuses entre l'Angleterre et les Américains, n'occupait plus que les tribunaux et les spéculateurs mercantiles.* Le traité de Pé-

---

* Il se trouve à cet égard un aveu remarquable dans le Rapport même qui a donné lieu à ces Observations. Il y est dit, qu'à l'époque de la paix d'Amiens, "La législation maritime reposait encore sur ses anciennes bases." Mon objet ne saurait être de relever les défauts de logique, de raisonnement, et d'ensemble, dans une piece où la vérité

Il est tout simple, qu'en dépit d'une conduite aussi mesurée, l'avidité insatiable de quelques individus, les pertes bien méritées que d'autres avaient faites par des spéculations notoirement illégales, l'esprit de parti nourri par le langage habituel des feuilles françaises, et par les déclamations d'une foule de plats écrivains qui s'étaient enrôlés dans la cause de la neutralité maritime, ne cessaient d'ameuter l'opinion publique contre le despotisme du Gouvernement Anglais. Mais les hommes justes et éclairés dans l'un et l'autre continent, et particulierement dans les endroits, où on pouvait le mieux juger les besoin et les intérêts du commerce, savaient apprécier ces clameurs. Si l'on eût pu se tromper sur les principes et sur les mesures adoptées de part et d'autre, les effets au moins parlaient trop éloquemment pour ne pas écraser toutes les calomnies. Les négociants de *Copenhague*, de *Gothenbourg*, de *Pétersbourg*, de *Riga*, de *Königsberg*, de *Dantzig*, de *Hambourg*, de *Embden*, etc. comme ceux des ports et des villes commerçantes de toutes les côtes des Etats-Unis de l'Amérique, voyaient bien ce que c'était que ce joug de fer que l'Angleterre imposait à la navigation neutre. Partout d'immenses richesses s'accumulerent sous ce régime si décrié; dans les temps les plus florissants de l'Europe, le commerce de la plupart de ces villes n'avait été ni plus actif ni mieux recompensé; leur prospérité, malheureusement à la veille de sa chûte, se communiquait à l'intérieur des pays, ranimait l'agriculture, les fabriques, toutes les branches de l'industrie, se faisait sentir dans les parties les plus séquestrées du Continent, dans les vastes plaines de la Pologne et de la Russie, dans les vallées des hautes Alpes, comme dans les champs, et des atteliers de la Saxe, de l'Autriche, de la Prusse. Quand on se demande, comment l'Europe a pu résister si long-temps à tant de fléaux réunis qui pesent sur elle, sans tomber dans un appauvrissement total, la solution de ce problême ne se trouve que dans ce grand fonds d'opulence, dans ces ressources toujours renaissantes, qui, malgré les ravages des guerres et des révolutions, lui étaient assurées par ses communications avec l'Angleterre, et par ce même commerce maritime, que celle-ci est dite avoir cruellement opprimé.

Tel était le véritable état des choses, lorsque le décret du 21 Novembre 1806, connu sous le nom de *décret de Berlin*, déclara les Isles Britanniques non-seulement en état de blocus, mais exclues de toute espece de communauté sociale,

et retranchées, pour ainsi dire, du corps des peuples civilisés.

Ce décret, le plus audacieusement injuste dont l'histoire conserve le souvenir*, on entreprend de le justifier aujourd'hui comme un acte purement défensif, comme une simple mesure de représailles provoquée par les attentats du Gouvernement Anglais. "Le décret de Berlin."—dit le Rapport—" *répondit à la Déclaration de* 1806. Le blocus des Isles Britanniques fut opposé au blocus imaginaire établi par l'Angleterre."

Que le décret de Berlin, prototype fatal d'un nouveau genre d'hostilités, cause premiere d'une succession de maux, dont le dernier terme échappe à l'imagination comme au calcul, ait porté un coup mortel à l'Europe, personne ne s'avisera de le nier. Si ce décret funeste a été provoqué par la Déclaration de 1806, les auteurs de celle-ci sont sans contredit hautement responsables de tout ce que le décret de Berlin a entraîné de calamités et d'horreurs. Mais quelle était donc cette Déclaration de 1806? En croirons-nous le Gouvernement Français sur sa parole? Quelle que soit l'indifférence ou la légéreté coupable, avec laquelle les lecteurs de toutes les classes reçoivent aujourd'hui les manifestes de ce Gouvernement, sans les méditer, sans vérifier aucun fait, aucune date, sans les confronter avec ce qui s'est passé sous leurs yeux, sans employer enfin les moyens les plus simples pour empêcher au moins que la vérité ne soit maltraitée dans l'asile de leur propre conscience—refuserons-nous cependant quelques moments d'attention et de recherche à une question de cette extrême importance, ou l'abandonnerons-nous comme tant d'autres, au jugement

---

* Le fameux décret du Directoire du 22 Nivôse 1797, n'était, après tout, qu'un jeu d'enfant en comparaison de celui-ci. Il ordonnait la confiscation de chaque vaisseau, qui porterait une seule pièce de marchandise anglaise; mais il n'attaquait pas le commerce dans ses racines. Il fit beaucoup de mal aux individus; mais il ne tarissait pas dans les trois-quarts du Continent toutes les sources de prospérité publique et privée. Enfin il supposait au moins une force maritime quelconque; celui de Berlin n'était absolument calculé que sur les progrès irrésistibles d'un système d'envahissement et d'oppression.

définitif du tribunal le plus suspect, qui ait jamais prononcé dans sa propre cause ?

Le blocus par mer des places occupées par l'ennemi, est une des opérations dont la sphere a dû naturellement s'agrandir avec les moyens et les forces disponibles des puissances maritimes. Autrefois on bloquait un port pour quelque but passager ou local, pour s'emparer des vaisseaux qui s'y trouvaient, pour retenir une escadre qui avait le projet d'en sortir, pour couper les moyens de défense à une ville qu'il s'agissait de prendre. Dans des vues plus vastes et plus combinées, on bloquera aujourd'hui une vingtaine de ports à la fois*. La légalité d'une entreprise ne peut pas dépendre de la grandeur de l'échelle sur laquelle elle est placée. Par quels sophismes contesterait-on à une puissance continentale le droit d'attaquer un ennemi sur chaque point de ses possessions en même temps, si elle a un nombre de troupes suffisantes pour exécuter ce plan ? Ecouterait-on dans une occasion pareille les vaines protestations d'un voisin neutre ? Il en est de même du blocus maritime des côtes. La définition que les plus zélés avocats des neutres ont donnée d'une place bloquée, que c'est celle dans laquelle un bâtiment étranger ne pourrait essayer d'entrer sans s'exposer à un danger réel," n'est point du tout inapplicable à une réunion de ports sur la même côte. Tout dépend de la mesure des forces, dont une puissance peut disposer pour l'exécution réelle d'un dessein, légal en lui-même. Or, sans entrer dans des calculs de détail sur ce qu'il faut de bâtiments de guerre pour bloquer tant et tant de places, et telle ou telle étendue de côtes, il est évident, que, si les différents

---

* La même chose a cependant eu lieu dans des temps où les forces navales des puissances étaient fort inférieures à ce qu'elles sont devenues plus tard. Les *Hollandais*, par un édit du 26 Juin, 1630, déclarerent en état de blocus toutes *les côtes et rivieres de la Flandre*. *Bynkershock*, une des grandes autorités du commencement du 18eme siecle, en citant et défendant cet édit, y ajoute même un exemple plus ancien. " Idem planè *jam olim* tempore nascentis reipublicæ sancitum fuerat. Ex edicto ordinum Hollandiæ, 27 Jul. 1584, *exteri non hostes ad portus Flandriæ commeantes puniuntur navium merciumque publicatione.*" *Quæst. Jur. Publ.* L. 1. c. 11.

blocus auxquels l'Angleterre a eu recours n'avaient pas été constamment appuyés de forces considérables et suffisantes, les ennemis aussi bien que les neutres, au lieu de crier contre ces blocus, s'en seraient moqués, comme d'une pure fanfaronade. L'effet direct et visible, qui a accompagné ces mesures, qui ne sont réprouvées par aucun principe de droit public, était la preuve de leur réalité*.

Mais il ne suffit pas, pour la justification d'une mesure, qu'elle n'ait aucun caractere d'illégalité ou d'injustice directe. Le droit le plus indubitable en lui-même peut devenir un instrument d'oppression. On peut en faire un usage tellement outré, tellement révoltant, que ceux qui en souffriraient, seraient au moins complétement excusables, en saisissant tout ce qui se trouverait à leur portée, pour déjouer ou repousser ouvertement des actes incompatibles avec leurs premiers intérêts. La Déclaration de 1806, se trouvait-elle peut-être dans cette cathégorie?

Cette Déclaration prononça le blocus contre les côtes, ports et rivieres de l'*Elbe* jusqu'à *Brest*; mais la seule partie de ces côtes qu'elle désigna *rigoureusement bloquée*, était celle comprise entre *Ostende* et *l'embouchure de la Seine*. Elle l'avait été depuis long-temps; et je présume que le partisan le plus déterminé du Gouvernement Français, s'il veut se rappeler *pourquoi* elle l'était, (que c'est dans les ports compris dans ce blocus que se firent, pendant plusieurs années, les vastes préparatifs pour une descente dans les Isles Britanniques), ne se permettrait pas de blâmer cette mesure. Quant aux ports de l'Allemagne septentrionale (et même de la Hollande), la Déclaration portait " que l'entrée et la sortie de ces ports *ne sera point défendue aux vaisseaux neutres*, pourvu que ceux qui arrivent, n'aient

---

* L'interdiction générale de tout commerce avec un grand pays differe essentiellement du blocus de ses ports et de ses côtes, en ce quelle prétend s'exécuter sans l'emploi direct d'aucune force disponible, et assujettit ainsi tous ceux qui sont étrangers à la guerre *à un simple acte de volonté absolue de la part d'un belligérant*. Tel fut le principe du décret de Berlin; tel aussi le principe des Ordres du Conseil Britannique du mois de Novembre 1807, que ce décret avait fait naître. Aucune trace d'une prétention pareille ne se trouvera dans les actes du Gouvernement Anglais antérieurs à ces Ordres du Conseil.

été frétés, ni ceux qui sortent ne soient destinés à se rendre dans un des ports de l'ennemi et que leur cargaison ne consiste ni en propriétés de l'ennemi, ni en contrebande de guerre." C'est ainsi que la Déclaration du 16 Mai, 1806, "*anéantit d'un seul mot les droits de tous les états maritimes,*" et que "*du moment* de cette Déclaration l'Angleterre ne *reconnut plus de neutres* sur les mers."

Voyons maintenant ce qui avait amené cette Déclaration, et comment elle fut jugée dans son temps. La Prusse, à l'instigation de la France, s'était emparée de tous les pays composant l'Electorat de Hanovre ; et avant même que cet acte d'iniquité fut pleinement consommé, avait notifié par un ordre du 28 Mars, 1806, "que d'après un traité conclu entre le Roi de Prusse et l'Empereur des Français, l'entrée des ports de la Mer du Nord et des rivieres qui se jettent dans cette mer, serait fermée à la navigation et au commerce Britannique, et qu'on procéderait aux arrangements nécessaires pour empêcher toute *importation* et tout *passage* des marchandises anglaises." C'est là l'origine de la Déclaration du 16 Mai ; ce n'est point contre les *neutres*, c'est contre la *Prusse*, agissant de concert avec la France, et excluant formellement le commerce anglais de tous les ports de l'Elbe, du Weser et de l'Ems, que cette Déclaration était dirigée. Il serait inutile de discuter ici le droit du Gouvernement Britannique de prendre des mesures séveres contre la Prusse, cette question au moins ne paraîtra douteuse à personne.

Aucune des puissances neutres de l'Europe n'imagina de se plaindre de ces mesures. Elles y voyaient l'effet direct, le contre-coup naturel d'une aggression gratuite, qui fit un mal prodigieux à l'Angleterre. Leurs intérêts d'ailleurs n'y étaient pas sensiblement compromis, et le Gouvernement Anglais, pour mettre au grand jour, combien il était éloigné de l'intention de les blesser, publia, peu de jours après la Déclaration du 16 Mai, un ordre en date du 21, portant, "que Sa Majesté Britannique, toujours animée du désir d'éviter autant que les opérations de la guerre le rendaient possible, tout ce qui pouvait nuire au commerce des états en paix avec l'Angleterre, enjoignait strictement à tous ses vaisseaux, armateurs, etc. de n'arrêter *aucun bâtiment, qu'ils rencontreraient dans la mer Baltique ;*" démarche d'une indulgence remarquable, vu que presque tous les ports de la Prusse se trouvaient sur la Baltique, et que l'Angleterre, en assurant la liberté de la navigation dans cette mer, favorisait les neutres à ses propres dépens. Ajoutons à tout cela, que la Russie

et la Suede, étaient à l'époque de la Déclaration de 1806, les Alliés intimes de l'Angleterre, et que le Dannemarc se consolait aisément de la fermeture de l'Elbe et du Weser par le profit immense qui lui en revint pour ses ports sur les côtes de Holstein et de Slesvic. Les seules victimes de cet état de choses, étaient les villes de Hambourg et Brême ; mais à qui devaient-elles s'en prendre de leurs souffrances, si ce n'est au Cabinet de Berlin, instrument du Gouvernement Français ?

Voilà les faits dans toute leur exactitude. Mais ce qui me paraît plus remarquable que tout le reste, c'est que la France elle-même ne songea pas à se plaindre de la Déclaration du 16 Mai, et n'en a jamais fait mention dans aucune occasion précédente. Il faut se rappeler, qu'à l'époque où cette piece parut, une négociation de paix était entamée avec l'Angleterre. Elle avait été conçue et mise en train par *M. Fox*, le seul des Ministres à la tête des affaires Britanniques, dont le Gouvernement Français ait toujours parlé avec des égards aussi près de l'attachement que du respect. Ce même Ministre, que personne n'a jamais suspecté de projets hostiles contre les neutres, était l'auteur du système de représailles adopté contre la Prusse, et dont la Déclaration du 16 Mai faisait partie. Mais indépendamment de ce que les principes ou le caractere personnel de *M. Fox* pouvaient prêter d'appui à cette Déclaration, il est évident que, comme les neutres eux mêmes ne s'en plaignaient pas, le Gouvernement Français manquait de tout prétexte quelconque pour en faire un sujet de doléances. Après la mort de *M. Fox*, et la rupture des négociations de Paris, le Nord de l'Allemagne devenant le théâtre d'une guerre, le Gouvernement Anglais eût été amplement autorisé à continuer et à renforcer même le blocus. Au lieu de cela, *il y renonça*, au moment où cette malheureuse guerre allait éclater ; et par une Circulaire du 25 Septembre, que M. le Duc de Bassano a eu grand soin de ne pas citer—fit annoncer, " que le blocus des côtes d'Allemagne était levé, et *que la navigation entre l'Ems et l'Elbe était aussi libre qu'avant la Déclaration du* 16 *Mai.*"

Le décret de Berlin n'a donc point été provoqué par la Déclaration du 16 Mai, 1806, et n'a rien eu de commun avec cette Déclaration. Et lorsqu'on affirme aujourd'hui " que ce fut en 1806, que commença l'exécution de ce système, qui tendait à faire fléchir la loi commune des nations devant les Ordres du Conseil et les réglements de l'Amirauté de Londres."—tout homme, dont l'aveuglement n'est pas incu-

rable, doit s'apercevoir, que ce n'est là qu'un misérable subterfuge, inventé long-temps après-coup, pour faire retomber sur son adversaire la responsabilité d'un attentat odieux, dont tous les sophismes du monde n'absoudront jamais le seul et véritable auteur.

Si le décret de Berlin ne *répondait* pas à la Déclaration de 1806, il est clair qu'il *ne répondait à rien.* Et en effet on aurait beau fouiller dans les archives des temps passés et présents; on n'en trouverait ni modele ni prétexte. Il est sorti de la boîte de Pandore, où le génie du mal l'avait enfanté de ses propres conceptions. *Proles sine matre creata!*

Tout acte de représailles, que l'honneur, l'intérêt, et la loi de sa conservation pouvaient suggérer au Gouvernement Anglais, était justifié d'avance par ce décret. La neutralité ne saurait exister, qu'autant que les puissances belligérantes s'accordent sur le principe général que leurs droits de guerre sont plus ou moins limités, par ceux que les neutres leur opposent. Du moment qu'une des puissances belligérantes met sa volonté absolue à la place de cette regle fondamentale; que, sans consulter, ni les traités, ni les intérêts particuliers des neutres, ni ses propres rapports avec eux, elle défend *in distinctement* tout commerce et toute correspondance avec les possessions et les sujets de la puissance ennemie, déclare de bonne prise chaque vaisseau qui aura contrevenu à cette loi, saisit, partout où son bras peut les atteindre, les marchandises du pays excommunié, quel qu'en soit le possesseur actuel,—il ne s'agit plus de formes ou de nuances; les *bases* de la neutralité sont subverties; ses attributs sont annulés *en masse,* son existence légale est finie. Si dans un tel état de choses la partie adverse respecte encore un droit neutre quelconque, c'est un acte d'indulgence et de générosité; car il serait injuste et même déraisonnable d'exiger qu'elle reconnaisse à elle seule, ce qui n'a de sens, de réalité, et de valeur, que dans la supposition d'un principe *commun,* admis et avoué par toutes les parties intéressées. L'Angleterre était donc, par le fait du décret de Berlin, dispensée de toute obligation stricte de ménager les intérêts des neutres. Son ennemi lui avait hautement annoncé, que dorénavant il ne mettrait plus aucune borne à ses hostilités; il les poussait même, par anticipation, au delà de son pouvoir reel; et privé de toute force maritime, il faisait pressentir le projet cruel de marcher à la destruction de l'Angleterre par la conquête et la ruine successive de tous les peuples du con-

tinent ; projet, dont, depuis le décret de Berlin, l'exécution s'est avancée sans relâche.

Et quelle fut la premiere résolution par laquelle le gouvernement anglais répondit à cette provocation inouïe ? L'ordre du conseil du 7 Janvier, 1807, lequel, après avoir exprimé " la répugnance du Roi à suivre l'exemple de l'ennemi, et à procéder à des extrémités nuisibles au commerce des états qui ne prennent pas part à la guerre," se contente de déclarer " qu'il ne sera permis à aucun vaisseau de faire le commerce entre un port appartenant à l'ennemi ou placé sous le pouvoir de ses armes, et un autre port de la même description." Par conséquent, tout le commerce *direct* qui se faisait entre les pays neutres et les pays soumis à la France, y compris les colonies de ces pays, restait sur ses anciennes bases. Cet acte d'une modération extraordinaire ne portait pas trop l'empreinte d'un gouvernement qui, d'après les termes du décret de Berlin, " n'avait d'autre but que de détruire toute communication entre les peuples, et de ramener les temps de barbarie."

Ce ne fut qu'après la paix de Tilsit, époque d'un acharnement redoublé, et de nouveaux plans gigantesques contre l'Angleterre, que parurent enfin les Ordres du Conseil du 11 Novembre 1807. Ces ordres partaient, il est vrai, à l'exemple du décret de Berlin, du principe d'une interdiction générale de commerce avec les pays soumis à l'ennemi ; mais bien différents encore de leur modele, ils annonçaient dans chacune de leurs clauses le désir de modifier en faveur des neutres la rigueur du principe général. A l'époque où ils furent publiées, toutes les côtes de notre continent étaient en état d'hostilité contre l'Angleterre ; la navigation neutre était nulle de fait en Europe ; et le seul pays qui pût prétendre à quelques ménagements étaient les Etats-Unis de l'Amérique. Les ordres de Novembre, 1807, ne privaient point leurs bâtiments de la liberté de se rendre de l'un ou l'autre de leurs propres ports dans le port des colonies ennemies, ou de ces ports-ci à un port de leur propre pays. Quant au commerce de l'Europe, leurs vaisseaux furent astreints à la condition de débarquer d'abord à un des ports de la Grande Bretagne, sauf à continuer de là leur voyage à tel port des pays ennemis qu'ils choisiraient, et d'emporter toute leur cargaison, à l'exception de certaines marchandises spécifiées, qui ne seraient réexportées qu'avec une licence*.

* Le soi-disant *tribut*, exigé dans cette occasion par l'An-

Des instructions postérieures modifièrent ces dispositions dans plusieurs points essentiels ; mais aucune n'ayant satisfait les Américains, le Gouvernement Anglais *annula* enfin les Ordres de 1807, et leur substitua l'Ordre du 26 Avril 1809, par lequel l'interdiction du commerce fut restreinte aux ports de la France, de la Hollande et de la Haute Italie ; tandis que les ports de la Baltique, du Nord de l'Allemagne jusqu'à l'Ems, de l'Espagne, du Portugal, et de toute la Méditerranée, à l'exception de ceux de France et du royaume d'Italie, restaient ouverts à la navigation neutre. Les organes du Gouvernement Français ont pris le parti, sans doute très-commode, d'ignorer tout-à-fait ce changement essentiel. Une réticence pareille aurait suffi pour décréditer toute autre pièce diplomatique ; on n'en sera que médiocrement surpris dans celle que nous examinons ici.

On a vivement agité en Angleterre la question, si ces Ordres du Conseil ont été en dernière analise favorables ou contraires aux intérêts du pays. Les avis des hommes éclairés se sont partagés à ce sujet ; mais la question, étroitement liée à plusieurs autres articles du système commercial que les circonstances ont fait adopter au Ministere Britannique, exige de grands développements et des recherches très-approfondies. Cette question cependant est entierement différente de celle que nous avons discutée. Il n'appartient qu'à l'Angleterre de juger si sous le point de vue de son propre intérêt les Ordres du Conseil ont été sages ou repréhensibles. Les ministres anglais se fussent-ils trompés dans leurs calculs, leurs ennemis n'auraient qu'à se féliciter de leurs erreurs. Le grand point qu'il s'agissait d'établir pour nous autres, c'est que dans cette longue série d'actes hostiles et de réactions sinistres, *la France a porté les premiers coups* ; que les Ordres du Conseil Britannique étaient des mesures de représailles dans toute la force du terme, et que le gouvernement anglais, loin de blesser gratuitement les droits et les intérêts des neutres, les a reconnus, respectés et ménagés,

---

gleterre, n'était autre chose qu'un *droit de transit* qu'on *paraissait* vouloir attacher à *cette derniere classe de marchandises*. Mais il faut savoir que cet impôt, dont les Ordres du Conseil ne font pas mention, *n'a jamais été réalisé* ; pas même dans le court intervalle entre la publication des Ordres du Conseil de 1807, et leur abrogation en 1809.

autant que le lui permettait la loi de son propre salut et la situation sans exemple dans laquelle son ennemi l'avait placée.

"Le décret de Berlin," dit le Rapport, "répondit à la déclaration de 1806. Le décret de Milan répondit aux arrêts de 1807. Je crois avoir fourni dans ces observations les données nécessaires pour rectifier cette *généalogie*. Le décret de Berlin ne fut justifié par aucun acte antérieur. Les arrêts de 1807 répondirent au décret de Berlin. Si le décret de Milan répondit aux arrêts de 1807, qui, sans le décret de Berlin, n'aurait jamais vu le jour, il ne fit donc que renchérir sur l'injustice de la mesure primitive, qui avait provoqué les arrêts de 1807.

IV.

Le *décret de Milan* vient d'être solennellement proclamé, comme base et motif de la nouvelle guerre, qui va s'allumer sur le continent. "Il faut," dit l'orateur du Gouvernement Français, que toutes les forces disponibles de la France puissent se porter partout où le pavillon anglais et les pavillons dénationalisés voudraient aborder." Tout le monde sait que le *pavillon anglais* n'a pu être admis dans les ports de la puissance contre laquelle cette menace est dirigée. Le seul tort de cette puissance serait donc de ne pas avoir assez rigoureusement exclu ce que l'on nomme ici les *pavillons dénationalisés*. Voyons à quoi ce grief se réduit.

Le décret de Milan ayant déclaré dénationalisé tout bâtiment neutre qui serait soumis à la législation anglaise, "soit en touchant dans un port anglais (avant de continuer sa course) soit en payant tribut à l'Angleterre." Il est clair que cette définition arbitraire se rapporterait à la clause des Ordres du Conseil du mois de Novembre, 1807, suivant laquelle les bâtiments neutres voulant faire le commerce avec des pays européens soumis à la France, devaient auparavant débarquer dans un port britannique, et (à ce que l'on supposait faussement alors) y payer certains droits. Mais toute cette clause *fut complètement abolie* par l'ordre postérieur du 26 Avril, 1809. Par conséquent la définition d'un bâtiment dénationalisé, telle que le décret de Milan l'avait donnée, n'a aujourd'hui ni sens ni objet ; et avant de s'armer de toutes ses terreurs pour foudroyer ceux qui se sont rendus coupables de l'admission dans leurs ports de bâtiments dénationalisés, le gouvernement français aurait dû au moins instruire l'Europe, en quoi il fait consister maintenant un

délit, qu'avec toute la mauvaise volonté du monde personne ne *pouvait* plus commettre en 1811, dans le sens qui y était attaché en 1807.

Rassembler 400,000 hommes pour punir une puissance indépendante d'un crime non-seulement imaginaire, mais encore indéfinissable et nul d'après le code même que l'on prétend exécuter ! Nous sommes familiarisés avec la marche expéditive et les formes peu conciliantes du despotisme ; nous n'en avons que trop eu de ces manifestes justificatoires, tout aussi révoltants que les démarches qu'ils avaient l'air de défendre. Mais il me semble que dans les temps mêmes où nous vivons, on a rarement vu un acte plus directement attentatoire à tous les droits et à tous les principes, placé sur un plus frêle échafaudage, ou attaché à un prétexte plus futile. En supposant que l'Empereur de Russie n'eût pas hermétiquement fermé ses ports contre chaque navire américain ou chaque contrebandier de la Baltique, cette indulgence, dictée par les besoins de son Empire, interdite par aucun traité public ni secret, innocente même d'après la lettre de ces décrets arbitraires, lancés par un tribunal incompétent, peut-elle motiver, peut-elle colorer, peut-elle expliquer seulement le projet de bouleverser encore une fois l'Europe, d'écraser les tristes débris de l'ancienne prospérité de tant de pays intermédiaires, et de verser le sang de tant de malheureux peuples, qui ont déjà payé, aux prix de tout ce qu'ils avaient à perdre, ces mêmes arrêts de proscription, dont cette guerre vraiment sacrilège doit prolonger la durée ? Et tout cela, nous dit le Rapport, " Pour ramener les Anglais aux principes *consacrés par le traité d'Utrecht*" qui n'en a jamais consacré aucun, et pour assurer la neutralité maritime—contre laquelle l'Angleterre n'a jamais protesté !

Pour ajouter un dernier trait à ce tableau, il ne sera pas inutile de s'arrêter un moment sur la conduite générale du Gouvernement Français envers ces neutres qui lui ont fourni de si nombreux prétextes. Le mot de ralliement *liberté des mers*, proche parent des principes de la révolution, a été légué par chaque gouvernement révolutionnaire à ses successeurs et héritiers, et celui qui les a remplacés tous n'a pas négligé cette partie de leur héritage. Cette soi-disante liberté des mers n'ayant jamais été clairement définie, chacun y attachait le sens, que ses lumieres ou ses intérêts lui indiquaient ; mais à travers cette confusion d'idées, que le sophisme et l'imposture entretenaient avec beaucoup de soin, tout

le monde parvint enfin à comprendre, qu'il s'agissait de certains droits, exclusivement applicables à un état de guerre. La liberté des mers n'avait jamais été troublée en temps de paix; jamais on n'avait pu accuser l'Angleterre de s'être prévalue alors de sa prépondérance navale contre la navigation ou le commerce des plus faibles nations de la terre. La prétendue tyrannie qu'on lui reproche, ne consistait donc qu'à maintenir des principes et des traités établis pour *limiter* les avantages (assez grands malgré toutes les restrictions) dont la navigation et le commerce neutre jouissaient pendant les guerres maritimes. La question de la liberté des mers n'était autre chose que celle des droits du pavillon neutre. Mais par la plus étrange inconséquence, quelle qu'en ait été la source et le motif—la France, protectrice déclarée de la neutralité, n'a jamais mis en avant cette question dans aucune de ses négociations avec l'Angleterre. On n'en trouve pas de trace, ni dans celle de Lille en 1797, ni dans celle de 1801, qui conduisit aux préliminaires de Londres, ni dans celle de 1802, qui fut terminée par le traité d'Amiens, ni dans celle de 1803, qui précéda la nouvelle rupture, ni dans celle enfin de 1806. C'est un fait, qui doit frapper et surprendre tout le monde—quoique (de ma connaissance au moins) il n'ait encore été relevé par personne—qu'après tant de fureurs et d'injures, et après tant de serments solennels, " De tout sacrifier pour cette cause sacrée de la liberté du commerce et des mers," le Gouvernement Français ait pu traiter *huit mois* avec l'Angleterre, sans que l'on ait accordé aux droits du pavillon neutre, je ne dis pas une heure de discussion, mais seulement les stériles honneurs du procès-verbal! Cet oubli inconcevable, ou cet acte de mauvaise foi sans exemple, eut cependant lieu à la même époque, où " la déclaration du 16 Mai, 1806, venait d'anéantir d'un seul mot les droits de tous les états maritimes," et peu de mois avant le décret de Berlin!!

Et voilà le gouvernement qui aujourd'hui, où grâces à ses soins il n'y a plus de puissance neutre sur le globe, où toute question de neutralité paraît éteinte et submergée dans ce gouffre fatal, qui a englouti le droit public tout entier, réunit le ban et l'arriere-ban de l'Europe dans une nouvelle croisade contre les oppresseurs de la liberté maritime, et pour bien prouver la sincérité du motif, menace la seule puissance continentale, qui ait encore accordé dans ses ports un dernier reste de protection aux derniers soupirs de la *navigation neutre!*

Je sais bien de quel œil on envisage de nos jours les efforts solitaires et impuissants d'un écrivain, pour défendre la vérité et le bon droit dans les affaires politiques. "A quoi sert de combattre les mauvais raisonnements de ceux dont on ne peut pas repousser les baïonnettes? Vos arguments, vos discussions répondront-ils à quatre-cent mille hommes? Phrases contre phrases, le plus habile est toujours celui qui sait le mieux soutenir les siennes." Tel est le langage commun, et tel est l'effet naturel de cette dégradation et dépravation secrete, que l'habitude d'obéir et de se taire introduit insensiblement dans tous les cœurs. Mais que ceux au moins qui ont préservé de la contagion la meilleure partie d'eux-mêmes, ne cessent de protester contre ces maximes pernicieuses! Supportons avec résignation ce que nous n'avons pas le pouvoir de guérir! N'ajoutons à nos maux ni des démarches passionnées et mal calculées, qui ne feraient que les rendre plus irréparables, ni les déclamations bruyantes, qui irritent les méchants sans les affaiblir! Mais gardons-nous de confondre dans une lâche indifférence le bien et le mal, l'innocent et le coupable, l'oppresseur et les victimes! Démasquons le sophisme et l'imposture, ne fût-ce que pour l'instruction et la satisfaction d'un petit nombre d'élus, ou pour que la postérité ne nous suppose pas tous complices des forfaits que nous n'avons pas pu empêcher. Que dans ces moments critiques et décisifs, où de nouvelles scenes de désolation vont s'ouvrir, l'attention des hommes justes et éclairés se détourne un moment du spectacle qui les entoure, et s'arrête sur le fond du grand procès! Qu'alors des réflexions sérieuses sur les auteurs des calamités publiques, sur leur marche, leur langage, leurs motifs réels et prétendus, leurs moyens de diriger l'opinion (puissance toujours redoutable, quelqu'avilie qu'elle paraisse aujourd'hui) réveillent les bons esprits! Et que surtout, pour la conservation de ce qui est supérieur aux catastrophes du temps, l'amour de la vérité, et l'horreur du mensonge et de l'injustice ne s'éteignent pas dans les âmes honnêtes!

LES ORDRES EN CONSEIL.

La grande question des avantages et des désavantages politiques et commerciaux de l'abrogation des Ordres en Conseil, vient d'être discutée dans la Chambre des Communes. Après un examen des principaux manufacturiers, banquiers et négociants de Birmingham, Manchester, Liverpool, Leeds, Shefield, etc., M. Brougham s'est présenté devant la législature le 16 de ce mois, armé d'un rapport de 800 pages in folio ; et à la suite d'un discours qui remplirait seul un de nos numéros, auquel répondit M. Rose, et qui fut suivi d'un autre discours non moins long de M. Baring, la discussion se termina par la promesse que fît Lord Castlereagh que, si le Gouvernement Américain était disposé à faire des représentations à la France pour l'engager à remplir la juste attente contenue dans la Déclaration de S. A. R. le Prince Régent, la Grande Bretagne serait disposée de son côté à consentir à la suspension pendant un temps limité du système de restrictions des deux pays, ou en d'autres mots qu'elle consentirait à suspendre les Ordres en Conseil, si l'Amérique voulait consentir à suspendre son acte de non importation.

La Chambre n'alla point aux voix sur la motion de M. Brougham, parce qu'il fut entendu généralement qu'il paraîtrait au premier jour une déclaration officielle à ce sujet dans la Gazette de la Cour.—*(Voyez ci-après l'Ordre en Conseil du 23 Juin, 1812.)*

Extrait du Weekly Messenger,

SUSPENSION DES ORDRES EN CONSEIL.

Quoique cette mesure salutaire n'ait pas encore été mise à exécution, le langage des ministres, et encore plus la nécessité dans laquelle ils se trouvent situés, sont pour le public une garantie suffisante qu'ils tiendront leur parole, et qu'ils en reviendront aux véritables intérêts commerciaux de l'Angleterre. Nous nous sommes toujours abstenus de faire entendre un langage direct d'opposition, parce que, généralement parlant, le gouvernement veut et doit être soutenu, et par la raison aussi que la conduite générale du ministere nous a paru de nature à tendre au bien public, mais nous n'avons jamais déguisé notre, opinion décidée relativement à la nature générale de nos Ordres en Conseil. Nous les avons

toujours censurés comme un acte de représailles mal entendu, par lequel nous avons réagi contre l'ennemi en donnant une nouvelle force au coup qu'il voulait nous porter. Nous avouons donc franchement que nous voyons avec plaisir la fin d'un pareil système.

Il ne peut qu'être intéressant et utile d'indiquer les avanteges de cette suspension, et c'est ce que nous allons faire en peu de mots : et comme les faits sont plus importants que les raisonnements, nous nous contenterons de présenter ces avantages dans l'ordre suivant.

Le premier avantage de la suspension des Ordres du Conseil, sera de mettre fin à un système auquel l'expérience a prouvé que toute notre détresse intérieure est due. La cause de cette détresse est le défaut de vente pour nos manufactures, et conséquemment la diminution d'articles manufacturés par nos ouvriers. La cause de ce défaut de ventes est la clôture des marchés. Le rappel des Ordres du Conseil *doit ouvrir ces marchés*, et fournir en conséquence des moyens d'écouler et de vendre une certaine quantité de nos manufactures.

Les acheteurs probables des marchandises anglaises sont les nations neutres d'Europe et d'Amérique.

On dit qu'il n'y a pas de nation neutre en Europe ; qu'elles sont toutes membres du système continental, ou immédiatement dans l'alliance ou sous l'influence de la France ; qu'en conséquence les marchandises anglaises en seront exclues, et que même les bâtiments Américains ne pourront pas introduire nos marchandises sur le Continent.

Cela peut être vrai, mais ce que l'Angleterre perdra de de cette maniere ne vaut presque pas la peine qu'on en parle. Si l'Angleterre n'avait perdu par les Ordres en Conseil que son commerce avec le Continent, il ne se serait pas élevé tant de voix demandant à hauts cris leur abrogation. Dans les meilleurs temps les ventes de manufactures anglaises en Allemagne et en Russie étaient très-peu de chose. Les salaires en Allemagne, et conséquemment les manufactures, sont à beaucoup meilleur marché qu'en Angleterre, et si l'on en excepte les mousselines de l'Inde et les denrées coloniales, nos exportations y ont été presque rien. Mais ce qui fait fleurir les manufactures anglaises, et ce qui soutient nos ouvriers, ce n'est pas la vente des marchandises des Indes Orientales et Occidentales ; ces ventes là ne sont avantageuses qu'à un petit nombre d'individus et non à la nation. L'Angleterre ne perd donc ni ne gagne rien de bien important par le commerce du continent de l'Europe.

Mais même avec les nations du Continent le rappel det Ordres en Conseil ne sera pas sans effet. Ces nations, e particulierement la Russie, sont membres, très-malgré elles, du système continental; et leurs souverains sont beaucoup plus soumis à la tyrannie de ce système que leurs peuples. L'Empereur Napoléon a eu l'art de jetter le blâme de ce système sur l'Angleterre, et les nations du Continent se soumettent à ces restrictions imposées par la France, parce qu'on a cherché à leur faire croire qu'elles ne sont que des mesures défensives contre la tyrannie navale et le monopole commercial de l'Angleterre. L'abrogation des Ordres en Conseil met fin à cette imputation. A l'avenir, ce sera la France seule qui portera atteinte à la liberté des mers, en limitant despotiquement les droits des neutres.

La puissance qui est véritablement affectée par les Ordres en Conseil, est l'Amérique. L'effet immédiat de leur abrogation sera d'ouvrir les ports Américains au commerce et aux manufactures Britanniques, et conséquemment de fournir un ample débouché pour tous les produits de l'industrie britannique.

Ce n'est pas trop dire que de mettre en fait que le commerce le plus avantageux que l'Angleterre ait ou puisse avoir, est celui de l'Amérique. Nous avons souvent eu occasion de faire remarquer l'accroissement progressif de ce marché et des demandes de ce pays. L'Amérique, à demi civilisée, et cultivée à peine dans la dixieme partie de son territoire, est dans cet état social, où l'agriculture l'emportant sur les autres arts, ne lui laisse ni les moyens, ni le désir de fabriquer pour sa propre consommation. Sa terre lui offre un bien plus grand avantage pour ses travaux que les métiers ou le comptoir d'une boutique. Qui est-ce qui se fera jamais artisan quand il pourra être fermier? En cultivant la terre, qu'il peut obtenir presque pour rien, il est sûr de vivre dans l'abondance. Il ne travaillera donc pas comme ouvrier, à moins qu'il ne gagne par son travail plus qu'il ne gagnera en cultivant sa terre. Maintenant supposons que sa journée en cultivant, lui rapporte deux dollars, ou deux boisseaux de froment. Il est clair qu'il ne travaillera pas comme manufacturier à moins qu'il ne puisse gagner au moins autant. Mais à ce taux, le prix des articles qu'il fabriquerait serait décuple de celui auquel les mêmes articles peuvent être fabriqués en Europe, et auquel il peut les acheter tout faits pour lui. L'Amérique ne peut donc pas fabriquer. Elle doit tout tirer de chez nous. Sa

consommation augmentera avec sa population, et continuera ainsi d'augmenter jusqu'à ce que la totalité de ses terres soit en culture, et que la terre et le travail soient devenus moins productifs.

Le grand effet de l'abrogation des Ordres en Conseil est donc de nous ouvrir les portes de ce marché ; d'un marché qui ira toujours en croissant ; d'un marché qui peut être engorgé pendant un mois, mais qui croissant en proportion de l'aliment qu'on lui fournira, dévorera bientôt tout ce qu'on lui enverra, et sera affamé de nouveaux aliments. Nous sommes fermement d'opinion que l'Angleterre n'a besoin d'aucun autre commerce que de celui de l'Amérique, et qu'il n'y a jamais eu un système plus erroné que celui qui, pour user de représailles contre la France, nous a exclus nous-mêmes de tout commerce avec notre meilleure et en quelque sorte notre seule pratique. C'est ainsi que nous avons toujours regardé les Ordres en Conseil.

Quant à l'Amérique, il est certain qu'elle deviendra par là le charroyeur général de l'Europe ; mais c'est là l'effet naturel de la guerre et non pas des Ordres en Conseil. D'ailleurs voyons quels seront les principaux objets qu'elle charroyera. La France ne possède aucune denrée coloniale quelconque et n'a que très-peu d'objets de manufactures. Toutes les fois que les Américains charroyeront pour une centaine de livres sterling de marchandises françaises, ils en porteront pour dix mille de marchandises anglaises. La France ne peut presque rien fournir à l'Amérique, les Américains étant formés de la même pâte que nous, ont un profond mépris pour les fanferluches françaises. Nous savons qu'ils font très-peu de cas de sa parfumerie, de ses bas de soie, de ses broderies, de ses pendules, de ses fillagrames, et de toutes ses autres prétintailles. L'Amérique ne prendra donc presque rien de la France pour sa consommation, si ce n'est peut-être ses vins : ainsi à tout prendre, il est honteux d'éprouver la moindre peine des avantages insignifiants que le commerce de France retirera de l'abrogation des Ordres en Conseil, lorsque l'on considère la supériorité décidée du nôtre. Si le rapport des Ordres en Conseil ouvre un débouché aux parfums et aux confitures de France, n'oublions pas qu'il en ouvre un aussi dans l'univers entier à nos cotons, nos toiles peintes, et nos draps. Ce nouveau commerce va faire réparer nos fabriques ruinées et donner du pain à des milliers d'ouvriers affamés : en conséquence nous nous réjouissons de bon cœur de l'abrogation promise.

CORRESPONDANCE

Et Pieces authentiques, expliquant les Procédés du Marquis de Wellesley et du Comte de Moira, dans les dernieres Négociations, pour la Formation d'une Administration. (A Londres, chez Richard Phillips.)

INTRODUCTION, *servant à expliquer les diverses Pieces.*

Le Vendredi 22 Mai, il plut à Son Altesse Royale le Prince Régent de Commander au Marquis de Wellesley de soumettre à la gracieuse considération de Son Altesse Royale, le plan d'une administration, le mieux adapté à la crise actuelle des affaires.

En se préparant à exécuter les ordres de S. A. R. le Lord Wellesley a jugé nécessaire, en premier lieu, de poser certains principes pratiques qui, dans son humble maniere de voir, devraient constituer la base du systême des mesures calculées pour subvenir aux besoins actuels du pays.

Il lui a paru désirable de réduire ces principes capitaux dans la limite la plus circonscrite que l'état des affaires pouvait admettre, laissant de côté pour le présent la discussion de plusieurs questions qui, (bien qu'importantes de leur nature) pourraient n'être pas considérées comme immédiatement urgentes, ou ne pas admettre une grande différence d'opinions.

Après y avoir mûrement réfléchi, Lord Wellesley a considéré que les principes pratiques sur lesquels on pourrait former une administration dans la crise actuelle, pourraient être compris dans les deux propositions suivantes.

Premierement et Secondement :—Voyez ces deux Propositions. No. 1.

Il a paru ensuite au Lord Wellesley qu'il était indispensablement nécessaire, pour l'exécution des ordres de S.A.R. de tâcher de s'assurer des sentiments respectifs de toutes les parties relativement à ces principes généraux, avant de présenter aucune personne à S. A. R. pour remplir les différents offices au service de S. A. R.

Le Lord Wellesley a donc conçu qu'il était de son devoir d'entamer une négociation avec des personnes marquantes de

tous les côtés, confinant soigneusement ces communications au point seul de s'assurer de leurs sentiments respectifs relativement aux deux propositions établies dans cet écrit.

Dans ces communications, le Lord Wellesley a apporté un soin particulier à expliquer qu'il n'avait reçu aucune autorité de S. A. R. pour former un administration, ni aucun ordre de communiquer avec aucune des parties en particulier ou avec des persounes plutôt qu'avec d'autres, mais que S. A. R. avait été instruite de la nécessité que le Lord Wellesley se mît en communication avec toutes les partis de maniere à pouvoir préparer un plan à soumettre à l'approbation de S. A. R.

Il a aussi expliqué que dans cette transaction il était simplement l'instrument de l'exécution des commandements de S. A. R. n'ayant aucune prétention ni aucun désir d'être lui-même chargé d'une des places de l'administration que S. A. R. projettait de former.

Dans ces circonstances, M. Canning et le Lord Wellesley s'accordant ensemble sur les principes déjà établis, le Lord Wellesley a prié M. Canning de les communiquer au Lord Liverpool, le croyant le canal de communication qui serait apparemment le plus agréable au Lord Liverpool.

M. Canning a transmis au Lord Wellesley la minute de sa conversation avec le Lord Liverpool en même temps que la réponse du Liverpool et une lettre du Lord Melville.

Le Lord Wellesley a aussi communiqué avec le Lord Moira et verbalement avec le Lord Erskine et M. Sheridan, qui tous ont exprimé leur conformité dans les principes déjà établis.

Le Lord Wellesley a aussi reçu des lettres des Lords Lansdowne et Holland, exprimant qu'ils adhéraient au mémorandum reçu des Lords Grey et Grenville.

Le Dimanche, 24 de Mai, toutes ces pieces ont été soumises au Prince Régent par le Lord Wellesley, en même temps qu'il a fait rapport à S. A. R. des démarches qu'il avait faites pour l'exécution de ses commandements.

Le 27 Mai, le Lord Wellesley a appris par une communication faite à M. Canning par le Lord Melville, que les pouvoirs accordés au Lord Wellesley, le 23 Mai, étaient considérés comme à leur fin. Circonstance dont il a fait part aux Lords Grey et Grenville.

Une correspondance explicative a eu lieu entre les Lords Wellesley et Grey ; elle se trouve dans les papiers publiés par autorité.

Le premier de Juin le Prince Régent a donné au Lord Wellesley, pleine autorité pour former une administration par les ordres de S. A. R.

Les démarches qui ont eu lieu en conséquence de cette autorité, sont détaillées dans les papiers,

Le 8 de Juin, le Lord Wellesley a résigné, dans les mains de S A. R. l'autorité que S A. R. lui avait confiéé le1er de Juin ; et tard dans la soirée du 5 Juin, le Lord Moira sollicita humblement et reçut la permission de s'adresser lui-même au Comte Grey et à Lord Grenville, et de traiter spécialement avec eux, de crainte qu'ils ne fissent quelques difficultés de traiter avec lui, n'étant muni que des pouvoirs généraux qu'il avait plu au Prince Régent de lui confier.

Les détails des transactions de Lord Moira se trouvent dans les papiers et les documents qui terminent cette suite.

Le Lundi 8 de Juin, le Lord Moira résigna la commission qui lui avait été confiée par le Prince, et le même jour le Comte de Liverpool fut nommé premier commissaire de la Trésorerie.

Deux lettres, bien que collatérales, mais regardées comme capables de jeter du jour sur la base de cette transaction, sont données ci-après, sous les cotés B et C.

No. I.

Minute de la Proposition de M. Canning *au Lord* Liverpool.

Fife House, le 23, Mai, 1812.

Le Prince Régent ayant donné ordre au Lord Wellesley de former un plan d'administration, à soumettre à l'approbation de Son Altesse Royale, le Lord Wellesley a désiré que M. Canning, comme le canal qui pouvait être le plus agréable au Lord Liverpool, demandât au Lord Liverpool, si le Lord Liverpool et ses collegues ou quelques-uns d'entre eux, seraient disposés à écouter les propositions qui leur seraient faites de faire partie de cette administration.

Les principes sur lesquels on se proposait de former cette administration ont été exposés et ont été : 1°. Que le gouvernement exécutif prendra promptement, *(early)* et sérieusement en considération l'état des lois affectant les Catholiques Romains, avec un désir sincere et sérieux d'amener cette importante question à un arrangement définitif et satisfaisant. 2°. La poursuite de la guerre dans la Péninsule avec les plus grands moyens du pays.

Il a été assuré qu'il y avait le plus grand désir de comprendre dans l'arrangement, sans en exclure aucun individu ni aucune partie quelconque, un nombre, aussi grand qu'il serait possible, de personnes qui pourraient s'accorder à offrir à leur pays leurs services publics en conséquence de ces deux principes.

Quant à la distribution des places, il a été assuré que rien d'aucune maniere, n'était décidé ou stipulé ; mais que tout serait sujet à être arrangé à l'honneur et à la satisfaction de toutes les parties.

No. II.

Lettre du Lord Liverpool *à* M. Canning.

Fife House, le 23 Mai, 1812.

Mon cher Canning,

J'ai communiqué à mes collegues le mémorandum que j'ai reçu de vous cette après-midi.

Ils ne pensent pas nécessaire d'entrer dans aucune discussion des principes mentionnés dans ce mémorandum; parce qu'ils se regardent comme tenus, surtout après ce qui s'est passé derniurement, de décliner la proposition de devenir membres d'une administration formée par Lord Wellesley.

Croyez-moi avec de sinceres égards personnels, mon cher Canning, Votre fidele—

(Signé) LIVERPOOL.

No. III.

Lettre du Lord Melville *à M.* Canning.

Park-Lane, le 23 Mai, 1812.

Cher Canning,

Probablement vous aurez reçu ce soir, du Lord Liverpool, la réponse à la proposition que vous lui avez laissée et que vous m'avez communiquée cette après-midi. Vous ayant fait part de ma forte répugnance ou plutôt de mon parti décidé, dans les circonstances actuelles, de ne point me réunir à une administration dont le Lord Wellesley doit être le chef, il pourrait me suffire de vous renvoyer à la réponse du Lord Liverpool, d'autant plus que je désire n'entrer dans aucun raisonnement détaillé sur une question relative à une affaire de sentiment personnel. Mais je crois vous devoir et à moi même, de dire clairement que je ne vois rien qui m'empêche d'agir avec une administration formée d'après les deux principes mentionnés dans votre memorandum, quoique je pense improbable qu'aucune des considérations que le gouvernement peut apporter au sujet des restrictions pesant sur les Catholiques Romains, puisse le rendre capable de proposer un systême qui les satisfasse entierement à l'égard de leurs réclamations. et qui, en même temps, donne une assez grande sûreté à l'établissement protestant, chose dont on paraît généralement sentir la nécessité.

Je suis, etc.

(Signé) MELVILLE.

No. IV.

Minute de la Communication faite par le Lord Wellesley *aux Lords* Grey *et* Grenville, *chez le Lord* Grey *le* 12 *Mai*, 1812.

Le Lord Wellesley a dit qu'il avait reçu de Son Altesse Royale le Prince Régent, ordre de mettre sous les yeux de S. A. R. le plan d'une administration, telle que lui (Lord Wellesley) la jugerait convenable à la crise présente des affaires.

Qu'il avait exposé à Son A. R. la nécessité de s'assurer des vues et des dispositions de toutes les parties relativement à certains principes généraux, avant la formation d'un pareil plan.

Qu'il se considérait simplement comme l'instrument des ordres de S. A. R. dans cette occasion, et qu'il ne réclamait ni ne désirait pour lui-même aucune place dans l'administration que S. A. R. avait en vue de former.

Ces circonstances étant connues, il désirait de savoir s'il existait quelque obstacle à la concurrence des Lords Grey et Grenville ou de leurs amis, quant aux principes généraux suivants, s'ils étaient la base sur laquelle une administration serait formée.

1°. Que les lois affectant les Catholiques Romains et les réclamations de ce corps de sujets de S. M. seraient prises sur-le-champ *(immediately)* en considération, dans la vue d'arriver à un ajustement conciliatoire de ces réclamations.

2°. Que la guerre dans la Péninsule serait poursuivie sur une échelle de vigueur adéquate.

Lord Wellesley a dit que M. Canning et lui, admettant ces principes, il avait prié M. Canning d'en faire part au Lord Liverpool.

Lord Wellesley a rédigé la substance de cette communication par écrit, et la soumet maintenant au Lord Grey et au Lord Grenville.

(Signé) WELLESLEY.

No. V.

Lettre du Lord Moira *au Lord* Wellesley.

St. James's Place, 23 Mai, 1812.

Milord,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception d'une copie des minutes de la conversation que Votre Seigneurie a eue avec

les Lords Grey et Grenville, et je vous suis obligé d'avoir bien voulu me les communiquer.

L'examen que vous proposez des réclamations des catholiques, et l'adoption d'un système de secours pour les Espagnols, tel qu'il soit réellement capable de produire un résultat décisif, sont deux points de gouvernement que, depuis long-temps, je pense très-avantageux à ce pays. La question des Ordres du Conseil peut être considérée comme arrangée par l'audition des témoins qui ont comparu devant les deux Chambres; et la réforme active des abus intérieurs doit être regardée avec confiance comme un objet dont s'occupera le ministere, qui sera probablement formé par votre médiation *(instrumentality)*. Un gouvernement formé sur la base proposée par Votre Seigneurie aura donc pour lui mes vœux les plus sinceres. Permettez-moi de dire que ceci n'est pas pour suggérer aucune idée d'aucun engagement à accepter une place; ceci n'a pas le moindre rapport à la distribution possible des fonctions, et n'est pas fait non plus pour élever des objections contre aucun individu, n'y ayant rien dans l'état actuel des affaires publiques, que je répousse autant par mes vœux, que l'esprit d'exclusion. Effectivement la candeur et la délicatesse manifestées par Votre Seigneurie dans ces ouvertures, sont un garant assuré que les détails des arrangements ne pourront être que tout-à-fait satisfaisants.

J'ai l'honneur, Milord, d'être avec une haute estime, de Votre Seigneurie le très-obéissant et humble serviteur,

(Signé) MOIRA.

Au Marquis Wellesley.

No. VI.

Lettre du Lord Lansdowne *au Lord* Wellesley, *relative au No. IV.*

23 Mai, 1812, Berkeley-Square,
Samedi au Soir.

Milord,

Je suis excessivement fâché de ne m'être pas trouvé chez moi, lorsque Votre Seigneurie m'a fait l'honneur d'y passer ce matin, et je vous suis infiniment obligé de la peine que vous avez prise de m'envoyer à examiner une copie de la minute de la communication faite par Votre Seigneurie aux Lords Grey et Grenville.

Le Lord Grey et le Lord Grenville ont jugé à propos de

me faire part confidentiellemement de cette communication, ainsi que de la minute de la réponse qu'ils se proposent d'y faire ; et, comme j'adhere généralement aux sentiments qu'ils établissent, je prendrai la liberté de renvoyer Votre Seigneurie à cet écrit, ajoutant seulement qu'il n'y a aucune partie où je sois plus volontiers d'accord avec eux que dans l'expression de la reconnaissance qu'ils éprouvent de vos puissants efforts en faveur des réclamations des Catholiques Romains, et de la maniere dont ce sujet est présenté dans votre minute.

J'ai l'honneur d'être avec un grand respect, de Votre Seigneurie le très-fidele et très-obéissant serviteur,

(Signé) LANSDOWNE.

Le Marquis Wellesley, etc. etc.

No. VII.

Lettre du Lord Holland *au Lord* Wellesley, *relative au No. IV.*

Le 23 Mai, 1812.

Milord,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre billet avec l'écrit qui y était joint. Je vous prie de me permettre de vous faire mes remercîments sinceres de cette attention à m'envoyer si tôt une communication si intéressante.

Le Lord Grenville et le Lord Grey ont eu la bonté de me parler confidentiellement de cette affaire, et j'ai le plaisir de voir que j'entre généralement dans leurs vues sur ce sujet, et en vérité je ne sais pas une meilleure maniere d'expliquer mon opinion, que de m'en rapporter au mémorandum, qu'il est, je crois, dans leur intention de faire passer ce matin.

Je suis, Milord, votre obligé et obéissant serviteur,

(Signé) VASSAL HOLLAND.

Camelford-house, le 23 Mai.

No. VIII.

Mémorandum des Lords Grey *et* Grenville, *du 24 Mai*, 1812.

Dans un moment comme le moment actuel, nous sentons qu'il est du devoir de tous les hommes publics, et par des explications franches et conciliatrices sur les principes, et par

l'entier abandon de toute objection personnelle, de faciliter, autant qu'il peut être en leur pouvoir, les moyens de donner suite au dernier vote de la chambre des communes, et d'écarter les dangers imminents et sans pareils du pays.

Le Lord Wellesley, a choisi deux sujets d'entre le grand nombre d'objets importants, qui doivent fixer l'attention de tous ceux qui, dans de pareilles circonstances, pourraient être appelés à considérer s'ils doivent accepter des places de confiance publique.

Sur ces deux points notre explication sera aussi distincte qu'il est en notre pouvoir de la donner.

Sur le premier, notre opinion est, en effet, trop connue, et a été trop récemment exprimée, pour qu'il soit nécessaire de la répéter.

Nous avons éprouvé une extrême satisfaction des puissants efforts du Lord Wellesley, en faveur des réclamations des Catholiques Romains, ainsi que de la maniere dont il est question de ce sujet dans sa minute, et nous n'hésitons pas à l'assurer que nous appuyerons avec chaleur toute proposition faite par quelque ministre que ce soit, pour que l'on prenne immédiatement en considération ces réclamations dans la vue d'en venir à un arrangement conciliatoire; mesure, sans laquelle nous avons déjà déclaré que nous ne pourrions avoir aucune espérance de rendre nos services utiles.

Quant au second point, personne ne sent plus fortement que nous les avantages qui résulteraient d'une heureuse issue de la lutte actuelle en Espagne. Mais nous sommes d'opinion que la direction des opérations militaires dans une guerre étendue, et que la plus ou moins vigoureuse poursuite de ces opérations, sont des questions, non de principe, mais de politique, sujettes à être réglées et selon les circonstances, de leur nature journalieres et variables, connues dans bien des cas des personnes seulement qui occupent les places officielles—et par les engagements du pays, l'espérance du succès final, l'étendue des efforts nécessaires pour y parvenir; ainsi que par les moyens de soutenir ces efforts, sans trop blesser les finances et la prospérité intérieure du pays.

En conséquence, sur de pareilles questions, nul homme du ministere ou hors du ministere, ne peut s'engager à rien qu'à un examen approfondi et impartial, selon les renseignements qui seront à sa portée. Mais nous ne pouvons, parlant avec sincérité, dissimuler au Lord Wellesley, que, vu l'état actuel des finances, nous avons des doutes très-forts à l'égard de la possibilité d'augmenter aucune branche de la dépense publique.

No. IX.

Le Lord Wellesley au Lord Grey.

Apsley-House, 27 Mai, 1812.

Milord,

Je m'empresse de communiquer les papiers ci-joints à Votre Seigneurie. La note, cote 2, m'arrive dans l'instant, il m'a paru qu'il était important que la nouvelle qu'elle contient, parvint, aussitôt que possible, à Votre Seigneurie, au Lord Grenville et à vos amis respectifs.

Je serai bien aise d'avoir une occasion de rendre compte, à Votre Seigneurie et au Lord Grenville, à quelque heure que vous me donniez rendez-vous, de toute ma conduite, depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir.

J'ai l'honneur d'être avec un grand respect, Milord, de Votre Seigneurie, le très-obéissant et fidele serviteur,

(Signé) WELLESLEY.

Je resterai quelque temps chez moi, et serai bien aise de voir Votre Seigneurie et Lord Grenville, si cela peut vous convenir.

No. X.

Note de M. Canning au Lord Melville, renfermée dans la Lettre précédente.

Park-lane, le 26 Mai, 1812.

Le Lord Melville ayant dit à M. Canning que les ministres ses collegues, considéraient, par l'ordre spécial de S. A. R. le Prince Régent, jusqu'où ils pouvaient aller pour s'accorder sur la premiere proposition posée comme la base de l'administration, proposée par le Lord Wellesley, M. Canning sent qu'il est nécessaire, avant de se faire aucune observation sur cela, de demander dans quelle situation les collegues du Lord Melville se considérent dans le moment présent.

1. Considerent-ils la commission du Lord Wellesley comme étant à sa fin, et la derniere administration comme étant rétablie?

2. Les discussions qui ont actuellement lieu entre eux, ont-elles pour objet de s'assurer de la possibilité que les indi-

vidus de cette administration ou quelques-uns d'entre eux accedent à l'administration qui doit être formée par le Lord Wellesley, ou tendent-elles à quelques propositions à faire par eux comme gouvernement au Lord Wellesley et à M. Canning ?

Si la commission du Lord Wellesley est considérée comme étant à sa fin, il est essentiel à l'honneur du Lord Wellesley que ce fait soit publiquement connu. Il est entré dans des conférences qu'il ne peut discontinuer au point où elles sont, sans qu'il soit distinctement prononcé que sa commission n'existe plus.

Si ce que l'on a maintenant en contemplation, est quelque nouvelle proposition à faire au Lord Wellesley et à M. Canning par la derniere administration rétablie, le rétablissement de cette administration doit être aussi une affaire de notoriété ; et les propositions doivent être également distinctement énoncées, avant que le Lord Wellesley et M. Canning puissent en porter un jugement.

No. XI.

Note du Lord Melville *à M.* Canning *(incluse aussi dans la Lettre précédente du Lord* Wellesley*).*

Gloucester-lodge, Mercredi 27 Mai, 1812.
10 h. du matin.

Lord Melville est venu chez M. Canning, et lui a intimé, en réponse aux questions que M. Canning avait faites hier au Lord Melville.

1o. Que la Commission du Lord Wellesley était considérée par le Prince Régent comme étant à sa fin.

2o. Que les personnes remplissant les offices, ne les remplissaient que jusqu'à ce qu'elles eussent des successeurs.

Le Lord Melville avait compris que M. Canning avait dit hier que le Lord Wellesley était d'opinion que sa commission était à sa fin, mais que lui (M. Canning) en doutait.

C'était une méprise. Ce que M. Canning avait dit, était que le Lord Wellesley était en supens sur les intentions du Prince Régent, et que lui (M. Canning) n'avait aucun moyen de former une opinion sur cela.

No. XII.

Lettre du Lord Grey *au Lord* Wellesley.

Portman-Square, le 27 Mai, 1812.

Milord,

J'ai l'honneur de vous renvoyer les papiers que Votre Seigneurie a eu la bonté de me remettre ce matin.

Je remarque une différence essentielle dans l'expression des deux principes proposés comme la base d'une nouvelle administration, telle qu'elle se trouve dans la minute de M. Canning, et telle qu'elle se trouve dans celle envoyée au Lord Grenville et à moi par Votre Seigneurie. Je crois qu'il est nécessaire d'appeler l'attention de Votre Seigneurie sur cette circonstance, parce que si ces discussions devaient être poussées plus loin, cela pourrait être de la plus grande importance.

Je suis avec la plus haute considération, Milord de Votre Seigneurie, le fidele et humble serviteur.

(Signé) GREY.

Le Marquis Wellesley.

No. XIII.

Lettre de Lord Wellesley *au Lord* Grey.

Apsley-House, le 28 Mai, 1812.

Milord,

Je vous aurais accusé plus tôt la réception de la lettre que Votre Seigneurie me fit l'honneur de m'écrire hier, si je n'avais pas cru nécessaire de voir M. Canning, avant d'importuner Votre Seigneurie d'aucune réponse à vos observations sur nos minutes respectives.

Ayant soigneusement examiné ces papiers, et les ayant comparés avec notre maniere d'envisager les points auxquels ils ont rapport, nous avons rédigé l'écrit ci-joint pour servir de piece officielle à Votre Seigneurie, et nous l'avons authentiqué par nos signatures respectives.

J'ai l'honneur d'être avec le plus grand respect, Milord, de Votre Seigneurie, le très-fidele et humble serviteur.

(Signé) WELLESLEY.

Le Comte Grey.

No. XIV.

Ecrit signé par Lord Wellesley *et M.* Canning, *et transmis à Lord* Grey.

La variante dans la phrase des deux propositions telles qu'elles ont été énoncées par Lord Wellesley et M. Canning dans leurs minutes conférentielles, vient de cette circonstance que Lord Wellesley et M. Canning se sont rendus à leurs conférences respectives sans avoir cru qu'il fût nécessaire auparavant de rédiger par écrit les communications qu'ils avaient à faire, étant l'un et l'autre parfaitement au fait des sentiments de tous les deux sur le sujet de ces propositions.

Les deux minutes ont été écrites par eux comme contenant la substance de leurs communications respectives, celle de M. Canning en présence du Lord Liverpool, celle du Lord Wellesley aussitôt après son retour de chez de Lord Grey.

Il ne semble pas au Lord Wellesley et à M. Canning qu'il y ait aucune variante essentielle dans la premiere proposition.

Le mot *promptement*, (EARLY) qui se trouve dans la minute de M. Canning pourrait être remplacé par le mot *sur-le-champ*, (IMMEDIATE) dont se sert le Lord Wellesley, sans altérer le sens d'aucune maniere, d'autant qu'y ayant une motion actuellement annoncée dans la chambre des communes, (laquelle sans les événements qui ont eu lieu récemment, aurait été faite aujourd'hui même,) dont l'objet est d'engager le gouvernement exécutif à prendre la question catholique en considération, il ne peut pas être nécessaire de dire que M. Canning n'a nulle envie de différer cette considération. D'un autre côté, la considération du gouvernement exécutif est l'objet qu'il est aussi dans l'intention du Lord Wellesley de recommander. Il ne conçoit pas qu'aucun autre procédé parlementaire ultérieur soit nécessaire ou praticable cette session, si ce n'est celui qui suffirait pour s'assurer, soit de la part d'une administration contraire, soit par la garantie d'une administration favorable, de la considération de la question pendant le *recès* du Parlement, dans la vue de la rapporter devant le Parlement avec la recommandation de la couronne, de bonne heure, pendant la session prochaine.

Les deux chambres ont déjà rejeté, dans cette session, un comité pour examiner l'état de ces lois.

Un arrangement conciliatoire des réclamations des Catholiques Irlandais, est l'objet que le Lord Wellesley et M. Canning ont également à cœur. Et il entre également dans les vues de l'un et de l'autre que cet arrangement soit conciliatoire, et qu'il soit stipulé de maniere à embrasser les intérêts

et les opinions des Catholiques Anglais, de même qu'à obtenir l'agrément délibéré et éclairé des Protestants des deux pays. Ils regarderaient comme très-imparfait tout arrangement qui, au lieu d'éteindre le mécontentement, le transférerait du Catholique au Protestant.

Mais ils tombent d'accord à croire avec confiance que le grand objet d'assurer la paix de l'empire, peut s'obtenir mieux en ne donnant le triomphe à aucun parti, mais en les réconciliant tous.

Dans la substance de la seconde proposition, il n'y a point de variante quand à l'objet pratique ou théorique, quoiqu'il y en ait sans doute et qu'il soit naturel qu'il y en ait relativement au passé, à cause des situations respectives différentes de M. Canning et du Lord Wellesley.

Quand M. Canning dit que la guerre péninsulaire doit être continuée "avec les plus grands moyens du pays" il entend par-là la plus grande échelle d'efforts que les moyens du pays peuvent être trouvés capables de supporter.

Si l'expression du Lord Wellesley: "une échelle de vigueur adéquate" peut être entendue dans la proposition, de manière à signifier que les efforts récents de ce pays n'ont pas été proportionnés au grand objet de la guerre, ou n'ont pas été dûment distribués ou employés, l'intention de M. Canning n'est pas de l'affirmer ou de la nier, simplement parce que n'ayant pas été dans le gouvernement depuis les deux dernieres années, il n'a pas assez de renseignements pour énoncer l'opinion que les efforts de ces deux années ont été ou n'ont pas été sur une échelle convenable, ou ont été bien ou mal administrés, ou que maintenant ils sont susceptibles d'être étendus et plus judicieusement employés.

Néanmoins il tombe d'accord entierement avec le Lord Wellesley dans le désir de les étendre jusqu'aux plus grands moyens du pays, et de les appliquer de la maniere la mieux faite pour parvenir au but.

(Signé) WELLESLEY.
GEORGE CANNING.

No. XV.

Lettre du Lord Grey *au Lord* Wellesley.

Portman-Square, le 29 Mai, 1812.

Milord,

J'ai eu, hier au soir, l'honneur de recevoir la lettre de Votre Seigneurie, renfermant un écrit explicatif de la différence

fiance du Prince et du peuple, et capable de supporter le fardeau des affaires publiques au milieu des difficultés et des dangers de la crise où nous sommes.

J'ai l'honneur d'être avec le plus grand respect, Milord, de Votre Seigneurie le très-fidèle et obéissant serviteur.

(Signé) WELLESLEY.

No. XXVI.

Minute d'une Communication faite par le Lord Wellesley *à Lord* Grey, chez Lord Grey.

Le 1er Juin, 1812.

Le Lord Wellesley a dit qu'il avait, dans la matinée, reçu pleine autorité du Prince Régent pour former une administration par les ordre des S. A. R. et qu'il était spécialement autorisé à communiquer avec les Lords Grey et Grenville, sur ce sujet.

Que S. A. R. n'avait nul désir d'exclure de l'administration proposée aucune personne ou espece de personnes qui pourraient s'unir dans les principes sur lesquels l'administration devait être fondée.

Que les deux propositions énoncées dans la minute du Lord Wellesley du 23 Mai, et subséquemment expliquées dans les lettres qui avaient eu lieu entre le Lord Wellesley et le Lord Grey, en date du 27, 28 et 29 Mai, 1812, devaient selon l'intention de S. A. R. constituer la base de son administration.

Que S. A. R. avait signifié son bon plaisir que le Lord Wellesley conduisît la formation de l'administration dans toutes ses branches, et fût le premier commissaire de la trésorerie, que le Lord Moira, le Lord Erskine et M. Canning fussent membres du Cabinets.

Qu'il était possible qu'un Cabinet formé sur une base élargie, s'étendît au nombre de douze ou treize membres.

Que le Prince Régent désirait que les Lords Grey et Grenville, de la part de leurs amis, voulussent bien recommander à l'approbation de S. A. R. quatre personnes (si le Cabinet ne devait-être que de douze) ou cinq personnes (si le cabinet devait-être de treize personnes,) pour être nommées par S. A. R. à telles places du cabinet, que l'on pourrait arranger ensemble.

Que S. A. R. laissait le choix de ces personnes aux Lords Grey et Grenville, sans aucune exclusion personnelle. —Qu'en complétant le nouvel arrangement, le Prince

Régent a accordé au Lord Wellesley l'entiere liberté de proposer à l'approbation de S. A. R. le nom de toutes les personnes occupant actuellement des places dans les conseils de S. A. R. ou toutes autres personnes.

Que, si la proposition faite aux Lords Grey et Grenville était acceptée comme l'ébauche d'un arrangement, toutes les autres matieres seraient discutées avec le plus vif désir d'arriver à l'harmonie et à un accommodement général.

(Signé) WELLESLEY.

No. XVIII.

Le Lord Grey *au Lord* Wellesley.

Camelford-house, le 2 Juin, 1812.

Milord,

Je n'ai point perdu de temps pour envoyer chercher le Lord Grenville; et, depuis son arrivée, je lui ai fait part de la proposition qui me fut faite hier par Votre Seigneurie.

Nous avons senti la nécessité d'en conférer avec nos amis, et cela, je le crains, fera qu'il nous sera impossible d'envoyer notre réponse finale à la minute que j'ai eu l'honneur de recevoir de Votre Seigneurie hier au soir, plus tôt que ce soir ou demain matin de bonne heure.

Pour prévenir néanmoins, autant qu'il se peut, tous les inconvénients qui pourraient résulter de ce délai, je pense qu'il est juste de dire à Votre Seigneurie que ma maniere de sentir que je vous exprimai hier sur la nature de la proposition que vous avez été autorisé par le Prince Régent à faire au Lord Grenville et à moi, a été confirmée par mes réflexions subséquentes, ainsi que par l'opinion du Lord Grenville, et réellement aussi par celle de toutes les personnes que, jusqu'à présent, j'ai eu l'occasion de consulter.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Milord, de Votre Seigneurie, le très-fidele et humble serviteur,

(Signé) GREY.

No. XIX.

Lettre des Lords Grey et Grenville au Lord Wellesley.

Camelford-house, le 3 Juin 1812.

Milord,

Nous avons considéré avec la plus sérieuse attention la minute que nous avons eu l'honneur de recevoir de Votre Seigneurie, et nous l'avons communiquée à ceux de nos amis que nous avons été à portée de consulter.

A l'occasion d'une proposition qui nous a été faite par l'autorité de S. A. R. le Prince Régent, nous désirons de renouveler, de la maniere la plus solennelle, la déclaration de notre désir le plus sincere, de faciliter, autant qu'il est en notre pouvoir,

les moyens de donner suite au dernier vote de la Chambre des Communes, et de prévenir les dangers imminents et sans pareils du pays. Aucun sentiment de la détresse et des difficultés publiques, aucun sentiment personnel de quelque genre qu'il soit, ne nous aurait empêchés, dans de pareilles circonstances, d'accepter avec une soumission respectueuse toutes les situations où nous pourrions espérer de servir S. A. R. utilement et honorablement. Mais après les réflexions les plus impartiales, il nous paraît que la proposition énoncée par Votre Seigneurie ne peut justifier aucune attente pareille.

Nous sommes invités, non à discuter avec Votre Seigneurie ou avec aucun autre homme public, selon la coutume qui s'observe en pareils cas, les différentes et importantes considérations, soit des mesures, soit des arrangements qui appartiennent à la formation d'un nouveau Gouvernement dans toutes ses branches, mais à recommander à l'approbation de S. A. R. un nombre limité par des stipulations préalables, de personnes voulant bien-être comprises dans un cabinet dont l'ébauche est déjà définitivement arrêtée.

Nous ne pourrions accéder à cette proposition sans faire le sacrifice de l'objet même que la Chambre des Communes a recommandé ; la formation d'un gouvernement fort et efficace.

Nous n'entrons dans l'examen ni des propositions relatives, nides arrangements particuliers qu'il a été jugé nécessaire d'établir ainsi préalablement. C'est au principe de désunion et de jalousie que nous trouvons à rédire, au prétendu équilibre des intérêts discordants, dans un cabinet ainsi mesuré par une stipulation préliminaire. Les temps requierent impérieusement une administration unie en principes, et forte par une confiance mutuelle, possédant la confiance de la couronne, et assurée de son appui dans les mesures capitales que requiert le salut public, et qui sont nécessaires pour assurer au gouvernement l'opinion et l'affection du peuple.

Nulle espérance pareille ne nous est offerte dans ce projet qui nous paraît aussi nouveau dans la pratique, que susceptible d'objection en principe, et même être un système de réaction incompatible avec la poursuite d'un cours uniforme et avantageux de politique.

Nous devons donc solliciter la permission de décliner toute participation dans un gouvernement constitué sur ces principes, convaincus, comme nous le sommes, que la perte certaine de notre réputation qui doit en résulter, ne pourrait produire que désunion et faiblesse dans l'administration des intérêts publics.

Nous avons l'honneur d'être avec respect,

(Signé) Grey.
Grenville.

(La suite au Numéro prochain.)

Substance du Discours prononcé par M. Canning, *à la Séance du* 11 *Juin.*

« L'appel dont l'honorable membre qui a parlé le dernier (M. Ponsonby) m'a honoré plusieurs fois dans son discours, et l'humble part que j'ai eue dans les transactions auxquelles on a fait si souvent allusion dans le cours du débat, donnent probablement à la Chambre le désir de m'entendre sur cet objet. Je suis d'autant plus disposé à satisfaire ce désir, que je dois aux nobles Lords avec lesquels j'ai successivement agi dans ces diverses occasions, d'expliquer certaines particularités qui n'ont pas, je crois, été bien présentées. En donnant ces explications, je conserverai la même modération dans mes discours, la même délicatesse dans mes sentiments qu'on remarque dans la conduite des nobles Lords avec lesquels j'ai eu des rapports dans ces mêmes transactions. Mon but, en me levant, est donc de donner à la Chambre l'idée que moi et les nobles personnes avec lesquelles j'ai eu des rapports en avons conçue, et de m'abstenir de tous commentaires superflus, aussi bien que de toute allusion qui me serait personnelle et qui ne serait pas indispensable pour donner une opinion exacte de ce qui s'est passé. Le très-honorable membre a dit avec vérité que le vote de la Chambre des Communes avait pour but d'engager le Prince Régent à prendre des mesures pour composer une administration capable et vigoureuse ; il a aussi bien défini quels sont les traits caractéristiques de la force et du talent dans une administration ; mais l'erreur dans laquelle le très-honorable membre paraît être tombé, si toutefois il m'est permis d'employer le mot erreur, est d'avoir pensé qu'il n'y avait qu'un seul moyen de former une administration de cette nature, et que ce moyen était d'abréger le travail de la personne chargée de le composer, en ne lui laissant d'autre alternative que de résigner ses pouvoirs entre les mains de l'homme qui pouvait commander le plus de votes dans la Chambre des Communes. (*Ecoutez, écoutez*) Lorsque le Marquis de Wellesley reçut l'ordre de former une administration, ce n'était sans doute pas avec l'intention qu'il devait prendre pour base de ses procédés la force numérique la plus grande dans la Chambre des Communes. Si le principe du très-hon. membre était adopté, il en résulterait qu'il ne restait au Marquis de Wellesley, lorsqu'il fut chargé de composer une administration, qu'à résigner ses pouvoirs entre les mains de son souverain, ou de lui demander la permission de les résigner entre celles des nobles

amis du très-honorable membre. Je ne prétends pas décider ici qui du Marquis de Wellesley ou du très-honorable membre et de ses amis a raison dans cette circonstance, je veux seulement indiquer qu'ils différaient dans leurs vues. Certainement nous ne pensons pas, le Marquis de Wellesley et moi, que lorsqu'une commission de cette nature est confiée à un homme public, il doit, parce qu'il n'a pas une supériorité numérique dans la Chambre des Communes, se hâter de sacrifier sa commission et lui-même aux prétentions des personnes auxquelles il peut s'adresser et qui ont le plus grand nombre de votes dans cette Chambre. Une telle doctrine n'est fondée sur aucun antécédant. Il est évident qu'une administration serait pleine de vigueur et de moyens, si elle était composée de membres parmi lesquels il n'y aurait aucun choc d'opinions, qui se seraient depuis long-temps entendus sur toutes les grandes questions de la politique et du gouvernement, unis étroitement par les liens de la confiance et par un attachement constant à des principes depuis long-temps convenus, et certains, d'après les sentiments sur lesquels reposent leur association publique et leur intimité particulière, d'être toujours unanimes dans toutes les grandes mesures d'état. Mais tout en convenant de ce point, je n'accorderai pas au très-honorable membre un principe qui, s'il était suivi, ne rendrait possible d'autre changement d'administration dans ce pays-ci que celui qui appellerait à la direction des affaires le très-honorable membre et ses amis. Je ne blâme pas l'opinion qu'entretient le très-honorable membre ; tout ce que je prétends établir, est que si l'on avait préalablement instruit le Marquis de Wellesley de cette opinion, un tel principe n'aurait pas altéré sa marche quoiqu'il aurait mis fin à sa commission ; il l'aurait empêché d'entrer dans des détails, parce qu'il aurait eu pour effet nécessaire le rejet de ses offres. Comment serait-il possible, dans la situation des partis, de pouvoir former une administration qui n'offrirait aucun prétexte pour des discussions immédiates, aucuns souvenirs d'anciennes oppositions ? Quoiqu'une administration de cette nature serait la plus vigoureuse de toutes, je pense, cependant, avec le Marquis de Wellesley, qu'on pourrait encore former une administration très-capable, en y appelant des hommes publics qui, quoique différant d'opinion sur des questions d'un intérêt secondaire, s'accorderaient cependant sur toutes les mesures du premier ordre. Il existe certainement des questions d'une politique douteuse, sur lesquelles cependant on peut s'entendre soit par des concessions mutuelles, soit par une persuasion amicale. Celle des Ordres en Conseil, par exemple, est de ce nombre ; elle renferme plusieurs points dignes de la plus sérieuse considération, et elle peut produire des oppositions très-vives, mais non pas fondamentales. S'il était nécessaire de s'entendre d'avance sur tous les points

de politique et de gouvernement, il serait impossible de jamais former une administration. La meilleure marche à suivre est donc de chercher à s'entendre sur les grands principes d'après lesquels l'administration doit agir. C'était d'après cela que le Marquis de Wellesley et moi avions posé pour bases du gouvernement deux propositions dont l'une embrassait la grande question de notre politique intérieure, et l'autre établissait le principe de toute la politique extérieure de l'Empire. Il est inutile que je répete que cette base reposait sur un système de conciliation envers les Catholiques, et sur la continuation de la guerre dans la Péninsule, et je pense qu'on pouvait très-bien fonder sur une telle base l'édifice d'une administration vigoureuse et fortement unie. La question relativement à l'Amérique eût été entierement abandonnée à une discussion libre et candide. Il y a eu un grand changement de circonstances depuis que les Ordres en Conseil ont été promulgués et mis à exécution, et il est indispensable d'examiner les nouveaux aspects que présente la discussion de la question toute entiere. Mais je crois nécessaire d'observer que si l'on avait eu l'intention de se départir des principes de la politique sur lesquelles ces ordres sont fondés, ou d'abandonner l'exécution d'aucuns des grands droits maritimes du pays, j'aurais considéré ce projet comme affectant essentiellement la négociation. Quant aux deux propositions qui prenaient la base du système à suivre, je dois dire que les nobles Lords auxquels elles ont été soumises les ont examinées d'une maniere honorable, franche, candide et entièrement d'accord avec leurs principes avoués. J'avoue que l'objection qu'ils ont faite contre la seconde était juste, attendu que c'était plutôt une question de politique que de principes. Mais le très-honorable membre doit admettre qu'en leur demandant d'accepter cette base, on ne leur proposait pas de reconnaître, généralement parlant, le principe de la continuation ou de la cessation de la guerre. Personne ne songeait à leur suggérer de prendre l'engagement de persévérer dans une lutte qui n'aurait offert aucun espoir de succès. On laissait les nobles Lords dans toute l'intégrité de leurs premieres opinions quant à la politique de la guerre ; on ne leur demandait que de la laisser telle qu'ils l'auraient trouvée, et de ne pas se décider à la continuer, si après en avoir discuté les avantages ils trouvaient qu'elle ne pouvait offrir aucun résultat satisfaisant ? Si dans le cours des communications, ils s'étaient prononcés pour la cessation de la guerre, cela eût sur-le-champ rompu la négociation ; mais en demandant qu'on examinât quels motifs on avait pour la continuer, ils n'ont demandé que ce que le Marquis de Wellesley et moi étions parfaitement disposés à leur accorder. Le très-honorable membre m'a épargné beaucoup de fatigue en lisant la correspondance qui a eu lieu au sujet de la proposition qui

concerne les Catholiques, il ne me restera, pour compléter ces documents, qu'à lire à la Chambre quelques lignes. Le très-honorable membre a cité la différence que Lord Grey a remarquée entre la base proposée par le Marquis de Wellesley aux nobles Lords et celle que j'ai communiquée à Lord Liverpool; mais cette différence résulte de ce que le Marquis de Wellesley et moi nous sommes rendus à nos entrevues respectives, sans avoir mis par écrit la base dont nous étions convenus, attendu que nous étions parfaitement d'accord sur ses principes et sa nature. Le fait est que les deux minutes que nous en avons faites n'offrent aucunes différences matérielles. En parlant des réclamations des Catholiques, j'ai dit qu'il fallait promptement les prendre en considération, et le Marquis de Wellesley a employé le mot immédiatement. Je faisais allusion alors à la motion que j'avais annoncée à ce sujet, tandis que l'idée du Marquis de Wellesley était que l'administration devait s'en occuper pendant les vacances du Parlement, dans la persuasion qu'après ce qui avait eu lieu dans le cours de la session, on ne pouvait rien obtenir avant qu'elle ne se terminât que par compulsion, si l'administration était opposée aux concessions, ou qu'en obtenant d'elle une garantie si elle y était favorable. L'objet important dont il fallait s'occuper ensuite était d'étendre les mesures de conciliation aux Catholiques d'Angleterre, et de tout employer pour se concilier l'appui de la portion éclairée des Protestants de l'Empire, ensorte que la mesure ne produisît pas l'effet de transférer le mécontentement d'une classe à une autre; et qu'elle ne fût pas non plus regardée comme un triomphe par un parti, mais comme un moyen de conciliation et d'union pour toutes les classes de l'Etat. (*Ecoutez, écoutez, écoutez.*) Quant à la seconde proposition, elle n'offrait, dans la rédaction qui en avait été faite des deux côtés, aucune différence quelconque. Ma minute contenait ces mots: "Les ressources que peut offrir le pays," et celle du Marquis de Wellesley renfermait ceux-ci: "Des moyens proportionnés," conformément à l'opinion qu'il a manifestée que la guerre n'avait pas été conduite avec assez d'activité, ce dont je ne puis avoir connaissance, n'ayant pas été dans l'administration depuis deux ans. Cependant comme je suis d'accord avec mon noble ami sur la nécessité de continuer la guerre avec vigueur, ce que mon honorable ami exprimait par moyens proportionnés, je l'exprimais par "les moyens que le pays peut offrir." Nous savions très-bien que l'administration qu'on se proposait de former contiendrait quelques germes de division, mais nous pensions aussi qu'elle pouvait rendre au pays des services importants. Je regrette le rejet d'une proposition qui, si elle a été reçue d'un côté avec candeur, a été

faite de l'autre avec sincérité. Et ici je dois dire que la démarche n'a pas été restreinte aux Lords Grey et Grenville : le but du Marquis de Wellesley était de former une administration dans laquelle seraient entrés les hommes éminents par leurs talents dans tous les partis, et c'était avec cette intention qu'il m'avait chargé d'adresser une proposition à quelques membres du gouvernement qui se trouvaient alors suspendus. Je me rendis en conséquence chez Lord Liverpool, et rédigeai en sa présence la minute de la lettre qui a été lue, et à laquelle on répondit qu'il n'était pas nécessaire de discuter la base, attendu que ni lui ni ses collegues ne voulaient prendre aucune part dans une administration formée par le Marquis de Wellesley. Je fis à cette lecture une réponse d'une nature privée pour engager le Comte de Liverpool et ses collegues d'examiner de nouveau leur décision, en observant que le pays ne verrait sans doute pas avec plaisir qu'ils lui eussent refusé leurs services par des motifs personnels. Le noble comte répondit que ce qu'il m'avait écrit était le résultat d'une mûre délibération, qu'il n'avait aucunes objections personnelles, mais que vu certaines récentes publications qui l'inculpaient ainsi que ses collegues, il ne pouvait, sans compromettre son honneur et sans blesser le respect qu'il devait à la mémoire de l'ami qu'il avait perdu, consentir à agir avec le Marquis de Wellesley. Je ne chercherai point à réfuter l'inculpation que cette lettre contient contre mon noble ami, je ne pourrais qu'affaiblir en les parcourant les mêmes arguments qu'il a employés d'une maniere irrésistible dans sa triomphante justification, qui a été à la fois l'effusion d'un cœur innocent et d'un esprit magnanime. Je ne parlerai pas des motifs que les autres nobles Lords peuvent avoir eus pour rejeter la proposition qui leur a été faite, je ne doute pas qu'ils n'aient cru rendre un très-grand service au pays, mais en même temps ils ont assez franchement indiqué que rien ne pouvait les satisfaire que la concession entiere du pouvoir dans leurs mains. Je ne les blâme pas ; c'était là leur maniere d'envisager la question, et ils ont agi d'après leur propre jugement. Lord Wellesley ayant résigné sa commission dans les mains du Prince Régent, elle fut transférée à Lord Moira. Je ne puis parler des procédés qui ont eu lieu ensuite, ne les connaissant pas directement, et Lord Wellesley m'ayant engagé à communiquer avec Lord Moira, je crus ne devoir pas accéder à son invitation par la raison que me trouvant avoir été désigné par Lord Wellesley pour une place dans le Cabinet, je me réservais la faculté d'entrer ou non dans l'administration que le noble Lord pourrait former, mais en même temps j'assurai le Marquis de Wellesley que si la négociation manquait, j'étais à ses ordres. Le très-honorable membre a prétendu que le noble Comte n'avait pas les mêmes pouvoirs au sujet de la maison

du Prince, que pour arranger les autres points. Je ne dirai pas que ce pouvoir lui avait été distinctement donné; mais Lord Moira, dont la franchise et la candeur sont bien reconnues, n'ayant jamais dit que ce pouvoir était limité, je pense qu'il ne l'était pas, et que s'il a résisté à la prétention qu'on a montrée relativement aux personnes qui sont à la tête de cette maison, il ne l'a fait que par des motifs d'intérêt public. Je n'essayerai pas de mentionner, après la rupture de la négociation, ce qui s'est passée entre le Prince et Lord Moira, parce que le sujet est d'une nature trop délicate; mais d'après ce qui a échappé au très-honorable membre dans le courant de la discussion, je crois que la justice m'oblige de dire ce que le noble Comte m'a communiqué cinq minutes après son entrevue avec le Prince Régent. Le noble Lord demanda à S. A. R. « Monseigneur, si j'avais proposé à V. A. R. de renvoyer tous les officiers de votre maison, y auriez-vous consenti?» Que le Prince lui répondit qu'oui. A quoi Lord Moira répliqua: « Eh bien, aucun d'eux ne sera déplacé." (*Vifs applaudissements, cris répétés d'écoutez, écoutez.*) Et en effet quelle opinion le public aurait-il eue d'une transaction de ce genre, si ce point avait été obtenu? n'aurait-il pas eu le droit de dire: Nous n'avons pas gagné une administration, mais vous avez dissous la maison du Prince?

M. Canning déclara ensuite que comme il avait pris parti à cette négociation, il sentait qu'il ne pouvait donner aucun vote sur cette question et qu'en conséquence il allait se retirer.

M. *Sheridan*, inculpé par ses anciens amis de l'opposition, d'un défaut de *candeur* à leur égard, en leur cachant l'intention où les grands officiers de la maison étaient de résigner, intention dont il avait connaissance, s'est justifié par un long exposé qu'il a fait à la Chambre des Communes de la part qu'il avait eue dans toute cette transaction, et que le mauvais état de sa santé l'a obligé de diviser en deux séances de la Chambre. Il a accusé positivement ses impérieux amis d'avoir sacrifié tous leurs avantages, leurs principes, leurs projets favoris, leurs vues patriotiques, et toutes les concessions qu'ils désiraient, à *trois bâtons blancs**.

L'opposition accuse le Prince, Lord Moira et M. Sheridan, d'intrigue et de défaut de candeur: le public accuse l'opposition d'arrogance, d'esprit de domination, et surtout d'avoir fait une grosse *bévue* dans toute cette affaire.

---

* Emblêmes des places de Chambellan, etc.

GAZETTE EXTRAORDINAIRE DE LA COUR,

Publiée le Jeudi 18 Juin.

Affaire d'Almarez.

Downing-street, le 19 *Juin* 1812.

Le Major Currie, aide-de-camp du Lieutenant-Général Sir Rowland Hill, est arrivé ce soir au bureau de Lord Bathurst, apportant une dépêche adressée au Comte de Liverpool par le Général Comte de Wellington, et datée de Fuente Guinaldo, le 28 Mai 1812, dont ce qui suit est extrait :—

Lorsque je vis que l'ennemi s'était retiré de cette frontiere, le 24 Avril, j'ordonnai au Lieut.-Gén. Sir Rowland Hill de mettre à exécution les opérations convenues contre les postes et établissements de l'ennemi au passage du Tage à Almarez.

En conséquence des préparatifs nécessaires pour cette expédition, le Lieut.-Gén. Sir R. Hill ne put se mettre en marche que le 12 du courant, avec une partie de la 2e division d'infanterie ; et le 19, il accomplit les objets de son entreprise, en prenant d'assaut les forts Napoléon et Raguse, les têtes-de-pont et les autres ouvrages qui défendaient le pont de l'ennemi, et en prenant ses magasins, 259 prisonniers et 18 pieces de canon.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint le rapport du Lieut.-Gén. Sir Rowland Hill sur ce brillant exploit ; et je demande la permission de fixer l'attention de V. S. sur les difficultés qu'il avait à surmonter, tant à cause de la nature du pays, qu'en conséquence des ouvrages que l'ennemi avait construits, et sur l'habileté et les qualités particulieres que le Lieut.-Gén. Sir R. Hill a montrées en s'attachant à suivre la marche, et se bornant à remplir les objets tracés dans ses instructions, malgré les divers obstacles opposés à ses progrès.

Je n'ai rien à ajouter au rapport du Lieut.-Gén. Sir R. Hill sur la conduite des officiers et des troupes sous ses ordres, si ce n'est pour approuver tous les éloges qu'il leur donne. On ne peut trop louer les braves officiers et soldats qui ont pris d'assaut sans le secours du canon, des ouvrages tels que les forts que l'ennemi avait érigés sur les deux rives du Tage, ayant des garnisons suffisantes, étant en bon état, et défendus par 18 pieces d'artillerie.

Votre Seigneurie sait que la route d'Almarez offre la seule bonne communication militaire sur le Tage, et du Tage à la Guadiana, au-dessous de Tolede. Tous les ponts permanents

au-dessous de celui d'Arzobispo ont été détruits durant la guerre par l'un ou l'autre des belligérants, et l'ennemi s'est trouvé dans l'impossibilité de les réparer. Son pont, que le Lieut.-Gén. Sir R. Hill a détruit, était un pont de bateaux, et je doute qu'il ait les moyens de le remplacer. Les communications par les ponts d'Arzobispo et de Talavera avec la Guadiana sont très-difficiles, et ne peuvent pas être considérées comme des communications militaires pour une grande armée. Conséquemment, le résultat de l'expédition du Lieut.-Gén. Hill a été de couper la plus courte et la meilleure communication entre les armées du Midi et de Portugal.

On rapporte que presqu'en même temps que les troupes ennemies dont j'ai annoncé l'entrée dans le comté de Niebla par ma dernière dépêche, sont parties de Séville, un autre détachement considérable, sous les ordres du Maréchal Soult, est allé vers Cadix, et qu'on croyait qu'il serait fait une autre attaque sur Tarifa.

Il paraît, cependant, que l'ennemi a été promptement informé de la marche de Sir R. Hill. Les troupes sous les ordres du Gén. Drouet firent un mouvement sur leur gauche, et arrivèrent le 17 du courant à Medellin sur la Guadiana; et le 18, un détachement de cavalerie, sous le commandement du même Général, repoussa jusqu'à Ribera les piquets de la division de cavalerie du Lieut.-Gén. Sir W. Erskine, qui était resté en Estramadure, avec une brigade de la 2e division d'infanterie, et la division du Lieut.-Gén. Hamilton. Le Maréchal Soult se porta aussi du blocus de Cadix vers Cordoue; et les troupes qui s'étaient portées de Séville dans le comté de Niebla retournèrent presque dans le même temps à Séville; mais le Lieut.-Gén. Sir R. Hill avait atteint son objet le 19, et était retourné à Truxillo; et le 21 il était à l'abri de tout danger d'être attaqué par une force supérieure. Les troupes de l'ennemi se sont retirées dans le royaume de Cordoue.

Depuis que les rapports de l'expédition du Lieut.-Gén. Sir R. Hill ont été reçus, l'ennemi s'est aussi mis en mouvement dans la Vieille et la Nouvelle Castille; la 1ere division, sous le Général Foy, et une division de l'armée du centre, sous le Général Darmagnac, ont traversé le Tage sur le pont d'Arzobispo, le 21, et ont suivi la route de Deleytosa, pour relever ou retirer le poste qui restait encore dans la tour de Mirabete.

Toute l'armée de Portugal a fait aussi un mouvement sur sa gauche; la 2e division étant sur le Tage; et le quartier général du Maréchal Marmont a été transporté de Salamanque à Fontieros.

J'apprends par une lettre de Sir H. Douglas, en date du 24 de ce mois, que les troupes commandées par le Général Bonnet, après avoir fait deux excursions pour piller vers les

frontières de Galice, sont rentrées dans les Asturies; et que le 17, elles étaient en possession d'Oviedo, Gijon et Grado.

Dans ces entrefaites, les troupes sous le Général Mendizabal sont en possession de la ville de Burgos, l'ennemi tenait encore le château; et dans toutes les parties du pays, l'audace et l'activité des Chefs de Guerillas s'accroissent, et leurs opérations contre l'ennemi deviennent chaque jour plus importantes.

J'envoie cette dépêche par le Major Currie, aide-de-camp du Lieut.-Gén. Sir R. Hill, que je demande la permission de recommander à l'attention et à la protection de Votre Seigneurie.

Truxillo, le 21 *Mai*, 1812.

My Lord,

J'ai la satisfaction d'informer Votre Seigneurie que vos instructions relatives à la prise et destruction des ouvrages de l'ennemi à Almarez, ont été complétement mises à effet par un détachement des troupes sous mes ordres, parti d'Almendralejo le 12 du courant.

Le pont, comme Votre Seigneurie le sait, était protégé par de forts ouvrages jetés par les Français des deux côtés de la rivière, et en outre couvert du côté du Midi par le château et les redoutes de Mirabete, situé à une lieue de distance, et dominant sur la passe de ce nom que la route de Madrid traverse, et qui est le seul passage par lequel des voitures quelconques puissent approcher du pont.

Les ouvrages sur la rive gauche de la rivière étaient une tête-de-pont, construite en maçonnerie, et fortement retranchée; et au-dessus, sur la hauteur, un fort vaste et bien construit, appelé Napoléon, avec un retranchement dans l'intérieur et une tour crénelée au centre: ce fort contenait neuf pièces de canon, avec une garnison de 4 à 500 hommes; il y avait aussi de l'autre côté de la riviere, sur une hauteur immédiatement au-dessus du pont, un fort très-complet et construit récemment, qui le flanquait et ajoutait beaucoup à sa défense.

Les troupes arrivèrent à Jaraicejo le 16 au matin, et elles en partirent dans la soirée du même jour en trois colonnes; la colonne de gauche, commandée par le Lieut.-Gén. Chowne (les 28e et 34e régiments, sous le Colonel Nelson, et le 6e de chasseurs Portugais), vers le château de Mirabete; la colonne de droite, sous le Major-Gén. Howard (les 50e, 71e et 92e régiments), que j'accompagnai moi-même, vers une passe dans les montagnes, par laquelle un sentier très-difficile et détourné conduit au pont par le village de Romangordo; la colonne du centre, sous le Major-Gén. Long (les 6e et 18e d'infanterie Portugaise, sous le Col. Ashworth, et le 13e de dragons-légers, avec l'artillerie) s'avança sur la grande route vers la passe de Mirabete.

Les deux colonnes de flanc étaient pourvues d'échelles d'escalade; et l'une ou l'autre devait escalader les forts contre lesquels elles étaient dirigées, si les circonstances eussent été favorables; mais les difficultés que chacune rencontra dans sa marche furent telles qu'il leur fut impossible d'arriver à leurs postes respectifs avant le point du jour; en conséquence, je jugeai plus à propos, la surprise étant devenue impossible, de différer l'attaque jusqu'à ce que nous connussions mieux la nature et la position des ouvrages; et les troupes bivouaquerent sur le Leina.

Je résolus de tenter de pénétrer jusqu'au pont par le sentier de la montagne qui traverse le village de Romangordo, malgré que, par là, je dusse être privé de mon artillerie.

Le 18, au soir, je me mis en mouvement avec la brigade du Major-Gén. Howard et le 6e régiment Portugais, pour cette opération, étant munis d'échelles d'escalades, &c. Quoique la distance parcourue n'excédât pas cinq ou six milles, les difficultés de la route furent telles, que malgré tous les efforts réunis des officiers et soldats, la colonne ne put pas être formée pour l'attaque avant le jour. Me confiant néanmoins dans la valeur des troupes, je donnai l'ordre d'escalader immédiatement le fort Napoléon. Ma confiance fut pleinement justifiée par l'événement.

Le 1er bataillon du 50e et une aile du 71e régiment, sans faire aucune attention à l'artillerie et à la mousqueterie de l'ennemi, escaladerent le fort en trois endroits, presque en même temps. L'ennemi montra d'abord de la fermeté, et son feu fut meurtrier; mais l'ardeur de nos troupes était irrésistible, et la garnison fut chassée à la pointe de la baïonnette, à travers les divers retranchements du fort et la tête-de-pont, et comme le pont avait été coupé par ceux qui étaient de l'autre côté de la riviere, beaucoup de soldats Français sauterent dans la riviere et y périrent.

Telle fut l'impression faite sur les troupes de l'ennemi, que leur terreur panique se communiqua promptement à celles qui étaient sur la rive droite, et le fort Raguse fut abandonné à l'instant, la garnison fuyant dans la plus grande confusion vers Naval Moral.

Je ne puis louer assez la conduite du 50e et du 71e régiments, auxquels l'assaut est échu. Le sang-froid et la résolution avec lesquels ils se sont formés et ont marché en avant, et l'intréptdité avec laquelle ils ont monté à l'escalade et emporté la place, ont été dignes de ces corps distingués et des officiers qui étaient à leur tête.

Si l'attaque avait pu être faite avant le jour, le 92e régiment, sous le Lieut.-Col. Cameron, et le reste du 71e, sous l'Hon. Lieut.-Col. Cadogan, auraient escaladé la tête-de-pont et effectué la destruction du pont, en même temps que l'attaque

aurait été faite sur le fort Napoléon. L'impossibilité d'avancer les a privés de cette occasion de se distinguer: mais la part qu'ils ont eue à l'opération, et le zele qu'ils ont déployé leur donnent des droits à mes éloges les plus sinceres; et je ne puis m'empêcher de faire mention de la fermeté et de la bonne discipline du 6e régiment d'infanterie Portugaise, et de deux compagnies du 60e régiment, qui formaient la réserve de cette attaque.

Nos opérations dans ce quartier ont été grandement favorisées par une diversion faite par le Lieut.-Général Chowne, avec les troupes sous ses ordres, sur le château de Mirabete, laquelle a fait croire à l'ennemi que nous n'attaquerions les forts près du pont qu'après avoir forcé cette passe, et frayé ainsi un passage à notre artillerie. Dans cette opération, ainsi que dans la marche qui l'a précédée, ce Général s'est conduit à mon entiere satisfaction. Je regrette beaucoup que la situation particuliere de Mirabete m'ait empêché de laisser poursuivre par le brave corps qu'il commande une opération qu'il avait commencée avec tant d'énergie, et qu'il désirait si vivement d'achever.

(Le Général Hill donne ensuite des éloges aux Majors-Généraux Howard et Long, et à divers autres officiers.)

Le Marquis d'Almeida, membre de la Junte d'Estramadure, m'a fait l'honneur de m'accompagner, depuis que je suis dans cette province; j'ai été secondé par lui et par les habitants, avec tout l'empressement et les moyens qui dépendaient d'eux.

Le Major Currie, mon aide-de-camp, remettra cette dépêche à Votre Seigneurie, ainsi que le drapeau pris sur l'ennemi; et il pourra vous donner tous les détails ultérieurs. Je demande la permission de le recommander à Votre Seigneurie.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) R. Hill, Lieut.-Gén.

J'envoie ci-joint un état des prisonniers, au nombre de 259, y compris 1 lieutenant-colonel et 15 officiers. J'envoie aussi un état des provisious trouvée dans les forts près du pont, copié sur celui du chef du commissariat Français, daté du 18 Mai.

Etat de l'Artillerie et des Munitions prises au Pont d'Almarez, &c.

Total:—7 canons de 12;—5 de 6,—1 de 4,—1 obusier de 10 pouces, 4 de 6,—18 pieces.

Une grande quantité de poudre en barils et de cartouches à boulet; mais comme on a fait sauter les magasins immédiatement après la prise, par ordre du Général Hill, et que tout a été détruit, on n'a pas pu constater exactement la quantité.

120,000 cartouches à balles; 300 bombes de 6 pouces; 380 charges de boulets ramés de divers calibres; 413 fusils avec baïonnettes; 20 grands bateaux de pontons, composant le pont, avec du

bois de construction, le tout complet; 60 voitures pour le transport, ainsi que de grosses pieces de bois.

Une grande quantité de cordes de toutes les dimensions; ainsi que des ancres, du bois, des outils, et tout ce qui est nécessaire dans un établissement considérable pour entretenir le pont et les voitures en bonne condition.

(Signé) DICKSON, Lieut.-Col., commissaire de l'artillerie de réserve.

Etat des Officiers, Sous-Officiers et Soldats Prisonniers de Guerre, pris dans l'Assaut des Ouvrages de l'Ennemi au Pont d'Almarez, le 19 Mai.

Total:—1 lieutenant-colonel, 1 major, 5 captaines, 3 lieutenants, 7 officiers d'etat-major, 242 sous-officiers et soldats.

(Signé) J. C. ROOKE, Lieut.-Col. et Assist. Adj. Gen.

Etat des Vivres trouvés dans les Forts au Pont d'Almarez, le 19 Mai, extrait d'un Etat signé du Commissaire Français, et daté du 18 Mai.

Rations: de pain, 38; de biscuit, 29,264; de ris, 65,961; de légumes, 2,554; de sel, 29296; d'huile, 4,428; de vin, 1,715; d'eau-de-vie, 27,814; de bœufs et moutons vivants, 16,848; de viande salée, 18,006.—

(Signé) "Porchet."

Pour copie (Signé) J. C. ROOKE, Lieut.-Col. et Assist. Adj. Gen.

LETTRES INTERCEPTÉES.

Les lettres suivantes ont été interceptées dernierement en Espagne. Elles sont écrites par *le Baron de Lery*, général de division, commandant le corps des ingénieurs dans ce royaume.

Séville, le 20 Avril, 1812.

Mon cher Duc de Valmy,

Le général Morgan m'a remis vos lettres et celle de Cécile. Elles m'ont fait peine et plaisir en même temps. J'étais inquiet de votre santé à tous deux. Je suis un peu plus tranquille maintenant. Mes vœux auraient été remplis si l'Empereur avait consenti à mon retour en France. Je ne crois pas que je sois si nécessaire en Espagne. Je resterai bientôt seul de mon arme, car chaque jour le nombre de mes officiers diminue. J'en perds huit par la prise de Badajoz, perte fatale dont je ne connais pas encore les détails. Il n'y eut jamais de place en meilleur état, mieux approvisionnée et avec le nombre de troupes qu'il fallait. Elle

aurait dû, selon moi, tenir plus long-temps. Il y a dans cet événement une fatalité marquée. Pour en revenir à ma situation, je vous dirai que je reste avec un général sous mes ordres, un major, deux chefs de bataillon, et sept capitaines de l'état-major-général du génie, nombre très-insuffisant pour un service aussi étendu que le mien.

J'ai présenté vos compliments au Duc de Dalmatie. Il avait déjà reçu votre lettre de recommandation pour le général Morgan. J'ose dire qu'il l'emploiera d'une maniere convenable. Il a dîné aujourd'hui avec moi. Nous avons beaucoup parlé de vous et de Cécile, mais ce qui m'a fait le plus grand plaisir, c'est d'apprendre que vous jouissiez d'une santé excellente.

Recevez, mon cher Duc, avec votre bonté ordinaire, les assurances de mon tendre et sincere attachement, et de ma véritable reconnaissance pour toutes vos bontés pour moi et mon fils,

Votre affectionné parent,

Le général de division,

BARON DE LERY.

P. S. M. Lebrun, aide de camp du Duc de Dalmatie, vous remettra cette lettre. Nous devons profiter de ces occasions, car la poste ne part que rarement.

Autre Lettre du même Général.

Les papiers-nouvelles vous auront informé, mon cher Decaux, de la malheureuse perte de Badajoz, qui a été prise en très-peu de temps. J'avoue que je ne puis pas me rendre compte de cette mauvaise défense, d'autant que la garnison était suffisamment nombreuse, et était abondamment approvisionnée de tout. On avait élevé des ouvrages fort étendus, et il y avait tout lieu d'espérer que l'armée aurait eu le temps de s'assembler et de marcher à son secours. Mais tous ces calculs ont été déjoués. L'armée de Portugal s'est portée à une plus grande distance de nous, lorsqu'elle aurait dû s'en rapprocher. Ainsi Wellington, avec ses Anglais et ses Portugais réunis, a pris la place pour ainsi dire en présence de deux armées montant ensemble à près de 80,000 hommes. Voilà la conséquence de n'avoir pas un chef suprême sur les lieux pour diriger les mouvements. Nous avons perdu dans Badajoz trois compagnies d'ingénieurs, et dix officiers, parmi lesquels était l'adjudant Stom,

berg. Il paraît que Treveillier est tué. C'est sa faute. Il se jeta dans la place avec le capitaine hollandais Mernaid, le lieutenant Coites et cinquante hommes d'élite. Aucun d'eux n'appartenait à la garnison, mais ils avaient suivi l'impulsion de leur zele et de leur courage. Ci-joint la copie d'une lettre que j'ai reçue du capitaine Guillard relativement à la prise de Badajoz. Nous n'avons pas d'autres détails. Quelques lettres particulieres portent que les soldats se sont très-mal battus, mais ceci a besoin de confirmation. Ce serait une seconde représentation de l'affaire de Tariffa. Au total, la prise de Badajoz me paraît très-extraordinaire, et je serais très-embarrassé d'en rendre compte clairement et distinctement. Lorsque j'en saurai davantage, j'écrirai au ministre, et vous donnerai toutes les informations que j'aurai pu me procurer.

Adieu, mon cher Décaux,

(Signé) Le général de division,

BARON DE LERY.

P. S. Je suis maintenant sans officiers. Je ne compte pas sur ceux que vous m'annoncez de l'armée d'Arrgon: J'ai besoin de jeunes gens. Je n'ai qu'un major, deux chefs de bataillon et sept capitaines. Il me faut 200 mules pour le train. On a fait une réquisition.

La frégate britannique le *Castor*, est arrivée le 18 Juin à Portsmouth venant de la Vera Cruz et de la Havanne; elle était partie il y a 60 jours du premier de ces ports, et du dernier il y a 36 jours. Elle a apporté en Angleterre une quantité considérable de piastres.

Le paquebot le *Francis Freeling* est arrivé le 16 Juin à Falmouth, venant de la Jamaïque, d'où il était parti le 1er Mai. L'amiral Stirling avait donné ordre au capitaine Yeo, de la frégate le Southampton de reprendre possession de l'établissement Espagnol de l'Isle d'Amelia, sur la côte de la Floride, dont les Américains, profitant de quelques dissentions ultérieures, s'étaient emparés, et où ils avaient arboré le pavillon américain. Cependant comme le gouvernement des Etats-Unis désavoue la chose, dès que la nouvelle en était parvenue à Washington, et avait envoyé des instructions pour en retirer les troupes américaines, il est à croire que l'évacuation aura eu lieu avant que le *Southampton* ait pu arriver devant l'isle de maniere qu'il n'aura pas été nécessaire d'employer la force.

ORDRE EN CONSEIL

Du Mardi 23 *Juin*, 1812.

A la Cour, à Carlton House, le 23 Juin, 1812, Son Altesse Royale le Prince Régent présent en Conseil.

Vu qu'il a plu à Son Altesse Royale le Prince Régent de déclarer au nom et de la part de S. M., le 21 d'Avríl, 1812, « Que si en aucun temps par la suite les « Décrets de Berln et de Milan sont par quelque acte au- « thentique du Gouvernement Français, promulgué publi- « quement, révoqués absolument et sans condition, alors « et à partir de là, l'Ordre en Conseil du 7 Janvier 1807, « et l'Ordre en Conseil du 26 d'Avril 1809, seront, sans « qu'il soit besoin d'aucun Ordre ultérieur, et sont par le pré- « sent, déclarés être de ce moment entierement et absolu- « ment révoqués."

Et vu que le Chargé-d'Affaires des Etats-Unis d'Amérique résidant auprès de cette Cour, transmit le 20 du mois de Mai dernier, à Lord Vicomte Castlereagh, un des Principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, une copie d'un certain acte, communiqué alors pour la premiere fois à cette Cour, et paraissant être un Décret passé par le Gouvernement Français, le 28 Avril, 1811*, par lequel les

---

*Au Palais de St. Cloud, le 28 Avril, 1811.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse.

Sur le rapport de notre ministre des relations extérieures,

Décrets de Berlin et de Milan sont déclarés définitivement n'être plus en vigueur, relativement aux bâtiments Américains.

Et vu que Son Altesse Royale le Prince Régent, quoiqu'elle ne puisse pas considérer la teneur dudit acte comme remplissant les conditions énoncées dans ladite Déclaration du 21 Avril dernier, auxquelles les dits Ordres devaient cesser et prendre fin, est néanmoins disposée de son côté à prendre les mesures qui peuvent tendre au rétablissement des relations entre les Nations Neutres et Belligérantes, sur leurs bases accoutumées,—Son Altesse Royale le Prince Régent, au nom et de la part de Sa Majesté, veut bien en conséquence et il lui plaît, par et avec l'avis du Conseil

---

Vu la loi du 2 Mars, 1811, par laquelle le Congrès des Etats-Unis a ordonné l'exécution des dispositions de l'acte de *non-intercourse*, qui interdisent l'entrée dans les ports Américains, aux navires et aux marchandises de la Grande-Bretagne, ses Colonies et Dépendances.

Considérant que la dite loi est un acte de résistance aux prétentions arbitraires consacrées par les arrêts du Conseil Britannique, et un refus formel d'adhérer à un système attentatoire à l'indépendance des puissances neutres et de leur pavillon.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Les Décrets de Berlin et de Milan sont définitivement, et à dater du 1er Novembre dernier, considérés comme non avenus à l'égard des bâtiments Américains.

(Signé) NAPOLÉON.

Le ministre secrétaire d'état,

(Signé) Le Comte DARU.

Pour copie conforme,
Le ministre des relations extérieures,

(Signé) Le Duc de BASSANO.

A true copy,
(Signé) JOEL BARLOW.

Privé de Sa Majesté, ordonner et déclarer, et il est par le présent ordonné et déclaré, que l'Ordre en Conseil portant la date du 7 Janvier 1807 et l'Ordre en Conseil du 26 Avril 1809, sont révoqués, en tant qu'ils peuvent regarder les bâtiment Américains, et leurs cargaisons étant propriétés Américaines, à dater du 1er Août prochain.

Mais vu que par certains actes du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, tous les bâtiments Britanniques armés sont exclus des havres et ports des Etats Unis, tandis que les vaisseaux Français y sont admis; et que les relations de commerce entre la Grande Bretagne et les dits Etats Unis sont interdites, tandis que les relations de commerce entre la France et les dits Etats Unis ont été rétablies: il plaît à Son Altesse Royale de déclarer en outre, par le présent, au nom et de la part de Sa Majesté, que si le Gouvernement des dits Etats Unis ne révoque pas, aussitôt que faire se pourra, après que le présent Ordre aura été dûment notifié par le Ministre de Sa Majesté en Amerique au dit Gouvernement, ou ne fait pas révoquer lesdits Actes, le présent Ordre sera, après due notification faite par le Ministre de Sa Majesté en Amérique au dit Gouvernement, de ce moment, nul et non avenu.

Il est en outre ordonné et déclaré que tous les bâtiments Américains, et leurs cargaisons étant propriétés Américaines, qui auront été capturés postérieurement au 20 du mois de Mai dernier, pour violation des dits Ordres en Conseil seulement, et qui n'auront pas été actuellement condamnés avant la date de cet Ordre, et que tous les bâtiments et cargaisons, ainsi qu'il est dit ci-dessus, qui seront capturés à partir de là, en vertu des dits Ordres, antérieurement au premier Août prochain, ne seront point poursuivis légalement en condamnation jusqu'à de nouveaux Ordres, mais seront, dans le cas où le présent Ordre ne deviendrait pas nul et non avenu, dans le cas sus-mentionné, libérés et restitués sur-le-champ,

sauf le remboursement de tels frais raisonnables que les capteurs auront été justement obligés de faire.

Bien entendu que rien de ce qui est contenu dans cet Ordre relativement à la révocation des Ordres y mentionnés, ne sera interprété comme faisant revivre en entier ou en partie les Ordres en Conseil du 11 Novembre, 1807, ou tout autre Ordre non mentionné dans le présent, ou comme privant les parties d'aucun remede légal auquel elles pourraient avoir des droits, conformément à l'Ordre en Conseil du 21 Avril, 1812.

Il plaît en outre à Son Altesse Royale le Prince Régent, de déclarer par le présent, au nom et de la part de Sa Majesté, que rien de ce qui est contenu dans le présent Ordre, ne sera entendu empêcher Son Altesse Royale le Prince Régent, si les circonstances l'exigent, de rétablir après une notification raisonnable, les Ordres du 7 Janvier, 1807, et du 26 Avril, 1809, en tout ou en partie, dans leur plein et entier effet, ou de prendre contre l'ennemi telles autres mesures de représailles qui pourront paraître à Son Altesse Royale justes et nécessaires.

Et les très-honorables les Lords Commissaires du Trésor de Sa Majesté, les principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, les Lords Commissaires de l'Amirauté, le Juge de la Haute Cour de l'Amirauté, et les Juges de la Cour de Vice-Amirauté, prendront les mesures nécessaires qu'il leur pourra appartenir dans le présent.

(Signé) James Buller.
Secrét. du Conseil.

LE LOGOGRAPHE,

OU LE MONITEUR SECRET.

No. XXXVII.

Lettre de Napoléon *à* Murat.—*Sans date.*

Mon beau-frère Joachin,

Avant de quitter Paris, vous irez trouver Rovigo qui vous remettra les rapports de mes espions sur la situation de cette sac . . . ville, qui me donne plus d'inquiétude, qui me coûte plus de soins que tous mes royaumes ensemble. Rovigo n'a pas de vues, n'a pas de tact ; mais il est fidele et surtout il exécute à la lettre tout ce dont il est chargé. C'est un bon automate ; il me faut des gens comme cela. Ce n'est pas que la direction générale de la police n'exigeât un homme plus capable. Je m'aperçois quelquefois d'un tiraillement dans la machine, d'un embarras dans les rouages, qui viennent de l'inhabileté ou de la pétulance de la main à laquelle j'en ai confié le mécanisme ; au reste, j'ai promptement réparé ces inconvénients, dès que je m'en aperçois. Fouché ne commettait pas ces erreurs ; j'avais moins à rectifier avec lui, mais je mettais encore plus de soin à le surveiller qu'il ne m'en coûte à corriger les inadvertances de son successeur. Cet homme avait deviné mon caractere, et il ne faut pas que les souverains soient devinés par les serviteurs qu'ils emploient. Dailleurs il nouait des intrigues pour se rendre nécessaire ou redoutable, et qui sait si dans le nombre de celles qu'il aurait ainsi arrangées à mon insu, il n'aurait pas été tenté d'en organiser une contre moi ? Je sens cependant que, dans les moments,

de mon absence, il me serait nécessaire, et j'aurais alors d'autant moins à le redouter, qu'étant éloigné de lui, je pourrais facilement le prévenir ou le deviner s'il avait quelque projet sinistre. Je l'emploierai peut-être encore . . . si . . . si je ne m'en défais pas, car un souverain ne doit pas pardonner à un sujet les inquiétudes qu'il lui cause ou les précautions auxquelles il l'oblige. Je n'aime pas les ex-conventionnels : ils sont tous hypocrites, traîtres, envieux, et si la politique m'oblige à les employer, je ne les veux plus que dans des fonctions subalternes. Vous arriverez à Thorn, deux jours avant moi. Vous ne passerez pas par Dresde. Les souverains que je crée ne doivent pas s'affeminer dans des fêtes au moment où la gloire et mes ordres les appellent, je ne permets ces passetemps, je ne continue ces fades plaisirs qu'aux souverains que j'ai trouvé établis. Ceux-ci doivent conserver les illusions de la royauté, et les autres en connaître les obligations. J'ai trouvé de vieux et de jeunes enfants sur les trônes de l'Europe. Je châtie, ceux-ci et jamuse les autres. Je ne crois pas que je vous permette de revoir Naples ; le séjour de la belle Italie, de cette terre de voluptés, vous a ôté ces habitudes sauvages qu'un roi guerrier doit conserver ; vous n'avez rien fait de grand, rien tenté de hardi ; vous avez pratiqué dans votre golphe quelques évolutions de parade ; vous vous êtes montré superbement habillé à l'espagnole sur une felouque tapissée de velours ; enfin vous avez joué le roi de théâtre et si vous n'aviez pas eu près de vous une femme de ma dynastie pour vous empêcher d'oublier au sein des plaisirs vos devoirs et mes volontés, vous seriez devenu aussi nul, aussi stupide qu'un des satrapes de l'Orient. Votre femme vous remplace, elle gouverne en votre absence ; c'est une Buonaparté, elle est née pour le trône; elle saura l'occuper. Souvenez-vous que votre royaume de Naples n'est qu'un appendice de celui de Rome, et quand j'ai nommé mon fils roi de Rome, vous avez dû

vous attendre que Naples ferait un des compléments de son apange. Il me faut dans le Nord des rois soldats, et il dépend de vous de conquérir vos états sur le Niemen. Je veux un Roi de Pologne; cette nation belliqueuse m'aidera à conquérir le Nord, si je lui rends son existence politique, son indépendance nominale. Elle a de grands ressentiments contre la Russie, et j'obtiendrai beaucoup des Polonais, si je leur promets de rendre leur pays aussi grand que celui de leurs vainqueurs. Vous serez peut-être leur Roi, peut-être leur donnerai-je mon frere Jérôme ; tout cela n'est pas encore bien fixé dans ma pensée. Vous avez une réputation militaire qui pourrait plaire à ces peuples guerriers, mais vous jouissez des honneurs du trône en parvenu; vous êtes sensuel, vaniteux, vous aimez la table, le luxe, la parure, ces goûts là ne conviendraient pas à votre position. La royauté doit être austere, et s'il faut que le trône soit environné d'une grande splendeur, celui qui l'occupe doit dédaigner les hochets de la vanité. Ce n'est que dans des occasions solennelles qu'il doit paraître avec d'éclatants vêtements. Hors de ces scenes d'apparat, il faut de la simplicité dans les habits, de la sévérité dans les manieres. Vous ne passerez pas à Dresde, il suffira qu'un de vos aides-de-camp m'apporte les dépêches d'état, que Rovigo vous aura remises. Mon ministre de la guerre vous a déjà adressé à Thorn les instructions qui vous concernent; je serai presqu'aussitôt que vous au milieu de ma grande armée.

N.

Rapport à S. M. Impériale.

Après avoir caché le départ de V. M. pendant vingt-quatre heures, selon les ordres de Votre Majesté, je permis aux journaux de l'annoncer ; mes agents étaient déjà disposés dans la capitale pour connaître le genre de sensation qu'il devait y produire.

et je dois dire à Votre Majesté que ce qui s'est dit depuis la Rapée jusqu'au Gros Caillou, et depuis la barriere de Charenton jusqu'à celle de Chaillot, ne fera qu'ajouter à la juste haine que Votre Majesté porte aux Parisiens. Mes ordres ne me permettent pas de rien taire, ni même de rien pallier, je dirai tout sans déguisement.

" Encore une guerre," disait-on, " encore des hommes à sacrifier ! Ce monstre (oui, Sire, ils ont osé vous appelé monstre), n'est heureux qu'au milieu du carnage, que lorsqu'il répand du sang français. Il ne vous demande pas de nouveaux impôts, nous dit-on, mais il enleve nos enfants, il dépeuple la France ; s'il continue, il en fera un désert. Que nous importe qu'il humilie ou qu'il subjugue la Russie ? En serons-nous plus heureux, plus riches, plus puissants ? C'est lui seul qui trouve de la satisfaction dans ces guerres qui nous coûtent tant de sang et tant de larmes. Il y satisfait son ambition, sa cruauté, son orgueil. Quant à nous, nous sommes aussi malheureux que les peuples vaincus ; plus malheureux peut-être parce que pour ne pas exciter leur désespoir il a pour eux des ménagements, tandis qu'il ne met aucunes précautions dans les actes de son despotisme à notre égard, parce qu'il nous croit soumis par la terreur, abrutis par l'esclavage. Mais pourquoi va-t-il dans le Nord chercher des ennemis, tandis qu'en Espagne on lui prend des villes, et l'on bat ses armées. Il y est allé en Espagne, le lâche ! mais il a bientôt vu qu'il courait des périls personnels dans ce pays insurgé, et après avoir posté son frere à Madrid d'où il ne peut pas bouger, il alla tuer en Autriche ; car il va tuer toujours où il y a le moins de danger pour lui. Que sont devenues toutes ses fanfaronades contre les Espagnols et contre les Anglais ? A-t-il subjugué les premiers, a-t-il jeté les seconds dans la mer ? Non, les Espagnols sont plus forts que jamais, et les Anglais le narguent depuis trois ans

avec des forces très-inférieures aux siennes. Quand ce fléau de l'humanité cessera-t-il d'agiter la terre? Nous avons cru vingt fois que nous en serions délivrés, vingt fois nous avons tressailli de joie à l'idée de respirer enfin après vingt années de malheur et d'orages, vingt fois nous avons senti retomber sur nous le poids de nos souffrances après avoir perdu l'espoir de les voir terminer par la mort de celui qui les cause. Un jour on nous le disait dangereusement malade d'un érésipele, un autre jour d'une gale rentrée, un autre jour on le disait hydropique; et bien, avec son érésipele, sa gale et son hydropisie, il fatigue tout ce qui l'entoure par son activité, il reste à cheval des journées entieres, il voyage jour et nuit, il veille, il danse, il reçoit des fêtes. En vérité, cet homme ressemble aux animaux qui vivent de poisons: ce qui tuerait les autres créatures vivantes, entretient chez eux la force et la santé."

Parlant ensuite du Roi de Rome, ces misérables, et je dois le dire, ces misérables forment la presque totalité des Français) disaient: "Encore si nous étions sûrs que quand il cessera d'exister, nous cesserons de souffrir, nous verrions dans le terme de sa vie celui de nos maux. Mais non, il faut que le ciel dans sa colere contre toutes les nations ait permis à ce monstre de se perpétuer, et que nous soyons condamnés à voir le hideux enfant qui doit, en continuant sa dynastie, continuer l'affreux despotisme qui pese sur nous."

Le croiriez-vous, Sire, ces misérables se sont même réjouis de nos revers en Espagne, qui, je l'espere, sont bien exagérés par les individus qui reviennent de cette armée. Les bruits les plus extraordinaires circulent: on prêtend que tandis que Votre Majesté va menacer les frontieres de la Russie, celles de la France méridionale sont envahies par des poignées de partisans.

Malgré mes soins pour empêcher que la nou-

velle de la prise de Badajoz ne circulât dans le public, elle a été connue, répandue, commentée jusque dans les faubourgs de la capitale, et il n'y a pas un misérable cabaret où l'on n'ait élevé la réputation du général anglais au-dessus de la vôtre. On disait à ce sujet, dans les sallons mêmes de la capitale, qu'avec des alliés indociles ou peu expérimentés, qu'avec une armée toujours inférieure en nombre, que privé de toutes les ressources que vos généraux trouvent dans des mesures violentes et un brigandage autorisé, le général anglais a pris deux villes en présence de deux armées considérables qu'il a su tenir dans l'inaction par des manœuvres qui, en habileté, en précision, en prévoyance, en promptitude, surpassent toutes celles qui ont fait votre gloire militaire. On ajoutait que jamais vous n'aviez remporté une victoire avec des forces inférieures, excepté à Marengo, où Desaix et Kellerman vainquirent pour V. M. qui, trois heures avant la fin de la bataille, désespérait de son succès et songeait à une retraite personnelle ; que la trahison vous a toujours abandonné presque toutes les places, et l'imbécillité toutes les armées ; que V. M. a été vaincue à Eylau, parce qu'elle n'avait pu opposer aux Russes une armée double de la leur ; qu'elle avait été battue à Essling, parce que les Autrichiens avaient des forces presqu'égales aux siennes et des généraux presque aussi fideles et aussi habiles que ceux de V. M. ; que si V. M. a des faits militaires éclatants pour établir sa renommée, elle a aussi par compensation une foule d'imprudences, de bévues, qui l'ont mise souvent, elle et son armée, à deux doigts de sa ruine, et que si elle avait eu en tête, dans ces occasions, un Lord Wellington, il y a long-temps que V. M. serait à la tour de Londres ou dans la tombe."

Voilà en somme ce qui se dit partout avec assez de liberté. Et le dirai-je ? vos législateurs, souvent vos sénateurs hochent la tête, et vos gé-

néraux gardent le silence! La crainte de vos vengeances ne contient plus le mécontentement, et l'amour des places ne produit plus le langage de la flatterie. Tout est corrompu, et si bientôt V. M. ne fait un coup d'éclat, j'aurai quelque peine à contenir les mutins. La cherté du pain ajoute encore aux clameurs. Déjà l'on prévoit tous les fléaux qui sont la suite des longues guerres: " Nous avons déjà la famine," dit-on, " et bientôt nous aurons la peste," et ces terreurs envenimant les esprits, produiront peut-être ce vertige qui supplée au courage, et qui, même plus que lui, fait braver aveuglément les périls et les châtiments. " Depuis la disette factice de 1790," ajoute-t-on, " et celle produite par le maximum et les réquisitions en 1793, nous n'avions eu que des récoltes abondantes; si le gouvernement avait été prévoyant, il aurait formé des magasins; il aurait senti qu'on ne peut compter sur une série non interrompue de quinze années d'abondance; que d'un côté l'irrégularité des saisons, et de l'autre le défaut de bras pour l'agriculture, et par-dessus tout, les immenses amas de provisions pour les armées devaient tôt ou tard produire une disette. Mais le tyran calcule-t-il cela? Prévoit-il les miseres qui sont les suites de son orgueil, de sa cruauté et de son ambition? Que lui importe que la misere, la faim, la guerre, les maladies diminuent chaque jour la population de la France! N'ira-t-il pas conquérir dans le Nord de nouveaux sujets pour remplacer ceux qu'il perd dans une autre partie de ses états, et les hommes sont-ils autre chose pour lui que des animaux qu'il déchaîne les uns contre les autres, qu'il voudrait détruire les uns par les autres, dont il hait l'espece, et qu'il cherche à anéantir tous pour le moment qui terminera son existence?"

Sire, tous ces affreux détails sont encore au-dessous de la vérité; j'espionne, j'arrête, j'emprisonne, je fais torturer, étrangler, fusiller; j'obtiens

un moment de stupeur ; mais lorsque ma vigueur se relâche, (car enfin on se lasse de tuer comme de tout le reste) les imprécations recommencent avec plus d'audace et de furie.

Sire, une victoire ou la paix, nous ne pouvons aller sans cela, et c'est l'avis respectueux d'un fidele soldat.

LE LOGOGRAPHE, &c.—No. XXXIX.

Lettre de Mlle N. *attachée à l'Impératrice* Marie-Louise, *à M. le Baron* Deshayes, *Commandant des Voltigeurs de la Garde à Paris.*

Dresde, 31 Mai.

Je suis presque heureuse de l'indisposition qui vous retient à Paris. J'ai rencontré votre corps sur la route : plusieurs des officiers m'ont reconnue et saluée. J'aurais eu du plaisir à vous voir dans ce moment, mais l'idée de la route que vous auriez suivie et des périls que vous seriez allé courir, m'a, pour la premiere fois, fait trouver doux un moment où je ne vous vois pas. Je sais que votre courage s'indigne de l'obstacle qui vous retient, mais mon amour s'en console par la crainte d'un malheur plus grand. Guérissez, mais guérissez lentement. Vous allez dire que je suis bien égoïste ; mais ne souffrirais-je pas mille fois plus de votre mort que vous ne souffrez de votre maladie ? et si dans l'amour tout doit être réciproque, ne devez-vous pas désirer pour moi la moindre portion de souffrances, comme je désire pour vous la moindre portion de périls ?

Nous voici à Dresde depuis huit jours. Comme je voyageais dans la voiture qui suivait immédiatement celle de Napoléon et de son épouse, j'ai parcouru cette longue route avec la plus grande rapidité, mais aussi avec les plus grands inconvénients pour mon repos et ma santé.

(La suite au Numéro prochain.)

RÉSUMÉ POLITIQUE.

Aucun paquebot n'est arrivé de la Baltique depuis la publication de notre dernier numéro jusqu'au moment où nous envoyons cette derniere feuille à la presse : nous ne savons donc rien sur les premieres hostilités qui auront suivi l'arrivée de Buonaparté à son quartier-général de Thorn, où le laissent les derniers papiers de France qui sont parvenus ici. Il paraît que le bruit du retour de M. de Romanzow à St. Pétersbourg, que nous avions cité dans notre dernier Numéro, était erronné, puisque ces mêmes papiers français nous disent ce *grand homme* mort à Wilna, d'une attaque d'*apoplexie*. Or, l'on sait ce qu'on entend souvent par le mot *apoplexie* dans le dictionnaire des synonymes russes. Il est probable que les généraux d'Alexandre auront été indignés de voir au quartier-général de leur maître un homme dont la politique fausse a mis leur pays sur le bord de sa ruine, et dont la présence menaçait de l'y précipiter pour jamais, et qu'ils se sont défaits d'un misérable qui a souillé par sa bassesse un des noms ci-devant les plus glorieux de la Russie.

La femme de Buonaparté a suivi son pere jusqu'à Prague, où elle a dû s'arrêter quinze jours avant de retourner à Paris auprès de son petit adultérin le Roi de Rome, que la police fait promener aujourd'hui dans les Tuileries et dans les Champs-Elysées, monté sur un char d'or massif, traîné par quatre mérinos recouverts d'harnois brodés en perles et en pierreries. Du reste, tous les avis s'accordent à représenter cette malheureuse impératrice comme si amaigrie, si fatiguée de ses courses et de ses veilles, si maltraitée lors de sa premiere couche, que sa fécondité s'arrêtera, selon toutes les probabilités, au Roi de Rome: *Tantæ molis erat Romanum condere regem !*

Les papiers de Paris gardent le silence le plus profond sur toutes les opérations militaires et navales. Il ne leur a pas encore été permis d'annoncer la prise de Badajoz, ni le coup de main sur Almarez, ni la prise, par Mina, du convoi dans lequel a péri le secrétaire de Joseph : ils observent le même silence sur la prise du vaisseau le *Rivoli*, et

sur la destruction, par le *Northumberland*, de la flottille de frégates françaises devant l'Orient. On attend sans doute la nouvelle de quelques victoires dans le Nord pour annoncer et balancer les désastres du Midi.

Nous donnons aujourd'hui les détails officiels de la prise d'assaut et de la destruction des ouvrages du pont d'Almarez sur les deux rives du Tage. On ne sait ce qui est le plus à admirer dans cette brillante opération, ou du génie du commandant en chef qui l'a commandée, ou de l'activité du général qui a été choisi pour l'exécuter, ou de la valeur des officiers et des troupes qui ont attaqué et emporté ces ouvrages si forts, à la baïonnette, et sans vouloir même attendre leur artillerie. Jamais l'armée anglaise n'a été portée à une plus grande hauteur que sous l'illustre chef qui dirige aujourd'hui ses opérations dans la Péninsule.

Les lettres interceptées du général du génie Lery, que nous donnons dans ce Numéro, serviront à faire voir à la fois et l'importance de cette conquête en elle-même et celle de la maniere dont elle a été opérée, par l'effet qu'elle a produit sur le moral des officiers français: *Fas est et ab hoste laudari.*

Nous savons qu'au départ des dernieres nouvelles de Lisbonne, Lord Wellington avait concerté avec son secret et son activité ordinaires une grande opération avec les deux généraux favoris Graham et Hill, et que plusieurs divisions de son armée étaient en marche sur le Nord de l'Espagne. Elles paraissaient se porter vers la Tormes. Quelques avis annoncent même que son avant-garde se trouvait déjà à Salamanque dont elle s'était emparée. Le mouvement sur Almaraz avait fait mettre en marche Soult et Marmont, chacun de leur côté. Celui que fait actuellement Lord Wellington place l'armée britannique entre Marmont et les 8000 enfants perdus envoyés, sous le général Bonnet, vivre de nouveau dans les Asturies. Nous pouvons nous attendre raisonnablemant à voir ces 8000 hommes coupés de tous côtés, mettre bas les armes, avant que Marmont ait pu marcher pour les dégager; et s'il a eu le temps de le faire, on peut encore être fort tranquille sur le résultat de la bataille qui aura pu avoir lieu.

L'Est de l'Espagne va bientôt devenir le théâtre d'opérations non moins importantes que l'Ouest. On assure que la plus grande partie des troupes anglaises qui sont en Sicile,

jointes à d'autres qui ont dû partir de Lisbonne, et aux troupes espagnoles qu'on a formées et disciplinées à Majorque et Minorque, vont être portées en Catalogne, et que leurs opérations y seront soutenues par deux escadres, l'une aux ordres du brave chevalier, le héros de la Méditerranée, Sir Sidney Smith, et l'autre commandée par ce fougueux Lord Cochrane, à qui le mot peur et danger ont toujours été étrangers.

La subsistance de nos armées et de celles de nos alliés est d'ailleurs surabondamment assurée par le résultat nécessaire du nouvel Ordre en Conseil, en révoquant ses anciens Ordres qui occupaient, depuis si long-temps, l'attention. Toutes les provisions des Etats-Unis d'Amérique vont remplir les magasins de Cadix, et Lisbonne, tandis que les armées françaises continueront d'être en proie à toutes les horreurs de la disette qui ravage en ce moment l'intérieur de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne.

La question des Catholiques a été l'objet d'un très-beau débat dans la Chambre des Communes ; et nous avons le plaisir d'annoncer enfin que les réclamations de cette portion si nombreuse des sujets de Sa Majesté vont être prises en considération au commencement de la Session prochaine, à l'effet d'adoucir leur situation politique et de concilier leurs intérêts et leurs vues avec la prospérité et les droits des autres sujets protestants du Roi. Cette résolution libérale et philantropique a passé à une majorité de 126 voix ; sur la motion de M. Canning à la suite d'un discours qui a enlevé tous les suffrages et que nous donnerons en entier dans notre prochain numéro. Lord Castlereagh et M. Vansittart, les deux seuls membres du gouvernement qui siégent dans la Chambre des Communes, ont voté en faveur des Catholiques.

Le Marquis de Wellesley a annoncé pour Lundi, 29, dans la Chambre des Pairs, une motion semblable à celle de M. Canning.

La révocation des Ordres en Conseil a fait mettre en charge sur-le-champ plus de 50 bâtiments Américains, et l'on évalue à 2 millions et demi sterling les objets de manufactures britanniques qu'on expédie en ce moment pour les Etats-Unis.

Si le maintien du système continental est la cause de la guerre actuelle du Nord, que dira Buonaparté dans ses me-

nifestes, quand il apprendra cette réaction ? *Sublatâ causâ, tollitur effectus.*

Les premieres opérations qui ont signalé l'avénement du nouveau ministere, lui ont déjà obtenu beaucoup de popularité.

L'emprunt pour couvrir l'excédent des dépenses de cette année, a été fait avec facilité, quoique montant à 22 millions et demi, tant pour le service de l'Angleterre et celui de l'Irlande que pour celui de la Compagnie des Indes qui a réquis une avance de 2 millions et demi sterling. L'intérêt auquel cet emprunt a été fait est de 5 un quart pour cent par an, mais si l'on en déduit les 10 pour cent de la taxe de guerre, on verra qu'il ne revient qu'à 4 trois-quarts. Il a été imposé pour assurer les intérêts et l'amortissement de cet emprunt, pour 1900 mille livres sterling de taxes qui portant principalement sur des objets de luxe ou sur d'anciennes primes d'exportation, devenues inutiles, n'ont excité ni murmures, ni réclamations.

Par des papiers d'une date très-fraîche qui nous parviennent lorsque nous terminons ce numéro, l'on apprend que Buonaparté était parti de Thorn le 6, et qu'il était arrivé le 7 à Dantzig, où il avait été joint par le souverain *di Napoli*. Ces deux Monarques de la même farine étaient demeurés à Dantzig jusqu'au 11, que Buonaparté en partit, on ne sait pour où, les sbirres de sa police dantziquoise ayant eu ordre de dire, les uns qu'il allait à Osterode, les autres à Marienwerder, et d'autres à Konigsberg. Le manque de vivres et de fourage se fait sentir de la maniere la plus cruelle dans l'armée française ; les routes sont jonchées de chevaux morts. Cette disette se fait moins sentir dans l'armée russe qui est plus près de ses ressources. Cette seule circonstance empêche les hostilités de commencer.

On souscrit chez M. PELTIER, 7, *Duke Street, Portland Place.*
De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland Street, Oxford Street.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXXXIII.—*Le* 30 *Juin*, 1812.

CORRESPONDANCE

Et Pieces authentiques, expliquant les Procédés du Marquis de Wellesley *et du Comte de* Moira, *dans les dernieres Négociations, pour la Formation d'une Administration.* (*A Londres, chez* Richard Phillips.)

[Fin.]

No. XX.

Lettre du Lord Moira *au Lord* Grey.

Le 3 Juin, 1812.

Mon cher Lord,

La réponse que vous et le Lord Grenville avez envoyée à la proposition faite par le Lord Wellesley, semble jeter sur moi une imputation ayant du louche. Ainsi, je vous prie de

vouloir bien considérer encore votre écrit, en tant qu'il peut jeter ce soupçon sur une négociation où j'ai été enveloppé. Vous représentez la proposition d'un arrangement qui vous a été soumis, comme propre à fonder un cabinet sur un principe de réaction. Les plus essentiels des objets publics qui devaient être les bases immédiates des travaux de ce cabinet, ayant été auparavant bien entendus entre les parties, j'avoue qu'il m'est difficile de comprendre quel principe de réaction pourrait s'y glisser. S'il y a quelque ambiguité, ce que je ne vois pas, dans le dernier écrit du Lord Wellesley, sûrement il en faut chercher l'interprétation dans la communication antérieure, et je pense que la base sur laquelle cette communication avait annoncé que le cabinet projeté serait appuyé, était parfaitement claire. Quant à ce qui est de la désignation de certains individus, je puis assurer que c'était une mesure adoptée par l'esprit de la plus grande loyauté envers vous et vos amis.

Le nom de M. Canning y était mentionné, parce que sous lui le Lord Wellesley aurait décliné de se charger d'une place, et il y avait de la franchise à vous en donner connaissance. Le nom de Lord Erskine et le mien y étaient mentionnés dans la vue de montrer que le Lord Wellesley, bien loin d'être jaloux d'exercer une prépondérance dans le cabinet, laissait réellement une majorité à ceux qui étaient accoutumés à être d'accord sur la plupart des questions publiques, et il a spécifié le Lord Erskine et moi, afin que vous vissiez que le nombre laissé à votre nomination exclusive n'était pas rétréci par la nécessité de penser à nous. Le choix d'un nombre additionnel de membres du cabinet à votre discrétion, doit vous prouver combien nos intérêts et les vôtres nous paraissent les mêmes; quand cela a été soumis à votre considération comme une affaire de convenance, c'est que les embarras d'un cabinet nombreux sont fort bien connus. S'il était question des membres du dernier cabinet ou d'autres personnes, cela se rattachait toujours au point établi, qu'ils seraient du nombre de ceux qui pourraient tomber d'accord des principes posés comme le fondement du ministere projeté, et l'écrit a été principalement dicté par le désir de faire voir que nul système d'exclusion n'entrait dans les arrangements que pourrait demander le service public. Je vois votre opinion que relativement au choix de ces personnes, le Lord Grenville et tous les autres que vous proposeriez comme membres du cabinet, devraient avoir la même co-opération que nous autres, ainsi que dans ce qui regarde les offices subalternes. L'expression qui portait que cela était laissé à la proposition du Lord Wellesley, avait pour but de montrer que S. A. R. n'avait pas même de la maniere la plus indirecte, suggéré le choix d'aucun de ces individus.

Il est réellement impossible de porter plus loin l'esprit de

loyauté qu'il n'a été dans l'intention de le porter dans cette négociation. Je gémirais donc profondément qu'un arrangement si important pour les intérêts du pays, se rompît pour des points que je ne puis m'empêcher de croire bien loin d'être fondés sur un fait substantiel.

(Signé) Moira.

No. XXI.

Lettre du Lord Wellesley *au Lord* Moira.

Apsley-House, le 3 Juin, 1812.

Mon cher Lord,

Je vous renvoie la copie de la lettre de Votre Seigneurie au Lord Grey. Cette communication faite au Lord Grey est très-utile, et la substance en est admirablement judicieuse, claire et correcte. Ma déclaration d'aujourd'hui dans la Chambre des Lords était indispensablement nécessaire et à mon honneur privé et à mon honneur public, qui, l'un et l'autre, auraient été compromis, si, je n'avais pas annoncé en plein Parlement, que j'avais résigné la commission dont S. A. R. m'avait chargé.

Croyez-moi, etc.

(Signé) Wellesley.

No. XXII.

Lettre du Lord Grey *au Lord* Moira.

Mon cher Lord,

Ayant été obligé, au sortir de la Chambre des Lords, d'aller à un dîner d'amis, et ensuite de me trouver à un rendez-vous chez Lord Grenville où j'ai été retenu très-tard, il ne me fut pas possible de répondre hier au soir à votre lettre. Vous connaissez trop bien mes sentiments personnels pour vous, combien j'estime votre caractere, et la confiance que j'ai en votre honneur, pour nourrir aucune opinion qui n'irait point avec ces sentiments. Rien donc ne saurait être plus loin de mon intention, (et Lord Grenville désire que je vous donne la même assurance de sa part,) que de jeter la moindre tache sur vous, relativement à la part que vous avez eue dans les procédés qui viennent d'avoir lieu pour la formation d'une nouvelle administration. Nous savons avec quel scrupule pour l'honneur du Prince et les intérêts publics, vous avez employé vos bons offices dans cette affaire. Ainsi quelque empêchement que nous trouvions

à la proposition qui nous a été faite, nous demandons qu'il soit bien entendu que cela n'a aucun rapport à aucune partie de votre conduite. Cette proposition nous a été faite de la part du Lord Wellesley d'une maniere formelle et autorisée, et personnellement en me parlant à moi-même et ensuite dans une minute par écrite. Elle nous a paru reposer sur un principe auquel nous ne pouvions consentir avec honneur et selon ce que nous ne sentons être de nos devoirs publics. Les raisons de notre opinion ont été clairement énoncées dans notre lettre commune au Lord Wellesley, et aucune explication particuliere n'y saurait rien faire ; ce qui, bien que, par-là, quelques obstacles sensibles dans les détails soient moins grands, laisse néanmoins à toute la négociation son caractere général. Rien ne saurait être plus pénible pour moi que d'entrer avec vous dans quelque chose qui ressemblât à une controverse, où je ne pourrais que répéter, en m'étendant davantage, les mêmes sentiments et les mêmes opinions que, de concert avec le Lord Grenville, j'ai déjà exprimés dans notre réponse cathégorique. Je demande seulement, avant de finir, de pouvoir vous assurer que j'ai ressenti et ressentirai toujours le plaisir de reconnaître votre obligeance personnelle dans le cours de cette transaction. Je suis avec tous les sentiments d'un véritable respect et avec tous les égards,

Mon cher Lord, votre très-fidele,
(Signé) GREY.

Le Comte de Moira.

No. XXIII.

Lettre du Lord Wellesley *aux Lords* Grey *et* Grenville.

Apsley-House, le 3 Juin, 1812.

Milords,

J'ai reçu ce matin, avec les plus sinceres regrets la lettre que Vos Seigneuries m'ont fait l'honneur de m'écrire, et je me suis acquitté du pénible devoir de la mettre sous les yeux de S. A. R. le Prince Régent. J'aurais éprouvé quelque consolation, si, par suite des pouvoirs qui m'ont été confiés par S. A. R. j'eusse pu, par les ordres de S. A. R. offrir à Vos Seigneuries une candide, pleine et entiere explication sur les points de ma minute du 1er Juin que Vos Seigneuries me paraissent n'avoir point pris dans leur vrai sens. Mais, comme S. A. R. m'a fait intimer son bon plaisir que la formation d'une nouvelle administration fût confiée à d'autres mains, j'ai demandé la permission de décliner toute autre intervention dans cette affaire.

Cependant je n'en serai pas moins toujours extrêmement désireux de soumettre à Vos Seigneuries quelques observations explicatives concernant les ouvertures que j'ai eu l'honneur de vous faire, et j'ose me flatter que Vos Seigneuries voudront bien m'accorder cet avantage, bien que je ne puisse plus m'adresser à elles, y étant autorisé par la sanction du Prince Régent.

J'ai l'honneur d'être avec un grand respect,

Milords,

Votre très-fidele et obéissant serviteur,

(Signé) WELLESLEY.

No. XXIV.

Lettre du Lord Wellesley *au Lord* Grey.

Apsley-House, le 4 Juin, 1812.

Milord,

Quand je m'adressai hier à Votre Seigneurie et au Lord Grenville pour obtenir la permission de vous soumettre quelques observations concernant les ouvertures que j'ai eu l'honneur de vous faire par l'autorité du Prince Régent, j'ignorais que le Lord Moira eût adressé à Votre Seigneurie une lettre de la même nature que celle que je désirais de vous faire passer. La forme de cette lettre, soit de la part du Lord Moira ou de la mienne, a dû être privée parce qu'aucun de nous n'avait l'autorité du Prince Régent pour continuer la négociation avec Votre Seigneurie ou avec Lord Grenville, circonstance qui me cause beaucoup de regret, étant fortement persuadé que quelques explications ultérieures, sanctionnées par l'autorité, auraient pu lever tous les obstacles à un arrangement à l'amiable. Le Lord Moira m'a envoyé une copie de sa lettre d hier à Votre Seigneurie, et comme elle renferme une exposition exacte, claire et candide de l'objet réel de la proposition que je vous avais faite, elle me paraît vous en avoir donné une explication aussi entiere qu'on en peut donner une dans un écrit sans autorité. D'après cela, ce serait importuner Votre Seigneurie et le Lord Grenville d'appeler encore votre attention sur une lettre venant de ma part, bien que je fusse très-heureux s'il se présentait quelque occasion de renouveler une négociation conciliatrice par les ordres du Prince Régent, dans la vue de parvenir au but de nos récentes ouvertures.

J'ai l'honneur d'être avec un grand respect,

Milord,

De Votre Seigneurie le très-fidele et humble serviteur,

(Signé) WELLESLEY.

No. XXV

Lettre du Lord Grey *au Lord* Wellesley.

Portman-Square, le 4 Juin, 1812.

Milord,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre en date de ce jour. Le Lord Moira ayant communiqué à Votre Seigneurie la copie de la lettre qu'il m'a adressée, je regarde comme convenu qu'il vous a également fait part de ma réponse renfermant tout ce que j'ai à dire sur l'explication de la proposition faite par Votre Seigneurie au Lord Grenville et à moi. J'ai vu parfaitement que la lettre du Lord Moira ne pouvait d'aucune maniere être considérée comme une communication autorisée, mais seulement une explication privée offerte dans le dessein d'écarter les objections formées par le Lord Grenville et moi, à la proposition contenue dans la minute par écrit, à nous transmise par Votre Seigneurie par l'autorité du Prince Régent. Mais quoiqu'elle n'ait pu faire varier mon opinion sur l'effet de cette minute, j'ai été charmé de la recevoir comme une attention particuliere, et comme l'expression du désir que nous nous empressons de reconnaître et en Votre Seigneurie et de la part du Lord Moira, lequel est aussi réciproque et de la part du Lord Grenville et de la mienne, qu'aucune différence d'opinion dans l'affaire en qeustion, ne produisit d'aucun côté aucune impression personnelle qui pût traverser la reprise d'une négociation conciliatrice, toutes les fois que l'occasion s'en présenterait.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Milord,

De Votre Seigneurie, le très-fidele et humble serviteur,

(Signé) Grey.

No. XXVI.

Le Lord Moira *aux Lords* Grey *et* Grenville.

Le Lord Moira présente ses compliments au Comte Grey et au Comte Grenville. Depuis que le Lord Wellesley a déclaré sa commission qu'il tenait du Prince Régent, terminée, le Lord Moira (ayant été honoré de la confiance de S A R.) ose exprimer le vif désir qu'il éprouve, qu'un arrangement de la plus grande importance pour les intérêts du pays, ne soit pas

rompu pour ne s'être pas bien compris ; il prie donc le Lord Grey et le Lord Grenville de fixer leur attention sur la lettre explicative du 3 Juin écrite par lui au Lord Grey ; et, si les dispositions qui y sont exprimées leur paraissent devoir conduire, après des conférences, à quelque résultat avantageux pour le service du Prince, il sera charmé d'avoir une entrevue avec eux. Si l'issue de cette conversation était telle qu'il l'espere, son plan serait de solliciter du Prince Régent la permission de s'adresser à eux régulierement. Il adopte cette méthode pour éviter au commencement toutes les difficultés. Qu'il lui soit permis d'observer que l'urgence des affaires publiques fait désirer infiniment une prompte détermination.

Ce 6 Juin, 1812.

N. B. Ceci a été écrit en présence du Duc de Bedford, en conséquence d'une conversation avec sa Grâce, et a été porté par lui au Lord Grey.

No. XXVII.

Billets des Lords Grey *et* Grenville.

Chambre des Lords, le 6 Juin, 1812.

Nous ne pouvons qu'éprouver une grande satisfaction de l'obligeance qui fait agir le Lord Moira. Toute communication personnelle avec lui, nous sera toujours également agréable et honorable. Mais nous espérons qu'il sentira qu'aucun avantage ne parait devoir résulter de la poursuite d'un objet dont la discussion n'est point autorisée et qui prend un cours différent du cours odinaire. Des motifs d'une délicatesse connue nous empêchent de faire aucune démarche qui puisse déterminer le Prince Régent à autoriser le Lord Moira à s'adresser à nous personnellement. Nous recevrons toujours avec une soumission respectueuse les ordres de S. A. R. de quelque maniere et par quel canal qu'il lui plaise de nous les signifier, et nous espérons que jamais on ne nous trouvera manquant de zele pour le service de S. A. R. non plus que pour le service public. Mais nous ne pouvons nous hasarder par un autre canal quelconque, à suggérer à S. A. R. nos opinions sur des points sur lesquels il n'a pas été du bon plaisir de S. A. R. de nous demander notre avis.

(Signé) GREY,
GRENVILLE.

No. XXVIII.

Le Lord Moira *aux Lords* Grey *et* Grenville.

Le 11 Juin, à 11 heures du matin.

Le Lord Moira présente ses compliments au Lord Grey et au Lord Grenville ; tout découragé qu'il est, comme il ne saurait manquer de l'être, il ne peut néanmoins prendre sur lui de ne pas faire toute sorte d'efforts, et il adopte leur principe d'entrevue, quoiqu'il doute que par là l'on puisse aussi bien arriver à la conclusion désirée, que par le mode qu'il avait sugéré— Maintenant il a les instructions du Prince Régent pour faire les démarches nécessaires pour la formation d'un ministere, et il est spécialement autorisé à s'adresser aux Lords Grey et Grenville, il les prie donc de lui faire savoir quand et où il pourra s'aboucher avec eux. Il désire de mener le Lord Erskine avec lui.

No. XXIX.

Minute d'une Conversation entre le Lord Moira, *et les Lords* Grey *et* Grenville, *où le Lord* Erskine *était présent.*

St. James's-Place, le 6 Juin, 1812.

Le Lord Moira annonça au Lord Grey et au Lord Grenville qu'il était autorisé par le Prince Régent à conférer avec eux sur la formatiou d'un nouveau gouvernement. Des explications satisfaisantes ayant eu lieu entre eux, touchant les mesures qui paraissaient de la derniere urgence dans le moment présent, plus particulierement par rapport à la situation des sujets de S. M. Les Catholiques Romains, et les brouilleries malheureusement existantes actuellement avec l'Amérique ; et le Lord Moira ayant dit que la commission qu'il avait reçue était sans réserve ni limite quelconque apposée par le Prince, sur les points qu'ils considéreraient comme utiles à son service, ils témoignerent leur satisfaction de la loyauté de cette proposition, et leur empressement à entrer dans les discussions qui doivent précéder les détails de tout nouvel arrangement. Comme question préliminaire qui leur parut d'une grande importance, ils penserent qu'il était nécessaire, afin de prévenir tout inconvénient et tous les embarras d'un délai qui pourrait encore en résulter, si cette négociation se rompait étant plus avancée, de

demander *si cette pleine liberté s'étendait jusqu'à prendre en considération les nouvelles nominations des grandes charges de la maison du Prince, ordinairement comprises dans les arrangements politiques qui ont lieu lors d'un changement d'administration, intimant leur opinion qu'il serait nécessaire dans cette occasion d'agir sur le même principe.*

Le Lord Moira répondit que le Prince ne lui avait imposé aucune restriction à cet égard, et n'avait jamais marqué de la maniere même la plus indirecte aucune protection de ces officiers contre leur renvoi ; que néanmoins il lui (au Lord Moira) serait impossible de donner les mains à rendre cet acte de ses pouvoirs positif et indispensable dans la formation de l'administration, parce qu'il croyait que des motifs publics s'y opposaient.

A cela, le Lord Grey et le Lord Grenville répliquerent qu'eux aussi ils agissaient seulement par des motifs publics, et n'agissaient par nul autre sentiment quelconque que par celui qui naissait de la nécessité de donner au nouveau gouvernement ce caractere d'efficacité et de stabilité, et ces marques de l'appui constitutionnel de la couronne, qui étaient requis pour le mettre en état d'agir utilement pour le service public ; et qu'en partant de ce motif il leur paraissait indispensable que la connexion des grandes charges de la cour avec l'administration politique fût établie au commencement même des arrangements.

Une différence d'opinion sur ce point s'étant élevée des deux côtés, la conférence finit là, avec des déclarations de regrets réciproques.

Il ne fut rien dit au sujet des arrangements officiels, et d'aucun côté il ne fut proposé personne pour remplir telle ou telle place.

Lettre, côtée B, du Lord Moira *au Lord* Grey.

Mon cher Lord,

Le vif désir de ne rien laisser qui soit susceptible d'être mal entendu, doit me faire excuser si je vous importune. Depuis que je vous ai quitté, la nécessité d'être précis dans les termes, m'a frappé ; et, bien que je ne croie pas vous avoir mal compris, je désire de savoir si je suis exact dans ce que je conçois que vous avez dit. Je conçois que l'assertion avancée par vous dans la Chambre des Lords, est celle-ci : que l'on avait donné aux Catholiques des assurances dont l'abandon rendait leurs espérances trompées plus cruelles ; et que vous avez dit cela à portée d'être entendu par des personnes qui auraient pu le con-

tredire, si vous n'aviez pas été exact. Vous n'avez pas besoin de dire autre chose si ce n'est que j'ai bien ou que je n'ai pas bien saisi votre expression.

Croyez-moi, etc.

(Signé) Moira.

Au Comte Grey.

Lettre, côtée C, du Lord Grey *au Lord* Moira.

Holland-House, le 31 Mai, 1812.

Mon cher Lord,

Je ne puis assez vous remercier de l'obligeant désir que vous avez de vous procurer un rapport exact des paroles prononcées par moi dans la Chambre des Lords. Il est difficile de se rappeler exactement si long-temps après les expressions dont on s'est servi, mais je ne crois pas me tromper beaucoup en donnant ainsi qu'il suit la substance de ce que j'ai dit.

Je parlais des Catholiques Irlandais, et particulierement de l'accusation intentée contre eux, de peu de mesure dans leur conduite; je disais qu'il fallait là-dessus user de beaucoup d'indulgence, considérant le nombre de fois qu'ils avaient été frustrés de leurs espérances; et, pour en donner la preuve, je citais le rappel du Lord Fitz-William et l'Union. Je disais ensuite qu'on leur avait donné les assurances les plus distinctes et les plus authentiques du désir qu'avait le Prince de les délivrer des inhabiletés dont ils se plaignaient; je dis cela à portée d'être entendu par des personnes qui m'auraient contredit, si ce que je disais n'était pas fondé, et qui, j'en étais sûr, en auraient certifié la vérite, si on la leur eût demandée; qu'ainsi, lorsqu'on s'attendait à l'accomplissement de ces assurances, voir maintenue en pouvoir une administration basée sur le principe positif de résistrer à leurs réclamations, était peut-être le revers le plus cruel qu'ils eussent encore éprouvé, et qu'il ne fallait pas être surpris si, dans de telles circonstances, ils sentaient et agissaient d'une maniere faite pour inspirer des regrets à tous ceux qui ne souhaitent que la paix de l'empire.

Voilà ce que je donne comme la substance et nullement comme une répétition exacte des expressions propres dont je me suis servi, et je n'en saurais rétracter ni par des explications en affaiblir énoncé; que si, en conséquence de cela, le Prince forme des objections personnelles contre moi, je ne puis que répéter ce que je vous ai déjà dit, que je suis parfaitement prêt à me tenir à l'écart; que mes amis auront mon agrément et mon approbation en acceptant des offices sans moi, qu'ils auront mon sincere appui dans le gouvernement du pays, si leurs mesures

sont dirigées, comme je suis sûr qu'elles doivent l'être, par les principes sur lesquels nous avons agi de concert. J'écris ceci de Holland-House et à la hâte, au milieu d'un dîner. Mais je n'ai pas voulu différer même une minute de répondre à une question que je sens être dictée par une sollicitude amicale pour moi. Je ne peux garder une copie de cette lettre, je vous serai donc bien obligé de m'en faire remettre une, et je suis sûr, si ma mémoire me sert mieux et qu'il soit nécessaire d'ajouter quelque chose à ce que j'ai dit, que vous voudrez bien m'en procurer l'occasion.

Je suis avec la plus sincere considération,

Mon cher Lord,

Votre très-fidele,

(Signé) GREY.

PARLEMENT BRITANNIQUE.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 22 *Juin*, 1812.

CATHOLIQUES DE LA GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE.

M. Canning se levant, dit : « Quand je réfléchis sur l'étendue et la grandeur du sujet sur lequel j'entreprends d'appeler l'attention de la Chambre, et qui, j'ose l'espérer, sera aussi, par l'intervention de la Chambre, recommandé à la considération du gouvernement ;—lors encore que la Chambre réfléchira sur les discussions qu'a déjà subies cet important sujet et dans son sein et ailleurs ; et enfin lorsqu'elle se rappellera l'espece d'inquiétude pénible qu'il fait éprouver d'un autre côté, il est naturel de penser qu'elle me permettra d'abuser assez longuement de sa patience. Néanmoins j'espere ne point la fatiguer à cet égard, d'autant que le sujet tel qu'il est, tel qu'il se présente à mon esprit, ne repose que sur un petit nombre de principes. Si je parlais ici en homme de parti, je conçois que je pourrais me trouver embarrassé ; mais cela n'étant pas, et voulant éviter tout ce qui pourrait provoquer de l'animosité, j'espere que le point de vue sous lequel je considérerai la question obtiendra le suffrage général de la Chambre. Ce que j'ai appris aujourd'hui, ainsi que tout le monde, (*les dernieres résolutions prises par les députés catholiques à Dublin*,) n'influera point sur la maniere dont je me suis proposé de traiter cette question, étant d'avis que, vu l'état actuel de l'Empire, le seul moyen de tranquilliser les esprits dans le pays, est de faire droit aux réclamations des Catholiques. Dans cette vue, je me suis abstenu de toute considération capable d'enflammer les esprits ; et la nouvelle qui nous est parvenue, ne me fait désirer que plus vivement qu'il soit encore temps de prendre des mesures conciliatrices. La Chambre regardera, je l'espere, cette question comme une grande question d'état. Je n'ignore pas que beaucoup de membres la considerent comme hérissée d'innombrables difficultés ; mais pour moi, qu'elles soient réelles ou imaginaires, je n'en vois que mieux la nécessité d'y donner loyalement notre attention. En effet, le temps est venu, selon moi, de considérer ce sujet en lui-même, sans aucun égard étranger, sans rapport à des événements du moment, sans aucune considération locale, mais dépouillé de toute espece de préventions et de toutes affections qui ne seraient pas impartiales et qui ont si long-temps fait regarder

l'espérance de l'unanimité comme chimérique et impossible à obtenir. Il me semble que sans avoir recours à aucune de ces sauvages doctrines de droits positifs et inaliénables qui ont été en vogue durant les vingt dernieres années, il y a quelques grands principes capitaux que personne ne refusera de reconnaître. Le premier, c'est qu'en these générale, sujette sans doute aux exceptions qu'y peuvent apporter des causes impérieuses, tous les hommes, tous les citoyens d'un même état, tous les habitants du même sol, ont droit à la jouissance des mêmes prérogatives. (*Ecoutez, écoutez.*) C'est à ceux qui s'opposent à l'application particuliere de ce principe, à montrer les raisons qu'ils ont de vouloir une exception. Que si c'est là leur devoir dans tous les temps, ce devoir leur est imposé d'une maniere plus spéciale encore, lorsque l'époque dans laquelle ils forment leur opposition est un temps où peut-être la plus grande force dont il soit question dans l'histoire du monde, est sur pied contre notre nation et en menace le salut. La force dont je parle est celle d'un conquérant qui, à tous les moyens qu'il a de nous harceler, a su trouver, pour accélérer ses desseins, l'art de concilier et de tenir étroitement unis, tous les langages, toutes les nations, toutes les religions. (*Ecoutez.*) Je suis prêt à reconnaître que des circonstances ou des événements politiques pourraient être des motifs suffisants de ne point accéder à la proposition que je soumets à la Chambre ; tout ce que je prétends, c'est que l'*onus probandi* ou la preuve et la justification d'un dissentiment à cet égard, retombent sur ceux qui forment l'objection. Le second principe ensuite qui me fait anticiper une coincidence générale de sentiments, c'est que, quand il existe, par hasard, une grande, une intéressante, une importante question qui a long-temps, malheureusement et vainement agité la législature, une question de ce genre ne saurait être arrangée que par un compromis et par des concessions mutuelles. Conséquemment il est du devoir du gouvernement suprême, soit que ce titre appartienne au pouvoir exécutif ou au Parlement, de s'en emparer avec impartialité, et d'en décider après les plus mûres et les plus loyales considérations. Cette derniere regle, je la considere comme n'étant susceptible d'aucune exception ; et, vu ce principe général dont je pars, je crois devoir ne m'attendre à aucune opposition.

Il y a toute fois, je le sais, deux grandes considérations politiques qui se présentent ici d'elles-mêmes, et qu'il m'est impossible, dans cette discussion de passer sous silence. La premiere est la crainte que plusieurs éprouvent de tout changement et de toute espece d'innovations, et la seconde, le danger de faire des concessions telles que d'autres les envisagent et les veulent. Ceux qui s'appuient sur la premiere, me paraissent se charger d'une tâche remplie de difficultés peu ordinaires. Conformément à leurs principes, ils ont à montrer que le

système qu'ils défendent, a été sanctionné par la sagesse de nos ancêtres, qu'il porte le sceau des siecles, et qu'il est établi par la pratique invariable et par la fidélité inviolable de la législature. Je demanderais donc à ceux qui pourraient avancer ce raisonnement, à quelle époque de notre histoire ce système tant vanté est arrivé à sa derniere perfection ? Dans quel temps y a-t-on mis la derniere main ? Quand fut-il complettement incorporé dans la constitution ? Quel est le moment où le genre humain dut l'admirer comme un élément et une partie nécessaire d'un grand et irréprochable système ? Remonteraient-ils aux événements qui donnerent lieu à la réforme ? Tout heureux et d'un bon augure que fût cet établissement, en détrônant une forme de culte surchargé de corruptions de toute espece, il n'en eut pas moins son cortége de maux, et jamais, jusqu'à présent, cette agrégation d'inconvénients et de désastres n'a été considérée comme un appanage de cette bienfaisante révolution. Alors il fut dans les desseins de la Providence de tirer le bien du mal ; c'est pourquoi nous devons tous les avantages de la réforme à la conduite de Henri VIII, selon moi, un des tyrans les plus insensés qui aient déshonoré le trône britannique. Mais quand nous jetons les yeux sur le Parlement de ce temps-là, sur les six articles, sur la maniere dont le Roi fut ainsi constitué le seul arbitre de la foi, sur le pouvoir qui lui fut donné de faire pendre ses sujets protestants et de faire brûler ses sujets catholiques, ce n'est certainement pas dans de pareilles mesures ni dans un pareil état de choses, que nous irons chercher la base de notre constitution. (*Ecoutez, écoutez.*)

Jetons ensuite nos regards sur le regne d'Elisabeth. Nous trouverons, dans les relations de ses plus grands admirateurs et de ses plus ardents apologistes, dans l'ouvrage même de l'évêque Burnet, de nombreux témoignages des cruautés auxquelles elle eut recours pour punir les persécutions d'une secte contre l'autre. Dans les temps, plus proches de nous, de Charles Ier, l'oppression que l'on fit souffrir à l'Irlande et qu'elle endura, sont aussi des traits qui caractérisent la politique que l'on suivait alors. En descendant ensuite à l'ere de la révolution, époque, d'où, je le sais, quelques membres datent l'établissement de la constitution, quoique je la regarde comme ayant été établie long-temps auparavant, et comme n'ayant été qu'épurée et confirmée par ce grand événement, on y voit un trait de l'ancien système parfaitement et indubitablement le même, je parle des hostilités contre les Catholiques. Après cela, passant en revue les regnes d'Anne, de Georges I et de Georges II, nous voyons le même système exister dans le même esprit et armé des mêmes rigueurs. Il paraît que, durant le protectorat et la période immédiatement antérieure, le principe de gouvernement envers les Catholiques, était l'ex-

termination ; après la révolution, ce fut celui des confiscations, et, depuis ce temps-là jusqu'en 1774, ç'a été le principe de déprimer leurs esprits, d'étouffer l'accroissement de la nation, et d'éteindre toutes les facultés et toute l'énergie de la population papiste ; (*Ecoutez, écoutez*) principes dont les effets nécessaires et prompts furent de rendre une portion de la communauté isolée, mécontente et stérile au sein même de son sol natal. Tel fut le système qu'aujourd'hui ceux qui se cramponnent sur la crainte des innovations, sont sommés de justifier. En l'examinant piece par piece, quels sont les matériaux que l'on oserait dire entrer dans sa composition ? On trouverait d'abord qu'il consiste à diviser le pere de ses fils, le mari de sa femme, à rompre tous les liens du sang, toute confiance dans l'amitié, et à offrir des récompenses à l'infidélité des épouses et à la désobéissance des enfants. Est-ce là un état de choses que quelqu'un veuille défendre à présent ? Et cependant ce ne sont là que quelques-uns des traits de ce code qui va, si nous voulons nous en départir, nous faire assaillir du cri d'innovation. Il a été observé que tout système avait ses trois âges, celui de son accroissement, celui de sa maturité, et celui de sa décadence. A quel sentiment religieux ou politique de ces trois âges ferons-nous remonter ces lois ? En revenant au gouvernement d'Elisabeth à cet égard, Burnet nous dit que, pendant les vingt premieres années de son regne, il fut remarquable par un esprit de douceur et de conciliation envers toutes les sortes de religions, et que ce ne fut que lorsqu'elle se vit menacée par Philippe, et qu'elle fut alarmée de l'ascendant de la doctrine des papistes, qu'elle abandonna ses dispositions miséricordieuses. Aussi, en examinant les actes postérieurs de son regne, semble-t-il que, dans tous les préambules de ses édits concernant les Catholiques, on les considere moins comme des schismatiques que comme les ennemis du gouvernement et de la constitution de leur pays. Si je citais ici l'opinion du juge Blackstone à cet égard, ce serait l'autorité d'un homme qui n'est nullement enclin à condamner légerement aucune partie de notre constitution légale, ou à recommander avec une véhémence peu nécessaire aucune déviation de la pratique et de la politique de nos aïeux. Voici néanmoins le langage de cet auteur quand il considere les lois alors en vigueur contre les papistes :

« Voilà le sommaire abrégé des lois contre les papistes, sur lesquelles le président Montesquieu observe qu'elles sont si rigoureuses, bien qu'elles ne soient pas manifestement d'une nature sanguinaire, qu'elles font tout le mal que l'ont peut faire de sang-froid. Mais pour répondre à cela, il faut ajouter que rarement ces lois sont exécutées à la rigueur ; et, en effet, s'il en était ainsi, il serait difficile de les justifier, car, pour en

rendre raison, il faut plutôt remonter à leur histoire et à l'urgence des temps qui les ont enfantées, que de vouloir, après les avoir froidement passées en revue, les donner comme un système de lois établies avec permanence."

Puis, après quelques allusions historiques aux événements qui donnerent successivement lieu aux différentes parties du code pénal affectant les Catholiques, cet auteur continue ainsi :

" Mais s'il arrivait un temps, et ce temps n'est peut-être pas fort éloigné, que toutes les craintes d'un prétendant s'évanouissent et que la puissance du Pape devînt faible, risible et digne de peu d'attention, non-seulement en Angleterre, mais encore dans tous les royaumes de l'Europe, on ne ferait peut-être pas mal de revoir ces édits et d'en adoucir la rigueur, au moins jusqu'à ce que les principes civils des Catholiques Romains fissent un devoir à la législature de les renouveler ; car il ne faut pas laisser la liberté d'exercer ces lois occasionnelles contre des sujets innocents bien qu'égarés, à des bigots implacables qui s'opposeraient ainsi aux inclinations miséricordieuses de la magistrature civile, et chercheraient à détruire tout principe de tolérance et de liberté religieuse." (*Ecoutez, écoutez, écoutez.*)

Qui ne croirait qu'en rédigeant ces observations, Blackstone anticipait l'époque actuelle ? (*Ecoutez, écoutez.*) Ici, nous avons des gens de loi éclairés, saisissant le fondement et le véritable esprit de cette législation ; ce sont aussi là les points de vue sous lesquels elle a été considérée par des hommes d'état, par des philosophes, et qu'elle le sera, je l'espere, par cette Chambre, connaissant, comme elle le connaît, que le Pape et la papauté sont actuellement précisément dans la situation décrite par Blackstone.

Une courte revue suffirait pour montrer que, dans le cours du présent regne, tous les différents statuts qui ont eu lieu, au soulagement des Catholiques, n'ont passé que dans la conviction que leur religion n'avait été qu'un mot du guet, et n'avait jamais réellement rien renfermé de la substance du danger duquel ont prétendait avoir à se garantir. Dans le préambule de l'acte de 1774, il était dit :

" Considérant que plusieurs personnes désirent de faire voir que certains dogmes leur ont été faussement imputés, et que toutes ces personnes ont droit de participer aux avantages de la constitution, etc. etc."

Au bout de quelques années après cela, il fut statué que

toutes personnes prêtant le serment d'*allégeance* de 1774, devaient être considérées comme de bons et loyaux sujets. Ici donc je demanderais à tous ceux qui sont prêts à crier à l'innovation ou au renversement d'un système établi, quelle est l'opinion qu'il faut naturellement prendre d'un système qui, après un accroissement de deux siecles d'infamie et d'oppression, n'a été florissant que pendant l'espace de 14 années, et n'a fait, depuis lors, que tomber rapidement et graduellement en décadence. (*Ecoutez, écoutez.*) Me dira-t-on que ce système n'était que d'une nature expérimentale ? Sans faire allusion à aucune classe d'hommes d'état en particulier, ni aux sentiments dominants au milieu d'une génération quelconque, à mon avis, les expériences faites sous ce regne en Irlande, pourraient, avec un avantage qui ne serait pas médiocre, soutenir la comparaison avec les expériences faites sous les regnes précédents, et mon argument n'en tirerait pas peu de force,

On peut supposer, et réellement sans faire en cela injure aux siecles précédents, que, dans les temps modernes, la science du gouvernement a éprouvé des altérations considérables, et qu'il s'est répandu dans les principes de la législation un nouvel esprit, un esprit plus tolérant. (*Ecoutez, écoutez.*) Dernierement, un honorable membre (M. Brougham), faisant allusion au traité d'Utrecht, a montré, d'une maniere claire, heureuse, et par des exemples, combien la législation avait fait de progrès, et nous a dit que le seul avantage que nous ayons retiré de ce traité, a été de participer au contrat de l'Assiente. Or je le demande, que penserait-on aujourd'hui d'un homme d'état qui se leverait, réclamant des éloges pour avoir assuré à notre pays une part dans le commerce des esclaves africains ? Et cependant qui pourrait oublier, qui pourrait réfléchir à cette époque de notre histoire, sans voir que cette nation-ci florissait alors et dans les arts et dans la guerre ? Qui ne connaît le génie et le savoir de ces écrivains qui se distinguerent si éminemment, et qui furent ce pour quoi ils avaient été formés, les favoris de leurs siecles et les maîtres de la postérité !

La question à décider par cette Chambre est donc de savoir si, après l'expérience d'une politique inefficace, inhumaine, oppressive, où l'on a persisté une suite de siecles entiers, il n'est pas à propos, conformément au génie des meilleurs temps, d'essayer d'un système nouveau, et d'agir par un esprit plus bienfaisant, plus d'accord avec la libéralité dont la Chambre a déjà usé. On lit que les Romains étant environnés par l'armée des Samnites, le général qui commandait les troupes victorieuses, crut devoir écrire à son pere et le consulter sur la maniere dont il serait plus expédient de traiter l'ennemi captif. La réponse fut de le laisser se retirer sans le molester.

Etonné d'un pareil avis et l'attribuant à quelque dérangement d'esprit, le fils envoya un second message à son pere qui lui répondit de passer tous les ennemis au fil de l'épée. Ce vieillard interrogé ensuite sur cette diversité de conseils, dit que son premier avis, qu'il considérait comme le meilleur, aurait eu le grand, le permanent avantage de se concilier l'affection et la gratitude d'un peuple reconnaissant; mais que, voyant ce premier conseil désapprouvé, il en avait conclu que la guerre ne pourrait prendre fin que par quelque acte d'une éclatante sévérité; en quoi il n'avait vu aucun milieu, *tertium nullum consilium esse.* Les chefs lui ayant encore demandé: *Quid si mediâ viâ consilium caperetur? Ut et dimitterentur incolumes, et leges iis jure belli victis imponerentur?—Ista quidem sententia,* inquit, *ea est quæ neque amicos parat, neque inimicos tollit.* (ECOUTEZ, ECOUTEZ.)

Malgré tout cela, il fut pris un parti mitoyen; les Romains furent obligés de passer sous le joug et furent renvoyés chez eux. On sait quelles en furent les suites, *(Ecoutez. écoutez.)* C'est cette politique mitoyenne que, pendant plusieurs années, l'on a suivie à l'égard de l'Irlande, et si on l'a trouvé reposant sur des principes erronnés, combien ne deviendra-t-elle pas plus funeste dans un temps où les Catholiques ne sont plus en petit nombre, n'ont plus les esprits abattus, ne sont plus méprisables du côté de la propriété; dans un temps, au contraire, où ils forment une nombreuse partie, une partie énergique, une opulente partie de la population? Répétons toutefois nos vieilles objections que leur croyance est la mere de la trahison; que son caractere est d'empiéter, et de se soumettre à une domination étrangere. Si c'était là le portrait fidele du caractere et du génie de cette religion, il serait bien étrange de voir son ambition et son esprit de domination universellement terrassés, et de la voir dans son déclin sur toute la face de l'Europe. Si les Catholiques ont réellement la doctrine qu'on leur impute, si leur principe est tel qu'on le disait autrefois, *Hæreticos persequar et expugnabo,* je dirais qu'il nous faudrait quelque autre sentiment que celui de la jalousie, et que de telles opinions et de tels principes, si véritablement ils existent, justifieraient une insurrection générale de tout le genre humain contre ceux qui les professeraient. Mais les paroles où l'on prétend les trouver, ne sont-ce pas de simples formules? Dans le serment des rois d'Ecosse, et entre autres dans celui de Guillaume III, il se trouve une clause par laquelle le Monarque jurait d'exterminer de son royaume tous ceux qui seraient regardés comme hérétiques par l'église (*kirk*) d'Ecosse. *(Ecoutez, écoutez.)*

Quand le roi Guillaume éleva des objections contre les obligations que ces paroles semblaient lui imposer, les commissaires l'assurerent que l'interprétation en dépendait toute ...re de sa propre discrétion. Il n'y avait donc pas de la droi-

ture à prétendre que le roi Guillaume prêtât ce serment seulement dans un sens métaphorique, mais qu'il prêta celui de Roi d'Angleterre dans un sens littéral. Quant à l'argument qui dit que les Catholiques ne gardent pas la foi qu'ils ont jurée à des personnes d'une autre persuasion, je m'en rapporte avec confiance, pour y répondre, aux préambules de tous les édits du présent regne, rendus pour leur soulagement. Je pourrais en appeler aux serments qu'ils ont souscrits, et particulièrement à celui qui a été composé par un très-honorable et très-docte membre qui n'est point ici présent (le Docteur Duigenan), mais que l'on ne saurait suspecter de l'avoir rédigé avec trop de mollesse ou d'inattention. (*Ecoutez.*)

Les Catholiques, disent quelques-uns de nos politiques, devraient être contents, et considérer combien chez nous ils sont plus heureux que leurs freres sur le continent. Pour moi, je l'avoue, ne pouvant goûter ce conseil, je leur conseillerais plutôt de regarder chez eux, soit qu'il s'agît de considérer la chose du côté de la théorie ou du côté du sentiment. S'ils tournaient les yeux au dehors vers le rivage de l'ennemi, qu'y verraient-ils ? Ils y verraient une ligue de toutes les langues et de toutes les religions sans distinction, formée, sous une seule et même banniere contre cet empire. S'ils portent leurs regards en Russie, qu'est-ce qui se présente à leur attention ? L'Empereur dans son camp, accompagné d'un chancelier schismatique, d'un secrétaire catholique et d'un général protestant. En voyant tout cela, qu'est-ce que nos Catholiques se demanderaient à eux-mêmes ? (*Ecoutez, écoutez.*) S'ils réfléchissaient à ce qu'ils verraient en Autriche ou s'ils s'en rappelaient, qu'en concluraient-ils ? Ils ne sauraient oublier que Buonaparté, sur de fausses informations, offrit aux Hongrois ce que déjà fort heureusement ils avaient obtenu, la plus complete liberté religieuse, car le peuple, quoiqu'il ait une constitution catholique, n'en est pas moins tout à la fois catholique, grec et protestant. En examinant la situation de l'Espagne, certainement ils auraient à regretter l'esprit qui s'est manifesté dans les derniers décrets des Cortès ; mais pendant que nous intervenons auprès du gouvernement d'Espagne, et que nous le supplions d'améliorer sa politique envers ses colonies, il ne faudrait pas nous choquer de voir ce gouvernement faire une pirouette, et nous répondre de prendre nos conseils pour nous-mêmes, d'adopter nous-mêmes les principes conciliateurs que nous recommandons comme applicables aux états-enfants, de les adopter, dis-je, dans notre conduite envers l'Irlande parvenue à l'adolescence et à l'âge mûr. (*Ecoutez, écoutez.*)

Je n'ignore pas qu'il y a des personnes qui ont des craintes encore plus chimériques que celles dont je viens de parler, des personnes qui craignent la renaissance des persécutions des

temps passés. En supposant que des intérêts politiques se soient mêlés aux motifs qui animaient les Anabaptistes de Munster, qui influençaient Calvin ou Henri VIII, ou Jean Knox dans leur violente et implacable bigotterie, qu'est-ce que cela prouve, sinon les terribles effets d'une union entre le zele religieux et les animosités politiques ? Ici je dois exprimer la douleur que j'ai ressentie de voir circuler trop généralement une adresse ayant pour titre : *Terrible Avertissement, ou Histoire du Massacre de la St. Barthélemi.* Quel en est l'auteur? je ne le connais pas, et je n'ai pas besoin de dire que je me soucie peu de le connaître. Mais, daus quel dessein invite-t-on l'esprit public, dans ce moment, à considérer le caractere de Charles IX et des Guises, ainsi que les horreurs du temps où ils vivaient, si ce n'est pour obtenir un misérable triomphe, ou pour allumer les torches de la discorde religieuse, et compromettre ainsi la tranquillité de la patrie ? (*Ecoutez, écoutez.*) Ce livre, avec des gravures pour en rendre les impressions plus vives, était dédié à la mémoire de M. Perceval, entre lequel et l'amiral Coligny l'auteur a affecté de trouver des traits de ressemblance. Pour montrer l'espece de gens à qui cet ouvrage était adressé, je n'ai besoin que de citer le passage où il est dit que, comme Coligny, M. Perceval a péri pour son roi, sa patrie et son Dieu. (*Ecoutez, écoutez.*)

Les annales de l'infamie présentent-elles un exemple plus pervers et plus incendiaire ? Je conjure la Chambre de réfléchir que, si l'assassin de M. Perceval eût été un Irlandais et un Catholique, une pareille publication, dans le moment où elle a paru, n'aurait probablement pas manqué de faire de l'Irlande un théâtre de sang et de carnage. (*Grands cris, écoutez, écoutez.*)

Ici je dois m'arrêter un moment pour observer que, quand j'annonçai cette motion la premiere fois, à quelques arguments que je dusse m'attendre, j'espérais être récréé de la présence de M. Perceval. Mais je reviens à mon sujet, et je suis fâché d'être obligé de dire que ce n'est pas la premiere fois que le massacre de la St. Barthélemi a servi au dessein incendiaire d'agiter une populace ignorante et furibonde. Durant la révolution française ce massacre fut représenté sur la scene à Paris. « O citoyens de Paris !" s'écriait à cette occasion M. Burke, « autrefois vous vous prêtâtes à servir d'instruments pour égorger les sectateurs de Calvin, lors du massacre de la St. Barthélemi." Que dirions-nous à ceux qui voudraient user de représailles envers les Parisiens d'aujourd'hui pour les abominations et les horreurs de ce temps-là ?

Quant aux concessions ultérieures, c'est un événement qu'en citant les autorités, il a été impossible de ne pas considérer comme désirable. M. Burke l'avait prévu avec une rapidité prophétique. M. Fox, au jugement et à la sagacité de

qui personne ne sera plus prompt que moi à rendre justice, le regardait comme essentiel au salut de la nation ; et M. Windham dont l'esprit était d'une autre trempe, dont le caractere avait quelque chose de moins ardent, et qui était connu pour considérer toute extension des priviléges du peuple, d'un œil jaloux, donnait à plein collier dans la même opinion. A ces grands noms j'ajouterai celui de M. Pitt, vigoureux défenseur des réclamations des Catholiques, homme dont l'ardent et sincere attachement à la liberté était guidé par les connaissances politiques les plus étendues, et par une grande expérience pratique. Sans manquer de déférence pour les opinions de ceux qui repoussent la cause catholique, à mon avis, le poids de l'autorité est décidément en sa faveur.

La question aujourd'hui n'est pas de savoir si les Catholiques auront tout, mais de savoir s'ils auront assez. Mon opinion claire et distincte, c'est que l'admission d'une centaine de membres dans cette Chambre ne me paraît pas faite pour avoir autant d'influence politique, que la concession déjà faite aux Catholiques, de la franchise élective. On vous a parlé beaucoup de l'influence de leurs prêtres. J'avoue que je ne souhaite point qu'elle se perde, et il n'est pas raisonnable non plus de s'y attendre. Il faut en chercher la cause dans la pauvreté de la multitude campagnarde illettrée. Je m'appliquerais donc à ôter aux Catholiques tout prétexte de mécontentement, en faisant disparaître toutes les raisons de justes plaintes. Par-là non-seulement vous réjouiriez les gens de bien et loyaux, mais encore vous déconcerteriez les turbulents et les factieux. Je ne vois pas comment on peut demander aux Catholiques d'offrir eux-mêmes des sécurités. S'ils ne connaissent point de dangers, ils n'y doivent non plus connaître aucun remede. En tout cas, il faudrait laisser de côté toutes les miseres du quant-à-soi. Jamais une législature ne saurait agir sur un principe plus dangereux que sur celui des délicatesses du point d'honneur. Ce qui est nécessaire au caractere des individus, est funeste dans l'administration d'un grand empire. C'est à ces sentiments de vanité ridicule durant la guerre d'Amérique, qu'il faut, en grande partie, en attribuer les résultats désastreux. Je serais charmé de voir les limites de la liberté religieuse s'étendre de tous côtés ; et à cet égard je féliciterai un noble baronet (Sir J. Hippisley) du succès de son ouvrage.

Sur ce que je vais proposer j'ai deux exemples à citer. Le premier, de M. Fox qui, en 1783, fit une motion tendant à engager la Chambre à cet arrangement, le premier qui ait donné une constitution civile à l'Irlande ; l'autre, celui de l'abolition du commerce des negres. Les bons effets qui ont résulté de ces deux grandes mesures pourront, je l'espere, se réaliser encore en suivant la même marche. Il n'y a pas

d'autre moyen d'imposer silence sur cette question, et ceux qui s'opposeraient à ce qu'elle fût résolue d'une maniere heureuse, se chargeraient d'une terrible responsabilité. Je conclurai donc en faisant la motion que voici :—"Que cette Chambre, de bonne heure dans la prochaine session du Parlement, prendra très-sérieusement en considération les lois affectant les sujets de S. M. Catholiques Romains, dans la Grande-Bretagne et en Irlande, dans la vue de parvenir à un arrangement conciliateur définitif, capable d'assurer la paix du Royaume-Uni, la stabilité de l'établissement protestant, la satisfaction générale et la concorde de toutes les classes des sujets de Sa Majesté." Je demande la permission d'ajouter que les Catholiques d'Angleterre sont compris dans cette proposition; et, quoique leur loyauté uniforme et inviolable, ainsi que leur conduite exemplaire, pût leur donner droit à un examen distinct et relatif uniquement à eux, comme ils rejettent cette distinction, j'ai cru devoir les comprendre dans la même mesure. (*Ecoutez ! écoutez ! Grandes acclamations de tous les côtés de la Chambre.*)

Le Général Mathew, se levant pour proposer un amendement, a dit : "J'ai toujours été convenablement pénétré de l'importance de la grande et vitale question soumise à la Chambre. J'y ai toujours pris part toutes les fois qu'elle a été discutée, excepté lorsqu'elle a été présentée, cette session, par un noble Lord (le Lord Morpeth). La raison que j'en ai eue, c'est simplement qu'alors je regardais le temps mal choisi pour la proposer. Sous tout autre rapport, je tombais cordialement d'accord de la justice de cette mesure, et je pense que le noble Lord a bien mérité de la nation irlandaise. Ce que je désirais, c'est qu'il n'y eût encore aucune intervention du Parlement, mais qu'après que les Catholiques auraient présenté leurs pétitions, on en abandonnât la justice aux mouvements libres du cœur royal, afin que l'émancipation fût accordée plutôt comme un bienfait que comme une mesure législative. Quoi que l'on en dise, je crois toujours le Prince Régent, au fond du cœur, favorable à l'Irlande, mais il a été égaré par de mauvais conseillers, qui ne connaissent point l'état de ce pays. Les Catholiques d'Irlande sont, je le soutiens, un peuple loyal et fidele. Leur conduite les a constamment montrés tels. Dans les rébellions de 1715 et 1745, dont l'objet était de placer sur le trône un monarque papiste, ils demeurerent inviolablement attachés à leur Roi Protestant, et pas une goutte de sang coulant dans les veines d'un noble Irlandais, n'ensanglanta l'échafaud.

Dans la rébellion de 1798, qui eut lieu dans leur propre pays, ils n'en furent point les premiers moteurs. Les semences en furent jetées au Nord de l'Irlande par des Presbytériens, et nul Catholique ne se joignit à eux que quand toute espé-

rance d'émancipation leur fut ôtée; que lorsque leur Lord Lieutenant favori (le Lord Fitzwilliam) eut été rappelé, et que le Lord Camden fut envoyé à sa place; en un mot, que quand la coupe fut ainsi retirée de leurs levres brûlantes et avides, et que, depuis ce jour, l'oppression et la tyrannie ont été à l'ordre du jour. Cette rébellion néanmoins était si admirablement organisée et avait été si habilement préparée, que, si la mort n'eût pas enlevé un jeune seigneur protestant, aujourd'hui l'Irlande serait libre. La rébellion de 1803 ne fut pas non plus l'ouvrage des Catholiques; elle fut celui de deux Protestants, Emmett et Russel. Pourquoi donc, j'ose le demander, les Catholiques sont-ils ainsi persécutés? Mais j'ai la satisfaction de savoir et de dire qu'ils ont, dans l'autre Chambre, pour ami, un illustre Duc (le Duc de Sussex). J'ai entendu le discours qu'il a prononcé, dans une autre occasion, en leur faveur, et c'est le meilleur discours que j'aie entendu de ma vie. Maintenant il a été publié à part, et ses raisonnements peuvent être pesés par tout le monde. Tous ces efforts néanmoins seront inutiles aussi long-temps que ces mauvais ministres, ces ennemis diaboliques de l'Irlande, conserveront le pouvoir. (*On rit.*) A mon avis, ils devraient être mis en procès à cause de leur conduite dans la question catholique. (*On rit.*) Et si cela dépendait de moi, je n'y manquerais pas. (*Eclat de rire.*) Je dirai donc que si quelqu'un voulait en faire la motion, il se trouverait des gens pour l'appuyer. (*Eclat de rire.*) Leur bigotte et intolérante conduite ne leur sert qu'à mettre du foin dans leurs bottes. (*Eclat de rire.*) Ils sont entrés pauvres au ministere, et maintenant ils nagent dans l'abondance. (*On rit*) Voyez leurs Ordres en Conseil et voyez dans quel état ils ont réduit ce pays. O peuple d'Angleterre! jusques à quand souffriras-tu cette conduite criminelle? (*Eclat de rire général*). Mais, vous, honnêtes et vertueux représentants du peuple irlandais, songez à vous bien conduire cette nuit! Les ministres parlent de généraliser la question. Le peuple d'Irlande ne se laissera point prendre à cette lourde manœuvre. Le seul homme sincere qu'il y ait dans le Cabinet, c'est le noble Lord siégeant vis-à-vis (Lord Castlereagh). Comment cela? C'est qu'il est Irlandais. (*Eclat de rire.*) La question est devenue aujourd'hui une simple lutte entre les ministres d'Angleterre et la nation irlandaise, dont suivant un dénombrement très-exact, fait dernierement et que j'ai vu, la population est de 6,200,000 âmes. Dans ce nombre, il y a un million d'hommes de 17 à 40 ans, capables de porter les armes. S'ils se levent, quelles en seront les suites? Je vous somme donc tous individuellement et collectivement de voter pour mon amendement, et alors, Dieu aidant, et avant peu, vous renverserez ces bigots et intolérants ministres de leur piédestal papal. (*Eclat de rire.*) Si j'avais un fils, j'imiterais le grand Annibal; je lui ferais, sur

les autels, jurer une éternelle inimitié à ces éternels ennemis de son pays.

Voici donc l'amendement que je propose : "Que Jeudi prochain, la Chambre se formant en comité, prendra en considération l'état de la population catholique d'Irlande."

La motion générale et l'amendement étant posés,

M. Wellesley Pole s'est levé et a dit : "Mon intention n'est pas d'occuper long-temps l'attention de la Chambre, ne voulant que développer les motifs du vote que je me propose de donner. J'adopte les principes mis en avant par mon très-honorable ami, surtout lorsque je considere la nature des nouvelles d'aujourd'hui, nouvelles qui me pénetrent plus qu'aucun autre membre de la Chambre, par la raison que quelques-unes des résolutions prises par l'assemblée réunis des Catholiques, censurent quelques-unes des mesures publiques du Duc de Richmond, mesures où j'ai concouru avec ce noble personnage. En considérant toutefois la question débattue dans la Chambre, je désire de pouvoir m'abstenir de tout sentiment personnel, et de la considérer uniquement dans ses rapports politiques. Dans tous les débats catholiques, je n'ai parlé qu'une seule fois, lorsqu'il fut nécessaire d'établir des faits pour ma propre justification ; et sûrement la Chambre se rappellera que je conclus, en disant que j'étais un de ceux qui pensaient qu'il ne fallait pas fermer la porte aux réclamations des Catholiques, mais que je ne croyais pas encore le moment favorable pour l'ouvrir. Dans le ton et l'attitude des Catholiques, il y avait alors quelque chose qui me fit cette forte impression ; et, quoique le ton et l'attitude des Catholiques dans le moment présent, tels qu'on les retrouve dans les résolutions proposées par le Lord Killern dans une assemblée très-respectable, soient également séveres, cependant, comme les circonstances ont remarquablement changé depuis l'époque dont je parle, je crois que l'on peut se permettre d'envisager la question d'une autre maniere que dans ce temps-là. Alors l'opinion du trône n'était pas connue. Aujourd'hui, il a été authentiquement déclaré que cette très-haute autorité, la plus haute de la constitution, était favorable aux concessions catholiques. C'est sur ce principe qu'une nouvelle administration devait être formée, et de plus il a paru que les grands hommes d'état d'aujourd'hui s'accordent à penser qu'il faut enfin prendre quelques mesures définitives pour arriver à un arrangement à l'amiable des réclamations catholiques. Il y a de fortes raisons pour être de cette opinion. D'un autre côté, l'on a dit que, si le gouvernement faisait ces concessions, le peuple d'Angleterre se leverait pour s'y opposer ; mais on a vu que cela ne serait pas. A toutes ces circonstances j'ajouterai que, depuis ce qui s'est passé auparavant en Irlande, il s'est également fait une révolution dans la maniere de voir ceux qui étaient contraires à la mesure de

l'émancipation des Catholiques. La place ministérielle que je remplis m'a mis à portée de le savoir et de m'en convaincre ; et, à cet égard, les opinions ont tellement changé, que j'ai reçu grand nombre de lettres pour m'engager à recommander à mon très-honorable ami de poser la question de maniere à parvenir à un arrangement définitif et conciliatoire. La seule difficulté qu'il y ait, est de savoir quelles sûretés l'on donnera ; mais je n'en ai pas moins des raisons particulieres de consentir à la proposition faite ce soir par mon très-honorable ami, et ces raisons sont, qu'à mon avis tous les gens réfléchis de l'un et de l'autre pays ont les yeux sur le gouvernement, et esperent qu'il emploiera toute son influence et toute sa sagacité dans l'examen des lois qui affectent actuellement les Catholiques Romains, dans la vue de s'assurer de celles qui pourraient et de celles qui ne pourraient pas être abrogées.

En finissant, l'honorable membre a observé, qu'en votant ainsi, il était absolument libre dans son opinion, s'étant retiré de l'emploi (de Secrétaire d'Irlande) qu'il occupait, n'en faisant encore les fonctions que parce que c'était une affaire de convenance au gouvernement, et seulement en attendant qu'il eût un successeur.

M. Ryder, Secrétaire d'Etat, a dit : Je suis fermement convaincu qu'aucun arrangement conciliatoire ne peut avoir lieu avec les Catholiques, à moins de leur accorder un droit législatif et une part égale dans le pouvoir politique. Dans les conjonctures actuelles, je ne puis pas consentir à ce qu'ils jouissent de cette participation. J'espere toutefois qu'il arrivera un temps où, les Catholiques s'émancipant eux-mêmes de la puissance spirituelle du Pape, il sera possible au gouvernement de leur accorder leur émancipation. Jusqu'à ce que ce temps arrive, je persiste, quoiqu'à regret, dans mon opinion inaltérable que cette concession ne saurait leur être faite sans compromettre l'établissement protestant d'Irlande, et peut-être l'établissement protestant d'Angleterre. Je demande donc la permission d'énoncer ici ma protestation formelle contre la proposition de mon très-honorable ami.

M. M. Fitzgerald a dit : Je suis prêt à rendre toute sorte de justice à la pureté des intentions du très-honorable préopinant ; mais quand il considere comme nécessaires certains changements dans les opinions religieuses des Catholiques, avant de consentir à ce qu'il soit fait droit à leurs réclamations, c'est-à-dire, en substance, quand il dit que si les Catholiques Romains deviennent protestants, alors il voudra bien leur accorder une chose dont ils n'auront plus besoin, (*Ecoutez.*) je n'ai pas besoin de dire combien je suis partisan de la motion originale ; cependant je serais charmé d'avoir à voter de préférence pour l'amendement de mon brave ami, et, si j'avais l'espoir de le faire

passer, je le seconderais d'autant plus que je ne vois pas qu'il soit besoin de sécurité où je n'aperçois aucun danger. (*Ecoutez.*) Je suis donc sûr que, si le sentiment général se manifeste en faveur de la motion sans amendement, mon brave ami ne fera aucune difficulté de retirer le sien. Mon dessein n'est pas d'entrer dans tous les points de la question ; mais je ne saurais me dispenser de dire que l'objection, tirée de la prétendue influence du Pape, prend sa source dans l'ignorance où l'on est de la nature et de l'étendue de cette influence. Généralement parlant, la puissance du Pape en Irlande, ne s'étend dans la pratique, pas plus loin que le pouvoir de monition du clergé de l'église établie. Je n'aime pas que l'état se mêle des affaires ecclésiastiques, je ne pense donc pas que l'intervention de l'état dans les affaires de notre propre clergé, puisse rendre aucun grand service à la religion. Par cette raison, et par d'autres encore, je ne saurais être l'ami du véto, aussi dès qu'il en fut question, je pris la liberté de représenter au Parlement l'impraticabilité de cette mesure. Je sais que les Catholiques n'y consentiront jamais, et je me suis réjoui de ce que, devant leur tranquillité actuelle à la force de leur caractere qui est de ne retirer que lentement et à regret la confiance qu'ils ont une fois fermement placée, ils ont toujours la même confiance dans le Prince Régent ; cette confiance leur inspire des espérances, et ce sont ces espérances qui les maintiennent en tranquillité. Ce n'en est pas moins, cependant, une grande erreur, que de croire qu'ils sont entierement indifférents sur les ministres avec qui ils auront à négocier cette affaire. Un des Catholiques les plus respectables et les plus clairvoyants m'a assuré que le sentiment général était que jamais la question ne serait terminée de maniere à calmer les animosités et à dissiper les soupçons de tous les côtés, à moins qu'elle ne fût présentée par une administration amie. Les résolutions de la derniere assemblée des Catholiques ont été censurées comme portant sur des faits faux. Je ne sais à quels faits l'honorable membre a voulu faire allusion. Que s'il a voulu parler de ce qui est appelé dans les résolutions « l'acrimonie d'illégales procédures d'état, l'arrogant empiétement sur l'indubitable droit de pétitionner" ; que si c'est à de pareilles expressions qu'il a été fait allusion, je dois dire que je concours à toute l'étendue de ces résolutions, et que je tombe d'accord de la vérité absolue de tous ces faits ; en sorte que ces résolutions prises dans une assemblée représentant virtuellement toute la corporation catholique d'Irlande, est pour nous un témoignage que tous les Catholiques Irlandais s'accordent à condamner les procédés du gouvernement d'Irlande. Nous voyons aussi avec non moins d'évidence que les Catholiques n'offriront pas de sécurités. Et pourquoi en offriraient-ils ? Le moyen qu'ils puissent juger des sécurités convenables dans

un danger qu'ils ne voient pas, et dont ils n'ont pas la moindre idée ? Les lois du pays ne sont-elles pas des sécurités suffisantes ? (*Ecoutez, écoutez.*) Ces lois furent faites avant que l'on pensât à porter des lois pénales. (*Ecoutez, écoutez.*). Les Catholiques n'ont pas été dangereux sous l'oppression, ni pendant qu'ils ont été privés des avantages de la constitution. Qu'est-ce qui les rendrait dangereux quand ils y participeront ? (*Ecoutez, écoutez.*) Ce qui fait la force des Catholiques, c'est leur état d'oppression ; ce qui constitue vos dangers, ce sont leurs restrictions ; ce qui doit être votre sécurité, c'est leur émancipation. (*Ecoutez, écoutez*) Les sécurités qu'on leur demande, touchent leur religion. Ils ne sauraient les accorder sans la sacrifier.

M Fuller. Personne n'est plus porté que moi à laisser à chacun le libre exercice de sa religion ; mais quand je réfléchis que toute la grandeur de notre pays vient d'avoir tenu sous nos pieds les dogmes d'une certaine religion, je pense qu'aucun généreux Irlandais n'en demandera trop. Les chartes de la constitution sont les mêmes que les actes de propriété de chaque individu de ce royaume Si donc les généreux Irlandais, qui sont en effet un brave et généreux peuple, venaient me demander certains priviléges sur mon domaine, il me semble qu'il n'y aurait pas de loyauté de leur part à insister sur ces priviléges sans me donner d'amples sécurités que la jouissance de ces priviléges ne viciera pas mon titre primitif. Néanmoins la motion me fait plaisir. Je désire de voir et d'avoir le temps d'examiner ce que l'on peut faire pour eux en toute sûreté pour nous-mêmes, car ils sont un très-noble peuple ; ils sont un peuple brave, franc et généreux. Je n'ai pas de mérite à les aimer, parce qu'ils sympatisent avec moi dans deux points très-importants ; comme moi ils aiment passionnément le vin et les femmes. (*Eclat de rire. On crie à l'ordre.*) C'est un peuple raffiné, un peuple élevé, ayant autant de goût que d'élévation. (*On rit.*) Néanmoins il y a dans leur symbole des points de foi érronnés que je défie à aucune crédulité d'avaler. (*On rit.*)

Sir John Newport. La comparaison de l'honorable membre aurait moins cloché, s'il avait représenté les Catholiques Irlandais réclamant la teneur des titres primitifs sur leurs propres domaines, et non des priviléges sur le domaine d'autrui. Quant aux sécurités requises, je pense que des sécurités communes dans une constitution commune doivent porter sur toutes les parties de la communauté, et qu'aucune partie de cette communauté ne doit être appelée à donner des sécurités extraordinaires pour la sûreté générale, par la raison seule du mode de culte particulier qu'elle suit. Mon très-honorable ami (M. Fitzgerald) a posé cette partie de la question dans son vrai jour. Tout se réduit à ce fait bien simple : ôtez les restrictions, et vous vous donnerez toutes sortes de sécurités.

ecoutez, ecoutez ! Les lois du Test n'existent point en Irlande ; est-ce donc que les dissidents protestants ont été déloyaux ? La premiere chose qu'il faut faire, est de montrer le danger. Je partage l'opinion du très-honorable membre (M. Canning) que *l'onus probandi*, la nécessité de la preuve, est du côté de ceux qui veulent faire exception à la regle, et non pas de ceux qui s'autorisent de la regle contre l'exception. Quant à ce qui a été énoncé par le très-honorable membre (M. Ryder), touchant son désir que les catholiques s'affranchissent de leurs liens spirituels, avant que lui (M. Ryder) leur accorde leurs réclamations, pour répondre à cela, je dis qu'il m'est impossible d'apercevoir la moindre probabilité que les Catholiques d'Irlande se fassent protestants. Quant aux objections bigottes que l'on tire de leur croyance, j'oserai demander qu'est-ce qui leur ferme l'entrée de cette chambre, si ce n'est leur attachement à ces mêmes obligations que certains bigots les représentent comme traitant avec indifférence et ne les regardant pas comme sacrées. *Ecoutez, Ecoutez !* Je ne saurais me rasseoir sans m'élever aussi contre l'abominable publication dont M. Canning a parlé. Je prierai la chambre de se rappeler que, toute mauvaise qu'elle est, elle n'est pas la seule. *Ecoutez !* Il y en a d'autres, et il y en a toujours eu d'autres, toutes les fois qu'il y a eu des discussions comme celle-ci. *Ecoutez !* A cela, je me contenterai de dire que, quelqu'en soit l'auteur, quelque grand ou petit protecteur qu'elle ait, on ne saurait avoir recours à des mesures plus funestes et que, quelque bien calculées qu'elles puissent être pour renouveler dans ce pays-ci le cri sauvage : *Point de papisme—no popery!* Il y serait aussitôt majestueusement répondu d'Irlande, d'un bout de cette île à l'autre, par le cri : POINT D'UNION !—SÉPARATION ! *Ecoutez, Ecoutez !*

Mr. Marryatt.—Les ministres actuels ont fait la concession des Ordres en Conseil aux plaintes de 100,000 fabricants de ce pays. Ils peuvent tout aussi bien céder la question Catholique à 5 millions de leurs co-sujets en Irlande. Un ministere qui adopte le systême des concessions, n'aurait pas bonne grâce de s'arrrêter en si beau chemin. Si les ministres abandonnent leurs partisans, ceux-ci les abandonneront à leur tour. Puisqu'ils ont cédé le terrain sur les Ordres en Conseil où ils pouvaient tenir, j'espere qu'ils ne refuseront pas de céder la question Catholique sur laquelle ils ne saurait avoir le pied ferme. *Ecoutez, Ecoutez !*

Mr. Martin (de Galway) aurait voulu que la motion eût pour objet de faire contracter à la chambre l'engagement de prendre en considération les réclamations des Catholiques.

Mr. Mathew Montague. Je crois qu'on s'occupe en vain de satisfaire les Catholiques, puisqu'ils viennent de déclarer qu'ils ne seront contents d'aucune autre mesure, que de celle

d'une émancipation absolue et sans conditions. D'où il suit, qu'ils ne demandent rien moins que l'abolition du serment du Test. Est-on disposé à le leur accorder ? Dans une occasion comme celle-ci, je regrette infiniment la vigueur de l'honorable ami, dont nous avons dernierement éprouvé la perte. Ce qui me fâche le plus, depuis que nous l'avons perdu, c'est de voir l'esprit de concessions qui s'est emparé du ministere. (*Ecoutez, Ecoutez ! s'écrie l'Opposition*). Je le regrette d'autant plus, que la prospérité de ce pays ne vient que de la résistance aux innovations, et non pas de la perfection de ses établissements, car nul établissement n'est parfait. La résistance est nécessaire, ou bien il faut nous attendre à tout ce que nous avons vu en France. Je voterai donc contre la motion.

Mr. Parnell. On demande quelles sécurités il faut exiger des Catholiques : où il n'y a point de dangers, il n'en est pas besoin.—Toute la puissance du pape, selon une très-respectable autorité ecclésiastique que je tiens à la main, se borne 1°. à donner dispense dans de certains degrés de parenté prohibés, auxquels les pouvoirs ordinaires des prêtres Catholiques ne s'étendent pas. 2°. En cas d'appel du clergé Catholique, à juger de quelques points de controverse entre eux. 3°. A l'établissement des Evêques Catholiques, établissement qui, en Irlande, est une affaire purement domestique. De là il s'ensuit que la puissance du Pape se réduit presque à rien. Ainsi je voterai pour la motion.

Sir John Nichol.—Je ne vois point de sûretés pour l'établissement protestant. Je ne peux m'en imaginer aucune, je ne changerai donc pas d'opinion. Si les circonstances nous forcent à prendre d'autres mesures que celles que nous suivons, nous en serons toujours à temps. Chaque membre du Parlement pourra les proposer. Pourquoi contracter des engagements sans nécessité ? Ces concessions pourraient conduire à un établissement catholique en Irlande, même dans tout le Royaume-Uni, *on rit*, et même sur le trône. *On rit.*

Le Chancelier de l'Echiquier (Mr. Vansittart). J'adopte la motion, mais sans m'engager à aucune mesure particuliere. Seulement il me semble qu'il est nécessaire d'en prendre une. On reproche aux ministres de changer, mais les circonstances changent tous les jours. Elles ont changé à l'égard de la question catholique elle-même. L'établissement ecclésiastique de cette religion a été renversé dans toute l'Europe. Tout ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui le Pape n'est plus que le premier Evêque de l'Empire Français, purement parce que Rome n'en est que la seconde cité.—*on rit.*

Mr. Bankes. La politique change à chaque instant. La motion est très-importante. Mais il faut des sécurités. Je demanderai celles dont jouissent les autres potentats catholiques

de l'Europe. De plus, je serais fâché que l'acte de Tolérance, le grand boulevard de notre constitution, fût sacrifié ou même attaqué.

Mr. Grattan. Je pense comme Mr. Bankes que les circonstances changent, et que la politique peut changer. Les hommes d'état les plus éclairés et avec les intentions les plus droites ont ainsi changé plusieurs fois. Si nos ministres avaient changé à l'égard des Catholiques, je ne crois pas qu'il fallût s'en prévaloir comme d'une victoire sur eux. *Ecoutez ! Ecoutez !* Je demanderai au général Mathew de retirer son amendement qui pourrait amener de la dissension sur une motion comme celle de M. Canning, qui est une motion de concorde, et, pour ainsi dire l'expression universelle de la Chambre des Communes. Par là, elle votera que la Nation n'est qu'un peuple. Le peuple de la Grande-Bretagne déclarera son affection à ses freres d'Irlande. *Ecoutez, Ecoutez !* L'Irlande y répondra de la même maniere Il ne faut pas craindre de paraître changer d'opinion. Ce changement vient de plusieurs causes.—1°. Des discussions fréquentes au Parlement —2°. De la mort de M. Perceval.—3°. De la résolution prise dans un lieu certain, d'être favorable à ces réclamations.—4°. De la forte minorité des membres qui, dernierement, ont désiré que les Catholiques et les Protestants se prissent par la main. La premiere fois que je fis la même motion au Parlement d'Irlande, je n'eus que 25 voix pour moi ; lorsque je la répétai dans la session suivante, ce fut l'opinion de toute la Chambre. On change, parce que les temps changent aussi, et que les dangers dont on était d'abord effrayé, ne paraissent plus que des chimeres. Ce qu'il faut, c'est que, d'un côté, les ministres ne demandent point de sécurités inutiles, et de l'autre, que les catholiques n'élevent point de difficultés frivoles. *Ecoutez ! Ecoutez !* Pour cela, dans la prochaine session du Parlement, j'aurais fait la motion qu'il fût nommé un comité chargé de revoir les lois pénales affectant les Catholiques ; mais je serai bien plus aisé encore que ce même objet soit une mesure de l'administration.

Lord Castlereagh. Je ne puis assez témoigner mon admiration de la modération de l'honorable préopinant. Le vote que je vais énoncer m'exposera peut-être à la censure prononcée contre les ministres qui varient. Mais les principes de tolérance, que j'ai professés durant toute ma vie politique, m'ont toujours porté à croire qu'un jour il faudrait faire droit aux réclamations des Catholiques, et même j'ai pensé à proposer moi-même des mesures à cet égard. *Ecoutez ! Ecoutez ! Ecoutez !* Les circonstances ne sont plus les mêmes. L'obstacle insurmontable qu'y est opposé, et auquel il suffit de faire allusion pour être compris, n'existe plus ; si bien que la sagesse du Parlement n'est plus génée par ces grands motifs de

respect et de délicatesse qui ont toujours eu tant d'empire sur mon esprit. L'honorable préopinant a allégué des motifs si puissants de changer d'opinion, qu'il me paraît impossible désormais que l'on puisse former un gouvernement sur le principe de résister aux réclamations des Catholiques. *Ecoutez ! Ecoutez !* Ici, toutesfois, je demande qu'il soit bien entendu que je n'exprime que mon opinion individuelle, et non celle du gouvernement. Dès avant l'union, j'avais prévu la nécessité des concessions, les choses ne pouvant pas rester dans l'état où elles étaient. En Ecosse, un papiste peut remplir tous les emplois ; en Angleterre et en Irlande il ne peut prétendre à aucun émolument officiel. Les temps étant donc changés, il est de mon devoir de m'y conformer. *Ecoutez, écoutez! on rit.* Quant aux sécurités, il n'en faut aucune qui soit incompatible avec les principes de la croyance des Catholiques. Nous ne leur en demanderons d'autres que celles que les Catholiques accordent partout ailleurs. La grande erreur est de considérer les lois pénales comme protectrices de l'établissement protestant ; mais il faut des sécurités contre toute influence étrangere. La puissance du Pape, quelque faible qu'elle soit, n'en est pas moins très-grande en Irlande. M. Grattan lui-même admet la nécessité de quelque garantie pour l'établissement protestant. Quelle en doit être la nature ? On peut s'en convaincre par les écrits de l'honorable Baronet, Sir J. C. Hippisly, d'où l'on peut tirer tant d'instruction, et qui prouvent qu'en Espagne, un des pays les plus décidemment entichés de la religion catholique, il n'y a point de communications entre le Pape et l'église, que celles qui lui sont transmises par le Gouvernement ou du moins dont il a connaissance. C'est sur ce pied-là, et sur ce pied-là seulement, que je désire que l'on établisse les Catholiques d'Irlande ; que si c'est-là le sens de la motion de M. Canning, je n'hésite point à y adhérer dans toute son étendue. Personne ne doute plus qu'il ne soit temps de mettre les Catholiques au niveau des autres sujets de la couronne. S'y refuser, serait vouloir toutes les années de nouvelles discussions, de nouveaux troubles, de nouvelles scenes honteuses, telles que celles dont le pays a été témoin. Je n'ai donc point d'objection contre la proposition de mettre cette résolution aux pieds du trône, pourvu que le gouvernement ne soit responsable d'aucune mesure, *Ecoutez ! Ecoutez !* car je ne saurais assurer qu'on obtienne l'unanimité nécessaire pour cet objet Chacun votera comme il l'entendra ; et, d'après la maniere dont je viens de m'expliquer, je ne me crois pas tenu à ne point aller au delà de mes coadjuteurs dans le cabinet. Aussi, je concours à une mesure qui me paraît devoir faire le bonheur de l'empire.

M. Tierney. Ainsi, après douze ans de conflit dans les opinions du Noble Lord, il revient à celles qu'il avait lors de

l'Union. *Ecoutez ! Ecoutez !* Sur cela, personne ne lui aurait contesté un mot de ce qu'il vient de déduire pendant un quart d'heure. Du Discours que je viens d'entendre, j'augure mal pour le succès de la cause actuelle.

Les circonstances paraissent avoir fait impression sur la chambre; elles n'en ont fait aucune sur le gouvernement. L'amendement du brave général a toute mon approbation, mais comme il ne paraît point obtenir celle de la chambre, je serais d'avis qu'il le retirât, et par cette raison, je voterai pour la motion de M. Canning. Quant aux ministres du pays, ainsi qu'ils s'appellent eux-mêmes, ils sont si faibles, si insuffisants, que, quoique la résolution dont il s'agit, ait l'approbation d'un lieu plus élevé, ils n'osent pas se charger d'y donner de la suite, et ne veulent point en faire une mesure du gouvernement. *Ecoutez ! Ecoutez !* Le noble lord qui vient de parler désire sincerement le succès de la motion; et cependant il ne veut pas prendre sur lui de la faire adopter à ses collegues, et ne voudrait pas, pour y parvenir, s'exposer à perdre sa place. Un de ses nouveaux confreres a fait l'aveu que le temps était arrivé de faire droit aux réclamations des catholiques; mais le gouvernement ne veut s'engager à rien. Il n'y a plus qu'une maniere de voir dans tout le royaume; les ministres sont les seuls qui différent d'opinion. Le noble lord a dit toute la vérité, quand il a déclaré que l'on ne pourrait plus former une administration sur des principes contraires à ces réclamations. Qui donc donnera des conseils au Prince? comment y aura-t-il union dans les conseils du souverain? Le cabinet croit aujourd'hui qu'il faut faire des concessions aux catholiques, et il n'y a pas un mois qu'il y résistait avec des efforts plus qu'humains. *Ecoutez ! Ecoutez ! on rit.* Voilà le gouvernement avec lequel les catholiques auront à négocier. Comment peuvent-ils espérer de réussir? La constitution n'a pas besoin de sécurités de la part de ceux qui, lorsqu'ils y participeront, jureront de la défendre. Le meilleur garant qu'elle puisse obtenir, c'est que les catholiques acceptent ce devoir. *Ecoutez ! Ecoutez !* La politique actuelle ne sert qu'à soulever le peuple Irlandais, qu'à faire prêcher ses évêques, et qu'à entretenir les mêmes débats dans leurs assemblées. Je désire que la résolution soit adoptée, et qu'elle soit portée aux pieds du trône; mais, auparavant il faudrait connaître les sentiments de l'autre chambre, où la façon de penser pourrait bien n'être pas aussi générale. Ces nobles personnages pourraient douter si le Chancelier n'a plus de ces scrupules qu'il a eus pendant les dix dernieres années. *Ecoutez ! on rit.* Dans cette chambre, on pourrait demander des sécurités, de crainte que les évêques Irlandais n'entretinssent une correspondance criminelle avec une puissance étrangere, quoique, dans ce cas-là, je ne voie pas pourquoi un évêque Irlandais ne serait pas traité comme un évêque

anglais qui n'y gagnerait que de perdre la tête, *on rit*. J'espere que le noble Lord Castlereagh, d'ici à la prochaine session, s'efforcera de faire adopter un parti quelconque à ses collégues, pour qu'ils ne divaguent pas au gré de leur imagination. S'il y avait une espece de gens capables de ne rien décider à cet égard, uniquement pour ne pas perdre leurs places, je dirais, sans hésiter, que jamais il n'y eut de pareils traîtres envers leur pays, et qu'aucune punition ne serait trop sévere pour eux. *Ecoutez Ecoutez!* Je ne fais l'application de ceci à aucun individu. Je crois que personne ne l'a mérité ; c'est au reste une chose dont les ministres peuvent mieux juger que qui que ce soit. *Ecoutez Ecoutez!*

M. Bathurst parle contre la motion de M. Canning.

Sir J. C. Hippesley, appuie la motion, veut des sécurités, et prouve que même à présent le Pape a beaucoup d'influence sur le clergé catholique de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

M. Ponsonby. Il est ridicule de demander aux catholiques des sécurités dans un moment où le gouvernement est si divisé qu'il n'y a personne pour les exiger. Rien n'est plus absurde qu'un gouvernement sans opinion sur une question de cette importance. Selon moi, la plus grande sécurité de la constitution, c'est de prendre une mesure qui fasse que tous les dissidents *(dissenters)* s'engagent à la soutenir et s'y intéressent. Je suis fâché que le gouvernement se soit avoué, ce soir, trop faible pour adopter une mesure qui ferait le bonheur de la nation, et causerait des transports de reconnaissance au peuple Irlandais. Privée d'une administration qui veuille faire son devoir, l'Irlande, en attendant, aura toujours les yeux tournés vers ses amis inébranlables, et aura toujours la même confiance en eux ; ils ont toute leur vie défendu la cause de la liberté civile et religieuse ; ils trouveront toujours en moi et les amis qui m'entourent tout le zele que demande une tâche si difficile.

M. W. Fitzgerald. Je crains, si M. Tierney n'a pas perdu de votes par le discours qu'il a tenu, qu'il n'ait offensé des personnes disposées à le seconder. Quoi qu'il en soit, ceux qui, pour garder leurs places, abandonneront leurs principes, n'auront point mon suffrage ; mais, loin de s'opposer à la résolution, le noble Lord Castlereagh a déclaré qu'il n'éleverait aucune difficulté, et s'est même engagé à proposer une mesure dans la session prochaine. Je voterai donc pour la motion de M. Canning reçue favorablement même de l'autre côté de la chambre et dont j'augure le bonheur et la sûreté de la patrie.

Le Lord Palmerston se déclare, malgré le discours de M. Tierney, pour la motion, mais aussi pour des sécurités.

Sir C. Burrell, voyant que les catholiques se refusent à donner des garanties, opine contre la motion, disant, qu'avant tout, il faut la sûreté de la religion protéstante;

M. Whitbread. Je pense que mon honorable ami M.

Tierney a parfaitement exposé la faiblesse et le peu de sincérité des ministres. Depuis la mort de M. Perceval, ils ont cédé sur tous les points, non pas d'une maniere magnanime mais pusillanime. Ils ont éte battus par le peuple et le Parlement ; mais ils n'ont pu remporter aucune victoire sur eux-mêmes. Le Lord Castlereagh, et M. Vansittart sont de l'avis de la motion ; mais ils ne veulent point s'engager à la poursuivre. Vient ensuite M. Bathurst qui entrera, dit-on, dans le cabinet, et il est contre la motion. L'agréable été que ces messieurs vont passer ensemble ! Comment s'y prendront-ils ? La résolution sera présentée au Prince Régent ; il faudra y donner suite ; et il aura des ministres qui lui conseilleront de n'en rien faire, et qui ne voudront pas s'en mêler!

M. W. Smith pense qu'il faut d'abord adopter la résolution ; après quoi l'on s'occupera de la sûreté de l'établissement protestant ; ce qui ne peut être en effet qu'une mesure subséquente.

M. Canning. On s'attend sans doute que je répliquerai, si non pour répondre à ceux qui se sont opposés à la motion, du moins pour remercier ceux qui l'ont défendue. J'adresse d'abord mes remercîments à M. Grattan, le premier qui ait élevé, dans son pays, la voix en faveur de ses compatriotes opprimés, et qui a défendu leur cause, depuis qu'elle a été transférée au parlement d'Angleterre, avec une éloquence vraiment admirable. La chose qui me ferait le plus de plaisir, c'est que la conclusion de cette affaire fût remise entre ses mains, plutôt qu'entre celles du pouvoir exécutif. J'avoue que, pour y parvenir, on aurait pu former une administration plus capable, surtout en considérant d'autres mesures d'administration aussi essentielles à l'existence même du gouvernement, lesquelles auraient pu déterminer le public à la confiance et à la résignation nécessaire dans les circonstances. Je parle de mesures pour parvenir à la paix et mieux conduire la guerre. Mais l'accueil qu'on a fait à la motion, me paraît une premiere démarche d'un bon augure, non-seulement par les suffrages qui l'ont protégée, mais encore par la faiblesse des arguments qui l'ont attaquée. Mon intention n'est pas de demander que la résolution soit portée au Prince Régent, mais qu'elle soit communiquée à la Chambre des Lords, afin, si elle y peut passer, qu'elle puisse être présentée à Son Altesse Royale avec cette nouvelle assurance de succès ;

Le général Mathew ayant retiré son amendement,

La résolution a eu pour elle	235	votes
Et contre elle - -	106	
Majorité - -	129	

Résolutions du Comité Catholique d'Irlande.

Dublin, Jeudi 18 *Juin* 1812, *le Comte de Fingall Président.*

M. Hussey, de la part de la délégation nommée pour présenter l'adresse des Catholiques d'Irlande, au Prince Régent, a fait rapport des démarches faites à cet égard, disant que le Lord Fingall, s'étant adressé à M. Ryder pour obtenir une audience de S. A. R. elle lui avait été refusée. L'adresse ayant été présentée, selon l'usage, au lever du Prince, on a prié M. Ryder de faire savoir si S. A. R. avait daigné notifier ses intentions à cet égard; à quoi M. Ryder a répondu qu'il n'avait point à cet égard reçu d'ordres de S. A. R.

Alors M. Finn a proposé les remercîments des Catholiques d'Irlande aux seigneurs et messieurs leurs députés à Londres La motion a passé à l'unanimité.

M. O'Gorman, après avoir fait rapport des opérations du comité Catholique depuis le 11 du mois de Juillet dernier, a conclu en disant que c'était, le cœur navré de douleur, que les Catholiques retiraient, quant à présent, leur confiance au Lord Moira.

Ensuite le Lord Killeen a proposé quatorze résolutions qui ont passé à l'unanimité, dont l'objet est de renouveler aussitôt leur pétition, et d'exprimer leurs sentiments sur les derniers événements.

Parmi ces résolutions figurent les trois que voici :

« Que, d'après des documents authentiques maintenant sous nos yeux, nous apprenons, avec douleur et contre notre attente, que le bienfait promis de la liberté Catholique a été arrêté par la fatale sorcellerie *(wichery)* de quelque indigne influence secrette, contraire à nos douces espérances, méprisant égalemenr la sanctiou du public, les vertus privées, les droits à une reconnaissance personnelle, et les obligations sacrées de l'honneur engagé."

« Que, détournant avec dégoût nos regards du triste naufrage du caractere public dans les événements récents, nous voyons avec estime et admiration la vraiment noble élévation de sentiments qui a distingué les Lords Grey et Grenville et les autres personnages qui, comme eux, ont su se garantir des allèchements de l'intrigue, et se sont maintenus dans le poste éminent de leur rigide indépendance. Nous respectous leur conduite récente comme guidée par une profonde sagesse, par des précautions bien fondées, et par une honnête sollicitude et

pour l'obtention d'un grand avantage public, et pour la conservation de leur honneur personnel."

" Que nous avons vu avec un plaisir inexprimable et une admiration les généreux efforts de nos concitoyens d'une autre persuasion en notre faveur, leur empressement à souscrire et recommander les pétitions tendant à notre soulagement, et les suffrages spontanés qu'ils nous ont accordés dans les assemblées publiques. Nous espérons mériter leur honorable confiance, en persistant dans la même conduite modérée, mais ferme, qui nous a déjà concilié leur estime ; et, quoique nous ne puissions leur offrir des sécurités ou des arrangements qui, s'ils étaient praticables, ne seraient qu'un échange d'une servitude contre une autre, nous leur offrons du moins avec plaisir, et nous espérons qu'ils agréeront avec bonté, la seule chose en notre pouvoir, des sentiments très-tendres et une reconnaissance éternelle, notre serment de fidélité, notre loyauté et nos services passés—et notre empressement, (du moment que nous y serons autorisés par la loi), à les secourir dans la pénible entreprise de sauver le vaisseau de l'état qui s'abîme."

M. O'Gorman a demandé qu'il fût bien entendu que quelques arrangements ou conditions qui pussent être liées à la motion de M. Canning dans la chambre des communes, la conduite des Catholiques d'Irlande n'en serait pas influencée, étant déterminés à obtenir une émancipation absolue et sans conditions. Après quoi le comité s'est ajourné à une quinzaine pour rédiger la nouvelle pétition.

Le Lundi 29, M. le Marquis de Wellesley a fait à la Chambre de Pairs, la même motion que M. Canning avait faite dans celle des Communes ; mais malgré l'éloquence du noble Marquis, celle de S. A. R. le Duc de Sussex, et l'influence de trois des ministres qui voterent pour la motion, elle fut rejetée à la majorité d'une seule voix. Les Catholiques auraient décidément gagné leur cause, sans l'indiscrétion commise par le Comité Irlandais, dans les résolutions messéantes qui précedent; indiscrétion qui leur a aliéné beaucoup de Lords qui, autrement, étaient disposés à voter pour eux.

LETTRES INTERCEPTÉES EN ESPAGNE.

No. I.—*De* Joseph Buonaparté *à son Frere* Napoléon.

Madrid, le 23 *Mars* 1812.

Il y aura bientôt un an d'écoulé depuis que je demandai à V. M. quelles étaient ses intentions relativement à mon retour en Espagne: V. M. voulut que je revinsse, et je suis ici. V. M. eut la bonté de me dire qu'il serait toujours temps de quitter si les espérances que javais conçues ne se réalisaient pas, et que dans ce cas V. M. me donnerait un asile dans le Midi de l'Empire, où je pourrais vivre tranquille. Sire, les événements n'ont pas répondu à mon attente; je n'ai point fait de bien, et je n'ai aucun espoir d'en faire. En conséquence, je supplie V. M de me permettre de déposer entre ses mains les droits qu'elle a daigné m'accorder, avec la couronne d'Espagne, il y a quatre ans. Je n'ai jamais eu d'autre objet en vue, lorsque j'ai accepte la couronne de ce pays, que le bonheur de ce vaste Empire. Il n'est pas en mon pouvoir de réaliser mes espérances. Je supplie V. M. de m'admettre avec bonté au nombre de ses sujets, et d'être assurée qu'elle n'aura jamais de serviteur plus fidele que l'ami que la nature lui a donné dans le très-affectionné frere de V. M. I. et R.

"JOSEPH."

No. II.—*De* Joseph *à son Epouse.*

Madrid, le 23 *Mars.*

Ma chere amie,

Vous remettrez la lettre que je vous envoie à l'Empereur, s'il exécute le décret d'Union et le publie dans les gazettes. Autrement, vous attendrez de mes nouvelles. Dans le cas où vous remettriez la lettre, envoyez-moi la réponse de l'Empereur et des passeports. Remi m'a annoncé

quelque chose qui me fait assez de peine. Si l'on est dans l'intention de m'envoyer les fonds nécessaires, pourquoi retarder si long-temps les convois, et ne pas m'envoyer par des couriers des traites sur le Trésor public? Embrassez mes enfants pour moi.

P. S.—Si vous apprenez que Mollien ne m'ait point envoyé d'argent depuis les 500,000 livres que j'ai reçues en Janvier à la réception de cette lettre, remettez mon abdication à l'Empereur. A l'impossible nul n'est tenu; tel est l'état de mon Trésor.

No. III.—*A la même.*

Madrid le 25 Mars.

Ma chere,

M. Deslandes, qui vous remettra cette lettre, vous donnera tous les détails que vous désirerez sur ma situation: je vais vous en parler moi-même, afin que vous puissiez l'exposer à l'Empereur, et qu'il prenne un parti, quel qu'il puisse être. Tout me fait désirer de sortir de ma situation actuelle: 1°. si l'Empereur fait la guerre à la Russie, et me juge utile ici, je resterai avec le commandement suprême et l'administration générale; s'il fait la guerre, qu'il ne me donne pas le commandement, et me laisse pas l'administration du pays, je désire de retourner en France. 2°. S'il ne fait pas la guerre à la Russie, soit qu'il me donne ou non le commandement, je resterai pourvu qu'il n'exige rien de moi qui puisse faire croire que je consents au démembrement de la monarchie, et qu'il me laisse assez de troupes et de territoires, et m'envoie le prêt d'un million par mois qu'il m'a promis. Dans ce cas, je resterai aussi long-temps que possible, parce que je crois en honneur ne devoir pas quitter l'Espagne subitement; parce que si je la quittais durant la guerre avec l'Angleterre, on exigerait de moi des sacrifices que je ne peux pas et ne dois pas faire, si ce n'est à une paix générale, pour le bien de l'Espagne, de la France et de l'Europe. Un décret de réunion jusqu'à l'Ebre, s'il m'arrivait inopinément, me ferait partir le lendemain. Si l'Empereur differe ses projets jusqu'à la paix, qu'il me donne les moyens d'exister durant la guerre. Si l'Empereur veut que je parte, ou est déterminé à prendre aucune des mesures qui produiront cet effet, je désire de rentrer en paix

avec lui, et avec son consentement sincere et absolu. J'avoue que la raison me portera à cette détermination si conforme à la situation de ce malheureux pays, si je ne puis rien faire pour lui, et si convenable à mes relations domestiques. Dans ce cas, je désire que l'Empereur me donne une terre en Toscane ou dans le Midi de la France, à 300 lieues de Paris, où je passerai une partie de l'année, et l'autre à Morfontaine. Les événements passés, et la situation dans laquelle je suis, qui répugnent tellement à la droiture et à la loyauté de mon caractere, ont grandement affaibli ma santé ; je suis d'ailleurs avancé en âge, et l'honneur et le devoir me retiennent seuls ici. Mes dépenses mêmes m'obligeront de quitter, à moins que l'Empereur ne me soutienne autrement qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. Je vous embrasse ainsi que mes enfants

No. IV.—*A la même.*

Madrid, le 27 Mars.

Ma chere,

Je n'ai rien à ajouter à ce que Deslandes vous aura dit. Je n'ai pas changé de résolution depuis son départ. Je suis un peu indisposé.

No. V.—*A son frere* Louis.

Mon cher frere,

J'ai reçu votre lettre du 25 Octobre et j'ai appris avec plaisir que votre santé s'améliorait. La mienne est bonne. Mes affaires ne vont pas très-bien. J'ai ici un officier, recommandable par ses talents et par les sentiments qu'il a pour vous. Ne doutez jamais, mon cher Louis, de mon amitié vive et inaltérable. Je vous embrasse de tout mon cœur, et j'espere vous revoir quelque jour en bonne santé, et jouissant du bonheur qu'une conscience pure et l'affection de nos amis ne manquent jamais de nous procurer.

Votre affectionné frere,

"JOSEPH."

Madrid, le 25 Mars.

No. VI.—*A sa Sœur, l'Epouse de* Murat.

Madrid, le 29 *Mars* 1812.

Ma chere Caroline,

J'ai reçu avec plaisir de vos nouvelles et de celles de vos enfants. J'aurais beaucoup désiré de vous voir à Paris à votre arrivée, et j'espere que vos affaires prosperent plus que les miennes. Cependant ma santé est assez bonne, et j'ai plaisir à vous dire que je vous aime autant que je l'ai fait depuis 20 ans, et que je serai toujours votre frere et ami.

"JOSEPH."

No. VII.—*Au Cardinal* Fesch.

Madrid, le 12 *Mai.*

Mon cher oncle,

Vos lettres m'ont fait plaisir, et Deslandes, qui possede mon entiere confiance, vous informera de ma situation. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Votre affectionné,

"JOSEPH."

(Ces lettres ont été prises á Salinas, par Mina, sur la personne du secrétaire de Joseph, Deslandes, qui a été tué: elles sont authentiques.)

LA COUR DE PALERME.

Extrait de la Critique du Voyage en Sicile, par M. Galt.

Par les Rédacteurs du British Review.

. . . . M. Galt croit que la population de Sicile s'augmente graduellement; et ce fait, car il prend cela pour un fait, et ce fait, dit-il, est incontestablement établi par de récents extraits des registres de paroisses. Nous avons déjà fait connaître notre opinion à cet égard, fondée, comme nos lecteurs auront pu le remarquer, sur quelque connaissance que nous avons de ce pays-là. Les observations de M. Galt sur la Sicile ont précédé les nôtres de douze mois. Dans ce temps-là, il n'avait paru, que nous sachions, aucun ouvrage d'où nous eussions pu tirer ce *fait*, sur lequel nous sommes bien fâchés que M. Galt n'ait pas cité ses autorités. N'ayant pas d'autres documents, nous prenons la liberté de n'être pas de la même opinion que lui; liberté que nous prendrons avec d'autant moins de difficulté, que, dans les observations sur la population de Palerme, nous trouvons qu'il ignore ce *fait*-ci, que le montant nominal de la population de chaque ville comprend toujours la population de tout le district ou banlieue de cette même ville. Il semble supposer que toute la population dont il est question est renfermée dans les murs de ces villes. Mais ce n'est pas là le seul point où nous ne pouvons pas être d'accord avec notre auteur. Nous ne pouvons, par exemple, convenir avec lui, que, depuis les dix dernieres années, la Sicile a fait voir des symptômes marqués d'amélioration. On nous dit là-dessus, que ce *fait* est encore attesté par le témoignage de ceux qui ont dernierement fait une étude

de la statistique de ce pays-là. Mais où et comment ce fait se trouve-t-il ainsi confirmé, c'est une énigme qu'on nous laisse à deviner. Ce ne sont pas seulement les résidences des grands dans la capitale, qui tombent en ruines, ce sont encore celles qu'ils ont à la campagne, qui deviennent des mazures; d'ailleurs tous les édifices modernes sont inférieurs aux anciens en grandeur, en solidité et en architecture. Tous ces désavantages, nous ne croyons point qu'ils soient compensés par aucun changement heureux dans l'état des classes inférieures de la société. En sorte que l'ensemble des observations de M. Galt sur tout cela, ainsi que sur la politique, la société, la cour et la ville de Palerme, nous paraît si superficiel et si peu digne d'attention, qu'au lieu d'en faire ici la critique, nous allons prendre la liberté d'y substituer une relation détaillée et tirée de nos propres renseignements, des derniers événements et révolutions de la Sicile, laquelle, nous osons l'espérer, servira et à l'instruction et à l'amusement de nos lecteurs.

Depuis des siecles, la Sicile a eu le malheur d'être gouvernée par quelque puissant souverain du Continent; et conséquemment ses intérêts n'ont été que très-peu consultés. En revanche, les Siciliens ont toujours détesté leurs oppresseurs. La Cour de Naples n'a rien changé à ce système; et l'oppression des classes inférieures était complete. Cette cour a constamment été considérée comme un rassemblement d'étrangers, et lorsque c'était une idée qu'il était de la prudence du gouvernement d'écarter, lorsque ce gouvernement fut chassé d'Italie par les Français; que la Sicile devint son dernier refuge; que la seule chance de sûreté qui lui restât, était dans l'attachement des Siciliens; au lieu de s'en concilier l'affection, il ne changea rien au système ordinaire d'oppression, qui continua sous les formes les plus tyranniques.

Au premier coup-d'œil, c'était un avantage pour la Sicile que la cour vînt s'établir de Naples à Palerme. Les Siciliens le sentaient, et un peu de prudence les aurait étroitement attachés à la famille des Bourbons. Mais, à la suite de cette cour, il y avait une foule de Napolitains; tous les emplois furent donnés à ces émigrants, et l'on accorda des pensions à ceux pour qui il ne se trouvait plus de places. Le premier soin de Sa Majesté fut de s'assurer d'un assez vaste canton pour la chasse, le plus cher de ses amusements, si bien que les habitants de Palerme furent privés du droit de chasser dans le voisinage de la capitale. Figuzza, à vingt milles de la ville, fut également pris pour un rendez-vous des chasses royales.

Dès que la cour fut arrivée, on suivit la vieille routine. La reine prit les rênes du gouvernement, et exerça un pouvoir despotique, pendant que le Roi était absorbé dans ses amusements et passe-temps ordinaires. Bientôt le revenu de la Sicile ne suffit pas pour les dépenses d'une cour où régnaient les favoris et les caprices, et où il ne se trouvait tant d'individus qui ne songeaient pas à autre chose qu'à se procurer des jouissances.

La Reine, comme on le sait, établit un système d'espionnage secret sous un aventurier italien, nommé Castroni. Les prisons furent remplies de gens furtivement enlevés et condamnés sans procès, et il était même extrêmement dangereux de vouloir s'informer des causes de leur détention. Les dépenses secretes de la Reine s'élevaient, dit-on, plus haut que les subsides qu'on recevait de la Grande-Bretagne.

Les troupes furent tout-à-coup portées de 6000 hommes au triple de ce nombre. Pour sauver les apparences, une partie des subsides fut employée à réparer les fortifications de Trapani, et à élever des batteries à Palerme. Ajoutez à ces

fortes dépenses, le soin que l'on prit que le Roi ne souffrît aucune privation, ce qui aurait pu l'engager à scruter la conduite des affaires publiques.

Tout le revenu de la Sicile n'allait pas à 700,000 liv. st. annuellement, y compris même les subsides britanniques, ainsi qu'il appert par l'état des finances que nous avons sous les yeux ; mais les dépenses excédaient cette somme du double. Pour y suppléer, la cour commença à se saisir des revenus ecclésiastiques, à mesure que les bénéfices venaient à vaquer. On n'y nommait qu'au bout d'un temps considérable, et encore s'en réservait-on en général la moitié des revenus. Les monasteres furent également forcés de payer une forte contribution sur leurs revenus soit à la Reine soit aux branches de la famille royale. Les sénats des différentes villes qui avaient des fonds pour des achats de grains, et autres besoins municipaux (voy. l'ouvrage de M. Leckie sur la Sicile), furent obligés de les livrer, ne recevant en échange et pour sécurités que du papier, le roi s'engageant à en payer régulierement les intérêts, ce dont il était bien connu qu'il n'avait pas les moyens. Les individus entre les mains de qui l'on savait de l'argent en dépôt, furent aussi sommés d'en faire le sacrifice. Néanmoins toutes ces extorsions ne suffisaient pas aux besoins de la couronne, et enfin l'on se vit forcé de penser à la convocation du Parlement, à qui seulement il appartenait d'imposer légalement des taxes.

La constitution de la Sicile est encore à peu près la même qu'au temps de Roger le Normand, qui fit la conquête de cette île, vers l'époque où son cousin Guillaume réussit à s'établir sur le trône d'Angleterre. Des terres qui avaient appartenu aux Sarrasins, qui furent chassés, il fit trois parts, dont il donna l'une à l'église, l'autre en fiefs militaires à ceux qui l'avaient suivi, se réservant la troisieme pour lui-même. Le parlement actuel consiste en trois ordres représentant ces trois divisions. La représentation du

Roi est formée par les bourgs royaux et n'est composée que de peu de membres (d'environ 40). Ils ont le droit de voter par procuration; et, comme il n'y a point d'avantages à s'y trouver, ce sont ordinairement les solliciteurs des villes que l'on prend pour cela; et le préteur de Palerme qui est leur président, a toujours dans sa poche une majorité de procurations. La cour peut envoyer à cette chambre qui lui plaît, et conséquemment elle en commande les suffrages. La chambre épiscopale se compose d'archevêques, d'évêques, et de certains abbés. Cette chambre est influencée par la couronne, mais n'en est pas commandée. La Chambre Baroniale est de 103 barons. Le nombre des fiefs qui ont droit de suffrages est de 280; plusieurs de ces fiefs, soit par héritage ou acquisition, se trouvent souvent dans la main d'un seul Baron; ce qui donne lieu à de fréquentes mutations. Le Prince Butera a douze fiefs, par conséquent 12 votes, un baron ayant autant de votes que de fiefs.

L'impôt dépend de ces trois chambres séparées. Tout don fait au roi, voté par deux des chambres, ou, comme cela s'appelle, par deux des branches, est, avec la sanction du Roi, obligatoire pour la nation. Ces chambres paraissent n'avoir exercé aucun autre pouvoir législatif, et n'avoir rien aperçu du système anglais d'attacher des bills subsidiaires, aux actes publics.

La Chambre des Barons, la plus importante des trois, a toujours été ménagée par le Souverain. Charles V, dans ses instructions à son Viceroi, lui disait: "Qu'avec eux, on pouvait tout; et sans eux, rien."

Les Barons ne sont que représentants de leurs fiefs; ils ne sont point pairs héréditaires, à moins que leurs substitutions ne soient perpétuelles, et ils ne peuvent les aliéner sans en avoir auparavant obtenu la permission de la cour. Ils ne sont pas exempts de la prise de corps, exemption que la con-

ronne réclame le droit d'accorder ; ce qui lui donne une grande influence sur les Barons pauvres. Bien des familles ont été réduites à l'indigence au moyen des permissions données par la cour de vendre les terres substituées.

Quand le Parlement n'est pas assemblé, un corps, appelé les *Deputati del Regno*, est chargé de veiller au bon emploi de l'argent consenti pour le service public. M. Leckie les appelle, avec autant de justice que de jovialité, les exécuteurs du Parlement. Ce corps est composé de douze membres ; chacune des branches en fournit quatre.

A l'époque dont nous parlons, 1810, les quatre barons de ce corps étaient Butera, Torremuza, Camastro, et Campo Franco. Les quatre membres ecclésiastiques étaient l'archevêque de Monreale, Serio, d'Antonio, Filipponi—et les quatre bourgeois étaient, le Prince Cuto, préteur de Palerme, Cavaliere, Gargello et Bosco.

Il est inutile de parler des abus de la constitution, de l'oppression des sénats, de l'absurdité des réglements municipaux, de ce que les Siciliens en souffraient, ainsi que des priviléges des Barons, de l'iniquité du tribunal patrimonial et de la corruption de toutes les cours de justice. Quiconque désirera des renseignements à cet égard, les trouvera dans l'ouvrage bien connu de M. Leckie. Cet écrivain se les est procurés par une persévérance infatigable et par ses observations personnelles : quant à ce qui regarde la Sicile, tout le monde reconnaît qu'il en a parfaitement décrit la situation, et a bien compris les changements qu'il faudrait y opérer pour l'améliorer réellement.

L'adversité n'avait pas encore appris à Sa Majesté, la Reine, que le voile qui couvrait la royauté aux yeux de la multitude, était tombé ; et elle se regardait comme parfaitement en sûreté contre toute tentative de la part du Parlement pour limiter son

autorité, ou même pour résister à aucune des demandes qu'elle se proposait de lui faire. Quelques-uns de ses véritables amis, et entre autres le Duc d'Orléans, qui a épousé sa fille, étaient d'une opinion différente, et lui persuaderent à la fin d'appeler dans son cabinet le Prince de Belmonte et quelques autres des principaux Barons, afin de leur mettre sous les yeux l'état véritable des finances, et les convaincre de la nécessité d'accorder de nouvelles ressources à la couronne. Ils ne s'assemblerent qu'une fois, car le Marquis de Circello refusa de produire aucun des documents qu'ils demandaient. Alors ils virent qu'on ne les regardait que comme un manteau pour couvrir les desseins d'une cour qui ne cherchait qu'à rejeter sur eux la défaveur des nouvelles impositions. Si la Reine s'était de bonne foi jetée dans les bras de la nation Sicilienne, il est probable que les Barons auraient fait tout au monde pour elle, et qu'elle en aurait reçu tous les secours que la Sicile était en état de lui fournir. Mais elle n'ignorait pas, qu'en donant les comptes de la dépense, on verrait que les sommes données à ses espions et à ses Napolitains, paraîtraient la cause principale de ses embarras pécuniaires, et que le Prince de Belmonte ne s'y prêterait pas; car bien qu'attaché au roi par les liens de l'amitié, il était trop réellement bon patriote pour sacrifier sa patrie aux frayeurs et aux caprices de la Reine.

Plutôt que de prendre ce parti-là, la Reine se détermina à convoquer le Parlement dans un moment où toute la nation était irritée, de ce qui se passait, ainsi que de l'oppression sous laquelle on gémissait, et où les Barons ressentaient vivement l'affront qu'on venait de leur faire. Le Parlement se rassembla effectivement le 14 de Février, 1810.

Belmonte proposa que la somme de 360,000 onces que le Roi demandait, fut réduite à 150,000 onces, à quoi les Barons consentirent. La chambre basse, cela va sans dire, vota comme la cour le voulait, et la chambre épiscopale influencée par son

président, l'Archevêque de Monreale, allait en faire autant, lorsque Belmonte engagea les Barons à demander aux évêques une conférence qu'ils eurent en effet, ayant Belmonte à leur tête. Celui-ci leur adressa un discours très-éloquent qui les fit changer de résolution, et, au grand chagrin de l'Archevêque, la branche ecclésiastique s'unit à celle des Barons, en sorte que le Parlement ne vota que 150,000 onces.

Irritée au dernier point contre Belmonte et les Barons réfractaires, la Reine parlait de les faire arrêter; mais cela ne ralentit point leur zèle. Lorsqu'il fut question de la manière dont cette somme serait répartie, le Prince de Belmonte et ses amis proposèrent d'augmenter les taxes des premières classes; mais ici, ils échouèrent, et l'on suivit la vieille routine. Le Roi ne pouvait constitutionnellement accepter le don du Parlement, sans avoir en même temps pour agréable le mode dont il serait perçu; néanmoins il n'en fit rien; il accepta les 150,000 onces, et changea le mode de perception, usurpant ainsi violemment sur le Parlement une autorité très-inconstitutionnelle.

Quoique la cour fut trompée dans ses espérances en n'obtenant que ces 150,000 onces, cela ne lui fit point modérer ses dépenses. La Reine, au contraire, s'apercevant de l'accroissement de la défaveur populaire, voulut augmenter le nombre des troupes étrangeres auxquelles seules elle se fiait pour se mettre à l'abri du ressentiment de ses sujets. Mais, ne pouvant payer, ces troupes, cela ne fit que les mécontenter, et qu'accroître ses dangers et ses embarras. Pour vaincre cette difficulté, la cour essaya de faire une loterie de terres appartenant à la couronne ou au fisc, ce qui ne fit encore qu'ajouter à la haine publique.

Cette mesure n'ayant rien produit, il parut un édit ordonnant, de l'autorité du roi seul, qu'il serait perçu un droit d'un pour cent sur toutes

acquisition ou mutation de propriétés ; de sorte qu'une lettre de change, endossée par 20 personnes, aurait payé 20 pour cent.

Les marchands étaient obligés, sous de très-fortes peines, d'envoyer, toutes les semaines, un état de ce qui leur était dû. Les propriétaires fonciers payaient l'impôt sur leurs revenus, et le sénat était obligé de le faire payer sur le blé acheté pour la consommation de leur district. Dans ce dernier cas, il aurait ruiné les classes inférieures, parce que le grain pouvait passer par plusieurs mains avant d'arriver au consommateur ; et dans tous les cas, il aurait été payé par le cultivateur, le sénat, le contracteur et le consommateur.

Les marchands anglais furent les premiers à prendre l'alarme, et à Messine, plusieurs d'entre eux fermerent leurs magasins. Ils remirent un mémoire au Marquis de Circello, mais ils n'en reçurent aucune satisfaction ; on leur dit que, s'ils ne voulaient pas payer la taxe, ils pouvaient avec leurs marchandises se retirer où il leur plairait.

Toute la nation était outrée de cette oppression et de l'illégalité de cet édit, et probablement il y aurait eu des troubles à Messine, sans la présence de l'armée britannique. Il y eut des pasquinades affichées dans la ville, quelques-unes demandant à Sir John Stuart de se charger de la défense des opprimés, et d'autres lui reprochant de les abandonner. Le gouvernement fut alarmé, et la taxe ne fut point perçue à la rigueur.

Pendant ce temps-là, les Barons, voyant enfin les projets de la cour contre leur liberté constitutionnelle, se déterminerent à protester contre l'édit, mais d'une maniere modérée et constitutionnelle. Le 1er de Mars, 1811, ils dresserent un mémoire et des remontrances ; c'était le jour où la taxe d'un pour cent devait commencer ; ils eurent la signature de quarante-six barons.

Le Parlement n'étant pas rassemblé, ils n'avaient d'autre moyen d'approcher du trône que par les *Deputati del Regno* qui, comme nous l'avons dit, étant à la nomination de la cour, étaient sous son influence.

Le Prince Belmonte, d'après sa conduite ferme et patriotique au Parlement de 1810, était regardé par toute la nation comme son champion, et considéré certainement par les Barons Siciliens comme leur chef. A l'instigation de ce seigneur, de son oncle le Prince de Villahermosa, du Prince di Aci grand veneur du roi, du Duc d'Anjio, et du Prince de Villa Franca, tous chefs de l'opposition, les *Deputati del Regno*, après une tentative faite par la cour pour les empêcher de s'assembler, reçurent enfin le mémoire pour le mettre sous les yeux du Roi. La cour parut irrésolue sur la conduite qu'elle avait à tenir, et le mois de Mai arriva, avant qu'on eût occasion de présenter le mémoire. La Reine fut manifestement alarmée de ce premier acte de résistance, et ces craintes ne furent pas tempérées par la réflexion qu'elle fit, que tout cela fournirait au gouvernement britannique l'occasion de se mêler de ces oppressions illégales, et de chercher à les réprimer.

Les Barons sentaient parfaitement qu'on ne leur pardonnerait jamais ; la Reine avait avoué sa résolution de ne plus convoquer le Parlement, et l'édit royal pour l'impôt annonçait qu'elle était déterminée à gouverner sans ce corps. La constitution était enfreinte ; les Barons étaient la seule branche qui pût opposer de la résistance ; ils en avaient fait la démarche sans craindre les dangers qu'ils couraient ; et par conséquent, à moins que la cour ne cédât, il n'était pas à présumer qu'ils s'en tinssent à leurs remontrances.

Néanmoins les barons étaient environnés de difficultés. Les troupes de Palerme et des environs s'élevaient à 14,000 hommes. Celles qui avaient

été régulierement payées, étaient ménagées par la Reine qui pouvait compter sur elles, d'autant qu'elles étaient Napolitaines ou composées d'Italiens déserteurs de l'armée française. Il était impossible de dire où, une fois commencée, l'insurrection s'arrêterait; le massacre de toute la famille royale pouvait en être la suite, si elle eût réussi; tandis, au contraire, qu'en cas de revers, la vie et la fortune des insurgents et de leurs familles seraient compromises. Les Barons voyaient qu'une révolution n'était pas absolument nécessaire pour obtenir le redressement de leurs griefs; ils ne voulaient que la réforme des abus, et le rétablissement des droits dont ils avaient hérité de leurs ancêtres. Eux-mêmes, ils se trouvaient confinés à Palerme qu'ils ne pouvaient quitter sans la permission de la cour; et, bien que la masse de la nation fût pour eux, eussent-ils même désiré une résistance ouverte, il ne leur était pas facile de l'organiser.

Dans cet état des choses, tout le monde avait les yeux tournés vers la Grande-Bretagne. Malheureusement il n'y avait point de ministre anglais à Palerme; mais on savait que le Lord Amherst, dont les manieres aimables lui avaient gagné le cœur des Siciliens, était de retour en Angleterre, bien instruit des vues de la Reine, ainsi que des maux sous lesquels gémissait la nation sicilienne.

On sentait que l'Angleterre pouvait remédier à tout, seulement en ne faisant que suspendre les subsides. On se flattait que le souverain d'un pays libre ne prêterait pas son assistance à l'annihilation des libertés d'un pays jaloux de le secourir contre un ennemi commun et puissant: on sentit donc qu'il était de son intérêt d'intervenir dans la cause des opprimés. Lorsque tous nos soldats étaient employés à soutenir la liberté de l'Espagne, 18,000 hommes des plus belles troupes de la Grande-Bretagne étaient retenus en Sicile, non plus, comme l'année d'aupa-

ravant, pour repousser les attaques de l'ennemi, mais pour surveiller une cour, si non perfide, du moins mystérieuse. Un même nombre des troupes de la Reine étaient par la même raison inutiles à la cause commune.

On savait qu'unie à l'Angleterre par les liens de la reconnaissance, non-seulement la Sicile serait capable de se défendre avec un plus petit nombre de troupes et de vaisseaux britanniques, mais encore qu'elle pourrait fournir un nombre considérable d'hommes au service de la cause générale, et l'on pensait qu'il était évident aux yeux de l'Angleterre, que, si les Siciliens venaient à considérer les Anglais comme oppresseurs, toute la force qu'ils avaient en Sicile ne pourrait préserver l'île de ses ennemis intérieurs et extérieurs. Tous les Anglais résidant en Sicile voyaient cette révolution défavorable s'avancer rapidement. Malgré les assertions franches et sans équivoque de Sir John Stuart, que les troupes sous son commandement n'agiraient jamais contre le peuple sicilien, la jalousie commençait à s'en mêler, et des pasquinades accusaient les Anglais d'être les instruments du despotisme de la Reine. Elle et ses espions faisaient tout au monde pour exciter ce sentiment, et le petit nombre des partisans de la France n'étaient pas moins actifs. La Reine employait toute son adresse à en convaincre le Prince de Belmonte et à le réunir à son parti ; mais il resta ferme, et aucun intérêt particulier ne put le porter à abandonner ce qu'il considérait comme la cause de sa patrie.

Voyant l'inutilité des promesses et des menaces sur l'esprit des Barons, la Reine, au mois de Juillet, pensa qu'il était nécessaire de recourir à quelques mesures contre eux. Elle employa, un de ses agents secrets à rédiger une déclaration donnée comme l'opinion des *Deputati del Regno* assemblés pour faire leur rapport du mémoire remis par les Barons ;

ce mémoire y était déclaré insurrectionnel, et la taxe d'un pour cent légalement établie par Sa Majesté. Cette déclaration fut posée sur la table du Cabinet de la Reine; ensuite on envoya d'abord chercher les quatre députés ecclésiastiques et on leur ordonna de la signer, ils obéirent. Le Prince de Butera signa aussi, ainsi que les autres députés, à l'exception du Cavaliere Bosco, frere de la Princesse Paterno, qui eut assez de courage pour s'y refuser.

Aucun Sicilien ne pouvait se laisser tromper à un acte de ce genre, mais on espérait qu'il ferait quelque impression sur le cabinet britannique et justifierait les mesures énergiques dont on commençait à s'occuper.

Le Prince de Belmonte reçut, le 17 du même mois, avis qu'on était déterminé à s'assurer de sa personne. Ses amis lui conseillaient de s'éloigner; mais il sentit qu'il était nécessaire de ne point abandonner ceux qui l'avaient mis à leur tête: ne pouvant se regarder comme traître, mais comme défendant les libertés de son pays, il prit la résolution de faire tête à l'orage.

Le 19, à onze heures du soir, il se tint, dans le cabinet de la Reine, un conseil présidé par le Prince Héréditaire, où il fut résolu qu'on ferait arrêter les cinq principaux Barons que nous avons mentionnés: en conséquence, les ordres en furent donnés; et avant qu'il fût jour, on s'était saisi d'eux dans leurs lits; puis on les mena, avec toute sorte d'insultes, à bord d'un petit bâtiment de la Reine, commandé par un être insignifiant nommé Cacaci, le seul que la Reine connût assez vil pour se charger d'une pareille commission.

Trois Siciliens se trouverent à ce conseil et participerent à ce coup d'autorité qui tendait à ruiner la liberté de leur patrie; c'étaient le Prince de Butera, le Prince Trabea, et un certain Parigi, homme de

nulle conséquence et sans rang. Le premier, quoique possesseur de la plus grande fortune de Sicile, n'ayant peut-être pas moins de 50,000 liv. sterling, de revenu, s'était rendu l'instrument aveugle des desseins de la Reine, soit par imbécillité, soit par nécessité. Le Prince de Butera était abîmé de dettes; il n'était libre de sa personne que par le sauf-conduit du roi, et ce n'est que par le même moyen, que ses biens n'étaient pas encore entre les mains de ses créanciers. Le Prince Trabea passait pour s'être vendu à la cour; et ses monopoles étaient garants de ses services dans toutes les occasions.

Le militaire tenait la ville en respect, la préservait du tumulte, et d'ailleurs le peuple n'avait point de chef. Les Anglais résidant à Palerme témoignerent leur horreur de pareils procédés en se portant en foule aux palais des barons incarcérés. La Reine triomphait; le parti Anglais était anéanti, et parlait ouvertement d'opposer la force à la force, et de ne rien faire de ce que le Lord William Bentinck viendrait demander de la part de son gouvernement.

Alors la situation du Duc d'Orléans qui avait épousé la fille de la Reine, et qui, pendant trois années de séjour en Sicile, s'était attiré la considération de toutes les classes, commença à paraître fort critique. Il était bien connu que S. A. R. avait employé tous ses efforts à engager la Reine à placer toute sa confiance en ses alliés, et à gouverner selon la loi. Né pour remplir un des plus brillants postes de l'Europe, ses belles perspectives s'étaient de bonne heure obscurcies pour lui, et l'adversité avait depuis long-temps dissipé les brouillards qui, en général, offusquent la vue de ceux qui naissent pour le trône. Il sentit qu'il était de son devoir de faire tout ce qui dépendait de lui pour sauver la famille où il s'était marié; d'un autre côté, il avait constamment témoigné sa reconnaissance et son attache-

ment à la nation britannique, qui l'avait accueilli lors de son infortune, et était généralement venue à son secours et au secours de sa famille.

Dans sa tendre jeunesse, il avait sucé l'amour de la liberté avec toute l'avidité de cet âge sensible. Le temps en avait calmé l'ardeur, mais la liberté raisonnable dont il avait été témoin en Angleterre, était l'objet de son éternelle admiration, et il était incapable de se prêter à l'anéantissement des libertés de sa patrie adoptive.

Convaincu que le Prince de Belmonte ne visait point à la trahison, il l'avait toujours traité avec confiance et amitié ; et, en revanche, la reconnaissance des barons à son égard était sans bornes. Le palais où résidait Son A. S. à Bagharia avait été assailli, de nuit ; et, quoique ses gens eussent repoussé les assaillants, on était généralement convaincu que sa vie avait couru des dangers. Dans ces conjonctures, son intention était de venir, le 20 au matin, s'établir au palais de la cour ; mais apprenant l'arrestation du Prince de Belmonte et de ses amis, il refusa de donner cette espece de sanction aux mesures de la Reine. Et, en effet, cette arrestation n'avait eu lieu le jour où il devait s'établir à la cour, qu'afin que ce changement de domicile fût interprété comme on vient de le dire.

Les dangers du Duc d'Orléans furent tous dissipés par l'arrivée du Lord William Bentinck, le 23 ; la cour s'occupa aussitôt de prendre des arrangements avec lui. Les barons furent conduits par Cacaci dans leurs différentes prisons. Le Prince de Aci fut débarqué à l'île d'Ustica, le Duc d'Anjio à Maritimo, le Prince de Villa Franca à Pantellaria, le Prince de Belmonte et son oncle Villahermosa à Favignana, mais ils n'avaient point la permission de se voir. Aucun d'eux n'avait celle de se promener dans leurs îles ; tous étaient renfermés dans de petits forts.

Le Prince Belmonte, et son oncle, regardés de

la cour d'un plus mauvais œil que les autres, furent aussi traités avec bien plus de sévérité. Le premier fut placé dans un petit fort sur le bord de la mer, où il y avait 500 galériens, n'ayant d'autre refuge pendant le jour, que le fossé sur lequel donnaient ses fenêtres, d'où il s'élevait à chaque instant des gémissements et des odeurs infectes. Ses deux chambres étaient à peine assez grandes, l'une pour contenir un lit et l'autre une table. Ses croisées ou les trous qui lui servaient de croisées, n'étaient pas vitrées, et tout le bâtiment était en si mauvais état, que tous les murs de sa cellule étaient couverts d'humidité. Depuis quelque temps, sa santé s'était dérangée et il était sujet à de violents accès spasmodiques, pour lesquels on lui avait prescrit beaucoup d'exercice et des bains de mer. Il vit bientôt qu'on ne lui permettrait pas d'aller se baigner dans la mer, bien que tous les jours on le permît avec une garde, aux galériens eux-mêmes. Une petite promenade sur le toit de sa prison, voilà toute la liberté qu'on lui accordait; il n'était permis à personne de correspondre avec lui ni de le voir. Le Prince de Villahermosa fut placé dans un fort ruiné au sommet d'un côteau; rien n'y gênait le vent ou la pluie; et il fut forcé de le rendre habitable à ses dépens.

D'après tout cela, il ne faut pas s'étonner si les forces physiques du Prince de Belmonte s'affaiblirent rapidement, quoique ses facultés mentales restassent intactes. Un jour on le trouva sur son lit dans un état d'insensibilité totale. On appela l'assistance doctorale que l'on put se procurer dans l'île ou la ville de Trapani. On consulta les gens de l'art de Palerme qui furent appelés par sa famille, Ces messieurs déclarerent avec serment que si l'on ne permettait pas au Prince l'exercice et les bains de mer, sa vie était en danger. Ce certificat fut présenté au Roi par un oncle du Prince de Belmonte qui le supplia en même temps d'avoir compassion de

son neveu. A quoi Sa Majesté répondit : " Qu'elle n'avait nulle compassion pour nous," et là-dessus elle sortit de la piece.

Tel fut le traitement qu'éprouva, de la part de la cour, un seigneur du plus haut rang dont l'énergie, les talents, les connaissances acquises lui méritaient justement la confiance des Siciliens, depuis les barons capables d'apprécier son mérite, jusqu'aux paysans qui entendaient parler de ses efforts, pour s'opposer au gaspillage des finances, et pour faire abolir les lois sur les grains. Nourri au sein du luxe, vivant au milieu des gens de lettres de son pays et des étrangers de distinction à qui sa table était ouverte, riche et éminemment distingué, il sacrifiait tout pour la liberté de sa patrie, connaissant les dangers où cette conduite pouvait l'exposer. Quant à la persécution à laquelle il s'attendait, il supporta ses souffrances avec force. La postérité rendra donc justice au patriotisme et au courage de cet illustre membre de la maison de Ventimiglia.

Le Roi étant revenu à Palerme, on rendit public l'ordre pour l'arrestation des barons. Nous allons le donner comme un curieux échantillon des fauxfuyants auxquels la cour était obligée d'avoir recours ; on n'y trouve aucune accusation contre ces victimes, et ce silence est une preuve convaincante de leur innocence.

Proclamation, après l'Arrestation des Barons.

" La mauvaise conduite des personnes ci-dessous mentionnées, ayant été, au grand déplaisir de Sa Majesté, connue du Roi par des faits positifs, savoir, par leur turbulence et le trouble de la tranquillité publique, Sa Majesté, ne voyant aucun amendement dans leur conduite, après une mûre

délibération, et afin d'éviter des mesures sévères et pour exercer sa clémence royale, Sa Majesté à résolu qu'on arrêterait sur-le-champ et enverrait dans différentes îles, pour y être à sa disposition souveraine, savoir, le Prince de Belmonte, &c. &c."

Les événements des derniers jours avaient jeté de nouvelles difficultés dans le chemin du Lord William Bentinck; mais les ministres ne pouvaient pas choisir une personne plus propre dans les circonstances critiques pour soutenir les intérêts de notre pays contre une cour timide et irrésolue, bien que despotique, gouvernée par des ministres dont plusieurs étaient traîtres, et les autres gens de peu d'esprit.

Le Marquis de Circello était, pour le public, ministre des affaires étrangeres. Ce seigneur passait pour être, au fond du cœur, attaché à l'Angleterre où il avait résidé comme ministre, et pour être convaincu qu'il était réellement de l'intérêt de son souverain, d'observer son alliance avec nous. Malheureusement il avait été ambassadeur à Paris pendant la révolution, et il s'était laissé frapper de l'idée que Louis XVI avait tout perdu par ses concessions. Aussi, il pressait toujours son souverain de résister à toutes les tentatives de la nation pour obtenir le redressement de ses griefs, et de ne souffrir aucune atteinte à son autorité despotique.

Il y avait d'autres meneurs connus dans le cabinet de la Reine; mais personne n'y avait autant d'influence que le Duc d'Ascoli, Napolitain, plus que soupçonné d'être dans les intérêts de la France, dont la famille résidait encore à Naples, jouissant, avec la permission de l'usurpateur Murat, de toutes les propriétés du Duc dans ce royaume. Il était le principal instrument dont se servait la Reine pour influencer l'esprit du Roi, auprès de qui il faisait

ostensiblement les fonctions de secrétaire. En effet, c'était lui qui menait tout, et le Marquis de Circello ne faisait que lui obtempérer. Medici, Mallivrini et Castroni étaient encore du conseil de la Reine, et ils avaient beaucoup de poids dans toutes les mesures qui s'y prenaient.

La fermeté et le sang-froid du Lord William Bentinck lui ont été bien utiles dans ses discussions avec ces messieurs. D'abord il commença par proposer des voies d'accommodement, il pressa la cour de changer de mesures sans pour cela l'indisposer contre lui, non plus que pour avoir communiqué avec le Duc d'Orléans ou avec les parents des barons rélégués. Néanmoins, les voies de conciliation et toutes les remontrances furent également inutiles. Sa Seigneurie ne put obtenir aucune des demandes qu'elle était chargée de faire, bien qu'elles ne tendissent qu'aux réformes nécessaires dans les divers départements. Ainsi, avec cette résolution et cette promptitude, auxquelles il faut attribuer les heureux résultats qui ont eu lieu depuis, ce noble Lord se détermina à repasser en Angleterre.

Pendant son absence, la principale autorité fut remise au lieutenant-général Maitland, dont le caractere personnel était garant qu'il n'en abuserait pas. Plusieurs conspirations furent découvertes; on en punit les artisans; et, avant le retour du Lord William, le terrain était déjà beaucoup applani devant lui.

Notre ministere vit que le sort de la Sicile et celui même d'autres royaumes plus importants, dépendaient des mesures qu'on allait prendre, si bien que Sa Seigneurie revint avec toute l'autorité pour affronter le danger. Les subsides furent suspendus, et alors la cour se trouva réduite à cette détresse qu'on lui avait tant prédite. Sans sacrifier ses principes, le Duc d'Orléans, échappé au danger, se

réunit à la légation britannique pour presser le prince héréditaire, son beau-frere, de se mettre en avant. Le Roi était enfin convaincu des dangers dont il était environné, et à la fin on lui persuada de donner au Prince la puissance qu'il avait jusque-là laissée entre les mains de la Reine. Le Prince, comme cela lui était déjà arrivé deux fois à Naples, fut déclaré vicaire général du royaume, avec le titre d'*Alter Ego* (d'autre moi-même).

Le commandement des troupes siciliennes fut donné au Lord William Bentinck ; les cinq barons recouvrerent leur liberté, et revinrent au milieu des acclamations, à Palerme. Le Prince de Belmonte avait dans les derniers temps, été traité moins rigoureusement ; et, bien que sa vue fût affaiblie, il vivait au moins avec la consolation si chere à son cœur, de voir un gouvernement libre dans sa patrie.

Tout cela s'opéra dans un très-court intervalle temps après le retour du Lord William Bentinck. Nous avons quelques raisons de croire que Sa Seigneurie accompagna ses remontrances de la notification qu'il avait l'ordre de les faire valoir à la tête de l'armée britannique ; déclaration, nous n'hésitons pas à le prononcer, qui, vu les circonstances, s'accordait également et avec une saine politique, et vec une stricte justice, et avec le droit des nations.

On n'avait pas fait la moindre attention ni à l'esprit ni à la teneur de l'alliance de la Sicile avec la Grande-Bretagne. Les subsides n'étaient employés à rien de ce pour quoi ils avaient été accordés ; la paye et les dépenses même de la flotille dans le Phare, sortaient de notre caisse militaire. L'armée sicilienne était, il est vrai, plus nombreuse ; mais, au lieu de la recruter de braves et loyaux Siciliens, on y incorporait des Français, des Napolitains et des

déserteurs des patriotes espagnols. Pour ajouter l'insulte à la perfidie, les propriétés britanniques, navigant avec des licences signées par nos secrétaires d'état, étaient indignement confisquées, et l'on se moquait des réclamations des personnes lézées. Ce sont là autant de faits. Dans une conjoncture aussi critique, où le salut de nos troupes et d'un million et demi de loyaux Siciliens était compromis, où la loi de la nécessité et de sa propre conservation remplace toutes les autres, quel être raisonnable dira qu'il y avait quelque autre plan de conduite à suivre? Qui d'entre ceux qui ne sont point aveuglés par l'esprit de parti ou de faction, n'approuvera pas la fermeté et la résolution que l'on y a mises, et n'applaudira pas à la prudence et à l'habileté manifestées dans l'exécution?

Nous savons même, de très-bonne part, que, dans une visite faite par le Lord et Lady William Bentinck à Sa Majesté la Reine de Sicile, dans le lieu de sa retraite, elle se conduisit avec beaucoup de grâce, et de politesse, déclarant même qu'elle était extrêmement charmée de tout ce qui s'était fait.

En voilà assez sur le passé. Quant à l'avenir, nous espérons que le gouvernement britannique n'oubliera point qu'il a pris en main la cause des Siciliens, et qu'il est responsable à ce bon peuple de son bonheur politique et du rétablissement de son ancienne constitution. La premiere chose à faire, serait de délivrer les classes inférieures de toute oppression municipale, soit qu'elle vienne des priviléges des Barons et des Sénats, soit de la jurisdiction écrasante du tribunal patrimonial. Cela fait, il serait possible de voir la Sicile reprendre son ancienne splendeur. Syracuse peut devenir encore un des ports les plus opulents de la Méditerranée. Palerme et Messine pourraient rivaliser la renommée

d'Agrigente et de Ségeste, et cette île pourrait encore être le grenier des nations d'alentour. L'Angleterre aura soin de montrer à tous les peuples la pureté de ses intentions, et que son louable désir de ne point se mêler des intérêts ni des priviléges des anciennes dynasties, ne se portera cependant pas à soutenir leurs prétentions injustes, ni à blesser les droits des peuples qui peuvent s'unir à elle contre l'ennemi commun de la vraie liberté et des sociétés civilisées.

En donnant cet exemple éclatant, elle augmentera beaucoup tous ses moyens de défense contre son ennemi juré. Non-seulement ses armées confinées en Sicile, au lieu de protéger un tyran contre l'autre, pourront en être retirées pour servir ailleurs, (et même au moment que nous écrivons sont-elles peut-être ailleurs employées), mais encore elles se peuvent recruter au milieu d'une brave et fidele population de plus d'un million et demi d'hommes, si propres à la guerre, qu'après en avoir levé un régiment, Sir John Stuart déclarait, d'après son expérience, que les paysans de Sicile étaient admirablement constitués pour faire de bons soldats. Les dernieres nouvelles de ce pays-là nous portent à croire que toutes ces espérances se réalisent. Le prince héréditaire s'est enfin décidé à renvoyer le Marquis de Circello, ainsi que Castroni, Ascoli, et les autres favoris de la Reine, et à leur donner pour successeurs les barons exilés avec le Prince Cassaro, seigneur qui, par sa prudence et sa fermeté, pendant leur détention, a tant contribué au véritable bonheur de son pays.

LE LOGOGRAPHE,

OU

Le Moniteur Secret.

No. XXXIX.

"Son empire est détruit si l'homme est reconnu."

Lettre de Mlle N. *attachée à l'Impératrice* Marie-Louise, *à M. le Baron* Deshayes, *Commandant des Voltigeurs de la Garde à Paris.*

Dresde, 31 Mai.

Je suis presque heureuse de l'indisposition qui vous retient à Paris. J'ai rencontré votre corps sur la route: plusieurs des officiers m'ont reconnue et saluée. J'aurais eu du plaisir à vous voir dans ce moment, mais l'idée de la route que vous auriez suivie et des périls que vous seriez allé courir, m'a, pour la premiere fois, fait trouver doux un moment où je ne vous vois pas. Je sais que votre courage s'indigne de l'obstacle qui vous retient, mais mon amour s'en console par la crainte d'un malheur plus grand. Guérissez, mais guérissez lentement. Vous allez dire que je suis bien égoïste; mais ne souffrirais-je pas mille fois plus de votre mort que vous ne souffrez de votre maladie? et si dans l'amour tout doit être réciproque, ne devez-vous pas désirer pour moi la moindre portion de souffrances, comme je désire pour vous la moindre portion de périls?

Nous voici à Dresde depuis huit jours. Comme

je voyageais dans la voiture qui suivait immédiatement celle de Napoléon et de son épouse, j'ai parcouru cette longue route avec la plus grande rapidité, mais aussi avec les plus grands inconvénients pour mon repos et ma santé.

Votre maître ne nous laisse point de relâche. Partout on s'empresse autour de lui, partout il trouve des arcs de triomphe sur lesquels il ne daigne pas même jeter les yeux ; partout il reçoit des félicitations auxquelles il ne répond pas même par un signe de tête, et, le croiriez-vous ? il a eu l'insolence (pardonnez-moi ce mot trop faible encore pour exprimer la hauteur de sa conduite) à Bamberg, de lever les glaces de sa voiture lorsque le Prince héréditaire de Baviere s'est présenté pour lui parler. Les dames de la suite étaient descendues, dans l'espoir que l'Impératrice, qui avait voyagé pendant dix-huit heures sans prendre de repos, aurait la permission de s'arrêter au moins pendant quelques heures ; elle en avait même annoncé l'intention en faisant un mouvement pour sortir de la voiture, lorsque Napoléon l'a prise brusquement par le bras et forcée à se rasseoir. Vous n'imaginez pas l'étonnement de la foule qui était là, en voyant traiter ainsi une Impératrice en public ; mais ces bonnes gens auraient éprouvé moins de surprise, s'ils avaient su toutes les avanies qu'il lui a faites dans les bals et dans les cercles de la cour ; s'ils avaient su que souvent, lorsqu'elle n'allait pas assez vîte en marchant à côté de lui, il la poussait brusquement ; que lorsqu'elle faisait ce qu'il appelle une gaucherie allemande, il la pinçait avec rudesse ; enfin qu'il ne lui épargnait ni les coups ni les injures quand la fougue l'emportait contr'elle. Mais sait-on cela, en Allemagne, où l'on est encore accoutumé à voir dans les souverains de la dignité, de la modération et de la réserve ? Et quand on le saurait, le croirait-on ? Quand il s'agit de sa fortune, on croit tout ce qui

flatte sa vanité et tout ce qui prouve ses talents; mais quand il s'agit de sa conduite dans l'intérieur de sa cour, on ne veut pas se persuader qu'en devenant Empereur, il n'a pas quitté les manieres qu'il doit à son éducation et à ses habitudes, et que s'il est terrible, il n'est pas majestueux. Vous le savez vous-même, mon ami, vous à qui j'ai quelquefois fait sentir le contraste de ce que j'avais vu dans une autre cour avec ce qui m'a frappé dans la vôtre; vous savez si Napoléon, qui remplit l'univers de son nom, devant qui les peuples tremblent et les souverains s'avilissent, vous savez si avec ses dehors séveres, son ton de violence et ses brusqueries, il annonce un de ces hommes nés pour donner à la royauté plus de splendeur par leur apparence, et plus de dignité par leurs manieres. Il en a donné une preuve bien récente et bien remarquable dans une des petites villes d'Allemagne où nous avons passé, et où il fut obligé de s'arrêter une heure à cause d'un accident arrivé à sa voiture. Le bourguemestre de l'endroit crut devoir faire preuve de soumission et d'éloquence en venant le haranguer. Comme il ne savait pas le Français, il débuta en Latin, mais Napoléon ayant bientôt montré par cet air mécontent qui le rend si redoutable, que ce langage ne lui plaisait pas, parce qu'il l'ignore et qu'il rougit de l'ignorer, le bon Allemand recommença dans sa langue natale, et s'adressant à lui, dit: "*Gross König!*"... Napoléon prenant pour une allusion à son énorme corpulence ce mot *gross* qui en français signifie *grand*, donna un coup de canne à l'orateur et disparut pour se jeter dans sa voiture où il resta seul avec tous les signes de l'impatience et de la fureur jusqu'au moment où elle fut réparée.

Voilà un des mille et un incidents dans lesquels se décele son ignorance de la langue des pays dont il se dit ou dont il veut être le souverain, et l'oubli de toutes les convenances observées surtout

par les souverains qui, en public, doivent toujours être affables ou composés, quel que soit le ridicule des scenes dont l'empressement du peuple autour d'eux les rend témoins. Mais je me hâte d'arriver à Dresde où nous attendaient tant de fêtes, et où j'ai goûté, en revoyant mes augustes souverains, un des plus grands plaisirs que j'aie éprouvés depuis mon départ de Vienne, je dirais presque le seul, si à Paris je n'avais connu l'amour. Les journaux vous ont décrit en partie ces fêtes dans lesquelles il y a eu plus d'éclat que de gaîté, et ces entrevues qui se sont passées avec plus de politesse que de sincérité.

Plus à portée d'observer Napoléon dans les palais où lui et sa cour étaient logés plus à l'étroit qu'aux Tuileries, et où il y avait une étiquette moins sévere, j'ai pu entendre souvent les mots de mépris et quelquefois de haine qui lui échappaient en parlant des souverains réunis à Dresde, et qu'il traitait assez bien en public, mais qu'il détestait en secret.

Le lendemain du jour où notre Princesse avait eu le bonheur d'embrasser ses augustes parents, Napoléon entra chez elle au moment où je présidais à sa toilette. "Eh bien, madame," lui dit-il sans s'inquiéter de ma présence ni de celle d'une autre dame de la suite, "avez-vous assez bourgeoisement pleuré, hier, en revoyant vos adorés parents? Je savais qu'il y aurait une scene de tendresse, voilà pourquoi je voulais que l'entrevue fût secrette; mais une femme, quel que soit son rang, perd-elle l'occasion de verser des larmes en public et de montrer sa sensibilité? Sachez, madame, que dans les temps où nous vivons, les souverains ne doivent point manifester de ces émotions vulgaires. Toutes leurs actions, tous leurs discours doivent porter un tere de sévérité qui intimide leurs sujets. Est-ce les larmes qu'on gouverne! Est-ce avec des qu'on se fait obéir? Non, c'est avec des

soldats, avec du fer, des prisons et des supplices." Et comme il vit que ces mots faisaient frémir la Princesse, il ajouta : "Je sais bien qu'on n'a pas fait entrer ces principes dans votre éducation, que votre illustre pere est loin de les avoir mis en pratique ; aussi, voyez ce qu'il est devenu ; il ne regne plus que selon mon bon plaisir, et il n'est plus en Europe qu'une puissance du second ordre."

L'Impératrice ayant voulu balbutier que son pere était Empereur, et même d'ancienne date : "Ah !" dit-il, "je sais bien toutes les idées qui fermentent dans votre tête, vous vous croyez de meilleure famille que moi ; vous pensez m'avoir honoré en m'épousant ; vous me regardez comme un parvenu ; mais sachez que votre maison me doit sa couronne, que j'ai rendu deux fois à votre pere ses états, et que c'est après que je me suis fait couronner Empereur des Français qu'il a pris le titre d'Empereur d'Autriche : le mien est le plus ancien; quant aux familles, la vôtre était décrépite, et la mienne est dans toute sa vigueur. Votre pere est bien heureux que vous m'ayez donné votre main, cette circonstance-là le sauve ; non que je veuille laisser l'empire d'Autriche dans sa famille, mais tant qu'il vivra et se conduira bien, je le lui conserverai, parce qu'il me convient à moi d'avoir un beau-pere Empereur."

Toute la conduite de Napoléon a été marquée, depuis qu'il est ici, au coin du mépris pour les souverains qu'il y a fait rassembler. Lorsque le Roi de Saxe se présenta pour le recevoir à quelques lieues de Dresde, il dit, en voyant qu'il tremblait en l'approchant : "Eh ! bien, je crois que je fais peur à cette ganache." Quel mot, de la part d'un Empereur, en parlant d'un souverain qu'il a fait lui-même ! La premiere fois qu'il a paru en public avec l'Empereur d'Autriche, il a affecté de le devancer comme par inadvertance, en sorte que mon digne souverain avait l'air d'être à sa suite ; mais tout à

coup paraissant remarquer qu'il ne l'avait pas à sa droite, il se retourna, l'attendit sans aller au devant de lui, et lui dit d'un ton moqueur: "Pardon, pardon; je suis vif, moi, je ne puis pas marcher lentement, je crois toujours aller au pas de charge." Notre souverain lui répondit: "Cela n'est pas étonnant, il a si souvent réussi à Votre Majesté." Napoléon rougit et ne répondit rien; soit que la répartie l'eût étourdi, soit que, malgré l'endurcissement de son cœur, il eût été touché de tant de douceur et d'aménité dans un prince auquel il rappelait de cruels souvenirs. Lorsque les souverains entrerent au spectacle de la cour dans la soirée, Napoléon parut le premier, et put juger, par le profond silence de tous les spectateurs, de l'impression qu'il leur faisait; mais le murmure d'approbation qui se manifesta à l'apparition de l'Empereur d'Autriche, tous les spectateurs levés pour le voir, et empêchés, seulement par l'étiquette, de lui témoigner leur enthousiasme; les larmes qui soulageaient des émotions comprimées, tous ces symptômes durent faire apercevoir à Napoléon que les Allemands voyaient l'ancien chef de la ligue germanique avec tout le respect et l'attendrissement d'une fidélité que rien n'a pu détruire.

Nous avons vu ici le roi de Prusse, qui est venu plutôt en prisonnier qu'en souverain. Vos journaux ont à peine mentionné son arrivée, et l'on n'a presque pas remarqué ici sa présence. Il vint faire sa cour à l'impératrice qui le reçut avec des égards très-marqués. Le lendemain, Napoléon en fit des reproches à la Princesse en assistant à sa toilette, (car c'est toujours ce moment qu'il choisit pour ses rudes remontrances.) "N'aurez-vous jamais," lui dit-il, "une idée des convenances, et ne sentirez-vous pas la différence que vous devez mettre dans la maniere dont vous accueillez les rois de la vieille Europe et les rois de ma façon? Ces derniers sont les véritables souverains, les autres, je

les laisse exister jusqu'à ce que je les aie assez avilis, pour les priver de la pitié même de leurs sujets. C'est pour cela que j'ai d'abord forcé celui-ci de rester dans sa capitale pour passer en revue mes troupes, donner à dîner à mes généraux, exercer les fonctions de maréchal-des-logis de mon armée, et qu'après, je l'ai fait venir à ma suite, attendre mes ordres. Il voudrait bien que je lui permisse d'abdiquer, mais je ne le veux pas, moi ; je ne l'ai pas encore rendu assez méprisable." Ici l'Empereur parut entierement s'oublier, et j'entendis avec effroi le monologue suivant :

"Il faut que je porte un dernier coup à ces anciens rois du continent. Ah ! si l'Empereur de Russie voulait venir jusqu'à moi, tout serait bientôt fini ; une entrevue me débarrasserait de ces souverains si embarrassants. J'ai fait venir le Prussien, pour montrer à l'automate du Nord, qu'il n'a aucun risque à courir en se rendant à la conférence où je l'invite. Je ne conçois rien à son refus ; mes espions m'ont-ils trompé ? mes partisans m'ont-ils trahi ? enfin mes intrigues seraient-elles, pour la premiere fois, impuissantes ? Comment ! Après m'être cru si sûr de ma proie, la verrai-je s'échapper ? Moi qui ai pu deux fois la saisir et qui l'ai refusé, dans l'espoir de la garder ensuite plus sûrement ! Echouerais-je dans mes projets, parce que j'aurais hésité ou tardé d'accomplir un acte audacieux, après avoir déjà commis, pour réaliser mes vues, tant de ces actes que le vulgaire appelle des forfaits ? Quoi ! il y aurait encore près d'Alexandre un seul ministre qui ne serait pas séduit, un seul conseiller que je n'aurais pas intimidé ! Quoi ! sa cour, dont j'étais si sûr, conserverait-elle dans son sein un souverain contre lequel j'ai excité tant de jalousies et de prétentions ! Non, non ; Alexandre viendra, il viendra s'unir à ces rois que je veux déposer ensemble."—"Eh ! quoi ! et mon pere aussi ?" lui dit l'Impératrice.—"Votre pere," répliqua Na-

poléon rendu à lui-même, "votre pere? . . . Qui parle de lui? Non, sa déposition n'entre pas encore dans ma pensée." Ici il disparut avec des marques évidentes de confusion ou de mécontentement.

Au premier bal de la cour, Napoléon usa avec les dames qui attirerent son attention d'un ton de familiarité grotesque comme son épaisse tournure. (Pardon de ces expressions, mais il y a déjà quelque temps que vous devez être accoutumé à ces élans de ma franchise, et que vous savez que je n'aime pas votre Empereur.) Il en prenait quelques-unes sous le bras, sans façon, et leur adressait les plus singulieres comme les plus minucieuses questions en français ou en italien; aux autres il frappait sur l'épaule, les regardant de cet œil cave dont aucun œil humain ne peut soutenir la sombre expression. "Avez-vous un mari?" disait-il aux unes, et sur leur réponse négative, il disait: "Tant pis, il faut qu'on se marie; je me suis bien marié deux fois, moi." A celles qui répondaient oui, il ajoutait: "Ah! ah! un mari, et peut-être bien aussi un petit amant." En disant cela, il regardait le cavalier qui accompagnait la dame, comme pour indiquer que celui-là était le favorisé. S'il trouvait de jeunes personnes à côté de leurs meres, il s'approchait brusquement de celles-ci, leur demandait si leurs filles étaient mariées, et très-souvent sans attendre la réponse, il disait: "Il faut les marier, nous avons besoin d'hommes, il nous faut des bras, il nous faut des soldats; c'est par la population que les états s'enrichissent." Ensuite il faisait volte-face, se jetait dans la foule qui s'écartait comme pour laisser passer un animal dangereux, et venait à l'endroit où dansait l'Impératrice, il la suivait curieusement de l'œil, et de temps en temps témoignait, en haussant les épaules, combien il était peu satisfait de ses grâces.

Je terminerai cette lettre par une question que

j'ai voulu vous adresser, mais que je ne vous ai pas communiquée, dans la crainte que vous ne crussiez que près de vous l'amour ne m'occupait pas exclusivement. Comment se fait-il que, tout en vous amusant des ridicules de votre Empereur, que tout en détestant sa cruelle ambition, vous le serviez avec autant de fidélité, vous lui obéissiez avec autant d'exactitude que si la reconnaissance ou l'admiration vous attachait à lui? J'ai vu ses jeunes aides-de-camp imiter ses gestes, répéter ses propos, s'amuser de tout ce qui pouvait lui avoir échappé de gauche ou de trivial, ou se confier mutuellement, avec le ton de l'aigreur, les mauvais traitements qu'ils en avaient reçus, et cependant, se montrait-il, ils prenaient tous l'attitude du respect; faisait-il un geste, tous s'empressaient de l'interpréter et luttaient de zèle pour y obéir. Ces contradictions m'ont vivement frappée, et je ne puis concevoir qu'un despote puisse ainsi arracher, par la terreur, ce qu'à peine d'autres souverains obtiennent par l'amour. Mais, vous autres Français, vous réunissez tous les contrastes, et chaque jour vous devenez plus inexplicables. Les militaires, surtout, ont vainement exercé tout ce que que je me crois de perspicacité: ils crient contre la guerre, et cependant au premier signal ils y volent avec ardeur; ils se plaignent de leurs privations, et cependant on les voit en donner l'exemple aux soldats; vous êtes galants au sein de la paix, aimables dans un bal, prévenants dans une garnison; mais en pays conquis, vous traitez les sexe avec brutalité, avec cruauté même; vous n'êtes plus que des barbares, étrangers même à la pitié. Je ne vous applique pas ces observations, à vous qui m'avez appris à vous mettre au-dessus de tout ce que j'ai connu de plus aimable et de plus sensible. . . .

Adieu. Dans quatre jours nous partons pour Prague, d'où je vous écrirai.

N. . .

RÉSUMÉ POLITIQUE

AU 1er JUILLET.

Un résumé politique de la situation actuelle de l'Europe, en ce moment, se divise naturellement en deux parties sur lesquelles nous jeterons un coup-d'œil rapide, le Nord et le Sud.

Le Nord.—Les lettres de Gothenbourg, arrivées depuis la publication de notre dernier Numéro, vont jusqu'au 24 Juin ; celles de Pétersbourg sont du 12. Point encore de nouvelles du commencement des hostilités dans le Nord. L'armée russe se concentrait, dans l'idée que les Français allaient occuper Memel. Cependant cette ville n'avait encore été occupée par aucun des deux partis, quoique leurs troupes légeres respectives s'en fussent approchées à un ou deux milles.

Pendant que l'Empereur Alexandre passait son armée en revue dans les environs de Wilna, il s'est refusé à toute correspondance, à toute entrevue personnelle avec Buonaparté, quoique celui-ci l'en eût vivement sollicité, en lui envoyant successivement Duroc et le Comte Louis de Narbonne. Ce souverain se rappelait avec effroi des suites de ses deux entrevues de Tilsit et d'Erfurth, des piéges qui y avaient été tendus à sa bonne foi, et des engagements indiscrets qu'il y avait contractés. Cette fois, au moins, il a été en garde contre de nouvelles embûches, et le résultat de ces missions paraît n'avoir été qu'une volée d'injures de Napoléon au Comte de Narbonne, de cet intrigant politique qui, élevé sur les genoux des Dames de France, a passé, sans sourciller et même en ricanant, au service de l'usurpateur, qu'il a déjà aidé à tromper l'Empereur d'Autriche et l'Archiduchesse Marie-Louise, lors du fameux divorce. On dit même qu'à son rétour auprès de Napoléon, celui-ci l'a fait arrêter pour le punir d'avoir eu quelques égards pour l'Empereur Alexandre, et de ne pas avoir exigé de lui, sur-le-champ, une réponse cathégorique, comme au-

rait fait un Savary. Ces gens de l'ancien régime, avec leurs formes antiques et leurs procédés de gentilshommes, ne peuvent jamais être que des instruments imparfaits de révolution.

Le comte de Romanzow n'est, à ce qu'il paraît aujourd'hui, ni mort ni retourné à St. Pétersbourg, ainsi que les feuilles publiques, en France et en Allemagne, l'avaient annoncé. Le fait est qu'il a eu une attaque d'apoplexie qui a mis sa vie en danger, mais qu'il est rétabli. Au surplus, s'il lit les papiers anglais, il verra, à la maniere dont la nouvelle de son trépas a été accueillie en Angleterre, que l'on aimerait beaucoup mieux le savoir sur la frontiere de Chine que sur celle de Russie, et même sur les rives du Stix que sur les bords du Niémen.

Mais si ce grand ami de Napoléon a résisté à son attaque d'apoplexie, au moins a-t-il été obligé de quitter la carriere diplomatique. Il a été privé du portefeuille des affaires étrangeres qui a été donné à M. le baron de Kotchubey.

L'Empereur Alexandre était attendu de retour à Pétersbourg du 12 au 15 Juin. On écrit de cette capitale, qu'aussitôt le retour de Sa Majesté, il serait publié un manifeste et des pieces de la plus grande importance. Les uns disent que ces communications seront relatives à l'ouverture du commerce libre de la Russie; d'autres, que ce sera l'historique des négociations, et conséquemment des longues déceptions de l'Empereur des Français, une confession générale des erreurs dans lesquelles il a entraîné le gouvernement russe, et enfin la déclaration de guerre de la Russie à la France. On fixe le 15 Juin pour l'époque de cette publication, et l'on se fonde, à ce sujet, sur ce que c'est ce jour-là que doivent se terminer les engagements secrets pris par l'Empereur Alexandre, soit à Tilsit, soit à Erfurth; engagements auxquels S. M. n'avait souscrit que sur la promesse qui lui avait été faite par Napoléon, que leur exécution forcerait l'Angleterre à implorer la paix aux conditions qu'il voudrait lui imposer.

Si quelque chose a lieu d'étonner les politiques, c'est que jusqu'à ce jour il n'ait encore paru de part ni d'autre, aucun écrit, aucun exposé pour justifier les mouvements, les marches, les immenses préparatifs militaires qui ont eu lieu des deux côtés, tant pour l'agression que pour la résistance.

Les derniers avis de Pétersbourg répetent plus fortement que jamais l'ancien rapport qu'il allait paraître un ukase pour ouvrir tous les ports russes ; et l'on ajoute même que les gouverneurs de ces ports dans la Baltique avaient notifié aux diverses Chambres de commerce que les instructions qu'ils avaient reçues de leur gouvernement, les autorisaient à admettre tous les bâtiments qui demanderaient à être reçus dans ces ports, sans leur offrir la moindre molestation.

Déjà l'on sait que nombre de bâtiments anglais, avec des cargaisons plus ou moins considérables d'objets britanniques, avaient été admis librement à Pétersbourg et Riga ; et comme ces bâtiments avaient été assurés à tout risque à 25 et 30 guinées de prime, il est aisé de juger de la joie que leur admission et leur déchargement ont répandue au Café de Lloyds. Tous les articles de commerce avaient considérablement haussé de prix à St. Pétersbourg. Le change était à 14 et demi, quoiqu'il eût été plus haut quelque temps auparavant.

L'armée russe consiste en 300 mille hommes, et tous ceux qui l'ont vue, s'accordent à dire qu'il est impossible de voir des troupes mieux disposées, plus belles et mieux appointées sous tous les rapports. L'armée française n'est que de 200 mille hommes, dont la plus grande partie consiste en Allemands, en Italiens, et en Polonais. La majeure et la meilleure partie des troupes françaises a été gardée sur les derrieres pour assurer les communications, les magasins, les hôpitaux, sur tout ce vaste espace de terrain qu'on peut bien peler sur les papiers publics pays allié, mais dont tous les habitants doivent être et sont au fond du cœur, les ennemis jurés du dominateur qui les avilit, les opprime et les ruine.

Les dernieres nouvelles de France sont du 26 Juin. Le fait le plus important qu'elles annoncent est que Buonaparte était à Konisberg, où, le 14, il avait passé en revue la 7eme division du 1er corps d'armée : cette division était composée en grande partie de régiment polonais, dont quelques-uns ont été levés par le Prince de Radzivill.

La proximité des armées russes et françaises ne permet pas de douter que Buonaparté n'ait dû se déterminer avant le moment actuel, ou à commencer les hostilités, ou à faire la paix ; on écrit de Paris que la cause de ce délai provient de la prolongation de l'hyver qui a duré, cette année, dans le Nord, six semaines plus que de coutume. La terre était encore couverte de neige au mois de Mai. de sorte qu'au mois de Juin, les terrains marécageux n'étaient pas encore

assez fermes ni pour le passage de la cavalerie, ni pour celui de l'artillerie et des munitions de guerre et de bouche. On sait qu'à sa premiere campagne en Pologne, Buonaparté dit qu'il avait appris à Pultusk qu'il y avait un cinquieme élément, qui était *la boue*. *Nosce te-ipsum*..

Les dispositions du gouvernement Suédois continuent à être excellentes. La meilleure intelligence regne entre la Suede et la Grande-Bretagne. Les navires britanniques entrent et débarquent librement leurs cargaisons dans le port de Gothenbourg. De leur côté les croiseurs Suédois continuent de capturer tous les corsaires français qu'ils rencontrent dans la Baltique. Il en est tombé six dans leurs mains dans l'espace d'une seule semaine. Quelques-uns étaient partis de Dantzig, d'autres de Copenhagne. Il y en avait entr'autres un de 16 canons et de 130 hommes, et un de 12 canons et de 80 hommes. Malgré ces actes d'hostilités, l'opinion générale paraît être que Bernadotte ne publiera pas de déclaration formelle de guerre, avant que la Russie n'ait tiré ses gros canons, ni à moins que l'Angleterre ne lui accorde un subside libéral. On dit qu'il demande à l'Envoyé Britannique cent mille livres sterling par mois. Voici ce qu'on écrit de Gothenbourg à cet égard :

Gothenbourg, 20 Juin. Bernadotte a mis notre armée et notre marine sur le meilleur pié. Il porte la plus grande attention à tous leurs besoins ; mais nous sommes si pauvres que, sans secours extraordinaires, nous ne pouvons pas envoyer un seul homme hors du pays. Si nous sommes attaqués chez nous, n'ayez pas peur pour la Suede, elle se défendra vigoureusement, elle n'a pas besoin de subsides pour cela. Mais, je vous le demande, de quel avantage ne serait pas à la Russie et à l'Angleterre la coopération de la Suede, si Bernadotte, à la tête de 30,000 Suédois, bien appointés, allait en Allemagne, opérer une diversion sur les derrieres de l'armée française qui est aujourd'hui sur les frontieres de la Russie ? Croyez-le ou ne le croyez pas : mais le fait est que notre Prince est aimé en Allemagne et particulierement en Hanovre. Il a besoin de se distinguer. Les vues de la Russie sont en harmonie avec les siennes, et elle lui a offert de placer 20,000 hommes à sa disposition. Une armée de 50 mille hommes sous son commandement opérerait de très-grandes choses, et ferait, soyez en sûr, trembler Napoléon. L'opinion générale ici est que s'il avait avec lui cent mille fusils à donner, il aurait bien vîte trouvé en Allemagne ce

nombre d'hommes pour le suivre. Le grand malheur est que vous n'avez pas en Angleterre confiance en Bernadotte. J'en suis fâché. J'ai une opinion plus favorable de lui.

" Il va bientôt être frappé un grand coup sur la frontiere de Russie, et il est possible que l'occasion d'opérer sur les derrieres de l'armée française soit encore perdue cette fois-ci comme tant d'autres, par l'hésitation. Cependant ce serait une tentative de la derniere importance sous un tel chef. L'Angleterre ne se décidera probablement qu'après que la Russie aura perdu une bataille, ce qui découragera les peuples, la Suede sera alors plus exposée et tout le monde blâmera le gouvernement anglais de cette étrange politique. Le dominateur de la Suede mérite votre confiance. Il a refusé de se courber devant la volonté de Napoléon. Ils sont ennemis personnels aussi bien qu'ennemis politiques. Tout Prince qui se refuse à l'alliance de la France, est nécessairement l'allié de l'Angleterre.

NOUVELLES DU MIDI.

Descente en Biscaye.

L'Amirauté a reçu le 1er Juillet des dépêches de Sir Home Popham, qui croise actuellement sur les côtes du Nord de l'Espagne, avec une escadre composée de deux vaisseaux de ligne, et plusieurs frégates et bâtiments légers. Elles n'ont pas encore été publiées officiellement ; mais on sait qu'elles sont relatives à une entreprise exécutée avec un succès complet par un détachement de cette escadre, de concert avec un corps de Guerillas sous les ordres de Don Gaspar. Le Chevalier Popham a débarqué, le 20 du mois dernier, 3 à 400 marins et soldats près de Lequito, petite ville située à l'Est de Bilbao, près du cap de Machicaco, et où il y avait une garnison Française. L'ennemi étant allé au devant d'eux ils l'ont attaqué avec leur intrépidité habituelle; et après l'avoir entierement défait, ils se sont emparés de la ville, et ont détruit tous les magazins et munitions des Français. Trois cents de ces derniers ont été faits prisonniers, et embarqués sur-le-champ à bord de la frégate le Hotspur, qui les a déposés à Portsmouth, où elle est arrivée avant hier. Les officiers de ce vaisseau font un grand éloge de la conduite des patriotes Espagnols dans cette occasion, et disent qu'ils ont montré la plus

grande valeur, et secondé nos marins d'une maniere vigoureuse, qui a accéléré la déconfiture de la division Française.

Ce succès a été obtenu, avec une perte très-légere de notre part ; quatre ou cinq matelots seulement ont été tués ou blessés.

Au moment où le Hotspur a quitté l'escadre, elle fais ait route vers Deba, autre petite ville située entre Leduito et St. Sebastien, où sans doute elle accomplira quelque opération non moins utile.

Le principal objet de ces entreprises paraît être de déloger les Français des ports et havres de cette partie de la côte, par lesquels l'ennemi pourrait recevoir des subsistances pour ses armées, et en même temps d'ouvrir des communications avec les Guerillas, pour leur fournir tous les secours dont ils peuvent avoir besoin.

Downing-Street, le 19 Juillet, 1812.

Il a été reçu des dépêches du lieutenant-général Campbell, qui commande à Gibraltar, et du major-général Ross, commandant à Carthagene.

La dépêche du général Campbell est relative à la défaite que le général Ballasteros a essuyée le 1er Juin, près de Bornos, dans le voisinage de St. Roque. Quoique le général Espagnol ait jugé prudent de se retirer, cependant la perte de l'ennemi a été si grave, qu'il n'a pas été en état de le suivre.

Les dépêches du général Ross contiennent le rapport d'une expédition faite avec succès contre Almeria, et qui a été concertée entre lui, le capitaine Adam, du vaisseau de S. M. l'Invincible, et le général J. O'Donnel, commandant de l'armée Espagnole en Murcie. Trois cents hommes de troupes Espagnoles, furent embarqués à bord d'une petite escadre sous les ordres du capitaine Adam, et elle alla à la hauteur d'Almeria, pendant que les troupes Espagnoles, sous le général Freyre, attaquaient et chassaient l'ennemi de Baza, le 13 de Mai ; en conséquence de quoi, la garnison d'Almeria en fut retirée précipitamment le 14, pour être réunie à celles de Motril, Grenade et autres endroits, afin de tenir tête a l'armée Espagnole.

En même temps que l'ennemi quitta Almeria, le corps du capitaine Adam débarqua et s'empara de la ville Il prit trois bâtiments qui étaient dans le port, détruisit les batteries et ouvrages érigés par les Français, et fit sauter le château fort de St. Elme, qui défendait le mouillage et protégeait les corsaires de l'ennemi. Toute l'artillerie en état de service fut embarquée pour être transportée à Carthagene, ainsi qu'une

grande quantité de soufre et de plomb. Les habitants reçurent les alliés avec le plus grand enthousiasme; et comme le port n'est plus en état de défense, ni utile à l'ennemi, le général Rous espère que les Français n'y rentreront pas.

Lisbonne, le 8 Juin.

***Extrait d'une Lettre de S. E. le Maréchal-Général Lord* Wellington, *adressée à Don M. P.* Forjaz, *et datée du quartier-général de Fuente de Guinaldo, le 3 Juin,* 1812.**

"Le Maréchal Marmont a transféré de nouveau son quartier-général à Salamanque, et les troupes qui étaient parties de cette ville lorsqu'il l'avait quittée, se sont aussi retirées. Les troupes qui, comme je vous l'ai mandé par ma dépêche du 28 du mois dernier, étaient parties du pont d'Arzobispo et avaient suivi la route de Deleithsa, sont arrivées le 26 à Truxillo, d'où elles se sont retirées le 28, par la même route. Je n'ai pas appris qu'elles aient quitté Arzobispo, ni que la 2e division ait quitté Talavera."

Avis relatifs au Commerce.

Les avis suivants ont été publiés: Le premier confirme ce que nous avions dit dans le No. précédent sur les intentions et dispositions conciliantes de notre Gouvernement envers l'Amérique:

Bureau du Commerce, le 26 Juin 1812.

"M. Lack informera M. Elwall que des licences seront préparées immédiatement pour la protection des bâtiments Américains allant directement de ce royaume aux Etats-Unis, avec des cargaisons appartenant à des sujets Anglais ou Américains."

Whitehall, le 26 Juin 1812.

"Il est ordonné à M. Lack d'informer M. Elwall que, selon l'acte par lequel il est accordé une prime sur les toiles imprimées, &c., l'exportation doit en être faite hors de la

Grande-Bretagne, et lorsqu'elle se fait du port de Londres, ce doit être, conformément à l'usage, sur des expéditions de Gravesend."

Whitehall, le 27 Juin.

Monsieur,

" Il m'est ordonné par les Lords du Comité du Conseil Privé pour le commerce, de vous faire savoir, pour l'instruction des personnes intéressées au commerce du Brésil, que vu le changement de circonstances occasionné par l'Ordre du Conseil du 23 du courant, par lequel les Ordres du Conseil du 7 Janvier 1807 et 20 Avril 1809 sont révoqués jusqu'à un certain point, Leurs Seigneuries recommanderont que l'article du coton en laine ne soit plus exclus dans les licences, permettant l'exportation de marchandises de ce royaume en France, en Flandre et en Hollande.

(Signé) THOMAS LACK.

" A. J. W. BUCKLE, Ecuyer, &c."

Voyage du Roi CHARLES IV, *de Marseille à Rome.*

Paris, le 18 Juin.

Le Roi Charles IV, qui a passé quelques années à Marseille, avec sa famille, ayant exprimé le désir d'habiter un pays dont la température fût plus analogue au climat auquel il avait été accoutumé, S. M. l'Empereur a cru que le séjour de l'Italie serait favorable à sa santé et à celle de la Reine. Leurs Majestés sont parties de Marseille le 25 du mois dernier, pour aller à Rome, où elles occuperont le palais Borghese, que S. M. l'Empereur a mis à leur disposition.

A Aix, Avignon, Valence, Chamberry, et dans toutes les villes où LL. MM. ont passé, elles ont reçu les plus grands honneurs, et ont été accompagnées par les généraux commandant les divisions militaires. Au Mont Cenis, elles ont été reçues par le préfet du Pô, qui les a accompagnées jusqu'au palais impérial de Stupinis, où elles ont reçu la visite du Prince gouverneur-général. Durant leur séjour, Son Altesse leur a donné des fêtes et des parties de chasse, amusements ordinaires du Roi.

De Stupinis, LL. MM. sont allées à Plaisance, où elles se sont arrêtées. Elles sont descendues au palais Landi. Le 8 de ce mois, elles sont arrivées à Parme, et ont logé au palais impérial. A cinq heures, la Reine a reçu la visite de sa niece, la Princesse Antoinette de Parme, qui est religieuse au couvent des Orphelines. Elle a vu ensuite sa nourrice, qui vit encore. Le soir, il y a eu un concert.

Le 9, LL. MM. ont continué leur voyage. S. A. la Grande-Duchesse, qui était allée passer quelques jours à Florence, les a reçues dans son palais. De là, elles sont parties pour Rome, où elles ont dû arriver le 17.

Les ennemis nombreux du Général Ballasteros blâment sa derniere opération. Il n'avait, disent-ils, aucune chance de de succès, l'ennemi étant appuyé sur des ouvrages qu'il était trop faible pour forcer; et, ce premier principe posé, suivent les lamentations de style sur l'effusion inutile de tant de sang précieux, etc. etc. L'homme impartial ne se pressera point de joindre sa voix à celle de ces Messieurs. Il voudra d'abord entendre le général, et si, même après l'avoir entendu, il lui constait qu'il a été trop entreprenant, il hésiterait à le blâmer en rappelant combien de fois on a eu lieu de se plaindre de ce que ses confreres ne l'étaient pas assez. Deux mille hommes de renfort qu'on disait la semaine passée, lui être arrivés à Tarife, étaient encore dans la Baie de Cadix à la date des derniers avis reçus de cette ville ; et on croyait qu'il irait joindre le Comte de Penne Villemur, au lieu de venir de ce côté-ci.

L'île de Lissa a été occupée par la petite expédition qui était partie de Messine. Point d'apparence de réconciliation entre les Turcs et les Russes. Les états de Sicile vont se rassembler.

FIN DU TRENTE-SEPTIEME VOLUME.

On souscrit chez M. PELTIER, 7, Duke Street, Portland Place.
De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland Street, Oxford Street.

13
25